00027218

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 05 January, 2016

DICTIONNAIRE

DES

GIROUETTES.

Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de la signature du Libraire-Editeur, sera réputé contrefait.

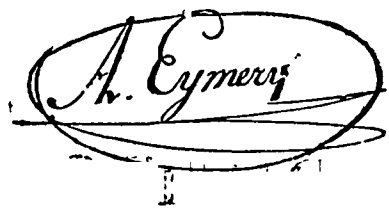

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE.

Si la peste donnait des pensions, la peste trouverait encore des flatteurs et des serviteurs..... (Saadi)

DICTIONNAIRE

DES

GIROUETTES,

NOS CONTEMPORAINS

PEINTS D'APRÈS EUX-MÊMES;

OUVRAGE dans lequel sont rapportés les discours, proclamations, chansons, extraits d'ouvrages écrits sous les gouvernemens qui ont eu lieu en France depuis vingt-cinq ans; et les places, faveurs et titres qu'ont obtenus dans les différentes circonstances *les hommes d'Etat*, *gens de lettres*, *généraux*, *artistes*, *sénateurs*, *chansonniers*, *évêques*, *préfets*, *journalistes*, *ministres*, etc. etc. etc.;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GIROUETTES.

SECONDE ÉDITION,

revue, corrigée, et considérablement augmentée;

Ornée d'une Gravure allégorique.

Verba volant, scripta manent.

27218 ac.

PARIS.

ALEXIS EYMERY, LIBRAIRE,

RUE MAZARINE, N° 30.

Et chez { PELLICIER, DELAUNAY, } libraires, Palais-Royal.

1815.

R/F8 920.044
Soc Dic
27218

00027218

bobs

27218

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

L'accueil flatteur fait à la première édition de cet ouvrage, ne nous a point surpris. Avec le respect le plus rigoureux pour la vérité et le désir de rendre justice aux hommes qui depuis tant d'années attirent en France tous les regards, nous ne doutions point du succès. Notre devoir étant de mériter de plus en plus l'attention du Public, nous n'avons rien épargné pour y parvenir. Nous annonçons donc que nous avons déjà réparé quelques omissions, et inscrit parmi nos illustres confrères plusieurs personnages envers qui notre oubli avait été un tort réel. Les articles d'un grand nombre d'autres ont été augmentés. Ne devions-nous pas consigner les nouveaux droits qu'ils avaient acquis au titre honorable de Girouette, ou donner plus d'étendue à quelques circonstances remarquables de leur conduite antérieure?

Au reste, si nous nous félicitons de notre

succès, nous pouvons le faire sans qu'il en coûte aucun sacrifice à notre modestie. N'est-il pas évident que ce recueil est moins notre ouvrage que celui des personnages dont les noms le recommandent? Biographes exacts, nous nous contentons de rapporter leurs faits et gestes, quand ils ne se sont illustrés que dans la carrière militaire ou administrative. Ont-ils écrit, soit en vers, soit en prose, nous ne présentons que des passages authentiques des productions qui les ont doublement immortalisés comme girouettes et comme auteurs. En un mot, dès qu'un homme a mérité par l'heureuse flexibilité de ses opinions d'être admis parmi nos confrères, nous le disons, et lui laissons le soin de le prouver.

Dût-on nous accuser d'orgueil, nous ne pouvons nous défendre de faire une dernière observation. Indépendamment de l'intérêt historique attaché à ce Dictionnaire, nous osons croire qu'il offre une grande pensée morale susceptible des développemens les plus utiles. Le point d'où sont partis tant d'hommes-girouettes, les avantages incontestables que leur système de conduite leur a procurés, ne sont-ils pas pour la génération naissante, pour les girouettes en espérances, un encouragement et un gage certain de prospérité? Que tant de fortunes brillantes, faites parce qu'on avait

eu l'attention d'observer *de quel côté soufflait le vent*, contrastent bien avec l'état de médiocrité où sont demeurés quelques originaux, follement obstinés à ne pas abandonner les opinions qu'ils avaient une fois embrassées dans la sincérité de leur cœur, et en ne suivant que les lumières de leur conscience ! Pour rendre le contraste plus frappant, nous avions songé à publier aussi un *Dictionnaire des Invariables ;* mais après de longues et de pénibles recherches, il nous a été démontré que l'on parviendrait plus facilement à donner au *Dictionnaire des Girouettes* l'étendue de *l'Encyclopédie par ordre de matières*, qu'à former de l'autre *dictionnaire* une brochure d'une médiocre grosseur, et nous avons donc tout-à-fait renoncé à ce nouveau projet.

AVANT-PROPOS.

« Si la peste donnait des pensions, la peste trouverait encore des flatteurs et des serviteurs. » Le sage Saadi avait sans doute écrit cet adage dans un moment d'humeur contre les girouettes de son siècle. Ce n'est pas avec la même intention que les rédacteurs de ce Dictionnaire le rapportent. Ils font trop de cas des girouettes, du nombre desquelles ils se piquent d'être, pour ne pas mépriser Saadi et sa boutade.

Nous savons que l'or, les honneurs, les titres ont une singulière influence sur notre pauvre espèce humaine. Le docteur Gall, dit-on, avait remarqué que la protubérance de l'ambition touchait celle de la folie. Heureux ceux dont les deux protubérances ne se confondent pas pour n'en former qu'une seule!

Notre but a donc été d'inscrire les noms de ceux qui ont bien mérité de la société des girouettes. Cette liste, par sa publicité, rendra hommage à qui il appartient. On y trouvera des poëtes capables d'immortaliser le nom des héros; des peintres dignes d'offrir à la postérité les traits des poëtes; des artistes dans tous les genres, et, grâce

à ce Dictionnaire, une girouette vraiment patriote pourra désormais choisir son avocat, son secrétaire, ses amis ou son confesseur; car il s'y trouve des gens de toutes professions. Nous en avons soigneusement écarté le nom des personnes qui n'ont jamais varié.

Qu'y a-t-il, en effet, de plus ridicule que ces hommes qu'on a vus constamment fidèles à leur parti, préférer de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de démentir un seul instant ce caractère soi-disant plein de courage et de noblesse?

Apparant rari nantes in gurgite vasto.

Qu'y gagnent-ils? Des éloges, qu'ils méritent, il est vrai, à bien des titres. Mais seront-ils jamais comme monsieur C... ou M^rs^.... et R... qui, avec le talent de se rattacher au gouvernement élevé sur les ruines de celui qui les a déjà comblés de faveurs, se trouvent avoir quatre ou cinq places au lieu de deux qu'ils avaient auparavant?

Mais, dira un rigoriste, ils avaient prêté serment de fidélité à.... Sans doute; mais ne savez-vous pas que

Il est avec le ciel des accommodemens?

Pourquoi n'en ferait-on pas avec soi-même? Il est *certaines capitulations de conscience* qui ont permis *à certains personnages* de prêter *certains sermens*, étonnés de se voir prononcés par la même bouche.

Nous n'en établirons pas moins de grandes différences entre les noms que nous avons rapportés dans cet ouvrage. Il y a *girouette* et *girouette*. L'une tourne naturellement avec facilité au premier vent; une autre a tourné quelquefois par hasard; une autre enfin, plus ferme sur son pivot, résolue à ne jamais changer de direction, a cependant été obligée de céder à ces coups de vent qui ressemblent à une bourrasque, et a tourné pour ainsi dire malgré elle.

Nous déclarons donc très-hautement que nous n'avons jamais voulu pénétrer les motifs qui ont pu guider certaines personnes, très-recommandables d'ailleurs, à changer de bannière. Nous nous sommes aperçu, un peu tard, de la grosseur de notre volume; peut-être à la troisième édition supprimerons-nous les noms qui n'offrent qu'un seul changement d'opinion. Il nous en restera encore beaucoup qui, comme on le verra, ont prêté serment, pour ainsi dire, aux sept ailes de notre moulin à vent.

On ne peut contenter tout le monde et son père.

Quoi qu'il en soit, il peut nous être échappé quelques erreurs; mais comme nous avons toujours pris soin de citer ce que nous avancions, et que notre intention n'est nullement d'inventer ni d'altérer *les faits* attribués aux noms que nous avons rapportés, nous sommes disposés à

rectifier sur-le-champ les articles, suivant les réclamations qui nous seraient faites à ce sujet.

Il en est de même des personnes que nous pourrions avoir oubliées et qui méritent une place dans ce Dictionnaire, ou qui n'ont pas tous les titres qu'elles se sont acquis et que nous n'avons pas eu le temps de nous procurer. Leur modestie pourrait peut-être se refuser à nous en instruire; mais comme elles ont sans doute *des amis*, nous espérons qu'ils s'empresseront de nous faire parvenir en leur nom tous les renseignemens nécessaires.

Il est difficile de faire un Dictionnaire parfait, surtout dans ce genre; mais avec des soins et la docilité qui forment essentiellement le caractère de notre société, nous serons toujours prêts à rectifier, ajouter, et confectionner pour la plus grande gloire des girouettes un sujet d'ouvrage si fécond, et qui n'en est réellement encore qu'à sa seconde ébauche.

DICTIONNAIRE

DES

GIROUETTES.

ABOVILLE ⫤ (d'): Membre du sénat conservateur, le 27 fructidor an 10; porté sur la feuille des bénéfices du sénat à la sénatorerie de Besançon; pair de France, le 4 juin 1814.

Grand-officier de la légion, par l'empereur, le 25 prairial an 12 ou 14 juin 1804 (*ad libitum*); commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par le roi, le 27 juin 1814. (Voyez pour preuves les *Almanachs impériaux et royal*, les *Moniteurs* et autres journaux périodiques.)

ABOVILLE ⫤ (A. M. d'), l'aîné des fils du précédent. Commandant de la légion d'honneur, le 23 juin 1810; baron de l'empire; général de brigade de l'artillerie, le 9 juillet 1809; nommé par le roi commissaire près l'administration des poudres et salpêtres à Paris.

ABOVILLE ⫤⫤ (Augustin-Gabriel), frère puîné du précédent. Baron de l'empire; général de brigade d'artillerie, le 14 mars 1808; officier de la légion d'honneur, par l'empereur; commandant de ladite légion, par le roi (le 30 juillet 1814); commandant de l'école de La Fère, pour l'empereur (avant 1814); commandant la même école, pour le roi (en 1814). Il ferme les portes de La Fère aux frères Lallemand (mars 1815); il obtient une audience de l'empereur le 29 mars. (*Journal de l'Empire*, du 31 mars 1815.)

ABRIAL. ⊣⊣ Ancien avocat, ancien commissaire près la cour de cassation, ancien ministre de la justice de la république française, une et indivisible.

Nommé le 27 fructidor an 10, membre du sénat conservateur.

Le 25 prairial an 12, grand-officier de la légion d'honneur.

Comte de l'empire; porté sur la feuille des bénéfices à la sénatorerie de Grenoble. (*Almanachs impériaux.*)

Nommé par le roi pair de France, le 4 juin 1814. (*Moniteur.*)

ABRIAL, ⊣, fils du précédent. Baron de l'empire (1810), et préfet du département du Finistère.

Auditeur au conseil d'état, service extraordinaire; commissaire général de police à Lyon, sous S. M. l'empereur, (*Almanach impérial*) et maître des requêtes honoraire au conseil du roi, le 4 juillet 1814. (*Almanach royal.*)

AGUESSEAU ⊣ (Henri-Cardin-Jean-Bapt. d'). Membre de la seconde classe de l'institut; ambassadeur en Danemarck; membre du sénat conservateur, le 12 pluviose an 13; commandant de la légion d'honneur et pair de France. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814.)

ALBENAS ⊣⊣ (Chevalier d'). Ancien officier au régiment de Touraine, a publié en 1808 un *Essai historique et poétique de la gloire et des travaux de* NAPOLÉON *Ier, depuis le* 18 *brumaire an* 8, *jusqu'à la paix de Tilsitt*, 1808, in-8°; et en 1815 des *Fragmens sur la révolution française, dédiés au* ROI, in-4°.

ALPHONSE DE BEAUCHAMP. *Voyez* BEAUCHAMP.

AMABERT. ⊣⊣⊣⊣ Officier du corps royal du génie, avant la révolution; chevalier de l'ordre royal et militaire de S.-Louis. Il devint ensuite secrétaire général du ministre des finances de S. M. Napoléon, et paraissait fort peu s'occuper de ce qui se passait hors de son bureau. Lorsque la révolution de 1814 survint, M. Amabert se laufila chez S. A. le lieutenant-général du royaume, et à peine le 20 mai 1814 arriva-t-il, que ledit sieur Amabert se vit promu par le

roi aux rang, grade et dignité de directeur général de la loterie royale.

Le retour de l'empereur amena celui de M. Amabert dans les bureaux du secrétariat du ministère des finances. Il eut la présence d'esprit de venir se rasseoir dans son fauteuil de secrétaire, le 22 mars 1815, lendemain de l'entrée de S. M. dans Paris; et bien en prit à M. Amabert, car la loterie ayant été rétablie sur son ancien pied, il aurait perdu l'occasion de resservir la cause qu'il paraissait avoir oubliée depuis dix mois, par son petit serment royal. Depuis le retour du roi, M. Amabert s'est réinstalé dans les appartemens et a repris les fonctions de directeur de la loterie. N'est-ce pas, comme *Jeannot*, gagner à la loterie sans y mettre?

AMAR. Conservateur de la bibliothèque Mazarine, et professeur d'humanités au lycée Napoléon.

GENETHLIACON.

Gallia Regales tædas pactosque Hymenæos
Vix benè desierat lætum vulgare per Orbem:
Vix benè Religio ritus de more Sacrorum
Solverat, et castis redolentes ignibus Aræ
Cœlicolûm ad sedes superas, solium antè Tonantis,
Vota, precesque pias tulerant: pia vota, precesque
Excipit Omnipotens, quo vultu cuncta serenat;
Et quæ vix nuptam cecinit, jàm fama Mariam
Prægnantem canit exultans, fœtamque futuro
Cæsare, qui, tanti non impar Nominis hæres,
Nec tantûm ore Patrem, referat sed facta Parentis
Fortia, fortis et ipse; suumque, in limine vitæ,
Agnoscat Mundus Dominum, et tremebundus adoret!

Hæc tua, Fatalis, cunabula Pompa decebat.
Digna Puer, forti qui Napoleone creatus,
Totum, vel nascens, commotum à sedibus Orbem
Exagitas, teneràque manu jàm fulmina tractas.

Vix Tormenta procùl signum repetita dederunt
Bellica, conclamant summis è rupibus arces;
Littora littoribus respondent: quâ patet ingens
Oceanus, subito miscentur cuncta tumultu,
Neptunumque suo perhibent timuisse Tridenti.

Nec mora : præcipites convolvere flumina cursus
Miratur, solitoque magis fervescere Pontum ;
Sed longè ante alios procurrunt agmine læto
Sequana, Danubiusque, et prisco Tibris honore
In mare prorumpit, verè nunc Regius Amnis.

Ast unus Thamesis ; refluis exterritus undis
Et desperatos volvens in littus avarum
Fluctus, cuncta pavore replet ; Portusque Britannos
Festinant pavidæ naves : tonat undique ru mor
Fulmineus ; labat antiquo fundamine Turris,
Gallicus Anglorum domitor quam condidit olim
Guillelmus ; densâ nubes formidine Cœlum
Velarunt latè : populum stupor occupat ingens ;
Instantesque sibi, plausu dum Gallia fervet,
Præsentit luctus, et ineluctabile Fatum !

(*Appendix de l'Hommage poétique*, Prud'homme fils, Paris, 1811.)

« De tous les hommages expiatoires dont la tombe de l'infortuné Louis XVI est l'objet en ce moment, l'un des moins indignes de cette Ombre illustre et sacrée pour nous, est celui, sans doute, du poëte généreux qui pleura dans le silence sur ces augustes calamités ; qui, long-temps avant les jours où un libre essor devait être rendu à tous les sentimens nobles et patriotiques, confia ses pieuses douleurs à des feuilles solitaires, qui, connues seulement de quelques amis, ne pouvaient avoir alors ni la prétention, ni l'espoir même de la célébrité. La célébrité ! est-ce bien une pareille chimère qui pouvait abuser l'auteur des *Tombeaux de Saint-Denis*, de l'*Orpheline du Temple*, du *Martyre de Louis XVI* (Voyez Treneuil), lorsqu'il s'attachait de préférence aux pages les plus sanglantes de notre révolution ; lorsqu'il se plaisait à en suivre les plus touchantes victimes, aussi loin que des yeux mortels ont pu les atteindre ? Non ; son âme toute française cherchait seulement à s'épancher, et, secondée du talent le plus distingué, prêtait à ses sentimens cette énergie d'expression, cette noblesse, cette élévation d'idées et de style, qui le caractérisent plus particulièrement, et lui assurent un rang à part sur le Pinde français. Il y sera désormais honoré comme le poëte spécialement dévoué au culte des grandes infortunes. C'est la croix d'une main, et les lis dans l'autre, que je me plais à voir M. Treneuil ouvrir une carrière nouvelle, où s'empresseront de le suivre tous ceux qui verront autre chose dans la poésie, que l'art frivole d'amuser un moment les oreilles oisives, par des bagatelles sonores, par des riens plus ou moins harmonieusement cadencés. Mais elle rentre

dans ses droits; mais elle exerce une vraie puissance, ou plutôt une espèce de sacerdoce, lorsqu'elle donne aux hommes ces hautes et terribles leçons, profondément empreintes sur les débris même des grandeurs terrassées. Eh! quand son langage sera-t-il jamais plus imposant que quand il se fait entendre du milieu des *Tombeaux* de nos rois, si indignement violés; du fond de cette *Tour* douloureuse où gémit si long-temps captive la fille de ces mêmes rois; du haut enfin de l'échafaud de *Louis XVI?* — Mais quel Français ne doit pas apprécier aujourd'hui tout ce que de pareils sujets renferment de grave et d'important? Et s'il était possible qu'après plus de vingt ans de calamités, pendant lesquelles le sang de cette royale victime n'a cessé de pleuvoir sur nous, il y eût encore deux sentimens à cet égard, nous laisserions les uns à leur douleur, les autres à leur repentir, et nous nous bornerions à les plaindre également, les supposant également malheureux. »

(*Mercure*, février 1815, page 137.)

Sous le roi, conservateur adjoint à la bibliothèque Mazarine, et professeur de rhétorique (troisième) au lycée de Henri IV.

AMEIL. ⪤ ⪤ ⪤ Baron d'empire, général de brigade, nommé par l'empereur, le 21 novembre 1812.

Le 7 avril 1814, il écrit au gouvernement provisoire une lettre par laquelle il le prie d'agréer son adhésion. (*Journal des Débats*, du 10 avril 1814.)

Officier de la légion d'honneur, par l'empereur; commandant de ladite légion, par le roi. (26 juillet 1814.)

Chevalier de l'ordre royal et militaire de *Saint-Louis*, le 22 août 1814.

« Le général Ameil, qui avait suivi Monsieur à Lyon, » et qui avait faussé sa parole et violé son serment, en » restant dans cette ville au moment où Buonaparte y » entrait, a été pris, se tendant à Auxerre pour y exciter » un soulèvement; il a été aussitôt conduit à Paris, où » il est arrivé aujourd'hui. » (*Moniteur* du 18 mars 1815.)

Rentré par conséquent au service de *S. M. Elboise*. Nous ignorons au service de quelle majesté M. Ameil se trouve maintenant.

ANDREOSSI. ⪤ Lieutenant-général, nommé par l'empereur le 5 janvier 1800; ambassadeur; conseiller d'état, service ordinaire; président de la section de la guerre; grand-

aigle de la légion d'honneur, le 14 août 1809; commandant de l'ordre de la couronne de fer; grand-chancelier *in partibus* ou sans sceau, de l'ordre futur des trois-toisons d'or, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 13 août 1814; pair de France, juin 1815.

ANGLÈS. ⊣⊣ Chevalier de l'empire, membre de la légion d'honneur; maître des requêtes, service extraordinaire; chargé du troisième arrondissement de la police de l'empire.

Commissaire à la police générale sous le gouvernement provisoire. (*Journal des Débats*, du 5 avril 1814.)

Conseiller d'état, service ordinaire, au conseil d'état du roi. (*Ordonnance* du 4 juillet 1814.)

Il suivit S. M. à Gand, et obtint à son retour le titre de ministre d'état.

ANISSON-DUPERRON. ⊣ Sous l'empereur et sous le roi, les journaux se sont mis en frais pour féliciter M. Anisson-Duperron d'être le petit-fils d'un homme qui avait fondé l'établissement d'une imprimerie attachée spécialement au gouvernement. Reste à savoir ce qu'aurait pensé l'aïeul de M. Anisson-Duperron en voyant son petit-fils d'abord auditeur de première classe, attaché à la section de législation, et assistant aux séances du conseil d'état présidées par S. M. l'empereur et roi, (*Almanach impér.*) inspecteur de l'imprimerie impériale (*idem*), et ensuite directeur de l'imprimerie royale, etc., etc. (*Arrêtés du roi*, *Moniteur* du 2 janvier 1815.) Expulsé de sa place lors de l'apparition de Bonaparte, il la reprit lors de sa disparition.

ANTIGNAC. ⊣⊣⊣ Tout le monde a entendu parler des couplets de M. Antignac, très-applaudis, et chantés par Baptiste de Feydeau, au repas qui se donnait chez Verry, le 30 mars 1815, par MM. les officiers généraux, à l'occasion du retour de l'empereur. (*Journal de Paris*, du 1er avril 1815.) M. le maréchal-prince d'Eckmülh, MM. les lieutenans-généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, etc., qui y assistaient, applaudirent vivement ces couplets dignes du chansonnier-chanteur Menètrier (Casimir). M. Antignac ne se rappelait peut-être plus alors de la petite pièce suivante, composée par lui quelques mois auparavant :

CHANSONNETTE DE CIRCONSTANCE.

Pendant la guerre éternelle,
Je faisais peu d'entrechats;
Car, dans la France nouvelle,
Il fallait aller au pas.
La plus belle circonstance
Va me faire redresser;
Je revois l'ancienne France,
Je sais sur quel pied danser.

On nous disait qu'à nos portes
Le canon, toujours brutal,
Soutenait mille cohortes
Qui nous préparaient le bal.
Fallait-il que je courusse
Pour me battre ou déchasser!...
Mais je vois danser un Russe;
Je sais sur quel pied danser.

Si je ne suis plus ingambe,
Dit le grenadier Francœur,
J'ai pour oublier ma jambe,
Le signe de la valeur.
Pour aller toujours en guerre,
Comme on nous faisait valser!
Je n'ai plus qu'un pied à terre;
Je sais sur quel pied danser.

Sur un terrain resté vide,
Devait-on danser en rond
Autour d'une pyramide
Ou de quelque bon patron?
Mais l'image d'Henri Quatre
Va bientôt s'y replacer.
Puisqu'on ne doit plus l'abattre,
Je sais sur quel pied danser.

Quand je vois les armoiries
De nos illustres Bourbons,
Je suis sûr qu'aux Tuileries
Il sera bien fait des bonds.
Autour du vrai roi de France
Je vois chacun se presser!
Le cœur marque la cadence,
Je sais sur quel pied danser.

ARMAND-GOUFFÉ. *Voyez* GOUFFÉ (Armand.)

ARMAND-SEVILLE. *Voyez* SEVILLE (Armand.)

ARNAULT ⪽⪽ (A.-Vincent). Membre de l'institut; chevalier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; secrétaire général de l'université impériale avant 1814; secrétaire général de l'université royale en 1814. Dans la réforme de l'université il ne fut pas continué dans cet emploi; mais Bonaparte, que le chevalier Arnault avait loué à toute outrance, en prose et en vers, fut rappelé; le roi revient le 3 juillet 1815, et voilà M. Arnault couché sur deux listes; celle des censeurs royaux des journaux de Paris, et celle des accusés. Nous ignorons quel sera le parti que prendra M. Arnault: il aurait peut-être mieux fait d'en rester à ses tragédies *anglo-démago-républicaines*.

AROUX. ⪽ Membre du corps législatif sous l'empereur, et membre de la chambre des députés sous le roi; député de la Seine inférieure. On peut accoller, comme de raison, au nom de M. Aroux, ceux de MM. AUBERT, de la Gironde; AUBUSSON DE SOUBREBOST, de la Creuse; AVOYNE-CHANTEREYNE, de la Manche, etc.

ARTAUD. ⪽ Auteur d'une Traduction complète du Dante, qui a eu beaucoup de succès en France et en Italie; censeur impérial, et attaché au ministère des relations extérieures, sous Buonaparte; censeur royal honoraire et secrétaire d'ambassade à Rome, sous le roi.

AUGER. ⪽⪽ Il a commencé sa carrière littéraire par être garde-magasin des vivres ou des fourrages; commis aux bureaux du ministère de l'intérieur; il a été membre de la commission des livres, et solliciteur d'une place d'inspecteur de l'université sous le règne de celui qu'il a depuis qualifié de *poltron de Fontainebleau*. Les articles de la *Décade philosophique* et de la *Revue*, signés O, sont sortis de sa plume; il en a signé même plusieurs en toutes lettres. Aujourd'hui M. Auger est rédacteur en chef du *Journal général de France!*....

AUGEREAU ⪽⪽⪽⪽⪽⪽⪽⪽, né à Paris le 21 octobre 1757. Soldat intrépide. Il obéit long-temps avant de commander; membre du conseil des cinq-cents, maréchal d'empire, duc de Castiglione, grand-cordon de la légion

d'honneur (2 février 1805); grand-dignitaire de l'ordre de la couronne de fer, grand-officier de l'empire; reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par le roi, le 1er juin 1814; pair de France. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814.) Le roi, en juillet 1814, le nomma commandant supérieur de la 19e division militaire à Lyon.

PROCLAMATION.

« Soldats, votre empereur vient de me donner une nouvelle preuve de sa confiance, en mettant sous mes ordres six divisions, qui composent l'armée d'observation de Bavière. Toutes les troupes qui rejoignent cette armée sont plus belles et plus vieilles que celles qui se sont immortalisées aux champs de Lutzen et de Wurschen, et qui, en si peu de temps, ont su confondre les espérances fallacieuses de nos ennemis. Soldats, vous avez déjà mérité les éloges de l'empereur dans les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, de Jéna, de Friedland, de Wagram, et dans les campagnes d'Espagne. J'espère que vous serez dignes de la réputation que vous vous êtes acquise.

» Soldats, souvenez-vous des lauriers dont vos aigles sont couronnées. Vous avez étonné l'univers par votre valeur, faites-en l'admiration par votre discipline. Ne souillez jamais ce beau titre de Français par le pillage et la dévastation. Vous trouverez toujours en moi un chef aussi juste que sévère; plusieurs d'entre vous ne l'ignorent point.

» Respect à la religion, aux personnes, aux propriétés; amour au souverain, à la patrie, et la victoire couronnera nos efforts. »

Du camp sous Wurtzbourg, le 1er juillet 1813.

AUGEREAU, duc de Castiglione.

ORDRE.

« Il est ordonné à M. le général de division baron Digeon, commandant la division de cavalerie, et à M. le colonel Colbert, commandant le 12e régiment de hussards, de partir sur-le-champ en poste, pour porter à S. A. S. le prince de Bénévent, à Paris, l'adhésion de toute l'armée aux actes du sénat et du gouvernement provisoire, relatifs au rétablissement de la dynastie des Bourbons. »

Au quartier-général de Valence, le 19 avril 1814.

Signé le maréchal AUGEREAU.

Proclamation de S. E. le maréchal Augereau à son armée.

« Soldats, le sénat, interprète de la volonté nationale, lassée du joug tyrannique de Napoléon Bonaparte, a prononcé, le 2 avril, sa déchéance et celle de sa famille.

» Une nouvelle constitution monarchique, forte et libérale, et un descendant de nos anciens rois, remplacent Bonaparte et son despotisme.

» Vos grades, vos honneurs et vos distinctions vous sont assurés.

Le corps législatif, les grands-dignitaires, les maréchaux, les

généraux, et tous les corps de la grande armée, ont adhéré aux décrets du sénat, et Bonaparte lui-même a, par un acte daté de Fontainebleau, le 11 avril, abdiqué pour lui et ses héritiers les trônes de France et d'Italie.

» Soldats, vous êtes déliés de vos sermens; vous l'êtes par la nation, en qui réside la souveraineté; vous l'êtes encore, s'il était nécessaire, par l'abdication même d'un homme qui, après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'a pas su mourir en soldat.

» La nation appelle Louis XVIII sur le trône. Né Français, il sera fier de votre gloire, et s'entourera avec orgueil de vos chefs; fils de Henri IV, il en aura le cœur; il aimera le soldat et le peuple.

» Jurons donc fidélité à Louis XVIII et à la constitution qui nous le présente; arborons la couleur vraiment française qui fait disparaître tout emblème d'une révolution qui est fixée, et bientôt vous trouverez dans la reconnaissance et dans l'admiration de votre roi et de votre patrie une juste récompense de vos nobles travaux.

» Au quartier-général de Valence, le 16 avril 1814. »

Le maréchal Augereau.

(*Moniteur.*)

Extrait de la correspondance de M. le maréchal duc de Castiglione.

« Le désarmement des troupes de l'insurrection continue à s'opérer partout avec la plus grande tranquillité.

» Voici la proclamation que ce maréchal a adressée aux troupes de la quatorzième division militaire :

« Soldats, vous l'avez entendu : le cri de vos frères d'armes a retenti jusqu'à nous; il a fait tressaillir nos cœurs.

» L'empereur est dans sa capitale. Ce nom, si long-temps le gage de la victoire, a suffi pour dissiper devant lui tous ses ennemis. Un moment la fortune lui fut infidèle. Séduit par la plus noble illusion (le bonheur de la patrie), il crut devoir faire à la France le sacrifice de sa gloire et de sa couronne.

» Égarés nous-mêmes par tant de magnanimité, nous fîmes alors serment de défendre d'autres droits que les siens.

» Ses droits sont imprescriptibles; il les réclame aujourd'hui; jamais ils ne furent plus sacrés pour nous.

» Soldats, dans son absence vos regards cherchaient en vain sur vos drapeaux blancs quelques souvenirs honorables. Jetez les yeux sur l'empereur : à ses côtés brillent d'un nouvel éclat ses aigles immortelles. Rallions-nous sous leurs ailes. Oui, elles seules conduisent à l'honneur et à la victoire.

» Arborons donc les couleurs de la nation.

» Caen, le 22 mars 1815. » Le maréchal d'empire,

Augereau, duc de Castiglione.

(*Moniteur.*)

Au reste, ce n'est pas seulement en France que M. le maréchal Augereau a mérité et obtenu des éloges ; et sans s'inquiéter de ceux qui peuvent lui être dus en Prusse, en Portugal, etc., voici ce qu'on lit dans la dédicacequi lui fut faite d'un livre imprimé à Gironne en Catalogne, pendant qu'il était gouverneur de cette province :

« Mon ouvrage, dit l'auteur, a besoin d'un savant, d'un illustre Mécène, parfaitement imbu de tous les genres de connaissances, entièrement libre de préjugés, doué d'un génie sublime et intelligent pour opérer le bien de l'humanité, jouissant de la faveur et de l'autorité nécessaires pour faire exécuter tout ce qui peut contribuer à la santé publique ; enfin animé de la philanthropie et du vif désir de seconder les efforts de ceux qui s'en occupent.

» Cet heureux ensemble de qualités éminentes, qui seules sont suffisantes pour donner du poids à ce faible écrit, se trouve principalement en vous, Monseigneur, qui, après avoir glorieusement parcouru la carrière militaire et politique, êtes en ce jour le chef de tout ce qui peut intéresser la belle et florissante province de Catalogne, qui a le bonheur de vous avoir pour gouverneur.

» En effet, les brillantes qualités qui vous distinguent, Monseigneur, rendent avec juste raison votre nom aussi célèbre et aussi glorieux dans la Catalogne, que celui de Minos dans la Crète, celui de Lycurgue à Lacédémone, et celui de *Solon* à Athènes, etc., parallèles qu'il me serait facile de concilier, si je n'étais pas retenu par le respect que je dois à votre modestie. »

(*Extrait* de l'Epître dédicatoire mise par M. Viader à son *Memoria sobre las enfermedades que han affligido à los moradores y guarnicion de esta plaza de Gérona, etc.*)

AUGIER. ⚑⚑ Député du Cher, nommé général de brigade, le 27 janvier 1794, par la république ; commandant de la légion d'honneur, le 14 juin 1804, par l'empereur ; envoyé à Bourges par le roi, 1re subdivision de la 21e division militaire, sous les ordres de M. le maréchal duc de Tarente, gouverneur.

Membre du corps législatif sous l'empereur, et membre de la chambre des députés sous le roi.

AUGUSTIN JORDAN. *Voyez* Jordan.

AUZOU ⚑ (Madame). Peintre, rue Gît-le-Cœur.

« S. M. l'impératrice, avant son mariage, et au moment

» de quitter sa famille, distribue les diamans de sa mère » aux archiducs et archiduchesses ses frères et sœurs.

» La scène se passe dans la chambre à coucher de S. M., » à Vienne. »

Tel est le sujet d'un joli tableau exposé au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le nº 22 de la notice.

« Une croisée de Paris, le jour de l'arrivée de S. M. » Louis XVIII. »

Tel est le sujet d'un autre tableau également joli, exposé au *musée royal* des arts, le 1er novembre 1814, sous le nº 21 de la notice.

AVOCATS DU CONSEIL D'ÉTAT. ⊰⊰⊰ Si le roi de Maroc venait s'asseoir aux Tuileries, et présider un jour le conseil d'état, il trouverait encore pour avocats de son conseil :

MM.

Badin, avocat à la cour de cassation, rue Croix-des-petits-Champs, hôtel de Lussan, nº 42.

Buchot, rue du Paon, nº 3.

Chauveau-Lagarde, rue de Cléry, nº 27.

Cochu, avocat à la cour de cassation, rue Caumartin, nº 21.

Collin, *idem*, rue Traversière-Saint-Honoré, nº 25.

Dejoly, rue Gaillon, nº 13.

Delacroix-Frainville, bâtonnier, rue Haute-Feuille, nº 15.

Dupot, avocat à la cour de cassation, rue Verdelet, nº 4.

Gérardin, rue des Deux-Écus, nº 15.

Huart-Duparc, avocat à la cour de cassation, rue de l'Université, nº 25.

Kugler, rue *de Napoléon*, nº 39, ou rue de *la Paix*, nº 9; c'est suivant les circonstances et l'almanach où il se trouve.

Legras, membre de la légion d'honneur, rue des Fossés-Montmartre, nº 8.

Parent-Réal, rue de Tournon, nº 12.

Raoul, avocat de toutes les corporations et de tous les partis, de la cour de cassation impériale ou royale, de la

chancellerie de la légion d'honneur, etc. On le trouve rue Sainte-Anne, nº 53.

Thilorier, rue des Capucins, nº 7, etc. etc. etc.

Voilà principalement les noms de MM. les avocats du conseil d'état qu'on rencontre sur tous les almanachs impériaux, royal; vous les retrouvez même encore jusque dans le *Moniteur* et les journaux de mars 1815 (postérieurement au 21 mars, bien entendu), et présidés par M. Legras.

Plusieurs de ces messieurs ont été décorés avant, pendant et après. Nous avons copié leurs adresses, afin que ceux de nos confrères girouettes, qui auraient besoin d'avocats, donnent leur pratique de préférence à une personne qui a déjà fait ses preuves, plutôt qu'à un de ces avocats du barreau de Paris, qui n'ont jamais eu qu'une manière de voir et qu'une opinion dans leur vie.

Si l'on voulait aller jusque dans la rue St.-Lazare, nº 94, on y trouverait M. Dumont ⊣⊣⊣, huissier exploitant près la commission du contentieux, lequel n'a jamais pu supporter l'idée de ne pas être assermenté dans quelque circonstance qu'il crût devoir exploiter.

AVRIGNY ⊣⊣⊣⊣ (C.-J.-L. d'). Officier d'administration, chef du bureau d'économie politique et du contentieux des colonies, au ministère de la marine (1809); connu avant la révolution sous le nom de Loeillard, qui n'était pas sans quelque crédit dans l'*Almanach des Muses*.

Les destins ont parlé, tout cède à leur puissance;
Et, plus grand chaque jour, le héros de la France
S'élève, triomphant des plus fiers potentats;
Sous leur choc s'affermit son immortel empire;
Et de tant d'ennemis qu'un fol orgueil inspire,
Les torrens dissipés s'écoulent sur ses pas.

Ainsi le pic altier, du sein des vastes ondes,
Au bruit des cieux tonnans et des vagues profondes,
De feux étincelant, s'élance dans les airs;
Il grandit, il étend l'orgueil de ses rivages,
Et, debout sur les flots, le front ceint de nuages,
Voit mourir à ses pieds le vain courroux des mers.

(*Campagne d'Autriche*, Ode faisant partie d'un recueil de vers intitulé : *Poésies nationales*).

CHANT NUPTIAL.

Comment s'est tout à coup dissipé cet orage
Qui, croissant dans sa course, et portant le naufrage
Grondait sur la tête des rois?
Au son d'une divine voix
La foudre s'éloigne en silence.
Les nuages ont fui; le ciel déjà plus pur
Voit des autans soumis tomber la violence;
Et l'écharpe d'Iris, présage heureux et sûr,
Du soleil qui renaît annonce la présence.
Relève, fille d'Agénor,
Ce front que voilait la tristesse!
L'Olympe s'est ouvert, et de la voûte d'or,
Où règne sur les rois l'éternelle Sagesse,
L'aimable Paix descend au séjour des humains:
Les fleurs ont, sous ses pieds, parfumé les chemins;
Le ciel brille, et la terre a frémi d'espérance.
L'immortelle s'arrête aux remparts de Paris;
Et sa voix, en ces mots qu'anime un doux sourire,
S'est fait entendre au cœur du héros de la France:
« Superbe vainqueur des Germains,
« Le ciel, par tes bienfaits, veut rassurer la terre;
» De la discorde et de la guerre
» Les feux, de tous côtés, s'éteindront par tes mains.
» L'Hymen te réserve Louise:
» Digne ornement des bords lointains
» Que le Danube fertilise,
» C'est elle qu'aujourd'hui les ordres des destins
» Pour le bonheur du monde à la France ont promise. »

. . . . . .
Mais quelle pompe solennelle
Dans le palais des rois attache les regards!
O prodige, où d'un Dieu la faveur se révèle!
Soudain pour éclairer une fête si belle,
Reparaît dans les airs et luit sur nos remparts
L'astre du jour, paré d'une splendeur nouvelle:
L'autel fume d'encens, et de feux étincelle;
L'hymne saint a cessé de porter nos souhaits
Vers le Dieu qui pour nous prodigue ses bienfaits;
Un soin religieux tient la langue captive;
L'allégresse a brillé dans les yeux satisfaits,
Et la France écoute, attentive....
Consacrez, ministre de paix,

Ces nœuds, où des humains l'espérance se fonde,
En jurant son bonheur, un couple glorieux
Vient de jurer celui du monde.
Qu'un si pieux serment soit écrit dans les cieux!
Oui, vous le remplirez, auguste souveraine.
Quel nuage ne cède à des attraits si doux!
Vos soins embelliront les loisirs d'un époux,
Qui, du poids des travaux où son destin l'enchaîne,
Viendra respirer près de vous.

Les mortels, sous vos lois, oublîront leurs alarmes.
Ah! de la guerre encor, dans leurs noirs fureurs,
Si les filles d'enfer ramenaient les horreurs,
Paraissez; et vos yeux, vos yeux mouillés de larmes,
Sauront désarmer tous les cœurs.
Ainsi brille, au milieu des vapeurs les plus sombres,
L'étoile au front d'argent, espoir des matelots,
Qui des enfans d'Eole arrête les complots,
Et, d'un ciel orageux éclaircissant les ombres,
Ramène la paix sur les flots.

. . . . . .

Chantez, chantez sa gloire, harmonieux Orphées!
L'avenir usera l'airain de ses trophées;
Mais vous rendez au jour les héros disparus;
Et dans la nuit des temps, votre voix libre et fière
Ranime la poussière
Qui jadis fut César, Alexandre ou Cyrus.
Qu'il vive! et que la Paix, fille de la Victoire,
Par les lois, par les arts étende encor sa gloire!
France! Autriche! à jamais confondez vos drapeaux.
Ainsi puisse entre vous d'une chaîne éternelle
L'étreinte fraternelle
De l'Europe et du monde assurer le repos!

LA NAISSANCE DU ROI DE ROME.

Ode.

Ils disaient, dans leur vain délire:
« Que de sa cime altière il touche jusqu'aux cieux
» Que la terre à ses pieds l'admire,
» Le cèdre qui toujours superbe, audacieux,
» Calme au milieu de la tempête,
» Des vents déchaînés sur sa tête
» Brave l'effort ambitieux!

» Les ans n'épargneront que son nom et sa gloire ;
» Et les mortels un jour, tout pleins de sa mémoire,
» Chercheront des forêts le fier dominateur.
» Quel jeune rejeton, digne de sa naissance,
» Viendra du cèdre-roi, dans toute sa puissance,
» Rendre à la terre en deuil l'ombrage protecteur ?... »

Ainsi du héros de la France
Les fougueux ennemis se perdaient dans leurs vœux ;
Mais d'une aveugle haine, ô stérile espérance !
Le livre des Destins était fermé pour eux.
Parais, noble héritier de l'arbitre du monde !
Il est temps que le ciel à nos souhaits réponde ;
Et les jours consacrés à Mars,
Ces jours qu'avait marqués le dieu qui nous seconde,
Ont annoncé le fils du plus grand des Césars.
Du laurier triomphal la tête couronnée,
Au pied de nos autels la France prosternée
En ces mots élève sa voix
Au trône où le Roi des rois
De la terre à son gré conduit la destinée.
. . . . . .

Dès sa naissance orné des grâces de sa mère,
Bientôt le rejeton d'un si glorieux père
Doit marcher sur ses pas, doit s'instruire à sa voix ;
Et l'auteur de ses jours lui seul est digne d'être
Le modèle et le maître
D'un fils né, comme lui, pour régner sur les rois.

Guerriers, n'en doutez pas : le siècle qui commence
Verra, toujours debout, cet édifice immense
S'étendre par-delà l'intervalle des mers ;
Et du trône français, au loin resplendissante,
La majesté croissante
Des rayons de sa gloire emplira l'univers.

On voit que M. d'Avrigny n'est pas avare de vers louangeurs quand les circonstances se présentent. Nous ignorons si la fête de la Saint-Louis 1814 ne lui a pas fourni la matière d'une ode nouvelle ; en attendant que nous puissions vérifier nos soupçons, nous affirmerons que M. d'Avrigny, entièrement dévoué au régime royal, avait accepté le titre de censeur honoraire, et remplissait

à la direction générale de la police du royaume, le noble emploi de mutilateur des pièces de théâtre soumises à sa censure. Malheur au pauvre auteur qui parlait avec irrévérence du roi ou de la royauté ! M. d'Avrigny a conservé les mêmes fonctions sous le règne éphémère du sieur Buonaparte, sa première idole. M. d'Avrigny, comme on le voit, paraît pourvu d'une forte dose d'impassibilité, et il est de ces hommes qui savent se mettre sur-le-champ à la hauteur des circonstances ; il vous mutilait sans pitié, en dernier lieu, un drame infortuné dans lequel on aurait pu rencontrer des mots à double sens. Il appelait mots à double sens, *bonheur*, *prospérité*, *paix*, parce que cela pouvait rappeler le règne du roi.

AZAÏS. Auteur du système des compensations ; inspecteur de l'imprimerie et de la librairie dans les départemens de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère et de Vaucluse, en remplacement de M. Turenne. (Septembre 1811.)

Fragmens du discours que M. Azaïs a eu l'honneur d'adresser à S. M. l'empereur et roi. Il paraîtra remarquable.

« Sire, l'époque où nous sommes, celle où vous avez pris, par droit de force et de génie, le premier sceptre de la terre, est celle où l'esprit de l'homme doit enfin connaître cette cause universelle qui tient le sceptre du monde. Il a suffisamment interrogé ses effets ; il a suffisamment pris dans les réponses de chacun, ce qui devait former une réponse commune. Cette réponse, absolument universelle, et pour cette raison parfaitement simple, l'esprit humain l'a confiée à un de vos sujets, sire : l'esprit humain avait besoin d'un organe, j'ai eu l'honneur d'être choisi. »

(*Journal des Débats*, du 28 mars 1809.)

Lorsque le roi arriva, M. Azaïs trouva le moyen d'être nommé inspecteur de la librairie à Nancy. (Il y eut compensation.)

BARBÉ-MARBOIS. ⊣⊣⊣⊣ Ancien intendant aux Colonies; membre du conseil des anciens; déporté à Sinnamary, à la suite de la journée du 18 fructidor an 5; nommé, par l'empereur grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13; comte de l'empire, et premier président de la cour des comptes dès qu'elle fut réorganisée.

« Nous offrons nos efforts à votre majesté, comme la plus sûre expression de notre fidélité et de notre amour pour son auguste personne. » (Discours du 19 janvier 1808. *Voyez* le *Moniteur*.)

« Sire,

» Votre cour des comptes vient joindre ses félicitations à celles de tous les corps de l'état, de tous les sujets de votre empire. Loin de vous, tout manque à notre bonheur; votre présence nous rend toutes nos espérances, nos affections; notre zèle n'a pas langui pendant que vous étiez absent; il se ranimera sous vos regards. Nous avons joui de vos victoires; mais nous jouirons surtout des biens que vos lois et votre génie nous assurent. »

(Discours du président de la cour des comptes, du 24 janvier 1809. *Voyez* le *Moniteur*.)

Maintenu par le roi *premier président de la cour des comptes* (mai 1814); nommé pair de France, le 4 juin même année, et *conseiller honoraire de l'université royale de Paris*. (*Journal des Débats*, mars 1815.)

BARBIER-NEUVILLE. ⊣⊣⊣⊣ Chef d'un des bureaux du ministre de l'intérieur, fut rédacteur de l'*Ami des Lois*, après Poultier et Bovinet.

Nommé par l'empereur chef de la troisième division au ministère de l'intérieur; membre de la légion d'honneur; et par le roi, directeur de la correspondance audit ministère, et officier de la légion d'honneur. (5 août 1814.) Dans les cent dix jours du règne de Buonaparte, il resta chef de division au ministère, moyennant la dépense qu'il fit d'un nouveau serment. Le roi revient, et M. Barbier-Neuville est inamovible comme un terme.

BARBIER DE SALIGNY ⊣⊣ (ou de Solligny.)

BARBIER DE LANDREVIE. ⊣⊣ Juge de paix de

Confolens; nommé par le roi membre de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. M. Barbier de Saligny, député de la Marne, et M. Barbier de Landrevie, député de la Charente, étaient membres du corps législatif avant 1814, et membres de la chambre des députés en 1814; reste à savoir s'ils ne l'étaient pas encore après 1814, c'est-à-dire en juin 1815. On peut adjoindre au nom de ces deux messieurs Barbier, ceux de leurs illustres confrères, messieurs :

BAILLON. ⊣⊣ Député du Nord.

BARROT. ⊣⊣ (Lozère.)

BEAUMONT. ⊣⊣ (Indre et Loire.) Qualifié dans l'*Almanach royal* de *comte* Charles de Beaumont.

BEDOCH. ⊣⊣⊣⊣ (Corrèze.) Député sous tous les règnes passés, présens et futurs; de plus, commissaire extraordinaire de l'empire, en dernier lieu dans les départemens de la Meuse et des Ardennes, et conseiller d'état de Buonaparte.

BELLEGARDE. ⊣⊣ (Haute-Garonne.)

BERNARD-DUTREIL. ⊣⊣ (Loire-Inférieure.)

BETHUNE SULLY. ⊣⊣ (Indre.) Qui a profité de ce qu'il paraissait par hasard un *Almanach royal* pour y rétablir son titre de *marquis*.

BLANCART DE BAILLEUL. ⊣⊣ (Pas-de-Calais.)

BOIROT. ⊣⊣ (Puy-de-Dôme.)

BONET DE TREYCHES. ⊣⊣ (Haute-Loire.)

BOUCHARD. ⊣⊣ (Côte-d'Or.)

BOUCHET. ⊣⊣ (Loiret.)

BOUDET. ⊣⊣ (Mayenne.) Chevalier en 1811; baron en 1814; et..... en.....

BOUFFEY. ⊣⊣ (Orne.)

BOUQUELON. ⊣⊣ (Eure.)

BOURRAN. ⊣⊣ (Lot-et-Garonne.)

BOUTEILLE. ⊣⊣ (Loire-Inférieure.)

BOUTELAND. ⊣⊣ (Charente.)

BOYER. ⊣⊣ (Arriège.)

BRUGIÈRE-LAVERCHÈRE. ⊣⊣ (Puy-de-Dôme.)

BRUYS-CHARLY. ⊣⊣ (Saône et Loire.) (*Almanachs impériaux.*)

BRUYS DE CHARLY. Dans l'*Almanach royal.*

Quoi qu'on fasse, on retrouvera sur toutes les listes d'assemblées législatives ou de députés, les noms desdits messieurs, qui, comme on voit, savent mieux que personne ce que c'est qu'une constitution et ce que veulent dire ces deux mots : JE JURE.

BARÈRE DE VIEUZAC ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (Bertrand), né à Tarbes en 1756. Député à l'assemblée constituante et à la convention nationale. Il était orateur du comité de *salut public* sous Robespierre, et s'en acquitta de telle manière qu'on appela ses discours des *Carmagnoles.*

Barère était président de la convention lors du jugement de Louis XVI. Après avoir servi Robespierre, il l'abandonna au 9 thermidor, déclama contre lui ; il fut un de ceux que la convention nationale déclara à jamais inéligible à toutes fonctions. L'assemblée de son département ne l'en porta pas moins à l'un des conseils ; mais sa nomination fut annullée. Il vient d'être élu membre de la chambre des représentans, et a eu une voix pour la présidence. (Juin 1815.)

Barère a beaucoup écrit ; et parmi ses écrits se trouvent plusieurs éloges ou morceaux académiques composés avant la révolution, dans lesquels M. Barère professe souvent le royalisme le plus ardent. Il a travaillé au *Mémorial anti-Britannique ;* il paraît même qu'il était co-propriétaire de ce journal avec M. Rippert, qui avait été et a été depuis propriétaire de *la Quotidienne*, ce qui a donné lieu au *Nain-Jaune* d'admettre dans une de ses nomenclatures anagrammatiques : *Barerophile - Perprit.* Pendant le règne de l'empereur en 1815, il a publié plusieurs brochures qui n'ont d'autre défaut que celui de porter le nom de l'auteur des *Carmagnoles*, et dans lesquelles on ne le reconnaîtrait pas du tout. C'est lui qui

a dit que la convention nationale avait reçu l'honorable mission de détruire les rois et la royauté.

BARRAL ⅁⅁⅁⅁ (L.-Mathias de). Comte de l'empire, officier de la légion d'honneur; grand'croix de l'ordre impérial de la réunion, né à Grenoble le 20 avril 1746; sacré le 5 octobre 1788 évêque de Troyes; archevêque de Tours en 1805; premier aumônier de S. M. l'impératrice Joséphine; membre du sénat conservateur, le 19 mai 1806; pair de France le 4 juin 1814, suivant l'*ordonnance du roi* dudit jour; et pair de France encore suivant le *décret impérial* du 5 juin 1815. M. Barral officia pontificalement au *Champ-de-mai* du mois de juin.

BARRÉ, ⅁⅁⅁⅁⅁⅁⅁ RADET, ⅁⅁⅁⅁ ⅁⅁⅁⅁ DESFONTAINES. ⅁⅁⅁⅁⅁⅁⅁ Il est difficile de séparer le nom de ces messieurs; et, comme l'a fort bien dit un de nos confrères, puisque ce sont trois têtes dans une perruque, il faut laisser ce triumvirat chantant tel qu'il désire être, c'est-à-dire inséparable. Jamais ces bons et vieux chansonniers n'ont laissé échapper la moindre occasion de faire une pièce sur les circonstances. Nous nous contenterons de citer *la Girouette de Saint-Cloud*, pièce en l'honneur de la journée du 18 brumaire; *la Pièce curieuse*, faite en l'honneur de la bataille de Marengo; *la Tapisserie de la reine Mathilde*, où l'on célébrait d'avance les exploits que Buonaparte devait faire dans sa descente en Angleterre, en 1805 (descente projetée, et qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'il vient d'effectuer en 1815); *le Rêve*, ou *la Colonne de Rosbach* (1806); l'*Hôtel de la Paix*, *rue de la Victoire*, *à Paris* (1807).

Dès cette époque, un de leurs confrères leur avait adressé le couplet suivant:

« Vous chantiez la révolution,
» V'là c' que c'est qu' d'être un.... luron.
» Vous avez chanté Pétion,
» Marat, Robespierre,
» Puis, leur jetant la pierre,
» Vous célébrez Napoléon,
» V'là c' que c'est qu' d'être un.... luron. »

MM. Barré, Radet, Desfontaines ne s'arrêtèrent pas là. En 1809, le 2 décembre, ils chantèrent encore la paix dans une pièce intitulée, le *Pari singulier*, ou *la Fête de Village*. Le premier avril 1810, ils donnèrent le *Meûnier et le Charbonnier*, qu'ils avaient intitulé vaudeville de circonstance. C'est sous le même titre qu'ils donnèrent le 9 juin de la même année, *M. du Relief*, ou *les Embellissemens de circonstance*. En 1811 naquit le roi de Rome, et MM. Barré, Radet et Desfontaines de faire représenter, le 21 mars, *la Dépêche télégraphique*, divertissement en vaudeville. Voulez-vous des couplets maintenant? En voici qui furent chantés, le 21 mars 1811, au théâtre du Vaudeville.

Au point du jour avec ivresse,
Nous entendions le gros bourdon;
Mais à cette douce allégresse
Il manquait le bruit du canon.
Vingt coups auraient pu nous suffire,
Ça nous aurait égayés tous;
Mais v'là qu' pour nous mettre en délire
Le canon a fait les cent coups.

Ces cent coups-là, dans tout l'empire
En même temps vont se répéter;
On écoute, à peine on respire;
On se tait pour les bien compter.
Comm' ce bruit-là dans tout' la France
Va faire du plaisir à tous!
Mais aussi, je l'prédis d'avance,
L'Anglais va craindre les cent coups.

Je déjeunions avec ma femme
Quand j'avons entendu c' bruit-là:
J'ons dit qu'est-c' que c'est qu'on proclame?
Puis en comptant, j'ons dit: c'est ça;
C'est la naissance du roi d'Rome,
Allons, femm', réjouissons-nous.
— T'as raison, qu'all' m'a dit, mon homme,
Faut aujourd'hui fair' les cent coups.

Au bruit de c'te grande nouvelle,
Qui de tout' parts va circuler,
A l'allégresse universelle
Comm' nos guerriers vont se mêler!

Comme ils vont trinquer à plein verre
En célébrant un jour si doux !
Pour le fils, le père et la mère,
Nos braves boiront les cent coups.

Tout en préparant la bluette
Que nous vous donnerons demain,
Cette chansonnette s'est faite
Pendant les cent coups du matin.
L'enfant que le ciel nous envoie
Fait ici le bonheur de tous.
Vous qui partagez notre joie,
De vos mains faites les cent coups.

En voici qui sont tirés de la *Dépêche télégraphique*.

Dans mon souverain, moi je dis
Qu'on voit tous les genres de gloire,
Et que le ciel, de père en fils,
Doit en consacrer la mémoire.
Or, c'est un garçon qu'on aura,
Et ce garçon que moi j'espère,
Songez ce qu'un jour il sera,
Pour peu qu'il ressemble à son père.

De Mars, l'enfant recevra
Ardeur, force et vaillance;
Apollon lui donnera
Génie, esprit, science;
Minerve le guidera
Dans sa noble carrière;
Mais son meilleur guide sera
L'étoile de son père.

Après avoir chanté long-temps le père, MM. Barré, Radet et Desfontaines, dans un *Petit Voyage du Vaudeville*, où il était question du roi, ont chanté, comme on dit, la palinodie. Un pâtissier, au vaudeville final, déroule une longue inscription conçue en ces termes :

Je pâtissais,
Tu pâtissais,
Il pâtissait,
Nous pâtissions,
Vous pâtissiez,
Ils pâtissaient,
Vous ne pâtirons plus.

BARROT ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (de la Lozère). Ancien juge au tribunal de Langogne, membre de la convention. M. Barrot a si bien su s'arranger, qu'il n'a pas quitté le parquet des chambres représentatives et législatives depuis qu'il en existe en France; les gouvernemens *indivisible*, *consulaire*, *impérial*, *royal*, ont tous reçu son petit serment de fidélité.

BARTHELEMY. ⊣⊣⊣ Ambassadeur de France en Suisse, par la convention nationale; ancien membre du directoire, déporté à la Guyane, à la suite de la journée du 18 fructidor an 5; comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur; et membre du sénat conservateur, le 24 pluviose an 8. Nommé pair de France le 4 juin 1814; vice-président de la chambre des pairs; grand-officier de la légion d'honneur, le 8 janvier 1815.

BAUSSET ⊣⊣⊣⊣ (L.-Fr. de), né à Pondichéry en 1748. Jadis évêque d'Alais, depuis baron de l'empire, membre du chapitre de Saint-Denis. (*Voyez* les prérogatives que l'empereur avait accordées à ces messieurs, *Almanachs impériaux* de 1810, 1811 ou 1812, *Décret* du 20 février 1806.) Conseiller titulaire de l'université impériale.

Monseigneur, moyennant les circonstances, supplante son seigneur et maître le comte de Fontanes, et pousse l'irrévérence jusqu'à se faire nommer par le roi, dans la désorganisation de l'université, *président du conseil royal* de l'instruction publique, avec l'énorme traitement de 40,000 fr. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

Monseigneur sait, mieux que personne, vu qu'il doit l'avoir dit plus d'une fois à ses ouailles, que rien n'est stable sur la terre. Cependant, suivant le décret du 31 mars 1815, M. de Bausset reprend ses humbles fonctions de conseiller titulaire de l'université impériale, *répète* son petit serment, et ne fait plus parler de lui. *Sic transit gloria mundi.*

BAYANNE ⊣⊣⊣ (Alph.-Hubert-Lathier de), né en 1739. Cardinal en 1801; fut nommé membre du sénat conservateur le 5 thermidor an 13; comte de l'empire et grand-officier de la légion d'honneur; fait parvenir son adhésion au gouvernement provisoire, et signe l'acte constitutionnel

qui appelle Louis-Xavier au trône de France. (*Moniteur* d'avril.) Aussi M. le comte de Bayanne fut-il nommé pair de France, le 4 juin 1814.

Le 26 mars 1815, M. le comte de Bayanne n'en a pas moins été faire sa cour à l'empereur. (*Journal de l'Empire*, du 28 mars 1815.)

BEAUCHAMP, ⊣⊣⊣⊣ (Alphonse de). Long-temps employé pendant la révolution sous le ministre *Sotin*; depuis auteur de la *Guerre de la Vendée*, de la *Campagne de* 1814, ouvrage qui l'a fait condamner comme calomniateur; et enfin pendant l'interrègne, rédacteur des articles politiques signés D., dans la *Gazette de France*.

M. Beauchamp a été nommé par Louis XVIII, sous-préfet, on ne sait de quelle sous-préfecture.

BEAUHARNAIS ⊣⊣ (Claude), né le 26 sept. 1756. Ancien officier des gardes du corps sous Louis XVI; chevalier d'honneur de l'impératrice Marie-Louise; membre du sénat conservateur, le 1er floréal an 12; commandant de la légion d'honneur; porté sur la feuille des bénéfices du sénat à la sénatorerie d'Amiens.

Pair de France. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814.)

BEAUMONT. ⊣ Comte de l'empire; premier écuyer de Madame mère de l'empereur; membre du sénat conservateur, le 14 août 1807; grand-officier de la légion d'honneur.

Pair de France. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814.)

BEAUVARLET-CHARPENTIER. ⊣ Marchand, édit. composit. de musique, boulevard Poissonnière, à Paris.

Êtes-vous royaliste? demandez à M. Beauvarlet *la Paix*, *l'Union des nations* et *le Retour du roi de France*, divertissement militaire pour le piano, avec accompagnement de violon, par M. Beauvarlet-Charpentier, organiste de la paroisse royale de Saint-Paul-Saint-Louis; prix 6 fr.: ou *trois Domine salvum fac regem*, par le même. (*Journal des Débats*, du 8 juin 1814.)

Êtes-vous bonapartiste? demandez alors à M. Beauvarlet-Charpentier *l'illustre et heureuse Alliance*, grande symphonie arrangée par lui, à l'occasion du mariage de l'empereur; prix, 6 fr. (1810.)

BEGOUEN, ⊣⊣⊣ manuf. au Hâvre. Député à l'assemblée constituante; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; conseiller d'état *à vie* (section de l'intérieur, service ordinaire); or, comme il était conseiller d'état à vie, M. Begouen a pris la chose à la lettre, et a voulu par conséquent être encore conseiller d'état sous le roi. (4 juillet 1814.) L'empereur revient, M. Bégouen est encore conseiller d'état. (*Moniteur* du 26 mars 1815.) Le *Journal des Débats*, du 1er mars 1814, prétend que M. Bégouen a été nommé commissaire extraordinaire du roi dans la quinzième division militaire, et qu'il arrivât à Rouen le 28 avril 1814. Nous demandons un peu au lecteur si cela prouve quelque chose, et si cette marque de zèle que donnait M. Bégouen au roi, après avoir été si dévoué à l'empereur, l'empêche d'être *conseiller d'état à vie?*

BELDERBUSCH ⊣⊣⊣ (Ch.-Léopold), né en octobre 1749. Envoyé de l'électeur de Cologne à la cour de France, président de sa régence, grand-bailli de Montjoye, membre des états du pays de Cologne et de ceux de Juliers, Limbourg et Fanquemont; depuis la réunion de son pays, membre du conseil général de la Meuse inférieure, préfet du département de l'Oise; comte de l'empire; sénateur, le 7 février 1810; membre de la légion d'honneur; appelle Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon au trône de France. (Extrait des registres du sénat conservateur, du 6 avril 1814.)

BELLIARD. ⊣⊣⊣ Comte de l'empire; général de division de cavalerie (le 25 avril 1800); grand-officier de la légion d'honneur, le 4 nivose an 14; grand-cordon de ladite légion (23 août 1814); commandant de la couronne de fer; de l'ordre impérial de la réunion; pair de France, le 4 juin 1814; premier inspecteur général des cuirassiers, sous l'empereur; major général de l'armée commandée par S. A. R. Monseigneur le duc de Berry. (*Ordre du jour*, du 15 mars 1815.) Le 20 mars il fait rentrer dans Paris les troupes qu'il avait conduites à Melun, contre l'empereur. (*Journal de l'Empire*, du 22 mars 1815.) Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (*Ordonnance du roi*, du 1er

juin 1814.) Pair de France. (*Moniteur* du 6 juin 1815.) Maintenant.....

BELLISLE. *Voyez* PEPIN DE BELLISLE.

BÉNARD DE MOUSSIGNIÈRE. ⊣⊣⊣ Maire du 8e arrondissement de la bonne ville de Paris, nommé par S. M. l'empereur Napoléon (avant 1814); maintenu dans les mêmes fonctions par S. M. Louis XVIII (en 1814); maintenu dans les mêmes fonctions encore par S. M. l'empereur Napoléon (après 1814).

Chevalier de la légion d'honneur (avant 1814); anobli (en août 1814), et *saluant* (après 1814) *S. M. l'empereur des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.* (Adresse du conseil municipal de la ville de Paris, en date du 25 mars 1815, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Bénard de la Moussignière.)

BESNARDIÈRE ⊣⊣ (de la). Membre de la légion, nommé par l'empereur; chef de la division du Nord au ministère des relations extérieures; conseiller d'état au conseil du roi, service extraordinaire (4 juillet 1814); parti pour Vienne en septembre 1814. Revenu en 1815, il a une longue audience de l'empereur.

BENJAMIN. *Voyez* CONSTANT DE RENECQUE.

BÉQUEY, ⊣⊣ né en 1760. Ancien membre de l'assemblée législative; conseiller de l'université, etc.

Directeur général du commerce et des manufactures au département du ministère de l'intérieur. (20 mai 1814.)

Prêté serment entre les mains du roi, le 22 mai suivant. (*Moniteur.*)

Conseiller d'état au conseil du roi, service extraordinaire. (4 juillet 1814.)

BÉRARD. ⊣⊣ Auditeur de première classe, service ordinaire près les ministres, section de l'intérieur, sous l'empereur.

Maître des requêtes ordinaire au conseil du roi, le 4 juillet 1814; et enfin *renommé* auditeur au conseil d'état. (*Journal impérial* d'avril 1815.) Peut-être M. Bérard espère-

t-il par la même raison se faire maintenant nommer maître des requêtes ordinaire au conseil du roi.

BERENGER. ⊣⊣⊣ Médecin à l'hôpital de Grenoble, fut, en 1797, député du département de l'Isère au conseil des cinq-cents. Il y resta jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle il fut membre des commissions législatives, d'où il passa au tribunat. En septembre 1801 il fut appelé au conseil d'état et nommé successivement par l'empereur comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur et directeur général de la caisse d'amortissement.

Le roi le nomma, le 12 mai 1814, directeur général des impositions indirectes, et conseiller d'état, service ordinaire. (4 juin 1814.)

BERENGER ⊣⊣ (Laurent-Pierre). Né à Riez en Provence, en 1749; ami de l'abbé Reyrac et de M. Fontanes; auteur du livre si répandu, intitulé : *La Morale en action*; poëte impérial, il s'écriait dans une cantatille exécutée à Lyon, lors du passage de Bonaparte :

Le voilà, le voilà, le dieu de la victoire!
Voilà ses faisceaux triomphans!
Voilà ces guerriers si vaillans,
Dont les noms sont inscrits au temple de mémoire!
Lyon! Lyon! sois fière de ta gloire!
Que la reconnaissance éclate dans tes chants! »

DEUX CORYPHÉES.

Ier. Chantons, chantons la présence
Du conquérant de la paix.
IIe. Acquittons la dette immense
De l'Europe et des Français.

Jusque-là M. Berenger est assez sobre d'éloges, mais nous ne sommes encore qu'en 1800. Voici ce qu'il disait en 1802, dans une épître à l'abbé Delille :

Un grand homme a paru. Ses sages volontés
Règlent tous les pouvoirs rivaux ou limités;
Le sien, consolidé par un usage auguste,
Invoqué, raffermi, du juste et de l'injuste

A d'abord établi les pures notions
Qu'anéantit dix ans le feu des passions.
Ainsi par un seul mot, l'ordonnateur des sphères,
Asservit à des lois leurs mouvemens contraires.

Bonaparte n'était alors que consul. Quand il devint empereur, M. Berenger éleva son style, et disait en face à l'empereur, en parlant au nom de l'académie de Lyon :

« Votre nom glorieux brille à la tête de ses fastes où la reconnaissance devait inscrire le restaurateur de nos travaux. Mais vous en occupez encore le premier rang, ainsi qu'à l'Institut, comme inventeur, à l'exemple de César et de Frédéric, d'une tactique toujours nouvelle et toujours triomphante, et comme auteur d'un système de politique et d'administration, qui, en rétablissant l'équilibre de l'Europe, va redonner le bonheur à la France et à l'Italie, et mériter à V. M. la reconnaissance du monde entier, après avoir fixé l'admiration. »

(*Moniteur* du 3 floréal an 13.)

Pour un professeur d'éloquence, nous conviendrons que le morceau n'est pas trop mal, et les pensées ne nous paraissent point indignes de l'auteur de *la Morale en action*.

M. Berenger a un grand avantage sur ses confrères MM. *Cubières*, *Malingre*, etc.; c'est de demeurer en province. Il nous est impossible de le suivre pas à pas, mais nous savons de science certaine qu'il a publié une petite pièce intitulée : *Aux Anglais*, *Vaticination*, *Stances*, 1811. Nous n'avons plus la pièce sous les yeux, mais comme de juste il est question d'*île perfide*, *d'élément humide*, *de trident de Neptune*, *de fortune*, *d'indépendant*, *de grand homme*, *de Carthage et Rome*.

Par la raison expliquée plus haut, nous ignorons les discours, paroles et vaticinations de M. Berenger pendant les années 1812 et 1813; mais nous le voyons reparaître en 1814, armé d'une brochure ayant pour titre : *la Terreur et les Terroristes*, philippique contre les premières horreurs de la révolution, in-8°, que nous avons vainement cherchée, 1° chez les libraires, qui nous ont dit que la pièce était sortie de leurs mains pour aller chez l'épicier; 2° chez les épiciers, qui, après avoir fait leurs perquisitions, nous ont renvoyé

aux beurrières ; 3° chez les beurrières, qui nous ont dit que nous venions vingt-quatre heures trop tard.

BERGON. ⊣ Comte d'empire; membre de la légion d'honneur; directeur général de l'administration des eaux et forêts de l'empire; conseiller d'état (service ordinaire hors des sections.)

Voici en quels termes M. Bergon a porté la parole à Monsieur, au nom du conseil d'état; le 17 avril 1814 :

« Monseigneur,

» Le conseil d'état se félicite de voir le retour de V. A. R. dans la capitale et le palais de ses pères.

» Enfin, les fils de saint Louis et de Henri IV nous sont rendus! Nos cœurs sont au roi et à son auguste famille, et nos pensées, notre zèle, notre dévouement lui appartiennent.

» Nos désirs, Monseigneur, sont d'être utiles au souverain et à la patrie, de voir se cicatriser les plaies de la France, redevenue enfin la patrie commune du chef de l'état et de ses sujets, et de contempler notre monarque heureux par le bonheur de son peuple. »

M. Bergon, en conséquence, est maintenu par le roi dans toutes ses places et titres, et retrouve son fauteuil au conseil d'état du roi (service extraordinaire), le 4 juillet 1814.

BERNADOTE ⊣⊣⊣ (Ch.-Jean), né à Pau le 26 janv. 1764. Elevé du grade d'officier sous la république, par son *civisme*, jusqu'à celui de général. Il se signala, disent les *Annales révolutionnaires*, à Quiberon contre *les Anglais*; or, on sait que ce ne furent point les Anglais qui se battirent à Quiberon. Envoyé en ambassade à Vienne, après le traité de Campo-Formio; ministre de la guerre, maréchal d'empire; prince de Ponte-Corvo, nommé par l'empereur. Faisant, en 1814, partie de la confédération des puissances alliées résolues de détrôner Napoléon. Bernadote, jusqu'au moment où il est devenu prince héréditaire de Suède, avait prêté plus de dix sermens de fidélité différens.

BERNARDI. ⊣⊣ (Joseph-Elzéar-Domin.). Ancien député, membre de l'institut; nommé par l'empereur chef de division, deuxième division, matières civiles, au ministère du grand-juge.

Il est étonnant qu'après avoir occupé cette place, l'auteur se soit permis d'imprimer en 1814, ce qui suit :

« Notre ancienne législation, cet ouvrage de tant de siècles, cette production de tant de rares esprits qui avaient perfectionné successivement notre civilisation, allait être oubliée. Ce système si bien combiné, qui réglait l'ordre public comme les intérêts domestiques, qui faisait descendre les principes du juste et de l'injuste jusque dans les plus petits détails des actions humaines; qui, commencé par les Romains, s'était si bien amélioré parmi nous, avait fait place à des codes mesquins, décharnés, qui laissent presque tout à l'arbitraire, règle unique des gouvernemens usurpateurs et tyranniques. L'événement qui a rendu à la France son souverain, lui rendra aussi les lois qui avaient fait si long-temps sa gloire et son bonheur. »

Cependant ce qui peut expliquer ce passage, c'est que le roi avait confirmé M. Bernardi chef de division des affaires civiles, à la grande-chancellerie de France, et lui avait donné d'avance la croix de la légion d'honneur; ensuite il fut nommé censeur royal. (Octobre 1814.)

BERTHIER ⅂⅂⅂⅂ (Alexandre), né à Versailles. Il combattit en Amérique avec le général Lafayette pour la liberté des États-Unis. Général sous la république.

« Mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, d'Hortensius, recevez l'hommage des Français libres dans la capitale où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la république romaine. Ces enfans des Gaulois viennent dans ce lieu auguste, l'olivier de la paix à la main (les bayonnettes et la guillotine), rétablir les autels de la liberté dressés par le premier Brutus. »

(*Proclamation de Berthier aux Romains.*)

Tour-à-tour homme de guerre et homme d'état, il fut l'ami et le compagnon de Bonaparte, et associé à sa gloire et à ses succès. Il fut nommé par lui prince de Neufchâtel et de Wagram; maréchal d'empire; vice-connétable; grand-veneur; grand-officier de la couronne; major général de l'armée de l'empereur; sénateur et conseiller d'état, comme grand dignitaire de l'empire; grand-aigle de la légion d'honneur (13 pluviose an 13); grand-dignitaire de l'ordre de la couronne de fer; grand-cordon de l'ordre impérial de la

réunion ; grand-commandeur de l'ordre royal de Westphalie ; grand-cordon de l'ordre de S. A. R. le grand-duc de Hesse ; chevalier de Saint-Joseph de Wurtzbourg, de l'ordre royal de l'aigle d'or (Wurtemberg) ; de la couronne de Saxe ; grand'croix de l'ordre de Saint-Henri ; *de la fidélité* (de Bade) ; grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie ; chevalier de l'ordre de l'aigle noir (Prusse), et de Saint-André (Russie) ; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (*ordonnance du roi*, du 24 septembre 1814) ; pair de France, le 4 juin 1814 ; capitaine des gardes du corps du roi (compagnie Wagram), etc. etc.

Si on était curieux de lire sa lettre d'adhésion, datée de Fontainebleau, on la trouverait dans le *Journal des Débats*, du 14 avril 1814 ; et son discours au roi, au nom de tous les maréchaux, même journal du 3 mai 1814. On prétend qu'il vient de mourir en se jetant par une fenêtre à Bamberg. (*Moniteur*, juin 1815.) Sa mort est encore un secret que le temps dévoilera peut-être un jour.

BERTHOLET (Claude-Louis). Membre de l'institut, grand-officier de la légion d'honneur ; grand-officier de l'ordre impérial de la réunion, sénateur le 3 nivose an 8, porté sur la feuille des bénéfices à la sénatorerie de Montpellier, et un des savans les plus distingués ; mais le génie et l'esprit du commerce vont rarement ensemble. M. Berthollet en offre un nouvel exemple ; il avait voulu élever une manufacture de produits chimiques ; mais le savant oubliant qu'il était négociant, consommait en expériences au-delà de ses bénéfices ; il fut réduit, malgré le revenu de ses places, à s'absenter de la cour, faute d'y pouvoir paraître dans l'éclat convenable à son rang. L'empereur s'aperçevant de son absence en connut les motifs ; il le fit venir : « M. Berthollet, dit-il, j'ai toujours cent mille écus au service de mes amis », et il lui donna cette somme. Berthollet signa la déchéance de Napoléon ; le roi le nomma pair, le 4 juin 1814.

BERTON, Compositeur de musique, auteur

du *Délire*, d'*Aline*, de *Montano et Stéphanie*; et d'une foule de pièces qui ont eu le plus grand succès.

Personne n'a mieux réussi que M. Berton à mettre en musique les vers louangeurs que le vacillant M. Dupaty fit en diverses circonstances. S. M. l'impératrice et reine, et S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême ont tour-à-tour inspiré notre compositeur. On sait, ou on ne sait pas, qu'un divertissement intitulé : *la Fête de Meudon*, composé pour la fête de Neuilly, hommage à LL. MM. II., dédié à S. A. S. la princesse Pauline, duchesse de Guastalla, par M. E. Dupaty, imprimé chez P. Nouhaut, rue du Petit-Carreau, cour Lanoy, fut représenté devant l'impératrice, dit-on. On remarque entre autres morceaux, le suivant, dont M. Berton a fait la musique, qui *se trouve chez lui*, comme il est annoncé.

LE PAGE.

« Dans sa course illustre et rapide
» Je vois un aigle audacieux
» S'élancer d'un vol intrépide,
» Et planer au milieu des cieux!
» Du bord que le Danube arrose,
» Parmi cent lauriers toujours verts,
» Il apporte en France une *rose!*...

MAROT (*avec transport*).

» Pour le coup, ses yeux sont ouverts! »

Si l'on veut comparer cette musique avec celle de la cantate exécutée à l'hôtel-de-ville, jour de la Saint-Louis, devant la famille royale, et dont M. Berton composa aussi la musique, on y verra de grands rapports.

« Nymphes de ce rivage, accourez à ma voix,
» Livrez-vous aux transports d'une sainte allégresse,
» C'est enfin aujourd'hui que l'heureuse Lutèce
» Reçoit dans son palais la fille de ses rois. »

Pour la suite de ce morceau, *voyez* DUPATY, auteur d'une foule de petits morceaux de ce genre.

BESSIÈRE. Peu importe à M. Bessière ce qui se passe, ce qui se dit et ce qui se fait en politique, pourvu qu'il ait une préfecture. L'empereur l'avait jadis nommé préfet du

Gers, le roi le nomma préfet de l'Aveiron (1er août 1814), et l'empereur le nomma enfin préfet de l'Arriége. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.) Il n'est pas comme MM. Jerphanion, Bourgeois-Jessaint, de Plancy, etc., ses confrères, qui tiennent positivement au sol : ôtez ces messieurs de Chaumont, de Châlons, de Melun, où ils sont de temps immémorial, les voilà tout dépaysés.

BEUGNOT. Comte de l'empire; officier de la légion d'honneur; commissaire impérial et ministre des finances dans le grand-duché de Berg; conseiller d'état, service ordinaire.

Sire, s'écriait M. le comte Beugnot à l'empereur, avant 1814;

« Sire,

» Nous apportons aux pieds de V. M. I. et R. l'hommage du respect, de la reconnaissance et de l'amour du collége électoral du département de la Haute-Marne.

» Ce département, Sire, ne s'enorgueillit d'aucune production privilégiée de l'agriculture ou des arts : il ne renferme pas de vastes monumens d'utilité publique; mais il renferme des sujets fidèles et des citoyens soumis : les tributs s'y acquittent avec exactitude; nos enfans accourent sous les drapeaux de la patrie; chacun sert V. M., jouit ou travaille dans ce calme silencieux qui est l'indice le plus sûr d'un bon ordre social.

» Un tel département échapparait dans la foule aux yeux d'un prince vulgaire : nous sommes sûrs d'être présens à ceux de V. M.; nous sentons que nous sommes constamment aperçus, protégés, dirigés par cette haute sagesse à qui rien n'échappe, sous qui tout prospère.

» Dans un tel état, Sire, quel vœu pourrions-nous apporter aux pieds de V. M.? Nul autre que celui que nos pères apportèrent aux pieds de Louis XII : Que le ciel conserve votre personne sacrée pour le bonheur de ses peuples et l'exemple des rois! et puisse-t-il retrancher de nos jours pour ajouter aux vôtres! »

Nous passerons sous silence que le gouvernement provisoire avait nommé M. Beugnot commissaire à l'intérieur (3 avril 1814); ou si nous en parlons, c'est que ce titre nous sert de transition pour arriver avec M. Beugnot à la direction générale de la police du royaume (*Moniteur* du 13 mars 1814); au conseil d'état du roi (4 juillet 1814);

d'où M. Beugnot s'est élancé au ministère de la marine et des colonies, en décembre 1814.

Au 20 mars 1815, il quitta le ministère, ou le ministère s'évanouit dans ses mains; M. Beugnot alla à Gand, et il en revint avec le titre de ministre d'état et les fonctions de directeur général des postes.

BEURNONVILLE ⊣⊣⊣⊣ (P.-Rejet de), fut général de l'armée de la Moselle, sous la convention nationale. L'art si connu de nos jours de diminuer dans des rapports officiels les pertes faites dans les batailles, fut alors porté au plus haut degré par le général Beurnonville. Il prétendit dans le bulletin de l'affaire de Grewenmacher, et ce bulletin fut imprimé, qu'après trois heures d'un combat terrible les ennemis avaient perdu plus de mille hommes, tandis que les Français en avaient été quittes *pour le petit doigt d'un chasseur, encore les ennemis n'avaient-ils pas eu l'avantage de le lui enlever, car lui-même s'était blessé en chargeant son arme.*

La véracité du général lui valut ce quatrain :

Quand d'ennemis tués on compte plus de mille,
Nous ne perdons qu'*un doigt*, encor *le plus petit.*
Holà! monsieur de Beurnonville,
Le petit doigt n'a pas tout dit.

Ministre de la guerre dans la séance du 4 février 1793, présidence de Rabaud-Saint-Étienne. Mais il est constant que M. Beurnonville fut un officier au service de la république; ensuite on le vit comte de l'empire; sénateur, le 12 pluviose an 13; grand-officier de la légion d'honneur, le 25 prairial an 12; grand-cordon de ladite légion, le 22 juillet 1814; pair de France, le 4 juin 1814; porté comme bénéficier de la sénatorerie de Limoges, par l'empereur; ministre d'état, composant le conseil du roi; commissaire extraordinaire dans la deuxième division, à Mézière (*décret impérial* du 26 décembre 1813); un des cinq membres composant la commission chargée du gouvernement provisoire (le 1er avril 1814).

BLANC-D'HAUTERIVE. *Voyez* HAUTERIVE.

BOISSY-D'ANGLAS (François-Antoine), né à Anonnay, le 8 novembre 1756. Avocat au parlement de Paris, sans exercice; homme de lettres, correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres; maître d'hôtel de *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII; et depuis la révolution, membre de l'assemblée constituante; procureur général syndic du département de l'Ardèche; membre de la convention, du conseil des cinq-cents; commissaire liquidateur des colonies espagnoles; tribun, président de la section de l'intérieur, du tribunat; correspondant de l'institut; membre de l'institut; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; membre du sénat conservateur; commissaire extraordinaire envoyé dans la douzième division militaire à la Rochelle. (*Décret impérial* du 26 décembre 1813.) Nommé par Louis XVIII pair de France, le 4 juin 1814. Commissaire extraordinaire de S. M. I., envoyé à Bordeaux (*Journal de l'Empire*, du 27 avril 1814); pair de France, le 6 juin 1815. (*Monit.*)

Boissy-d'Anglas était président de la convention, le 1er prairial an 3, jour de l'assassinat de son collègue Ferrand. C'est lui qui est auteur du discours préliminaire de la constitution de l'an 3.

Voici le passage d'un de ses discours à la convention.

« Citoyens, trois compagnies d'un bataillon de Tarn, en garnison à Saint-Affritz, y pillèrent le Club, y déchirèrent les *Droits de l'homme*, abattirent l'arbre de la liberté; ce désordre fut bientôt réprimé, et les trois compagnies furent obligées de se retirer. Elles allèrent à Saint-Hyppolite. Leur arrivée dans cette ville effraya les bons citoyens, qui se rallièrent et voulurent les massacrer. Vos commissaires, alors à Nîmes, voulurent prévenir ce malheur, et requirent le général d'Albignac de faire venir ces trois compagnies à Nîmes. Elles y vinrent, furent désarmées, et les instigateurs, parmi lesquels se trouvent un prêtre et un ci-devant garde du roi, furent mis en prison..... Il est instant cependant de donner un tribunal à ces criminels. »

BOISSY-D'ANGLAS, fils du précédent. Baron de l'empire; nommé par l'empereur préfet de la Charente (*Almanach impérial* de 1811); maître des requêtes ordinaire au conseil du roi (4 juillet 1814); et en 1815 préfet de la Charente inférieure.

BONALD (de). D'une bonne famille de Rouergue, fut en 1791 président du département de l'Aveiron. Il fut sans fonctions pendant la révolution ; ses opinions n'étaient pas celles des philosophes. Des écrits qu'il publia à différentes époques n'obtinrent pas l'assentiment général ; quelques journaux le maltraitèrent. Il était l'un des rédacteurs du *Mercure*. Lors de la création de l'université impériale, il accepta la place de conseiller titulaire aux appointemens de 12,000 fr. par an. En 1814 il eut la même place, et publia des brochures qui furent beaucoup vantées par les gens de son parti, mais qui n'étaient lues par personne. On l'a comparé pour le style

« A ce lourd Diderot, docteur en style dur,
» Qui passe pour sublime à force d'être obscur. »

Le roi de Hollande avait eu l'idée de lui confier l'éducation d'un de ses enfans, et la lettre que S. M. écrivit à cette occasion au gentilhomme de Rouergue se trouve dans la *Gazette de France* du 28 janvier 1815. L'académie française n'avait jamais voulu nommer Diderot ; il est à croire que la seconde classe de l'institut n'eût jamais élu M. de Bonald ; mais il serait entré dans cette classe sans la révolution du 20 mars. Une ordonnance de réformation devait expulser plusieurs membres de l'institut, et les remplacer par d'autres individus. M. de Bonald eut été au nombre des remplaçans, et ne pouvant être académicien par la grâce de l'institut, il l'eut été par la grâce du roi, qui l'avait déjà nommé conseiller au conseil royal de l'instruction publique, le 17 février 1815.

BONARDI DE SAINT-SULPICE. Comte d'empire ; général de division nommé par l'empereur, le 14 février 1807 ; officier de la légion d'honneur par le même ; grand-officier de ladite légion par le roi, le 23 août 1814.

BONDY (Taillepied de). Comte d'empire ; officier de la légion d'honneur ; chambellan de l'empereur, et nommé par lui préfet du Rhône, à Lyon. Cependant M. de Bondy écrivit au prince de Bénévent la lettre suivante ;

Paris, le 11 avril 1814.

« Monseigneur,

» Aussitot que j'ai appris les événemens qui viennent de se passer, je *me suis empressé* de me rendre en cette ville pour apporter au gouvernement provisoire mon adhésion pleine et entière aux actes du sénat et du gouvernement. Personne plus que moi ne désire de pouvoir consacrer ses faibles moyens au service de l'illustre maison de Bourbon, qui nous est rendue pour le bonheur de tous les Français.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, de V. A. S., le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte de Bondy, maître des requêtes, préfet du département du Rhône. »

Commandant de la légion d'honneur, le 20 novembre 1814, par le roi.

Nommé par l'empereur préfet du département de la Seine. (Mars 1815.)

BOSIO. ⅂ Sculpteur, palais des Beaux-Arts. « Buste de » S. M. l'empereur et roi, fait d'après nature. »

« S. M. le roi de Rome, fait d'après nature peu de » jours après sa naissance. »

« S. M. la reine de Westphalie, etc., etc., » (exposés au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous les numéros 1007, 1009, 1010, etc., de la notice.)

« Buste du roi, fait d'après nature, » (exposé au *musée royal des Arts*, le 1er novembre 1814, sous le n° 1420 de la notice.)

BOSSI. ⅂ ⅂ ⅂ Baron de l'empire; préfet du département de la Manche, ayant prêté serment entre les mains de S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin.

« Sire,

» Organe de l'universalité des habitans de la Manche, dont les sentimens me sont bien connus, je viens présenter à Votre Majesté Impériale et Royale l'expression de la joie respectueuse qui les anime, en voyant enfin le plus ardent de leurs vœux accompli.

» Sire, tous les départemens de votre vaste empire rivalisent sans doute de dévouement pour votre personne. Celui que j'ai l'honneur d'administrer a prouvé par l'empressement avec lequel ses citoyens ont de tous temps volé sous vos drapeaux, qu'il est digne de fixer votre attention bienveillante.

» Les Français ont toujours été heureux du bonheur de leurs maîtres. L'attachement aux institutions monarchiques et l'esprit de famille qui caractérisent particulièrement les Normands, leur ont fait partager plus vivement encore l'allégresse que tant de peuples ont fait éclater en apprenant que la succession directe du premier trône de la terre était enfin assurée au sang du héros qui l'a fondé, et que les vertus et les grâces de votre auguste compagne vous paient du bonheur dont la plus belle partie de la terre vous est redevable. »

« MADAME,

» Les habitans du département que vous venez honorer de votre présence, n'ont point d'expressions qui puissent rendre les sentimens dont ils sont pénétrés en songeant que par Votre Majesté le bonheur du plus grand des monarques égale enfin la gloire dont il est environné.

» Daignez recevoir avec bonté les hommages d'un peuple qui compte parmi ses jours les plus heureux, celui où vous affermîtes les destinées de l'empire français, en donnant à Napoléon-le-Grand un fils qui, nous n'en doutons pas, héritera autant de ses vertus héroïques que de son immense puissance. »

(Discours à l'empereur, lors de son voyage dans le département de la Manche, en 1811.)

Maintenu par le gouvernement provisoire en 1814.

Conservé préfet du même département, ayant prêté serment entre les mains de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre.

Reconservé par S. M. l'empereur dans la même place. (*Décret* du 6 avril 1815.)

On voit que M. Bossi tient singulièrement au département de la Manche. On dirait qu'il a fait un bail amphithéotique avec ses heureux habitans, pour être perpétuellement l'intermédiaire entre eux et l'autorité régnante. Quoi qu'il advienne, il a toujours quelques petits discours tout prêts, auxquels il n'y a réellement qu'un mot ou deux à changer; il a toujours un foyer de zèle, de dévouement qui se renouvelle sans cesse à chaque circonstance : nous l'offrons à notre société comme un des hommes les plus dignes de servir de modèle.

BOTTA (Charles), né en 1766. Médecin,

docteur du collége de médecine à l'université de Turin; en l'an 4, médecin de première classe à l'armée des Alpes, et ensuite à l'armée d'Italie; membre du gouvernement provisoire en l'an 7; membre de la consulte en l'an 8; ensuite, de la commission exécutive et du conseil d'administration générale; membre de l'académie des sciences; président de l'assemblée cantonale de Saint-Georges; membre du corps législatif; député de la Doire; chevalier de l'ordre impérial de la réunion. Il signa, le 3 avril 1814, la déchéance de Napoléon. Nommé le 1er juin 1815 recteur de l'académie de Nancy.

BOTTIN ⊰|⊰| (S.). Prêtre avant la révolution, remplit diverses fonctions administratives; il était secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, et passa en la même qualité dans le département du Nord; il a fait pendant plusieurs années les annuaires de ces départemens. Dans l'annuaire du département du Bas-Rhin, pour l'an 7, il reproche aux royalistes de crier à l'innovation; il reproche aux fanatiques de crier à la profanation et à l'impiété; tout cela à l'occasion du calendrier républicain. Dans l'annuaire du département du Nord, pour l'an 12, il dit (page 350): que Calonne fut, pendant son émigration, *déjoué par les puissances et la cour des Tuileries*. Lorsque le comte d'Artois passa à Lille, en 1814, il accorda la légion d'honneur à M. Bottin, qui le même jour reçut sa démission de secrétaire général de préfecture. M. Bottin a été nommé membre de la chambre des représentans.

BOUFFLERS ⊰|⊰|⊰| (Stanislas-Jean). Connu sous le nom du chevalier de Boufflers.

Nommé gouverneur et commandant en chef pour le roi (Louis XVI) dans les établissemens français du Sénégal et de Gorée, sur la présentation du maréchal de Castries.

Membre de l'assemblée constituante; de l'académie française; de l'institut; il alla à Berlin pendant la révolution, et lut quelques discours à l'académie de cette ville; il y composa un éloge funèbre de Louis XVI. Revenu en France après le 18 brumaire, il fut nommé membre de la

légion d'honneur par l'empereur, et enfin administrateur adjoint de la bibliothèque Mazarine, par le roi, le 15 juin 1814.

BOULAY ⊣⊣⊣ (de la Meurthe). Avait juré *de maintenir la république*, et *haine à la royauté*, sous le directoire : comte d'empire, il changea de serment.

Commandant de la légion d'honneur; conseiller d'état à vie; président de la section de législation, chargé du contentieux des domaines. (*Almanachs impériaux* antérieurs à 1814.)

« Les conseillers d'état, maîtres des requêtes, etc., soussignés, rassemblés dans leurs sections respectives, conformément à la lettre du gouvernement provisoire, du 6 de ce mois, pour préparer l'expédition des affaires dont elles sont chargées, ont cru devoir, avant de reprendre leur travail, profiter du premier moment de leur réunion pour déclarer qu'ils adhèrent à tous les actes du sénat et du gouvernement provisoire, et au rétablissement de nos anciens souverains. »

Ce 11 avril 1814, au palais des Tuileries.

(Suivent les signatures, parmi lesquelles se trouve celle de M. Boulay.)

(*Voyez* le *Moniteur* d'avril 1814.)

Le 25 mars 1815, sous la présidence de l'empereur, le conseil d'état s'est assemblé pour la première fois; on y remarquait M. Boulay, section de législation, service ordinaire. (*Moniteur* du 26 mars 1815.) Nommé membre de la dernière chambre des députés de Buonaparte.

BOULOGNE ⊣⊣⊣ (Etienne-Antoine), né à Avignon en 1746.

Baron d'empire, membre de la légion d'honneur, évêque de Troyes, sacré à Paris dans la chapelle impériale des Tuileries, le 2 février 1809. Parmi les nombreux sermons débités par monseigneur, suivant les temps, les circonstances, les occasions, la présence des auditeurs, on remarquera que celui qui commença sa réputation fut celui qui avait pour objet l'éloge de saint Louis, prononcé avant la révolution devant l'académie française. Il fut secrétaire du concile national convoqué à Paris en 1811,

par l'empereur Napoléon ; il avait été en 1807 nommé pour faire les fonctions de secrétaire au chapitre général des sœurs de la Charité, présidé par Madame Mère, et prononça dans cette assemblée le discours d'ouverture, dans lequel on remarque ce passage :

« Gloire donc et actions de grâces au héros réparateur qui, au milieu des plus hauts faits dont l'histoire fasse mention, n'a pas dédaigné de porter un regard favorable sur vos pieux asiles, et vient, par son nouveau décret, leur donner un nouveau gage de leur durée, comme un garant de plus de leur prospérité : génie unique, qui suffit à tout, et auquel rien ne semble suffire; qui ne laisse rien échapper à sa vigilance, ainsi qu'à sa valeur; qui ne trouve rien au-dessous de sa sollicitude, ainsi que rien n'est au-dessus de sa puissance; qui ne s'occupe pas moins des sœurs de la Charité que de ses capitaines; qui élève à la fois des hospices et des arcs de triomphe; qui, non moins habile dans la science des détails que dans ces vastes plans qui embrassent l'ensemble, tient jusqu'au dernier fil de l'administration, et trace un décret sur les hospitalières, de cette même main qui balance le sort des rois et signe le destin du monde.... »

Malgré ce passage éloquent, M. l'abbé donna sa démission d'évêque ; mais il remonta sur son siége en 1814, et prononça dans l'église de Saint-Denis, le 21 janvier 1815, l'oraison funèbre de très-haut, très-puissant, très-excellent prince, Louis XVI, roi de France et de Navarre. On a publié en 1815, chez madame veuve Lepetit, un volume in-8° intitulé : *La France en deuil*, dans lequel on trouve des fragmens de cette oraison funèbre ; nous y renvoyons nos lecteurs.

BOURDOIS. M. Bourdois était depuis longtemps un paisible oratorien que les vanités de ce monde ne tentaient guère. Il lui prit la fantaisie, en 1806, de troquer son froc contre un bonnet carré de conseiller ordinaire et d'inspecteur général de l'université impériale. Moyennant une légère formule de fidélité à S. M. l'empereur et roi, il fut installé dans lesdites fonctions. (*Almanachs impériaux* depuis 1806 jusqu'à 1813 inclusivement.)

Moyennant la légère formule renouvelée à quelques

mots près, S. M. le roi de France et de Navarre le maintint dans sa place de conseiller ordinaire et d'inspecteur général de l'université, qui se trouvait alors royale. (Voyez *Almanach royal.*) L'empereur revient, M. Bourdois, avec sa petite formule d'usage de fidélité, se retrouve dans son même fauteuil en 1815. (*Décret impérial* du 31 mars 1815.)

BOURGEOIS DE JESSAINT. ⪤⪤⪤ Baron d'empire; chevalier de la légion d'honneur; préfet, de temps immémorial, du département de la Marne. La première fois que M. de Jessaint ou Jessain est entré dans les murs de la ville de Châlons, il a dit: M'y voilà, et je m'y maintiendrai quoi qu'il arrive. En effet, le drapeau tricolore décorait les édifices publics: on y vit successivement des aigles, le drapeau blanc; enfin le drapeau tricolore et les aigles. M. de Jessaint sur sa chaire *préfectorale* a vu toutes ces mutations sans sourciller. Moyennant un bon serment dûment prononcé et signé, il se moquait du reste. Voilà de la philosophie pour un préfet, ou nous ne nous y connaissons pas.

BOURRIENNE. ⪤⪤ Camarade de collége et secrétaire intime de l'empereur, fut par lui nommé conseiller d'état, chargé d'affaires à Hambourg, au nom de S. M. l'empereur et roi.

Nommé par le gouvernement provisoire directeur général des postes, vu l'absence de M. de la Valette (*Moniteur* du 4 avril 1814.)

Conseiller d'état (le 4 juillet 1814), chargé d'affaires à Hambourg au nom de S. M. Louis XVIII. (*Journal des Débats*, du 18 septembre 1814.)

Nommé par le roi préfet de police à Paris, le 14 mars 1815, il resta six jours en fonctions; et en récompense de ses nombreux et loyaux services, depuis qu'il était sorti de l'Ecole militaire, il fut nommé en juillet 1815 président du collége électoral du département de l'Yonne.

BOURLIER ⪤⪤⪤ (Jean-Baptiste). Baron d'empire; membre de la légion d'honneur, par l'empereur; né

à Dijon, le 1er février 1751 ; sacré le 25 avril 1802 évêque d'Evreux.

Pair de France. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814.)

BOUTARD. ⋋⋋ Un des collaborateurs du *Journal de l'Empire* ou *des Débats*, et signant M. B. (*Voyez* le *Journal des Débats*, du 10 mai 1814.)

« Sans doute ce bonheur inespéré, ces bienfaits d'une sagesse et d'une grandeur d'âme sans exemple, n'ont point été, pour toute la France, sans mélange de quelques maux; la guerre la plus juste a ses calamités; nos campagnes et plusieurs de nos villes ont considérablement souffert. Mais à qui se prendre de ces désastres? Ne sont-ils pas, comme tant d'autres, les fruits de l'ambition, de l'orgueil, de l'avarice, de la dureté d'âme du tyran? N'est-ce pas Buonaparte, et Buonaparte seul, qui a rassemblé, de tous les points de l'Europe, pour les amener comme par la main sur nos frontières, ces multitudes d'armées formidables; et lorsqu'elles ont eu atteint ces frontières, n'est-ce pas Buonaparte encore qui n'a rien fait pour les empêcher de les franchir? La France envahie était bonne pour se défendre, et lui avec elle. Sa politique hasardeuse ne voyait dans l'invasion de notre territoire, dont, après tout, les peuples lui sont étrangers, qu'un prétexte aux impôts arbitraires et sans bornes, aux conscriptions anticipées, aux levées en masse, à l'armement des femmes et des enfans, à toutes les sortes de mesures destructives pour nous, sur lesquelles il fondait le salut des siens. C'est Buonaparte encore qui a plus que doublé les maux de cette guerre, en grevant nos campagnes de la subsistance et de l'entretien de nos propres armées, qu'il laissait sans vivres, sans vêtemens, sans chevaux pour les transports, tandis que lui-même tenait en réserve des trésors dont une faible partie, soustraite à la rapacité de sa famille, a suffi pour payer tout à la fois un mois de la solde de cette même armée. Et que dire de l'affreux despotisme qui livrait nos villes sans murailles aux horreurs des siéges et des assauts, en exigeant d'elles une résistance insensée? »

Il est certain que les alliés n'ambitionnaient pas d'envahir la France; leur conduite à Paris est actuellement le témoignage irréfragable de la sincérité de leurs déclarations sur les bords du Rhin, et le sens clair de ces déclarations n'était autre que celui-ci : « Donnez-vous un gouvernement avec lequel nous puissions » vivre en paix, et nous vous donnerons la paix. » Dès lors nous avons eu l'alternative ou d'abolir la tyrannie, ou de laisser périr la patrie. Loin de moi l'idée de rappeler un choix dont nous avons depuis réparé, sinon l'immense dommage, du moins la honte

Mais ce qu'aujourd'hui encore il n'est point inutile de redire, c'est que Buonaparte et son gouvernement subsistant, l'invasion de la France était d'une nécessité absolue pour les puissances de l'Europe; il fallait, pour leur salut à toutes, qu'elles brisassent la verge de fer avec laquelle Buonaparte dirigeait, au gré de son ambition, un peuple tel que les Français. Il était inévitable que la France fût accablée à son tour pour son opiniâtreté à se faire l'instrument des fureurs du plus dangereux comme du plus imprévoyant des conquérans; rien désormais ne pouvait la soustraire à ce grand acte de représaille. Mais, après cela, quel abîme de misère et de honte s'il lui eût fallu demeurer esclave de Buonaparte vaincu! Par fortune, le sang de nos souverains légitimes n'avait point été tout épuisé; il s'est trouvé des Bourbons pour faire que nous ne demeurassions pas sous un joug avili : grâces à eux, les Français rendus à leurs rois, rendus à eux-mêmes, pourront se vanter du moins de n'avoir été asservis qu'aussi long-temps que la main qui les tenait enchaînés les a conduits à la victoire. »

Croirait-on que M. Boutard n'a eu que cette opinion? Le lecteur sera agréablement surpris en apprenant que ledit M. Boutard ne pensait pas ainsi autrefois : en parlant de M. Roehn, il prétend « qu'on passe devant son tableau sans même remarquer ce qui devrait le faire distinguer, la disposition des masses, la finesse des tons, l'imitative et le fini des détails; tels, par exemple, que la broderie et l'étoffe demi-usées de quelques habits, et, ce qui mérite surtout d'être observé, la ressemblance *précieuse et si rare du portrait de S. M.* »

(*Journal de l'Empire*, du 28 décembre 1812.)

« De toutes les grandes choses qui se sont faites de nos jours, aucune peut-être n'est plus digne de l'attention du monde, que cette fameuse expédition d'Egypte dont on publie aujourd'hui la relation et les précieux résultats; entreprise jusqu'alors sans exemple, qui ne pouvait en effet s'exécuter que dans un siècle tel que le nôtre, et sous la conduite d'un héros auquel les âges précédens n'ont rien qu'ils puissent comparer.

» L'antiquité n'a pas manqué de conquérans illustres; et ses sages n'ont point ignoré que le perfectionnement de l'homme est la plus noble fin des travaux de l'homme : plusieurs se sont dévoués, ont affronté de grands périls et fait de grands sacrifices; les uns pour porter la civilisation aux peuples barbares, les autres pour aller recueillir au loin les trésors de la sagesse et de la science. Dans les

temps modernes, ces excursions sublimes, régularisées et perpétuées par la toute-puissance des institutions religieuses, ou favorisées par les efforts de gouvernemens bienfaisans et éclairés, prirent un caractère encore plus imposant, et influèrent en plus d'un sens sur la prospérité des états qui les secondaient: les travaux des missionnaires, et les expéditions pacifiques des navigateurs du siècle dernier, tiendront une grande et honorable place dans l'histoire de l'esprit humain.....».

BOUVET ⊣⊣⊣⊣. (A.-J.-B.). Du régiment du roi infanterie, du corps royal d'artillerie de la marine de Brest; chef d'imprimerie de l'armée navale, et membre de l'université de France, a fait imprimer dans le *Journal de Paris*, du 28 avril 1814, les six vers suivans:

A HENRI IV SUR LE PONT-NEUF.

Lilia cum redeat pax aurea Gallis,
Henricusque Novo Ponte resurgat ovans!...
Felicem Populo dederat qui vivere vitam.
Vivit adhuc!... Cives, concelebrate Virum!
En Populi et Rex et Pater!... Alto fronte refulgent
Fama, Decus, nomen non onerosa suis.

Il avait en 1811 célébré la naissance du roi de Rome dans un poëme latin, imprimé dans les *Hommages poétiques*, et dont voici quelques passages:

Expectate Puer, Gallorum gaudia, salve!
Salvé, noster amor, Patrii spes maxima regni!
Salve, quæ tua nunc, magnæ spes altera Romæ!
Roma virûm mater, studiis asperrima belli,
Heroûm genitrix, mundo dominata tot annos,
Quod non antè fuit, vix ortum voce salutat
Concordi, regisque sui te nomine ditat!
. . . . . .

Non te magnifico magnum Jovis incrementum
Carmine tantabo, vel Bacchi aut Herculis: alma
Gallia te peperit, genuit quæ Gallia patrem;
Hæc tua nobilitas, Titulos supereminet omnes:
Disce, puer, lætam risu cognoscere matrem,
Et tibi sufficiat quod Napoleone creatus
Nobilitate vales verâ, Prolemque fatetur
Napoleo ipse Suam, Mansuri sanguinis Auctor.
. . . . . .

Hoc erat in fatis te FORTEM FORTE CREATUM
Venturum auxilio, et, si mens præsaga futuri est,
Tu Marcellus eris, tu Gallis sidus amicum!
Non tantùm terris te ostendent fata, sed ultrà
Esse sinent, dignus sis ut patris OEmulus olim.
. . . . . .
Fit bellum, fit pax : horrentia bella silescunt....
Credere, posteritas, si tàm ardua facta recuses;
Aurum, marbor, cœur, spirantia saxa loquuntur.

BOUVIER ⊰|⊱ (Claude-Pierre), né en 1759. Avocat au parlement de Dijon, professeur à l'université de droit, maire de Dôle, baron d'empire; membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur, procureur général de Besançon, député du Jura, membre du corps législatif et de la chambre des députés.

« Contribuons à ramener les bonnes doctrines et à rétablir la morale; elle est le premier besoin des peuples. Unis de sentimens et d'opinion au monarque le plus digne d'être aimé, montrons à la nation, dont nous avons l'honneur d'être les mandataires, que, pénétrés de nos devoirs envers elle et envers son auguste chef, nous n'épargnerons le concours d'aucun de nos efforts, pour que le corps politique marche d'un pas ferme vers une prospérité toujours croissante. »

(*Journal des Débats*, du 6 juillet 1814).

BRANCAS ⊰|⊱ (Albert de). Chambellan de S. M. l'empereur et roi; adjudant commandant de la garde nationale. (*Décret impérial* du 8 janvier 1814. *Voyez* le *Moniteur*.) Présenté par S. A. S. le prince vice-connétable à S. M. l'empereur, pour prêter serment de fidélité entre ses mains. (*Moniteur* du 16 janvier suivant.)

« Ce fut lui qui le premier excita, au milieu de ces braves que le sort des armes avait trahis, et qu'il rencontra le 2 avril sur le boulevard de la Madelaine, à applaudir par leurs acclamations et les cris de *vive le roi!* aux nouvelles destinées de la France. »

(*Journal des Débats*, du 7 avril 1814, art. *Paris*).

Officier dans les mousquetaires, maison du roi. Présentation au roi et serment. (*Moniteur*.)

BRAZIER ⊣⊣⊣. Convive du *Caveau moderne*, auteur de plusieurs vaudevilles.

LE VOILA,

OU LE VOEU DE LA FRANCE EXAUCÉ.

Nous faisions tous des vœux
Pour demander aux dieux
Un prince héréditaire,
Qui plût,
Qui fût
Semblable à son PÈRE ;
Le sort nous est prospère,
Chantons ce prince-là :
Le voilà !

On attendait, je pense,
Enfant
Charmant,
Qui, dès sa naissance,
Fût l'espoir de la France ;
Fêtons cet enfant là :
Le voilà !

On attendait aussi
Un monarque chéri,
Qui, sur toute la terre,
Par ses
Bienfaits,
Rappelât sa mère ;
NAPOLÉON, j'espère,
Avec moi s'écrira :
Le voilà !

On attendait enfin
Un être tout divin,
Dont la seule présence
Marquât,
Fixât,
Le sort de la France ;
Mais sur ce globe immense
Bientôt chacun dira :
Le voilà !

(*Caveau moderne*, 6 année (1812), page 134).

Dans le *Journal de Paris* du 2 février 1814, nous trouvons des couplets de circonstance de M. Brazier, qui ont été chantés, le 31 janvier (cinq jours après le départ de l'empereur), sur le théâtre des Variétés, à la suite d'*une Journée de garnison*. Ces couplets sont assez connus pour qu'on se les rappelle en indiquant le refrain.

Mes amis, courons, courons, courons,
Courons à la victoire
En vrais fils de la gloire;
Mes amis, courons, courons, courons,
Et quand nous combattrons,
Triomphons ou mourons.
. . . . . .
. . . . . .

En voici de plus nouveaux.

RONDE

SUR LE RETOUR DES BOURBONS EN FRANCE.

Quand dans un esclavage affreux
Nous gémissions d'puis vingt années,
Qui peut donc, par un coup heureux,
Changer nos tristes destinées?
Ma foi, convenez-en tout d' bon,
C'est un Bourbon.

Dans les fêtes, dans les repas,
Tout se ressentait d' notr' contrainte;
Les meilleurs mets n' nous tentaient pas
Notre soif même était éteinte....
Car pour fair' trouver le vin bon,
Vive un Bourbon!

A l'av'nir, dit's-nous qu pourra
S'attirer partout des hommages?
Qui d' nos maux nous consol'ra?
Qui ramèn'ra dans nos villages
L'espoir, la joie et l' rigaudon?
C'est un Bourbon.

Français trop long-temps méprisés,
Qui peut calmer toutes vos peines?
Français trop long-temps divisés,

Qui peut éteindre tout' vos haines ?
Déjà chacun de vous répond :
C'est un Bourbon.

(CHANSONNIER DU LYS, page 39). J.-B.-A. Imbert fils, libraire. (1815.)

BRICOGNE. ⊣ ⊣ ⊣ Avant 1814, maire du sixième arrondissement de la bonne ville de Paris, et chevalier de la légion d'honneur. En 1814, maintenu maire dudit arrondissement, et anobli le 2 août par le roi. Après 1814, *il salue S. M. l'empereur des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.* (Adresse du conseil municipal de la ville de Paris, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Bricogne, le 25 mars 1815.)

BRIFFAUT. ⊣ ⊣ ⊣ (Charles). Auteur de *Rosamonde*, poëme en trois chants ; de *Ninus II* ; et de *Jeanne Gray*, de sifflante mémoire.

Voici deux petites pièces de vers assez ignorées, et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

LA JOURNÉE DE L'HYMEN.

(Fragmens.)

Chœur général.

GLOIRE à Napoléon ! Hymen, comble ses vœux !
Que le plus grand des rois en soit le plus heureux !

Chœur des Français.

France, tu n'étais plus ! Des pages de l'histoire
L'anarchie en fureur avait rayé ta gloire.
Sous un crêpe sanglant, fuyant le front voilé,
Ton génie emportait au séjour étoilé
De tes héros perdus les images divines,
Et livrait la patrie au démon des ruines ;
Malheureux ! nous pleurions. Dans la poussière assis,
Tournant vers l'avenir nos regards obscurcis,
De sa nuit menaçante interrogeant les ombres,
Quel astre, disions-nous, levé sur ces décombres,
Ranimera la France au fond de son cercueil ?
De son peuple orphelin qui vengera le deuil ?
Napoléon paraît : Sors de ta nuit profonde,

Sors, que ton front vainqueur, rayonnant sur le monde,
A ses rois étonnés fasse baisser les yeux!
Revis pour les destins que nous doivent les cieux.
Il parle. Tu renais, ta gloire se consomme,
Et l'amour du grand peuple a payé le grand homme.

Chœur des Arts.

Accourons, célébrons ses travaux, ses conquêtes!
Que le champ soit ouvert! que les palmes soient prêtes!
Que le marbre et l'airain s'animent à sa voix!
Fatiguons nos pinceaux à tracer ses exploits!
Chantez, fils de la lyre, au pied de ses trophées:
La terre des héros doit l'être des Orphées.
Napoléon commande: allez jusques aux cieux
Porter avec son nom ses faits victorieux,
Obélisques altiers, colonnes triomphales.
Fontaines, jaillissez sous ses mains libérales.
Vieux monts, qui des Romains braviez l'aigle en courroux
Devant l'aigle français, Alpes, abaissez-vous.
Ouvrez-vous, longs canaux: qu'en vos routes profondes
Des cent fleuves rivaux fraternisent les ondes.
Que de travaux hardis, d'utiles monumens!
Un jeune Louvre sort de ses vieux fondemens.
Napoléon nous rend une vie immortelle,
Et révèle à la France une France nouvelle.

Chœur général.

Gloire à Napoléon! Hymen, comble ses vœux!
Que le plus grand des rois en soit le plus heureux!

Voilà qu'au même instant une voix prophétique
Laissa tomber des airs ces accens solennels,
De l'aurore au couchant recueillis des mortels:

. . . . . .

« O peuples, rangez-vous sous le joug des bienfaits;
» C'est le seul qui sur vous s'étendra désormais.
» A l'âme du héros la carrière est tracée.
» Dans ce champ sans limite elle s'est élancée;
» Et là, Napoléon veut, comme aux champs guerriers,
» Conquérir tous les cœurs comme tous les lauriers.
» Long-temps il jouira de ses travaux immenses.
» Vous verrez cet hymen, entouré d'espérances,
» Par vos prospérités les remplir chaque jour;
» Et l'auguste compagne, objet de son amour,
» Du bonheur d'un héros, source pure et féconde,
» Éterniser son nom sur le trône du monde.

» Favori du Très-Haut, honneur à tes exploits!
» Les siècles se diront : Il parut, et les rois
» Pâlissaient à ses pieds, et des peuples sans nombre
» De son camp protecteur couraient implorer l'ombre.
» Mais ils diront encore : Il connut l'équité ;
» Il éclaira le monde après l'avoir dompté ;
» Les cités prospéraient sous ses lois florissantes ;
» Le pardon descendit de ses mains indulgentes ;
» A son aspect les cœurs étaient épanouis ;
» Et ce roi qui se montre à nos yeux éblouis,
» Couronné de bienfaits, entouré de victoires,
» Eut toutes les vertus, comme toutes les gloires. »

(*Journal de l'Empire*, Juin 1810.)

Allez, nobles fils de la gloire,
Au-devant du fils de Henri ;
Portez-lui l'étendard chéri
Des Bourbons et de la Victoire.

Il revient, ce monarque exilé de son trône,
Comme un autre OEdipe appuyé
Sur le bras d'une autre Antigone.
Sous le poids du malheur son front n'a point ployé ;
Sa voix bénit, son cœur pardonne :
Hors son amour pour nous, il a tout oublié.

Revoyant sa patrie, autrefois si prospère,
De ses yeux quels pleurs vont couler
A l'aspect de notre misère!
Mes enfans, dira-t-il, fiers de nous ressembler,
Respirez tous au sein d'un père ;
Le ciel vous affligea, je viens vous consoler.

Allez, nobles fils, etc.

Vers mis en musique par madame de B.... Se vend chez Porro, Sieber et Vente, marchands de musique. Prix, 1 fr. 50 c. (Mai 1814.)

Nous recommandons aux lecteurs son ode sur la naissance du roi de Rome, confiée aux presses de l'imprimerie impériale, 1811, in-4°. M. Briffaut a fourni à la *Gazette de France*, dans les trois derniers trimestres de 1814, des articles politiques tout à fait à l'ordre du jour d'alors, signés B.....t.

BRUNE. ➘➘➘➘ Ancien imprimeur; général,

ayant servi sous la république; maréchal d'empire; grand-cordon de la légion d'honneur, le 2 février 1805; comte de l'empire; décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; pair de France (*Moniteur* du 6 juin 1815); chef du corps d'observation rassemblé à Antibes. (Avril 1815.) M. Brune, disent les journaux d'août 1815, vient de faire sa soumission au roi.

M. Brune est le premier auteur du *Journal général de la cour et de la ville*, appelé depuis le *Petit Gauthier*, du nom du continuateur. On a en outre de lui, dit M. Barbier, un *Voyage pittoresque et sentimental* dans les provinces occidentales de la France, en prose et en vers, imprimé en 1806, in-18. Le bruit se répand que ce maréchal, poursuivi par le peuple, s'est brûlé la cervelle à Avignon.

BRUYERES. ⊣⊣ Maître des requêtes au conseil d'état, nommé par l'empereur et par le roi; directeur général des travaux publics, nommé par l'empereur et par le roi; membre de la légion d'honneur par l'empereur; officier de la légion d'honneur par le roi.

BURGUES DE MISSIESSY. ⊣⊣ Vice-amiral de la marine impériale, après avoir servi long-temps dans la marine de la république française; conservé dans la marine royale. Comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur, le 25 prairial an 12; grand-cordon de la légion d'honneur par le roi, le 24 août 1814; nommé par le roi, juillet 1815, un de nos préfets maritimes.

BUSCHE. ⊣⊣⊣⊣ La ville de Niort fait ses délices du recueil des actes de sa préfecture; ce n'est pas que le style en soit plaisant et divertissant, mais c'est que ce sont les mêmes circulaires à peu près que M. Busche avait écrites comme préfet du roi, et qu'il a ressassé dernièrement comme préfet de l'empereur. (*Décret* du 6 avril 1815.) On conçoit qu'aux lis il a substitué les abeilles; que pardessus le drapeau blanc il a mis le drapeau tricolore ou national; que ce gouvernement, auquel il donnait l'épithète de *légitime* et de *paternel*, n'était réellement qu'un gouvernement *faible* et *sans énergie*. Croirait-on enfin qu'il y a encore des gens qui se figurent que rien n'est difficile comme de changer de

parti et d'adopter du jour au lendemain les expressions à l'ordre du jour? On peut appeler cela des préjugés.

CAFFARELLI ⊰⊰⊰⊰ (J.). Comte de l'empire, grand-officier de la légion d'honneur, préfet maritime à Brest; commissaire extraordinaire de la dixième division militaire à Toulouse, nommé d'après le décret impérial du 26 décembre 1813, et jouissant de tous les priviléges d'un conseiller d'état *à vie*, c'est-à-dire, d'un conseiller d'état qui ne cessera ses fonctions qu'en cessant de vivre. Attaché à la section de la marine par l'empereur, même avant 1811, M. Caffarelli était déjà conseiller d'état. Le 4 juin 1814, on le voit figurer parmi les conseillers d'état honoraires du conseil du roi; le 25 mars 1815, enfin, on retrouve encore le nom de M. Caffarelli parmi les conseillers d'état que l'empereur a présidés pour la première fois depuis son retour, et ensuite sur la liste des pairs de France. (*Décret impérial* du 5 juin 1815.)

CAFFARELLI ⊰⊰⊰ Lieutenant général; comte de l'empire; grand-aigle de la légion d'honneur; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; aide-de-camp de l'empereur; commandant à Rennes, pour le roi (treizième division militaire); redevenu au service de l'empereur. (*Moniteur* du 28 mars 1815.)

CALLET ⊰⊰ Ancien peintre du roi et du cabinet de Monsieur (à la Sorbonne.)

« Allégorie sur la naissance de S. M. le roi de Rome.

» La prise de la ville d'Ulm.

» Entrée triomphante de S. M. l'empereur à Varsovie. »

(Exposés au musée Napoléon, le 1er novembre 1812, sous les numéros 153, 154, 155 de la notice.)

« On a déjà pu placer dans les grands appartemens des Tuileries un portrait en pied de S. M. revêtue de ses habits royaux, ouvrage de M. Callet. Cet artiste avait conservé précieusement ses croquis et plusieurs portraits de Monsieur, qui l'ont mis à même de devancer dans cette occasion tous ses confrères. M. Callet possède aussi les

portraits en bustes, et fort ressemblans, de S. M. et de Monsieur, comte d'Artois. »

(*Journal des Débats*, du 12 mai 1814, article *Paris*.)

Nous conseillons à M. Callet de conserver très-précieusement ses croquis.

CAMBACÉRÈS. Conseiller à la cour des aides de Montpellier, sous Louis XVI; rapporteur de ladite cour; député à la convention nationale et président du comité des seize. Sous le directoire il renouvelle le serment de maintenir la république et de haïr la royauté. Second consul en l'an 8; duc de Parme; prince, archi-chancelier de l'empire; officier civil de la famille impériale; comme grand-dignitaire, membre du sénat et du conseil d'état; président de la haute-cour impériale; grand-aigle de la légion d'honneur (13 pluviose an 13); membre du corps des pénitens-blancs (*Journal de l'Empire*, du 19 novembre 1807); grand-cordon de l'ordre impérial de la réunion; grand-commandeur de l'ordre royal de Westphalie; grand'croix de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie; chevalier de l'ordre de l'aigle noir de Prusse, etc. S. A. S. écrit la lettre suivante à S. A. le prince de Bénévent.

« Le prince archi-chancelier de l'empire, soussigné, déclare qu'il adhère pleinement à tous les actes faits par le sénat depuis le premier avril courant, ainsi qu'aux dispositions qui sont la suite de ces actes. »

A Blois, ce 9 avril 1814.

CAMBACÉRÈS.

Il siége au sénat dans la séance du 14 avril 1814 (*Journal des Débats*, du 14 avril 1814), séance dans laquelle il fut décrété que le gouvernement serait remis dans les mains de S. A. royale Monsieur, comte d'Artois, en attendant le retour de Louis-Stanislas-Xavier, roi de France. S. A. fait verser pour l'érection de la statue de Henri IV une somme de 200 francs (*Journal des Débats*, du 27 juin 1814). Le 21 mars 1815, le prince Cambacérès est nommé grand-juge, ministre de la justice; et le 5 juin 1815, pair de France.

Dans la séance de la convention, du 2 brumaire an 2,

il prononça un discours qui peut être regardé comme une profession de foi. (*Voyez* le *Moniteur* du 11 brumaire an 2.)

CAMET DE LA BONARDIÈRE ⇥⇥⇥ (J.-P.G.). Maire du 11e arrondissement de la bonne ville de Paris, sous le règne de S. M. l'empereur Napoléon ; maire du même arrondissement sous le règne de S. M. Louis XVIII.

Chevalier de la légion d'honneur sous le premier, et officier de la susdite légion d'honneur sous le second (le 2 août 1814).

CAMPENON ⇥⇥⇥⇥⇥⇥ (Vincent). Quand on change, il faut toujours changer avec fruit ; c'est un principe constant chez les girouettes. M. Campenon était, sous l'empereur, chef adjoint de la première division de l'université impériale ; commissaire impérial au théâtre de l'Opéra-Comique.

Nommé membre de l'institut à la place de l'abbé Delille, au grand étonnement du public, qui, apprenant qu'il se mettait sur les rangs, se demandait :

Au fauteuil de Delille aspire Campenon,
Son talent suffit-il pour qu'il s'y campe ?...

D'après l'époque de son élection, que devait suivre de près sa réception, c'était de l'empereur Napoléon qu'il devait faire l'éloge dans son discours ; mais M. Campenon, reçu à l'académie française, s'asseoit dans le fauteuil de ce bon abbé Delille, et s'identifiant, non avec le talent du défunt (nous ne faisons pas cette injure à M. Campenon), mais avec son royalisme, il fait dans son discours académique un éloge pompeux de Louis-le-Désiré ; il abandonne le vil titre de commissaire impérial près du théâtre de l'Opéra-Comique ; conserve sa place de chef adjoint à l'université, en convoitant cependant mieux ; devient commis à la douane de la pensée, aux gages de 1200 francs (24 octobre 1814), et voit, ne sachant trop lui-même pourquoi, la croix de la légion d'honneur se placer à sa boutonnière avec un ruban rouge marié à un ruban blanc. (13 septembre 1814.) Le 1er janvier 1815

M. Campenon entre en fonction comme secrétaire du cabinet du roi et des menus, sous les ordres de M. le duc de Duras; tout cela allait le mieux du monde, lorsque le retour de l'empereur éloigne M. le duc de Duras. M. Campenon, qui n'aime pas à rire quand il y va d'une place perdue, court aussitôt de l'Opéra-Comique aux Tuileries, et des Tuileries à l'Opéra-Comique, où on avait déjà oublié qu'il y avait été commissaire impérial. En vain il crut trouver grâce par sa jolie requête des rosières de Salency à S. M. l'impératrice, composée en des temps plus heureux. Comme le lecteur pourrait l'avoir perdue de vue, nous la rapporterons ici.

Requête des Rosières de Salency à S. M. l'impératrice

Le sort a placé notre asile
Loin des pompes des cours, loin du bruit de la ville;
Et vers nos souverains aujourd'hui notre voix
Va s'élever pour la première fois:
Quand le vœu d'un héros vous fit monter au trône,
Notre pasteur nous dit au prône:
« Mes enfans, bénissez le ciel!
» Oui, sans doute, c'est l'Eternel
» Qui plaça notre souveraine
» Dans ces rangs où les rois, par une heureuse chaîne,
» Désirant affermir le repos des états,
» Au gré de leur amour vont chercher des compagnes.
» Si le ciel l'eût fait naître au sein de ces campagnes,
» O mes filles, n'en doutez pas,
» La rose aurait été pour elle!
» Suivez donc à l'envi ce glorieux modèle:
» Et si le sort jamais la conduit dans nos champs,
» Portez devant son char vos hommages touchans. »
Ainsi de timides rosières,
Sûres d'un accueil généreux,
Viennent jusqu'à vos pieds déposer leurs prières;
Nous osons d'un hameau vous apporter les vœux;
Les conscrits de notre village,
A leur retour nous ont déjà vanté
(Et sans doute des cieux c'était un doux présage)
De votre jeune Majesté
Les grâces, les attraits, et surtout la bonté.
Le ciel a vos vertus livre avec assurance

Le bonheur du héros qui gouverne la France
Cet espoir vous précède et vous suit en tous lieux.
Quand sur nos rives fortunées
Vous venez par les plus doux nœuds,
Du plus puissant des rois parer les destinées,
Daignez de vos regards favoriser aussi
Les jeunes têtes couronnées
Du village de Salency.
Ce village, c'est notre empire;
Nos états sont un champ : quelques roses ici
Forment l'humble couronne à laquelle on aspire.
Souvent, pour l'obtenir, nos cœurs ont combattu;
Comme la vôtre, elle est le prix de la vertu;
Et si l'hymen partage ou confond toutes choses,
De l'empire des Francs que votre auguste époux
Soit l'orgueil et l'appui; mais, vous,
Protégez l'empire des Roses.

(*Journal de l'Empire*, du 13 mai 1810.)

M. de Jouy eut la barbarie de supplanter M. Campenon, qui ne se rappelle peut-être déjà plus ce fragment, qu'il prononça lors de sa réception à l'académie française, à l'occasion de l'abbé Delille.

« Pourquoi craindre de répéter ce que toute la France a dit? on a employé tous les moyens de séduction pour obtenir quelques vers du Virgile français, tout a échoué; il est resté fidèle à l'inflexibilité de l'homme, et rien n'a pu interrompre le cours de son silence courageux; silence que les plus beaux vers n'auraient jamais pu égaler. »

CAMPRÉDON ⚔. Baron de l'empire; lieutenant général; inspecteur général du corps impérial du génie; inspecteur général du corps royal du génie; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; grand-officier de ladite légion, nommé par le roi (29 juillet 1814); de nouveau au service de l'empereur. (*Journal de l'Empire*, du 24 mai 1815.)

CANCLAUX ⚔⚔ (Jean-Bapt.-Camille), né le 2 août 1740. Officier général sous la république; admis au sénat le 30 vendémiaire an 13; grand-officier de la légion d'honneur; comte de l'empire; nommé par l'empereur commissaire extraordinaire dans la treizième division militaire,

à Rennes (*Décret impérial* du 25 décembre 1813); pair de France, nommé par le roi (4 juin 1814); *commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, le 23 août 1814; pair de France, nommé par l'empereur. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.)

CANOUVILLE ⊣⊣⊣ (de). M. de Canouville, ou *le comte* de Canouville, député de la Seine inférieure, nous sert de texte pour ses illustres confrères les membres du corps législatif ou de la chambre des députés qui ont également prêté serment à trois ailes de notre moulin. Nous ne citerons ici que les noms qui commencent, comme M. de Canouville, par un C.

CASE-LABOYE ⊣⊣ (Seine.) Membre de la légion d'honneur.

CASENAVE ⊣⊣ (de). Basses-Pyrénées.

CASTABAUD-LATOUR ⊣⊣ (Gard.) *Chevalier de l'empire* et membre de la légion d'honneur en 1811; baron en 1814.

CHALLAN. ⊣⊣ Chevalier et légionnaire.

CHANCEL. ⊣⊣ (Charente.)

CHERIER. ⊣⊣ (Vosges.)

CHEVILLARD DE MARLIOZ. ⊣⊣ (Mont-Blanc.) Officier de la légion.

CHILHAUL-LARIGAUDIE. ⊣⊣ (Dordogne.)

CHIRAT. ⊣⊣ (Rhône.)

CLEMENT. ⊣⊣ (Doubs.)

COLAUD LA SALCETTE. ⊣⊣ (Creuse.) Légionnaire.

COLCHEN. ⊣⊣ (Moselle.) *Idem.*

COUPÉ. ⊣⊣ (Côtes-du-Nord.) *Idem.*

CAPELLE. ⊣⊣⊣ Vivent les chansonniers ! Quand ils changent d'opinions, ils le font gaiement. Ils n'imitent pas ces magistrats revêtus d'une triste et longue simarre, qui, à chaque variation politique, viennent gravement et processionnellement jurer fidélité, n'importe à

qui : pourvu qu'ils jurent et qu'on les maintienne, ils sont contens.

M. Capelle a quelques échantillons à offrir de son admiration et de son dévouement. Voici ce qu'il pensait en 1811, sur l'air : *Comme faisaient nos pères.*

Français, Français, le verre en main,
Que ce jour nous rassemble ;
Chantons, buvons ensemble
A la santé du roi romain :
Et sa naissance,
Et sa puissance,
Viennent en France
Doubler notre espérance.
Or sus, débouchons nos flacons,
Versons, trinquons, versons, trinquons,
Rions, chantons,
Chantons et répétons :
« Qu'il vive et *qu'il prospère*
« Tout comme a fait son père,
« Tout comme a fait, tout comme a fait son père. »

Veillant au salut de l'état,
Fier du nom d'un grand homme,
Ce fils sera dans Rome
Et législateur et soldat.
Si dans sa rage
Horde sauvage
A son courage
Ose faire un outrage,
Il ira, comme les *Césars*,
Du Capitole aux champs de *Mars*,
Bravant les dards,
Dicter sur les remparts
Ou la paix ou la guerre,
Tout comme a fait son père,
Tout comme a fait, tout comme a fait son père.

Du sein des périls, des hasards,
Sortant couvert de gloire,
Ce fils de la Victoire
Deviendra le soutien des arts.
Malgré l'envie,
Rendant la vie
A l'industrie,

Aux talens, au génie,
On le verra plus d'une fois
Dans le temple auguste des lois,
Régler les droits
Des peuples et des rois,
En maître de la terre,
Tout comme a fait son père,
Tout comme a fait, tout comme a fait son père.

(*Hommages poétiques* à LL. MM. II. et RR. tome II, p. 307.

Mais il pensait bien différemment en 1814, sur l'air : *Du Magistrat irréprochable.*

Cédant au désir de la France,
La Paix est enfin de retour !
Après une si longue absence,
Louis la rend à notre amour !
La Fortune a trahi l'Audace ;
Nous respirons en liberté....
Les malheurs que la Paix efface
Semblent n'avoir point existé.

Que l'airain, jusqu'à la frontière,
Propage le cri de nos cœurs,
Et l'annonce à l'Europe entière,
Qui gémissait de nos erreurs ;
En voyant le terme à nos peines,
Oublions des maux inouïs,
Et chantons, en brisant nos chaînes :
Vive la Paix ! vive Louis !....

Jurons au sauveur de la France,
Amitié, paix, amour constant ;
Jurons éternelle alliance ;
Louis tiendra notre serment.
Laisse enfin respirer la terre,
Et tu verras, peuple français,
Que jamais un empire en guerre
Ne valut un royaume en paix.

CARRA SAINT-CYR. Officier avant la révolution ; colonel sous la république ; secrétaire d'am-

bassade à Constantinople ; fait général de division par l'empereur, le 27 août 1805 ; *baron de l'empire* ; grand-officier de la légion d'honneur. Le roi lui a accordé les lettres-patentes, scellées du grand sceau, portant concession du titre de *comte*.

CARION-DE-NISAS. Dans son discours en réponse à celui que Carnot prononça contre l'élévation de Bonaparte à l'empire, on remarqua ces mots :

« On a beaucoup cité, au commencement de la révolution, un monument remarquable de ces contrats solennels passés à de grandes époques, je veux parler de ce fameux serment des cortès de la vieille Espagne, qui, si j'en crois l'histoire, fut long-temps prêté et reçu par mes propres ancêtres. »

De ces mots, sans qu'il fût besoin de recourir aux généalogies que M. Carion indique en note, on a conclu qu'il descendait des rois d'Aragon ; ce qui fit naître l'épigramme suivante :

Puissans monarques de la terre,
Voyant le tribun Carion
Qui descend des rois d'Aragon,
Apprenez comme on dégénère.

Ancien tribun du peuple. Il abjura la cause de la république une et indivisible pour embrasser celle de l'empereur. Les anciens, le jour d'une grande solennité, offraient une victime qu'on sacrifiait alors : M. Carion-Nisas, fidèle imitateur des anciens, offrit en victime à l'époque du couronnement de Napoléon, une tragédie intitulée *Pierre-le-Grand*, qui fut sacrifiée par le *peuple-parterre*. On commença à siffler cette pièce à midi, en attendant l'ouverture des bureaux, et à deux heures après minuit les sifflets se faisaient entendre encore. L'auteur les avait provoqués par deux lettres insérées au *Journal de Paris*, des 26 et 27 floréal an 12, où il appelait ses auditeurs futurs des *loustics* et des *siffletiers*. Malgré ces injures, le parterre laissa parvenir la pièce jusqu'au commencement du cinquième acte. Dans une des premières scènes de cet acte, un messager

arrive porteur d'une lettre ; un plaisant s'écrie : *c'est une lettre de l'auteur ;* un autre : *il faut l'envoyer au Journal de Paris.* On se rappelle les lettres insérées dans cette feuille, et le public entre alors dans une fureur inexprimable.

Tel, d'un coup incertain par le prêtre frappé,
Mugit un fier taureau de l'autel échappé,
Qui, du fer suspendu victime déjà prête,
A la hache trompée a dérobé sa tête.

M. Carion-Nisas, adjudant commandant, devint bientôt officier de la légion d'honneur ; ce qui ne l'empêcha pas, le 14 mars 1815, d'accepter du roi Louis XVIII le titre de secrétaire général adjoint au ministère de la guerre. C'est lui qui en 1815 a composé le discours qui a été lu au nom des assistans au Champ-de-Mai.

CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite). Capitaine au corps royal du génie, membre de l'académie de Dijon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous Louis XVI ; député de l'assemblée nationale législative ; député à la convention nationale ; membre du comité de salut public, chargé de la guerre ; membre du directoire exécutif de la république française ; condamné à la déportation le 18 fructidor ; rentré en France après le 18 brumaire, et bientôt ministre de la guerre, tribun, rien ; se rapproche de l'empereur lors des désastres de la France ; défenseur d'Anvers ; donne son adhésion au gouvernement pour le retour des Bourbons. (*Moniteur* du 16 avril 1814.) Par décret du 23 avril 1814, de S. A. R. Monsieur, le général Carnot, ancien inspecteur général du génie, est rendu aux mêmes fonctions. Nommé ministre de l'intérieur, le 20 mars 1815, par l'empereur ; puis comte ; enfin pair de France, le 4 juin suivant. M. Carnot est membre de la légion d'honneur ; élu membre de l'institut en 1795, il en fut exclu par suite du 18 fructidor, et ce fut Napoléon Bonaparte qui le remplaça. M. Carnot y rentra par le décret du 8 pluviose an 11, et le gouvernement royal était sur le point de l'en exclure de nouveau. L'empereur Napoléon

abdique une seconde fois, M. Carnot est nommé un des cinq membres du gouvernement provisoire.

CASA-BIANCA ➘➘➘. Député de la Corse à la convention nationale. M. Casa-Bianca jusqu'alors n'avait guère juré que *de maintenir la république et de détester la royauté*, jusqu'à concurrence cependant du titre de comte de l'empire, qu'il obtint après celui de membre du sénat conservateur, le 4 nivose an 8, et la décoration de grand-officier de la légion d'honneur. Jusqu'alors M. Casa-Bianca n'avait guère juré successivement que *fidélité à la république*, *au consulat*, *aux constitutions de l'empire et à l'empereur*, jusqu'à concurrence cependant du titre de pair de France, qu'il obtint le 4 juin 1814. M. Casa-Bianca n'avait guère juré jusqu'alors que *fidélité à la charte constitutionnelle et au roi de France et de Navarre*, jusqu'à la concurrence cependant du titre de pair de France que l'empereur lui donna le 5 juin 1815. M. Casa-Bianca n'avait guère juré jusqu'alors que *fidélité à la constitution et à l'empereur*; ..... nous ne savons pas jusqu'à quelle concurrence.

CASIMIR - MENÊTRIER. *Voyez* MENÊTRIER (Casimir.)

CASSATION ➘➘➘➘➘ (Cour de). On connaît l'institution de cette cour; l'empereur lui accorda depuis de grands priviléges. Elle remplaçait pour ainsi dire le parlement, et fut loin de montrer la même noblesse et la même fermeté que le parlement autrefois avait montré dans des temps difficiles. La cour de cassation a encensé son restaurateur; c'est tout simple, puisqu'il l'avait comblée de bienfaits et d'honneurs. (Tous ses membres ont reçu la croix d'honneur des mains de l'empereur.) Elle a encensé Louis XVIII, qui l'a refondue, et a réencensé l'empereur lorsqu'il est revenu, comme si elle n'avait rien fait autre chose. L'empereur part, le roi revient, et vite à la cour de cassation de faire (afin de s'inscrire la première en date) une nouvelle adresse. Voilà j'espère une cour de cassation qui casse très-souvent ses décisions Nous ren-

voyons le lecteur aux adresses de cette cour, du 24 janvier 1809, de décembre 1812, du 3 avril 1814, du 10 *mars* 1815, qui sont loin de ressembler à la dernière du 28 *mars* suivant. Ceux même qui n'avaient pas été conservés par le roi n'ont pas moins signé la déchéance de Napoléon ou les adresses au roi.

Le nom des membres qui la composent devrait être gravé dans nos tablettes en lettres d'or, afin de les mieux distinguer.

Audier-Massillon, Aumont, Babille, Bailly, Barris, Bazire, Borel de Bretizel, Boyer, Brillat de Savarin, Busschop, Cassaigne, Chasle, Cochard, Coffinhal-Dunoye, maître des requêtes; Delacoste, Dutocq, Gandon, Genevois, Henrion de Pensey, Liborel, Liger de Verdigny, Minier, Muraire, Oudart, Oudot, Pajon, Poriquet, Rataud, Rousseau, Ruperou, Schwendt de Saint-Étienne, Sieyes, [illegible], Vasse de Saint-Ouen (un peu moins girouette que les autres, vu qu'il est mort le 1er mars 1815); Vergès, Zangiacomi, Lasaudade, Bauchau, Carnot, Lombard-Quincieux, Botton de Castellamotte, Lefessier de Grandprey, Chabot de l'Allier, Favard de Langlade, Lasagni, de Avemann, Merlin, Jourde, Lecontour, Giraud-Duplessis, Thuriot, etc.

On prétend que quelques jours *avant la réorganisation* royale de cette cour, *M. le chancelier* Dambray, qui voulait ne pas en venir à des destitutions, demanda les démissions à plusieurs membres, et qu'il écrivit à l'un d'eux : « S. M. désire, monsieur, que vous donniez votre démission d'une place que vous avez honorée pendant quatorze ans. » La personne qui reçut cette lettre ne se rendit pas à l'invitation, et ne fut pas comprise dans la réorganisation royale.

CATINEAU-LAROCHE. [illegible] Chef du bureau de l'administration de la direction générale de l'imprimerie et de la librairie (1811); inspecteur du commerce en Illyrie (1812); secrétaire général de la préfecture de l'Aisne (1813); sous-préfet de Saint-Quentin (en 1814 jusqu'en mai 1815.)

Retourne à sa sous-préfecture pour y faire arborer le drapeau blanc au mois de juillet suivant.

CAUCHY ⊰⊰⊰⊰⊰⊰ (Louis-François). Chevalier de l'empire; membre de la légion d'honneur; secrétaire archiviste du sénat conservateur; et chef des bureaux de la chancellerie dudit sénat.

C'est alors qu'on lui attribua les vers suivans :

NEREUS VATICINATOR.

Publica jam propriùs complenti vota Mariæ
Audierat primos Lucinæ instare labores
Sequana, dum vitreo Lupâram præterfluit amni,
Lætaque ad æquoreum tulerat citus omnia regem.
Ille sub undoso sibi quà domus humida cessit
Gurgite, cærulei capita inter lecta Senatûs,
Concilium summis Pelagi de rebus habebat.....
Nec non et Rhodanus Rhænusque ex Alpibus iisdem
In mare diversum longis erroribus acti;
Quisque suos Nilus dubitavit prodere fontes,
Et Phœbi memor Eurotas et Xantus Achillis.
Solus abest, solus concordi turbidus aulâ
Abstinet ac Divûm Thamesis consortia vitat.

(*Hommages poétiques* à LL. MM. II. et RR., t. II, p. 187.)

Fidèle imitateur du corps auquel il était attaché, il devint garde des registres et des archives de la chambre des pairs; rédacteur des procès-verbaux des séances; même le 8 janvier 1815, il fut décoré par le roi du titre d'officier de la légion d'honneur.

CHABROL ⊰⊰ (André-Jean). Membre de la légion d'honneur; maître des requêtes, nommé par l'empereur; baron de l'empire; il a fait pendant cinq ans d'intérim, la présidence de la cour d'Orléans, étant auditeur au conseil d'état; intendant général en Illyrie; conseiller d'état nommé par le roi, service ordinaire.

CHABROL DE VOLVIC. ⊰⊰ Baron de l'empire; membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; officier de ladite légion, nommé par le roi (13 octobre 1814); ancien préfet de Montenotte; puis préfet de la Seine,

nommé par l'empereur; maintenu par le roi en 1814. Nous renvoyons le lecteur aux discours et proclamations de M. le baron de Chabrol, répandus dans les journaux de 1812 et 1813, qu'on pourra comparer à ceux de 1814, notamment son discours au roi, à l'hôtel-de-ville, jour de la Saint-Louis.

CHAMBARLHAC. ⊣⊣ Baron de l'Aubepain; général du corps impérial du génie; général du corps royal du génie; ayant servi sous la république; *resservi* sous l'empereur; commandant la 18e division militaire (*Journal de Paris*, du 24 mai 1815); commandant de la légion d'honneur, etc.

CHAMBEAUDOIN. (*Voyez* ROLAND DE CHAMBAUDOIN.)

CHAMPAGNY ⊣⊣⊣⊣ (Jean-Baptiste Nompère de) [illegible]teur de marine avant la révolution; député à l'assemblée constituante; successivement après le 18 brumaire, conseiller d'état; ambassadeur à Vienne; ministre de l'intérieur; chancelier de l'ordre de la réunion; ministre des relations extérieures. En revenant de Bayonne, le 1er septembre 1808, M. de Champagny disait à l'empereur:

« Sire, le dévouement du peuple français est sans bornes, *et c'est surtout dans cette circonstance, qui intéresse si essentiellement son* honneur et sa sûreté, *qu'il fera éclater ses sentimens*, et qu'il se montrera digne de recueillir l'héritage de gloire et de bonheur que votre majesté lui prépare. »

Aussi en août 1809 vit-on paraître dans le no 247 du *Bulletin de Lois*, les lettres-patentes par lesquelles S. M. confère « à S. Ex. M. Jean-Baptiste Nompère de Champagny, comte de l'empire; ministre des relations extérieures, grand-aigle de la légion d'honneur; commandeur de l'ordre royal de la couronne de fer; grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, grand'croix des ordres de Saint-André de Russie; de l'aigle noir de Prusse; de la fidélité de Bade, et de Saint-Joseph de Wurtzbourg; né à Roanne, département de la Loire, âgé de cinquante-trois ans, le titre de *duc de Cadore*,

à cause des services signalés rendus à l'état et à nous par notre cher et bien-amé le sieur comte Nompère de Champagny, ayant fixé sur lui notre estime et notre bienveillance particulière, nous avons résolu de lui donner un témoignage éclatant de notre satisfaction pour les bons et loyaux services qu'il nous a rendus successivement en qualité d'ambassadeur, de ministre de l'intérieur et de ministre des relations extérieures. Armoiries d'azur aux trois chevrons brisés, alezés et superposés d'or, franc-quartier des comtes ministres, chef des ducs de l'empire. Livrée : or et bleu nuancés.»

Il est nommé par le roi pair de France, le 4 juin 1814; et par l'empereur pair de France, aussi le 5 juin 1815.

CHAMPEAUX (de). On a cru quelque temps que la tonsure était un préservatif contre les coups de vent, et qu'une tête tonsurée tournait très-difficilement. M. l'abbé de Champeaux, cependant, nous a pleinement rassuré à cet égard. Quoi ! lecteur, pensiez-vous que parce que M. l'abbé de Champeaux avait été autrefois conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale, cela l'empêcherait d'être conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université royale de France? (*Almanach royal*, 1814 et 1815.) Vous eussiez été dans l'erreur : M. l'abbé de Champeaux ne s'en est pas tenu là, il est redevenu conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale. (*Décret impérial* du 31 mars 1815.)

CHARRIER DE LA ROCHE (Louis), né à Lyon, le 17 mai 1738. Prévôt de l'abbaye d'Ainay, de cette ville; premier aumônier de S. M. l'empereur; sacré le 10 avril 1791, évêque constitutionnel de Rouen, et depuis le concordat évêque de Versailles; baron de l'empire et membre de la légion d'honneur. Croirait-on que l'évêque constitutionnel de Rouen ne reconnaissait pas l'évêque constitutionnel de Versailles? Rien cependant n'est plus vrai; car lorsqu'il fut, d'après le concordat, nommé évêque de cette dernière ville, en 1802, M. Charrier de la Roche signa fièrement *premier* évêque de Versailles.

Rien n'est plus curieux que la lettre d'adhésion de mon-

seigneur, consignée dans le *Moniteur* du 11 avril 1814. Après avoir été comblé d'honneurs par l'empereur, il *s'empresse* d'écrire à S. A. le prince de Bénévent, et ajoute en *post-scriptum* :

« On a déjà chanté dans mon église le *Domine salvum fac regem Ludovicum.* »

Nous demandons à monseigneur, si, depuis qu'il a concouru au service qui eut lieu au Champ-de-Mars lors de l'acceptation de la constitution, 1er juin 1815, comme premier aumônier de l'empereur, sans doute, il a fait encore *chanter dans son église* le *Domine salvum fac regem Ludovicum*?

Les curieux recherchent les mandemens donnés par monseigneur pendant les trois derniers trimestres de 1814; et ceux qu'il fit pendant le 2e trimestre de 1815.

CHARRIN (P.-J.) de Lyon. Membre de plusieurs académies; convive des soupers de Momus; auteur de *Tobie*, poëme; de plusieurs *pièces de théâtre*, au nombre de vingt-cinq; de *poésies légères*; de *chansons*; d'un *nouveau Barême*, et d'un Traité sur la *tenue des livres*, etc. etc. etc.

Dans une brochure ayant pour titre : *Hommages de deux Français* à LL. MM. II. et RR., et à S. M. LE ROI DE ROME, nous lisons la pièce suivante :

LA NAISSANCE DE S. M. LE ROI DE ROME,

Ode.

Quel bruit fait tressaillir mon âme?
Le salpêtre bouillant s'enflamme!
De bronze, cent tubes fumans
Annoncent qu'à cette journée
La France, fière et fortunée,
Doit le premier de ses enfans!

Soutiens le transport qui m'anime,
O muse! de la double cime
Ensemble atteignons la hauteur;
Apprenons à l'Europe entière
Que Minerve au dieu de la guerre
Vient de donner un successeur.

Rome renaît et se console;
Long-temps plaintive, au Capitole
L'aigle reparaît sans effroi;
Et quittant ses grottes profondes,
Le Tibre soulève ses ondes
Pour saluer son nouveau roi.

Espoir du guerrier magnanime
Qui sut arracher de l'abîme
Les arts, les cultes abattus;
Près de ton berceau, roi de Rome,
Tu trouveras en un seul homme,
Lycurgue, *Alexandre* et *Titus*.

Couvert de la puissante égide
Du héros qui devient ton guide,
Jeune monarque, tu promets
Tes premiers désirs à la gloire,
Tes premiers pas à la victoire,
Aux peuples tes premiers bienfaits.

Tremble, audacieuse Angleterre!
La mer s'irrite, et le tonnerre
Menace tes vaisseaux épars:
Sur tes bords la terreur circule,
Dès l'enfance un nouvel Hercule
Terrassera tes Léopards.

Dans le *Chansonnier des Lys* se trouve cette chanson du même auteur:

VIVE LE ROI!

Chant français offert à S. A. R. Monsieur, *le 18 avril 1814, à la revue de la deuxième légion de la Garde nationale.*

Français, Français, à l'unisson,
Célébrons notre délivrance:
Placer sur le trône un Bourbon,
C'est donner un père à la France;
Partout on s'écrie avec moi:
Vive le Roi!

L'artisan, le cultivateur,
Peuvent habiter leur chaumière,
La beauté revoit son vainqueur,
Le fils vole embrasser sa mère;
Le bonheur succède à l'effroi.
Vive le Roi!

Vous qui du sort bravez les coups;
Soldats, rentrez dans vos familles;
Vous qui demandez un époux,
Et qui tremblez de rester filles,
L'hymen réclame votre foi.
VIVE LE ROI!

Tenant le sceptre de HENRI,
Louis parmi nous va paraître
Bon comme le héros d'Ivry;
Leurs noms en même temps font naître
Dans tous les cœurs un doux émoi.
VIVE LE ROI!

HOMMAGE A MONSIEUR,

Frère du Roi.

Ici, par TOI représenté,
Le monarque règne d'avance;
Plein de grandeur, d'aménité,
Tu nous fais croire à sa présence:
On le révère, on l'aime en TOI!
VIVE MONSIEUR! VIVE LE ROI!

M. Charrin a écrit le 1er mai une lettre à notre éditeur, dans laquelle il se plaint d'être désigné comme l'un des rédacteurs de notre *dictionnaire*, ainsi que M. *Casimir-Menétrier*, son collégue, et M. *René-Perrin*. Pour calmer la mauvaise humeur de M. Charrin, nous déclarons que nous n'avons pas l'honneur de le compter parmi nos *collaborateurs*, mais *nous le remercions de nous avoir fait penser à lui*. (Note de M. Tournesol.)

CHATEAUBRIAND (François-Auguste). Il est des noms qui viennent se placer tout naturellement dans notre dictionnaire. Tel est celui de M. *de Châteaubriand*, si recommandable par de récens et honorables souvenirs, sous le double rapport de la littérature et de la politique.

Dès l'origine de la révolution, M. *de Châteaubriand* avait émigré, d'abord en Amérique; ensuite il était venu en Allemagne, où il fut arrêté comme Français, soupçonné d'espionnage. Lorsque la liberté lui eut été rendue, il passa en Angleterre, et ne rentra en France qu'après la révolu-

tion du 9 novembre 1799, c'est-à-dire, *après que* BONAPARTE *eut été nommé premier Consul.*

Voici ce que nous apprend M. de *Châteaubriand* dans sa préface d'*Atala* : (1)

« En 1789, dit-il, je fis part à M. *de Malesherbe* du dessein que j'avais de passer en Amérique; mais désirant en même temps donner un but utile à mon voyage . . . . . M. *de Malesherbes* se chargea de présenter mes plans au gouvernement, etc. . . . On sait ce qu'est devenue la France *jusqu'au moment où* LA PROVIDENCE A FAIT PARAITRE UN DE CES HOMMES QU'ELLE ENVOIE EN SIGNE DE RÉCONCILIATION *lorsqu'elle est lassée de punir* . . . . . Il est, sans doute, permis à présent (1801), *sous un gouvernement qui ne proscrit aucune opinion paisible*, de prendre la défense du christianisme comme sujet de morale et de littérature. »

Ce fut à cette époque que M. *de Châteaubriand* se lia avec M. *Fontanes*, qui lui apprit, sans doute, à servir et l'usurpateur et le souverain légitime. M. *de Châteaubriand* partagea, alors, les travaux des rédacteurs du *Mercure*, et fit paraître son ouvrage intitulé : le *Génie du Christianisme*. C'est au titre de cet ouvrage et au zèle qu'on lui connaissait pour les intérêts de *Bonaparte*, qu'il dut la mission que lui donna le premier consul, d'accompagner *à Rome*, en qualité de *secrétaire d'ambassade*, l'oncle de *Napoléon* (FESCH), qui venait d'être nommé cardinal, et que son neveu envoyait (en 1803), avec le titre d'ambassadeur à S. S. PIE VII. M. *de Châteaubriand* occupa peu de temps cette place : les preuves qu'il avait données de son dévouement au premier consul, le firent nommer *ministre de France dans le Valais*. Il donna sa démission le 22 mars 1804.

Il prouva en 1814, dans une brochure imprimée chez *Le Normant*, rue de Seine, n°. 8, et qui eut plusieurs éditions, que *Bonaparte* n'était qu'un usurpateur, et que le trône de France appartenait, par une possession de huit siècles, A L'AUGUSTE MAISON DE BOURBON.

(1) Troisième édition, chez Migneret, imprimeur à Paris, rue Jacob, an IX (1801.)

M. *de Châteaubriand* a été nommé ministre d'état, par Louis XVIII, le 9 juillet 1815. Si nous voulions en croire la malveillance, nous pourrions bien encore trouver plus de titres à notre illustre confrère. Nous rapporterions des fragmens du discours qu'il aurait dû prononcer à l'Institut, lorsqu'il y fut nommé à la place de M. Chénier; qu'il se serait refusé à louer, tandis qu'il n'en était pas ainsi de l'empereur, alors régnant; mais, essentiellement véridiques, nous ne citerons que ce qui existe et ce qui peut être prouvé. Au reste, nous nous en rapportons au jugement du public, sur l'évidente validité des titres qui nous ont déterminé à admettre M. *de Châteaubriand* dans notre dictionnaire.

CHAUDRUC DE CRAZANNE. Secrétaire général de la préfecture du Loiret à Orléans, nommé par l'empereur; baron de fabrique impériale; maître des requêtes ordinaire du conseil d'état, nommé par le roi, le 4 juillet 1814. Notre première édition portait : « Nous invitons M. Chaudruc, ou ses *amis*, à nous donner pour l'avenir de plus amples renseignemens sur lui, sans quoi nous serons forcés de le supprimer de notre liste. »

Un ami de M. Chaudruc nous a fait passer un petit poëme sur les *médailles* où *le règne de Napoléon le Grand*, par M. le baron de Chaudruc de Crazanne, imprimé en 1814, et où on lit ce qui suit :

Par le temps renversé, quand cet empire immense,
Chef-d'œuvre de génie autant que de puissance,
Un jour n'offrira plus aux siècles à venir
Que de grandes leçons et qu'un grand souvenir.....

CHAUVELIN (de). Ambassadeur de France en Angleterre, sur la fin du règne de Louis XVI; il avait à sa suite M. de Talleyrand-Périgord, aujourd'hui prince de Bénévent. Membre de la légion; préfet de la Lys; conseiller d'état, section de l'intérieur, service ordinaire; intendant en Catalogne; l'empereur le créa baron de l'empire. Le roi le nomma ensuite conseiller d'état honoraire, le 4 juillet 1814.

CHAZET (Alissan de). Ecrivain, politique, historien, poëte, *vaudevilliste*, *journaliste*, *impérialiste* et *royaliste*. Voilà huit titres que nous donnons à M. le chevalier de Chazet, et qu'il nous faut justifier. Le premier est la conséquence de tous les autres, en général; le second, qui se confond avec le sixième, est facile à prouver, la funèbre *Quotidienne* à la main; le troisième est justifié par une brochure historique, publiée par M. le chevalier Alissan, en 1812; le quatrième titre se trouve dans les prétentions de M. Chazet; une foule innombrable de vaudevilles viennent à l'appui du cinquième, qui d'ailleurs peut se confondre dans celui d'*impérialiste*, lorsqu'on chante le petit pot-pourri suivant :

PARTOUT la riante Espérance
D'un couple auguste suit les pas.
Heureux villageois, que la danse
Parmi vous succède aux combats !
Que vos clairons soient des musettes;
Vos chants guerriers, de vieux refrains,
Des fifres joyeux, vos trompettes;
Et vos tambours, des tambourins.

Un héros vous donne l'exemple,
Imitez-le sans examen;
De la guerre il ferma le temple,
En ouvrant celui de l'hymen :
Le dieu de la chevalerie
Sous ses drapeaux vient le ranger;
Pour lui l'étoile du génie
Devient l'étoile du berger.

De Mars affrontant les fureurs,
Long-temps il causa notre crainte;
S'il eût été blessé, nos cœurs
Auraient ressenti cette atteinte;
Mais par d'autres traits, en ce jour
Le repos du monde s'assure :
Il n'est atteint que par l'Amour,
Et nous chérissons sa blessure.

Quelles fleurs choisir aujourd'hui
Pour cette alliance immortelle ?
Il faudrait des lauriers pour lui,

Il faudrait des roses pour elle.
Eh bien, pour n'avoir qu'une fleur,
Prenez celle que je propose.
C'est pour la grâce et la valeur
Qu'on inventa le *laurier-rose*.

Napoléon, de son image
Louise a reçu l'heureux don;
Puisses-tu, par un autre gage,
Chez nous éterniser ton nom!
Cette preuve de ta tendresse
Sera pour le peuple un bienfait;
Et la France est une maîtresse
Qui demande aussi ton portrait.

Voici maintenant quelques fragmens sortis de la plume du même auteur, et qui justifient qu'il a été aussi royaliste.

« La malheureuse France a subi pendant ce long interrègne la dure épreuve de tous les gouvernemens. Sous Louis XVI, *la démocratie royale*, cette fable philanthropique qui instituait un roi pour ne lui laisser aucun pouvoir; sous la convention, l'absence de tout gouvernement....; sous le directoire, une pentarchie ridicule, où des révolutionnaires parvenus voulaient concilier le charme du pouvoir et les douceurs de la liberté; sous les consuls, *une république qui annonçait un despote*; enfin, *sous Buonaparte, un gouvernement militaire et tous les excès de la tyrannie*.

» Après tant de malheurs le ciel nous devait un dédommagement. La force des choses et le bonheur des événemens nous ont ramenés à l'époque heureuse de 1789.

» Tâchons d'imaginer que nous avons dormi vingt-cinq ans: on peut se consoler d'un rêve pénible, quand le réveil vient offrir à notre cœur le retour d'un bon roi; à notre esprit, tous les bienfaits du présent; à notre imagination, toutes les promesses de l'avenir. »

(*Quotidienne*, du 23 septembre 1814.)

M. Alissan de Chazet est qualifié de *marquis* dans le *Journal de Paris*, du 21 juin 1815; c'est une calomnie, il n'est que *chevalier* de la façon de l'empereur, qui lui a donné le cordon de l'ordre de la réunion (1) au retour de son voyage en

(1) Le supplément fait à cet article nous a été fourni par un des anciens préfets de la Belgique.
(*Note de M. Tournesol.*)

Hollande, en 1811, où M. le chevalier avait suivi la cour, et s'était acquitté avec zèle de faire des articles louangeurs pour les gazettes hollandaises, et des vaudevilles pour les théâtres d'Amsterdam, de Rotterdam et de La Haye. Ce voyage n'aurait rien rapporté à M. le *chevalier*, s'il n'avait su prendre ses précautions auprès des grands personnages qui suivaient la cour; il fit tant qu'il lui fut donné :

1200 francs à Rotterdam par le maire;

600 francs à La Haye aussi par le m[illegible], qui marchanda;

et ..... à Amsterdam;

Sans compter les frais d'impression de ses poésies et de ses courses en fiacre, qui lui furent payés à part.

Nous nous rappelons qu'il ne fut pas possible au *chevalier* de faire exécuter certaine *cantate*, vu que la modestie de l'empereur Napoléon aurait pu recevoir de trop fortes atteintes. Le grand-maréchal imposa silence aux musiciens et comédiens qui étaient postés pour la cérémonie; et le *chevalier* se contenta de faire imprimer le lendemain la cantate *inchantée* ou *inédite*, et toujours aux frais des villes Hollandaises.

M. Chazet a composé des pièces pour le théâtre Français, pour l'Odéon, pour le théâtre des Troubadours, pour le Vaudeville, pour les Variétés, etc. Il a paru à l'athénée des Arts, à l'athénée des Etrangers, au lycée de Paris, au lycée Thélusson; enfin, on le trouvait partout en corps ou en esprit. Ce qui a fait que feu M. l'abbé Geoffroi, de piquante mémoire, l'avait surnommé *l'inévitable*, toutefois après Despaze, qui a dit le premier dans une satyre :

» Mais qui peut éviter Chazet l'inévitable? »

CHÉNIER ⅄⅄⅄ (Marie-Joseph de), né à Constantinople le 28 août 1764, et mort le 10 janvier 1811. Il embrassa d'abord la carrière militaire, et fut, en 1781, officier d'un régiment de dragons en garnison à Niort; membre de la convention nationale, député de Seine-et-Oise. Nous passons sous silence son *Epître au roi*, 1789, in-8°, son *Apothéose de Marat*, sa *tragédie de Charles IX*. Il fut membre de l'institut, le 6 décembre 1795.

Il renouvela, le 21 janvier 1796, son serment de maintenir la république, et de haine à la royauté, ce qui ne l'empêcha pas de composer et de faire jouer sur le théâtre Français, en frimaire an 13, une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Cyrus*, pièce dans laquelle Chénier, sous le voile d'une allégorie ingénieuse, s'est proposé de célébrer le couronnement de Napoléon. Cette pièce n'eut qu'une représentation.

Dans *le Vieillard d'Ancenis*, poëme sur la mort du général Hoche, an 6 (1798), *voyez* la *Décade*, il avait déjà loué le vainqueur futur de Marengo.

Si jadis un Français, des rives de Neustrie
Descendit dans leurs ports, précédé par l'effroi,
Vint, combattit, vainquit, fut conquérant et roi,
Quels rochers, quels remparts défendront leur asile
Quand Neptune irrité lancera dans leur île
D'Arcole et de Lodi les terribles soldats,
Tous ces jeunes héros vieux dans l'art des combats,
La grande nation à vaincre accoutumée,
Et le grand général guidant la grande armée !...

On se souvient du *Dithyrambe pour la fédération* (*Almanach des Muses*, de 1794, page 20), des *Hymnes* de M. Chénier, de sa conférence théologique et politique, trouvée dans les papiers du cardinal Doria, traduit, *soi-disant*, de l'italien, Paris, Laran, an 7, intitulée : *Pie VI et Louis XVIII*. Tout Paris, en thermidor de l'an 2, retentissait de ce refrain d'un hymne en l'honneur du 10 août :

Gloire au peuple français! il sait venger ses droits.
Vive la république, *et périssent les rois !*

Il est bon de comparer à ce style celui du fameux discours que fit Chénier à l'empereur, et qu'il prononça en conseil d'état, le 28 février 1808.

« Sire,

» Plus nous avançons dans le travail que V. M. nous a ordonné de lui soumettre, et plus nous sentons quel poids il nous impose. Comment, de leur vivant même, apprécier tant d'écrivains, non sur de rigoureuses théories, sur des faits démontrés, sur des calculs évidens,

mais sur des choses réputées arbitraires, sur l'esprit, le goût, le talent, l'imagination, l'art d'écrire?

» Dans l'art oratoire, se présente au commencement de l'époque le recueil des oraisons funèbres et des sermons de l'évêque de Beauvais, prélat qui dut ses dignités à son mérite, et qui se montra quelquefois le digne successeur de Bossuet et de Massillon. Le barreau français parut s'appauvrir quand ses soutiens enrichirent la tribune. A ce mot, *notre mémoire se reporte avec inquiétude vers des assemblées orageuses.* Nous *les traverserons*, Sire, *en fuyant de nombreux écueils.* Nous saurons nous conformer aux vues manifestées par votre équitable sagesse; et, forcés de nous souvenir qu'il y eut des factions, nous n'oublierons pas qu'il y eut des talens.

» Nous ne citons que des personnes dignes de mémoire. Et comment hésiterions-nous à rappeler tous les talens précieux qui, parmi nous, ont honoré la tribune, puisque votre Majesté, rendant le calme à la France, a rassemblé leurs débris dans les différens corps de l'état? Leurs débris, Sire; et sans doute un regret de votre âme royale, est de n'avoir pu rallier auprès du trône les philosophes respectables, les orateurs éloquens, les jurisconsultes éclairés, les énergiques écrivains qui furent moissonnés en foule durant une année désastreuse, où le talent devint le plus grand des crimes après la vertu.

» Dans les camps où, loin des calamités de l'intérieur, la gloire nationale se conservait inaltérable; naquit une autre éloquence, inconnue jusqu'alors aux peuples modernes. Il faut même en convenir: quand nous lisons dans les écrivains de l'antiquité les harangues des plus renommés capitaines, nous sommes tentés souvent de n'y admirer que le génie des historiens. Ici le doute est impossible, les monumens existent, l'histoire n'a plus qu'à les rassembler. Elles partirent de l'armée d'Italie ces belles proclamations où le vainqueur de Lodi et d'Arcole, en même temps qu'il créait un nouvel art de la guerre, créa l'éloquence militaire dont il avait le modèle. Suivant ses pas comme la fortune, cette éloquence a retenti dans la cité d'Alexandre, dans l'Egypte où périt Pompée, dans la Syrie qui reçut les derniers soupirs de Germanicus. Depuis, en Allemagne, en Pologne, au milieu des capitales étonnées, à Vienne, à Berlin, à Varsovie, elle était fidèle au héros d'Austerlitz, d'Jéna, de Friedland, lorsqu'en cette langue de l'honneur, si bien entendue des armées françaises, du sein de la victoire même il ordonnait encore la victoire, et communiquait l'héroïsme.

» Au moment où les sciences et les lettres, long-temps froissées par les orages, se reposèrent dans un nouvel asile; et surtout à l'époque où V. M., perfectionnant l'institut, l'honora d'une faveur spéciale, on vit l'éloquence académique renaître et bientôt refleurir....

» L'histoire, Sire, cette partie importante, fixera long-temps notre attention. Ce n'est pas que nous prétendions tirer de l'oubli une foule

de mémoires particuliers sur la révolution française. *Vicieux ou nuls quant au style, n'offrant d'ailleurs que des plaidoyers en faveur des différens partis.* Ils rentrent dans la classe des écrits polémiques, et nous les écarterons avec eux.

» Un académicien qui n'est plus, Rulhière, a raconté les événemens mémorables écoulés dans le dernier siècle en ces régions, Sire, et sur ces mêmes bords de la Vistule où V. M., portant la victoire, a conquis une paix glorieuse....

» Lebrun seul aurait soutenu la concurrence avec M. Delille, s'il avait achevé son poëme de *la Nature*, dont il nous reste des fragmens d'un mérite supérieur. Sans émule dans le genre de l'ode, Lebrun tira des sons harmonieux de la lyre pindarique, si rebelle aux chantres vulgaires; et nous remarquerons, Sire, que ses derniers accens furent consacrés à vos triomphes. Il était digne de les chanter....

» Vous règnez, Sire, et vous protégez, vous protégerez encore ce qui fait les littérateurs, l'art d'écrire. Il s'applique à tous les arts; il facilite l'accès de toutes les sciences; il embrasse toutes les idées; il les éclaircit par la justesse; il les étend par la précision. Il présente en première ligne ce qui touche de plus près des hommes mémorables; l'histoire qui raconte les grandes actions, l'éloquence qui les célèbre, et la poésie qui les chante. Il refleurira sous vos auspices, il sera guidé par vous en des routes certaines; autour de vous brilleront encore les talens ranimés à votre voix; le génie naîtra lui-même, appelé par le génie; et tous les genres de gloire appartiendront au siècle de votre Majesté. »

On aurait peine à croire que la même plume avait tracé quelque temps auparavant les vers suivans :

Tous les rois sont armés pour déchirer ton sein ; (de la France)
A leurs yeux rien ne peut t'absoudre :
Mais bientôt, si tu veux mériter ton destin,
Le colosse républicain
Réduira tous les rois en poudre.

Renais chez les mortels, *aimable égalité*,
Viens briser le glaive anarchique ;
Revenez, douces lois, justice, humanité;
Sans les mœurs, point de liberté;
Sans vertu, point de république.

(*Ode* sur la situation de la république française durant l'oligarchie de Robespierrre et de ses complices, prairial, an deuxième de la république. (Juin 1794.)

Chénier prononça, en 1807, l'éloge de Pindare-Lebrun. Une phrase qu'il coula adroitement dans ce discours, lui valut une pension de six mille francs sur la cassette de l'empereur.

CHEVALLIER ⅁⅁⅁⅁⅁⅁. Ingénieur, EX-PRÉSIDENT DES JOYEUX, CHEVALIER DU SAINT-SÉPULCRE, (1) *membre de la société royale académique des sciences; opticien de S. M. Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, et de S. A. S. le prince de Condé, etc., etc., etc.* Nous avons même souvenance qu'en un café de la rue du Coq-Saint-Honoré (en 1814), au sortir d'un souper chez Beauvillers, nous trouvâmes le sieur Chevallier en habit de cour, marron clair, liseré blanc, l'épée à poignée d'acier, décoré des ordres du *Saint-Sépulcre*, du *Lis*, et de la *Marotte de Momus*.

Nous lisons dans les *Hommages poétiques*, page 310, tome II, les vers suivans de M. l'ingénieur Chevallier, qui prouvent que, quand on a comme lui un atelier bien monté, et *d'excellens ouvriers*, on *polit* aussi bien un vers qu'un verre.

LE THERMOMÈTRE DE LA GLOIRE.

CHANSON.

Admirateurs de l'univers,
L'esprit pindarique m'inspire:
Formons d'harmonieux concerts,
Chantons un héros sur la lyre!
L'Empereur, cueillant à son gré
Tous les lauriers de la victoire,
Elève, à son plus haut degré,
Le Thermomètre de la gloire.

D'Hymen allumant les flambeaux,
Le Ciel combla notre espérance,
Et fit trembler ces fiers rivaux,
Ligués en vain contre la France.
Les noms de leurs bouillans héros,
Bannis du temple de Mémoire,
Tombent au plus bas des zéros
Du Thermomètre de la Gloire.

(1) On prétend que l'ordre du Saint-Sépulcre, RÉTABLI par M. *le chevalier CHEVALLIER* en 1814, se compose de cinq ou six membres, dont plusieurs ont été créés par lui.

De vos exploits, de vos vertus,
Romains, les siècles vont renaître;
Relevez vos fronts abattus :
Le fils de Mars est votre maître.
Renouvelant de point en point
Les prodiges de votre histoire,
Jusqu'où ne va point
Le Thermomètre de la Gloire.

Le jour de l'entrée de S. M. dans sa capitale, à l'une des croisées de M. Chevallier, ingénieur-opticien, vis-à-vis le Marché aux fleurs, on lisait l'inscription suivante :

Ton retour, *ô Louis!* nous comble d'allégresse !
Vois ton peuple heureux qui te presse,
Avide et satisfait de contempler tes traits;
Sur les honneurs qu'on te défère,
Les étrangers et tes sujets
N'ont qu'une voix; et dans ce jour prospère
Tous les cœurs deviennent français.

(*Journal de Paris*, du 6 mai 1814.)

Dans un discours de l'ingénieur *Chevallier*, membre de l'ordre du Saint-Sépulcre, nous lisons le passage suivant. Ce discours, imprimé chez Poulet, quai des Augustins, n° 9, a été prononcé par le *vénérable* Chevallier, le 18 juillet 1815, à la R.·. L.·. *des admirateurs de l'univers.*

« A quel excès de maux étions-nous arrivés! Quoi! nous, les amis de la paix, de l'ordre public, de la saine morale, de la fidélité au légitime souverain, de la foi aux sermens, nous avons été contraints d'abandonner l'enceinte où les saints devoirs de l'homme social sont révérés et pratiqués! Comment nos cœurs et tout notre amour n'appartiendraient-ils pas à ce bon père, à ce *Louis* si désiré, à qui nous devons le pouvoir de suivre nos travaux dans l'union et dans la paix! Ah! jetons un regard de douleur sur ceux que leurs passions ont égarés; en blâmant les excès, plaignons ceux qui les commirent, *l'esprit humain a aussi ses maladies.* Mais que l'on ne croie pas que notre pitié consiste en un vain mot, car nous souffrons avec eux et par eux; le pardon est cependant dans nos cœurs.

» Le père des Français nous donne ce grand exemple; les plus puissans monarques nous le donnent aussi : pourquoi ont-ils quitté leurs trônes en venant habiter au milieu de nous? c'est pour nous demander de vouloir bien être heureux. Oublions toutes nos dissensions comme ce grand Alexandre nous les pardonne. Dans nos acclamations de joie n'oublions pas cette nation, notre rivale, où l'art royal

est si particulièrement honoré; les liens d'une étroite fraternité nous unissent donc à elle. »

On sait que M. Chevallier change de style et d'enseigne en même temps, sans pourtant effacer sur les deux façades de la Tour de l'Horloge: *Chevallier, membre de la société Royale* ou J..... *académique des sciences.* M. *Chevallier* ne croit pas à ce proverbe, *à bon vin point d'enseigne.*

Aux cent titres de M. le chevalier Chevallier, nous aurions dû ajouter celui d'officier de la garde nationale; nous l'ignorions; mais il a le soin de nous le rappeler lui-même, par un *nota* mis au bas de son discours.

TT.·. CC.·. FF.·. Nous allons le rapporter sans y rien changer.

« *Nota.* Après le 20 mars 1815, M. l'ingénieur Chevallier a été *obligé* de cesser son service d'officier dans la garde nationale; mais *il a eu l'honneur* de se trouver à Arnouville et à Saint-Denis, trois jours avant le retour de S. M., et de *commander l'avant-garde* qui a ramené Louis XVIII en triomphe dans sa capitale, le 8 juillet dernier. »

AVIS IMPORTANT POUR LES GIROUETTES PRÉSENTES ET FUTURES.

C'est de l'observatoire national habité par l'opticien Chevallier, et armés d'un télescope à réflexion et par réfraction, que nous avons distingué les grandes girouettes et leurs satellites, de la FRANCE :

Royale	en 1791.
Conventionnelle	en 1792, 93, 94 et 95.
Directoriale	en 1795.
Consulaire	en 1799 (an 8).
Impériale	en 1804 (an 12).
Royale	en 1814 (à partir du mois d'avril).
Impériale	en 1815 (du 20 mars au 8 juillet).
Et Royale	en 1815 (à partir du 8 juillet).

L'observatoire de l'opticien Chevallier est donc le foyer où viennent se réfléchir toutes les girouettes de notre galerie. Comme Newton (modestie à part), nous avons fait nos

découvertes *en les cherchant toujours*; et mieux que le Syracusien Archimède (amour-propre mis de côté), nous avons trouvé *le levier* et le *point d'appui* pour tourner notre planète dans tous les sens, et découvrir des girouettes. Ce *levier* c'est le *télescope* du T.·. C.·. F.·. Chevallier; ce *point d'appui*, c'est *l'embrasure de la lucarne* de l'observatoire national du T.·. C.·. F.·. Chevallier, chevalier des *Joyeux* et du *Saint-Sépulcre*, titre piquant qui l'oblige à chanter un *de profundis* quotidien. *Amen.*

Nous terminerons ce *joyeux* et *sépulcral* article par un petit et dernier *avis* à nos confrères, parodié sur deux vers, de M. Vautour, qui ont à peu près le même sens.

AVIS.

La maison de M. l'opticien Chevallier
Est celle où vous voyez trois Tours, trois Girouettes.

NN.·. T.·. FF.·., allez donc voir le chevalier Chevallier, *et risum teneatis, amici!!!*

CHOISEUIL-PRASLIN ⊐⊐⊐⊐ (duc de). Comte de l'empire, chambellan de l'empereur, officier supérieur de la garde nationale. Le 31 mars 1814, lorsque sur la place Louis XV on criait *vive le roi! vivent les Bourbons!*

« Vous n'êtes que des individus, disait monsieur le duc; ce n'est pas là le sentiment général.... Otez vos cocardes; nous ne devons faire des vœux que pour l'empereur.... Vous feriez mieux d'aller aux barrières relever les blessés.... Nous avons un ordre de choses établi, nous devons nous y attacher; je ne vois que cela, moi. »

Tout le monde connaît l'adresse que M. de Choiseuil-Praslin fit placarder sur tous les murs de Paris, pour le rétablissement de la statue de Henri IV.

Il fut à la tête de la députation du département de Seine et Marne, qui vint féliciter le roi (mai 1814); aussi fut-il nommé par Louis XVIII pair de France, le 4 juin 1814, en récompense de son royalisme; et par l'empereur, pair de France, le 4 juin 1815, en récompense de son zèle antérieur.

CHOLET ⊐⊐⊐. Nous ignorons les sermons qu'a-

vait prêtés M. Cholet avant le 4 nivose an 8, époque où il fut admis au sénat conservateur. Comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, il entra dans la chambre des pairs le 4 juin 1814.

CHRISTIANI DE RAVARAN ⊰⊰⊰. L'*Almanach royal* traite M. Christiani de *comte*. L'était-il par droit de naissance ou par droit de conquête? S'il l'était par droit de naissance, il est certain qu'ayant été nommé par le roi préfet du Loir et Cher, il devait se faire enregistrer dans le susdit almanach, sous le nom de comte Christiani de Ravaran. Alors, vu que le roi n'était plus aux Tuileries, M. le comte aurait perdu son titre, avec l'espoir cependant de le reprendre comme *comte de l'empire*, puisqu'il avait été maintenu préfet du département, par S. M. l'empereur, le 6 avril 1815, et il l'aurait recouvré le 8 juillet.

CLARKE ⊰⊰⊰. Le *Bulletin des lois*, no 247 (août 1809), contient les lettres-patentes par lesquelles S. M. confère « à S. Exc. M. Henri-Jacques-Guillaume Clarke, comte d'Hunebourg, ministre de la guerre; général de division, grand-aigle de la légion d'honneur, grand'-croix des ordres de Saint-Hubert de Bavière, de la fidélité de Bade, et de Saint-Henri de Saxe, né à Landrecies le 17 octobre 1765, le titre de *duc de Feltre*, à cause des services signalés rendus à l'état et à nous par notre cher et bien amé le sieur Clarke, comte d'Hunebourg, ayant fixé sur lui notre estime et notre bienveillance particulière, nous avons résolu de récompenser le zèle et la fidélité dont il nous a donné des preuves constantes, soit dans les travaux de confiance dont nous l'avons chargé, et spécialement dans les places importantes de gouverneur de Vienne et de Berlin, soit dans celle de notre ministre au département de la guerre. Armoiries de gueules à trois épées hautes en pals d'argent, montées d'or et rangées en fasces, au chef cousu des ducs de l'empire. Livrée : blanc, rouge, jaune. »

Pair de France (4 juin 1814); et nommé par le roi ministre secrétaire d'état de la guerre, le 12 mars 1815.

M. Clarke aujourd'hui a oublié le rapport suivant, qu'il fit à S. M. l'empereur et roi, le 6 janvier 1808.

« Votre majesté m'a ordonné de former le premier et le deuxième corps d'observation de la Gironde. Le premier de ces corps, que commande le général Junot, a conquis le Portugal. La tête du deuxième est déjà à portée de suivre le premier, si les circonstances l'exigent.

» Votre Majesté, dont la prévoyance n'est jamais en défaut, a voulu que le corps d'observation de l'Océan, qu'elle a confié à M. le maréchal Moncey, fût en troisième ligne.

» La nécessité de fermer les ports du continent à notre irréconciliable ennemi, et d'avoir sur tous les points d'attaque des moyens considérables, afin de profiter des circonstances heureuses qui se présenteraient pour porter la guerre au sein de l'Angleterre, de l'Irlande et des Indes, peut rendre nécessaire la levée de la conscription de 1809.

» Le parti qui domine à Londres a proclamé le principe de la guerre perpétuelle, et l'expédition de Copenhague a révélé ses intentions criminelles. Quoique l'indignation de toute l'Europe se soit soulevée contre l'Angleterre, quoique dans aucune époque la France n'ait eu des armées aussi nombreuses, ce n'est point encore assez : il faut que l'influence anglaise puisse être attaquée partout où elle existe, jusqu'au moment où l'aspect de tant de dangers portera l'Angleterre à éloigner de ses conseils les oligarques qui les dirigent, et à confier l'administration à des hommes sages et capables de concilier l'amour et l'intérêt de la patrie avec l'intérêt et l'amour du genre humain.

» Une politique vulgaire aurait pu déterminer V. M. à désarmer; mais cette politique serait un fléau pour la France : elle rendrait imparfaits les grands résultats que vous avez préparés. Oui, Sire, V. M., loin de diminuer ses armées, doit les accroître jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu l'indépendance de toutes les puissances, et rendu aux mers cette tranquillité que V. M. a assurée au continent. Sans doute V. M. doit souffrir d'exiger de ses peuples de nouveaux sacrifices, de leur imposer de nouvelles obligations; mais elle doit aussi se rendre à ce cri de tous les Français : « Point de repos jusqu'à ce » que les mers soient affranchies, et qu'une paix équitable ait réta- » bli la France dans le plus juste, le plus utile et le plus nécessaire » de ses droits. »

Je suis avec un profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté Impériale et Royale,

Le très-obéissant, très-fidèle, très-dévoué serviteur et sujet.

Signé CLARKE.

CLAUZEL ⅂⅂⅂. Lieutenant général au service de la république; baron de l'empire, ensuite comte; grand-officier de la légion d'honneur, le 17 juillet 1809; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814. Il rentre au service de l'empereur, et va prendre le commandement de Bordeaux (avril 1815), qui lui ouvre les portes de la chambre des pairs. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.) On ignore aujourd'hui ce qu'est devenu M. Clauzel.

CLAUZEL DE COUSSERGUES. ⅂⅂⅂ Gentilhomme périgourdin ou sevennais, était tellement amateur des titres, que la révolution lui ayant ôté ses titres de noblesse, M. Clauzel s'occupa de titres de livres. A cet effet, et aux risques ou sans craindre de déroger, M. Clauzel prit patente, et ouvrit à Paris boutique de marchand libraire, à *l'enseigne de la société typographique*; après avoir été pendant quelque temps le confrère des *Debure*, des *Barrois*, des *Germain-Mathiot*, des *Arnaud* et des *Vauquelin*, on le vit s'établir confrère des *Merlin*, des *Thuriot*, etc.

« Et feuilletant Louet, allongé par Brodeau,
» D'une robe à longs plis balayait le barreau. »

(Boileau.)

En d'autres termes, M. Clauzel était juge à la cour d'appel de Montpellier.

Le duc d'Enghein n'existait plus depuis quelque temps, lorsque M. Clauzel fut nommé membre du corps législatif, et qu'il accepta la croix de la légion d'honneur et le titre de baron. En 1814, il se trouva de droit membre de la chambre des députés, et fut un des sept élus (*multi vocati, pauci autem electi*) par le roi, pour assister à la lecture de la charte; il fut peu de temps après nommé membre de la cour de cassation par S. M. Louis XVIII, et suspendu de ses fonctions pendant le règne de cent dix jours de Napoléon. Nous ignorons s'il fit revivre sa no-

mination à la cour d'appel de Montpellier, qu'il tenait de l'empereur.

Il ne faut pas confondre M. Clauzel, juge, avec M. Clauzel, lieutenant-général, et avec M. Clauzel, grand-vicaire d'Amiens, qui ne veut pas être confondu avec le général; ni avec M. Clozel, comédien, qui ne veut pas être confondu avec le grand-vicaire.

CLÉMENT-DE-RIS ⊐⊐⊐. Admis au sénat, le 4 nivose an 8; préteur dudit sénat; commandant de la légion d'honneur; comte de l'empire, titre auquel M. Clément ajouta le nom *de Mony*; commissaire extraordinaire de S. M. impériale à Tours. (*Journal de l'Empire*, du 28 avril 1815.) Quel temps qu'il fasse, M. Clément trouve le rare secret d'être en faveur: le sénat est dissous, M. Clément s'en moque, il a la chambre des pairs du roi, où il se fait admettre *le 4 juin* 1814. Le roi part, M. Clément est toujours sûr qu'il faut un corps représentatif, attend le moment de la création de ce corps. Il se trouve que c'est encore une chambre des pairs; M. Clément y est admis. (*Décret impérial du 4 juin* 1814.) Ce décret impérial, comme on voit, est l'anniversaire de l'*ordonnance royale*.

COCHELET ⊐⊐ (Adrien). Auditeur au conseil d'état; intendant d'une des provinces de l'Illyrie, envoyé ensuite en Pologne. Ce jeune homme, frère de Mlle Cochelet, lectrice de *la reine Hortense*, *comtesse de Saint-Leu*, devait tout à l'empereur, ce qui ne l'empêcha pas, le 11 avril 1814, de signer aux Tuileries, son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, pour lequel il travailla, et par conséquent à la *déchéance de l'empereur* et au *rétablissement de nos anciens souverains*.

M. Cochelet a trouvé le moyen de se faire réemployer et de se faire nommer préfet de la Meuse par l'empereur. (Avril 1815.)

COCHON ⊐⊐. Ancien conseiller au présidial de Fontenay, ancien député à la convention. M. *Cochon* ayant trouvé son nom trop vulgaire, s'est fait donner des lettres-patentes de comte, sous celui de l'*Appa-*

rent; nous trouvons qu'en effet ce dernier est beaucoup plus *apparent* que l'autre. M. Cochon de l'Apparent, puisque Apparent *y a*, a été nommé successivement par *le directoire*, ministre de la police; par le premier consul, préfet de la Vienne; par l'empereur, préfet des Deux-Nèthes; par le même empereur, membre du sénat conservateur. Nous ignorons maintenant par qui, à quoi; et sous quel nom il sera employé.

COIFFIER ⅁⅁⅁ (Henri-Louis de), né le 16 novembre 1770.

Avez-vous vécu sous l'ancien régime impérial? Vous avez dû rencontrer parmi les conseillers ordinaires et inspecteurs généraux de l'université impériale, *M. de Coiffier*. (*Almanachs impériaux.*) Avez-vous vécu sous le dernier régime royal? Vous avez dû nécessairement rencontrer encore parmi les inspecteurs généraux de l'université royale de France, *M. le baron de Coiffier*. (*Almanach royal* de 1814 et 1815, page 338.) Vivez-vous depuis le retour de l'empereur! vous rencontrerez, sans contredit, parmi les conseillers ordinaires de l'université impériale, *le sieur Coiffier*. (*Décret impérial* du 31 mars 1815.)

Il a publié un Tableau historique et politique de l'année 1806, in-8°, (imprimé en 1807.)

COLAUD ⅁⅁⅁. La république et le roi ont récompensé les travaux militaires de M. Colaud, en lui donnant, l'une des grades dans l'armée, et l'autre la croix de Saint-Louis, le 27 juin 1814. Il fut nommé, par l'empereur, sénateur le 24 pluviose an 9; comte de l'empire; grand-officier de la légion d'honneur; et enfin par le roi, membre de la chambre des pairs, le 4 juin 1814.

COLCHEN ⅁⅁⅁ (Victor), né en novembre 1752. D'abord premier secrétaire et subdélégué général de l'intendance de Pau et d'Auch; chef de division aux relations extérieures; commissaire des relations extérieures; membre de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre; préfet; comte de l'empire; membre de la légion d'honneur; secrétaire du sénat, dont il avait été nommé

membre le 12 pluviose an 13; commissaire extraordinaire dans la quatrième division militaire à Nancy, le 26 décembre 1813; pair de France, nommé par le roi et par l'empereur, le 4 juin 1814 et 1815. Comme on voit, M. Colchen sera toujours sûr d'être pair, quoi qu'il advienne.

COMPTES (Cour des) ⅁⅁⅁⅁⅁. Nous appliquerons à cette cour, essentiellement girouette, les mêmes réflexions qu'à la cour de cassation. La liste de ses membres est un peu trop longue pour être insérée ici dans son entier; nous renvoyons le lecteur à l'*Almanach royal*, ainsi que pour la cour impériale-royale-impériale, où, sauf trois ou quatre personnes, tous les membres qui la composent n'ont pas cessé de varier, suivant les temps et les circonstances. Nous nous apercevons d'ailleurs que le nombre des personnes dignes de figurer dans notre société, devient effroyable. Nous sommes obligés, pour ne pas faire deux volumes aussi gros que ceux du Dictionnaire de l'Académie, de ne citer que des noms marquans ou connus dans les lettres par la *bizarrerie* de leurs écrits; nous disons bizarrerie pour prendre le langage du vulgaire; il appelle un *homme bizarre*, celui qui ne voit pas comme lui; c'est-à-dire qui prête une douzaine de sermens différens, ou qui chante à la fois *Arimane*, *Oromaze*, *le Soleil*, *la Nuit*, *Mahomet*, *le Christ et le grand Halled*.

CONSTANT DE REBECQUE ⅁⅁⅁ (Benjamin). Auteur d'une foule de brochures politiques. Voici quelques échantillons du style de M. Benjamin Constant. Il disait en 1799 ou en l'an 7 :

« Telles furent les suites de la restauration de Charles II. Spoliation des acquéreurs de biens nationaux en Irlande, dévastations militaires en Écosse, assassinats juridiques en Angleterre; cette époque réunit tous les fléaux que la tyrannie des gouvernemens peut verser sur l'espèce humaine; et néanmoins, comme l'observe Burnet, les circonstances de ces royaumes étaient de nature à rendre la contre-révolution la moins violente et la plus douce possible.

« La nation anglaise, dit cet écrivain, eut un grand bonheur » pendant la longue durée des guerres civiles: c'est que les étran- » gers ne s'introduisirent jamais dans son sein. L'Espagne était af-

27218

» faiblie; la France était gouvernée par un ministère indécis et » timide. Le peuple anglais resta donc entièrement livré à lui- » même : sa volonté seule rétablit les choses dans leur état primitif; » au lieu que si des étrangers avaient pris aux querelles nationales » une part active, ils se seraient emparés de la direction des affaires, » et n'auraient songé qu'à profiter de l'épuisement qui avait succédé » à nos convulsions. »

» En lisant ces paroles de Burnet, écrites il y a près d'un siècle, quel lecteur attentif peut n'être pas frappé des différences qui distinguent cette situation de l'Angleterre de notre situation actuelle; différences qui rendraient le rétablissement de la royauté mille fois plus redoutable parmi nous?

» Charles II fut rappelé par un parlement horriblement coupable, sans doute, et misérablement timide; mais par un parlement composé d'Anglais. Un général anglais, des troupes anglaises, qu'aucune défaite n'avaient humiliées, lui firent volontairement l'absurde honneur de le choisir pour roi. Il conserva donc, pour l'Angleterre, un intérêt de possesseur; il conserva, pour les lumières, une sorte d'inclination personnelle : le fanatisme avait ôté la vie à son père : il dut aimer, sinon la philosophie, du moins l'incrédulité religieuse, par qui seule le fanatisme pouvait être désarmé.

» Nous, au contraire, nous voyons aujourd'hui des hommes, que l'Europe policée regarde encore comme des sauvages, nous offrir un joug étranger. Un prétendant, esclave des Russes, attend la destruction de nos bandes généreuses, pour devenir le maître de la France déchirée; il attend en sûreté, loin des combats qui se livrent pour sa cause, que les barbares, qu'il a soulevés contre son pays, lui annoncent que la mort, le pillage et l'incendie lui ont frayé la route sanglante de cette contrée qui le repousse de son sein : alors, revêtu d'un pouvoir conquis par d'autres, monarque tributaire, triomphateur dépendant, libre seulement dans ses vengeances, mais instrument lui-même des vengeances de ses alliés, il dicterait à des Français les lois que lui dicteraient les Russes : ces lois, destinées d'abord à frapper le centre des idées républicaines, le seraient bientôt à détruire un empire puissant dans la balance de l'univers : la main des étrangers, dans sa fureur habile, étoufferait toutes nos ressources en nous enlevant cette liberté : leurs premiers efforts seraient contre nos lumières, mais leur seconde pensée serait contre notre force; et leur prévoyance destructive exigerait du roi leur sujet, des garanties de faiblesse et d'asservissement éternel. »

Voici plus tard le tableau qu'il faisait de la France :

« Maintenant donc, rassurés sur toutes nos inquiétudes, heureux et fiers de la dignité, du courage, de la sincérité de notre monarque,

redoublons d'efforts contre l'ennemi de la France, contre l'ennemi de l'humanité. Louis XVIII, par une confiance digne d'un roi de France envers des Français, loin de s'entourer de précautions ombrageuses, saisit le moment du danger pour rendre plus libérale encore la constitution qui nous régit. Appuyé sur cette base inébranlable, la seule qui de nos jours puisse donner aux gouvernemens de la force et de la durée, il se repose sur notre zèle, sur notre patriotisme, et sur ce courage éprouvé par l'Europe, et qui fera éternellement son admiration. Il s'agit de tous nos intérêts, de nos femmes, de nos enfans, de nos propriétés, de la liberté, de notre industrie, de nos opinions, de nos paroles et de nos pensées. L'homme qui nous menace avait tout envahi. Il enlevait les bras à l'agriculture, il faisait croître l'herbe dans nos cités commerçantes, il traînait aux extrémités du monde l'élite de la nation, pour l'abandonner ensuite aux horreurs de la famine et aux rigueurs des frimas; par sa volonté, douze cent mille braves ont péri sur la terre étrangère, sans secours, sans alimens, sans consolation, désertés par lui après l'avoir défendu de leurs mains mourantes. Il revient aujourd'hui, pauvre et avide, pour nous arracher ce qui nous reste encore. Les richesses de l'univers ne sont plus à lui, ce sont les nôtres qu'il veut dévorer. Son apparition, qui est pour nous le renouvellement de tous les malheurs, est pour l'Europe un signal de guerre. Les peuples s'inquiètent, les puissances s'étonnent. Les souverains, devenus nos alliés par son abdication, sentent avec douleur la nécessité de redevenir nos ennemis. Aucune nation ne peut se fier à sa parole; aucune, s'il nous gouverne, ne peut rester en paix avec nous.

» Et, du sein de cette abjection profonde, qu'oserions-nous dire à ce roi que nous aurions pu ne pas rappeler? car les puissances voulaient respecter l'indépendance du vœu national; à ce roi que nous avons attiré par des résolutions spontanées sur la terre où déjà sa famille avait tant souffert? Lui dirions-nous : « Vous aviez cru aux Français; nous vous avons entouré d'hommages et rassuré par nos sermens. Vous avez quitté votre asile, vous êtes venu au milieu de nous, seul et désarmé. Tant que nul danger n'existait, tant que vous disposez des faveurs et de la puissance, un peuple immense vous a étourdi par des acclamations bruyantes. Vous n'avez pas abusé de son enthousiasme. Si vos ministres ont commis beaucoup de fautes, vous avez été noble, bon, sensible. Une année de votre règne n'a pas fait répandre autant de larmes qu'un seul jour du règne de Buonaparte. Mais il reparaît, cet homme teint de notre sang, et poursuivi naguère par nos malédictions unanimes. Il se montre, il menace, et ni les sermens ne nous retiennent, ni vos vertus ne nous imposent, ni votre confiance ne nous attendrit, ni la vieillesse ne nous frappe de respect. Vous avez cru trouver une nation, vous n'avez trouvé qu'un troupeau d'esclaves parjures.

» Non, tel ne sera pas notre langage; tel ne sera du moins pas le mien. Je le dis aujourd'hui sans crainte d'être méconnu: j'ai voulu la liberté sous diverses formes; j'ai vu qu'elle était possible sous la monarchie; je vois le roi se rallier à la nation; je n'irai pas, *misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre*, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanés pour racheter une vie honteuse.

» Mais ce n'est point le sort qui nous attend. Ces guerriers qui durant vingt-cinq années ont couvert la France d'une immense gloire, ne seront pas les instrumens de la honte nationale; ils ne vendront pas leur patrie qui les a admirés et qui les chérit. Trompés un instant, ils reviendront aux drapeaux français; affligés de quelques erreurs dont ils furent victimes, ils voient ces erreurs réparées; ils ont pour guide leurs anciens chefs, leurs frères d'armes, ceux qui les conduisirent si souvent à la victoire, ceux qui connaissant leurs services, aideront le monarque à les récompenser. L'égarement d'un jour doit être oublié. Ils ont peut-être ignoré leurs propres fautes; la nation les ignorera comme eux, pour se rappeler leur valeur admirable et leur immortelle renommée. »

(*Journal des Débats*, du 19 mars 1815).

Tout cela a valu à M. Benjamin-Constant de Rebecque, la place de conseiller d'état, que l'empereur lui a accordée en avril 1815, et que M. Constant, comme de raison, a acceptée avec autant de reconnaissance que d'empressement, sans crainte, *misérable transfuge*, de se *traîner d'un pouvoir à l'autre.*

CORNET ⊐⊐⊐, du département du Loiret. Député au conseil des anciens; puis comte de l'empire; sénateur le 3 nivose an 8; commandant de la légion d'honneur. Le sénat ayant fait naufrage en avril 1814, on vit paraître, le 4 juin de la même année, une chambre des pairs, où le roi admit un certain nombre de naufragés, parmi lesquels se trouvait M. Cornet.

CORNUDET ⊐⊐⊐⊐. Ancien avocat; membre de l'assemblée législative; puis du conseil des anciens en 1797; coopérateur de la journée du 18 brumaire; et membre de la commission législative intermédiaire; comte de l'empire; sénateur le 4 nivose an 8; commandant de la légion d'honneur; admis sur la feuille des bénéfices du sénat pour jouir de la sénatorerie de Rennes. Le sénat étant supprimé en

France, le comte Cornudet s'abonne à la pairie; et, jour pour jour, à un an près, il se ménage du roi et de l'empereur le titre de pair. (Ordonnance du roi, du 4 *juin* 1814; Décret impérial du 4 *juin* 1815.)

CORVETTO ⊣⊣⊣ (Louis), né le 23 mars 1756. Avant 1789, homme de loi; depuis 1789, membre du gouvernement provisoire, du conseil des anciens, et du directoire exécutif de Gênes; sénateur, député aux relations extérieures; puis conseiller d'état; officier de la légion d'honneur, comte de l'empire; chevalier de la couronne de fer, nommé par l'empereur; ayant signé sa déchéance; prêté serment à Louis XVIII, il entre au conseil du roi comme conseiller d'état, service ordinaire, le 4 juillet 1814; il rentre au service de l'empereur, conseiller d'état, service ordinaire, section de l'intérieur. (25 mars 1815.)

CROIX ⊣⊣⊣ (de). Comte de l'empire, chambellan de l'empereur; membre de la légion d'honneur; pair de France, le 4 juin 1814; et pair de France le 4 juin 1815.

COSSÉ-BRISSAC ⊣⊣⊣ (le duc de). Maréchal de camp sous Louis XVI; ayant obtenu la survivance du gouvernement de Paris, qui devait lui revenir après la mort du brave et malheureux duc de Brissac, égorgé à Versailles. Chambellan de Madame mère de l'empereur; comte de l'empire; membre du sénat conservateur, le 19 août 1809; officier de la légion d'honneur. Mort en 1813.

COSSÉ-BRISSAC ⊣⊣⊣ (Timoléon de). Comte de l'empire; ancien préfet à Alexandrie, département de Marengo; ensuite préfet de la Côte-d'Or; membre de la légion d'honneur, lorsque, le 9 avril 1814, on vit paraître dans le *Moniteur* la lettre suivante, adressée à M. le prince de Bénévent.

« Monseigneur,

» Un fonctionnaire public isolé n'a qu'une manière de donner son adhésion à notre régénération politique; c'est en prêtant serment de fidélité à Louis XVIII, notre souverain légitime. Je vous prie de trouver bon que je dépose ce serment entre vos mains.

» Dévoué au service de S. M., je suis prêt à retourner dans le département de la Côte-d'Or, dès que les routes seront libres. Je l'ai

quitté par suite d'ordres supérieurs, mais en lui épargnant les fléaux que j'étais chargé de lui laisser. Il m'eût été bien plus doux de partager le sort de ses habitans, et même de souffrir avec eux, pour coopérer ensuite à l'exécution des mesures qui viennent d'assurer le bonheur de la France. »

Dès que la chambre des pairs de France fut rétablie (le 4 juin 1814), M. de Brissac en fit aussitôt partie.

COSTAZ ⊣⊣⊣ (L.). Ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, sous le directoire; ex-préfet de la Manche; baron de l'empire; président du collége électoral du département de l'Ain, conseiller d'état, section de l'intérieur; conseiller honoraire au conseil du roi; renommé au conseil d'état, par l'empereur; envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, commissaire extraordinaire de S. M. I. (Avril 1815.)

COTTRET ⊣⊣. Docteur et professeur adjoint de la faculté de théologie de Paris; chanoine honoraire de Nancy; fut chargé, en 1810, de prononcer le discours pour l'anniversaire de la fête du couronnement de l'empereur et de la bataille d'Austerlitz. Ce discours a été imprimé la même année. On y remarque les passages suivans, page 4 :

« Il (Napoléon) est celui que la religion a consacré pour être chef du peuple que Dieu comble de gloire; il est aussi celui que la victoire a signalé comme étant le premier dans les combats, aussi bien que parmi les magistrats et parmi les princes. »

Et page 5 :

« Déjà les plus beaux talens ont rivalisé ensemble pour s'emparer de cette gloire, de toute cette grandeur, pour célébrer nos victoires et notre prospérité, en unissant au récit de ces événemens, qu'on pourrait appeler miraculeux, le nom du monarque qui caractérise tout ce qui tient à l'époque présente. »

Et page 23 :

« Puisse l'enfant qu'elle (Marie-Louise) porte dans ses entrailles être environné à son berceau des plus heureux présages, et répondre à nos vœux comme à nos espérances! Puisse-t-il, en conservant l'immense héritage de gloire et de puissance que la Providence lui réserve, perpétuer pour notre nation les plus beaux souvenirs; pour la

religion ses premiers bienfaits; pour la patrie ses plus fermes appuis; pour la société ses plus beaux exemples! »

M. l'abbé Cottret fut, quelque temps après ce discours, nommé chanoine de l'église Notre-Dame à Paris. Pendant la *restauration* il fut l'un des collaborateurs à la *Gazette de France*.

COUPART ☞. Employé au ministère de la police, bureau des théâtres, sous l'empereur, le roi et l'empereur.

En avril 1814, il donna à l'Ambigu-Comique un vaudeville pour célébrer le retour des Bourbons, et fait en société avec le sieur Varez, mélodramaturge de ce théâtre. Ce vaudeville est intitulé *Vive la Paix!*

En France quittant naguère
Tout état pour le fusil,
Nous disions à chaque guerre
Le bon temps reviendra-t-il?
Chacun, rempli d'espérance,
En revoyant les Bourbons,
S'est écrié dans la France :
Ce sont des *revenans-bons*.

Extrait des *Revenans-Bons*, couplets. (*Voyez* le *Caveau moderne*, ou le Rocher de Cancale, 1815, neuvième année de la collection.)

C'est lui qui avait fait, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, les vers suivans :

A UN AMI.

Pourquoi nous dire avec humeur
Que de vers on voit un déluge?
Ce n'est point l'esprit, c'est le cœur,
Le cœur seul qu'il faut que l'on juge.
Nos souverains montrent moins de rigueur,
Ils savent qu'en ces jours de fêtes,
Si tous ceux dont ils sont chéris
Faisaient des vers, des chansonnettes,
Bientôt, sans avoir rien appris,
Tous les Français seraient poëtes.

Le roi est revenu; et à l'occasion *de son retour*, M. Coupart s'est encore associé avec M. Varez pour la bluette intitulée : *Voilà notre Bouquet*.

CUBIÈRES ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑ (de) DORAT, connu sous les noms suivans, selon les circonstances :

DORAT-CUBIÈRES.

DORAT DE CUBIÈRES-PALMÉZEAUX.

Le citoyen CUBIÈRES.

Le chevalier CUBIÈRES-PALMÉZEAUX.

Ancien écuyer de madame la comtesse d'Artois ; membre des académies de Lyon, Dijon, Rouen, Marseille, Toulouse, et une foule d'autres académies.

Ce n'est pas que je blâme un auteur citoyen
Qui, pour la liberté brûlant d'un noble zèle,
Abaisse des tyrans l'audace criminelle,
Aux peuples asservis rappelle tous leurs droits,
Les met tous à couvert sous l'égide des lois,
Et du commun bonheur rétablit l'édifice.
J'aime la liberté, j'adore la justice.
Target et Cérutti (1) dans de hardis essais
Ont sagement plaidé pour le peuple français ;
Leurs écrits ont prouvé qu'un heureux équilibre
Entre tous les pouvoirs rend un seul peuple libre.

(*Epître à M. Barruel-Beauvert*, décembre 1788.)

Il fit une ode sur la mort de Mirabeau. (*Voyez* l'*Almanach des Muses.*)

A M. le comte de BARRUEL-BEAUVERT.

« Mon cher comte,

» Au commencement de la révolution je vivais fort tranquillement au milieu de quelques littérateurs célèbres qui se rassemblaient presque tous les jours chez *l'immortelle* comtesse Fanny de Beaubarnais, femme aussi aimable que savante, et qui, depuis long-temps, avait pour nous tous beaucoup d'estime. Je jouissais dans cette société de tous les plaisirs innocens que procure la conversation des personnes éclairées, et c'est à cette époque que je composai la première épître que je vous adressai en 1788. Cette épître, qui depuis a été imprimée et publiée plusieurs fois, *n'est pas trop bonne*, mais elle est l'exposition *naïve* de mes opinions politiques. Vous y avez vu dans le temps que je n'étais point l'ennemi du trône ni du gouvernement

(1) MM. Target et Cérutti ont fait d'excellens mémoires sur les états-généraux.

que nous avions alors; gouvernement paisible qui avait bien quelques abus, mais qui nous rendait plus heureux que nous ne l'avons jamais été depuis la révolution. Malheureusement pour moi, quelques jours après la journée fatale du 10 août, une députation de ma section vint chez moi, et l'orateur de cette députation me fit entendre d'une manière très-énergique que si je n'allais point aux assemblées de la section, c'est-à-dire aux assemblées du peuple, je serais regardé comme un *aristocrate*, et bientôt arrêté, mis en prison et guillotiné. J'avoue que ces paroles me firent peur, et n'ayant point assez de fortune pour émigrer, j'allai aux assemblées de ma section, où je n'entendis parler que de *liberté* et d'*égalité*. On nous avait fait lire au collége, et même apprendre par cœur, un livre tout républicain intitulé *Selectæ è profanis;* on nous avait fait lire les oraisons de Cicéron, la Pharsale de Lucain, le poëme de Lucrèce *de Naturâ rerum*, etc.; et j'avoue que les discours des orateurs du peuple, bons ou mauvais, réveillèrent dans ma mémoire des idées que le temps y avait amorties, et que je me crus un républicain, parce que j'entendais toujours parler de république. La vérité est que je n'ai jamais été *républicain*, mais toujours patriote ainsi que vous, ce qui est bien différent. Un républicain court après des chimères métaphysiques qui ne peuvent guère exister en France; un patriote aime sa patrie et son roi. Telle est et telle a toujours été notre profession de foi politique. Oui, je suis patriote; oui, j'aime ma patrie et mon roi; oui, j'aime la liberté qui n'est point licence; oui, j'aime l'égalité aux yeux de la loi. *J'ai pu, sous le règne de la terreur, composer quelques écrits qui semblaient dire le contraire;* mais ces écrits étaient dictés par la terreur même: il fallait alors écrire dans le sens des terroristes, ou aller à l'échafaud. »

M. Dorat-Cubières-Palmézeaux est auteur d'un poëme *singulièrement oublié*, intitulé : *la Bataille d'Austerlitz*, en dix chants; imprimerie de H. Perronneau. Paris, Allais, libraire, quai des Augustins. (1806.)

Ce poëme, précieux à nos yeux, n'a pas empêché l'auteur de s'écrier, en 1815, dans une épître à *M. le Comte* de Barruel-Beauvert, qui est probablement la même personne que M. de Barruel-de-Beauvert de 1788 :

N'avais-je pas raison quand ma voix prophétique
T'annonçait les malheurs nés de la république?
Que d'attentats commis! Quels crimes odieux
Faits pour épouvanter les mortels et les dieux!
Quelle confusion! quel désordre effroyable!
L'histoire de nos jours sera-t-elle croyable?

Marius et Sylla, Catilina, Brutus. . . . .

Votre nouveau système un moment put me plaire :
Je suis un *renégat*, mais non pas un *faussaire*.

M. Dorat se trompe : il n'est pas un *renégat*, mais une *girouette*.

Revenez, revenez, beaux jours où ma patrie
Voyait fleurir les lois, les talens, l'industrie ;
Où, quoique revêtu d'une ample autorité,
Le monarque avant tout cherchait la vérité ;
Où l'on parlait tout haut, où l'on pensait de même ;
Où l'on riait de tout sans craindre l'anathème ;
Où la cour d'Antoinette, à Versaille, à Paris,
Attirait tant de rois et tant de beaux esprits
Qu'enchaînait le plaisir dans ce séjour aimable ;
Où le roi le plus sage et le plus équitable,
Offrant à ses sujets l'exemple des vertus,
Rappelait à la fois Marc-Aurèle et Titus ;
Où Stanislas-Xavier, dédaignant les critiques,
Accueillait de Ducis les drames pathétiques ; (1)
Où Philippe, des arts protégeant les destins,
Encourageait Delille à chanter les jardins ; (2).....
Où la paix, sans laquelle il n'est point de bonheur,
Où la paix en Europe et sur la France entière
Étendait, grâce au roi, son ombre hospitalière.
Louis nous l'a rendu, ce précieux trésor.
J'ai peint l'âge de fer ; je peindrai l'âge d'or.

M. de Cubières peut se flatter d'être immortel ; il doit

---

(1) Le vénérable Ducis, en sortant de chez le roi, qui l'avait bien accueilli, dit à quelques-uns de ses amis : « Voyez combien je suis heureux ! Boileau et Racine allaient lire leurs vers au roi, et c'est notre bon roi qui aujourd'hui a daigné me lire les miens. » Ce mot est connu de tout le monde, et je le gâterais si j'y ajoutais quelque commentaire.

(2) L'abbé Delille a dit dans sa belle édition du poëme des *Jardins*, imprimée chez Ambroise Didot en 1782 :

Ouvrons donc, il est temps, ma carrière nouvelle,
Philippe m'encourage, et mon sujet m'appelle.

son immortalité à la charade faite sur son nom par son compatriote Rivarol, et que voici :

Avant qu'en mon dernier mon tout se laisse choir,
Mes vers à mon premier serviront de mouchoir.

Un malin n'en a pas moins proposé pour cet auteur l'épitaphe suivante :

Ci-gît un petit homme, à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

CURIAL ⊣⊣. Général de division, le 5 juin 1809; baron de l'empire; commandant de la légion d'honneur; chambellan de l'empereur; commandant les chasseurs à pied de la garde impériale; nommé par le roi grand-officier de la légion d'honneur (23 août 1814); chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin même année; et pair de France (4 juin 1814).

CUVIER ⊣⊣⊣⊣ (Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert). M. Cuvier n'est pas de ces savans qui ne veulent s'occuper que de la science, et qui, par amour pour elle, concentrent tous leurs soins et leur ambition pour ajouter à ses progrès. Non. D'un laboratoire de chimie ou d'un cabinet d'histoire naturelle, M. Cuvier s'élance dans le cabinet des souverains; et avec cette noble indifférence pour le souverain lui-même, car M. Cuvier est de ces caractères qui savent facilement s'accommoder du prince régnant, quel qu'il soit. S'il arrivait même des changemens de dynasties tous les quinze jours, M. Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert Cuvier obtiendrait avant la fin du règne autant de places, titres et emplois qu'il a de noms.

Avant 1814 on l'a vu à la fois : 1°. Chevalier de l'empire; membre de la légion d'honneur.

2°. Chevalier de l'ordre impérial de la réunion.

3°. Conseiller titulaire de l'université impériale.

4°. Professeur d'histoire naturelle au jardin des Plantes.

5°. Maître des requêtes au conseil d'état (14 avril 1813).

Le roi arrive ; M. Cuvier, qui n'a réellement pas d'ambition, reste avec ces cinq titres-là, car je ne parle pas d'une foule de petites places subalternes qu'il occupe encore dans différentes administrations ou corporations, comme à l'institut, *à la société de médecine de Paris*, au collége *de France*, etc. etc. Ainsi donc M. Cuvier resta 1°. Chevalier ; membre de la légion d'honneur, à laquelle décoration il adjoignit le lis.

2°. Chevalier de l'ordre de la réunion. Comme la décoration n'avait pas été fixée, M. Cuvier n'en portait que le ruban. Cela lui faisait donc trois échantillons de rubans, rouge, blanc et bleu.

3°. Il échangea le titre de conseiller titulaire de l'université impériale contre celui de conseiller au conseil royal de l'instruction publique. D'ailleurs chacun sait que ce petit échange assurait toujours 12,000 francs de rente à M. Cuvier. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

4°. Ses places de professeurs étaient les mêmes.

5°. Comme nous le disions plus haut, M. Cuvier, qui n'a réellement pas d'ambition, au lieu du titre de *maître des requêtes*, se contenta de celui de *conseiller d'état*. (4 juillet 1814.) Quelle modestie !

Le roi part, l'empereur arrive, M. Cuvier redevient ce qu'il était. *Voyez* pour ses titres les cinq premiers numéros.

DABOS (Madame), peintre, rue de Richelieu, n° 32. « Tableau représentant une jeune fille qui dessine sur une planche de cuivre le portrait de S. M. l'empereur et roi. » (Exposé au *musée Napoléon* le 1er novembre 1810). Voyez la notice.

« Les Lis, ou la sortie du *Te Deum*. Deux jeunes personnes se partagent une branche de lis, à la sortie du *Te Deum* chanté à Notre-Dame, jour de l'entrée de S. M. Louis XVIII à Paris ». (Tableau exposé au *musée royal* des arts, le 1er novembre 1814, sous le numéro 229 de la notice) (11 octobre 1814).

DACIER ⊐|⊐| (Bon-Joseph). Tribun; chevalier de l'empire; membre de l'institut; membre de la légion par l'empereur; officier de ladite légion par le roi; conservateur-administrateur de la *bibliothèque impériale*; conservateur-administrateur de la *bibliothèque du roi*.

D'ALBERG ⊐|⊐| (le duc). Baron du saint empire Romain; neveu du prince primat. Grand-officier de la légion d'honneur par l'empereur, grand-cordon de ladite légion par le roi (22 juillet 1814); conseiller d'état, service ordinaire, office des relations extérieures, sous l'empereur; un des cinq membres du gouvernement provisoire nommé par le sénat; ministre d'état composant le conseil du roi; adjoint à M. de Talleyrand, au congrès de Vienne.

DALLEAUME ⊐|⊐|, DALMASSY ⊐|⊐|, DARION ⊐|⊐|, D'ASTORG ⊐|⊐|, DELAHAIE ⊐|⊐|, DELHORME ⊐|⊐|, DEMISSY ⊐|⊐|, DESAUX ⊐|⊐|, DESGRAVES ⊐|⊐|, DESPERICHONS ⊐|⊐|, DESRIBES ⊐|⊐|, DEURBROUCQ ⊐|⊐|, DUBRUEL ⊐|⊐|, DUCHÊNE DE GILLEVOISIN ⊐|⊐|, DUCLAUX ⊐|⊐|, DUVENANT ⊐|⊐|, DUFORT ⊐|⊐|, DUHAMEL ⊐|⊐|, DUMAIRE ⊐|⊐|, DURANTEAU ⊐|⊐|, DURBACH ⊐|⊐|, etc. etc., sont du nombre de ces messieurs que nous devons en conscience regarder comme nos confrères. Membres du corps législatif, membres de la chambre des communes, tous ont également prêté serment de fidélité à l'empereur, au roi; tous ont également signé les adresses de *félicitation*, d'*amour*, de *respect*, d'*admiration*, etc. Plusieurs de ces messieurs même ont encore fait partie de la chambre des représentans de S. M. Elboise.

DALMATIE (le duc de). *Voyez* SOULT.

DAMPMARTIN ⊐|⊐|⊐| (du Gard), né à Uzès en 1755. Personne ne tient plus au système des compensations que M. Dampmartin; *membre du corps législatif* sous l'empereur, il devient nécessairement *membre de la chambre des députés* sous le roi; *membre de la légion*

d'honneur par l'empereur, il se fait nommer *officier de ladite légion* par le roi (5 août 1814); *censeur impérial*, il devient *censeur royal*. (24 octobre 1814.) Avec un peu de patience et d'activité on parvient toujours, quelque bouleversement qu'il advienne, à retomber sur ses pieds. Qu'en coûte-t-il? une demi-douzaine de sermens de plus? M. Dampmartin regarde-t-il à si peu de chose? Il était membre du conseil des prises sous l'empereur, il ne put l'être sous le roi, ce conseil ayant été supprimé.

Il avait entrepris avec M. de Baunoir, un ouvrage historique à la louange de l'empereur, sous le titre de: *Annales de l'Empire français*, dont il n'a paru qu'un volume en 1805, avec cette épigraphe:

Lève, Jérusalem, lève ta tête altière;
Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés.

Dans l'introduction, qui est toute de lui, M. Dampmartin dit, page 7:

« Nous n'avons pas le dessein de donner un précis de la volumineuse histoire de France; mais nous avons cru cependant nécessaire de placer à la tête de nos Annales un aperçu des causes de la chute des trois dynasties qui se sont succédées sur le trône. On ne verra peut-être pas sans quelque surprise, que ces causes, toujours les mêmes pour le fonds, n'ont varié que dans les circonstances. Les catastrophes les plus effrayantes tombent, au bout de peu d'années, dans l'oubli..... »

Et page 15, il termine par ces mots:

« Un roi de France, quelles que puissent être les qualités aimables qui le font chérir de ses sujets, ou même quelles que puissent être les vertus qui le recommandent à la vénération universelle, brise son sceptre alors même qu'il dépose son épée.... »

Il avait dit en passant, page 14:

« Sans la rencontre presque miraculeuse de Bonaparte, une entière destruction eut terminé nos longs déchiremens. Plus le danger fut grand, plus grande et plus vive doit être la reconnaissance pour l'auteur de notre salut. »

DANDRÉ ⅁⅁. De la salle des conseillers du parlement d'Aix, M. Dandré s'élança dans celle de l'assemblée constituante. Nous ignorons ce qu'il devint jusqu'au moment où il fut intendant des domaines de la couronne du roi (novembre 1814) ; et directeur général de la police du royaume (décembre 1814), police, comme on sait, qui ne pouvait tomber en meilleures mains. A son retour de Gand, en 1815, il reprit la place d'intendant des domaines de la couronne.

DANTZICK (le duc de). *Voyez* LEFEBVRE.

DARGAINARATZ ⅁⅁⅁. C'est un homme qui tient essentiellement au local. L'empereur l'avait nommé son secrétaire et aide des cérémonies à l'introduction des ambassadeurs ; mais comme le roi entrait aux Tuileries, et qu'il y rencontra M. Dargainaratz qui attendait le moment d'introduire des ambassadeurs, alors le roi nomma *un secrétaire du roi à la conduite des ambassadeurs* ; et M. Dargainaratz, qui a un goût décidé pour le cérémonial, exerça ses fonctions avec le même zèle qu'il avait déployé... toutes les fois qu'il y avait eu des ambassadeurs à introduire.

DARRICAU. ⅁⅁⅁. Baron de l'empire ; nommé par l'empereur général de division, le 31 juillet 1811 ; commandant de la légion ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; envoyé par le roi à Perpignan, avec le titre de commandant (dixième division militaire, troisième subdivision) ; désigné par l'empereur pour commander *le corps des fédérés* de Paris. (Mai 1815.) Nous ignorons depuis ce qu'est devenu le sieur Darricau.

DARU ⅁⅁⅁⅁ (Pierre-Antoine-Noël-Bruno). Ancien commissaire des guerres. Aux nombreuses décorations que M. Daru tenait de la munificence de l'empereur, et parmi lesquelles on remarquait l'aigle de la légion d'honneur et le grand-cordon bleu de ciel de l'ordre impérial de la réunion, M. le comte de l'empire voulut bien joindre, le 24 août 1814, celle de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De conseiller d'état sous l'empereur, il devint de droit conseiller honoraire sous le roi, et garda le titre d'*in-*

tendant général de l'armée, ce qui était loin d'être un *titre honorifique*. Comme traducteur en vers d'Horace, il fut admis à l'institut, le 26 mars 1806, à la place de Collin-d'Harleville.

M. Daru avait été tribun; intendant de la maison de l'empereur; intendant de la grande armée et des pays conquis pendant les diverses campagnes de l'empereur, en Autriche, en Prusse et en Pologne.

DAUCHY ⊰⊰⊰. Ancien préfet de l'Aisne; intendant dans les provinces Illyriennes; comte de l'empire; conseiller d'état, service extraordinaire; commandant de la légion d'honneur, etc.... Pour remercier l'empereur de tout ce qu'il avait fait pour lui, M. le comte Dauchy écrivit au prince de Bénévent, le 11 avril 1814, la lettre suivante:

« Monseigneur,

» Je prie V. A. S., comme président du gouvernement provisoire, de vouloir bien recevoir mon adhésion entière aux décrets qui ont préparé et viennent d'établir la nouvelle organisation du gouvernement de la France. »

Je suis avec un profond respect,
Monseigneur,
De V. A. S. le très-obéissant serviteur,
Comte Dauchy.
(*Moniteur.*)

M. Dauchy, qui était conseiller d'état sous l'empereur en 1814, a été porté sur la même liste pendant les trois mois de 1815.

DAUNOU ⊰⊰⊰⊰. Ancien oratorien; ex-grand-vicaire; ex-conventionnel; des assemblées législatives-républicaines; garde des archives d'abord *nationales*, ensuite de l'*empire*, maintenant *royales*.

C'est lui qui, en mars 1798, étant alors président du conseil des cinq-cents, répondit à l'institut qui venait en corps lui rendre le compte annuel de cette compagnie:

« Il n'y a pas de philosophie sans patriotisme. *Il n'y a de génie que dans une âme républicaine*, et l'amour sacré de la liberté est un des plus nobles caractères du talent aussi bien que de la vertu. »

Nous en concluons, du dire de M. Daunou, qu'ayant cessé d'être républicain pour devenir un sujet *império-royal*, il ne doit plus avoir de génie, quoiqu'il soit membre de l'institut.

DAVID. ⅁⅁ (Jacques-Louis). Membre de la convention nationale; membre de l'institut.

Extrait de la séance de la convention nationale, du vendredi 29 mars 1793; présidence de Jean de Bry.

Un tableau couvert d'un voile était placé au-dessus de la tribune; on le découvre, et la convention nationale revoit Michel Lepelletier couché sur son lit de mort. Le glaive ensanglanté est encore suspendu sur sa blessure : on en frémit. Il traverse un papier où sont écrits ces mots : *Je vote pour la mort du tyran.* La couronne de l'immortalité surmonte le tableau.

David monte à la tribune; il dit :

« Citoyens, chacun de nous est comptable à la patrie des talens qu'il a reçus de la nature : si la forme est différente, le but doit être le même pour tous. Le vrai patriote doit saisir avec avidité tous les moyens d'éclairer ses concitoyens, et de présenter sans cesse à leurs yeux *les traits sublimes d'héroïsme et de vertu.*

» *C'est ce que j'ai tenté de faire dans l'hommage que j'offre en ce moment à la convention nationale*, d'un tableau représentant Michel Lepelletier, assassiné lâchement pour avoir voté la mort du tyran.....

» Les occasions ne manquent point aux grandes âmes : si jamais, par exemple, un ambitieux vous parlait d'un dictateur, d'un tribun, d'un régulateur, ou *tentait d'usurper la plus légère portion de la souveraineté du peuple*, ou bien qu'un lâche osât vous proposer un roi, *combattre ou mourir plutôt*, comme Michel Lepelletier, que d'y *jamais consentir.....* »

Cependant nous avons eu successivement un consulat, un empire, sous lequel M. David a eu la croix de la légion d'honneur, lui qui avait juré une haine éternelle aux marques ou distinctions; nous avons eu un royaume, puis encore un empire, sous lequel M. David, qui n'aime pas les décorations, comme républicain, a accepté celle de commandant de la légion d'honneur (6 avril 1815); et sous tous ces gouvernemens divers M. David n'a pas même essayé *de combattre ni de mourir*; au contraire, après

avoir fait son beau tableau de l'apothéose de Marat, de paternelle et glorieuse mémoire, M. David n'a pas hésité à se faire nommer premier peintre de S. M. l'empereur et roi (1807); c'est alors qu'il changea de *style* et de *sujets* de tableaux.

Tout Paris a vu ses vastes tableaux, représentant la cérémonie religieuse du couronnement de l'impératrice Joséphine par son époux (1808), et la distribution des aigles aux champs de Mars (1809), exposés au musée Napoléon.

Dénoncé à la convention nationale, le 13 thermidor an 2, pour avoir, le 8 du même mois, embrassé Robespierre lorsqu'il descendait de la tribune, et lui avoir dit: « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi; » il allégua pour sa défense qu'il n'était pas le seul qui eût été trompé sur le compte de Robespierre; qu'il avait pris de l'émétique ce jour-là; qu'au surplus, Robespierre lui faisait plutôt la cour qu'il ne la lui faisait lui-même.

DAVOUS. ⪤ Comment se peut-il que les nobles et brillans exemples de ses illustres confrères les sénateurs et pairs, aient eu si peu d'empire sur l'esprit de M. Davous? Quoi! il se borne à avoir été sénateur, le 4 nivose an 8, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire, et pair nommé par le roi, le 4 juin 1814! M. Davous nous trouvera peut-être exigeans; il est vrai que ce qu'il a fait suffirait pour illustrer un homme vulgaire; mais M. Davous a été *sénateur*, et nous avouons qu'il a trompé nos espérances. Nous lui déclarons donc que nous ne l'inscrivons ici qu'à titre d'encouragement.

DAVOUST ⪤⪤⪤ (Louis-Nicolas). Né à Anneaux, département de l'Yonne, le 10 mai 1776. L'École militaire de Paris le réunit à Bonaparte; en 1785, il fut sous-lieutenant au régiment de cavalerie Royal-Champagne, et par conséquent avait comme tel prêté serment de fidélité à Louis XVI; en 1790, il fut nommé chef de bataillon au troisième de l'Yonne, et par conséquent avait comme tel prêté serment de fidélité à la constitution.

A la défection de Dumouriez, des officiers veulent entraîner des soldats avec eux; Davoust l'apprend, s'élance au milieu de la troupe:

« Amis, n'êtes-vous plus républicains? s'écrie-t-il. Eh bien, partez; moi, je mourrai à mon poste. »

Les soldats restent auprès de Davoust, qui, comme on s'en doute, était déjà devenu républicain.

Maréchal d'empire, grand-aigle de la légion d'honneur, grand-dignitaire, etc., il fit sa soumission au roi; ce qui n'empêcha M. Davoust de servir de son mieux Napoléon, dont il fut le ministre de la guerre. Tout le monde connaît cette noble adresse à la chambre des représentans, datée de Belleville, quartier général de l'armée française, et signée *le prince d'Eckmulh.*

DECAEN ⅂⅂⅂. Officier supérieur sous la république française, une et indivisible; général de division, nommé par l'empereur, le 16 mai 1800; et commandant de la légion d'honneur. Le roi nomma M. le comte Decaen gouverneur de la onzième division à Bordeaux; il lui donna le grand-cordon de la légion (29 juillet 1814), pour couvrir celui de commandant, et la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (le 1er juin 1814), pour mettre par-dessus la grand'-croix de l'ordre impérial de la réunion; aussi M. Decaen fit-il au roi une adresse qu'on peut voir dans le *Journal des Débats*, du 20 mars 1815. L'empereur ne fut pas dupe de cette adresse, et laissa M. Decaen gouverneur de Bordeaux.

DECROIX. *Voyez* Croix (de).

DEDELAY-DAGIER ⅂⅂⅂⅂. Il était une fois un homme qu'on admit, en 1790, chevalier *de l'ordre royal de Saint-Michel.* Ayant surnagé aux flots d'une république assez orageuse, il fut porté par elle dans une assemblée appelée *sénat conservateur*, le 28 frimaire an 9, ce qui lui valut un ruban rouge (commandant de la légion d'honneur, le 25 prairial an 12); lequel ruban remplaça le noir, qu'on avait serré depuis long-temps. Le sénat, qui avait

enfanté la chambre des pairs, mourut en couches, et M. Dedelay Dagier, d'un coup de baguette, se trouva pair de France, le 4 juin 1814. Comme il est toujours prudent de se ménager une porte de derrière, ledit M. Dedelay-Dagier, pour fêter son entrée à la pairie, fit l'anniversaire du 4 juin 1814, en se faisant encore nommer pair le 4 juin 1815. Que fera-t-il le 4 juin mil huit cent...?

DÉGÉRANDO ⊣ (Joseph-Marie), Baron de Ramthrausen, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, membre de l'institut, officier de la légion d'honneur, conseiller d'état nommé par l'empereur Napoléon, conseiller d'état nommé par le roi, commissaire extraordinaire envoyé à Metz par l'empereur. (*Journal de l'Empire*, du 28 avril 1815.)

DEGREGORY-MARCORENGO ⊣⊣⊣⊣, né en Piémont. *Sénateur.* Ce mot doit suffire. Mais on aime les détails; on veut savoir que ce fut le 11 fructidor an 11 que M. Degregory-Marcorengo entra dans le sénat; qu'il fut comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, et que pour s'acquitter de toutes ces faveurs que l'empereur lui avait prodiguées, il signa la déchéance de *Napoléon*, et appela *Louis-Stanislas-Xavier de France*, et les autres membres de la maison de Bourbon au trône de France. (*Extrait des registres du sénat conservateur*, du 6 avril 1814.)

DEJEAN ⊣⊣⊣⊣. Un des officiers du génie les plus estimés sous la république. Il fut nommé dans cette arme général de division, le 16 octobre 1795. L'empereur et le roi le nommèrent inspecteur général du corps *impérial-royal-impérial* du génie; sénateur le 7 février 1810; grand-aigle de la légion d'honneur, dès le 13 pluviose an 13; le roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc. Nommé grand-trésorier de la légion d'honneur, en avril 1815; il fut encore nommé pair, le 4 juin suivant.

DELAITRE ⊣⊣⊣⊣. Baron de l'empire, chevalier de la légion d'honneur et préfet; mais préfet comme nous les

aimons. M. Delaître jadis avait été préfet de Chartres; et comme il était alors dévoué à l'empereur, il agissait avec un zèle exemplaire, et remplissait ses devoirs avec un dévouement digne d'être cité. M. Delaître à Versailles se conduisit de même, à cela près que c'était pour le roi qu'il agissait avec ce zèle dont nous venons de parler. M. Delaître était encore préfet à Versailles, suivant le *décret* du 6 avril 1815), et l'on pense bien que M. Delaître montrait encore cette fidélité et ce dévouement dont il avait donné tant de preuves dans les deux partis impériaux et royaux.

DELAMALLE ⊣⊣⊣. Chevalier; *conseiller titulaire* de l'université impériale, long-temps avant 1814. Conseiller d'état de S. M. l'empereur; *conseiller d'état* au conseil du roi (4 juillet 1814); *conseiller* au conseil royal de l'instruction publique (17 février 1815); *conseiller* titulaire de l'université impériale. (*Décret* du 31 mars 1815.)

On voit que M. le chevalier Delamalle est décidément né pour être *conseiller*, sous quelque régime que nous vivions.

DELAMBRE ⊣⊣⊣⊣ (Jean-Baptiste-Joseph). Chevalier de l'empire, membre de la légion d'honneur et de l'institut; trésorier au chef-lieu de l'université impériale. L'*Almanach impérial* apprendra au lecteur qu'il présidait le conseil en l'absence du grand-maître et du chancelier; qu'il faisait les recettes, ordonnançait les traitemens et pensions, etc.

Le roi monte sur le trône, M. le chevalier Delambre n'en est pas moins ferme à son poste; quelque temps trésorier (voyez *Almanach royal*), il passe conseiller au conseil royal de l'instruction publique, avec un traitement qui ne valait peut-être pas la trésorerie; mais enfin, 12,000 fr. de rente valent encore mieux que rien. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

L'empereur revient; M. le chevalier, qui n'a pas quitté les parvis de l'université, n'a qu'un pas à faire pour re-

passer de la salle du conseil au trésor. (*Décret* du 31 mars 1815).

DELRIEU ⊰⊰⊰⊰. Ancien sous-professeur de collége; auteur d'*Artaxerce* et de quelques autres machines dramatiques dont il paraît très-enorgueilli, et qui lui valurent en effet une pension de 2,000 francs de la part de l'empereur.

Tout le monde connaît ses couplets patriotiques sur *la montagne*. Peu d'hommes se sont montrés plus anti-monarchiques; cependant le jour de la naissance de S. M. le roi de Rome arriva, et l'on vit éclore du cerveau de M. Delrieu l'ode suivante :

Tel jadis on a vu le vainqueur de la Thrace,
Alexandre écoutant sa belliqueuse audace,
Franchir le Mont Taurus,
Et couvert des lauriers du Granique, d'Arbelles,
Impatient, voler à des palmes plus belles
En combattant Porus :

Tel de Napoléon l'invincible génie,
Des plaines de l'Egypte aux champs de l'Ausonie.
A nos cris accourant,
D'Annibal, de César effaçant la vaillance,
Du haut des monts glacés (1) comme un aiglé s'élance,
Et fond comme un torrent.

Terrible et plein du dieu qui l'échauffe et le guide,
Il entraîne, il emporte en sa course rapide
Les bataillons défaits.
Marengo! de quel deuil ta victoire est suivie!
Napoléon la pleure;.... elle coûte la vie
Au Décius français. (2)

« Je veux que désormais la France et l'Ausonie,
» Dans le nouvel Alcide admirent ton génie,
» Adorent tes vertus;
» En dépit d'Albion, que l'univers respire!
» Pour toi, pour tes neveux j'éternise l'empire
» De Trajan, de Titus!

(1) Les Alpes. — (2) Desaix.

» Connais le digne fils que le destin te donne :
» La splendeur de ton nom, le poids de ta couronne
» Ne l'étonneront pas ;
» Rejeton d'une tige en grands hommes féconde,
» Ton fils fera ta gloire et le bonheur du monde
» En marchant sur tes pas.

» Je veux que pour fixer le bonheur sur la terre,
» Aux combats, aux conseils, retrouvant dans son père
» Son guide et son Mentor,
» Ton fils ait comme toi la sagesse d'Ulysse,
» La valeur de César, de Minos la justice,
» Et l'âge de Nestor. »

Chef de bureau dans l'administration des douanes impériales, où il a gagné le ruban bleu de ciel de l'ordre impérial de la réunion ; chef de bureau dans l'administration des douanes royales du royaume, où il a gagné la décoration du lis ; et chef de bureau de l'administration des douanes redevenues impériales, où il n'a pas eu le temps de gagner une nouvelle décoration.

DELVINCOURT ⊣⊣⊣⊣. La mort de Portiez, de l'Oise avait porté M. Delvincourt à la place de *directeur de l'école de droit de Paris*. Comme doyen de la faculté, il exerça son ministère de directeur et de professeur avec tout le zèle et le patriotisme impérial dont il était capable. A l'arrivée du roi, M. Delvincourt fit remplacer l'aigle sculpté sur sa porte par des fleurs de lis ; aussi fut-il maintenu et nommé ensuite par dessus le marché *censeur royal* (24 octobre 1814). Au retour de l'empereur, M. Delvincourt a fait couvrir les armes royales d'un aigle qui se ressentait un peu de la précipitation avec laquelle on l'avait niché. Aujourd'hui les fleurs de lis paraissent s'être définitivement fixées sur ce mobile portail.

Veut-on un échantillon du style de M. Delvincourt, en voici un dans la dédicace de ses *Institutes* à S. M. l'empereur et roi.

« Sire,

» En agréant la dédicace de ces Institutes, votre Majesté a moins con-

sulté le mérite de l'ouvrage que la bienveillance qu'elle porte à tout ce qui peut intéresser le commerce, cette source féconde de la prospérité des états. Les lois commerciales sont, en général, le recueil des principes les plus purs de l'équité naturelle. Mais quand ces lois ont été rédigées sous la direction de votre Majesté, on peut être certain d'avance qu'elles sont, en même temps, le résultat des plus vastes conceptions, et des idées les plus libérales. Faire connaître ces principes et ces résultats à des personnes auxquelles la science du droit est ordinairement peu familière; applanir les principales difficultés que l'application des lois commerciales peut présenter dans la pratique; établir en même temps des principes généraux, à l'aide desquels puissent être décidées les questions non prévues : tel est le but que je me suis proposé. Heureux, si je l'ai atteint! Plus heureux encore, d'avoir choisi un sujet qui ait pu me mériter l'honneur que votre Majesté veut bien me faire, en permettant que son auguste nom décore le frontispice de cet ouvrage. »

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle sujet,

DELVINCOURT,

Professeur et doyen de la faculté
de droit de Paris.

Dans le *Moniteur* du vendredi 4 août 1815, on trouve une harangue que M. Delvincourt a adressée à MM. les volontaires royaux. En voici quelques passages :

« La faculté se félicite de pouvoir vous montrer à la France, comme une preuve non équivoque de ses sentimens pour le roi et de la pureté des principes enseignés dans cette école.

» Que la génération qui s'élève renonce donc désormais à ces idées de perfectionnement imaginaire, qui ont inondé la France d'un déluge de maux. »

DEMBARRERE (Jean), né en 1753. Entra en 1768 dans le corps royal du génie, où il devint successivement capitaine, général de division, inspecteur général.

M. Dembarrère n'a pas voulu qu'il fût dit que l'empereur l'avait plus comblé d'honneurs que le roi; il mit dans un bassin de sa balance le titre de *sénateur*, *comte de l'empire*, qui lui fut accordé le 12 pluviose an 13, et dans

l'autre bassin le titre de *pair de France*, que le roi lui donna le 4 juin 1814. Jusque là l'équilibre se rencontrait; mais M. Dembarrère, par réflexion, ajouta dans le premier bassin son *cordon de commandant de la légion d'honneur*, que l'empereur lui avait donné; et le roi, pour rendre à cette fatale balance l'équilibre qu'elle venait de perdre, fut obligé de mettre dans l'autre bassin le *cordon de grand-officier* de la légion d'honneur. (23 août 1814.)

DEMONT ⊰⊰⊰⊰. Il est bien des personnes qui ne se sont jamais mises en évidence, et qui, malgré cela, n'hésitent pas, quand l'occasion se présente, de varier comme une autre. M. Demont est de ce nombre. Beaucoup de personnes ignorent qu'il était dès le 19 mai 1806 sénateur; qu'il a été ensuite nommé comte de l'empire, et commandant de la légion d'honneur; qu'ensuite il a passé *in fiocchi* dans la chambre des pairs du roi (4 juin 1814.) Depuis ce temps nous l'avons absolument perdu de vue.

DENON ⊰⊰⊰⊰ (Dominique-Vivant). Avant 1789, gentilhomme ordinaire du roi, membre de l'institut; il accompagna l'empereur en Egypte, ce qui lui valut le titre de baron de l'empire et la croix de la légion d'honneur. M. Dominique-Vivant Denon a tellement pris le muséum en amitié, qu'il n'a jamais voulu s'en séparer un seul instant. Quelque fût le titre de cet établissement, *muséum des arts et de la république*, *musée Napoléon*, *musée royal des arts*, M. Denon s'en est réservé la *jouissance* et la direction sa vie durant. Il a cherché à captiver les suffrages du roi et des membres de la famille royale, lorsqu'il fut question de l'exposition de novembre 1814, avec la même grâce qu'il mettait à captiver ceux de l'empereur, lorsqu'il lui montrait des tableaux qui pouvaient le flatter. A cette exposition de 1814, M. Denon eut le soin d'écarter tout tableau ou dessin qui aurait rappelé quelque chose de relatif à Napoléon ou aux guerres de la révolution. Il fallut se rabattre sur les véritables chefs-d'œuvre de nos grands artistes, faits depuis cinq, six, huit et dix ans; il fallut donc tapisser les galeries de mille et une croûtes, les unes

plus ridicules que les autres, et se sauver de la qualité par la quantité.

M. Denon était le dispensateur des faveurs que le souverain de l'empire accordait aux artistes, du moins il s'en donnait les tons. Il indiquait à chaque peintre le *sujet* qu'il devait traiter, et surtout le *genre* qu'il devait adopter. Dieu sait comment il s'acquittait de cette besogne! Aussi a-t-on vu M. Roehn chargé de rappeler sur la toile : *La réception des drapeaux à Millesimo*, etc., etc., etc. M. Denon *aidait* de ses conseils les artistes peintres, sculpteurs, graveurs ou architectes ; il ne s'érigeait pas une colonne triomphale, il ne se frappait pas une médaille de la valeur d'un centime, dont le travail ne fût fait *par les soins* et *sous la direction* de M. Denon : c'était la formule d'usage.

Il est, au reste, difficile de plus louer Bonaparte que ne l'a fait M. Denon dans son voyage dans la Haute et Basse-Égypte : la vérité des faits n'y a été pour lui qu'un objet secondaire.

DEPÈRE ⊐⊐⊐. Plusieurs de nos confrères, qui paraissent s'intéresser vivement à la gloire de M. Depère, prétendent qu'il a été employé par le directoire. Nous avons répondu que nous en félicitions M. Depère ; mais qu'à la rigueur nous pouvions nous passer de ses sermens à la république, puisqu'il avait été sénateur le 4 nivose an 8, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, et que de là il avait passé dans la chambre des pairs le 4 juin 1814.

DESBUREAUX ⊐⊐⊐⊐. La république nomma M. Desbureaux général de division le 20 septembre 1793 ; il continua à la servir ; l'empereur l'employa aussi et lui donna la décoration d'officier de la légion d'honneur ; le roi le nomma commandant à Strasbourg, lui donna le titre de commandant de la légion (27 octobre 1814), et la croix de Saint-Louis.

DÉSAUGIERS ⊐⊐⊐⊐. Chansonnier, auteur d'une foule de petites pièces comiques.

DEVISE DES FRANÇAIS.

(*Souvenirs des Menestrels*, deuxième année.)

Lorsqu'après tant de maux,
Après tant de souffrance,
Le ciel rend à la France
Louis et le repos,
Est-il plus bel emploi,
Est-il devoir plus tendre
Que celui de défendre
Sa patrie et son roi ?

Vous brillerez encor
Pour ma belle patrie,
Jours de chevalerie
Surnommés l'âge d'or,
Où, plein d'un doux émoi,
Plein d'une noble flamme,
On vivait pour sa dame,
On mourait pour son roi.

Nous respirons en paix,
Et le deuil et la guerre
Couvraient encor naguère
Nos fronts d'un voile épais.
Qu'un si cruel effroi,
Qu'une aussi longue peine
Désormais nous apprenne
A garder notre roi.

Français, réunissons
Nos cœurs, nos mains, nos verres ;
Confondons nos prières,
Confondons nos chansons,
Et buvez avec moi
Au terme de la guerre,
Au bonheur de la terre,
A la santé du roi.

Musique de P. Vaillant, de l'académie royale de musique ; se trouve chez Pleyel, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 28. Ces couplets ont été chantés à Tivoli, le 18 juillet 1814, au banquet donné par MM. les gardes nationaux à MM. les gardes du corps.

LE DÉPART.

Il est chez nous cet ennemi sauvage,
Cet ennemi du nom français jaloux;
Sa voix nous flatte et son bras nous ravage;
Que ce seul cri double notre courage:
Il est chez nous.

Il s'est armé celui dont la vaillance
A vu long-temps fuir le Russe alarmé;
Elle a sonné, l'heure de la vengeance;
Tremblez, tremblez, ennemis de la France!
Il s'est armé.

Il est parti! Dans les pleines guerrières,
Au loin déjà l'airain a retenti....
Champs de la gloire, ouvrez lui vos barrières;
Et nous, au ciel adressons nos prières....
Il est parti.

Sauve ses jours, ô dieu de ma patrie!
Dans les périls prête-lui ton secours;
Les yeux en pleurs, une épouse chérie,
Un noble enfant, un peuple entier te crie:
Sauve ses jours!

« Il reviendra, le fils de la Victoire,
A répondu le ciel, qui l'inspira;
» Il l'a juré, tout vous dit de le croire....
» Oui, ramené par la paix et la gloire,
» Il reviendra. »

(Couplets faits à l'occasion du départ de l'empereur. *Journal de Paris*, du 26 janvier 1814.)

Qu'ai-je vu! douce espérance
Pour notre cœur attendri!
L'espoir, l'amour de la France
S'offre à nos yeux dans Berry.
Mais dois-je croire
A ce bonheur?.... Oui, c'est lui....
Vite, au descendant chéri
Du bon Henri,
A boire, à boire.

Par son cœur et par sa tête,
Bon convive et bon soldat,
Berry presse un jour de fête,
Il presse un jour de combat.
A la victoire
Il sait voler le premier,
Et n'est jamais le dernier
A s'écrier :
A boire ! à boire !

(*Couplets chantés au banquet donné à Tivoli, le 20 juillet 1814, par MM. les officiers de l'état-major général de la garnison de Paris à MM. les gardes nationaux et à MM. les gardes du corps.*) (*Etrennes lyriques*, 34e année, page 210, chez Janet, rue Saint-Jacques, n° 59.)

A l'occasion du mariage de S. M. l'empereur et roi avec S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise.

Ah ! queu fête
Pour les Français !
Sur mon honneur j'crois qu'jen perdrai la tête !
Ah ! queu fête
Pour les Français,
Et queu déchet pour messieurs les Anglais !

Viens-t'en Fanchon, viens-t'en vite aux Tuil'ries !
L'concert commence et j'y somm' pas encor.
Ah ! pour chanter leurs Majestés chéries,
Cœurs, instrumens, tout est bientôt d'accord.
Ah ! queu fête, etc.

Tiens, entends-tu dans les Champs-Elysées
L'canon qui s'mêle aux chants des violoneux ?
Vois ces lampions, ces bouquets, ces fusées,
Et c'te gaîté qui vaut encor ben mieux.
Ah ! queu fête, etc.

C'est pour le coup qu'avec vos airs despotes,
Vos bateaux plats et vos visag' idem,
Quand c'te nouvelle arriv'ra sur vos flottes,
Pauvres milords, vous crîrez tous goddem !
Ah ! queu fête, etc.

C'n'est qu'pour not' bien que l'sauveur de la France
Vient d'épouser la fille d'son cousin,
Car on sait ben qu'pour défend' sa puissance
Napoléon n' va pas chercher l' voisin.
Ah! queu fête, etc.

Dis donc, Fanchon, v'là long-temps que d'ma flamme
Tu m'as promis d' récompenser l'ardeur;
Faut qu'aujourd'hui tu deviennes ma femme,
Un jour comme ça, ça doit porter bonheur.
Ah! queu fête, etc.

J' sais que l' grand jour qui mari' deux couronnes
N' peut pas conv'nir à d'pauvres ouvriers,
Mais y f'ra ben l'bonheur de deux personnes,
Puisqu'il fait c'lui de deux peuples entiers.
Ah! queu fête, etc.

J'aurons d's enfans, l'emp'reur en aura d' même;
Il leur dira, les mod'lant sur son cœur:
« Faites l' bonheur d'un peuple qui vous aime. »
J' dirons aux nôt': « Aimez vot' bienfaiteur. »
Ah! queu fête etc.

(1810.)

M. Désaugiers n'a pas toujours eu le même enthousiasme pour la famille impériale de Napoléon. *Le Terme d'un règne*, ou *le Règne d'un terme* (ce qui veut dire.....), qu'il a publié en juillet 1815, en est une preuve. Nous allons rapporter un couplet, sur soixante et plus dont se compose ce pot-pourri.

MORALE.

En trois mois v'là c' grand homme (Napoléon)
Qui sut tant s'évertuer
A nous tuer,
Redev'nu petit comme
On l'avait vu jadis.....
Et je dis
Qu'il est reconnu
Que tout parvenu
Qui se s'ra méconnu,
S'en r'tourn'ra nu
Comme il était venu.

Avant de célébrer l'empereur, l'impératrice, le roi de Rome, le roi de France et de Navarre, M. Désaugiers, suivant la maxime de Franklin, avait chanté *Dieu et la Liberté*. Voici quelques strophes de son *Hymne à Dieu*, imprimé dans l'*Anthologie patriotique*. (Paris, an 3, p. 1802.)

Principe créateur, pure et sublime essence,
Qui du monde et des temps règle l'ordre éternel,
Un peuple souverain, digne de sa puissance
T'honore en ce jour solennel.

Déjà la mer voit fuir le perfide insulaire,
L'aigle altier des Césars recule ensanglanté,
Les monts sont affranchis, et du farouche Ibère
L'orgueil indocile est dompté.

. . . . . .

O dieu de l'univers! dispense à la patrie
Les dons de la nature et de la liberté,
Un repos glorieux, une active industrie,
Une longue prospérité.

Après les couplets de circonstance on pourrait citer les pièces de circonstance. On se rappelle d'*un Dîner par victoire*, théâtre Louvois, en un acte et en vers. (30 juillet 1807); et du *Retour des Lis*, vaudeville donné aux Variétés (mai 1814), etc. etc. On se souvient encore des couplets de l'*Heureuse Gageure*, donnée au théâtre Français (mars 1814.)

Personne, comme on voit, n'a plus de facilité que M. Désaugiers quand il s'agit de chanter un souverain quelconque. Un de nos confrères, qui vient d'être envoyé consul à Alger, comptait demander à notre aimable chansonnier quelques couplets flatteurs pour le dey. Après M. Désaugiers il n'y avait que M. Dupaty qui pût lui rendre un tel service.

DESCHAMPS ⪤⪤⪤ (J. M.). Traducteur de simples histoires; auteur de la jolie pièce intitulée *la Revanche forcée*; secrétaire des commandemens de S. M. l'impératrice et reine, a donné le *Barde de la forêt noire*, poème imité de l'italien de M. Monti, première partie, 1807, in-8°.; poème qui, on le pense bien, est tout en l'hon-

neur de l'empereur Napoléon. M. Deschamps n'avait pas eu toujours l'humeur monarchique; il fit en l'an 2 (1794), un hymne à l'Être suprême, imprimé dans la *Décade*, tome premier, page 355, et dont voici les strophes 1.re et 5.e.

O Dieu puissant! invisible à nos yeux,
Mais qu'en tes œuvres l'on contemple!
O toi dont l'espace est le temple!
Qui dans ta main tiens la terre et les cieux!
Vers toi dont il a reçu l'être,
Le Français élève sa voix;
S'il a rougi d'obéir à des rois,
Il est fier de t'avoir pour maître.

. . . . . .

Quand donc jamais des prodiges plus grands
Ont-ils signalé ta puissance?
N'as-tu pas délivré la France
D'un joug antique et de ses vils tyrans?
De leur famille avec audace
S'élevait l'arbre détesté;
Tu l'as proscrit.... et de la liberté
C'est l'arbre qui croît à sa place.

Pendant la terreur, il fit, à la fin de la *Revanche forcée*, chanter le couplet suivant:

Jeunes et braves sans-culottes
A qui notre espoir est remis,
Vous allez en bons patriotes
Combattre les anciens marquis.
Chez nous ils avaient carte blanche,
Ils se plaisaient à nous vexer;
En les faisant un peu danser,
Allez sur eux prendre notre revanche.

DESGENETTES. ⊣⊣⊣ Comte de l'empire, ayant suivi l'empereur en Egypte; officier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; commandant de ladite légion, nommé par le roi (24 octobre 1814); inspecteur en chef du service de santé des armées sous l'empereur; conservé par le roi, et reconservé par l'empereur; en conséquence,

M. Desgenettes partit pour le quartier général de Laon. (Mai 1815.)

DESPAULX. ⊰ Nous aimons à rencontrer jusque dans les bénédictins des personnes que nous pouvons admettre avec confiance dans notre société. Le sieur Despaulx a remplacé son froc par la noble toque de chevalier de l'empire; membre de la légion d'honneur, il se voyait paisible conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale lorsque le roi survint. M. Despaulx en fut quitte pour ajouter au titre de l'université celui de *royale* au lieu d'*impériale*. (*Almanach royal* de 1814 et 1815.)

L'empereur, le 31 mars 1815, n'a pas plutôt signé le décret qui rétablit son université, que voilà M. Despaulx substituant au titre de ladite université, qui se trouvait *royale*, celui d'*impériale*.

DESPRÈS. ⊰ Il existe peu de conseillers ordinaires de l'université qui aient aussi peu de titres pompeux que M. Desprès. Il n'a pas, comme messieurs tels et tels de ses illustres confrères, une série de places qui serviraient à dix pères de famille estimables, et qui, sans pudeur, cumuleraient, s'ils le pouvaient, sur leurs têtes toutes les places de la république, de l'empire ou du royaume.

M. Desprès n'a jamais eu, en fait de places marquantes, que celle de conseiller de l'université; n'importe le titre de royale ou d'impériale que l'université, ait pu prendre. Cette pauvre université est comme une veuve qui, par convenance, épouse celui qui prétend soutenir ses intérêts. C'est pour cela qu'après avoir divorcé avec le gouvernement impérial, elle avait épousé le gouvernement royal. Nouveau divorce, et elle revient à ses premiers nœuds pour en former encore de nouveaux. On ne sait trop, aujourd'hui, quel va être son sort. Si l'ancien décret royal qui la concerne est remis en vigueur, sans modification, il est constant que la veuve remplacée par un grand nombre de jeunes beautés, ne convolera plus, et mourra de chagrin ou d'inanition. Au reste, M. Desprès

n'a jamais abandonné (si ce n'est que trois mois peut-être), sa nourrice dans tous ces temps orageux pour tant de consciences timorées.

DESRENAUDES ⊣⊣⊣. Conseiller de l'université sous l'empereur, occupe la même place sous le roi; nommé membre de la légion d'honneur par l'empereur, est nommé officier de la même légion par le roi; nommé censeur impérial par Napoléon, il est conservé dans le même emploi par Louis XVIII.

DESSOLLES ⊣⊣⊣. Ancien capitaine adjoint à l'état-major général de l'armée des Pyrénées occidentales, à Baïonne, en l'an 2 de la république. Les premiers vœux et les premiers sermens de M. Dessolles ont donc été pour la république française, une et indivisible. Il fut ensuite nommé général de division, le 13 avril 1799. L'empereur, depuis ce temps, employa M. Dessolles, et le nomma successivement membre, officier, commandant et grand-officier de la légion d'honneur. Dès lors M. Dessolles ne fit plus de vœux que pour l'empereur; le gouvernement provisoire, qui installa ce général, le 2 avril 1814, dans le commandement de la garde nationale de Paris, lui servit de transition pour arriver à la chambre des pairs, le 4 juin 1814; ministre d'état; chevalier de Saint-Louis; major-général des gardes nationales du royaume. (20 mai 1814.) Dès lors M. Dessolles ne fit plus de vœux que pour le roi; témoin le discours qu'il fit à S. M., le 1er janvier 1815. (*Moniteur.*)

DESTUTT DE TRACY ⊣⊣⊣ (Antoine-Louis-Claude). Connu avant la révolution sous le nom de comte de Tracy; député aux états-généraux et à l'assemblée constituante; membre de l'institut; admis au sénat, le 3 nivose an 8; commandant de la légion d'honneur; pair de France, nommé par le roi, le 4 juin 1814.

DIDELOT ⊣⊣⊣ (le baron). Fils d'un fermier général; chambellan de l'empereur; ambassadeur en Danemarck. Bourges et Périgueux sont deux villes qui ont déjà lu des arrêtés et des circulaires *préfectorales* signées du

même nom, et qui cependant ne paraissent nullement être sorties de la même plume. Le préfet du Cher, en 1814, ne peut pas non plus penser comme le préfet de la Dordogne de 1815. (*Décret impérial du* 6 avril 1815.) M. Didelot, d'ailleurs, vous expliquerait cela beaucoup plus clairement que nous, qui sentons vivement le mérite d'un homme qui varie du jour au lendemain; mais qui nous trouvons dans l'impossibilité physique de développer comment et pourquoi cela se fait.

DORAT. *Voyez* PALMÉZEAUX, nom qui vous renverra définitivement à CUBIÈRES (de).

DUBOIS ⪤⪤⪤ (Louis-Nicolas-Pierre-Joseph), né le 20 janvier 1758. D'abord avocat au parlement de Paris; procureur au Châtelet; prévôt des justices seigneuriales de Montgeron-Vigneux et Passy; puis juge dans les tribunaux civils de Paris; président du tribunal criminel; commissaire du directoire près la municipalité du 10e arrondissement; membre du bureau central; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; *conseiller d'état à vie*, nommé par l'empereur; et par conséquent conseiller honoraire au conseil du roi; ancien préfet de police, le 11 avril 1814. Les conseillers d'état rassemblés aux Tuileries, dans leurs sections respectives, conformément à la lettre du gouvernement provisoire, et du nombre desquels se trouvait M. le comte Dubois, déclarèrent et signèrent qu'ils adhéraient à tous les actes du sénat et du gouvernement provisoire, et au rétablissement de *leurs anciens maîtres*. M. Dubois était membre de la chambre des représentans, où l'avait nommé le département de la Seine.

DUBOIS ⪤⪤. Directeur du théâtre de la Gaieté; auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre. Le 17 juin 1810, M. Dubois fit représenter sur le théâtre de la Gaieté un vaudeville fort ingénieux en l'honneur d'un voyage que firent à cette époque LL. MM. II. et RR. Napoléon et Marie-Louise, sous le titre *des Lauriers roses*. Le 23 mars 1811, on joua *la Ruche céleste, ou le Berceau de l'hymen*, vaudeville du même auteur, à l'occasion de la naissance du

roi de Rome; et le 4 mai 1814, M. Dubois nous offrit *Henry IV, ou la Paix de Paris*, mélodrame en trois actes. Cet ouvrage, composé pour le retour des Bourbons, fait honneur à M. Dubois; mais comme il n'en est pas seul auteur, nous devons aussi des éloges aux deux collaborateurs qu'il a choisis. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de connaître les analyses de ces pièces, aux journaux qui en ont rendu compte.

Tout le monde veut avoir une opinion, tout le monde veut en changer; des princes, des comédiens, des évêques, des auteurs, des pairs, des directeurs de spectacles, Il faudra en venir jusqu'à faire une enquête pour savoir si *Bobèche* et le *grimacier* sont des girouettes.

DUBOIS-DUBAI ⥽⥽⥽⥽. Ancien garde-du-corps du roi. Député du Calvados à la convention nationale. « Vive la république et périssent les rois, » telle était la devise de ladite convention. Sénateur le 3 nivose an 8; commandant de la légion d'honneur, etc. « Fidélité aux constitutions, aux consuls, et ensuite vive l'empereur, » tel était l'engagement du sénat. M. Dubois-Dubai signe la déchéance de l'empereur, et appelle Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon, au trône de France. « Vive le roi, » tel était le cri provoqué par cet acte. A ces trois cris il faut nécessairement en ajouter un quatrième, qui est la conséquence absolue des précédens : « Vivent les girouettes ! »

DUCHATEL ⥽⥽⥽. De par l'empereur, il a été comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; conseiller d'état à vie; directeur général de l'enregistrement et des domaines de l'empire. De par le roi, conseiller d'état (service extraordinaire); directeur général de l'enregistrement et des domaines du royaume. (Juillet 1814.) De par l'empereur, M. Duchatel se revoit conseiller d'état; directeur général, etc. (25 mars 1815.) De par le roi, qui revient, M. Duchatel se trouve.....

DUCIS ⥽ (Jean-François). A l'article Cubières, on a vu que M. Ducis se glorifiait d'entendre sortir ses ver,

d'une bouche royale. Nous nous contenterons de demander à M. Ducis si le prince connaissait la pièce suivante :

LA DÉCADE.

C'est aujourd'hui la Décade,
Prenons tous le verre en main :
Je te porte ma rasade,
A toi, peuple souverain :
La Décade est par sa gaîté
L'âme de la Liberté.

Je n'ai richesse ni grade,
Sans-Culotte est mon vrai nom ;
Plus je bois dans ma Décade,
Mieux j'ajuste mon canon.
La Décade est par sa gaîté
L'âme de la Liberté.

Belles, fêtez la Décade ;
Venez au bruit des tambours :
Une pique, une cocarde
Ne font point peur aux amours.
La Décade est par sa gaîté,
L'âme de la Liberté.

Citoyennes, la Décade
Sans vous n'aurait point d'appas :
Recevez notre accolade,
Et laissez-vous mettre au pas.
La Décade est par sa gaîté
L'âme de la Liberté.

Ducis.

(*Extrait de l'Anthologie patriotique*, Paris, Pougin, *an 3*, *in-18*, *page 48.*)

Le *Journal de Paris*, du 15 mai 1814, contient le détail de l'audience accordée à M. Ducis.

DUCRAY-DUMINIL ➤➤➤➤. Fastidieux, auteur d'une multitude de romans qui semblent outrager la langue et l'esprit comme par émulation. Voici un échantillon de la poésie de M. Ducray.

LA JOIE DU PEUPLE.

V'la donc nos souhaits accomplis ;
Tous nos vœux sont donc remplis !
Aux yeux des Français réjouis
L' sort donne au grand homme,
Un fils, roi de Rome ;
I' n' peut avoir que d'heureux ans,
Car i' naît avec l' printemps !

L' ciel nous accorde ce roi des cœurs
Au moment où croiss' les fleurs ;
Des autr' méprisons les couleurs ;
C'te fleur printanière
Est ben la plus chère !
D'une rose c'est le rejeton ;
Vive la rose et l' bouton !

D' Napoléon chacun disait
Qu'il s'avait ben c' qu'il faisait ;
C'était un garçon qu'il voulait.
Un garçon d' la France
Comble l'espérance,
Et qui n'aura jamais peur, non ;
Il naît au bruit du canon.

(*Hommages poétiques* à LL. MM. II. et RR., à l'occasion de la naissance de S. M. le roi de Rome. Tome 2.)

L'*Hermitage Saint-Jacques*, ou *Dieu*, *le roi et la patrie*, roman, 4 volumes in-12, avec cette épigraphe, qui fera voir qu'il s'en faut de beaucoup qu'il soit écrit dans l'esprit des vers précédens.

J'ai le prix de mes soins,
Et *du sang des Bourbons* je n'attendais pas moins.

En 1794, M. Ducray-Duminil, qui avait lu dans Gilbert,

» Un vers coûte à polir et le travail nous pèse,
» Mais en prose du moins, on est *tout* à son aise.

composait de petits hymnes en prose. *Silcat terra in conspectu ejus.*

Prière civique en prose.

« Astre brillant du jour, de toi vient la fécondité, la force et la santé; tous ces biens que tu prodigues aux mortels leur donnent la raison et le jugement; ils ont joui de l'exercice de cette raison pour conquérir leur liberté, ils sont libres! Répands ta douce influence sur leurs moissons; éclaire leurs travaux patriotiques; échauffe sans cesse de tes rayons la terre de la liberté.

» Oh! que l'homme est grand, qu'il est sublime, quand il ne courbe plus son front devant son semblable!

» Viens, auguste liberté, viens te reposer sur les rameaux de cet arbre antique! Des esclaves l'ont planté; des hommes libres le décorent dans sa vieillesse de tes divins attributs.

» Que l'enfant joue sous son ombrage, qu'il apprenne à bégayer le mot sacré de *Liberté*, en voyant ce chêne que ses ancêtres lui ont consacré. »

DUFRENOY (Madame). Auteur d'un recueil d'élégies dont le style et la grâce ont pour jamais assuré sa réputation.

A une Amie.

. . . . . .

Au! pourquoi donc m'abandonner
Au sombre ennui qui me dévore?
Je saurais vous le pardonner
Si c'était pour l'époux que votre cœur adore:
Mais pour nos droits vainement disputés,
Dans nos camps il combat encore,
Et ne doit reparaître à vos yeux enchantés
Qu'au jour où, confondant leur fière politique,
Nous aurons contraint les Césars
A plier leur orgueil antique
Devant nos nouveaux étendards,
Et fait, par nos soldats, flotter sur leurs remparts
Le *drapeau de la république*.
Ah! de quelque plaisir jusqu'à *ce jour si doux*
Espérez-vous la jouissance! etc.

Par la citoyenne DUFRENOY.

(*Almanach des Muses*, pour l'an quatrième de la république française. (1796.)

Hâtez-vous, heure désirée
Qui devez du grand siècle amener les beaux jours:
Doux momens! momens chers à tes sujets fidèles!
O mon maître! ô Napoléon!
Tu l'as enfin béni de tes mains paternelles,
L'héritier de ton rang, le soutien de ton nom.
J'ai vu la renommée, en étendant ses ailes,
Courir au même instant à vingt peuples ravis
Annoncer le bonheur dont nos vœux sont suivis,
Leur raconter des dieux les faveurs solennelles.
Le Danube, la Seine, et le Tibre, et le Rhin,
D'orgueil et de plaisir dans leurs grottes bondissent,
Et leurs naïades applaudissent
A ce roi, premier né de leur grand souverain.....

(*Hommages poétiques*, tome 2, page 4.)

Ainsi, par un grand roi ce grand homme honoré
D'âge en âge à la France a paru plus sacré.
Comme le plus vaillant trois siècles l'applaudirent;
Partout à son seul nom les âmes s'agrandirent.
Puisse un siècle si beau renaître à nos regards,
Et *le trône affermi* retrouver des Bayards!

On remarquera que le *Journal des Débats*, du 27 février 1815, qui ne prévoyait pas ce qui arriverait le 5 avril suivant, époque ou le prix fut décerné à madame Dufrenoy, rapportait ces deux derniers vers de cette manière :

Puisse un siècle si beau renaître à nos regards,
Et *l'héritier des lis* retrouver des Bayards!

(*Les derniers Momens de Bayard*, poëme couronné par l'institut, le 5 avril 1815.)

DULAULOY ➤➤➤➤➤. Officier d'artillerie qui, dans le cours de la révolution, monta de grade en grade. L'empereur le nomma général de division, le 27 août 1803; puis conseiller d'état; puis comte de l'empire; puis grand-officier de la légion d'honneur; puis grand'croix de l'ordre impérial de la réunion. Le roi le nomma ensuite conseiller d'état; puis grand-cordon de la légion d'honneur; puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1er juin 1814), etc. etc. L'empereur daigna reprendre encore M. Du-

lauloy, le réintégra conseiller d'état, et le nomma pair de France, le 4 juin 1815. Nous craindrions d'exagérer en disant que M. Dulauloy a prêté serment aux sept ailes de notre moulin; mais nous en connaissons cinq bien prouvées.

DUMAS ⊣⊣⊣. Général de division; comte de l'empire; grand-officier de la légion d'honneur, par l'empereur; grand-cordon de ladite légion, par le roi (27 décembre 1814); chevalier de Saint-Louis. Il est nommé et chargé, par le décret impérial du 7 avril 1815, pour organiser les gardes nationales.

DUMOLARD ⊣⊣. (de l'Yonne). Membre du corps législatif; membre de la chambre des députés, membre de tous les corps de représentans qu'on voudra. C'est lui qui, dans un de ces momens d'épanchement, disait le 25 juin 1814:

« Nous avons payé nos erreurs assez cher. Grâces soient rendues au prince éclairé qui vient dans l'intérêt de son peuple unir les monumens vénérables de la monarchie aux droits imprescriptibles de la nature et de la raison!!! »

Dans la dernière session, où M. Dumolard s'est livré sans réserve à l'inexprimable plaisir de parler à tout instant, et de tout, selon son constant usage, nous n'avons pu discerner s'il était pour le roi, pour Bonaparte ou pour la république dont il invoquait les *principes*, tout en reconnaissant Napoléon II.

DUMONCEAU. Belge. Nommé général de division, *républicain* en septembre 1795; général *impérial*; commandant de la légion d'honneur; maréchal et même doyen des maréchaux Hollandais, sous Louis Bonaparte. Redevenu général de division lors de la réunion de la Hollande à l'empire, comte de Bergendal, etc.; général *royal*, commandant la seconde division militaire à Mézières; grand-officier de la légion d'honneur, nommé par le roi (23 août 1814); chevalier de Saint-Louis; général *impérial* une seconde fois; commandant la deuxième division militaire. (*Journal de l'Empire*, du 24 mai 1815.)

DUPATY ⊣⊣⊣⊣⊣ (Emmanuel). Rien n'est plus chatouilleux ni plus irrascible que l'amour-propre d'un poëte ; et M. Dupaty, nous a-t-on dit, l'est cent fois plus à lui tout seul, que tous les poëtes de France réunis ; mais comme nous n'avons que des choses agréables à lui dire, et des *louanges* à lui donner pour les *louanges multipliées* qu'il a su varier à l'infini, suivant les lieux et les circonstances ; comme notre société s'enorgueillit de compter dans son sein un membre aussi versatile que volatil, nous espérons qu'il prendra en bonne part le plaisir que nous prenons de rapporter ses titres. Nous ne parlerons pas de son rang d'officier dans la garde nationale de Paris, emploi qu'il a rempli dans toutes les circonstances possibles avec beaucoup de zèle ; ni de ses décorations de la légion d'honneur, de la réunion ; de son titre de chevalier de l'empire, que d'ailleurs il avait si bien gagné. Voici une pièce qui mérita à M. Dupaty les faveurs impériales.

LES HEURES.

. . . . . .

La nymphe que Diane en fontaine a changée,
Sous sa première forme, à Rome vient offrir
Le miroir prophétique où se peint l'avenir.
Les alarmes de Rome aussitôt sont bannies ;
La nymphe lui prédit un destin plus heureux.
Soudain l'air est frappé par des sons belliqueux :
A mes yeux éblouis paraissent ces génies
Qui maîtrisent les flots, qui président aux arts,
Ennoblissent le soc, et dans les champs de Mars
Dirigent d'un bras sûr le char de la Victoire :
Promettant à la fois l'abondance et la gloire :
Ils annoncent la France. . . . . .

Apollon a paru. . . . . .
Il chantait tant de gloire et tant de nobles veilles,
Que tout mortel eût dit qu'il comptait les merveilles
De vingt siècles de guerre ou d'illustres travaux,
Et que, pour mille exploits, il chantait vingt héros!
Un seul homme inspirait ses accens poétiques!
Chaque Heure fut témoin de ses faits héroïques ;

Minuit le vit cent fois, dans son camp de retour,
Veiller pendant la nuit, pour triompher le jour.
L'Aube avait vu ses plans préluder à sa gloire,
Midi vit sa valeur décider la victoire,
Et les Heures du soir, propices aux bienfaits,
L'ont vu, par la clémence, embellir ses succès!
A de si beaux récits, des Heures attentives
Les ailes devenaient sans cesse moins actives;
Pour la première fois on les vit s'arrêter.
Vous qui vous oubliez en entendant chanter
Les prodiges nombreux qu'enfanta son génie,
Arrêtez-vous surtout pour prolonger sa vie.
Zéphire, en voltigeant, leur présente des fleurs;
Aux Heures du matin il les donne mi-closes;
Minuit prend les pavots, Midi reçoit les roses;
Et sous un dais paré des plus vives couleurs,
A Rome il vient offrir l'iris et l'immortelle,
Présage des beaux jours qui vont briller pour elle.

Mais déjà revenus du céleste séjour,
Les messagers divins offrent, à leur retour,
Le manteau triomphal et l'armure sacrée,
Dont Rome, par la France, est aussitôt parée.
Trésor venu des cieux, symbolique présent,
Elle reçoit encor l'image d'un enfant
Qui déjà lui promet une gloire éternelle.
Elle accueille à genoux ce Romulus nouveau,
Qui va fonder dans Rome une Rome nouvelle;
Et, fils de Jupiter, est Hercule au berceau.
Son antique valeur s'est enfin ranimée;
Aux hommages du monde elle reprend ses droits;
Et la France, que suit la déesse aux cent voix,
Pour compléter ses dons lui rend sa renommée!

Son triomphe est chanté par le dieu des beaux-arts,
Par l'Amour, par les dieux descendus sur la terre;
De Rome cependant on gagne les remparts.
Tout à fui!... Je m'éveille aux éclats du tonnerre;
Je retourne à grands pas vers l'auguste cité:
Aux plus beaux jours de Rome on s'y croit transporté;
Un enfant vient de mettre un grand peuple en délire!
Je reconnais mon songe, et ressaisis ma lyre!....
Mais un effroi mortel en suspend les concerts:
Il faut Homère, au moins, pour bien chanter Achille,
Et je n'ose poursuivre, en pensant que Virgile
Tremblait devant César en lui lisant ses vers.

Voici maintenant un morceau qui sert de pendant au précédent; nous ignorons ce que le roi donna pour cela à M. Dupaty.

LUTÈCE, LES NYMPHES DE LUTÈCE, TROIS MUSES DE LUTÈCE.

LUTÈCE.

Nymphes de ce rivage, accourez à ma voix;
Livrez-vous aux transports d'une sainte allégresse.
C'est enfin aujourd'hui que l'heureuse Lutèce
Reçoit dans son palais la fille de ses rois!....

Air.

Son front modeste, au sein de la souffrance,
D'un éclat plus divin s'est encor revêtu:
A son départ elle était l'innocence,
A son retour elle était la vertu.

LUTÈCE.

Récitatif.

Eh bien! de notre amour interprètes fidèles,
En France il est des fleurs qui toujours sont nouvelles!
En mille endroits divers, sur ce sol glorieux
Nos reines ont laissé des roses immortelles;
Nos princes, des lauriers fameux!
Les arts, en lettres d'or ont gravé sur leur tige:
Bouvines, Marignan, Arque, Ivry, Fontenoy!
Chacune de ces fleurs, par un brillant prestige
Retrace un fait illustre, ou rappelle un bon roi.
Saint Louis est inscrit sur la palme Idumée;
Sur les rameaux unis du lis et du laurier
J'ai lu les plus grands noms de cette race aimée;
Les *Charles*, les *Louis*, *Henri*, *François premier*.
Voilà de quelles fleurs la cité de Lutèce
A formé son bouquet pour l'auguste princesse!
Bouquet vraiment royal, qui, par le souvenir,
Rassemble en un faisceau plusieurs siècles de gloire,
Rappelle qu'à sa race appartient la victoire....
Et qu'avec nous la France à ses pieds vient offrir.

(Ici, comme de raison, M. le chevalier Dupaty, qui tient à ce que ses vers soient exécutés à la lettre, faisait présenter à S. A. R., par les dames nommées par la ville, une corbeille remplie de rameaux de *lauriers*, d'*oliviers*,

de *palmes*, de *lis* et de *roses*, idées vraiment poétiques et fleuries.) (Fête à l'hôtel-de-ville, jour de la S.-Louis 1814.)

Beaucoup de personnes nous sauront gré de placer ici le sujet du petit différent qu'eut M. Dupaty avec M. Martainville. M. Dupaty voulait se battre, parce qu'on lui avait dit qu'il avait fait les couplets suivans. En avril, mai et juin 1815, il se serait battu si on l'avait nommé l'auteur des *Troubadours voyageurs*, pièce composée réellement par M. le chevalier Dupaty, et représentée chez Mgr. le duc de Berry, le 2 février 1815. Maintenant il devrait se battre pour les couplets que nous allons citer, et ce serait vraiment une folie. Venons-en à sa Ronde chantée le 13 mars 1814 à l'Académie impériale de musique.

RONDE.

Gardons-nous bien!... que ce cri nous rallie!
Toi dont l'honneur est le suprême bien,
Vois les fureurs d'une horde ennemie,
Et de son joug si tu crains l'infamie,
Garde-toi bien!

Garde-toi bien!.... vois ces villes en cendre
Où le Tartare, hélas! n'épargne rien.
De ces remparts, qui n'ont pu se défendre,
Un cri d'horreur s'élève et fait entendre:
Garde-toi bien!

Garde-la bien cette ville immortelle
Où t'enchaîna le plus tendre lien.
Près de ces murs où tu fais sentinelle
Dorment un fils, une épouse fidèle;
Garde-les bien!

Garde-la bien cette épouse chérie
Dont un héroïsme rendit le gardien.
L'honneur français, ton cœur et ta patrie,
Ton Dieu, ton roi, tout à la fois te crie:
Garde-la bien!

Garde-le bien l'enfant dont la puissance
A nos enfans doit servir de soutien!
Repose en paix, noble espoir de la France,
Et nous, amis, dans l'ombre et le silence,
Gardons-le bien!

Voici quelques couplets tirés des *Troubadours voyageurs*, qui sont la conséquence de *Gardez-la bien.*

Soupirant la nuit, le jour,
De son roi pleurant l'absence,
Il chantait, le troubadour,
Pour refrain de sa romance :
Vivre loin de ses amours,
N'est-ce pas mourir tous les jours ?

Quand la mer nous séparait,
J'allais, assis sur la plage,
Bien certain qu'il m'entendrait,
Redire à l'autre rivage :
Vivre loin de ses amours,
N'est-ce pas mourir tous les jours ?

J'écoutais, et mainte fois,
A mon oreille attentive,
Il sembla que plusieurs voix
Répétaient sur l'autre rive :
Vivre loin de ses amours,
N'est-ce pas mourir tous les jours ?

Nous sommes loin de prétendre que ces vers-là soient aussi flatto-amphigouritico-poétiques que ceux ci :

Soleil, tu n'as rien vu de plus grand que sa gloire !
Soleil, ainsi que toi, par ses bienfaits nombreux,
Aussi bien qu'à la terre il appartient aux cieux !!!

(*Triomphe du mois de Mars*, ou *le Berceau d'Achille*, opéra-ballet, tableau allégorique à l'occasion de la naissance de S. M. le roi de Rome, par M. Dupaty.)

Mais tout ce qui sort de la plume de M. Dupaty a un double charme, grâce à la circonstance ; il a transporté de joie les plus sincères admirateurs de l'empereur, et ces vieux et honnêtes *émigrés purs* qui, dans le pavillon Marsan, se voyaient transformés en *troubadours voyageurs*. Jamais la *Fête de Meudon* (autre vaudeville de M. Dupaty, mais composé dans un autre esprit, puisqu'il y est question du mariage de l'impératrice Marie-Louise) ; jamais la *Fête de Meudon*, disons-nous, n'aurait pu produire un tableau plus touchant. (*Voyez* Berton).

DUPONT ⅁⅁. Ce ne fut que sous le règne républicain que M. Dupont fut réellement heureux dans la carrière qu'il avait embrassée. Il fut nommé général de division, le 2 mai 1797. Sous le régime impérial, quoiqu'il fut en faveur, sa défection en Espagne faillit lui coûter cher; ni son titre de comte de l'empire, ni la légion d'honneur dont il faisait partie, ne purent le préserver d'une disgrâce complète. Sous le régime royal, même faveur en commençant; M. Dupont se vit décoré du cordon de commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Comme le gouvernement provisoire l'avait nommé commissaire au département de la guerre, le roi le confirma ministre et secrétaire d'état de la guerre: nouvelle disgrâce, et on renvoya M. Dupont gouverneur à Tours, avec une aune et demie de ruban rouge de plus, pour le consoler.

DUPONT ⅁⅁. Sénateur-pair, ou pair-sénateur (14 août 1807, et 4 juin 1814); grand-aigle de la légion d'honneur.

DUPONT-CHAUMONT ⅁⅁; ou le comte de Chaumont-Dupont (Pierre-Antoine), né le 27 décembre 1759. Ancien maire d'un des arrondissemens de Paris, a présidé la députation des maires envoyés à Vienne pour y féliciter l'empereur. La république l'honora de sa bienveillance, et le nomma général de division, le 1er septembre 1795; l'empereur, comte de l'empire et commandant de la légion d'honneur; le roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand-officier de la légion, le 29 juillet 1814. M. Dupont-Chaumont, ou Chaumont-Dupont, était, outre tout cela, gouverneur de l'École militaire.

DUPUY ⅁⅁. M. Dupuy, à l'exemple de son modeste confrère M. Dupont, n'a été que sénateur-pair (28 août 1806 et 4 juin 1814); commandant de la légion d'honneur. Nous l'invitons à ne pas suivre un mauvais exemple.

DUPUY-DES-ISLETS ⅁⅁⅁. Ancien chevau-

léger de la garde du roi ; auteur de quelques poésies extrêmement fugitives ; nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major de cavalerie sous le roi.

M. Dupuy-des-Islets est un homme qui a porté la *cantate* et le *chant lyrique flatteur* au plus haut degré de perfection.

Nous en citerons deux seulement pour servir de modèles aux jeunes poëtes qui voudraient embrasser ce genre, qui n'est à la vérité qu'une branche légère de littérature, mais à laquelle M. Des-Islets attache une grande importance.

Chant lyrique, dédié à S. M. l'empereur et roi, mis en musique, et présenté à S. M. l'impératrice et reine par Garat. Paris, chez Monsigny.

Honneur au monarque guerrier
L'amour et l'orgueil de la France,
Qui, devançant notre espérance,
Chaque jour moissonne un laurier.
A sa valeur il s'abandonne,
Roi, l'exemple de tous les rois,
Par son génie et ses exploits
Il rajeunit l'éclat du trône.

Au fond des plus brûlans déserts
Il précipite son audace,
Ou, sur des monts chargés de glace,
Il court affronter les hivers.
Au cri terrible de Bellone,
Bravant les plus affreux climats,
Il trouve au milieu des frimats
Des fleurs pour tresser sa couronne.

France, dont il venge l'honneur,
Ranime pour lui ton hommage ;
Ses lauriers sont ton héritage,
S'il combat, c'est pour ton bonheur.
Au bout du monde la Victoire
En vain raconte des succès :
C'est par l'amour des bons Français
Qu'il juge du prix de la gloire.

Cantate en l'honneur de S. M. Louis XVIII, adressée à S. A. R. Monsieur, lieutenant général du royaume.

Quel beau jour se dévoile à nos yeux éblouis!
Quel astre bienfaisant vient consoler la terre!
Alexandre a fermé les portes de la guerre,
Et l'olive à la main nous ramène Louis.

Toi, qui dans ton exil ne rêvant qu'à la France,
Vers le ciel élevais et ton cœur et ta voix;
O Louis! notre amour, notre unique espérance,
Viens rajeunir pour nous le sceptre des bons rois!

Guerriers, chefs et soldats, dont l'immortel courage
Eclatait au travers de nos plus noirs cyprès;
Français dont les Bourbons, même au sein de l'orage
Proclamaient les exploits avec un cœur français,
Que, plus brillante encor, votre valeur sans tache
Se consacre aux vertus d'un monarque chéri:
Héros! que serez-vous, lorsque du grand Henri
Vous porterez le blanc panache!

Le printemps, ami des Bourbons,
Sur son char devance leurs traces;
Il ordonne à la main des grâces
De tresser des lis pour nos fronts.
Parons-nous tous de cette fleur royale
Qui décorait les Bayards, les Nemours;
Et joignons-y l'écharpe virginale,
Signal de gloire et présent des Amours.

Chantons Louis, chantons d'Artois et sa famille,
Du dernier de nos rois chantons l'auguste fille,
Louise, touchante beauté,
Qu'un doux hymen encore enchaîne à la couronne,
Et que le ciel forma pour embellir le trône
Et de grâce, et de majesté.

Prince anglais, qui veillas à l'espoir de la France,
Jouis de son bonheur, il est ta récompense!
Vivent François, Guillaume, et tous les souverains
Dont l'amitié fidèle affermit nos destins!
Célébrons Wellington et le noble Alexandre.
Français, n'oubliez pas qu'à vos toits réjouis

Leur essaim guerrier vient de rendre
La paix et le bonheur, et la gloire et Louis,

(*Journal des Débats* du 15 avril 1814, et *Almanach des Muses* de 1815.)

Voici, pour les personnes qui aiment la facture de M. Des-Islets, deux autres petites pièces assez estimées.

La Vertu couronnée, romance dédiée à S. A. R. Madame duchesse d'Angoulême.

Seul assis à l'ombre du bois,
D'un crêpe je voilais ma lyre;
Ma voix se plaisait à redire
Les illustres malheurs des rois :
Le nom si chéri d'Angoulême
Appelait mes accords touchans;
Souvent la tristesse a des chants
Plus doux que ceux du bonheur même.

Une prison fut son palais;
Sans famille et sans espérance,
Ses yeux ne virent plus en France
Que le malheur et les regrets;
Mais quand un monstre sanguinaire
Menaçait ses jours précieux,
D'un doux regard l'ange des cieux
Veillait sur l'ange de la terre.

(*Etrennes lyriques*, 34e année, page 44. Chez Janet, rue Saint-Jacques, n° 59.)

De l'aride cyprès, dont s'attristent nos yeux,
Qu'importe le feuillage?
Que le chêne héritier du chêne audacieux
Balance sur nous son ombrage,
Et défiant l'orage,
Lève, roi des forêts, son front chéri des cieux!

Sinistre oiseau des nuits, dans ton obscur séjour
Cache ta jeunesse inconnue;
Mais honneur à l'aiglon qui dominant la nue
Brave les traits du jour.

Le bronze a retenti : quel charme involontaire

Saisit mes sens ! Il naît cet enfant précieux ;
Il naît, et d'un cri glorieux
Il frappe de nos rois l'asile héréditaire.
D'un héros immortel, immortel rejeton,
France ! il semble sourire à ton joyeux tonnerre ;
Et, du berceau chargé des destins de la terre,
Il révèle Napoléon.

(*Chant dithyrambique. Appendix aux Hommages poétiques* à LL. MM. II. et RR. sur la naissance de S. M. le roi de Rome, page 26. Prud'homme fils, 1811).

Nous donnerions quelques pages de plus à l'article déjà trop long de M. Dupuy-des-Islets, si nous voulions rechercher et recueillir dans les journaux une multitude de pièces moins étendues, voire même des quatrains ou distiques, dans lesquels M. Dupuy-des-Islets, « seulement constant dans l'inconstance de ses affections, » selon l'expression d'un auteur italien, s'est toujours fortement prononcé pour le *maître* du jour ; mais que diraient les AMIS des girouettes, qui nous ont envoyé des supplémens ?

DUPUYTREN ⊣⊣. Docteur en chirurgie, chef des travaux anatomiques à l'hospice de l'école de médecine. Le bistouri n'a pas empêché M. Dupuytren de convoiter et d'obtenir le titre d'inspecteur général de l'université impériale, et encore moins de passer avec armes et bagages sous le même titre d'inspecteur dans l'université royale, où il trouva un brevet d'inspecteur général des études. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

DURDENT ⊣⊣ (R.-J.). Traducteur, poëte et historien. Traducteur, il a publié des romans ; poëte, il a loué Napoléon ; historien, il l'a injurié.

Dans *Austerlitz, ou l'Europe préservée des Barbares, poëme historique en deux chants, accompagné de notes*, 1806, in-8°, il ne se contente pas de célébrer l'empereur, il l'encense jusque dans la préface.

« Le choix du sujet, le ton général de ce petit poëme, indiquent assez quels sentimens l'ont dicté. J'ai essayé de rappeler, dans une narration poétique, les principaux événemens d'une guerre de trois

mois, à laquelle l'histoire n'avait *jusqu'ici* (le mot *jusqu'ici* est en italique dans la brochure) rien offert de comparable. . . . . Au reste, si j'ai tardé à payer au prince et à la patrie ce faible tribut, d'une admiration sans bornes, c'est que je ne me croyais jamais assez instruit des détails de la mémorable journée. »

Veut-on un échantillon de sa poésie, en voici.

O d'un sentiment noble, exemple auguste et rare!
Des jours de ses enfans Napoléon *avare*
Oppose *la prudence* à la témérité;
S'il devait n'obtenir qu'un succès disputé,
Par trop de sang français s'il payait la victoire,
Lui-même *il gémirait* d'avoir accru sa gloire.

De 1807 à 1811, la muse de M. Durdent fut muette. Elle se fit entendre de nouveau pour la naissance du roi de Rome. *Sésostris, époux et père*, poëme par R.-J. Durdent, sortit dans le format in-4° des presses de J.-G. Dentu. Le poëte s'écriait dans son délire impérial :

C'en est fait, le destin fidèle à sa promesse
Prend donc pitié d'un peuple consterné.
Nation! du bonheur goûtez toute l'ivresse,
Le fils de Sésostris est né.

En 1814, M. Durdent donna une traduction de l'anglais de la relation *des batailles de Leipsick*, et publia la Campagne de Moscow en 1812, in-8°, qui a six éditions, et dont nous ne citerons aucun passage, 1° parce que cette brochure est très-répandue; 2° parce qu'on la trouve chez Eymery, libraire-éditeur, rue Mazarine, n° 30.

Enfin, après avoir, comme nous l'avons dit, chanté en vers la campagne d'Austerlitz qui, comme on sait, dura cent jours, il a donné en 1815 les Cent dix jours du règne de Louis XVIII, in-8°, qui se vend chez le même libraire.

DUSSAULT ➤➤➤➤. Un des plus anciens collaborateurs du *Journal de l'Empire*, masqué sous la lettre Y jusqu'en 1814. (*Voyez* le *Journal des Débats*, du 6 avril 1814.)

Voici un morceau qui perdrait à être mutilé; nous l'offrons au lecteur tel que M. Dussault le fit imprimer en novembre 1811, dans le *Journal de l'Empire*.

» Si la vie du héros qui nous gouverne est pleine de ces merveilles que produisent la naissance du courage et la supériorité du génie, elle offre aussi de ces rencontres singulières, de ces rapprochemens heureux et frappans qu'amènent les jeux seuls du hasard, et par lesquels la fortune semble vouloir s'associer à la gloire du génie et du courage : il y avait un an que l'empereur de France avait ressaisi le sceptre de Charlemagne, lorsque, dans les champs d'Austerlitz, le jour même qui répondait au jour de son couronnement, il remporta cette célèbre victoire qui tout à coup mit fin à la guerre la plus menaçante. Jamais anniversaire d'une grande et importante époque fut-il plus dignement fêté par une solennité plus brillante, et donna-t-il un plus beau signal à tous ceux qui devaient le suivre? Ainsi, par une de ces combinaisons où l'imagination aime à se figurer je ne sais quoi de surnaturel, nous ne pouvons célébrer l'anniversaire du couronnement, sans célébrer tout ensemble celui d'un des plus éclatans faits d'armes qui aient signalé la carrière militaire de l'empereur; d'un des succès les plus décisifs qui aient affermi sur sa tête l'antique couronne des Césars : tout doit être extraordinaire dans les destinées du premier des héros et du plus grand des monarques.

» Ce serait à la poésie ou du moins à l'éloquence de peindre, en traits vifs et immortels, tous les souvenirs qui, dans un tel jour, se pressent, pour ainsi dire, autour de ce trône glorieux sorti du sein des ruines dont les ravages des tempêtes politiques avaient couvert la France; de nous montrer la monarchie, après une éclipse fatale, mais passagère, ramenée soudain, au bout de dix siècles, à ce même degré d'éclat et de splendeur dont elle était si rapidement déchue sous les méprisables héritiers du premier empereur français, et qu'elle n'avait pu reconquérir, dans le cours de neuf cents ans, sous les règnes de quarante rois : elles seules pourraient convenablement répondre à l'enthousiasme ardent et vrai dont une fête si solennelle doit remplir toutes les âmes; et nos faibles écrits ne sauraient être en proportion avec la majesté des pensées et la profondeur des sentimens qu'elle inspire. Autrefois les rois et les empereurs permettaient que l'on prononçât, souvent même en leur présence, leurs panégyriques : l'antiquité nous a transmis plusieurs monumens de cet usage; il en est même un qui jouit dans les lettres d'une grande réputation; et, à une époque moins éloignée de nos temps, plus d'une fois le panégyrique de Louis XIV, de ce prince à qui ses comtemporains prodiguèrent des louanges *qui toutes n'ont pas été ratifiées* par la postérité, fut prononcé formellement dans des cérémonies publiques. *On fait aujourd'hui de plus grandes choses, et la louange a plus de retenue;* nous sommes témoins de plus de merveilles, et nous les célébrons avec moins de faste : le trône qui jamais a réuni le plus de droits à l'admiration, repousserait sans doute, quelque légitimes qu'ils fussent, ces tributs extraordinaires, ces hommages affectés

d'une éloquence indiscrète, et, même en approuvant le zèle de l'orateur, imposerait silence à sa voix; mais ne pourait-on pas supposer qu'un homme éminemment doué du talent de la parole, rappelant ces antiques usages dont je viens de retracer le souvenir, et trouvant dans son éloquence même l'excuse d'un acte maintenant inusité, fît en public, dans un pareil jour, le panégyrique de l'empereur? De quels tableaux ne frapperait-il pas les imaginations! Quelles peintures de tout ce qu'a fait ce grand prince avant d'arriver au trône, de tout ce qu'il a fait depuis qu'il y est monté! De quelles couleurs sublimes ne nous représenterait-il pas cet amas étonnant, cette foule brillante de merveilles accumulées, pour ainsi dire, les unes sur les autres, auxquelles ont suffi les derniers jours du siècle précédent et quelques années du siècle qui commence!

» Le voyez-vous, s'écrierait-il, préludant à toute la grandeur de ses hautes destinées, dans les plaines et parmi les fleuves de la Lombardie; s'élevant, à vingt-six ans, au-dessus de tous les capitaines de son siècle; signalant à Lodi, à Lonado, à Arcole, à Rivoli, et dans toutes les nombreuses expéditions de cette première campagne, ou son habileté, ou son courage? L'entendez-vous déplorer les maux que la guerre cause à l'humanité, de ce ton qui n'appartient qu'aux grandes âmes? Déjà il fait la paix en son nom, et la hauteur de son langage révèle le futur souverain du plus grand empire; mais les temps ne sont pas encore arrivés : il faut que son absence nous fasse mieux sentir combien sa présence nous est nécessaire. Contrées antiques et fameuses, qu'avilissent aujourd'hui l'ignorance et la servitude, vous avez fixé ses regards; il voudrait vous rappeler à votre ancienne gloire : il part; remplit de ses exploits rapides la terre des *Pharaons* et des *Ptolomées* : bientôt les malheurs de la France réclament son secours; il revient, et son retour même est un prodige : ce n'était pas seulement le guerrier qu'elle invoquait pour réparer les calamités d'une guerre désastreuse, et ramener la victoire infidèle sous nos étendards; c'était encore le politique, l'administrateur, seul capable de remédier aux désordres et aux maux, fruits d'un gouvernement tyrannique et faible, anarchique et violent. Nous vîmes avec enthousiasme luire cette journée du *dix-huit brumaire*, époque heureuse, époque à jamais mémorable, où la France, longtemps tourmentée d'un vain esprit de république, trouva dans le génie d'un seul homme la meilleure apologie de cette forme de gouvernement qui lui convient, et que des sophistes ambitieux n'avaient que trop calomnié; mais il faut que le consul rétablisse d'abord la gloire de nos armes, et que sa nouvelle carrière militaire soit marquée, dès l'entrée, par de nouveaux miracles; il se fraie, à travers les montagnes les plus élevées et les précipices les plus profonds, des chemins inconnus, et va fondre comme l'aigle, du haut du ciel, sur des ennemis qui doutent encore de la possibilité de sa présence,

lorsqu'ils le voient : vainqueur du Saint-Bernard et de l'Autriche, il offre partout la paix et médite les grandes pensées de son administration ; à sa voix l'ordre et l'harmonie rentrent dans toutes les parties de l'état ; les restes encore fumans de la guerre civile achèvent de s'éteindre, les lois reprennent leur empire ; le brigandage des dilapidations est réprimé ; la religion est rétablie sur ses antiques et véritables principes ; la France entière reconnaît et proclame son sauveur ; et l'Europe va voir naître un nouvel ordre de choses.

» Mais je sens que je ne dois pas poursuivre plus long-temps la supposition que j'ai établie ; il ne m'appartient pas de vouloir donner une idée du ton que saurait prendre un véritable orateur, inspiré par tant de merveilles ; je puis seulement marquer sa route, sans essayer de la parcourir.

» Napoléon met enfin sur sa tête le laurier des Césars, mérité par tant de services, par tant d'exploits et tant de génie, et décerné par tous les cœurs. Ici s'ouvre un nouveau spectacle de grandeur et de gloire ; et les sept années qui se sont écoulées depuis l'avènement de l'empereur au trône qu'il a relevé et ennobli forment à elles seules la partie la plus importante, non seulement des annales de la monarchie française, mais de l'histoire des nations européennes : la politique de l'Europe entière a été renversée sur ses vieux fondemens, et reconstruite sur des bases toutes neuves. L'empereur de France a disposé de toutes les couronnes que mettait dans sa main la victoire ; il a créé des rois, il a donné des royaumes, ouvrage de sa volonté ; il en a conservé d'autres, qu'il pouvait détruire : tout, depuis le golfe de Tarente jusqu'aux extrémités de la Baltique, a fléchi sous son empire ; et l'éternel ennemi du nom français, banni de la société européenne, a vainement blanchi d'écume les barrières de toutes parts opposées à sa rage impuissante et à sa cupidité désespérée. Tels furent les fruits de tant de nouveaux exploits, dans lesquels l'empereur semble avoir lutté avec son ancienne gloire, et s'être surpassé lui-même, des batailles d'Austerlitz, d'Jéna, d'Eylau, de Friedland, d'Essling, de Wagram. Mais les souvenirs imposans de ses dernières batailles en rappellent un plus doux : au moment même où l'empereur se préparait à frapper ces grands coups, il signait, sous sa tente, la réunion de Rome à son empire ; et bientôt il allait s'unir à cette princesse qui devait, en donnant un roi à l'ancienne capitale de l'univers, garantir les espérances et assurer l'avenir de la monarchie française : avec quel tendre intérêt la France ne tourna-t-elle pas ses yeux vers ce berceau où repose tout son espoir ! avec quel profond sentiment d'amour, la patrie, cette mère commune, ne sourit-elle pas à l'auguste enfant et à sa jeune et auguste mère ! Croissez, prince ; que les années développent en vous toutes les grandes qualités que réclament vos grandes destinées ; croissez, et retracez du moins aux générations à venir quelque ombre de votre illustre père !

» Oublierais-je ce que l'empereur fit pour la splendeur intérieure de ses états et la félicité particulière de ses peuples, tandis qu'il agitait, de ses puissantes mains, toutes les parties du continent renouvelé? C'est dans l'espace de ces sept années que le territoire français, où restaient encore tant de traces de la négligence de nos pères, a pris, pour ainsi dire, une nouvelle face; que des canaux se sont ouverts, se sont multipliés; que des communications, des routes ont été tracées à travers tous les obstacles. Les villes s'agrandissent et s'embellissent, Paris achève de dépouiller son ancienne rouille, et, de toutes parts, enrichi de monumens nouveaux, conçoit enfin la tardive espérance de voir finir ce Louvre que les siècles précédens avaient transmis au nôtre dans un état honteux d'imperfection; toutes les industries sont encouragées; tous les arts sont récompensés, tous les talens sont honorés; l'instruction publique fleurit; un nouveau code, un code immortel substitue sa sagesse et sa lumière à la barbarie et au chaos des anciennes lois; tous les cultes se touchent sans se froisser; tous les besoins de l'état sont satisfaits, sans blesser les intérêts privés; tant de bien et tant de gloire ne sont point vendus aux peuples par l'augmentation des charges publiques; et l'empereur, du haut de la sphère où ses destinées l'ont placé, consolant, d'un côté, les mânes outragés des rois ses prédécesseurs; de l'autre, montrant dans l'avenir cette longue suite de descendans dépositaires de son esprit et gardiens de son héritage, appuie sur les institutions de l'honneur, et sur les degrés d'une hiérarchie nécessaire, l'inébranlable édifice de la quatrième dynastie.

» Telles sont les grandes et nobles pensées que ce jour rappelle; tel est l'ouvrage de quelques années. »

Voici maintenant le fragment d'un autre morceau tiré du même journal. (6 avril 1814.)

« La France, rongée de plaies cruelles et profondes, que dissimulaient mal l'éclat de ses victoires et la pompe de ses succès, accablée par ses conquêtes mêmes, et déchirée par ses funestes prospérités, ne devait donc trouver que dans ses revers la fin de tant de calamités et le remède à tant de maux! Mais, qui l'eût dit, et pouvait-elle l'espérer, que son salut lui viendrait de ces mêmes contrées où elle avait porté le ravage et la destruction? Pouvait-elle s'attendre qu'à la place des fureurs de la vengeance, elle ne rencontrerait, dans des ennemis provoqués, outragés et triomphans, que la douceur des sentimens les plus affectueux, revêtus des formes de la plus généreuse et de la plus noble politesse, de cette politesse qui est la grâce de l'humanité, et qui double le prix des bienfaits?

» Hélas! depuis long-temps nous n'étions plus accoutumés à voir chez nous les attributs de l'autorité souveraine s'embellir des charmes de la bienfaisance: il y a long-temps que nous n'avions en-

fendu de ces mots consolans qui, partis du haut d'un trône, vont porter dans tous les cœurs la joie et l'attendrissement; de ces paroles de bienveillance et d'amour qui sont la véritable éloquence des princes, parce qu'elles sont l'expression la plus touchante et la plus populaire de leur autorité. O Titus, délices du genre humain! ô bon Henri, grand Louis XIV! et vous monarque infortuné, dont les derniers vœux furent des pensées de clémence et de pardon, qui vont être réalisées, quelques mots sortis de vos nobles âmes sont encore tous les jours l'entretien de la postérité, et font couler les plus douces larmes dans ces temps malheureux qui n'en arrachent que d'amères!

» Un jour l'histoire mettra votre nom à côté de ces noms illustres, prince magnanime, qui venez de joindre à la beauté d'une grande action l'attrait d'un mot aussi délicat que sublime, et qui venez de prouver ainsi que, non seulement vous savez faire le bien, mais que vous savez le bien faire: vous nous avez tout à coup replacés, pour ainsi dire, dans d'autres temps; vous nous avez fait respirer un air nouveau; vous nous avez rendus à nos antiques sentimens, à un de ces plaisirs des âmes françaises, *que la sécheresse et la dureté d'une trop longue époque* semblaient nous avoir interdits pour jamais; recevez le prix d'une bonté si gracieuse: vous avez été senti; vous parlez à un peuple qui sait vous entendre; vous êtes au milieu d'une nation profondément sensible à tous les genres de mérite, et devant les vrais juges de tous les genres de gloire. »

On voit que quand une fois M. Dussault loue quelqu'un c'est sans restriction; jamais on n'a rassemblé plus d'adulations en moins d'espace que dans les fragmens suivans.

« Le signal de l'allégresse publique est donné; sur toute l'étendue de l'empire, la grande famille du peuple français célèbre, par une fête solennelle, un de ces jours heureux qui font époque dans l'histoire de ses brillantes destinées. La guerre n'interrompt jamais nos fêtes; elle en étend même le cercle. Aux cris de joie des paisibles habitans des villes, répondent en ce moment des cris partis d'un camp placé à cinq cents lieues de nous; et les bords de la Dwina et du Borystène, comme ceux de la Seine et de la Loire, retentissent des accens et des vœux de la reconnaissance.... Et quel autre vœu devons-nous former en ce jour, où fut donné au monde un héros qui n'a jamais fait la guerre que pour obtenir la paix; qui, venu aux jours d'une civilisation vieillie, et tombant en ruines de toutes parts, n'a porté la main dans les fondemens de l'édifice que pour substituer des appuis à des décombres; qui, d'un coup d'œil rapide et vaste, embrassant tous les rapports de la société européenne, n'en a renouvelé les combinaisons que pour en rajeunir l'existence et pour en assurer le bonheur; qui, semblable autant que la supériorité admet la

ressemblance à tous les grands hommes des siècles précédens, a réuni les vues d'une haute politique aux inspirations du génie militaire, la considération des intérêts majeurs de l'humanité aux calculs d'un art terrible, mais indispensable, et l'emploi d'une sagesse sublime à celui d'une force irrésistible..... Que désire le héros lui-même? Cherche-t-il les combats pour le plaisir de combattre et pour la gloire de vaincre? Je vous en atteste, larmes généreuses que le héros vainqueur répandit plus d'une fois sur les champs de bataille après des victoires, et qu'il versa naguère encore sur ces mêmes plages où le rappelle aujourd'hui l'imprudence d'un ennemi mal inspiré. Est-ce une vaine et insurmontable inquiétude qui l'arrache du centre de ses glorieux états et du milieu de ses peuples chéris? Est-ce la voix de l'honneur et le besoin de la paix? Et que veut-il autre chose que la paix, que cette paix sagement calculée et vigoureusement affermie, qui, renfermant tous les intérêt dans leurs vraies limites, donnant un frein à toutes les ambitions, et réglant tous les droits, fixe enfin la société européenne dans l'équilibre et le repos où elle ne parvint autrefois qu'à travers les catastrophes multipliées et sanglantes d'une guerre de trente années? Obtenir ce grand résultat, telle est la mission sublime dont le ciel l'a chargé.... L'ouvrage du héros de la France et de l'Europe s'avance vers son terme; bientôt nous le reverrons couvert de nouveaux lauriers. La patrie, embellie par ses bienfaits, brillante des rayons de sa gloire, le recevra au sein des arts qu'il vivifie et qu'il agrandit, parmi ses monumens empreints du sceau de l'utilité publique qui se sont multipliés à sa voix comme par enchantement, parmi ces prodiges de l'architecture qui répandent aujourd'hui tant d'éclat sur le sol français, et dont jamais la guerre n'a suspendu les développemens magiques. Époux et père, il reviendra goûter, à l'ombre de ses pompeux jardins et sous les lambris de ses palais magnifiques, toutes les douceurs que lui promettent et la tendresse de sa compagne auguste, et les premiers sourires d'un fils héritier de tant d'espérances. Eh! que ne peut-il, en ce jour même, jouir de l'enthousiasme et des transports de son peuple, recueillir tant de témoignages de reconnaissance et d'amour, et mêler nos guirlandes aux palmes du triomphe! »

(*Journal de l'Empire*, août 1812.)

« Quand on songe que les hommes qui ont aujourd'hui trente ans, ne peuvent s'être formé, par leur propre expérience, une idée du gouvernement paternel des Bourbons; quand on songe qu'aucun d'eux ne peut se souvenir d'avoir contemplé, au centre de cette capitale, la statue du *bon* Henri, et qu'on voit cet enthousiasme unanime dont tous les cœurs sont en ce moment pénétrés, on reconnaît mieux que jamais que l'amour des Français pour leurs rois est une vertu essentiellement héréditaire dans notre nation. »

Il n'y a réellement qu'un évêque ou un sénateur qui puisse disputer de talent avec M. Dussault.

DUVAL ⊣⊣ (Maurice). Auditeur au conseil d'état; chevalier de l'empire; nous ignorons ses autres titres ou qualités, mais le fait est qu'il a été et est encore préfet; d'abord sous l'empereur, avant 1814. C'était le département des Basses-Alpes, à ce que nous a dit un de nos confrères, qui a eu le plaisir de le saluer comme la première autorité impériale du département. Le même confrère fut ensuite le saluer comme la première autorité royale dudit département; naguère il aurait fallu qu'il allât dans la Charente pour *resaluer* M. le chevalier Duval, qu'il aurait trouvé la première autorité impériale dudit département.

DUVAL ⊣⊣ (Pineu-Alexandre-Vincent). Ancien sociétaire du théâtre Français, où, par parenthèse, il était fort médiocre acteur. Auteur d'une foule innombrable de comédies, opéra-comiques, drames, etc.

On dirait que M. Duval, qui se pique pourtant de n'être d'aucun parti, a décidément épousé l'Odéon. C'est en vain qu'on entreprit de le détrôner; M. Duval a toujours réussi, et est resté debout en dépit des envieux et des mécontens.

En vain ce pauvre théâtre de l'Odéon crie, meurt d'inanition; en vain ses pauvres acteurs se lamentent; M. Duval trouve le moyen de se faire bien payer, n'importe par qui; l'argent du roi lui paraît aussi bon que l'argent de l'empereur: impassible directeur d'une administration qui trompait les vœux du public, et qui, loin d'être pour ainsi dire la succursale du théâtre Français, n'était plus, grâce aux dégoûts dont on abreuvait la *troupe odéonienne*, que le dernier théâtre de Paris; M. Duval, qui passe aussi facilement de l'antichambre de M. Remusat dans celle de M. de Blacas, que de celle de M. de Blacas dans celle de M. de Montesquiou; M. Duval, disons-nous, est un homme qui demeurera toujours sous l'arcade de l'Odéon. Les acteurs français de l'Odéon devenus sociétaires, M. Duval trouva le secret d'être nommé commissaire impérial. Maintenant et à l'avenir, oh! ce sera toute autre chose; nous en ferons part dans nos 3e, 4e, 5e, 6e et 7e éditions.

DUVAL (AMAURY). Membre de l'institut et frère du précédent n'est connu dans la littérature que par deux pièces : la première, intitulée, *Un Songe d'Alexandre, fragment d'un poëme d'Arrien, publié et retrouvé par Amaury-Duval*, in-8°, 1810, date qui annonce assez qu'il s'agissait de célébrer le mariage de l'empereur Napoléon ; la seconde, *Nouvel Élysée*, où *Projet de monument* à la mémoire de Louis XVI, in-8°, 1814.

DUVIQUET. Croirait-on qu'un abbé, un homme naturellement doux et pacifique, un homme enfin portant ou devant porter calotte et rabat, ait pu être *secrétaire général de la commission temporaire à Lyon* après le siége de cette malheureuse ville ? Que de là on passe au secrétariat général du ministère de la justice sous M. le comte de Merlin, rien n'est plus simple. Mais maintenant voici une autre question. Croirait-on qu'un secrétaire général de la commission temporaire à Lyon, un homme qui a été représentant du peuple, ait pu jamais écrire :

« Si on nous eût dit sous la tyrannie : Que vous reste-t-il de votre » révolution ? nous eussions été forcés de répondre : Des crimes et » des chaînes ! Maintenant nous répondrons sous notre roi : Des » vertus et la liberté ». C'est ainsi que s'exprime l'éloquent écrivain dont l'ouvrage publié depuis quatre jours est déjà l'admiration universelle. Oui, des vertus ! Que manquait-il aux Français pour être vertueux ? Certes ce ne fut jamais ni le courage, ni les grandes pensées, ni les sentimens élevés : ce qui leur manquait, c'était une direction juste, sage et raisonnée. Oui, la liberté ! Que leur manquait-il pour être libres ? Ce n'était non plus ni les principes, ni les théories, ni les lois : c'était un roi légitime, vertueux, prudent, ami de ses sujets, protecteur de leurs propriétés et de leurs personnes. Cette direction, nous l'avons enfin trouvée ; ce roi, après vingt-cinq années de troubles et de divisions, nous a été enfin rendu. Il a réuni sur une seule table tous les principes conservateurs des grandes sociétés ; il y a écrit en tête ses propres obligations ; il a juré d'y être fidèle, et déjà, dans plus d'une occasion difficile, il a montré son attachement inébranlable à ses sermens. Tel est le prince dont la vue excite en nous ces émotions vraies que la conscience de notre sécurité et de notre bonheur ne nous permet pas de renfermer en nous-mêmes ; ce prince que nous louons, que nous bénissons tout haut, parce que nous pourrions nous taire sans crainte, et que l'éloge n'est jamais une adulation quand le silence n'est pas un crime.

» J. B. Rousseau, dans sa belle ode au prince Eugène, développe en vers magnifiques les idées que je viens d'exprimer bien faiblement dans mon humble prose. Les six vers suivans reviennent si bien à mon sujet, que, malgré mon éloignement pour les citations faciles, je ne puis m'empêcher de les transcrire ici :

Grand par tout ce que l'on admire,
Mais plus encor, j'ose le dire,
Par cette héroïque bonté,
Et par cet abord plein de grâce
Qui des premiers âges retrace
L'adorable simplicité.

(*Journal des Débats*, du 2 décembre 1814. Feuilleton).

Qui croirait maintenant que celui qui a écrit les lignes suivantes :

« Des extrémités du Kamchatska au rives du Tage et du Douro, des bords de l'Ohio aux contrées les plus méridionales du Nouveau-Monde, l'ambition d'un seul homme avait allumé le feu de la guerre : les générations attaquées dans leur source, menaçaient *tout l'univers* d'une dépopulation générale ; le sang et les larmes inondaient les quatre parties du monde ; et, pour ne parler que de ce qui nous intéresse le plus, notre belle France, malheureuse par vingt années de victoire, était couverte d'étrangers qui ne respiraient que vengeance, et qui attendaient avec impatience le signal de la destruction et du ravage. »

(*Journal des Débats*, du 12 janvier 1815).

Qui croirait, disons-nous, que celui qui a écrit ces lignes-là ait pu tracer celles-ci deux mois après :

« Cependant à la troisième scène l'empereur a paru au milieu des acclamations et des applaudissemens unanimes de l'assemblée. Les acteurs, sans attendre que le public exprimât son vœu, se sont retirés, et ont recommencé la pièce.

» Il est peu d'ouvrages qui, dans les conjonctures graves où nous nous trouvons, donnent lieu à des allusions plus naturelles et à des applications plus faciles : aussi toutes celles qui se sont présentées ont-elles été saisies. Je me contenterai de citer les plus remarquables.

» Andromaque détourne Hector d'aller combattre Achille ;

HECTOR.

Je ne suis point à moi, je suis à la patrie.

ANDROMAQUE.

Mais ton Astyanax a des droits à la vie.

HECTOR.

Il en aura peut-être à l'immortalité ;
S'il imite son père.

Depuis le 18 juillet 1815, M. Duviquet n'a pas perdu une seule occasion de proclamer l'enthousiasme du public, lors de la représentation des pièces où se trouvaient des allusions en faveur du roi et des Bourbons, comme on peut s'en convaincre par la lecture des feuilletons du *Journal* dit maintenant *des Débats*, pour la troisième fois depuis son origine, et qui reprendrait celui *de l'Empire*, si le sophi de Perse régnait jamais en France.

ÉCOLE DE DROIT DE PARIS ⚑⚑⚑.

Après en avoir excepté quelques-uns, que nous pourrions nommer, chacun mérite bien deux ou trois ⚑.

« Les élèves de l'école de droit de Paris se sont réunis ce matin au nombre de cinq cents, et ayant à leur tête un officier qui leur avait été envoyé par le ministre de la guerre, en conséquence d'une pétition qu'ils lui avaient adressée par la voix de la chambre des députés, et qui a pour objet d'obtenir de former seuls un corps de volontaires. La veille ils se sont rendus dans la cour du Carrousel pour offrir leur services à Sa Majesté ; S. A. R. Monsieur les a passés en revue, et leur a témoigné la satisfaction du roi et la sienne pour un dévouement si digne d'éloges. »

(*Journal des Débats*, du 15 mars 1815).

Voyez le rapport qu'on fait de leur zèle, séance du 15 mars, dans la chambre des députés. (*Moniteur.*)

« On replace au péristyle des écoles de droit les armes de l'empire français. On lit sur la porte de cet établissement ce qui suit : « *Ecole* » *de droit.* MM. les étudians en droit sont invités à se trouver jeudi » 23 du courant, dans la salle de l'école, pour y délibérer sur un » projet d'adresse à S. M. l'empereur.

» Celle-ci, du moins, sera l'expression franche et loyale des senti- » mens de ceux qui l'auront signée. On ne force l'opinion de per- » sonne, les royalistes peuvent rester chez eux.

» Ce ne sera point là se démentir, et l'honneur de l'école ne sera » pas mis en problême, parce que *quelques fanatiques*, quelques

» élèves faibles et timorés ne sauraient compromettre dix-huit cents » jeunes Français qui mettent au-dessus de tous les intérêts l'amour » de la patrie, la gloire du nom français, l'égalité des citoyens, la » liberté des consciences et de la pensée.

» Ce mercredi 22 mars 1815. »

(*Journal de Paris*, du 23 mars 1815).

Les élèves de l'école de droit ont refait une nouvelle adresse au roi, depuis son retour à Paris.

ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS ⊣⊣.

(Deux ⊣ pour chacun. *Voyez* l'observation faite sur l'école de droit).

« Nous avons publié l'adresse au roi, votée par l'école de droit : voici celle de l'école de médecine :

« Sire,

» L'école de médecine aussi, peut vous offrir des braves dévoués à » la défense du trône et de la patrie. Ils viennent jurer aux pieds de » V. M. de défendre jusqu'à la mort leur patrie, leur roi, leur liberté; » ils viennent vous demander des armes : qu'on guide leur valeur; » et la France verra que la même main qui sait sauver les jours d'un » citoyen utile, peut aussi donner la mort à *un lâche factieux*, *à un* » *traître rebelle*. »

(*Journal des Débats*, du 17 mars 1815).

« Sire,

» Si le retour de V. M. est un sujet d'allégresse pour tous les bons Français, il est le signal du bonheur et de la sécurité pour tous les élèves de la faculté de médecine de votre bonne ville de Paris. Pendant votre absence, la cupidité, l'ignorance, la haine de nos belles institutions ont conspiré contre nous. On voulait aussi nous faire rétrograder de deux siècles, et étouffer dans nos âmes les sentimens élevés auxquels vous nous avez accoutumés. Nous n'avons connu que V. M., nous n'avons aimé qu'elle; c'est elle seule que nous avons consenti à servir.

» Béni soit le jour qui, en nous délivrant des excès de la sottise et des entreprises du fanatisme, nous a ramené *notre auguste et généreux protecteur*. Vivez, Sire, pour rendre la France heureuse, pour encourager les arts, pour jouir de la reconnaissance, du dévouement et de l'admiration des Français, et en particulier des élèves en médecine de Paris.

» Il a paru dans un journal une adresse à Louis XVIII, que l'on a prétendu venir de nous. Elle est fausse; aucun de nous ne s'en déclare l'auteur : nous la désavouons, et nous vous jurons amour et fidélité.

» Sire, nous vous présentons un étendard; placez-y votre aigle; et que, déposé dans le temple d'Asclépiades, il soit pour tous les élèves un gage de votre bienveillance, et pour vous un sûr garant de nos sermens.

» Les Napoléons trouveront toujours parmi nous autant de cœurs pour les aimer que de bras pour les servir.

» Soumission sans bornes. *Vive l'empereur! vive le plus grand homme du monde!* »

(*Journal de l'Empire*, du 29 mars 1815).

Les élèves de l'école de médecine en ont fait une nouvelle au roi, depuis le retour de S. M. à Paris..

EMMERY ⪤⪤⪤ (Jean-Louis-Claude), né le 26 avril 1752. Avocat, député à l'assemblée constituante, juge au tribunal de cassation; législateur; comte de Grozyeulx; sénateur le 2 fructidor an 11; commandant de la légion d'honneur; pair de France, nommé par le roi, le 4 juin 1814.

ERLON ⪤⪤⪤ (d'). Connu aux armées dans le temps de la république sous le nom de Drouet. Comte de l'empire; général de division nommé par l'empereur le 27 août 1803, et grand-officier de la légion d'honneur; nommé par le roi grand-cordon de ladite légion, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; nommé par l'empereur pair de France le 4 juin 1815.

ESTOURMEL ⪤⪤⪤ (d'). Connu en 1788 sous le nom du marquis d'Estourmel. Député de la Somme à l'assemblée constituante, où il se distingua par son *républicanisme*, et dans la suite par son *civisme*. Membre du corps législatif et de la chambre des communes; général, nous ignorons quand et pourquoi; chevalier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; chevalier de l'ordre royal de Saint-Lazare (1788); et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ESSLING (le prince d'). *Voyez* MASSENA.

EXCELMANS. ⪤⪤ Général de division nommé par l'empereur le 8 septembre 1812; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur.

« On sait que M. le comte Excelmans, lieutenant général, après s'être évadé de sa maison, où il était détenu par la gendarmerie,

avait pris l'engagement par écrit de se constituer prisonnier aussitôt qu'il serait cité légalement devant un tribunal compétent pour le juger; il a rempli sa promesse. Le 14 de ce mois, il s'est rendu volontairement à Lille, où le conseil de guerre devait s'assembler, et il a écrit à M. le comte d'Erlon, président du conseil, lieutenant général, commandant la seizième division militaire, la lettre suivante:

Lille, 14 janvier 1815.

« Monsieur le comte,

» Les mesures qui furent prises contre moi vers le milieu du mois » dernier, m'ayant paru illégales, j'ai cru qu'il m'était permis » de m'y soustraire. Toutefois, en sortant des mains de ceux qui » s'étaient constitués mes gardiens, je dus prendre et je pris en effet » l'engagement de me présenter volontairement aussitôt que le tri» bunal formé pour prononcer sur ma conduite serait connu.

» L'accomplissement de cette obligation, que la nécessité de dé» fendre mon honneur m'avait prescrite, ne m'inspirait alors aucune » crainte, parce que j'étais convaincu qu'on ne pouvait m'imputer » justement aucun fait criminel, et que j'étais trop assuré de la pu» reté de mes intentions dans tout ce que j'ai dit ou écrit, pour en » craindre les suites sous un prince dont j'admirai toujours la justice.

» Connaissant aujourd'hui les membres du conseil qui doivent » prononcer sur ma conduite, et plein de confiance en leur justice et » dans leurs lumières, je viens vous déclarer, M. le comte, que je » suis prêt à me présenter devant eux, et que je leur confie, avec la » plus grande sécurité, mon honneur et ma personne.

» Veuillez agréer, etc. »

Le lieutenant-général comte Excelmans.

» Après la remise de cette lettre, M. le comte Excelmans s'est constitué prisonnier dans la citadelle de la ville, où il lui a été prescrit de se rendre; alors les chefs d'accusation portés contre lui ont été communiqués à son défenseur. Ils sont exposés dans le rapport fait au roi par le ministre de la guerre, le 29 décembre dernier.

Voici comment s'exprime le ministre:

« Les faits dont M. le lieutenant-général Excelmans s'est rendu » coupable sont infiniment graves.

» 1°. Il a entretenu une correspondance avec l'ennemi, sans la » permission par écrit de ses supérieurs, pendant qu'il était employé » en qualité d'inspecteur général des troupes de cavalerie de la pre» mière division militaire; je dis avec l'ennemi, parce que V. M. n'a » point reconnu Joachim Murat pour roi de Naples; et que même, » eût-il écrit à un prince ami ou allié de V. M., il serait répréhen» sible.

» 2°. Il a commis un acte d'espionnage en écrivant à Joachim » Murat: Que des milliers de braves officiers instruits à son école e

» sous ses yeux, seraient accourus à sa voix, si les choses n'eussent » pas pris une tournure aussi favorable pour lui.

» 3°. Il a écrit des choses offensantes pour la personne et la puis» sance de V. M.

» 4°. Il a désobéi aux ordres que le ministre de la guerre lui a » donnés, de la part de V. M.

» 5°. Enfin il a violé le serment qu'il a prêté en recevant l'ordre » royal et militaire de Saint-Louis. »

» Interrogé sur ces divers chefs d'accusation, le général Excelmans a répondu, sur le premier, qu'il ne pouvait avoir entretenu une correspondance avec l'ennemi, puisqu'au moment où il avait écrit, la France n'était en guerre avec aucune puissance; sur le second, relatif à l'espionnage, il a dit qu'il ne répondrait pas à une semblable accusation; sur le troisième, que le profond respect qu'il avait pour le roi était une garantie suffisante qu'il n'avait rien écrit d'offensant pour lui; que dans ses lettres on ne pouvait trouver aucune expression relative au roi de France; sur le quatrième, il a répondu qu'il n'avait désobéi qu'à un ordre d'exil, pensant que le ministre n'avait pas le droit de donner de pareils ordres; enfin sur le cinquième, qu'il ne connaissait pas en quoi consistait ce prétendu délit.

» Hier 23, le premier conseil de guerre permanent de la seizième division militaire, siégeant dans cette ville, a jugé M. le lieutenant général, l'a acquitté à l'unanimité.

» Le général Excelmans, acquitté et libre, a profité des premiers momens de sa liberté pour se présenter au pied du trône, pour remercier S. M. de lui avoir fait rendre justice, et pour lui jurer *une fidélité à toute épreuve.* »

(*Journal des Débats*, du 28 janvier 1815.)

Il se joint aux officiers à la demi-solde qui revenaient de Saint-Denis pour offrir leurs services à l'empereur.

(*Journal de l'Empire*, du 23 et du 26 mars.)

Il est nommé pair de France. (*Décret impérial*, du 4 juin 1815.)

FABIEN-PILLET. ⊣⊢ Chef de bureau des académies et lycées de l'université impériale-royale-impériale; un des collaborateurs du *Journal de Paris*; auteur d'une foule de petits vers qu'on rencontre partout.

Le mardi, 3 mai, jour où le roi fit son entrée à Paris.

HISTORIETTE.

Le mardi, trois mai, jour prospère,
Je criais fort : *Vive le roi!*
Un quidam placé près de moi
Doutait que mon vœu fût sincère.
Ventrebleu! lui dis-je, en colère,
Je vois qu'il vous faut des garans;
Eh bien! en voici..... Je suis père,
Je veux conserver mes enfans.

(*Almanach des Muses*, 1815, page 251.)

Entends nos vœux, princesse auguste!
A chaque instant sur les Français,
D'une main libérale et juste
Tu répands de nouveaux bienfaits.
Ce peuple t'adore,
Mais il ose encore
Espérer un plus doux présent :
C'est un enfant.

Dès long-temps, fils de la victoire,
Les Français, fiers de ta grandeur,
Ne font plus de vœux pour ta gloire;
Ils en font tous pour ton bonheur.
Mais quel bien suprême,
Présent de dieu même,
Comble tes vœux en un instant?....
C'est un enfant.

(*Hommages poétiques* à LL. MM. II. et RR. etc., tome 2. Paris, Prud'homme fils, 1811.)

Nous lui ferons grâce de ses *stances pour la fabrication des canons, poudre et salpêtre*, composées en l'an 2; mais nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer ses couplets *sur nos succès* à la même époque.

Réjouissez-vous, bons Français,
Nos guerriers se couvrent de gloire;
Partout nous avons des succès,
L'ordre du jour est la victoire.
Cobourg et ses nobles héros,

Dans leurs pieds ont mis leur courage;
Et s'ils n'avaient tourné le dos,
On les verrait pleurer de rage.

Eh! comment ne ririons-nous pas
De ces émigrés imbéciles,
Aussi lâches dans les combats
Qu'ils paraissaient fiers dans nos villes!
Rions d'un héros qui pâlit
Devant la couleur tricolore,
Et de cet autre qui s'enfuit,
Nous menace et s'enfuit encore.

Rions du sot ministre anglais
Qui, pour opérer notre perte,
Fait chaque jour de grands projets
Que chaque jour on déconcerte.
Tyrans, une terrible voix
Du fond des enfers vous appelle;
Tout annonce la mort des rois,
L'allégresse est universelle.

FABRE DE L'AUDE ⊐|⊐|⊐|⊐| (Jean-Pierre). Président du tribunat; sénateur; le 14 août 1807; commandant de la légion d'honneur. Il compara alors Madame, mère de l'empereur, à la mère du Christ.

« La conception que vous avez eue en portant dans votre sein le grand Napoléon, n'a été assurément qu'une inspiration divine. »

Pair royal-impérial. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814; *décret impérial* du 4 juin 1815.)

FAGET DE BAURE. ⊐|⊐|⊐| Un des présidens de la cour *impériale* de Paris.

Idem de la cour *royale* de Paris.

Dans ce petit changement, M. Faget de Baure avait gagné un léger traitement de 12,000 fr., comme conseiller au conseil royal de l'instruction publique. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

FALAISEAU ⊐|⊐| (de). Membre du corps législatif, député de Seine et Marne (1810); membre de la chambre des députés (1814.) Il a profité de l'apparition d'un *Alma-*

nach royal pour y consigner son titre de marquis; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (13 août 1814). Nous pouvons profiter du nom de M. de Falaiseau, pour y adjoindre ceux de MM. FAREZ, ⊣⊣ FAURE, ⊣⊣ FAYDEL, ⊣⊣ FINOT, ⊣⊣ FLAUGERGUES, ⊣⊣ FLEURY, ⊣⊣ FORNIER DE SAINT-LARRY, ⊣⊣ FOURQUEVAUX, ⊣⊣ FRANCONVILLE, etc., ⊣⊣ ses illustres confrères aux chambres législatives.

FAURE: ⊣⊣ Ancien tribun; chevalier de l'empire, membre de la légion d'honneur, membre de la commission du gouvernement à Hambourg; conseiller d'état, nommé par l'empereur; conseiller d'état, service ordinaire, nommé par le roi. (4 juillet 1814.)

FAVARD DE LANGLADE ⊣⊣⊣ (Guillaume-Jean). Avocat au parlement de Paris, né le 3 avril 1762; commissaire national près le tribunal d'Issoire (Auvergne); membre du conseil des cinq-cents; tribun; membre du corps législatif, du parquet de la haute cour impériale; conseiller à la cour de cassation, nommé par l'empereur, le 5 décembre 1809; conservé par le roi (1814); chevalier de la légion d'honneur; maître des requêtes ordinaire au conseil du roi. (4 juillet 1814.)

FELEZ. ⊣⊣⊣⊣ Prêtre avant 1789; forcé par la révolution de quitter sa soutane, il ne l'a pas reprise sous son roi légitime. Pendant le règne du *tyran* il a sollicité et obtenu la place de conservateur de la bibliothèque Mazarine. Si M. l'abbé avait voulu renoncer au monde, on assure qu'il aurait pu avoir une place de grand-vicaire dans un des premiers chapitres de France; mais il a mieux aimé rester chanoine au *Journal des Débats*.

FÉLIX. ⊣⊣⊣ Baron de l'empire, ancien inspecteur aux revues en Italie; officier de la légion d'honneur et chevalier de la couronne de fer; maître des requêtes, service ordinaire, près la section de la guerre; inspecteur aux revues de la garde impériale, nommé par l'empereur.

Attaché à l'administration militaire; nommé par Mon-

sieur rapporteur de la commission d'officiers généraux spécialement chargés de discuter et de donner leur avis sur les projets, propositions et affaires dont le ministre lui fera le renvoi. (*Arrêté* du 23 avril 1814, donné aux Tuileries. *Moniteur.*)

Nommé par le roi aux mêmes titres dans le conseil de la guerre formé près de S. M. (*Ordonnance* donnée au château des Tuileries, le 6 mai 1814.)

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 juin 1814; rentré au service de l'empereur (mai 1815).

FÉLIX-FAULCON, ⊣⊣⊣ né en 1754. Conseiller au présidial de Poitiers; correspondant de l'institut national-impérial-royal-impérial; député de la Vienne à l'assemblée nationale constituante (1791); membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur, à qui il avait adressé des petits vers, au mois de frimaire de l'an 6.

O de Rome et de Vienne audacieux vainqueur,
Que la France idolâtre et que l'Europe envie!
Ma muse n'a jamais d'un vers adulateur
Des idoles du jour encensé la faveur;
Mais de te rendre hommage elle se glorifie:
La louange est permise à qui chante un héros.
. . . . . .

(*Almanach des Muses* de 1799, page 149.)

Peut-on jamais répondre de ce qu'on fera?

Le citoyen Félix-Faulcon, devenu depuis le chevalier Félix-Faulcon, quoiqu'il déteste la louange a cependant dit à Louis XVIII:

« Parmi les sages dont les institutions ont préparé le bonheur des états, l'histoire ne nous en offre pas qui aient réuni plus d'avantages que V. M. pour imprimer aux lois ce caractère qui commande le respect des peuples. La France voit en vous, sire, comme le disait Bossuet du grand Condé: *La France voit en vous ce je ne sais quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus....*

» Oui, Sire, tous les intérêts, tous les droits, toutes les espérances se confondent sous la protection de la couronne. On ne verra plus en France que de véritables citoyens, ne s'occupant du passé qu'afin d'y chercher d'utiles leçons pour l'avenir, et disposés à faire le sacri-

fice de leurs prétentions opposées et de leurs ressentimens. Les Français, également remplis d'amour pour leur patrie et d'amour pour leur roi, ne sépareront jamais dans leur cœur ces nobles sentimens, et le roi que la Providence leur a rendu, unissant deux grands ressorts des états anciens et des états modernes, conduira des sujets libres et réconciliés à la véritable gloire et au bonheur qu'ils devront à *Louis le Désiré.* »

(*Journal des Débats*, du 8 juin 1814.)

FÉNÉLON ⊐|⊐| (de Salignac). Messieurs, gardez-vous de croire que c'est de l'immortel de Salignac-Fénélon dont nous voulons parler. L'archevêque de Cambrai a laissé un arrière-neveu qui a un mérite bien différent de celui de son oncle. Il n'écrit pas comme lui, qu'on se garde de le penser; mais il est girouette. M. Fénélon était secrétaire de légation à Francfort, à la suite du comte d'Hédouville, pour l'empereur (1811). Ledit M. Fénélon a été nommé ensuite chargé d'affaires à Francfort, pour le roi (1814).

N'en demandez pas davantage.

FÉRINO, ⊐|⊐|⊐| né dans le Piémont; major au service d'Autriche, qu'il quitta ayant la révolution. Le 12 pluviose an 13, M. Férino, comte de l'empire, fut admis au sénat; grand-officier de la légion d'honneur, il maria à cette décoration celle de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 juin 1814, que le roi lui donna sans doute en récompense des services militaires que M. le comte Férino avait rendus à la république.

FERTÉ ⊐|⊐| (Papillon de la). Auditeur sous Napoléon au conseil d'état, et auteur d'un rapport très-virulent sur les ravages et les viols commis à Nogent en 1814 par les alliés. Sous la restauration il a été nommé intendant des spectacles et des menus plaisirs, parce que monsieur son père avait rempli la même charge avant la révolution. Quelqu'un s'étant étonné de cette nomination, un mauvais plaisant lui répondit par ce vers si connu du *Méchant*, de Gresset, dont le dernier hémistiche est :

. . . . . Pour nos menus plaisirs.

FESCH ⊐|⊐|⊐| (Joseph), né à Ajaccio, le 3 janvier 1763. Il était au séminaire et déjà dans les ordres sacrés avant la révolution. Il servit dans l'armée du général Montesquiou, en Savoie (1792). Il fut ensuite commissaire des guerres à l'armée d'Italie (1796). Après le concordat, il fut archevêque de Lyon, sacré le 15 août 1802; cardinal, grand-aumônier de l'empire, grand-aigle de la légion d'honneur, sénateur, etc.; pair, nommé par l'empereur, le 4 juin 1815.

FIÉVÉE ⊐|⊐|. Chevalier de l'empire, préfet du département de la Nièvre, nommé par l'empereur; adresse à ses administrés à Nevers, le 9 avril 1814, une proclamation dont voici les principaux passages :

« Un homme qui n'avait pas mis de bornes à son ambition, consent à descendre du trône, à rendre aux Français le pouvoir qu'ils lui avaient confié, et à traîner son existence comme simple particulier. Félicitons-le de cette résolution, en laissant à la postérité le soin de la juger; il suffit que cette résolution ait arrêté un jour plus tôt l'effusion du sang humain pour qu'elle nous paraisse bonne relativement à nous.

» En effet, l'armée et le peuple n'ont eu qu'un vœu hautement exprimé, celui de revenir à nos rois, véritables pères qui savent ménager, et le sang des Français, et leur fortune, jusqu'alors si cruellement prodigués.

» La nation a repris son énergie. Elle doit beaucoup à la générosité des puissances étrangères; elle s'acquittera. La France, sous ses rois, contribuera au bonheur de l'Europe, comme l'Europe entière armée contribue au bonheur de la France en ce moment.

» C'est la première fois peut-être qu'on voit les nations traiter de la paix plus en suivant leurs sentimens qu'en discutant leurs intérêts; aucune condition n'est encore arrêtée, et déjà les prisonniers sont rendus de toutes parts. Nous reverrons nos fils, nos parens, nos amis, et des passions inconnues jusqu'ici à l'Europe civilisée, ne condamneront plus les prisonniers de guerre à un exil éternel.

» Habitans du Nivernais! vous vous êtes toujours montrés pleins de générosité envers les prisonniers de guerre; on a épuisé vos ressources sans pouvoir épuiser votre charité. Redoublez de soins pour eux aujourd'hui; l'Europe ne fait plus qu'une famille, et le sang des étrangers, comme le sang français, n'a coulé dans cette guerre que pour une seule cause. Bientôt toutes les plaies seront cicatrisées; et les mesures vont être prises pour que les prisonniers retournent dans

leur patrie, ainsi que les ôtages enlevés à leurs foyers contre le droit des gens et sans nécessité. Mais l'ambition n'a jamais tenu compte des larmes qu'elle fait répandre....

» Au commencement de notre révolution, nous cherchions la liberté; nous n'avions trouvé que désordre, malheur, esclavage, parce que nous voulions la liberté avec excès. Depuis, nous avons cherché la gloire, et, par de nouveaux excès, nous avons risqué notre existence politique. Aujourd'hui, nous voulons du repos, et nous le cherchons sous la protection de nos rois légitimes; nous le trouverons, parce qu'avec eux reviendront les sentimens affectueux, le respect pour la religion et pour les idées morales. »

(*Journal des Débats*, du 14 avril 1814.)

FINANCES ⅂⅂⅂ (Employés au ministère des). Jamais administration n'a été moins occupée des opinions politiques. L'argent, ce grand mobile des girouettes, s'est tellement identifié avec les buralistes de ce ministère, qu'ils ont constamment été du côté d'où l'argent venait. Aussi, parcourez les *Almanachs* républicains, consulaires, impériaux, royaux, vous y verrez presque toujours les noms des mêmes individus en possession des mêmes places; de temps immémorial, on a rencontré là des frères Bricogne; MM. Raison, Petit, Piscatory, Bronner, le Camus, Cornut, Foin, etc., etc.

L'empereur donna cependant à MM. Legrand, Hennet, etc., la croix de la légion d'honneur. Ils n'ont pas moins travaillé pour le roi en 1814; *retravaillé* pour l'empereur en 1815, et ainsi de suite.

FINOT ⅂⅂. Baron de l'empire; neveu à la mode de Bretagne du duc de Bassano; né à Dijon; auditeur au conseil d'état; puis maître des requêtes; préfet du Montblanc, sous l'empereur et sous le roi; conservé sur le tableau des maîtres des requêtes, le 27 mars 1815. On lui attribue des énigmes insérées il y a quelques années, sous le nom de FINOT, dans les *Petites-Affiches*.

FLAHAUT ⅂⅂. Comte de l'empire, général de division, officier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; commandant de la même légion, nommé par le roi (23 août 1814), et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; aide-de-camp de l'empereur, en mars 1815;

il fut chargé par lui d'une mission en Autriche; mais arrêté sur le territoire de Bade, et obligé de rétrograder. Pair impérial de France. (Juin 1815.)

FLAUGERGUES ⫸⫸⫸, parent de l'astronome. Membre du corps législatif; était à la fin de 1813, l'un des cinq membres de la commission nommée pour rédiger l'adresse qu'on devait présenter à l'empereur; se trouvant de droit à la chambre des députés sous le roi, il ne montra pas moins d'énergie, surtout dans la belle discussion sur la cour de cassation, où, pour la première fois, on vit un ministre rester sans réplique. Nommé à la chambre des représentans, en 1815, il fut l'un de ses vice-présidens, et l'un de ses députés auprès des puissances alliées pour aller traiter au nom de la nation. A son retour sa majesté Louis XVIII le nomma président du collége électoral du département de l'Aveyron.

FLAVIGNY ⫸⫸⫸⫸ (Alexandre de). Officier d'artillerie sous Louis XVI et sous Louis XVIII (en émigration); maire de la ville de Laon, 1806; sous-préfet de la ville de Soissons, avril 1808; chevalier de la réunion; baron de l'empire; préfet de la Haute-Saône, 11 janvier 1814; ayant prêté serment entre les mains de S. M. l'empereur; continué dans la même place, en avril 1814; ayant prêté serment entre les mains de S. M. Louis XVIII; chevalier de Saint-Louis; nommé préfet du département de la Meuse (*Moniteur*, avril 1815); maintenu par S. M. l'empereur, qui l'appela un mois après à *d'autres fonctions.*

FONTANES ⫸⫸⫸⫸⫸⫸⫸⫸⫸⫸⫸ (Louis), né en 1752, d'aïeux protestans, témoins ces deux vers de son épître sur l'édit en faveur des non-catholiques, couronnée en 1789 par l'académie française.

« . . . Né d'aïeux errans, qui dans le dernier âge
» Du fanatisme aveugle ont éprouvé la rage. »

Avant la révolution il était poëte de son métier; et il publia une traduction de l'*Essai sur l'homme* de Pope, et quelques années après, le *Verger*, poëme; en 1789 il fut,

comme nous l'avons dit, poëte lauréat; il avait adressé des petits vers musqués à Mlle Desgarcins, comédienne du théâtre Français.

Ces vers, imprimés dans le temps dans l'*Almanach des Muses*, avaient été reproduits en 1813 ou 1814 dans un recueil de pièces. M. Fontanes obtint de la censure qu'on retranchât cette pièce du recueil. La révolution arrivée, M. Fontanes se fit journaliste et rédacteur de pétitions; il travaillait en 1789 et 1790 au *Modérateur*; et en 1794, sous le règne de la terreur, lorsque les Lyonnais voulurent envoyer implorer la clémence de la convention, *la fonction principale*, (dit M. Guillon, tom. 2, page 180 de son *Histoire du siége de Lyon*) *la fonction principale en fut confiée au nommé Changeux de Bourges, qui parut avec deux compagnons d'ambassade, muni d'une harangue pleine d'art et de cajolerie*, QU'AVAIT COMPOSÉE LE POETE FONTANES *de Paris, retiré pour lors à Lyon*. Après la terreur, M. Fontanes se contenta de la place modique de professeur à l'école des Quatre-Nations. En cette qualité, il prononça un discours, et il disait, au nom de ses collégues et au sien :

« Les professeurs ont dès long-temps consacré leur vie entière à » des études qui s'allient naturellement aux vertus que les peuples » libres ont le plus d'intérêt d'honorer et d'entretenir. L'amour du » travail et de la gloire, la simplicité dans les mœurs, l'indépen- » dance dans les opinions, *une indifférence presque générale pour* » *toutes les places qui ne donnent que du crédit et des richesses*; » tels sont les traits qui distinguent les esprits nés pour les arts, » les lettres et la philosophie. De pareils hommes, devenus les ins- » tituteurs de la génération nouvelle, sont intéressés à lui trans- » mettre fidèlement les vrais principes de la liberté. La liberté est » nécessaire à leur pensée; ils l'invoquaient même en présence du » trône, et sans doute on ne doit pas craindre qu'ils deviennent les » ennemis d'un système de gouvernement plus favorable aux progrès » de toutes les connaissances humaines. »

(Discours prononcé au nom des professeurs des écoles centrales, par le citoyen Fontanes; imprimé dans le *Magasin encyclopédique*, 1796, tome 1er pages 508 et 509.) On nous pardonnera de citer encore la péroraison de ce discours.

« Paris sera toujours le centre de la politesse et des lumières de l'Europe : il agrandira encore son influence ; il dominera par les » triomphes paisibles de l'opinion, comme par ceux des armes et de » la victoire ; il verra *le génie républicain* reculer les bornes de tous » les arts qui l'ont enrichi depuis un siècle ; il va devoir enfin une » gloire et des richesses inépuisables aux prodiges de l'éducation » renouvelée. » (Pages 516 et 517.)

Aux nobles fonctions de professeur il joignit le métier de journaliste, qui lui valut la condamnation à la déportation, le 18 fructidor. Il revint en France après le 18 brumaire, et s'escrima dans le *Mercure* en vers et en prose. Dans le numéro 3 du *Mercure de France*, 1er thermidor an 8, on lit un *Chant du 14 juillet*, paroles de Fontanes, musique de Méhul, dont voici un fragment.

UN VIEILLARD.

O combien la France affaiblie
Pleura d'illustres défenseurs!

UN JEUNE GUERRIER.

Combien la France enorgueillie
Leur a donné de successeurs!

UNE JEUNE FILLE.

Mon amant perdit la lumière.

UN GUERRIER.

Tous nos cœurs vont t'offrir leurs vœux.

UNE AUTRE.

Mon frère est mort sur la poussière.

UN GUERRIER.

Ton frère est à jamais fameux.

Et plus loin on lit :

Hélas! de ses horreurs la France dépouillée,
A vu les factions disputer ses lambeaux ;
Et des plus noirs forfaits la liberté souillée,
Dicta long-temps ses lois au milieu des bourreaux.
Toi qu'on a tant déshonorée ;
Liberté, calme tes douleurs :
De ta couronne déchirée
Le sang ternissait les couleurs ;
Mais enfin dans ce jour de fête
La clémence adoucit tes traits ;
Et ses mains orneront ta tête
De fleurs qui brillent à jamais.

Dans le *Mercure* du 16 thermidor an 8 se trouve un article de M. Fontanes, dans lequel, page 91, on lit :

« Tous les poëtes épiques, avant Voltaire, et cette observation est » je crois essentielle dans l'histoire de leurs travaux, ont écrit dans » leur jeunesse des pastorales ou des ouvrages d'un genre analogue. »

A l'exemple des grands maîtres, après avoir, comme on l'a vu, publié le *Verger*, M. Fontanes s'occupait lui-même d'un poëme épique intitulé *la Délivrance de la Grèce*. Mais croirait-on que l'auteur du *Verger*, poëme descriptif, se soit exprimé ainsi (*Mercure* du premier jour complémentaire an 10, page 108) : « Quant à la poésie descriptive, les anciens n'en ont jamais fait un genre à part; ils l'ont sagement mêlée au tissu d'une composition épique ou didactique; je crois qu'à cet égard ils méritent des éloges et non des reproches. » Il avait en 1796 lu à l'institut un *fragment historique de la vie de Louis XI, faisant partie d'un travail sur les principales époques de l'histoire de France*. Lorsque l'on apprit en France la mort de Washington, ce fut Louis Fontanes qui fut chargé d'honorer sa mémoire; et en effet il prononça son éloge funèbre dans le temple de Mars, le 20 pluviose an 8. Ce petit morceau admirable est devenu rare et très-recherché.

« Quel Français, s'écrie l'orateur, quel Français doué d'une imagi» nation sensible ne se rappelle avec transport le premier moment où » la renommée nous annonça que la liberté relevait ses étendards » chez les peuples de l'Amérique? L'ancien monde, courbé sous » le poids des vices et des calamités qui accablaient sa vieillesse, » retrouva quelqu'enthousiasme, et tourna les yeux vers ces régions » lointaines où semblait commencer une nouvelle époque pour le » genre humain. »

Malgré le succès de ce discours, M. Fontanes se mit aux gages des libraires; il entreprit, et l'on fit annoncer sous son nom une édition des *Œuvres de Rollin*; mais il renonça à ce projet, ayant été nommé membre du corps législatif. Ce fut le prélude des honneurs qui devaient pleuvoir sur lui : le corps législatif le choisit pour son président.

Il serait difficile de décider par quel prince M. Fontanes, comte de l'empire, a été le plus comblé de faveurs.

Le 7 février 1810, l'empereur le nomma sénateur; le 4 juin 1814, le roi le nomma pair de France.

Le 14 juin 1804, l'empereur le nomma commandant de la légion d'honneur; le 17 février 1815, le roi le nomma grand-officier de la susdite légion.

Grand-maître de l'université impériale sous l'un, grand-maître de l'université royale sous l'autre, il loua si bien les deux chefs de gouvernement, qu'on défierait à la plus habile girouette de notre siècle de distinguer lequel de ces deux chefs M. Fontanes voulait réellement le plus louer :

Tantôt il disait à l'empereur :

« Sire,

» L'université, que les monarques vos prédécesseurs appelaient leur fille aînée, doit partager vivement la joie que le retour de V. M. fait naître dans tous les cœurs. Elle se félicite en ce moment de porter au pied du trône les hommages et les vœux d'une génération entière qu'elle instruit dans ses écoles à vous servir et à vous aimer.

» Oui, Sire, l'université fondée par Charlemagne, relevée par Napoléon, mille ans après son premier fondateur, ne peut oublier devant ces deux grands noms les saints engagemens qu'elle a contractés envers le trône et la patrie. Son origine et son antiquité lui rappellent tous ses devoirs, dont le premier est de faire des sujets fidèles. Sage dépositaire des vieux principes, elle parle au nom des siècles et de l'expérience. Elle fut et sera toujours en garde contre ces nouveautés hardies et ces systèmes désastreux qui l'entraînèrent dans la ruine universelle avec toutes les institutions monarchiques.

» L'étude des bonnes lettres qu'elle enseigne est fondée sur le bon sens, et le bon sens est le premier besoin des sociétés. C'est le bon sens qui montre partout l'accord de l'intérêt et du devoir. C'est lui qui révère tout ce qui est utile, même avant de l'expliquer. Il s'arrête avec respect devant le mystère du pouvoir et de l'obéissance. Il l'abandonne à la religion qui rendit les princes sacrés en les faisant l'image de Dieu même. C'est lui qui terrasse l'anarchie et les factions en proclamant l'hérédité du trône. C'est lui qui fit de cette loi un dogme français, et, si je puis parler ainsi, un article fondamental de la foi de nos pères. La nature ordonne en vain que les rois se succèdent : le bon sens veut que la royauté soit immortelle.

» L'université conservera toujours ses antiques maximes, qui font la sécurité des familles auxquelles sont sort est lié. Mère commune de tous les enfans que l'état lui confie, elle vous exprime leurs sen-

timens avec les siens. Permettez donc, Sire, qu'elle détourne un moment les yeux, du trône que vous remplissez de tant de gloire, vers cet auguste berceau où repose l'héritier de votre grandeur. Toute la jeunesse française environne avec nous de ses espérances et de ses bénédictions cet enfant royal qui doit la gouverner un jour. Nous le confondons avec V. M. dans le même respect et dans le même amour. Nous lui jurons d'avance un dévouement sans bornes comme à vous-même.

» Sire, ce mouvement qui nous emporte vers lui ne peut déplaire à votre cœur paternel. Il vous dit que votre génie ne peut mourir; qu'il se perpétuera dans vos descendans, et que la reconnaissance nationale doit être éternelle comme votre nom. »

C'est votre destinée, d'agrandir toutes les anciennes institutions en les recréant. L'influence de l'université n'est plus bornée à la capitale; elle embrasse l'immensité de l'empire accru par vos conquêtes. Les fonctions dont elle est chargée ont peu d'éclat en apparence; elle ne règne que dans l'ombre des écoles; mais elle y cultive l'espérance de la patrie. Son devoir est de vous y former des sujets soumis et fidèles, et d'y répandre ces sages maximes conservatrices des sociétés et des trônes. C'est de son sein qu'un jour doivent sortir les guerriers qui vaincront sous vos ordres, les magistrats qui feront exécuter vos lois, les prêtres qui vous béniront au pied des autels établis par votre sagesse; les savans, les écrivains, les artistes célèbres qui perpétueront par leurs travaux le souvenir de vos grandes actions.

» Combien, Sire, les mémorables exemples que vous donnez seront utiles à nos leçons! Autrefois, pour élever l'imagination de la jeunesse, on lui parlait des grands hommes des temps passés; aujourd'hui, le siècle présent a dans vous seul ce qu'on admirait en eux de plus héroïque. En développant les prodiges de l'antiquité, nous y joindrons ceux de votre règne. Jamais l'enfance et la jeunesse n'auront entendu d'aussi merveilleux récits, et leurs cœurs palpiteront d'enthousiasme à votre nom.

» Quand la paix conquise aux bords du Danube, par de nouvelles victoires, a désarmé le continent, qu'il nous soit permis, au retour du père de la patrie, de reposer un moment ses regards sur le spectacle aimable de tant de jeunes talens qui croîtront pour le service de l'état. L'université paraît, en quelque sorte, devant vous, environnée de ces générations naissantes dont elle redevient la mère; elle vous porte les bénédictions et les vœux de tous les enfans qui peuplent ses écoles. Vous devez trouver quelque douceur à l'expression de ces sentimens; ils ont la vérité de ce premier âge où tout est sincère.

» Sire, V. M. veut remettre en honneur les bonnes études. La voix de toutes les familles s'élève pour vous remercier de ce bienfait

Nous consacrerons les travaux de notre vie à seconder ces vues paternelles; et tandis qu'on portera devant votre char de triomphe les dépouilles des nations vaincues, nous viendrons vous offrir ces pacifiques trophées des sciences, des lettres et des arts, qui seront toujours les amis de votre puissance, puisqu'ils ont besoin de la gloire et ne peuvent fleurir que sous ses auspices. »

(*Extrait du discours prononcé à S. M. le* 16 *novembre* 1809.)

Tantôt il disait au roi :

« Sire,

» L'université de France ne s'approche qu'avec la plus vive émotion du trône de votre Majesté. Elle vous parle au nom des pères, qui ont vu régner sur eux les princes de votre sang, et qui lui ont confié l'espoir de leur famille; elle vous parle au nom des enfans, qui vont croître désormais pour vous servir et pour vous aimer.

» Les plus touchans souvenirs protégent auprès de vous l'université; les plus légitimes espérances garantissent la durée de ces écoles.

» Sire, votre seule présence a déjà rapproché tout ce qui fut et tout ce qui doit être. Les Français de tous les âges n'ont plus qu'un même esprit sous un roi français. Les vertus royales, apanage de votre auguste maison, feront bientôt oublier les temps douloureux qui s'écoulèrent loin de vous.

» L'université, dont l'existence nouvelle ne compte que cinq années, a vu plus d'un obstacle arrêter sa marche et contrarier le bien qu'elle eût voulu faire; mais elle peut se rendre ce témoignage, qu'elle a du moins empêché quelque mal. On ne peut contester qu'une instruction forte et variée ne développe avec avantage, dans les écoles modernes, toutes les facultés de l'esprit. Il est vrai que l'éducation, qui forme les mœurs, n'y est pas au même degré que l'instruction.

» Ce n'est pas que l'université n'ait fait de constans efforts pour les perfectionner ensemble. Un succès si désirable était dans ses vœux plus que dans sa puissance; votre Majesté ne l'ignore pas.

» Aujourd'hui la religion et la morale, s'appuyant avec sécurité sur le sceptre héréditaire de saint Louis, donneront, du haut du trône, des exemples tout-puissans; il ne sera plus difficile de rappeler les cœurs vers ces grands principes si nécessaires après de si longues calamités, et qui font le bonheur des individus comme la force des états.

» Sire, on ne pourra parler de votre Majesté à la jeunesse, sans publier les merveilles et les bienfaits de ce Dieu qui protége toujours la France, puisqu'il vous ramène sur le trône de vos pères. »

(*Journal des Débats*, du 5 mai 1814.)

On sait qu'au sénat M. Fontanes était aussi flatteur qu'il l'était dernièrement dans la chambre des pairs du roi.

Comme grand-maître de l'université, on lui entendait tenir aux élèves un discours qui était toujours le même, sauf le mot roi ou empereur, qu'il changeait suivant l'année.

En 1813, par exemple, à la cérémonie de la distribution des prix, M. Fontanes s'écriait :

« Cette fête de l'université se confond avec celle de son fondateur, pour rappeler continuellement à la jeunesse française le grand nom qui doit être l'objet de ses hommages et de son admiration.

» Cette époque solennelle est aussi chère aux maîtres qu'aux élèves. Elle leur ferait sentir, s'ils en avaient besoin, qu'en formant le goût à la connaissance des beautés littéraires, il n'est pas moins important de former l'âme aux habitudes monarchiques.

» Mais quand l'anarchie osa s'introduire dans les doctrines littéraires, elle passa bientôt dans les doctrines politiques. Aussi les esprits séditieux ont presque toujours attaqué les maximes de l'ancienne éducation, pour ébranler plus sûrement la base des empires.

» L'université n'a point vu sans un vif intérêt, que dans les compositions tirées même des sujets anciens, les meilleurs élèves s'étaient empressés de saisir avec le discernement le plus sûr toutes les allusions brillantes qu'offraient les temps modernes. Plusieurs ont ramené l'image du prince dans les discours les plus distingués par leur élégance et leur correction, et cette image environnée de tant de gloire n'en a que mieux inspiré leur jeune talent.

» Un écrivain éloquent a dit qu'on ne pouvait parler sans éloquence de Rome et d'Athènes. En effet, l'imagination s'élève en présence des lieux célèbres. Il sort même de leurs ruines je ne sais quelle inspiration qui double le talent de l'orateur. Mais si le pouvoir des lieux est si grand, combien l'est davantage le souvenir des hommes extraordinaires ! On ne peut s'occuper d'eux sans être saisi d'enthousiasme. Vivans, on les revère déjà comme s'ils étaient anciens. Tel est l'homme immortel, qui se place naturellement au milieu de toutes nos leçons, et dont la seule vie nous dispense de chercher ailleurs d'autres exemples d'héroïsme. Sa gloire embellit toutes nos solennités. C'est sous ses auspices, c'est en son nom, jeunes élèves, que nous allons vous distribuer ces couronnes pour vous les rendre encore plus chères et plus honorables. »

En 1814, à une semblable cérémonie, il s'écriait encore :

« Jeunes Français, vous revoyez ce qu'ont vu vos pères : vous respecterez ce qui fut l'objet de leurs hommages, vous aimerez ce qu'ils ont aimé. Le présent et le passé ne sont plus ennemis; la France a repris le cours naturel de ses destinées.

» Pendant vingt-cinq ans les révolutions ont succédé aux révolutions ; on a voulu tout détruire, on a voulu tout renouveler; la force invincible des choses a tout remis dans l'état ancien.

» Lorsque cet heureux et dernier changement vient terminer tous les autres, l'université n'a pas besoin de changer d'esprit et d'opinion: Nourrie des vieilles traditions, elle est heureuse d'assister à ce triomphe des temps et des souvenirs. Avant sa renaissance on avait tenté tous les plans d'éducation. Tant d'efforts infructueux n'avaient point épuisé la manie des systèmes. C'est toujours au bruit de la chute des empires que les imaginations déréglées s'occupent à régénérer le monde ; c'est sur les ruines et les tombeaux qu'elles proclament une nouvelle méthode d'*instruire* et de gouverner les hommes.

» Les siècles ont vu plus d'une fois se renouveler cette maladie de l'esprit humain qui tourmente les sociétés et qui rêve leur perfection au moment même de leur décadence. (*Applaudissemens.*)

» L'université n'a point laissé l'instruction au danger de ces fausses théories, elle a marché dans les anciennes voies, qui sont les plus sûres ; elle a voulu qu'on enseignât aux enfans ce qu'on enseignait à leurs ancêtres.

» Resserrée dans ses fonctions modestes, elle n'avait point le droit de juger les actes politiques ; mais les vraies notions du juste et de l'injuste étaient déposées dans ces ouvrages immortels dont elle interprétait les maximes.

» Quand le caractère et les sentimens français pouvaient s'altérer de plus en plus par un mélange étranger, elle faisait revivre les auteurs qui les rappellent avec le plus de grâce et d'énergie. L'auteur du *Télémaque* et Massillon prêchaient éloquemment ce qu'elle était obligée de taire devant le génie des conquêtes, impatient de tout perdre et de se perdre lui-même dans l'excès de sa propre ambition. (*Vifs applaudissemens.*)

» En rétablissant ainsi l'antiquité des doctrines littéraires, elle a fait assez voir, non sans péril pour elle, sa prédilection pour l'antiquité des doctrines politiques ; elle s'honore même des ménagemens nécessaires qu'elle a dû garder pour l'intérêt de la génération naissante; et, sans insulter à ce qui vient de disparaître, elle accueille avec enthousiasme ce qui nous est rendu. (*Applaudissemens.*)

» Je sais combien la tâche qui lui est imposée devient désormais facile. Pour instruire à aimer toutes les vertus, elle les montrera sur le trône. Le Dieu qu'annonça Bossuet en déplorant les malheurs jusqu'alors inouïs d'une fille et d'une petite-fille de Henri IV ; le Dieu de nos pères semble déjà nous parler avec une nouvelle puissance,

quand nous voyons auprès de ses autels cette auguste princesse qui, dans un âge plus tendre, éprouva les mêmes malheurs.

» La religion est sûre de son triomphe quand les enfans de saint Louis abaissent devant elle un diadême révéré depuis tant de siècles.

» Ces bienfaits nous sont communs avec toute la France ; il en est d'autres moins importans sans doute, mais qui ont aussi quelque intérêt, et qui nous sont particuliers.

» Lorsqu'un empire s'étend au-delà des bornes qui lui furent assignées par la nature, il reçoit dans son sein des populations nouvelles qui y apportent d'autres langues et d'autres mœurs. L'esprit qui l'a fondé, l'esprit qui le conservait, se dénature et s'affaiblit ; car le sentiment de la patrie ne peut avoir de force que dans un territoire sagement circonscrit, où toutes les habitudes se correspondent.

» L'exemple et l'influence des idiômes étrangers corrompent insensiblement la pureté de l'idiome maternel ; le goût, les lettres et les arts sont menacés d'une barbarie prochaine.

» Loin de nous de telles alarmes ! Les lettres doivent refleurir sous un roi qui les aime, et qui, dans ses délassemens, orna son esprit de ce qu'elles ont de plus aimable et de plus élevé. Ce n'est donc plus à voix basse, c'est à haute voix que nous attesterons désormais, dans ces solennités annuelles, le beau siècle de Louis XIV, le siècle de notre gloire littéraire. En attendant que les statues de ce grand roi soient relevées dans les places publiques, rallumons pour lui l'encens qu'il recevait autrefois dans le sanctuaire qui nous rassemble ; que son ombre glorieuse reparaisse encore au milieu de nous, escortée par celles de tous les grands hommes dont son règne et son nom ne peuvent être séparés ! L'aspect de ces rives ne peut plus affliger ses regards, les infortunes de sa race royale sont vengées ; son descendant est rentré dans son héritage.

» Jeunes Français qui partagez nos émotions et notre joie, vous ne serez plus exposés comme nous aux essais hasardeux d'un gouvernement inconnu : c'est le gouvernement légitime qui renaît ; c'est en quelque sorte l'autorité paternelle qui reprend ses droits.

» Interrogez nos annales, vous y verrez la gloire et le bonheur de la France s'accroître de siècle en siècle sous la sage administration de cette antique dynastie. Le roi que nous recouvrons est formé de ce sang glorieux si cher à vos pères, de ce sang tout français où l'amour de la gloire se mêle à la bonté. Ce roi, dont l'âme et les lumières se sont encore agrandies à l'école de l'adversité, se fera chérir comme le chef de sa maison, puisqu'il fut, comme lui, persécuté par la fortune.

» Son retour est un bienfait pour l'Europe comme pour la France. Un Bourbon seul pouvait donner la paix, et la paix revient avec lui.

» Réjouissez-vous, jeunes Français, ô vous que la guerre moissonnait presque à l'entrée de la vie ! Réjouissez-vous : la paix ramène avec elle de longues espérances pour la patrie et la sécurité pour le cœur de vos mères !

» Elle assure enfin à vos travaux ces développemens et ces fruits qui seront un jour la richesse de votre âge mûr et l'ornement de la patrie. »

Tout le monde connaît les pensées de M. de la Rochefoucault. Voici de M. Fontanes quelques pensées qui donneront à penser. Nous nous proposons de les recueillir en plus grand nombre dans une autre occasion, et de le sarranéen *variations*, comme le dit Don Bazile de ses proverbes.

« Les faveurs de la fortune égalent l'orgueil d'un prince vulgaire ; mais elles redoublent la modération du grand homme. C'est pour cela que votre usage (c'est à Napoléon qu'il parlait) est de proposer la paix le lendemain ou la veille d'une victoire. »

(*Moniteur* du 22 pluviose an 13).

« Le corps législatif peut applaudir sans regret la gloire militaire ; il aime à louer surtout ce désir d'épargner le sang des hommes, que vous avez si souvent manifesté. »

(*Moniteur* du 10 mars 1806).

« Votre majesté a raffermi tous les trônes en relevant celui de la France ; elle a défendu la cause des rois, après avoir vengé celle des peuples. Tous leurs intérêts aujourd'hui doivent être liés aux vôtres. »

(*Moniteur* du 22 pluviose an 13).

« Jeune enfant (c'est à Napoléon II qu'il s'adresse dans une prosopopée), dès que tu pourras lire les exploits des héros et ceux de ton père, qui les remplace tous, tu n'auras pas besoin d'autres leçons et d'autres modèles. »

(*Moniteur* du 15 août 1811).

FOUCHÉ (de Nantes). Professeur de la congrégation de l'Oratoire, avant la révolution ; membre de la convention nationale, représentant du peuple. Admis au sénat, le 27 fructidor an 10 ; nommé par l'empereur grand-aigle de la légion d'honneur, duc d'Otrante, ministre de la police générale de l'empire,

Buonaparte tombe de l'île d'Elbe à Paris ; le duc d'Otrante reprend de nouveau les rênes de la police. Il est nommé membre de la chambre des pairs. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.) Président de la commission du gouvernement provisoire. Le roi rentre dans Paris, le 8 juillet suivant, le duc d'Otrante est nommé ministre secrétaire d'état de la police du royaume. Le roi signe son mariage avec Mlle de Castellane. (Juillet 1815.)

FOURIER ⊣⊣⊣ (Jean-Baptiste-Joseph). Professeur à l'école polytechnique ; commissaire du gouvernement près le gouvernement du Caire, pendant l'expédition d'Egypte ; baron de l'empire ; membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur. Nous renvoyons le lecteur, s'il en a jamais la patience, aux proclamations que fit M. Fourier en 1811, 1812 et 1813, comme préfet de l'Isère ; et à celles qu'il fit en 1814 et 1815, comme préfet du même département.

FOURNIER ⊣⊣⊣ (Marie-Nicolas), Aumônier de S. M. l'empereur et roi, né à Gex, le 27 décembre 1760 ; sacré évêque de Montpellier, le 8 décembre 1806. (*Voyez* GOUVERNEMENT CONSULAIRE.)

FRANÇAIS ⊣⊣⊣ (de Nantes). Commandant de la légion d'honneur ; comte de l'empire ; conseiller d'état *à vie*, ce qui fait que M. Français a été conseiller d'état sous le roi (*Ordonnance* du 4 juillet 1814), et encore conseiller (25 mars 1815). Directeur général de la régie des droits réunis, depuis la création de cette administration jusqu'au moment où il a été remplacé, sous le roi, par M. Bérenger. M. Français, pour rendre sans doute son nom un peu moins commun, avait pris sous le régime royal celui de comte d'Etas-Français.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (Nicolas), né en 1752. Avocat au parlement de Paris, avant la révolution ; il fut nommé à l'assemblée législative, dont il fut le président. Voici un petit échantillon de son style épistolaire en 1793.

François de Neufchâteau, juge de paix du canton de Vicheray, district de Neufchâteau, département des Vosges, à la convention nationale.

« Nous avions cru long-temps que Louis XVI voulait sincèrement l'établissement de la constitution ; mais depuis l'époque du 10 août nous sommes désabusés : tout nous convainc qu'*il était un traître.* Nous approuvons donc le parti que vous avez pris d'abolir la royauté. Courage, messieurs ; soyez fermes et inébranlables. Déployez une grande force militaire ; point de mesures partielles ; organisez en grand vos armées cet hiver ; assurez votre liberté, et vous affranchirez tous les peuples. »

(*Lettre lue dans la séance du vendredi 16 novembre 1792, présidence de Grégoire*).

Emprisonné en 1793, sous le règne de la terreur, par ordre du comité de salut public, et sur un rapport de Barrère, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Le premier usage qu'il en fit fut d'adresser à Barrère des vers qu'on trouve dans l'*Almanach des Muses*, et dont voici la fin :

Des suffrages du comité
Réunir l'unanimité,
C'est obtenir justice entière.
Je comptais bien sur l'équité,
L'estime qui s'y joint rend la faveur plus chère,
Et c'est un nouveau charme ajouté par Barrère
Au charme de la liberté.

Sous le directoire il fut successivement ministre de l'intérieur, et enfin directeur. Il prêta serment de fidélité à la république, jura haine à la royauté, le 21 janvier 1796 ; et supplia l'empereur, en 1804, au nom du sénat dont il était membre dès le 4 nivose an 8, de se revêtir de la pourpre impériale. (*Moniteur* de juin 1804.)

Nous ignorons ce que M. Nicolas François de Neufchâteau a fait sous le régime royal ; mais nous savons qu'il sollicita et obtint la faveur *de faire hommage de ses fables au roi.* (*Journal des Débats*, du 24 janvier 1815.)

Il avait eu toutefois la décence de ne pas admettre dans ce recueil la fable suivante, qu'il avait fait imprimer en 1792.

Fable nouvelle pour orner la mémoire des petits sans-culottes.

Dom Porc, avec dame Panthère,
Fut uni dans un bois par les soins d'un Renard
Fort subtil, mais parfois un peu visionnaire;
Cet hymen monstrueux produisit assez tard
Un fruit bien extraordinaire.
Qu'eut-on voulu qu'il arrivât
De ce lion contre nature?
La Panthère au Pourceau fit présent d'un Louvat,
D'un tel accouplement digne progéniture.
La vorace famille aux hôtes des forêts
Enlevait toute la pâture;
Nul ne pouvait plus vivre auprès;
Tout était dévasté. Dom Pourceau dans la fange
Se vautrait, et trouvait tout bon;
Rien n'échappait aux dents de sa femelle étrange;
Il fallait au Louvat chaque jour un mouton.
A ces bêtes, sur leur demande,
On assigna d'abord les pâtis les plus gras:
On leur fit une part qui n'était que trop grande;
C'était obliger des ingrats.
Dom Porc jurait tout haut d'y borner sa provende;
Mais il se dédisait tout bas.
Le bois fut en rumeur; ses hôtes se lassèrent
De ce trio si dangereux.
Ils étaient les plus forts et les plus valeureux;
Contre dom Porc ils s'avancèrent:
Lui d'avance, en secret, avait armé contr'eux
Des sangliers qu'ils terrassèrent.
Pendant ce grand combat notre Porc avait fui,
Se cachant loin de ceux qui se battaient pour lui.
On le trouva hors de sa bauge,
Avec dame Panthère et le beau petit Loup.
On les musèle pour le coup;
Dans le creux d'un arbre on les loge;
On règle leur pitance, et dom Porc, à son auge,
Se remet à manger, sans s'émouvoir beaucoup.
Pour la dame Panthère, en sa rage effroyable,
Elle regrette le bon temps

Où sa gueule irrassasiable
Affamait de ce bois les pauvres habitans.
Elle espère toujours que de la forêt noire,
Les hyènes ses sœurs, ses alliés les ours,
Accourant tous à son secours,
De la démuseler auront bientôt la [illegible]
Autour de la forêt ces monstres ont rôdé :
Y pénétreraient-ils? Il ne faut pas le croire ;
Non, le bois est trop bien gardé.
Quant au fils de dame Panthère
On lui rive les dents, et l'on prend tous les soins
Afin que, s'il grandit, il n'ait jamais du moins
L'appétit de ses père et mère.

M. François de Neufchâteau avait été nommé par S. M. l'empereur comte de l'empire et commandant de la légion d'honneur ; il en portait exactement la décoration ; et cependant voici quatre vers extraits de sa comédie de *Paméla :*

Ces rubans, ces cordons, et ces chaînes dorées :
Des esclaves des rois ces pompeuses livrées,
Ne sont que des hochets dont la vaine splendeur
Déguise le néant d'une folle grandeur.

Peut-être est-il juste de remarquer que ces vers ne présentent que la répétition de ceux-ci, de Voltaire :

« Les yeux d'un faux éclat ne sont point abusés ;
» Ce monde est un grand bal, où des fous déguisés
» Sous les risibles noms d'éminence et d'altesse,
» Semblent enfler leur être et hausser leur bassesse. »

Quoi qu'il en soit, lorsque S. M. I. et R. accorda des armoiries à M. François, M. François n'eut rien de plus pressé que de faire graver ses armoiries en tout format, avec des vers de sa façon en leur honneur, le tout pour être collé sur l'intérieur de la couverture des livres de sa bibliothèque.

Voici ces vers :

Dans un siècle où l'or seul fut un objet d'envie,
De l'or je ne fus point épris.

J'aimai le bien public, j'y dévouai ma vie;
J'en ai reçu le digne prix :
Du plus grand des héros l'estime peu commune
M'a doté de cet écusson;
Honneur bien préférable aux dons de la fortune,
Il m'offre une double leçon :
L'agréable est ici figuré par le CYGNE,
Et l'utile par les ÉPIS.
Trop heureux, en effet, qui serait jugé digne
De ces emblèmes réunis!
O mes livres chéris! conservez cette image,
Seul trésor que je laisserai;
Et long-temps après moi rendez encore hommage
A la main qui m'a décoré.

CE LIVRE FAIT PARTIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SÉNATEUR COMTE DE L'EMPIRE

N. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,

LE PREMIER DES PRÉSIDENS DU SÉNAT CONSERVATEUR, GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, TITULAIRE DE LA SÉNATORERIE DE BRUXELLES, L'UN DES QUARANTE DE LA CLASSE DE L'INSTITUT QUI SUCCÉDA A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PARIS, POUR LA SIXIÈME FOIS EN 1811.

Pendant que nous y sommes, et pour en finir, voici une chanson républicaine de M. François où il chante *la liberté*, *le peuple souverain* et *la montagne*.

HYMNE A LA LIBERTÉ.

O LIBERTÉ! Liberté sainte!
Déesse d'un peuple éclairé,
Règne aujourd'hui dans cette enceinte;
Par toi ce temple est épuré.
Liberté! devant toi
La raison chasse l'imposture,
L'erreur s'enfuit,
Le fanatisme est abattu;
Notre évangile est la nature,
Et notre culte est la vertu.

Long-temps nos crédules ancêtres
Laissèrent usurper leurs droits,

Liés de l'étole des prêtres,
Courbés sous le sceptre des rois.
Qu'aux accens de ta voix
Tombent les sceptres et les mîtres!
Du genre humain
Que les droits partout soient graves:
Le monde avait perdu ses titres,
La France les a retrouvés.

Aimer sa patrie et son frère,
Servir le peuple souverain,
Voilà le sacré caractère,
Et la foi d'un républicain.
D'un enfer chimérique
Il ne craint point la vaine flamme;
D'un ciel menteur
Il n'attend point les faux trésors:
Le ciel est dans la paix de l'âme,
Et l'enfer est dans les remords.

Et vous, despotes de la terre!
Monstres et tigres couronnés!
Vous, auteurs d'une affreuse guerre,
Fédéralistes forcenés!
Ennemis des Français,
Lâches, qui désiriez un maître;
La Liberté
S'affermit par vos propres coups.
Malgré vous nous l'avons fait naître;
Nous la garderons malgré vous.

Sur la Montagne indestructible,
Dont les oracles nous sont chers,
Le patriote incorruptible
Dicte la loi de l'univers.
Liberté! c'est de là
Que sonne le tocsin du monde.
Tyrans, tremblez!
Fuyez, ô superstitions!
Sur cette Montagne se fonde
La liberté des nations.

(CHANSONNIER DE LA MONTAGNE, page 164).

FRAYSSINOUS (l'abbé). Avant 1814, cet

estimable abbé vivait paisiblement au sein du chapitre de Notre-Dame de Paris, où la munificence de l'empereur lui avait accordé une place de chanoine honoraire; de plus il était inspecteur général de l'université impériale. Tout le monde a entendu parler des conférences politico-religieuses que M. Frayssinous ouvrit sous le gouvernement paternel du roi; nous n'avons point sur notre théâtre de farces scéniques qui puissent en donner une idée à ceux qui n'ont point entendu M. l'abbé, qui alors était redevenu l'apôtre le plus ardent du royalisme. Les affaires du clergé n'étaient point encore réglées, et nous ignorons si l'abbé aurait conservé le titre de chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris. Pour le tranquilliser et ne pas rendre son nouveau serment gratuit, on le nomma censeur royal (*ordonnance du roi*, du 24 octobre 1814); puis inspecteur général des études. (*Ordonnance du roi*, 17 février 1815.) Si M. l'abbé avait fait imprimer ses conférences, nous en aurions rapporté quelques fragmens un peu anti-chrétiens sur le gouvernement qui l'avait comblé de bienfaits; mais comme nous l'avons dit: *verba volant.*

FRÉGEVILLE ⅁⅁⅁ (le marquis de). Général de brigade nommé par la république; général de division, le 28 mars 1800, nommé par l'empereur; commandant de la légion d'honneur; grand-officier de ladite légion, le 27 décembre 1814, nommé par le roi; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

FREMIN DE BEAUMONT ⅁⅁⅁⅁ (Nicolas), né le 8 avril 1744. Président au conseil supérieur de Coutances; membre de l'assemblée provinciale, et maire; depuis 1789, maire, procureur général syndic du département de la Manche; commissaire du roi près le tribunal criminel; sous-préfet; législateur; baron de l'empire; membre de la légion d'honneur. C'est lui qui a été organiser le département des Bouches-du Rhin, et régir ses pauvres habitans, fort étonnés de voir chez eux un préfet français. On croira peut-être difficilement que M. Fremin de Beaumont, après s'être signalé dans les Bouches-du-Rhin,

comme un homme entièrement dévoué à l'empereur, ait pu, de là, venir s'établir à *Bourbon-Vendée*, car il faut appeler les choses par leur nom. Les habitans de la Vendée n'ont pas été moins étonnés que ceux des Bouches-du-Rhin, de voir M. Fremin de Beaumont, baron de l'empire, leur parler au nom du roi de France et de Navarre.

FREVILLE ⊣⊣ (de). Baron de l'empire, membre de la légion d'honneur, préfet de Jemmapes, puis de Vaucluse, maître des requêtes et intendant en Espagne sous l'empereur; maître des requêtes sous le roi, toujours maître des requêtes sous l'empereur (1815), et vraisemblablement il le sera sous le roi (en 1815).

FROCHOT ⊣⊣⊣. Ancien secrétaire de Mirabeau; ancien juge de paix, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, ancien préfet du département de la Seine.

« Une ordonnance du roi, en date du 16 de ce mois, rendue d'après le vœu de MM. les maires et des membres du conseil municipal de Paris, sur la proposition de S. Exc. le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, a accordé à M. le comte Frochot, conseiller d'état honoraire, une pension de quinze mille francs, payable sur les fonds de cette ville, en récompense des services qu'il lui a rendus pendant les treize années de son administration comme préfet de la Seine. »

(*Journal des Débats*, du 28 septembre 1814.)

Préfet des Bouches-du-Rhône. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.)

FROCHOT ⊣⊣. Fils du précédent; auditeur au conseil d'état, service extraordinaire; maître des requêtes surnuméraire au conseil du roi (4 juillet 1814); renommé par l'empereur auditeur au conseil d'état, section de l'intérieur. (Avril 1815.)

FROIDEFOND DE BELLISLE ⊣⊣. Auditeur de première classe, service ordinaire près les ministres, section de législation; maître des requêtes ordinaire au conseil du roi (4 juillet 1814); renommé par l'empereur auditeur au conseil d'état, etc., et membre du conseil municipal de la ville de Paris. (3 avril 1815.)

GAMOT ⫶⫶⫶. M. le chevalier Gamot fait comme M. Busche, son confrère, à Niort, les délices de la ville d'Auxerre. On s'arrache le recueil des actes de la préfecture, que M. le chevalier Gamot ne publie cependant que pour ses administrés. On peut comparer les circulaires qu'il fit sous le roi, lorsqu'il tenait la préfecture de l'Yonne, et celles qu'il fit depuis que l'empereur lui accorda la même préfecture. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.)

GANTHAUME ⫶⫶⫶ (H.). Vice-amiral dans la marine impériale-royale-impériale de France. C'est lui qui ramena Napoléon d'Égypte et le débarqua à Frejus. Grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13; inspecteur général des côtes de l'Océan. *Il fut nommé* par l'empereur conseiller d'état, section de la marine; il donna son adhésion à la déchéance de l'empereur et au rappel des Bourbons (avril 1814); chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 juin 1814. De nouveau conseiller d'état au retour de Napoléon, et président de la section de la marine.

GARAT ⫶⫶⫶⫶⫶⫶ (Dominique-Joseph). Ministre de la justice, sous la convention nationale. (1792.) Après avoir juré de maintenir la république et de haïr la royauté, M. Garat passa au sénat, le 3 *nivose* an 8, *fut commandant de la légion d'honneur. On se rappelle le* discours qu'il fit à l'empereur, à la tête de l'institut, dont il est membre, le 5 février 1809; en voici quelques passages :

« Des monarques ont souvent tenté, et rarement avec succès, de diriger leurs guerres du fond de leurs palais et de leurs cabinets; vous, Sire, à la tête de vos armées, vous transportez votre cabinet dans vos camps : dans le même jour, et de la même main, vous tracez l'ordre d'une bataille et des décrets; dans votre quartier général est le conseil suprême de plusieurs états, et la diplomatie d'une grande partie de l'Europe; et ce n'est pas ce que l'histoire fera remarquer avec le moins de soin à la postérité, que la date de cette foule de réglemens pour la France et pour l'Italie, rédigés à Vienne, à Berlin, à Tilsitt, à Burgos, à Madrid.....

» Au milieu même des prospérités de son règne et du culte de sa gloire, Louis XIV tint à l'honneur de succéder à un de ses sujets

dans le titre de protecteur de l'académie française; mais Louis, protecteur de l'académie, n'en était pas membre. Votre nom, Sire ce nom glorieux a été inscrit dans la liste des noms de l'institut de France, non pour l'honorer, non pour en être honoré, mais pour marquer votre place dans les sciences, que vous protégez si puissamment du haut de votre trône. Ce ne sont point de simples délassemens, dignes pourtant d'un héros, que V. M. cherche et dans votre alliance avec ces savans qui, en surprenant à la nature ses secrets et ses lois, en ont fait à la fois et le modèle de tous les arts et leur éternelle ouvrière; qui enseignent aux nations à ajouter aux forces trop limitées des hommes et de leurs sociétés, toutes ces forces des élémens et de l'univers pour lesquelles il n'y a ni bornes ni fatigues; et dans vos communications avec ces hommes dévoués à l'étude de l'antiquité, consacrés par son culte, qui, en déterrant, en déchiffrant, en complétant des monumens mutilés par la révolution des peuples ou du globe, ont fait découvrir si souvent dans des ruines de nouveaux modèles de la grâce comme de la beauté, et semblent préserver les littératures et les empires du dessèchement de la vieillesse, en nous faisant remonter à ces siècles du jeune âge, de la vigueur et de la fleur de l'esprit humain; et dans vos fréquentes promenades, dans ces galeries, dans ces musées, si prodigieusement enrichis et embellis par vos conquêtes, où la magie des arts avec quelques couleurs et un pinceau, a reproduit tous les tableaux de la nature et de toutes les scènes de la vie humaine; où le peintre et le sculpteur, rivaux du poëte, ont écrit sur la toile et le marbre des idylles, des drames tragiques et comiques, des épopées; et dans vos entretiens avec ces dépositaires du goût et du génie de la langue française, qui seraient moins poursuivis par d'injustes détracteurs, s'ils n'en étaient pas aussi de dignes représentans; qui se sentent fortifiés par l'immense fardeau de gloire dont les deux siècles précédens les ont chargés, et qui ont élevé si haut la science des mots et du style, en y découvrant tous les secrets de la pensée, tous les moyens de placer, entre l'erreur et la vérité, des limites universellement visibles; qui, par leurs préceptes et par leurs ouvrages, rendent à jamais indissoluble l'union sacrée de l'éloquence et de la raison, de l'héroïsme et de la poésie, de l'histoire et de la justice des siècles.

» Non, Sire, ces hommes que n'environne aucune grandeur extérieure, ne seraient pas si souvent admis et appelés auprès de V. M., si vous n'aperceviez dans leurs travaux que des ornemens de votre règne et des expressions sublimes de votre immortalité; vous y voyez aussi des soutiens de votre empire, des coopérateurs nécessaires pour l'exécution de vos grandes vues sur vos peuples, et comme une milice spirituelle, en quelque sorte, comme une

rir , à la tête de laquelle vous marchez à la conquête de toutes les vérités qui doivent perfectionner les destinées humaines. »

M. Garat a signé la déchéance de Napoléon et rappelé les Bourbons. Sous le régime royal, il publia une brochure in-8°, chez Didot et Le Normant, intitulée *de Moreau*, ouvrage dans lequel il fait l'apologie de ce général.

Dans la dernière chambre des représentans, M. Garat s'est fortement prononcé pour reconnaître Napoléon II.

GARDE NATIONALE DE PARIS, trois ⚔, quatre ⚔, cinq ⚔, et jusqu'à douze ⚔, pour la plupart des individus qui la composent. Les officiers de la garde nationale, présentés par S. A. le prince vice connétable, prêtent serment de fidélité entre les mains de S. M. l'empereur. (*Moniteur* du 6 janvier 1814.)

C'est alors qu'on vit paraître dans les journaux ce qui suit :

Adresse des officiers de la garde nationale de Paris, à S. M. l'impératrice, en suppliant S. M. de vouloir bien faire parvenir l'expression de ses sentimens aux pieds de son auguste époux, le 26 janvier 1814. (Moniteur.)

« Sire,

» En partant pour se mettre à la tête de ses armées, V. M. confie son épouse chérie, son fils, l'espoir de la nation, et remet la sûreté, la tranquillité de la capitale, à notre amour, à notre fidélité, à notre courage.

» Vos nobles paroles, Sire, ont retenti jusqu'au fond de nos cœurs; que n'ont-elles pu se faire entendre également aux extrémités de la France !

» Encore pleins d'émotion et pénétrés de reconnaissance, nous éprouvons le besoin d'exprimer à V. M. les sentimens dont nous sommes animés.

» Partez, Sire, avec sécurité; que nulle inquiétude sur le sort de ce que vous avez, de ce que nous avons de plus cher, ne trouble vos grandes pensées. Allez avec nos enfans et nos frères repousser les ennemis coalisés qui ravagent nos provinces....

» Sire, vous avez sauvé la France il y a quinze jours, vous la sauverez encore aujourd'hui....

» Oui, Sire, l'union indissoluble de la nation et du souverain fera cesser les passagères infidélités de la victoire; et, pressés autour de vous, les Français seront encore triomphans.

» Fiers du dépôt auguste que vous remettez à notre foi, les habitans de toutes les classes composant la garde nationale de votre bonne ville de Paris, animés du même esprit, pénétrés des mêmes sentimens, *défendront votre capitale contre les étrangers, et votre trône contre tous les efforts de tous les genres d'ennemis.*

» Ils sont prêts à former un rempart de leurs corps autour de ce trône où le libre choix de la nation a placé V. M. et sa dynastie, à la durée de laquelle sont attachés la gloire, le salut et le repos de la France.

» En recevant la couronne, Sire, vous reçûtes aussi nos sermens. Nous les renouvelons aujourd'hui aux pieds de V. M., aux pieds de l'épouse révérée si digne de votre amour et du nôtre, et devant le berceau de votre auguste fils. » (*Suivent les signatures.*)

« L'état-major, les chefs de légion et de bataillon de la garde nationale de Paris, ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. l'empereur de Russie, le 2 avril, au soir. »

(*Journal de Débats*, du 3 avril 1814.)

Le lecteur peut recourir à leur adresse aux membres du gouvernement provisoire. (Même journal du 10 avril suivant.)

Monsieur, comte d'Artois, est nommé colonel-général des gardes nationales du royaume. (*Ordonnance du roi*, du 5 août 1814.) Le 5 août suivant, la garde nationale de Paris obtient, pour prix du zèle qu'elle a déployé lors de l'entrée des alliés, une marque distinctive du lis, avec un ruban blanc liseré de bleu.

Les mêmes officiers ont *reprêté* serment à l'empereur (*Journal de l'Empire*, du 18 avril 1815), et fait faire le service comme par le passé, comme si le roi n'était jamais entré dans Paris. La veille même du retour de Louis XVIII, les chefs de la garde nationale firent placarder, avec profusion, leur formelle intention de ne pas abandonner la cocarde tricolore : cette intention dura quarante-huit heures, et ils reprirent, comme ci-devant, la cocarde blanche.

GARNIER (Germain), né le 8 novembre 1754. Avocat au parlement, procureur au châtelet de Paris, secrétaire du cabinet de madame Adélaïde, admi-

nistrateur et membre du directoire du département de la Seine; depuis 1790 jusqu'en 1792; préfet de Seine et Oise.

Le 6 germinal an 12, admis au sénat, et porté sur la feuille des bénéfices à la sénatorerie de Trèves, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, grand'-croix de la réunion; président annuel du sénat, depuis le 1er juillet 1809 jusqu'au 1er juillet 1811. C'est dans cette session que M. Garnier dit à l'empereur,

« Sire,

» Votre Majesté travaillait à assurer le repos du continent, lorsqu'elle s'est vue forcée de courir à de nouveaux triomphes, et d'ajouter à tant de prodiges passés, qui semblaient avoir épuisé l'admiration, des prodiges encore plus étonnans. Mais à peine des paroles de conciliation se sont-elles fait entendre, qu'aussitôt vous avez suspendu l'essor de vos aigles victorieuses, que votre voix seule pouvait arrêter. Vous avez signé la paix sur le champ même de la victoire, et vous avez voulu que votre heureux retour au milieu de vos peuples fût signalé par ce grand bienfait.

» Qui de nous, Sire, dans cette circonstance, n'a dû se rappeler ces paroles mémorables émanées du trône : « Jamais aucun ressenti-» ment n'influera sur mes déterminations. » (1)

» Les seuls ennemis dont vous ayiez voulu l'anéantissement, c'est l'anarchie du continent, et le despotisme injurieux qui pèse sur les mers.

» L'œuvre de votre génie marche à grands pas vers son glorieux terme. L'honneur français fait désormais cause commune avec la paix et la liberté du monde. Vos armées, toutes de héros, sont soutenues par une nation toute de braves; et d'un hémisphère à l'autre, les peuples, éclairés enfin sur leur premier intérêt, se pressent d'entrer dans cette ligue sacrée, qui a pour but l'affranchissement du continent et l'indépendance des nations.

» Le sénat, Sire, qui sert la patrie et l'humanité en concourant à l'exécution de vos nobles desseins par son zèle constant et son inébranlable fidélité, vient apporter au pied du trône le tribut de son admiration et de son amour pour votre personne auguste, et présenter l'adresse qu'il a unanimement votée, en réponse à la dernière communication qui lui a été fait au nom de Votre Majesté. »

(1) Discours de l'empereur, du 16 août 1807.

M. Garnier fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire à Bordeaux (*Décret impérial* du 26 décembre 1813), ce qui ne l'empêcha nullement de faire partie de la chambre des pairs nommés par Louis XVIII, le 4 juin 1814.

GARNIER ⊣ (de Saintes). Ex-conventionnel; chevalier de la légion d'honneur; ancien président de cour criminelle, et enfin membre de la dernière chambre des représentans.

GARAN-COULON ⊣ (Jean-Philippe). Représentant du peuple à la convention nationale (1793); commissaire de ladite convention auprès du tribunal criminel extraordinaire; sénateur, le 3 nivose an 8; commandant de la légion d'honneur; membre de l'institut, etc.

GASSENDI ⊣⊣⊣ (Jean-Jacques-Basilien). Officier d'artillerie, né le 18 décembre 1748; général de division d'artillerie; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; chevalier de l'ordre royal et militaire, par le roi; conseiller d'état, service ordinaire, section de la guerre, par l'empereur; pair de France, le 4 juin 1814, par le roi; et enfin pair de France nommé par l'empereur. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.)

GAU ⊣. Ancien membre du conseil des cinq-cents, déporté à la Guyanne, à la suite de la journée du 18 fructidor an 5; chevalier de l'empire, commandant de la légion d'honneur; conseiller d'état nommé par l'empereur, service extraordinaire, chargé de la direction de la première section de l'administration de la guerre.

« Le conseiller d'état Gau écrit : qu'appelé à Blois, le 30 mars 1814, par ordre du gouvernement, il s'y était rendu; mais, du moment où il a eu connaissance du sénatus-consulte du 2 avril, il s'est empressé de revenir, pour apporter au gouvernement provisoire les assurances de son adhésion à l'acte constitutionnel, et sa promesse d'obéissance et de fidélité à la maison de Bourbon. »

(*Journal des Débats*, du 13 avril 1814.)

Conseiller honoraire nommé par le roi, le 4 juillet 1814; rentré au conseil d'état de l'empereur, le 27 mars 1815.

GENTIL ***. Chansonnier, auteur d'une multitude de vaudevilles; officier de la 10e légion de la garde nationale de Paris.

Il fit, en société avec M. Rougemont, *les Fêtes françaises* ou *Paris en miniature*, vaudeville donné aux Variétés en 1810, à l'occasion du mariage de l'empereur; et *le Retour des Lis*, vaudeville donné au même théâtre, en mai 1814. MM. Désaugiers et Brazier l'aidèrent aussi à composer l'*Isle de l'Espérance*, vaudeville de circonstance donné aux Variétés en juin 1814.

Voici quelques-uns de ses couplets :

Amis, le ciel nous fait connaître
Sa justice dans tous les temps;
Et ce cher prince devait naître
La veille même du printemps.
Déjà succède à la froidure
Un air plus doux, plus caressant;
Et tout sourit à la nature
Aux rayons du soleil naissant.

Qu'il vive jusqu'au plus grand âge
Auprès de ses nobles parens;
Souhaitons-lui pour héritage
Leurs traits, leurs vertus, leurs talens;
Que dans tous les temps la souffrance
S'éloigne à son moindre désir;
Qu'il soit bercé par l'Espérance,
Et réveillé par le Plaisir.

(*Extrait de* la bonne Nouvelle, *vaudeville composé à l'occasion de la naissance de S. M. le roi de Rome*).

Dignes soutiens de la couronne,
De nos rois jurons le bonheur,
Et faisons du lis qu'on nous donne,
Le symbole de notre cœur.

. . . . . .

Ici, que chacun de nous chante
Les vertus d'un prince loyal,
Et bénissons la main puissante
Qui l'a fait notre général.

Dans le zèle qui nous anime,
Inscrivons sur nos étendards :
Amour au trône légitime,
Respect aux lois, honneur aux arts.
Dignes soutiens de la couronne,
De nos rois jurons le bonheur,
Et faisons du lis qu'on nous donne,
Le symbole de notre cœur.

(*Chanson à mes camarades de la garde nationale.* 1814.)

On pourrait encore joindre à ces couplets ceux du même auteur, qui ont pour titre *les Vœux accomplis.* (*Etrennes lyriques*, 34e année, 1815, chez Janet, Paris.)

GERARD ➤. *Peintre*, aux Quatre-Nations.

« Portrait en pied de S. M. l'impératrice et reine.

« Portrait de S. M. le roi de Rome. »

(Exposés au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous les nos 412 et 413 de la notice.)

« Portrait en pied de S. M. Louis XVIII. »

(Exposé au *musée royal* des arts, le 1er novembre 1814, sous le no 425 de la notice.)

« Portrait de l'empereur de Russie,

« Du prince royal de Suède et du roi de Prusse. »

En un mot, M. Gérard est bien le peintre *des quatre nations.*

GILBERT DE VOISINS ➤➤➤ (Pierre-Paul-Alexandre), rue de la Perle, no 1. Il a rempli une multitude d'emplois. On le voit tantôt président de la cour *impériale* de Paris ; ensuite président de la même cour devenue *royale* ; ensuite premier président de la même cour redevenue *impériale.* (*Décret* du 24 mars 1815.)

Vous croyez peut-être que M. Gilbert de Voisins ne descend pas quelquefois du siége de la présidence pour se mêler dans les rangs des modestes maîtres des requêtes ? Eh bien ! vous êtes dans l'erreur. Il a été maître des requêtes sous l'empereur (*décret impérial* du 14 avril 1813) ; il l'a été sous le roi. (*Ordonnance du roi*, du 4 juillet 1814.) Quand il est décidé qu'on veut être absolument maître des requêtes, qu'importe le régime sous lequel on se trouve !

M. Gilbert de Voisins vient encore d'obtenir le titre de pair de France. (*Décret impérial*, du 4 juin 1815.)

GILLET-LAUMONT ≻|. Monsieur Gillet-Laumont, membre du conseil des mines de l'empire; inspecteur général sédentaire. (*Almanach impérial.*) Le chevalier Gillet-Laumont, membre du conseil des mines du royaume, et inspecteur général. (*Almanach royal.*) Membre de la légion d'honneur, en septembre 1814.

GIRAUD ≻| (P. F. F. J.). Ex-rédacteur du *Journal de Paris*.

LA NAISSANCE DU ROI DE ROME,

ODE,

Insérée dans le Journal de Paris le 23 juin 1811, et dans les Hommages poétiques, folio 42, tome premier.

Le trouble ainsi pour toi s'appaise,
France, et tu reprends ton azur!
Tel l'or qu'éprouve la fournaise
En sort rayonnant et plus pur;
Ou tel, dans l'âtre solitaire,
Dort le feu que la cendre enterre
Jusqu'à ce qu'au retour des champs
Le laboureur l'excite; il brille,
Eclate, et l'heureuse famille
Le salue en chœur par ses chants.

Quel dieu, pesant dans sa balance
Tes désastres amoncelés,
D'un signe ordonna le silence
Aux vents contre toi rassemblés?
C'est celui que la terre loue;
C'est celui que l'Europe avoue
Pour le défenseur de ses droits,
Et qui, du char de la Victoire,
Se formant un trône de gloire,
S'est assis au-dessus des rois.

C'est ce prince au-dehors Achille
Par sa vaillance et ses exploits;
Au-dedans c'est Numa tranquille,
Construisant le temple des lois:
C'est lui qui du Nil à la Sprée

Dompta la haine conjurée
De tous nos ennemis jaloux;
Que Neptune, en monstres fertile,
Appelle en grondant sur cette île
Réservée à ses derniers coups.

Oh! de ce règne de merveilles
Reproduisant le souvenir,
Muses, dans vos savantes veilles
Transmettez-les à l'avenir!
Redites l'illustre journée
Où le doux chant de l'hyménée
Désarma les fureurs de Mars,
Où sur le beau ciel de la France,
Doré de paix et d'espérance,
Resplendit l'astre des Césars!

Déjà quelle race nouvelle
Vers la vie élève ses flots?
Est-ce en vain que le sort l'appelle
A franchir la nuit du chaos?
Non: que la comète incertaine
Qui cache sa course lointaine
Se perde en l'abîme des cieux;
Mais Phébus aux flammes fécondes
Autour de lui sème les mondes
Sortis de ses flancs radieux.

Le ciel m'entend: ils se remplissent
Les temps neuf fois renouvelés!
Des oracles qui s'accomplissent
Les secrets nous sont révélés!
L'Olympe s'ouvre; il étincelle:
Paré d'une palme immortelle,
L'Amour pousse un cri dans les airs,
L'Univers ému s'en étonne,
Et bientôt Jupiter, qui tonne,
Annonce un maître à l'univers.

Il est né! La nature en fête,
Au signal par les dieux donné,
De bonheur tressaille, et répète
En concert immense: Il est né!
Crois, enfant, l'orgueil de ta mère!
Crois pour apprendre sous ton père

L'art sublime des potentats!
Déjà sur ta tête innocente
Plane sa pensée imposante
Et le destin de vingt états.

Déjà chargé d'une couronne
Et de la majesté des rois,
Ton front que sa gloire environne,
S'essaie à cet auguste poids:
Ton nom, où sa force respire,
Est pour l'inébranlable empire
Le gage de l'éternité;
Par toi dans sa race infinie
L'héritage de son génie
Enrichit la postérité.

Tel, humide fils des montagnes,
Le fleuve en ses souples détours,
Orne et féconde les campagnes
De ses sinueuses amours.
C'est peu; son onde inépuisée,
En mille canaux divisée,
Embrassant au loin les guérets,
Y prolonge avec complaisance
Et sa paternelle présence,
Et le pouvoir de ses bienfaits.

Poursuis tes hautes destinées,
Toi, second espoir des Romains!
Devançant tes jeunes années,
Le sceptre joue entre tes mains:
Ainsi qu'un ornement futile,
D'un éclat frivole, inutile,
Il n'éblouira point tes yeux:
Le faible meurt sous la puissance;
Mais toi tu puisas la naissance
Au sang des héros et des dieux.

Ah! si jamais la flatterie
Avec ses charmes dangereux
Voulait, trahissant la patrie,
Etouffer ces germes heureux,
Rappelle-toi notre allégresse,
Notre impatiente tendresse
Payant tes futures vertus;
Roi, songe encor que tu nais homme,

Et que pour être roi de Rome
Il faut lui rendre son Titus.

Quels mânes sous ses vieux portiques,
Empreints de profondes leçons,
S'offrent comme des dieux antiques
Dans la pompe de leurs grands noms !
Là réclameront tes hommages
Les majestueuses images
Des Scipions, des Métellus,
L'âme indomptable de Camille,
Le dévoûment de Paul Émile,
Et les autels de Marcellus.

Choisis : à l'étoile de Jule
Veux-tu disputer sa splendeur?
Veux-tu, d'Auguste digne émule,
Sur la paix fonder ta grandeur?
Au temple où Trajan règne encore
Un peuple idolâtre t'adore....
Que dis-je! Ah! pour leur ressembler,
Noble enfant, contemple ton père;
Tu seras l'honneur de la terre
Si tu parviens à l'égaler.

Je vois le dieu qui nous seconde,
De son inévitable bras
Pousser vers les tyrans de l'onde
Napoléon et ses soldats;
Il livre aux traits de sa colère
L'arrogance de l'insulaire,
Fier du mouvant abri des flots :
Sa chute effroyable, profonde,
De son bruit réjouit le monde,
Et proclame enfin son repos.

Un fait certain, c'est que M. Giraud ne louait pas, ne chantait pas Napoléon à tant par couplet ou à tant par strophe : bien différent en cela de MM. P. J. Charrin de Lyon, et Michaud, lecteur de Louis XVIII, ou de tant d'autres poëtes beaucoup plus ou beaucoup moins connus que ces deux personnages, M. Giraud n'y trouvait qu'un délassement et non pas du profit : c'est une justice que nous nous plaisons à lui rendre.

Voici maintenant un portrait plus frappant de ce même Napoléon que M. Giraud louait en 1811. Nous le copions littéralement dans *la Campagne de Paris en* 1814, 6e *édition imprimée chez Eymery*. Cet ouvrage est aussi de M. P. F. F. J. GIRAUD, qui n'a pas non plus reçu de gratifications du gouvernement pour cette espèce nouvelle de louange. Fol. 3, ligne 19, on lit :

« La vengeance et la fourbe, et le droit de la force,
» Et le mépris des dieux, voilà les lois du Corse. »

« A quelque époque de sa vie publique que l'on prenne Buonaparte, on le verra toujours obéir fidèlement à quelqu'une de ces lois.

» En Italie, il témoignait une considération hypocrite pour le pape, au moment où il envoyait ses troupes asservir Rome au nom de la liberté. En Egypte, il se faisait un mérite auprès des Musulmans d'avoir détruit les chevaliers de Malte, et renversé le saint-siége et les croix ; il voulait qu'on le crût envoyé de Dieu pour être l'appui du mahométisme. En France, il releva les autels, il rappela les ministres de la religion, mais dans l'espoir et à la condition tacite qu'ils seraient avant tout ses propres ministres, qu'ils feraient de la religion son instrument. On le vit, dans le nouveau catéchisme, transformer en dogmes religieux les questions politiques de la légitimité de sa puissance.

» Charlatan effronté, il avait fini par se faire un jeu de la fourberie. Il eut dès son début assez peu de justesse dans l'esprit pour se persuader que le mensonge et l'imposture pouvaient produire des résultats réels et durables : il en fit ses moyens habituels de succès. Ce fut sur ces faux et vils appuis qu'il éleva le colosse de sa grandeur, et il ne sentit pas qu'il en plaçait la base dans la boue. Il préluda par l'usurpation de la renommée à l'usurpation de la puissance ; il s'environna d'une opinion factice de talens et de supériorité, au moyen de laquelle il devint *l'homme unique* dans l'Etat. Les journaux furent ses complices long-temps avant d'être ses esclaves.

» Ses brigandages, ses violences, ont trop désolé l'Europe, pour qu'il soit besoin d'en reproduire le tableau ; et quant à sa passion pour la vengeance, quoiqu'il ait donné quelquefois des représentations publiques d'actes de clémence, que l'intérêt lui dictait, que les circonstances lui arrachaient, il est probable qu'il n'a jamais pardonné une injure du fond du cœur. Sa haine implacable était quelquefois adroite et dissimulée. En voici un trait qui le peindra tout

entier. Des officiers, depuis qu'il s'était emparé de l'autorité, au 18 brumaire, avaient témoigné hautement leur mécontentement de cette révolution. Les idées de républicanisme avaient encore beaucoup de force : on s'indignait de voir l'ouvrage de dix ans renversé en un jour par un étranger ; on conspirait, ou du moins on parlait beaucoup de conspiration. Ces militaires avaient été signalés pour la violence de leurs propos, l'éclat de leurs menaces; on prétendit même qu'ils avaient formé le projet de se rendre aux Tuileries, d'y entourer Buonaparte et de le tuer. Ils furent exilés ou mis en surveillance. L'expédition de Saint-Domingue eut lieu ; expédition insensée si elle ne fut atroce, et le résultat d'un projet de se débarrasser de ce qu'il y avait dans l'armée de moins dévoué au nouveau gouvernement (1). Les conspirateurs sont appelés aux Tuileries ; on leur donne de l'avancement, avec l'ordre de partir pour l'armée d'expédition. C'est en les rendant utiles à l'Etat et à eux-mêmes, qu'on leur assure les moyens d'*expier leurs torts*. En sortant de l'audience on les entendit (tant notre loyauté repousse de notre esprit jusqu'à l'idée de la trahison) vanter la magnanimité avec laquelle le premier consul leur avait offert l'oubli du passé, et s'accuser d'avoir trop écouté contre lui des préventions irréfléchies. Ils partirent, pressant contre leur cœur la main qui les assassinait, et coururent avec transport subir l'arrêt secret de sa haine, dans des dangers brillans mais inévitables, et où ils succombèrent tous. Ce ne fut pas, au reste, la seule fois que la gloire fut chargée de conduire à leur sort les victimes de Buonaparte; et tant de personnes qui pouvaient gêner son ambition ont disparu si à propos, qu'on peut dire que la mort avait des yeux pour lui (2). Et comment se serait-il refusé le sacrifice de quelques hommes, lui qui professait le mépris le plus absolu pour l'humanité, qui s'était fait *l'unité absolue*, le *chiffre positif* de ses calculs prétendus politiques, et

---

(1) M. Forfait, alors ministre de la marine, fatiguait Buonaparte de représentations contre cette déplorable expédition. Un jour, celui-ci, perdant patience, s'écria : *Eh! que voulez-vous que je fasse de ces soixante mille mauvaises têtes?* Ce mot dit tout.

(1) En voici une preuve entre mille qu'on pourrait citer. Le colonel Gérard Lacuée, jeune officier de la plus brillante espérance, et aide-de-camp de Napoléon, eut la loyauté de témoigner de l'intérêt pour le général Moreau, et le courage de contrarier quelques *volontés* du maître; il fut bientôt après, le 10 octobre 1805, chargé d'aller se faire tuer à l'attaque du pont de Günzbourg. On savait si bien qu'il n'en reviendrait pas, qu'on dépêcha, avant l'*attaque*, le courrier qui porta à Paris l'ordre de mettre le scellé sur *ses papiers*.

plaçait après lui, pour augmenter sa valeur, des millions d'hommes comme des millions de zéros? lui qui ne voyait dans les peuples que des *quantités à dépenser!*

» Cet égoïsme monstrueux, ce délire d'amour-propre qui lui faisait un besoin de tout rapporter à lui, combiné avec le mépris systématique des hommes que nous venons de remarquer, ne pouvait que développer le germe d'une cruauté que dans le rôle d'Attila, où les circonstances l'avaient jeté, il eut le plaisir de pouvoir satisfaire, sans qu'on songeât presque à lui en faire un crime. Ainsi il put impunément massacrer en masse; ses victimes s'immolaient avec joie au service de l'Etat et du prince; la faulx de la mort se cachait sous les lauriers, et les chants de la victoire étouffaient le murmure de la haine publique.

» Cette cruauté, qu'on voudrait en vain nier, est écrite partout, dans ses bulletins, dans ses combats, dans ses propos, dans l'administration de ses hôpitaux.

» Ce serait un tableau à faire reculer, que celui de ses hôpitaux; on vient d'en publier une esquisse sous le titre de *Sépulcres de la grande Armée;* mais nous craignons de fatiguer l'âme des lecteurs par ces peintures hideuses. En Égypte, il empoisonna ses malades et fit massacrer ses prisonniers.

» Sa profonde duplicité lui servit à en imposer longuement à notre franchise. L'art perfide avec lequel il exalta l'esprit militaire chez un peuple passionné pour la gloire et l'éclat, mit la nation dans l'armée, et fit de l'armée le corps de la nation. Encore quelques années, et nous reculions jusqu'à la féodalité.

» Enfin, par la corruption, surtout par sa prédilection pour la jeunesse irréfléchie, présomptueuse et susceptible d'être égarée par les illusions de l'imagination, il écarta d'autour de lui les contradictions et les conseils. Il régna sans obstacles, mais aussi sans appui. Il pesait sur nous; nous nous sommes retirés, et il est tombé.

» Napoléon est un homme qui, en administration comme en guerre, ne sut jamais ni où, ni comment s'arrêter. Il outra tout, et n'atteignit rien. Singe de Catilina, il ne voulut que des choses démesurées, extraordinaires, au dessus de ses moyens.

» Des tours de force étaient pour lui des coups de génie. Pareil à un funambule, qui ne veut qu'étonner la multitude, il s'était condamné à escalader un obélisque; parvenu au sommet de l'aiguille, et n'y trouvant pas de point d'appui, il s'en est détaché comme une pierre, et s'est brisé dans sa chute. »

GIRARDIN (Stanislas de), né le 20 janvier 1762. Capitaine de dragons, puis tribun.

Nous ne savons où nous avons entendu ou vu traiter M. Stanislas Girardin du titre de comte. Est-il comte de l'empire ? S'il ne l'est pas, il a pu le devenir, puisque le décret du 6 avril 1815 l'a nommé cathégoriquement préfet du département de la Seine inférieure. On ne voulait probablement pas déranger M. le comte de Girardin de son fauteuil *préfectorial* de Rouen, puisqu'il y était assis sous le régime royal. M. le comte n'aura eu absolument à changer que quelques mots dans les formules du serment qu'il fait prêter à ses administrés, et qu'il aura probablement prêté lui-même comme préfet, *sine quâ non.*

Voici, en attendant que quelques-unes de ses nouvelles circulaires nous soient connues, un échantillon de son style épistolaire.

« Habitans du département de la Seine-Inférieure,

» Une grande et heureuse révolution vient de s'opérer. Après de longs malheurs, fruits de nos égaremens politiques, les premiers corps de l'état, interprètes des sentimens de la nation, ont rappelé au trône de France les descendans de saint Louis et de Henri IV.

» Louis-Stanislas-Xavier est rendu aux vœux des Français par une charte constitutionnelle également avantageuse à son auguste famille et aux peuples qu'elle est destinée à gouverner. C'est l'olive de la paix à la main, c'est après l'oubli de toutes les injures passées, qu'il vient commencer ce règne dont tout se réunit pour garantir la douceur et la prospérité.

» Habitans de la Seine-Inférieure, vous avez été solennellement déliés par le premier corps de l'état des sermens que vous aviez contractés. Napoléon a abdiqué par un acte authentique. Vos anciens devoirs sont remplacés par de nouveaux. Vous les embrasserez avec enthousiasme. Vous les remplirez avec votre zèle et votre sagesse accoutumés. Vous vous interdirez tout mouvement particulier qui pourrait porter atteinte à l'ordre public et à l'allégresse de ce beau jour. Vous trouverez immédiatement votre récompense dans le bonheur et la tranquillité dont chacun de vous va jouir, dans la réduction des charges qui vous étaient imposées, et dans cette paix universelle qui va rendre enfin un libre essor à votre industrie, et le repos au monde. »

Le comte STANISLAS DE GIRARDIN.

(*Journal des Débats*, du 11 avril 1815.)

GOSSEC ⫤⫤⫤ (François-Joseph).

« Ce n'est point ici une mort vulgaire, citoyens; les funérailles de Michel Lepelletier doivent porter un caractère particulier. Que la superstition s'abaisse devant la religion de la liberté.... Nous verrons [illegible] devant nous l'image de la liberté.... Le génie de David animera ses faibles esquisses, tandis que le génie de *Gossec* fera retentir [illegible] ns de cette harmonie lugubre et touchante qui caractérise un [illegible] triomphale. »

(*Discours de Chénier à la convention nationale*, le 23 janvier 1793.)

En effet, jamais musique ne fut plus belle.

M. Gossec, chevalier de la légion d'honneur, *nommé par l'empereur*, administrateur provisoire du conservatoire royal de musique, *nommé par le roi*, avait mis, avec succès, en musique les *paroles touchantes* qui suivent, et qui furent chantées au conseil des cinq-cents, le 21 janvier 1796.

Dieu puissant, daigne soutenir
Notre république naissante;
Qu'à jamais dans l'avenir
Elle soit libre et florissante!
« Jurons, le glaive en main, jurons à la patrie
» De conserver toujours la liberté chérie;
» De vivre, de périr pour elle et pour nos droits;
» De venger l'univers opprimé par les rois.
» *Si quelqu'usurpateur veut asservir la France*,
» Qu'il éprouve aussitôt la publique vengeance;
» Qu'il tombe sous le fer; que ses membres sanglans
» Soient livrés dans la plaine aux vautours dévorans. »

GOUFFÉ ⫤⫤⫤ (Armand), poëte-chansonnier; sous-chef au ministère des finances.

HOMMAGE D'UN TROUBADOUR;

NOEL NOUVEAU

Adressé à l'auguste nouveau-né de *LL. MM. II.* et *RR. Napoléon-le-Grand et Marie-Louise.*

O toi, dont la naissance
Comble enfin tous nos vœux,

Jeune espoir de la France,
Enfant chéri des cieux!
Le Troubadour joyeux,
En te voyant s'écrie :
Un Noël nouveau t'est bien dû,
Puisque nous t'avons attendu
Comme un nouveau Messie.

Que surtout on révère,
Devant lui prosterné,
D'une royale mère
Le royal nouveau-né;
Qu'il soit environné
De riantes images :
Mortels, accourez à ma voix;
Il doit des bergers et des rois
Recevoir les hommages.

Tel descend sur la terre
L'enfant-dieu triomphant;
Un pouvoir tutélaire
L'appuie et le défend :
Tel cet auguste enfant,
Fruit d'un hymen prospère,
Lorsqu'à ses yeux le jour a lui,
N'eût rien vu de plus grand que lui,
S'il n'eût pas vu son père.

Successeur d'un tel père,
Héritier de ses droits,
A cent peuples, j'espère,
Il donnera des lois :
Dès son berceau je vois
Que le sort le seconde;
Déjà puissant et respecté,
Il devient roi d'une cité
Long-temps reine du monde.

Pressé de le connaître,
Notre amour, qui l'attend,
Aux lieux qui l'ont vu naître
S'élance au même instant.
Un prodige éclatant
Nous guide et le dévoile;
Pour l'annoncer à tous les yeux,

La Gloire, au loin, du haut des cieux
Fait briller son étoile.

(*Caveau moderne*, 6e année (1812), page 122.)

CALEMBOUR.

Aujourd'hui les acteurs français,
Prompts à saisir l'instant propice,
Pour obtenir un grand succès,
Affichent *le Retour d'Ulysse*.
Qui ne serait pas attendri
Au retour d'un prince chéri
Dont on pleurait la longue absence?
Avec lui quelle ressemblance
Offre le fils du bon Henri!
La *pièce* est bien de circonstance;
Quant à son titre, Dieu merci,
Je crois qu'il doit nous plaire aussi,
C'est.... *le Retour du Lis.... en France!*

(*Journal de Paris*, du 26 avril 1814.)

VIVE HENRI!

Les cieux, après l'orage,
Font briller un beau jour;
Avec le vert feuillage
La paix est de retour:
Heureux par la présence
D'un roi chéri,
Partout on chante en France
Vive Henri!

Chantre de Gabrielle,
Roi de nos bons aïeux,
De la voûte éternelle
Descends-tu dans ces lieux?..
Oui, de ton peuple en larmes
L'œil attendri
Te revoit.... Plus d'alarmes....
Vive Henri!

Illusion touchante!
Henri, l'on pense à toi
Dès que chez nous on chante,
Dès qu'on fête un bon roi:
Ton fils que l'on adore

N'entend qu'un cri....
Et ce cri, c'est encore
Vive Henri!

Henri vient de paraître
Dans un roi juste et bon;
Henri vous donna l'être,
D'Artois, Condé, Bourbon:
Généreux d'Angoulême,
Vaillant Berri,
En vous aimant on l'aime!...
Vive Henri!

O toi, sa noble fille,
Digne objet de nos vœux,
En doublant ta famille,
Rends nos enfans heureux!
Près d'un lis, ton image,
D'un lis fleuri,
Fais chanter d'âge en âge
Vive Henri!

(*Journal de Paris*, du 10 mai 1814.)

GOUVERNEMENT CONSULAIRE. Une ⊣ pour chaque personnage composant le trio. Un gouvernement qui commence par la république et finit par la monarchie, a, par cela seul, des droits à une place dans notre dictionnaire. Cependant, comme il faut justifier la place que nous lui accordons, et afin qu'il ne fasse point contre nous une *plainte en calomnie*, nous rapporterons un seul fait. M. l'abbé Fournier, en 1802 ou 1803, employa dans la chaire de vérité, quelques expressions qui, à tort ou avec raison, blessèrent le gouvernement. Il eut été généreux de ne pas y faire attention; mais le gouvernement qui avait à sa disposition et les journaux et les prisons, fit insérer dans les feuilles périodiques une note injurieuse pour M. Fournier, et où l'on disait que ses discours annonçant absence d'esprit, on prenait le parti de lui faire faire un petit séminaire à Bicêtre. Trois ans après, ce même gouvernement consulaire nomma évêque de Montpellier ce même abbé Fournier.

GOUVION ⊣⊣. Comte de l'empire, admis au sénat

(dont il fut ensuite un des secrétaires), le 12 pluviose an 13; grand-officier de la légion d'honneur; pair de France, nommé par le roi, le 4 juin 1814.

GOUVION-SAINT-CYR ⚔ ⚔. Grand officier de l'empire; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; maréchal d'empire, nommé par l'empereur; pair de France, nommé par le roi (4 juin 1814); grand-aigle de la légion d'honneur (le 13 pluviose an 13); colonel-général des cuirassiers; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. Admis à faire sa cour à Napoléon à son arrivée de l'île d'Elbe. A son retour à Paris, en 1815, le roi l'a nommé ministre de la guerre.

GOYON ⚔ ⚔ ⚔ (le comte de). Officier-major aux gardes-françaises, puis dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après l'arrestation de ce monarque à Varennes, il fut contraint à quitter la France; de retour après le 18 brumaire, il fut nommé auditeur au conseil d'état; baron de l'empire; membre, puis officier de la légion d'honneur; préfet de l'Aveyron, puis de la Méditerranée, par l'empereur; chevalier de Saint Louis et préfet des Côtes du-Nord, par Louis XVIII.

GRANGE ⚔ ⚔ ⚔ (le marquis de la). Général de division, nommé par l'empereur, le 29 juin 1808; commandant de la légion d'honneur; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Un de ses amis nous assure qu'il a eu l'honneur d'être admis à faire sa cour à Napoléon, après le licenciement de la maison du roi, à Béthune.

GRÉGOIRE ⚔. Commandant de la légion d'honneur; admis au sénat le 4 nivose an 10. Il avait été représentant du peuple à la convention nationale. Voici un extrait de la première séance :

« Il y a seize mois, dit le citoyen Grégoire à la séance de la convention, du 15 novembre 1792, que je prouvai que Louis XVI pouvait et devait être jugé.... Des huées furent le prix de mon courage.

Je viens plaider aujourd'hui la même cause; mais je parle à des *hommes justes*, à des *juges intègres*.

» J'aborderai franchement ces questions; les voici: Un roi constitutionnel peut-il être jugé pour des crimes personnels ou étrangers aux faits de ses fonctions?

» Et s'il est inviolable, cette inviolabilité doit-elle s'évanouir devant la volonté nationale?

» .... On avait entendu dire aux défenseurs de la royauté, la personne du roi est inviolable, et son inviolabilité subsiste pour tous ses actes, soit publics, soit privés; et *ce principe absurde*, recueilli, répété, répandu, ferma la bouche du peuple.

» Des patriotes éclairés avaient répondu à ce paradoxe (et je pense bien que le sieur Grégoire y répondit): Une inviolabilité absolue serait *une monstruosité..... C'est un outrage à la raison, à la nature et à la loi.* Il n'est point de force humaine qui puisse légitimer ce principe abominable. »

Il suit alors de là que M. Grégoire, devenu comte de l'empire et membre du sénat conservateur, *a outragé la raison, la nature et la loi*, en reconnaissant dans la personne de Bonaparte le principe qui depuis neuf siècles est loin de paraître *absurde : la personne du souverain est inviolable*. Le reste du discours, qui est assez curieux, est rempli d'une logique dont la singularité ne peut être comparée qu'à la conduite de M. Grégoire, qui avoue ingénuement dans cette même séance que « *la royauté fut toujours pour lui un objet d'horreur.* » C'est après cette exclamation touchante qu'il prétend examiner la conduite de Capet *avec impartialité*.

Nous avouons pourtant que sur un seul point, l'ex-sénateur Grégoire ne s'est point montré girouette, c'est en ce qui concerne les nègres. Toujours il les a traités en frères, et sa plume féconde a été tellement à leur service, qu'on a souvent douté si le roi noir Henry ne lui ferait pas offrir, par le comte de *Limonade*, le patriarchat de Saint-Domingue. M. Grégoire n'a jamais été infidèle aux *ci-devant noirs*.

GROUCHY (Emmanuel), né le 23 octobre 1766, garde-du-corps sous Louis XVI. L'empereur avait accordé à M. Grouchy, comte de l'empire, le titre de maréchal d'empire. (Mai 1815.) M. Grouchy, comme dit le pro-

verbe, a *son bâton de maréchal*. Depuis de longues années il n'a jamais cessé de servir. La république le nomma lieutenant-général; l'empereur, grand-aigle de la légion d'honneur; le roi, qui l'avait nommé premier inspecteur-général des chasseurs et lanciers, l'admit dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le décora du grand-cordon. Après la mort du comte de Nansouty, il fut question, à la cour, de M. Grouchy, pour le remplacer dans le titre de capitaine-lieutenant de la 1ère compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Napoléon, depuis son retour de l'île d'Elbe, a encore nommé M. Grouchy pair de France. (4 juin 1815.)

GUENEAU DE MUSSY. Conseiller ordinaire; inspecteur général de l'université impériale. (*Almanachs impériaux*, jusques et y compris celui de 1813.)

Conseiller ordinaire; inspecteur général de l'université royale de France. (*Almanach royal* de 1814 et 1815.)

Secrétaire général du conseil royal de l'instruction publique. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

On voit que si M. Gueneau de Mussy ne varie pas davantage, nous serons obligés, par la suite, de le rejeter de notre liste.

GUÉROULT ⊣⊣⊣⊣. Professeur d'éloquence latine, faculté des lettres; professeur d'éloquence latine au collége de France; professeur au lycée Napoléon: en un mot, si M. Guéroult pouvait être à la fois professeur d'éloquence latine dans tous les colléges et lycées impériaux, nous pensons qu'il le serait, d'abord pour son propre intérêt, et ensuite pour l'intérêt des élèves.

Comme on voit, M. Guéroult aime à cumuler les places, et en cumule tant que faire se peut, surtout lorsqu'elles sont de quelque revenu. Il a joint encore à celles-ci, tantôt celle de *conseiller titulaire de l'université impériale*; tantôt celle de *conseiller au conseil royal de l'instruction publique* (avec 10 ou 12,000 francs de revenu); (*ordonnance du roi*) du 17 février 1815); et tantôt enfin celle de *conseiller titulaire de l'université impériale* (*décret impérial* du 31 mars 1815); suivant les circonstances *impériales* ou *royales*. Personne n'a jamais moins tenu à ces choses-là, que M. Guéroult.

L'empereur l'avait nommé membre de l'ordre de la réunion ; le roi membre de la légion d'honneur. (Novembre 1814.) L'empereur revient ; M. Guéroult, qui se faisait appeler dans l'*Almanach royal* le *chevalier Guéroult*, en est quitte pour remettre dans son armoire le ruban de cette légion, ainsi que le ruban du lis.

Quel exemple de courage et d'abnégation de soi-même ! M. Guéroult, dans un changement politique aussi grand, ne perd que deux rubans ! *Le pauvre homme !* dirait Orgon ; il ne lui reste, hélas, que quatre ou cinq emplois !

M. Guéroult a un frère employé comme lui dans l'instruction publique, nous ne savons auquel des deux appartiennent 1°. *la Journée de Marathon*, ou *le Triomphe de la Liberté*, *pièce historique en quatre actes et en prose*, l'an 4 de la liberté, in-8° ; pièce à l'ordre du jour ; 2°. la chanson suivante :

AUX MÈRES DES GUERRIERS FRANÇAIS.

Courageuses mères
Des guerriers Français ;
Epouses si chères,
Calmez vos regrets.
Français, à la gloire
Bornez vos désirs,
Après la victoire
Viendront les plaisirs.

Tant que sur la terre
Vit un oppresseur,
Qui peut de la guerre
Plaindre la rigueur ?
Il faut à la gloire
Savoir immoler
Ce que la victoire
Viendra réparer.

Quand pour la patrie
On devait mourir,
Lui donner sa vie
N'est-ce pas jouir ?
Qui sait à la gloire
Borner ses désirs,
Trouve à la victoire
Assez de plaisirs.

Des traits de la foudre
Nos bras vont s'armer,
Les rois dans la poudre
Bientôt vont rentrer.
Français, à la gloire
Bornez vos désirs,
Après la victoire
Viendront les plaisirs.

GUILLARD ✝. Auteur d'*OEdipe* et de plusieurs autres poëmes lyriques. Mort en janvier 1815.

En général, rien n'est plus aimable que les impromptus de M. Guillard.

Dans les champs de l'honneur Montebello succombe,
Le plus grand des héros a pleuré sur sa tombe :
Digne ami de César, noble émule de Mars,
La victoire en tous lieux suivit ses étendards.
France ! pleure sur lui ; pleure, ô mère patrie !
La fleur de tes guerriers t'est pour jamais ravie.
Napoléon, *ni grand, ni sensible à demi*,
Voulut qu'en ce tombeau reposât son ami.

(*Journal de l'Empire*, du 17 mars 1810.)

AU ROI.

(*Vidérunt oculi mei salutare tuum.*)

Tant de bonheur, après tant de souffrance !
Ah ! *Louis, dans le ciel, protége encor la France.*
Vieillards, qui pleuriez avec moi,
Le salut d'Israël a lui pour la patrie ;
Nous pouvons, sans regret, abandonner la vie,
Nos yeux ont revu *notre roi.*

(*Journal des Débats*. Mai 1814.)

HABERT ✝. Baron de l'empire ; général de division nommé par l'empereur, le 25 juin 1811 ; commandant de la légion d'honneur ; grand-officier de la même légion nommé par le roi, le 29 juillet 1814 ; et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

HAMELINAYE ✝. Baron de l'empire ; officier de la

légion d'honneur. L'année 1814 paraît avoir été favorable à M. Hamelinaye; l'empereur le nomma général de division, et le roi commandant de la légion d'honneur et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

HAPDÉ (J. B. A.). Vaudevilliste, mélodramatiste et pantomimiste, ex-directeur des hôpitaux militaires. Le 1er avril 1810, lors du mariage de Napoléon, M. *Hapdé* fit représenter sur le *théâtre des Jeux Gymniques* (Porte Saint-Martin), une pantomime pleine de tableaux gracieux et d'allusions fines, sous le titre de l'*Union de Mars et de Flore*. Nous regrettons de ne pouvoir en citer quelques passages; mais comment rendre l'expression des gestes? Nous ne serions pas dans le même embarras pour le prologue de cette pièce, qui était de M. Brazier; mais nous n'avons pu nous procurer la brochure; le libraire a vendu son édition, *nous ne savons à qui.*

M. *A. Hapdé* a donné depuis *l'Homme du Destin*, précédé d'un prologue en vers intitulé : *le Conseil des Dieux*, par M. *de Rougemont*. Ce chef-d'œuvre, à grand spectacle, et qui retraçait toutes les *belles actions* de Napoléon, fut si mal exécuté par les machinistes, qu'à la quatrième ou cinquième représentation on fut obligé de le diviser en autant de pièces qu'il avait d'actes; ceux de ces fragmens qui obtinrent le plus de représentations, sont le *Passage du mont Saint-Bernard*, et *les Pyramides d'Egypte* (On voit que l'auteur dramatique se souciait fort peu des trois unités d'*action*, de *lieu* et de *temps*.) L'acteur *Chevalier*, chargé du rôle de l'empereur, avait une ressemblance si parfaite avec Napoléon, qu'on prétend que Buonaparte assista lui-même à l'une des représentations de *l'Homme du Destin*, afin de juger sur un comédien de sa figure, de sa tournure et de ses gestes.

Lassé de ses succès dramatiques, M. *Hapdé* demanda, et obtint, la place de directeur des hôpitaux militaires: c'est à lui que nous devons *les Sépulcres de la grande armée*, ou *Tableau des hôpitaux pendant la dernière campagne de Buonaparte*, brochure imprimée en 1814. Nous allons en transcrire un passage, afin de donner une idée du *flatteur-pantomimiste* qui a fait *l'Homme du Destin*.

Page 28, 3e édition.

« N'a-t-on pas vu vingt fois conduire à toute bride des fourgons d'ambulance pleins de soldats qu'on venait d'amputer? N'a-t-on pas vu (ce trait fait frémir d'horreur), immédiatement après le massacre de *Lutzen*, toute la maison de *Buonaparte*, composée de plus de soixante voitures, traverser ventre à terre le champ de bataille, et sur les pieds des chevaux, écraser sans pitié même de malheureux blessés français?

» Eh bien! les cris affreux, déchirans, ces corps mutilés se roulant pêle-mêle, se hâtant de traîner après eux des membres en lambeaux, cherchant encore la vie sur le champ de la mort, l'effroyable craquement des os et des crânes, le sang et les cervelles qui jaillissaient jusque sur les écuyers, rien ne put arrêter la course meurtrière de ces barbares valets!.... »

Page 46 :

« Un volume ne contiendrait pas tous les détails qu'il me serait facile de publier encore. » . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

HARVILLE (d') ⅁⅁⅁. Admis au sénat le 21 ventose an 9; grand-aigle de la légion d'honneur le 20 prairial an 13; comte de l'empire; bénéficier de la sénatorerie de Turin; gouverneur des palais impériaux des Tuileries et du Louvre; pair de France nommé par le roi, le 4 juin 1814. Nous ignorons quelles auraient été les intentions de M. d'Harville le 4 juin 1815, époque où l'empereur créa une nouvelle chambre des pairs, attendu que M. d'Harville est mort au mois de mai précédent.

HAUBERSAERT ⅁⅁ (Alex.-Joseph-Séraphin d'), né le 18 octobre 1732. Nous pensons que M. d'Haubersaert, nommé par le roi pair de France (le 4 juin 1814), est le même qui, sous l'empereur, était premier président de la cour d'appel séante à Douai, et qu'il a quittée pour être sénateur, membre de la légion d'honneur, du corps législatif; et substitut du procureur-général au parlement de Flandre, etc. etc. avant la révolution.

HAUTERIVE ⅁⅁⅁ (Maurice-Blanc-Lanante d').

Oratorien, né le 15 avril 1754. En 1789 il fut envoyé par le roi comme consul dans un des ports de l'Amérique. Il rentra en France en 1795, et fut employé au ministère des affaires étrangères; en 1806, membre de la légion d'honneur; comte de l'empire; membre du conseil du sceau des titres; garde des archives des relations extérieures; conseiller d'état, service ordinaire, nommé par l'empereur; conseiller d'état, service extraordinaire, nommé par le roi (4 juillet 1814); aussi M. d'Hauterive fit-il verser 300 francs pour l'érection de la statue de Henri IV. (*Journal des Débats*, du 27 juin 1814.) Rentré au conseil d'état de l'empereur le 25 mars 1815, service ordinaire, hors des sections.

HAXO [illegible]. Baron de l'empire; nommmé lieutenant-général du corps impérial-royal-impérial du génie, par l'empereur, le 5 décembre 1812; officier de la légion d'honneur; commandant de la même légion nommé par le roi, le 29 juillet 1814; et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; a suivi l'empereur dans la dernière campagne de la Belgique, comme son aide-de-camp.

HEDÉ [illegible]. Nous avons dit dans notre préface que nous désirions qu'une girouette vraiment patriote pût choisir de préférence les *artistes mobiles*. Nous avons indiqué des hommes de différentes professions; voici maintenant un boulanger, mais un boulanger qui fait la barbe à tous les boulangers de la capitale. Il demeure rue Notre-Dame-des-Victoires. Nous ignorons s'il fournissait du pain au directoire, mais nous savons qu'il a été successivement boulanger de S. M. l'empereur et roi, boulanger de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et boulanger de l'empereur jusqu'à nouvel ordre. Son enseigne, et surtout sa cariole de cour, auront dû, comme on voit, être souvent repeintes. Nous connaissons certaines enseignes dans Paris, qui deviendront plus tard des *enseignes historiques*. Nos futurs Saumaises pourront, d'après elles, commenter nos annales. Un siècle fera tomber la première couche de couleur, et montrera l'aigle impérial; un second siècle fera tomber une autre couche de

couleur, et laissera voir les fleurs de lis; quelque temps après on reverra l'aigle, et ensuite le bonnet de la liberté; car en remontant ainsi jusqu'en 1788 on pourra découvrir l'enseigne telle qu'elle était dans sa première origine. On doit appliquer ces réflexions aux panneaux des voitures de plusieurs courtisans qui sont encore en faveur : leurs noms sont dans ce livre.

HÉDOUVILLE (d') ⚖⚖. Général au service de la république française; sénateur le 12 pluviose an 13; comte de l'empire; grand-officier de la légion d'honneur; ministre plénipotentiaire de l'empereur près S. A. éminentissime le prince primat de la confédération du Rhin; nommé par le roi pair de France, le 4 juin 1814; et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 juin 1814.

HENRION DE PENSEY ⚖⚖⚖⚖⚖ (Pierre-Paul). Avocat au parlement, né le 28 mars 1742. Procureur syndic de la commune de Pensey en l'an 4, président de l'administration du département de la Haute-Marne en l'an 5, professeur de législation aux écoles centrales en l'an 6, administrateur du département jusqu'en l'an 8; baron de l'empire; conseiller à la cour de cassation en germinal an 8; ensuite président de cette cour; membre de la légion d'honneur; conseiller d'état nommé par le roi, le 4 juillet 1814. Il avait été nommé par le gouvernement provisoire commissaire pour la justice. (*Journal des Débats*, du 5 avril 1815.) Il était chef et président du conseil de monseigneur d'Orléans.

HÉRICART DE THURY ⚖. *Monsieur* Héricart de Thury, ingénieur en chef attaché à la direction générale des mines, minières, usines de l'empire. (*Almanach impérial.*)

Le vicomte Héricart de Thury, maître des requêtes, inspecteur général des barrières de Paris. (*Almanach royal* de 1814 et 1815.) Chef de la 9e légion de la garde nationale de Paris en 1814.

HÉRON DE VILLEFOSSE ⚖. Inspecteur divisionnaire dans les départemens, attaché à l'administration gé-

nérale des mines, minières, usines de l'empire. (*Almanach impérial.*) Inspecteur divisionnaire (4e division), service dans les départemens; attaché à l'administration générale des mines du royaume. (*Almanach royal.*) Nommé membre de la légion d'honneur en septembre 1814.

HERWIN DE NEVELLE ⊣. Ancien commissaire des guerres, *sénateur-pair* le 4 nivôse an 8, *pair-sénateur* le 4 juin 1814; commandant de la légion d'honneur.

HUET ⊣⊣⊣. Comédien; *doublure* d'Elleviou, dont il n'est que la très-médiocre copie. On assure qu'il fut un des instigateurs de la scène scandaleuse qui s'est passée dans une église de la rue Saint-Honoré, lors de la présentation du corps de la défunte et illustre demoiselle R.....; expulsé de la musique des mousquetaires, où il était on ne sait trop pourquoi et comment, et sifflé à Feydeau par suite de son incartade anti-religieuse. Le comédien Huet émigra, et fut à Gand; il a fait sa rentrée triomphante à Paris le même jour que S. M. Louis XVIII; il portait un des phanons de la garde-nationale, avec cette inscription :

« On en revient toujours
» A ses premiers amours. »

Cette noble *conduite* lui a valu des applaudissemens, qu'on ne donne qu'aux *grands talens.*

..... Nascitur ridiculus mus!

HUISSIERS du corps législatif. Ces messieurs peuvent prendre sur une grosse de ⊣ celles qu'il leur convient d'avoir. Depuis l'*Almanach royal* de 1815 et 1814 jusqu'aux *Almanachs impériaux* de 1813, 1812, 1811, etc. etc., on ne trouvera jamais que douze huissiers attachés à la chambre des députés ou corps législatif. Ces douze huissiers sont un modèle d'impassibilité. Quel que soit le motif des assemblées; qu'on crie *vive la république*, *vive le roi*, *vive l'empereur*, on est toujours sûr de rencontrer sous le péristyle des législateurs, messieurs :

Beaupré, *chef.*
Aubriet, *sous-chef.*
Bertholet.
Tennesse.
Leiza.
Bigot.
Tournemine.
Sal.
Leblanc.
Giraud jeune.
Jean.
Saint-Eloi.

HULLIN (....). Un des assiégeans de la Bastille. C'est lui, dit le *Moniteur* de 1789, nos 22 et 70, qui conduisait le malheureux de Launay désarmé à l'Hôtel-de-Ville lorsque la populace l'égorgea.

Comte de l'empire; gouverneur de Berlin; commandant de Vienne; général de division nommé par l'empereur, le 5 août 1807; commandant de la légion d'honneur; chevalier de l'ordre prussien de l'aigle noir; commandant la 1re division militaire et la place de Paris.

Extrait d'une lettre du général de division comte Hullin à S. Exc. le prince de Bénévent.

« Dégagé maintenant du serment de fidélité que nous avions prêté à l'empereur, mon état-major et moi, nous nous empressons d'adhérer aux mesures prises par le nouveau gouvernement.

» *Mes principes sont invariables; je me dois à ma patrie avant tout*: persuadé que le nouvel ordre de choses ne s'établit que pour son bonheur, je prie V. A. S. de vouloir bien être l'organe de mes sentimens pour la chose publique, et de mon dévouement pour notre nouveau souverain. J'écris à S. Exc. le ministre de la guerre pour lui faire connaître la démarche que je fais, et qui est commune à tous les officiers qui composent mon état-major. Je prie en même temps M. le général Dupont de me transmettre des ordres. »

(*Moniteur*, avril 1814.)

C'est lui qui présida le conseil de guerre qui condamna à mort le duc d'Enghien. Il reprit, aussitôt le retour de l'empereur (21 mars 1815), le commandement de la place de Paris.

Au retour du roi, le 8 juillet suivant, M. Hullin a rendu à César ce qui appartenait à César, et au général Maison son commandement de la place de Paris.

ISABEY ⊣⊣. Peintre, rue des Trois-Frères; dessinateur du cabinet de S. M. l'empereur et roi; ayant fait le portrait de l'empereur, celui de l'impératrice, du roi de Rome.

« Il a eu l'honneur de faire, au château des Tuileries, le portrait du roi, qui a bien voulu lui donner séance. »

(*Journal des Débats*, du 29 mai 1814.)

Peintre du cabinet du roi. (15 juin 1814.) M. Isabey est ensuite allé à Vienne, où il a peint le roi de Rome.

JACQUELIN, ⊣⊣⊣⊣⊣ (J. A.). Commis principal au ministère de la guerre (1810); secrétaire du Caveau moderne (1815), comme on le voit par ce couplet, adressé à ses confrères :

Je gourmande la paresse
De l'imprimeur et de vous.
Pour que le cahier paraisse,
J'écris, je cours et je bous;
Je ferais mieux de me taire,
Le plaisir est à côté:
Aimez votre secrétaire,
Voilà son *indemnité.*

M. Jacquelin ne nous a pas fait part de ses œuvres au ministère; voici celles qu'il a données au public comme poëte :

Au sein de l'antique Lutèce,
Quels cris s'élèvent jusqu'aux cieux?
Les dieux, en des jours de tristesse
Ont-ils changé nos jours heureux?
Non, pour sa reine qu'il adore,
Lucine, le Français t'implore;
Mais j'entends les foudres de Mars;
Quel avenir font-ils connaître
O destin! un fils vient de naître
Au plus illustre des Césars.

Qu'un pompeux trophée environne
Cet intéressant arbrisseau,

Et que le casque de Bellone
Lui serve aujourd'hui de berceau!
Que son premier mot soit la gloire,
Son premier pas vers la victoire;
Et que le plus grand des guerriers,
Guidant sa première conquête,
Voie un jour, sur sa jeune tête,
Reverdir ses anciens lauriers.

Des Français il sera l'idole,
D'Albion c'est déjà l'effroi:
Romains, montez au Capitole,
Saluez votre nouveau roi!
Voyez son bras et son génie
Rendre à votre antique patrie
Et son éclat et sa grandeur;
Dans leurs tombes héréditaires
Voyez les mânes de vos pères
Tressaillir de votre splendeur.

J'éprouve une ardeur prophétique
Je vois ce digne rejeton
S'élancer d'un vol héroïque
Sur les pas de Napoléon;
Je vois ce fils d'un autre Alcide,
A la fois prudent, intrépide,
A vingt peuples dicter des lois;
Frémis, orgueilleuse Angleterre!
Il ne reste plus une terre
Qui soit vierge de ses exploits!

Je vois une reine féconde,
Epouse et fille d'empereur,
Donner des souverains au monde
Pour éterniser son bonheur:
Ainsi qu'un chêne séculaire,
De la forêt dieu tutélaire,
La couvre au loin de rameaux verts
De sa postérité nombreuse
Ainsi la race glorieuse
S'étendra sur tout l'univers.

Honneur à toi dont la couronne
Resplendit des lauriers chéris
Qu'Apollon, Thémis et Bellone

Réservent à leurs favoris :
Quand d'une main tu tiens l'épée,
Des beaux-arts ton âme occupée
Les fait fleurir avec les lois ;
Du sein des camps le Code s'ouvre,
Et ta voix rétablit le Louvre,
Accusant l'oubli de nos rois.

Mars a déposé son tonnerre,
Quel tableau s'offre à mes regards ?
Le dieu terrible de la guerre
Cède la palme au dieu des arts ;
Le marbre et la toile respirent,
Les nourrissons du Pinde aspirent
A cueillir des lauriers nouveaux ;
Leur voix célèbre *leur courage*
Et le fils d'Apollon partage
L'immortalité des héros.

(*Hommages poétiques*, tome 1er, page 105.)

LA RENAISSANCE DES LIS.

Tout s'embellit dans la nature,
Le doux printemps est de retour :
De la France heureuse parure,
Lis, renaissez à votre tour.
Long-temps battus et courbés par l'orage,
Brillez à nos yeux satisfaits ;
Tel le soleil, en sortant d'un nuage,
Nous fait mieux sentir ses bienfaits.

De votre tige renaissante
Tous les Français sont réjouis ;
Votre blancheur éblouissante
Nous peint bien l'âme de Louis.
Votre calice à nos désirs s'ent'rouvre
Et répand vos parfums naissans.
C'est notre roi qui reparaît au Louvre,
Ouvrant son cœur à ses enfans.

Lis, que le respect environne,
Symbole de la majesté,
De Louis ornez la couronne,
Parez le front de la beauté.

Fleurs d'innocence, ah ! devenez l'emblème
Des Français galans troubadours ;
Embellissez l'éclat du diadème
Et servez d'aigrette aux Amours.

Pour prouver l'étonnante facilité de M. *Jacquelin*, qui sait prendre tous les tons, chanter tous les sujets *et varier ses expressions*, nous allons citer l'une de ses *stances contre la guerre*, que nous trouvons dans le recueil où nous avons déjà pris la *Renaissance des lis*. Cette brochure est intitulée : *Henri IV, les Bourbons et la Paix*. (Hommages poétiques, par J. A Jacquelin, commis de la guerre, chasseur au 1er bataillon de la 4e légion de la garde nationale ; Paris, Brasseur aîné, avril 1814.)

Mars a déposé son tonnerre :
Quel tableau s'offre à mes regards !
Le dieu terrible de la guerre
Cède la palme au dieu des arts.
Le marbre et la toile respirent ;
Les nourrissons du Pinde aspirent
A cueillir des lauriers nouveaux ;
Leur voix chante *le* vrai *courage*,
Et le fils d'Apollon partage
L'immortalité des héros.

Aux trois mots soulignés près, cette stance est la même que la dernière citée plus haut des Hommages poétiques.

Chevalier de la légion d'honneur, sous le roi, on ne sait trop pourquoi ; on présume même que c'est une erreur de nom. C'est ainsi que nous nous exprimions dans la première édition. Nous avons appris depuis que ce n'est point une erreur : le roi a récompensé en M. J. A. Jacquelin fils, commis à la guerre, secrétaire de la société chantante du Caveau moderne, auteur de chansons et couplets de circonstances, et selon les circonstances ; a récompensé, disons-nous, et honoré la mémoire de feu M. Jacquelin son père, qui avait suivi dans son exil monseigneur le prince de Conti.

Nous rapporterons avec plaisir huit vers de M. Jacquelin fils, adressés *aux mânes de son père*, insérés dans un feuilleton du *Journal de Paris*, qui prouvent que s'il est *Girouette* et n'est pas *bon poëte*, il est au moins *bon*

Tendre époux et bon père, ami sûr et fidèle,
Des vertus, de l'honneur tu fus le vrai modèle;
Cinquante ans d'un Bourbon le confident, l'appui,
Dans la terre d'exil tu mourus près de lui.
Louis remonte au trône, et mon père succombe.
Ombre chère et sacrée, ah! du moins dans la tombe
Souris à l'heureux jour qui vient rendre aux Français
Henri quatre et les lis, les Bourbons et la paix!

JACQUES JUGE ➢➢➢.

Avocat, comme on n'en voit guère;
Avocat, comme on n'en voit pas.

Ce n'est que par des injures qu'il se fait connaître. Il outrage lâchement Napoléon dans les fragmens d'un poëme composé, dit M. Jacques, sous son règne, mais imprimé sous celui du roi; brochure in-12 de 16 pages; Paris, chez Le Normant; avec cette épigraphe:

Paucos servitus,
Plurus servitutem tenent.
SENEC.

Comme Napoléon revient il le loue, et outrage le roi, qu'il avait loué dans la brochure précédente. (*Du gouvernement de Louis XVIII*, ou *les causes de la journée du 20 mars* 1815; Paris, chez Plancher; brochure in-8° de 32 pages.) Tous les morceaux suivans sont écrits par M. Jacques Juge, et imprimés.

MORTEL audacieux que le vice dépare,
Fait pour régner despote ou pour ramper esclave
Infatigable, vil, souple, fallacieux,
Et cruel par principe autant qu'ambitieux;
Perfide en ses bienfaits, ivre de tyrannie,

A son ambition devant tout son génie ;
Coupable en ses desseins ; fourbe en tous ses discours ;
Ennemi des vertus qu'il affecta toujours ;
Né d'un sol étranger, misérable insulaire,
Il ne sent pas pour toi ce qu'on sent pour sa mère....

En flattant le despote, on le hait en silence.
On n'aime pas toujours l'idole qu'on encense.
Rome sacrifiait à ses dieux ennemis.
Vous louez le tyran qui vous tient asservis :
On encensa Néron, on encensa Tibère,
On flatta de Cromwel le pouvoir arbitraire ;
Mais on aima Trajan, Marc-Aurèle, Titus,
Et la postérité célèbre leurs vertus.....
Mais le masque imposteur mis sur la vérité
Tombe aux regards vengeurs de la postérité.....

Enfans de la patrie, allez sur ce rivage (l'Angleterre)
Conquérir du bonheur le plus précieux gage,
C'est le fils de nos rois, instruit par ses malheurs,
Qui, pour régner sur nous, veut régner sur nos cœurs.
De sa royale main il séchera nos larmes,
Et saura mettre un terme à nos longues alarmes.

(*Extrait de la première brochure indiquée.*)

« Le mécontentement général était à son comble ; la France gémissait sous le pouvoir absolu du monarque que ses ennemis lui avaient imposé. Napoléon paraît, et nous sommes libres ! Quoi ! les Français avaient murmuré contre le gouvernement de Napoléon, et des phalanges étrangères sont venues lui arracher le sceptre, pour le remettre entre les mains d'un Bourbon qu'ils avaient proscrit!..... Français, deviez-vous recevoir un maître de la main de vos ennemis! Et quel maître ! Son génie, resserré dans les bornes étroites des préjugés gothiques dont il était encore imbu, ne le rendait-il pas incapable de vous gouverner? Il avait été malheureux ; mais il est des hommes pour qui les leçons du malheur deviennent inutiles, quand la prospérité commence à leur sourire. Il parut sur notre rive avec un cortége de personnages burlesques, dont les corps étiques semblaient faire croire qu'ils étaient débarqués pour porter la famine en France, et leurs costumes grotesques n'étaient pas moins ridicules que leurs prétentions.

» Les premiers pas de Louis sur le sol français furent marqués par les traits du despotisme le plus révoltant. Il osa humilier la nation en proscrivant la cocarde et le drapeau tricolores qui lui étaient chers depuis si long-temps ; ils étaient les signes de son affranchissement

et les témoins de vingt-cinq années de gloire! La couleur blanche fut substituée; signe servile, et qui ne lui rappelait aucun grand souvenir!

» Louis refusa avec un dédain des plus insultans, la couronne que les habitans de Paris lui offrirent en entrant dans leur ville, parce qu'en montant sur le trône où régnaient ses aïeux, il rentrait, disait-il, dans son héritage; comme si un trône pouvait être une propriété, et la propriété d'un seul homme ou d'une famille! Jusques à quand osera-t-on traiter l'espèce humaine comme un vil troupeau d'esclaves!..... Combien de temps encore les rapides progrès des lumières éclaireront-ils en vain les hommes sur leurs véritables et imprescriptibles droits!..... Un trône peut-il être héréditaire quand le peuple, toujours souverain, cesse de le vouloir? Et la famille des Bourbons n'était-elle pas exclue de celui de France par les constitutions françaises?

(*Extrait de la seconde brochure indiquée.*)

JADIN (Louis). Compositeur dramatique, professeur de piano et du conservatoire, gouverneur de la musique des pages, en 1814.

Le 9 ventose an 2, fut représenté au théâtre National: *Alisbelle*, ou *les crimes de la féodalité*, pièce en trois actes, de Desforges, musique de Jadin.

Le Siége de Thionville, même année, musique du même.

Hommage rendu à S. M. l'archiduchesse Marie-Louise, impératrice des Français et reine d'Italie, scène imitatrice pour le piano. Prix: 6 f. Aux deux Lyres. (1810.)

Le Serment français, paroles d'A. Jadin, musique de L. Jadin, dédié à M. le duc de Grammont, chanté sur le théâtre Feydeau, le 6 juin 1814, devant LL. AA. RR. Mgr. le duc de Berry et Mgr. le duc d'Orléans. Prix: 3 fr. Chez la veuve Decombe.

JAUBERT (François), né le 3 octobre 1758. Jurisconsulte, professeur en droit à l'université de Bordeaux, colonel des gardes nationales, premier officier municipal de Bordeaux, notable national, tribun, inspecteur général des écoles de droit, conseiller d'état, gouverneur de la banque; et enfin, chef de légion de la garde nationale, sous l'empereur; conseiller à la cour de cassation,

ous Louis XVIII, en 1814; directeur des contributions indirectes, sous Napoléon, en 1815.

JAUCOURT ⊰⊰⊰ (Arnail-François), né le 14 novembre 1757; maréchal de camp, commandant la garde nationale, député à l'assemblée législative, tribun; membre du sénat conservateur, le 8 brumaire an 12; comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur. Le 1er avril, il fut un des cinq membres composant la commission chargée du gouvernement provisoire.

Ministre d'état, composant le conseil de sa majesté Louis XVIII; ministre de la marine.

JAY ⊰⊰ (A.) Nous ne connaissions M. Jay que comme prosateur, lorsqu'il nous est tombé sous la main des vers de sa façon, et des *vers louangeurs*.

Il parle : ô pouvoir d'un grand homme!
Les arts fleurissent à sa voix;
Les beaux jours d'Athène et de Rome
Renaissent encore une fois;
Le bronze et le marbre respirent;
Les Français sur la toile admirent
Les triomphes de leurs guerriers;
Et, pleins d'audace et de génie,
Les nourrissons de Polymnie
Vont cueillir d'immortels lauriers.

Revi[illegible] Napoléon t'appelle:
Qui peut méconnaître ta loi,
Lorsque des héros le modèle
Abaisse son front devant toi?
Sors de tes demeures funèbres;
Un jour pur succède aux ténèbres
Qui te dérobaient à nos yeux;
Tu reparais, la tolérance,
La paix et la douce espérance
Précèdent tes pas glorieux.

Voilà par quels nobles services
S'obtient le droit de gouverner;
Voilà sous quels heureux auspices,
Napoléon, tu vas régner
Retentissez, chants d'allégresse!

Que nos transports et notre ivresse
Au monde apprennent notre choix !
Le ciel lui-même vous inspire,
Français, le sceptre de l'empire
Appartient au vainqueur des rois.

(*Ode* sur le couronnement de l'empereur Napoléon; *Almanach des Muses* de 1806, page 1.)

Il existe encore de M. Jay des stances sur la campagne de S. M. en 1805 (*même Almanach*, 1807, page 41); et une ode sur la naissance du roi de Rome. (*Hommages poétiques*, tome 2, page 256.)

M. Jay était un des collaborateurs du *Journal de Paris*, et tous ses articles, quand il les signait, étaient signés N.

« Après vingt-cinq ans de troubles et de malheurs inouïs, la France respire enfin sous un gouvernement libéral et paternel; les sources de la prospérité nationale sont ouvertes; tous les citoyens, heureux et paisibles sous la protection des lois, peuvent se livrer sans crainte à des travaux utiles; l'agriculture fleurit dans nos campagnes, l'abondance et la sécurité règnent dans nos villes, les espérances les mieux fondées embellissent l'avenir; les liens d'amitié et de famille ne sont plus affaiblis par les défiances, les soupçons, les terreurs; enfin tout annonce aux Français le terme des calamités inséparables des grandes révolutions. Quel mauvais génie vient aujourd'hui troubler tant de félicités ! quel peut être l'espoir de cet *étranger banni*, coupable de tous les maux qui nous ont accablés depuis quinze ans; coupable surtout d'avoir attenté à la liberté publique, et courbé la France sous le sceptre de fer du plus odieux despotisme !

» Tant que, séparé du reste de l'Europe, et confiné dans une île de la Méditerranée, il ne présentait aux Français qui avaient eu le malheur de vivre sous ses lois que le spectacle de l'ambition déchue et de la folie impuissante, un sentiment de respect pour soi-même et de pitié peut-être trop généreuse pouvait étouffer le reproche et retenir le cri de l'indignation; comme il y avait peu de courage, il y avait peu de mérite à l'attaquer : mais aujourd'hui qu'il ose pénétrer à main armée sur notre territoire, aujourd'hui qu'infidèle à ses promesses, aux traités les plus solennels, il nous apparaît comme le spectre sanglant de la tyrannie, chaque Français se doit à lui-même, et doit à sa patrie de manifester ses vrais sentimens, et de se rallier autour du trône constitutionnel, seule garantie du repos et du bonheur de la France.

» Quel est donc la classe d'hommes qui pourrait désirer le retour de Buonaparte? Sont-ce les pères de famille dont il décimait les enfans; les négocians industrieux dont il arrêtait les travaux; les habitans des campagnes soumis à des impôts arbitraires, et les braves défenseurs de la patrie dont il usurpait la gloire, et qu'il exposait sans remords à la rigueur dévorante des hivers plus terribles que le fer de l'ennemi?

» On lit, dit-on, sur ses drapeaux, cette inconcevable devise : *la liberté, la gloire et la paix.* La liberté! il en fut l'assassin; la victoire! ses fautes et la fureur de son ambition ont amené l'étranger dans la capitale même de la France; la paix! il n'a vécu que pour la guerre et par la guerre. Combien de fois n'a-t-il pas repoussé la paix qui est l'objet de tous nos vœux, et par quelle dérision amère nous parle-t-il de paix au moment même où il nous menace de toutes les horreurs de la guerre civile!

» Et si nous détournons les yeux de cet insensé pour les fixer sur le gouvernement légitime que le ciel nous a donné dans sa miséricorde, quels puissans motifs n'y trouverons-nous pas de le défendre contre toutes les attaques! Un roi éprouvé par le malheur, est remonté au trône de ses pères, et la clémence et la paix se sont assises à ses côtés. Une charte protectrice de toutes nos libertés est le premier bienfait de son retour. Ses paroles consolantes ont réconcilié tous les Français avec eux-mêmes; et si quelques voix imprudentes se sont élevées contre sa volonté sacrée, elles se sont perdues dans le concert unanime de bénédictions qui ont proclamé l'oubli du passé, la sécurité du présent et le bonheur de l'avenir.

» Que l'Europe soit attentive à ce qui se passe aujourd'hui en France. Ce sera une grande leçon pour les peuples et pour les rois. A peine la nouvelle du débarquement de Buonaparte est-elle connue, que Louis le Désiré s'empresse de convoquer les fidèles représentans du peuple. C'est la nation qu'il appelle au secours de la monarchie contre le despotisme. Il sait que la nation et le roi n'ont point d'intérêt séparé, que leur destinée est commune, et que, réunis, ils peuvent braver, non seulement les tentatives d'un aventurier, mais les efforts combinés d'un ennemi extérieur.

» Jusqu'au moment où Buonaparte a été déchu, et même peut-être jusqu'à celui où il a renoncé pleinement et librement à l'autorité dont il avait fait un si terrible usage, on a pu sans honte obéir au chef de l'État; mais il a brisé lui-même tous les liens qui existaient entre lui et les Français; il a délié l'armée du serment de fidélité qui l'attachait à ses drapeaux. Nos braves militaires ont prêté un nouveau serment. Ils sont attachés par des nœuds indissolubles à la patrie et au roi. Ces guerriers, pleins de courage et de loyauté, dont les mémorables exploits ont forcé l'Europe à l'admiration, ne comptent dans leurs rangs ni lâches, ni traîtres. Ces représentans de l'honneur

national forment autour du trône un rempart inexpugnable contre lequel viendront se briser tous les efforts de la malveillance et de la trahison. »

(*Journal de Paris*, du 10 mars 1815).

« L'empereur, dans ses vastes projets pour la gloire de la France, crut sans doute avoir besoin de concentrer tous les pouvoirs pour donner à l'action du gouvernement une force plus imposante et plus irrésistible. Des volontés arbitraires furent substituées à la volonté immuable des lois. C'est là le reproche le plus grave qu'on ait pu lui faire, et celui qu'il s'est fait indubitablement à lui-même, lorsque, dans la solitude, sa pensée toujours active se reportait sur les événemens d'un règne mémorable et glorieux sous tant d'autres rapports....

» Une désorganisation complète atteignait par degrés l'armée, qui, dans quelque temps, n'aurait eu pour chefs que des compagnons de Georges et de Bois-Guy. D'ailleurs la nation paraissait fatiguée de changemens. Les réacteurs pouvaient donc mûrir leurs projets et aiguiser à loisir leurs stylets et leurs poignards. Ils auraient sans doute fini par succomber ; mais par combien de malheurs et de flots de sang n'aurions-nous pas acheté notre tardive délivrance !

» Nous jugeons toujours d'après les événemens. L'empereur a brisé le joug de plomb qui chaque jour s'appesantissait davantage sur nous ; et maintenant nous trouvons cela tout simple et tout naturel. La même chose arriva à Christophe Colomb lorsqu'il eut découvert le Nouveau-Monde.

» Mais qu'on pense à ce qu'il a fallu de force d'âme et de décision pour sortir d'une île de la Méditerranée, se jeter avec douze cents hommes à l'une des extrémités de la France, et arriver à Paris avec la rapidité de l'éclair. L'histoire plus équitable dira qu'il n'y avait que lui qui, sans guerre civile, pût concevoir et achever cette grande entreprise. Il est encore le seul homme qui puisse fonder la liberté publique en France....

» La constitution est maintenant dans toutes les têtes, parce qu'elle se réduit à un petit nombre d'idées raisonnables. La sûreté des personnes et des propriétés, l'égalité des droits, la liberté de penser et d'écrire, la représentation nationale assurée, l'inviolabilité du chef de l'état, la responsabilité des ministres, voilà à peu près tout ce que nous désirons. La dynastie de l'homme à qui nous serons redevables de ces avantages sera éternelle.

» Alors ce serait bien en vain que les puissances étrangères voudraient nous faire la guerre. Elle n'aurait aucun but. Nous sommes tranquilles chez nous ; et le peuple français a un sentiment trop profond de sa force et de sa dignité pour souffrir l'intervention de l'étranger dans ses affaires intérieures. Aucun prétexte ne pourrait la justi-

fier. La nation et le gouvernement veulent la paix; mais ils veulent surtout la liberté. »

(*Journal de Paris*, du 7 avril 1815).

M. Jay était membre de la dernière chambre des représentans, et censeur du *Journal de Paris*, ce qui explique le sot esprit et la turpitude dans laquelle le journal était tombé pendant les cent jours du règne de Bonaparte. M. Jay a été se cacher dans une feuille intitulée l'*Indépendant*, qui a été suspendue, et qui survit encore à sa suppression dans un journal appelé *l'Echo*, ou *l'Ami du Prince*.

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ, né à Montauban en 1749, d'une famille protestante, et mort il y a peu d'années à Mayence. Jean-Bon-Saint-André fit ses études chez les jésuites de Montauban. On sait que les pères de cette société avaient une sagacité merveilleuse pour pénétrer le mérite naissant de leurs élèves; charmés de la vivacité d'esprit du jeune Jean-Bon, ils lui prodiguèrent toutes sortes de soins et de caresses pour tâcher de le gagner, dans l'espoir de le faire changer un jour de religion, et de l'attirer dans leur ordre. Le père du jeune homme rompit toutes ces mesures, en faisant partir inopinément son fils pour Bordeaux, où il fut embarqué sur un vaisseau marchand qui partait pour l'Amérique. Le commerce de mer parut d'abord complaire à l'imagination ardente de notre jeune marin, parce qu'il lui offrit l'occasion continuelle d'augmenter ses connaissances et de satisfaire son avide curiosité; mais trois naufrages qu'il essuya dans l'espace de peu d'années, et qui lui firent perdre tout le fruit de ses épargnes, le déterminèrent à renoncer à un métier où les avantages incertains de la fortune étaient achetés au prix des plus grands dangers. De retour à Montauban, sa patrie, il consacra ses loisirs à l'étude; les charmes de son esprit, relevés par la lecture des grands écrivains, lui valurent une place de pasteur de l'église réformée.

Député à la convention nationale, c'est alors qu'il s'écria :

« Citoyens, depuis que Louis Capet a été accusé par la nation et

traduit devant vous pour être jugé, tous les esprits attentifs à cette cause attendent en silence votre décision. Citoyens, vous serez dignes de vous-mêmes, de la mission dont vous êtes chargés, et de la république dont vous êtes les mandataires et les défenseurs.

» Vous avez voulu éclairer votre jugement, et prouver à l'univers que quand il s'agit de la mort d'un tyran, c'est la justice et non la passion qui détermine votre jugement. Vous avez entendu Louis Capet; vous avez entendu ses défenseurs; les pièces vous ont été communiquées.....

» ô peuple généreux, qui seul, peut-être, as su briser tes chaînes, sais-tu à quoi tendent tous ces vains argumens qu'on a faits? ils tendent à te faire regarder toi-même comme coupable pour tous les efforts que tu as faits pour être libre, et ta vertu même te rendre digne du châtiment que les despotes infligent à ce qu'ils appellent des rebelles. Citoyens, quels sont les rebelles aux yeux des tyrans de la terre? Ceux qui ont osé briser les fers dont ils étaient couverts; ceux qui, se sentant faits pour la société, ont osé renverser les trônes de ces hommes qui se croyaient destinés à maîtriser le monde, et s'imaginaient que leurs sujets étaient nés pour être esclaves. »

(*Extrait de la séance* du mardi 1er janvier 1793, dix heures du matin).

Or, le citoyen Jean-Bon-Saint-André, qui détestait tant les trônes, et par conséquent tous ceux qui pouvaient s'y asseoir, après avoir juré, à la face de la convention, une haine éternelle aux têtes couronnées et à celles qui se feraient couronner, n'en fut pas moins le plus humble, le plus soumis sujet de S. M. l'empereur et roi, et exerça ses fonctions de préfet à Mayence, avec une intelligence et un dévouement à toute épreuve. Il abhorrait les marques distinctives en 1793, et cependant il fut membre de la légion d'honneur.

Il avait été à Brest en qualité de représentant du peuple. L'objet de sa mission était de presser l'armement de l'escadre sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, et de protéger l'entrée dans les ports de France d'un immense convoi venant d'Amérique. Menacée au dehors par les armées étrangères qui avaient envahi les frontières du Nord, et au dedans par l'insurrection formidable de la Vendée, la convention ne voyait d'espoir de salut que dans l'arrivée

de ce convoi, qui devait lui procurer des armes, des munitions, et tous les moyens de faire face au danger. Quoique le combat du 13 prairial, où il se trouva en personne, et où il fut blessé même, ne tournât point à notre avantag , il eut néanmoins la satisfaction d'avoir rempli le prin- pal but du gouvernement d'alors, en sauvant le convoi ... l'escadre anglaise avait cherché à intercepter. Quelque ... après, il fut envoyé à Toulon, qui venait d'être repris sur les Anglais. Par ses soins et son activité infatigable, il parvint à armer quatorze vaisseaux de ligne et cinq frégates. Le directoire exécutif, qui avait succédé au comité de salut public, lui donna une mission pour Alger: il y resta trois ans, et sut si bien se rendre maître de l'esprit du dey, en employant tour-à-tour les caresses et les menaces, qu'il en obtint plusieurs concessions auxquelles le gouvernement français attachait la plus grande importance. Nommé ... ur récompense de ses services, au consulat de Smyrne, il ne fut pas plutôt arrivé à sa destination, que la Porte-Ottomane déclara la guerre à la France. Ce changement de relations politiques en apporta de bien tristes dans la situation du nouveau consul, qui, traîné d'abord de cachot en cachot, à l'instigation des Anglais, finit par être relégué dans un méchant hameau sur les bords de la mer Noire, où il vécut pendant trois ans en proie à toutes les privations, et dans des anxiétés continuelles qu'on n'attentât à ses jours. Nous l'avons entendu raconter lui-même qu'il fut réduit à cette époque, à travailler de ses propres mains pour se procurer une partie de ses vêtemens et de sa subsistance. Rendu à sa patrie sur l'invitation de Paul Ier, empereur de Russie, il fut envoyé en l'an 10, par le premier consul, à Mayence, en qualité de commissaire général dans les quatre départemens de la rive du Rhin, et de préfet du département du Mont-Tonnerre.

JEAN DE BRY ⅂ ⅂ ⅂. Membre de la convention nationale (1792); un des douze élus pour former le comité de sûreté générale (*séance* du 21 janvier 1795); un des partisans les plus déclarés de l'égalité; commandant de la

légion d'honneur; ayant juré haine à quiconque relèverait le trône de France (*Journal des Débats*, convention); préfet du Doubs (1811); préfet du Bas-Rhin. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.)

JERPHANION ⅁⅁⅁⅁. Baron de l'empire; ayant fait décidément un bail amphithéotique avec les habitans de la Haute-Marne. Quelque événement qu'il soit survenu dans l'atmosphère politique, jamais le département de la Haute-Marne n'a eu un autre préfet. Les *Almanachs impériaux* vous montreront partout le nom de M. Jerphanion; l'*Almanach royal* vous indiquera M. Jerphanion. Je passe sous silence le gouvernement provisoire, qui avait encore appelé M. Jerphanion. Il n'est pas jusqu'au décret impérial du 6 avril 1815, qui ne nomme encore M. Jerphanion. Je ne sais si tout cela est flatteur pour le département de la Haute-Marne ou pour M. Jerphanion lui-même; mais ce qu'il y a de certain, c'est que tout cela nous flatte beaucoup.

M. Jerphanion a gagné à cela la décoration de la légion d'honneur de l'empereur, et celle d'officier de ladite légion du roi. (5 août 1814.)

JORDAN ⅁ (Augustin). Auditeur au conseil d'état de l'empereur; secrétaire de légation à Wurtzbourg (*Almanach impérial* de 1811). Secrétaire d'ambassade à Rome. (*Almanach royal*, 1814.)

JOUBERT ⅁ (J.). Conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale, avant 1814; conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université royale de France, en 1814; membre de la légion d'honneur (17 octobre 1814); conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale, après 1814.

JOURDAN ⅁⅁⅁⅁⅁⅁ (Jean-Baptiste), né à Limoges, le 29 avril 1762. Soldat dans le régiment d'Auxerrois jusqu'en 1784; négociant jusqu'en 1791; le 29 avril 1762, commandant du 2e bataillon de la Haute-Vienne; en 1791, général de brigade, de division, en chef; administrateur général du Piémont; conseiller d'état.

Dans la séance des jacobins, du 9 brumaire an 2, Jourdan monta à la tribune et parla ainsi :

« Le comité de salut public vient de m'appeler auprès de lui : nous avons pris ensemble les moyens les plus propres pour accélérer la perte des tyrans. Soyez assurés que le fer que je porte ne servira jamais qu'à combattre les rois et défendre les droits du peuple. »

Grand-officier de l'empire, maréchal d'empire, ayant tous les honneurs attachés à ce titre par l'empereur.

Ordre du jour.

Soldats,

L'empereur Napoléon a abdiqué le trône impérial, et il se retire à l'île d'Elbe avec une pension de six millions.

Le sénat a adopté une constitution qui garantit la liberté civile, et assure les droits du monarque.

Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI, est appelé au trône par le vœu de la nation française, et l'armée a manifesté le même sentiment. L'avènement de Louis XVIII est la garantie de la paix.

Enfin, après tant de campagnes glorieuses, tant de fatigues et de blessures honorables, vous allez jouir de quelque repos.

Louis XVIII est Français; il ne sera pas étranger à la gloire dont les armées se sont couvertes. Ce monarque vous accordera les récompenses que vous avez méritées par de longs services, par des actions d'éclat et par des blessures.

Jurons donc obéissance et fidélité à Louis XVIII, et arborons la cocarde blanche, en signe d'adhésion à un événement qui arrête l'effusion du sang, nous donne la paix, et sauve notre patrie.

Le présent ordre sera lu par MM. les chefs de corps à la tête des troupes assemblées.

Au quartier-général à Rouen, le 8 avril 1814.

Le maréchal d'empire, commandant supérieur de la 15e division,

Jourdan.

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1815.

Ordre du jour.

Les troupes stationnées dans la 15e division militaire sont prévenues que M. le maréchal de France comte Jourdan, gouverneur de la division, est arrivé hier à Rouen.

M. le maréchal gouverneur est persuadé que la tentative insensée de Buonaparte, dont les troupes ont été instruites par la proclamation et l'ordonnance du roi, qui leur ont été adressées hier, aura excité parmi elles la plus profonde indignation.

Celui qui, après avoir abdiqué lorsqu'il était entouré de son armée, vient maintenant à la tête d'une poignée d'hommes avec le projet d'armer les Français contre les Français, est un ennemi public. Son entreprise ridicule tend à livrer la patrie aux horreurs de la guerre civile, et à ramener les troupes étrangères sur le territoire français.

Le roi, plein de confiance dans la bravoure et la fidélité de son armée, confie au courage des troupes l'intérêt des familles, le dépôt sacré de la constitution, le salut du trône et l'honneur de la patrie. Nous répondrons à cette honorable confiance. Nos sermens nous lient au roi, l'honneur nous commande d'y être fidèles, la reconnaissance nous en fait un devoir. M. le maréchal-gouverneur, qui connaît le bon esprit dont sont animés les régimens stationnés dans la division, est convaincu que dans cette circonstance ils s'empresseront de manifester de la manière la plus énergique leur amour et leur dévouement pour le roi et pour la patrie.

Fait au quartier-général, à Rouen, le 10 mars 1815.

Le maréchal de France, gouverneur de la 15e division,

Signé JOURDAN.

Le maréchal de France, gouverneur de la 15e division militaire, les officiers généraux, officiers d'état-major, inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, commissaire ordonnateur et commissaire des guerres de cette division, au roi.

« SIRE,

» La France heureuse sous le gouvernement paternel de V. M., libre par une constitution qu'elle tient de votre sagesse, repousse de son sein l'homme sous le despotisme duquel elle a gémi si long-temps. Si, dans toutes les circonstances, les militaires français ont été les modèles de l'honneur, combien dans celle-ci il leur sera doux de remplir les devoirs que l'honneur leur impose. Oui, Sire, nous sommes prêts à verser tout notre sang pour la défense du trône et de la patrie. Daignez en agréer l'assurance, et permettez-nous d'y joindre celle de notre fidélité inviolable et de notre dévouement sans bornes.

» Au quartier-général, à Rouen, le 10 mars 1815.

» *Signés* comte JOURDAN, maréchal de France, etc. etc. »

En récompense de cette *fidélité inviolable*, et de ce *dévouement sans bornes*, *l'homme sous le despotisme duquel la France* et le comte Jourdan ont *gémi depuis longtemps*, nomma ce maréchal pair de France (*Décret impérial* du 4 juin 1815.)

JOURDAN (Étienne), *convive des Soupers de Momus*.

Demande d'admission dans la garde nationale, ou l'héroïsme de Cadet Buteux.

Partout d' la gard' nationale
On entend parler ;
Pour défend' not' capitale
Moi, j' veux m'enrôler ;
J'ai cinq bons pieds... moins un pouce,
J' peux m'en glorifier ;
J' suis bel homme, il faut qu' je m' pousse
Pour êtr' guernadier.

Si j'suis r'çu comme j' l'espère,
J' prends du drap d'Elbeuf,
Et j'vas tout d' suite m' fair' faire
Un habit tout neuf ;
Quoique je sois économe,
Messieurs, apprenez,
Que j' n'aîm' pas, foi d'honnête homme,
Les habits r'tournés.

Se r'souv'nant bien d'ma tournure
Quand j'étais pompier,
Déjà ma femme s' figure
M' voir en guernadier.
Comm' sa gloriol' n'a pas d'bornes,
J' parîrais, mill' z'yeux,
Qu'çà s'ra mon chapeau z'à cornes
Qui lui plaira l'mieux.

Un héros qui sur nous s'fie,
En quittant Paris,
Nous a dit : « Je vous confie
Ma femme et mon fils ; »
Pour nous sauver quand un homme
D'un si haut rang part,

A sa femme, au p'tit roi d'Rome
J'servirons de rempart.

En vain le danger nous r'garde
J' n'ai jamais frémi,
On n'a qu'à m'commander d'garde
Et j'attends l'enn'mi !
Sans fair' le crâne je compte
Que lorsqu'il viendra,
Si c'est un jour que j' la monte,
Il la descendra.

(*Gazette de France*, du 20 février 1814.)

Le 29 avril 1814, M. Jourdan (Etienne) fit représenter à Bordeaux un vaudeville ayant pour titre la *Cocarde blanche*, et le dédia à S. Ex. M. le comte Etienne de Damas.

Un grand personnage figure dans cet ouvrage sous le nom de M. *Nicolas Misapart*, directeur d'une troupe de comédiens (et faisant fort mal ses affaires) : cette caricature est fort plaisante. Sans entrer dans les détails de l'analyse, nous nous contenterons d'indiquer le lieu où se passe l'action, et de citer une scène. « La scène se passe à Fontainebleau, sur une place publique, où l'on voit, d'un côté, l'entrée de l'hôtel garni de M. Chauvin, aubergiste ; de l'autre, celle de la maison de *M. Girouette* (1), bourgeois de Fontainebleau. »

Voici un fragment de la dédicace :

« Monsieur le comte,

» Ayant eu le bonheur d'arriver à Bordeaux le jour même où S. A. R. Monsieur le duc *d'Angoulême* reçut la nouvelle de la reconnaissance de S. M. Louis XVIII à Paris, je n'ai pu être témoin de la joie publique sans la partager vivement. J'ai taché d'exprimer les divers sentimens que m'ont inspirés les grands changemens qui viennent de s'opérer, en improvisant l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous adresser sous le titre de *la Cocarde blanche*, etc., etc. »

Nous allons maintenant, pour donner une idée du rôle du principal personnage de la pièce, copier la scène VIII.

(1) C'est M. Jourdan qui parle.

M. NICOLAS MISAPART, seul.

(*Il est absorbé dans ses réflexions.*)

M' voilà joli garçon !...

Or écoutez petits et grands,
Mes malheurs et mes accidens :
Ils n'ont rien de gai, ni de drôle.
J'ai voulu jouer un grand rôle,
On m'a trouvé l'air boursouflé :
Je viens, hélas ! d'être sifflé.

Moi, Nicolas Misapart sifflé, baffoué, vilipendé, contraint de me soustraire à la malignité du public, pour avoir essayé le rôle d'Alexandre-le-Grand! Je sais de bon compte, je n'y étais pas à mon aise.

Me croyant le maître de prendre
Un rôle qui me plaisait fort,
J'espérais jouer *Alexandre*,
Mais je ne suis pas assez fort;
Dans une telle circonstance
Tous les torts sont de mon côté,
S'il faut dire ce que j'en pense,
Tartuffe m'aurait mieux été.

Le pis de tout cela c'est qu'on jouait à mon bénéfice, et je crains qu'à la suite de cette mésaventure, mes créanciers n'ayent fait pincer la recette. (*Il prend du tabac.*) Ce qui peut avoir nui au succès de mon rôle c'est que mes affaires étant presque toutes en gage, j'ai été obligé de jouer comme me voilà, et on ne peut pas disconvenir que ce petit habit de caporal ne nuise beaucoup à l'effet, à la grâce et surtout à la majesté.

JOURNU-AUBERT ⊣⊣. Sénateur, le 4 nivose an 8; comte de Tustal; commandant de la légion d'honneur; censeur de la banque, nommé par l'empereur; pair de France nommé par le roi, le 4 juin 1814. Il n'a point été nommé pair de France par l'empereur, vu qu'il est mort le 29 janvier 1815.

JOUY ⊣⊣⊣⊣ (Victor de). Chef de division à la préfecture de Bruxelles, avant que M. de Chaban eût réorganisé ses bureaux; membre de la société littéraire de Bruxelles, membre de l'institut, écrivain dramatico-lyrique, auteur de jeux de cartes pour l'amusement des en-

fans; de l'*Hermite de la Chaussée d'Antin*, du *Franc Parleur*, et d'articles périodiques d'abord assez piquans, dans la *Gazette de France*, mais qui ont fini par devenir bien longs, bien lourds, bien lents. M. Jouy a reçu de l'empereur 4,000 fr. de gratification pour sa *Vestale*. (*Journal de l'Empire*, du 23 février 1808.) Sa tragédie de *Tippo-Saëb*, ouvrage de circonstance et d'opinion, s'est traînée sur le théâtre Français pendant quelques représentations. Sous le régime royal, M. Jouy, appelé M. *de* Jouy, fit paraître *Pélage*, ou *le Retour d'un bon roi*, pièce jouée à l'Académie royale de musique. Avant la représentation de cet opéra, il fit mettre dans tous les journaux la lettre suivante :

Au rédacteur.

Paris, le 19 août 1814.

« Monsieur,

» Permettez-nous de prévenir le public, par la voie de votre journal, que l'opéra ou plutôt le divertissement de *Pélage*, qui doit être représenté mardi prochain sur le théâtre de l'Académie royale de musique, avait été composé au milieu des premiers transports de joie causés par l'événement le plus heureux et le plus mémorable. Les circonstances n'ayant pas permis que cet ouvrage (qui n'est à proprement parler qu'un tableau dramatique) parût à l'époque précise pour laquelle il avait été improvisé, nous avons cru devoir le retarder jusqu'à ce moment, pour lui donner l'appui de l'auguste fête que la France entière se prépare à célébrer.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération. »

Les auteurs de l'opéra de *Pélage*.

Enfin on vit cet opéra. Nous empruntons à M. Duviquet, rédacteur du feuilleton des *Débats*, l'analyse de ce divertissement.

« M. de Jouy a divisé son ouvrage en deux parties bien distinctes : le premier acte nous montre Pélage encore incertain de son sort; Alphonse, son neveu, le jeune époux de Favila, s'est mis à la tête des guerriers qui vont livrer le combat décisif; le peuple invoque pour Pélage la protection du dieu des armées. On annonce la marche des princes alliés du roi. Tous les Asturiens viennent lui offrir le secours de leurs armes. Le monarque magnanime le refuse; *il ne veut pas que sa cause coûte la vie à un seul de ses sujets*, ou com-

promette leur tranquillité. Ces braves montagnards persistent, et témoignent leur dévouement au roi en lui désobéissant. Pélage, dans une scène touchante, rappelle à Favila (c'est le nom que l'auteur a donné à la nièce de Pélage) toutes les consolations qu'il lui a dues; Favila exprime son bonheur d'avoir pu être utile à son père et à son roi. Cependant, pour faire diversion aux inquiétudes de la princesse, les jeunes habitans de ces campagnes viennent lui donner une fête. Une d'elles en lui présentant un lis, lui chante le couplet suivant :

» De ce beau lis l'éclat suprême
» Des rois semble annoncer la fleur.
» Nous y voyons un doux emblème
» Et d'innocence et de candeur.
» De Favila touchante image,
» Il peint la grâce, la beauté;
» Et son front, courbé par l'orage,
» Se relève avec majesté. »

Aussi M. Jouy reçut-il l'assentiment du roi à sa nomination de l'institut, en remplacement du chevalier de Parny.

L'empereur revient. M. Jouy réloue son esprit à la *Gazette de France*, avec laquelle il passe un bail de six ans. Voici le premier article qu'il lui donna.

« Cette capitale a été témoin deux fois, dans la même année, d'un de ces événemens mémorables semés à de grandes distances dans l'espace des siècles; la chute d'un souverain précipité du premier trône du monde où l'avait élevé la victoire, et la réintégration d'une famille de rois bannie depuis vingt-cinq ans! Tout portait à croire que le spectacle d'une pareille catastrophe ne se renouvellerait pas aux yeux des contemporains. Napoléon semblait à jamais perdu pour l'empire, alors même que le bruit de son nom remplissait encore l'Europe, et que la France était en quelque sorte couverte des débris de sa gloire.

» Les Bourbons pouvaient se croire affermis, sinon sur le trône d'Henri IV, du moins sur celui de Louis XV, et la nation, péniblement désabusée du rêve de sa grandeur, se résignait avec effort au repos violent dont sa situation lui faisait la loi. Je ne reviendrai pas sur les causes politiques qui ont amené si brusquement une révolution nouvelle; et sans empiéter une seconde fois sur les droits de l'historien, je me hâte de reprendre mes modestes fonctions d'observateur. L'esquisse même imparfaite du tableau de la capitale, pendant le mois de mars 1815, sera d'un grand intérêt pour l'avenir, et peut-être de quelque utilité pour le présent.

» Ceux qui jugeaient de la situation de la France par celle de la cour dans les trois premiers jours du mois de mars dernier, pouvaient être dupes du calme apparent dont la capitale offrait l'image. Les Parisiens avaient enfin pris leur parti sur les décisions d'un congrès où la France figurait d'une manière si dérisoire; à peine quelques vieux politiques du café de Foi se tenaient-ils encore au courant des conférences de Vienne; l'armée, ensevelie dans ses cantonnements, oubliait la victoire, et recevait avec une dédaigneuse indifférence les favoris ministériels que l'on substituait à ses anciens chefs; les prêtres ne calculaient pas assez le but et le motif de leurs espérances, et ne voyaient dans les concessions qui leur étaient faites que le moyen d'en obtenir de nouvelles. La cour, sans femme, sans grâce et sans éclat, s'amusait à rétablir les barrières de l'étiquette; et les ministres, incapables de grandes choses, s'occupaient de petites intrigues. Celui-ci employait toutes les ressources de son imagination pour assurer à une chanteuse étrangère un privilége dont il dépouillait le légitime possesseur; celui-là ne voyait le salut de la France que dans la réforme, c'est-à-dire dans la destruction de l'institut national et de l'université; un troisième, à qui la justice avait confié sa balance, n'y pesait que les intérêts de sa vanité, de ses préjugés et de ses aversions. Les journaux, pour amuser la galerie, faisaient une petite guerre quotidienne : les uns poussaient de toute leur force au pouvoir absolu; les autres défendaient ou feignaient de défendre la charte constitutionnelle, et ceux-ci mettaient, pour la première fois peut-être, la raison et les rieurs du même côté. Tel était l'état des esprits et des choses, lorsqu'un bruit sourd et lointain terrifia la cour, étonna Paris, et fit tressaillir l'armée.

» Tout les yeux se portent vers le midi de la France, d'où le coup était parti : on n'aperçoit d'abord qu'un point lumineux à l'horizon; mais tout à coup le météore s'élève, grandit, approche et remplit l'espace. C'était Napoléon! Du haut du rocher qu'il s'était choisi pour asile, son regard planait sur la France; il a mesuré l'abîme qui l'en séparait; il entreprend de le franchir et de ressaisir le sceptre échappé de ses mains. Ce projet, le plus audacieux qu'un homme ait jamais conçu, il l'exécute à la tête de six cents braves qu'il associe à son immortalité.

» La nouvelle de son débarquement parvint à Paris dans la journée du dimanche 5 mars; mais soit que la terreur glaçât d'abord tous les esprits, soit qu'on craignît d'interrompre les pieux exercices auxquels ce jour était consacré, on remit au lendemain à s'occuper des mesures à prendre dans un événement où le retard d'une heure pouvait entraîner la perte d'un trône.

» Dans la matinée du lundi, cette nouvelle inconcevable franchit l'enceinte des Tuileries et circula dans la ville, où elle produisit une impression si variée, si mobile, qu'on ne pouvait encore lui assigner

de caractère. Le *Moniteur*, en la faisant officiellement connaître, la présenta comme un acte de démence dont quelques gardes champêtres suffisaient pour faire justice. Tout ce qui approchait de la cour affectait la même confiance; les plus zélés allaient jusqu'au mépris; l'alarme était dans une partie de la ville, et l'espérance dans l'autre; les militaires seuls annoncèrent le succès en apprenant l'entreprise.

» Bientôt on vit se renouveler les scènes du mois de mars de l'année précédente. Dans la journée du 7, les groupes se formaient aux Tuileries et sur les boulevards; les cafés se remplissaient de nouvellistes, dont chacun avait en poche sa lettre confidentielle, et la lecture du *Moniteur*, qui se faisait à haute voix, était interrompue par des commentaires où l'esprit de parti commençait à se montrer à découvert. Dès ce jour, on put remarquer dans la contenance des militaires un changement dont il était aisé de démêler la cause et de prévoir l'effet.

» Ceux à qui les petits détails n'échappent point, et qui en tirent quelquefois de grandes inductions, s'aperçurent qu'à cette même époque les décorations du lis étaient déjà beaucoup moins communes : on sut que, depuis plus de six mois, par une espèce de pressentiment et de convention tacite, les soldats, dans l'intimité de la caserne, donnaient à l'empereur le surnom mystérieux de *La Violette*, auquel ils attachaient l'idée d'un *retour au printemps*. Cette pensée secrète prit dès lors un signe extérieur; un bouquet de violette parmi les bourgeois, et parmi les militaires le ruban de la légion, négligemment noué à la boutonnière, furent adoptés par les partisans les plus dévoués à Napoléon, comme un moyen de s'entendre et de se reconnaître.

» Le gouvernement (dont la conduite, dans cette grande occasion, fut une suite continuelle de faute), après avoir jeté dans les journaux un cri d'alarme, auquel il n'avait point préparé le public, adopta des mesures qui semblaient dictées par la sécurité la plus parfaite. Grenoble avait ouvert ses portes à l'empereur, et les princes délibéraient encore aux Tuileries sur le plan de défense qu'il fallait adopter, ne s'apercevant pas qu'il y avait beaucoup plus loin, en pareille circonstance, du golfe Juan à Grenoble, que de Grenoble à Paris.

» Le départ du comte d'Artois pour Lyon rassura momentanément le parti royaliste (car déjà il était aisé de voir qu'il en existait deux en France, dont l'un avait pour lui le pouvoir, et l'autre la force de l'opinion). La maison du roi toute entière fut rappelée de ses cantonnemens. Cette jeunesse valeureuse et brillante, parmi laquelle le héros de l'île d'Elbe comptait tant d'amis, ne balança cependant pas entre ses affections et ses devoirs, et son zèle fut aussi actif, aussi sincère que si son dévouement eut été plus entier; mais quel pouvait en être l'effet, dans l'état où se trouvaient ces compagnies (dont plusieurs n'étaient point montées), commandées par des chefs pour

qui l'art de la guerre et le métier des armes n'étaient plus que le souvenir confus d'un autre âge ?

» A mesure que Napoléon avançait, par un calcul de prévoyance dont personne ne se rendait compte, les esprits semblaient se rapprocher et les inquiétudes se confondre. Les espérances d'un parti, moins expansives à mesure qu'elles devenaient plus certaines, ménageaient prudemment le désespoir de l'autre ; celui-ci, cherchant à se tromper lui-même, mettait toute sa confiance dans l'opinion publique, dont il croyait trouver l'expression infaillible dans les cris d'une multitude de désœuvrés, rassemblés chaque jour dans les cours et sur les terrasses des Tuileries, et qui frémissaient le lendemain, en lisant les journaux, de s'y voir signaler comme ayant demandé, la veille, à mourir pour la cause des Bourbons.

» Le retour précipité du comte d'Artois jeta l'épouvante aux Tuileries : on y sentit, mais trop tard, la nécessité de se faire un appui de cette charte constitutionnelle dévouée depuis un an au mépris des royalistes purs, et aux insultes des journaux ; la même politique absurde qui avait éloigné l'armée dans un temps où il eût été si avantageux de l'approcher de la personne du roi, dont on confiait la garde à des Suisses ; la même politique, dis-je, appelait alors des troupes humiliées et mécontentes à la défense du monarque, et se flattait de diriger leurs armes contre un chef dont le seul nom réveillait en eux de si glorieux souvenirs, de si nobles espérances. Ce qu'un ministre inepte pouvait seul ne pas prévoir, ce qu'on devait craindre arriva ; les forces de l'empereur s'augmentèrent de tous les régimens qu'on envoya contre lui. On ne vit dans l'appel à la charte constitutionnelle et dans la cérémonie solennelle où la famille royale vint en jurer le maintien, qu'une mesure dictée par la crainte, et cette réflexion en détruisit bientôt l'effet.

» L'empereur approchait, et dans la confusion où s'égaraient les dépositaires de l'autorité, on crut un moment pouvoir recourir aux mesures de rigueur qui répugnaient le plus à la justice du roi et à sa bonté naturelle. On dressa des listes de proscription, on menaça hautement la liberté de tous les citoyens que l'on supposa devoir former des vœux pour le triomphe d'une cause qu'ils n'avaient jamais trahie, et un ministre poussa l'extravagance jusqu'à présenter aux deux chambres, qui le repoussèrent avec indignation, un projet de loi digne des tribunaux révolutionnaires de 93.

» Paris, dans les cinq derniers jours de cette crise, offrit le singulier spectacle de deux genres de proscrits, cherchant auprès les uns des autres des secours et des garans contre la chance politique que chacun avait à craindre. On allait se réfugier chez l'homme à qui l'on avait promis un asile pour le lendemain ; et ce qui caractérise honorablement cette époque, c'est qu'au milieu des haines qu'enfante l'esprit de parti, on n'a pas cité un seul exemple de délation, ou

seulement d'abus de confiance : c'est à cette même urbanité de mœurs qu'il faut rendre grâce du peu de succès qu'ont obtenu les provocateurs de guerre civile, dont l'éloquence avait pour but de nous prouver qu'il y allait de l'honneur de la nation qu'une moitié égorgeât l'autre.

» Tandis que les volontaires royaux, dernière et faible ressource de la monarchie, passaient des revues à Vincennes et se fatiguaient à parcourir les rues de Paris, grotesquement coiffés d'un chapeau à la Henri IV, Napoléon approchait de la capitale, après avoir traversé la France dans sa plus grande largeur, sans avoir trouvé le moindre obstacle et sans avoir brûlé une amorce dans sa route. Partout le drapeau blanc faisait place au drapeau tricolore, auquel tous les régimens se ralliaient avec des transports d'allégresse inexprimables.

» Tous les projets d'insurrection avaient échoué, même dans la Vendée; l'empereur n'était plus qu'à deux petites journées; les princes, en sortant de la revue, donnèrent des ordres pour leur départ ; dès ce moment chacun prit son parti, et prépara son costume et sa *figure* pour le lendemain. (*C'est M. Jouy qui parle.*)

» La nuit du 19 au 20 parut bien longue à la plupart des habitans de cette ville, et l'on compterait peu de maisons d'où la crainte, l'inquiétude, les regrets ou l'espérance n'aient banni le sommeil. Dès six heures du matin, les cris de *vive l'empereur!* annoncèrent un événement auquel on était depuis long-temps préparé; le roi était parti, et déjà le pavillon tricolore flottant sur la colonne des Victoires, annonçait à la France ses nouvelles destinées. Il est facile de se rendre compte du mouvement général qui entraînait tant de monde sur la place du Carrousel ; on venait y contempler ce palais désert où la fortune un moment infidèle attendait *son plus illustre favori.*

» Rien ne peut donner une idée de l'agitation, des mouvemens, dont les boulevards offraient le spectacle; quelques escadrons d'officiers s'y montrèrent les premiers avec la cocarde tricolore ; le peuple les accueillit avec des transports de joie ; on se porta sur la route par laquelle on supposait que l'empereur devait arriver ; des milliers de corbeilles de violettes avaient été préparées pour être semées sur son chemin. La journée se passa à l'attendre, et la nuit était venue lorsqu'on apprit que l'empereur venait d'entrer aux Tuileries, et avait été enlevé de sa voiture et porté jusque dans ses appartemens par une foule ivre du bonheur de le revoir. »

(Feuilleton de la *Gazette de France*, du 8 avril 1814.)

Aussi M. Jouy fut-il nommé par l'empereur commissaire impérial près le théâtre Feydeau, en remplacement de son aimable collègue et confrère M. Vincent Campenon.

JUBÉ ⊣⊣⊣ (Auguste). Tribun, créé baron de la Perelle par l'empereur Napoléon, disait en 1806 :

« La terre s'est tue devant Alexandre, qui voulait l'asservir; devant Napoléon, la terre, les mers qu'il veut franchir, l'univers qu'il remplit de son nom, parlent hautement de la grandeur de son âme, de la gloire de ses armes, des merveilles de son règne, de la reconnaissance des peuples, comme pour servir de témoins authentiques à l'histoire, afin que la postérité surprise n'en accuse pas la vérité. »

(*Moniteur*, du 6 vendémiaire an 14.)

En 1814, c'était l'empereur de Russie qui était l'objet de son culte; il fit paraître une brochure intitulée : *Hommage des Français à l'empereur Alexandre*, où il demande, pages 12 et suivantes, que,

« 1°. Sur la colonne Vendôme, la statue qui s'y trouve (celle de Napoléon) ferait place à un globe d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, et supporté par les aigles éployés des deux empereurs et du roi de Prusse. On ajouterait en lettres d'or et en style lapidaire :

ALEXANDRE, EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES;
FRANÇOIS II, EMPEREUR D'AUTRICHE;
FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, ROI DE PRUSSE;
ET LEURS ALLIÉS, PASSANT A PARIS,
A LA TÊTE DE 200 MILLE HOMMES,
ONT CONSERVÉ ET RESTAURÉ CE MONUMENT,
EN CONSIDÉRATION DE LEUR ESTIME
POUR LES ARMÉES FRANÇAISES.
31-19 MARS M. DCCC. XIV.

2°. L'*arc de triomphe* de l'Etoile serait terminé à la gloire des mêmes princes.

ALEXANDRE, EMPEREUR DE RUSSIE,
VAINQUEUR, BIENFAITEUR, PACIFICATEUR,
ENTRE DANS CETTE VILLE AVEC SES ALLIÉS,
FAIT LA CONQUÊTE DE TOUS LES COEURS,
ACCORDE LA PAIX A NOS BESOINS,
ET A NOS VOEUX LES ENFANS DE HENRI IV.

JURIEN ⊣. Officier de la légion d'honneur, chef de la 1re division du ministère de la marine, nommé par l'em-

pereur; conseiller d'état, service extraordinaire, nommé par le roi, 4 juillet 1814.

JUSSIEU ⊣⊣⊣ (de). Chevalier de l'empire; membre de l'institut et de la légion d'honneur. M. de Jussieu a les mêmes *qualités changeantes* de son mobile confrère le chevalier Cuvier; mais il est loin d'avoir obtenu les mêmes titres, emplois, et revenus par conséquent. Cela vient peut-être de ce que M. de Jussieu n'a pas comme M. Cuvier six noms ou prénoms. (*Voyez* article CUVIER.) Quoi qu'il en soit, disons que M. de Jussieu, savant d'ailleurs très-estimable, s'accommode de tous les gouvernemens. Avant 1814, il était conseiller titulaire de l'université impériale; en 1814, conseiller titulaire encore, et ensuite conseiller honoraire au conseil royal de l'instruction publique; en 1815 (le 31 mars), il se remet conseiller titulaire de l'université impériale. De plus, il faut faire observer que sous ces trois gouvernemens M. de Jussieu n'en a pas moins professé dans toutes les chaires de professeur qu'il avait et qu'il a conservées à travers les oscillations politiques et les sermens exigés selon les circonstances.

KELLERMANN ⊣⊣⊣. Né à Strasbourg, le 30 mai 1735. Il servit en 1752; et dans les guerres d'Allemagne de 1758, il s'était déjà signalé. Il combattit avec distinction parmi les confédérés de Pologne. En 1792, il vint au secours de Dumouriez; et, à la tête de vingt-quatre mille hommes, il mit en fuite le roi de Prusse à Valmi, où il se couvrit de gloire. Général dévoué à la république, s'il faut en croire les fragmens suivans:

Chambéry, le 30 décembre 1792 (an 1er de la répub.)

« Citoyens mes collègues,

» Le 27 courant, à l'issue de la messe militaire, on vint nous dénoncer que la musique du 79e régiment, ci-devant Boulonnais, y avait joué des airs justement proscrits, tels que l'ouverture de *Richard*, et autres ariettes de cette pièce, sans y comprendre cependant l'air trop fameux: *O Richard! ô mon roi!* La dénonciation paraissait

prendre un caractère d'autant plus grave, que l'événement coïncidait avec l'époque où l'on imaginait que Louis Capet devait être jugé, et que d'ailleurs quelques officiers de ce régiment sont suspectés d'incivisme. A l'instant nous en informâmes le général Kellermann; il se rendit auprès de nous, envoya le colonel aux arrêts, fit mettre les musiciens en prison, et le chef de la musique au cachot..... La fermeté que le général Kellermann a déployée dans cette circonstance a produit le meilleur effet sur l'esprit public. »

(*Lettre* des commissaires de la convention au département du Mont-Blanc, lue dans la séance du 3 janvier 1793.)

Kellermann, admis à la barre de la convention, le 14 novembre 1792, s'écrie pour se justifier :

« Représentans,

» Le conseil exécutif m'a mandé à Paris pour lui rendre compte de mes opérations..... Vos commissaires ont vu si le général démentait le civisme, le courage et la patience des soldats; s'il y a eu un seul instant de perdu dans la poursuite des ennemis; si enfin Kellermann, qui *depuis trente ans* commande les armées nationales, et qui a combattu sans cesse l'aristocratie et le fayettisme, a manqué dans ces derniers temps aux principes et à la dignité d'un soldat *né républicain dans l'âme*. . . . . »

Maréchal d'empire, duc de Valmy, commandeur de la couronne de fer, sénateur le 3 nivose an 8, bénéficier de la sénatorerie de Colmar; pair de France nommé par le roi, le 4 juin 1814; grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13; grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1814); nommé par le roi gouverneur de la 5e division militaire.

« Citoyens et soldats,

» Le roi veut que la paix soit pour le peuple un bienfait réel, et pour l'armée un repos honorable. Il veut que la tranquillité publique soit maintenue; que les propriétés particulières soient garanties; que les autorités, investies de sa confiance, soient respectées; que le recouvrement des impôts soit assuré; que tout rentre enfin dans l'ordre, et que sa sollicitude pour ses sujets soit payée de retour et de reconnaissance.

» Magistrats, chefs, habitans et militaires, observons ponctuellement ce que nous prescrit cette volonté sacrée; réunissons-nous,

et ne faisons qu'une même famille, ayant le même père; n'ayons, comme notre roi si désiré, qu'un même vœu, le bonheur de la France, et donnons tous à S. M. les preuves les plus vraies et les plus signalées de notre amour, de notre fidélité et de notre respect pour son auguste personne.

» Au quartier-général à Strasbourg, le 8 juillet 1814. »

Le maréchal et pair de France, gouverneur de la cinquième division militaire,

Signé KELLERMANN, duc de Valmy.

KELLERMANN ≻|≻|≻|. Fils du précédent; comte de l'empire; général de division nommé par l'empereur, le 5 juillet 1800, ce qui fait nécessairement supposer qu'il avait servi la république; commandant la cavalerie de l'armée mise sous les ordres de M. le duc de Berry. (*Ordre du jour*, du 15 mars 1815.) Grand-officier de la légion, nommé par l'empereur; grand-cordon de la même légion, nommé par le roi (le 23 août 1814); chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, rentré de nouveau au service de l'empereur (mai 1815); pair de France, le 9 juin suivant.

KLEIN ≻|≻|. Gouverneur du palais impérial de Trianon, admis au sénat le 14 août 1807, et à la chambre des pairs du roi le 4 juin 1814; grand-officier de la légion d'honneur par l'empereur; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 juin 1814.

LABBEY DE POMPIÈRES ≻|, LABORDE ≻|, LAHARY ≻|, LAJARD ≻|, LALLOUETTE ≻|, LAUR ≻|, LECOUSTURIER ≻|, D'ARMENOUVILLE ≻|, LEFAUCHEUX ≻|, LEFEUVRE ≻|, LEHIRE ≻|, LEMARCHANT ≻|, LEMOTHEUX-DAUDIER ≻|, LEZURIER ≻|, LOUVET ≻|, LUCAS ≻|, etc., etc., etc. Membres du corps législatif, de la chambre des députés, ayant prêté serment à l'empereur, au roi, quelques-uns même à la république, serment qui a valu à plusieurs de ces messieurs des rubans et des

places. En général, on peut joindre à ceux que nous avons nommés déjà, les trois quarts du reste de ceux qui composaient la chambre des députés, les trois quarts du quart restant, et la moitié de ce quart. D'après notre calcul, cela fait deux de ces messieurs qui restent sur la totalité, et qui n'ont jamais voulu varier dans aucune circonstance. Nous ne les nommerons pas, afin de ne décourager personne.

LABLÉE ⊰⊰⊰. Ancien jurisconsulte; de l'académie de Lyon; auteur de la *Mort d'Abel*, poëme; d'un recueil de romances historiques; éditeur propriétaire d'un journal *hebdomadaire*, intitulé le *Dimanche*, qui paraissait tous les *lundis*, qui a paru tous les *mois*, qui paraît maintenant par *trimestre*, et qui, selon nos conjectures, ne paraîtra *peut-être plus*; nommé par S. M. Louis XVIII chevalier, membre de la légion d'honneur et du lis.

En 1811, M. *Lablée* a publié une *complainte* en vingt-cinq ou trente couplets, sous le titre de *Romance historique de Marie-Louise*, musique de M. *Nicolo*; à Paris, rue des Colonnes, n° 4.

Cette romance, comme toutes celles de l'auteur, est *d'une longueur mortellement honnête.* Nous n'en citerons que deux couplets.

Le héros dont toute la terre
Admire les faits glorieux,
Avait déposé son tonnerre;
Mais, las, il n'était point heureux:
Les fruits de ses vastes conquêtes
Lui semblaient encore incertains;
Napoléon, au sein des fêtes
S'occupait du sort des humains

Dieu, de notre reconnaissance,
A toi s'adressent les transports!
Daigne conserver à la France
Le plus précieux des trésors!
Que l'illustre enfant de Louise,
Que le fils de Napoléon

Ainsi que son père, éternise
Son peuple, ses lois et son nom.

On peut voir, dans un volume intitulé : *Couronne poétique de Napoléon-le-Grand*, aux pages 10, 157 et 166, trois pièces en l'honneur du *grand homme*, et signées Lablée.

La Société lyrique des Soupers de Momus célébra solennellement, en 1815, la fête des Rois. Le chevalier Lablée, *Roi de la fève*, improvisa plusieurs couplets en l'honneur de S. M. Ils furent accueillis, dit le *Journal de Paris* du 20 janvier, aux cris de *vive le roi! vivent les Bourbons!* Nous les rapporterions, s'ils avaient été imprimés ; mais, patience! M. Lablée nous les enverra avec le DIMANCHE, *lundi* prochain, le *mois* prochain, dans *trois mois*, *l'année* prochaine, avec la 3e année des *Soupers de Momus*, ou bien ils *resteront en portefeuille*.

LABOUILLERIE ⅂. Receveur général de la grande armée, et des pays conquis pendant les campagnes de la guerre de Prusse ; baron de l'empire, membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur ; trésorier du domaine extraordinaire de la couronne ; maître des requêtes, service ordinaire près la section des finances. (*Almanachs impériaux*) ; maître des requêtes ordinaire, nommé par le roi (le 4 juillet 1814) ; intendant du trésor de la liste civile.

LACÉPÈDE ⅂⅂⅂⅂ (Bernard-Germain-Étienne). Auteur de l'*Histoire naturelle* des reptiles et des animaux sans vertèbres. Il serait difficile de dire à quelle aile du moulin politique M. Lacépède n'a point prêté serment. Directeur du cabinet du roi au jardin royal des curiosités naturelles et des plantes étrangères, avant la révolution, il avait reçu de Louis XVI le cordon de Saint-Michel ; il fut ensuite membre et président de la première assemblée législative. Au nom de l'institut, M. Lacépède porta la parole, et félicita le conseil des cinq-cents d'avoir rendu le

sublime décret qui ordonnait d'aller, tous les ans, processionnellement, au champ de Mars, jurer *haine à la royauté*. Sous le rapport de l'*accolade fraternelle* que reçut M. Lacépède, et du serment, nous pouvons lui donner un second certificat de revirement. *Admis au sénat*, le 5 nivose an 8; *grand-aigle* de la légion d'honneur; *ministre d'état*, *bénéficier de la sénatorerie de Paris*, *grand-chancelier* de la légion d'honneur, etc.; nommé par le roi pair de France, le 4 juin 1814; enfin, grand-maître de l'université nommé par l'empereur (mai 1815); chancelier de la légion d'honneur (13 mars 1815); pair de France (4 juin 1815). C'est M. Lacépède qui a dit que la conscription n'enlevait que le *luxe de la population*, et qui, parlant des conscrits, ajoutait froidement:

« Parvenus à l'âge où l'ardeur est réunie à la force, ils trouveront dans l'exercice militaire des jeux salutaires et des délassemens agréables. »

(*Moniteur* du 16 mars 1812.)

N. B. Il a été nommé grand-maître de l'université; mais il n'a pas accepté.

LACHABEAUSSIÈRE (de). Ancien garde du corps de monseigneur le comte d'Artois, auteur du *Catéchisme républicain*, et des vers suivans pour le portrait de Buonaparte:

La gloire et la vertu, d'accord pour le former,
Le gardent pour modèle au jugement des âges,
Et toutes deux diront, fières de le nommer:
L'exemple des héros fut l'exemple des sages.

(*Œuvres diverses du citoyen Lachabeaussière*, in-8°, an 9 de la république; imprimé chez Fauch, rue des Mathurins, qui doit encore en avoir bon nombre d'exemplaires.)

Le citoyen Lachabeaussière a tracé d'une manière vigoureuse, et surtout beaucoup moins flatteuse, le portrait du même héros, dans un discours qu'il a prononcé, en 1814, à la société philotechnique, dont il est secrétaire, et secrétaire perpétuel à ce qu'il dit.

Le citoyen Lachabeaussière, aujourd'hui M. le chevalier de Lachabeaussière, s'occupe de la rédaction d'un *Dictionnaire de la noblesse de France*, qui nous apprendra si le citoyen Lachabeaussière est noble.

C'est à bon droit qu'une place dans le corps des girouettes lui était due, et nous regrettons sincèrement que justice lui soit rendue si tard.

LACHAISE ⅁⅁. Ancien officier d'infanterie, préfet du département du Pas-de-Calais, sous le régime consulaire et impérial, a enfanté cette phrase célèbre :

« Tranquille sur nos destinées, nous savons tous que pour assurer le bonheur et la gloire de la France, pour rendre à tous les peuples la liberté du commerce et des mers, pour humilier les audacieux perturbateurs du repos des Deux-Mondes et fixer enfin la paix sur la terre, *Dieu créa Bonaparte et se reposa.* »

(*Moniteur*, du 17 messidor 1803.)

Un plaisant avait ajouté :

« Mais pour être plus à son aise,
» Auparavant il fit Lachaise. »

Lors de la restauration en 1814, M. Lachaise, dans ses discours et ses proclamations, ne parla pas moins de son attachement non interrompu à la dynastie légitime et aux fils de saint Louis.

LACRETELLE ⅁⅁ (Charles). On sait assez dans quel esprit M. Charles Lacretelle écrivit son Précis de la révolution, soi-disant *impartial*. L'empereur y est loué, et M. Lacretelle, en mille circonstances différentes, ne balança jamais à montrer son zèle pour lui ; aussi l'empereur donna-t-il son agrément pour le choix que l'institut avait fait de M. Lacretelle. D'historien il devint censeur impérial. Voici maintenant comment M. Charles Lacretelle *tailla sa plume*, le 1er avril 1814.

« Les conquérans n'étaient point encore assez haïs ; le ciel a permis les trop longs succès de Buonaparte pour en inspirer à jamais l'horreur : il a voulu que ce conquérant n'eût rien de semblable à ceux qui avaient ébloui la terre en l'épouvantant. Il lui a donné l'ha-

bileté militaire, mais sans éclat de bravoure personnelle; une activité prodigieuse, mais sans but; une volonté indomptable, mais sans discernement. Tous ses désastres, tous les opprobres dont il est abreuvé, sont nés des mêmes causes qui avaient produit ses triomphes. Ni les faveurs les plus inouïes de la fortune; ni les plus terribles leçons du malheur; ni la confiance d'une nation qui, tourmentée d'une effroyable anarchie, espérait trouver avec lui du repos; ni les conseils d'hommes éclairés qui voulaient lui montrer la véritable gloire: ni le dévouement de valeureux guerriers, rien n'a pu adoucir le caractère du soldat corse, rectifier son esprit faux, élever son âme corrompue. Si l'on est confondu de son obstination à faire périr les hommes, on ne l'est pas moins de son obstination à vivre.

» Il nous a montré ce qu'est l'égoïsme dans un cœur inhumain. Jamais il n'a pu se naturaliser parmi les Français. Etait-il un Français celui qui, placé sur un trône qu'embellissaient la bonté, la grâce et la galanterie de nos rois, fut toujours insultant pour les femmes, et qui les raillait avec rudesse sur le déclin de leur beauté? Etait-il un Français celui qui n'a jamais rien donné qu'avec l'intention d'avilir? celui qui abusait lâchement de sa puissance pour adresser, du milieu de sa cour, des paroles infamantes à un administrateur modéré, à un juge intègre, à un brave militaire? Mais quoi! il insulte jusque dans son camp nos guerriers admirés de toute l'Europe! Quel torrent d'invectives dans ses bulletins! Dès qu'il a commis une faute militaire, il choisit au hasard le nom d'un général pour l'en accuser; il invente des fables qui ne sont crues de personne: à l'entendre, c'est l'étourderie d'un caporal qui en faisant sauter un pont, a causé à la France le plus grand revers qu'elle ait essuyé!

» Il ne sait placer ses meilleurs généraux qu'à des postes de sacrifice. Vingt fois il fait marcher par des chemins impraticables, par la saison la plus dure, avec une impitoyable célérité, l'élite et même la masse de son armée. Pendant ce temps, deux ou trois généraux restent chargés de défendre des postes importans contre des forces horriblement disproportionnées; il fait, pour dissimuler un échec, les actes de la bravoure la plus héroïque, et c'est souvent l'ennemi qui nous les a fait connaître.

» Quel caractère sauvage dans sa prétendue grandeur! Quelle gaucherie dans sa magnificence! Quel contraste avec le noble et touchant tableau que nous offrent les deux souverains qui sont devenus en un jour les alliés du peuple français! Buonaparte voulait occuper tous les palais de l'Europe; ces monarques n'entrent pas dans le palais du roi de France absent: un simple appartement leur suffit. Depuis que la maison de Lorraine a donné l'exemple de cette simplicité qui décore si bien le trône, l'alliance des peuples et des rois est devenue plus intime. Nous savons aujourd'hui pourquoi ces souverains sont aimés; il nous tarde de voir cet empereur d'Autriche qui

a si bien concouru à leurs vues généreuses, et d'adoucir pour lui, s'il est possible, les peines que notre délivrance coûte à son cœur. Pourquoi ne parlerions-nous pas, devant ces monarques amis du nôtre, le langage d'amour dont le tyran nous avait fait perdre la douce habitude? C'est aujourd'hui le jour de réunion de la grande famille européenne. Par quels bienfaits l'inépuisable magnanimité de l'empereur Alexandre ne signale-t-elle pas ce jour? Deux cent mille de nos compatriotes qui vont être rendus à nos embrassemens! Jamais souverain fit-il à un roi son ami un présent d'une telle magnificence?

» Le même contrat qui va nous rendre le repos, va nous ramener cette liberté dont nous avions si imprudemment passé les limites, et dont le tyran le plus fourbe n'avait plus laissé aucun vestige dans nos institutions. Point de garanties avec celui qui se jouait de tous les traités, de toutes les promesses. L'esprit de concorde a dicté les garanties, celles qui vont confondre dans un même sentiment tous les partis éteints, et nous pourrons

Voir encor refleurir la liberté publique,
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique. »

Aussi M. Lacretelle fut-il nommé censeur royal, le 24 octobre 1814.

Il existe encore, enfoui dans la *Gazette de France*, du 9 mars 1815, une petite diatribe dans le goût de la précédente; nous y renvoyons nos lecteurs, en leur rappelant que M. Charles Lacretelle avait été décoré, par l'empereur, de l'ordre de la réunion, et que, dans son discours de réception à l'institut, s'extasiant sur *les travaux* bienfaisans, les lois, les institutions, les ouvrages de *Napoléon le Grand*, il avait ajouté:

« Les gens de lettres reçoivent autant d'inspiration que de bienfaits sous le règne d'un monarque qui a créé plus de monumens qu'Auguste dans le temps où il remportait plus de victoires que Jules-César. »

(Voyez l'*Oraison funèbre* de Buonaparte, 5e. édition.)

LAFORÊT (de). Comte de l'empire; grand-officier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; grand-cordon de la même légion, nommé par le roi (20 août 1814); ambassadeur à Berlin; ambassadeur près S. M. catholique; conseiller d'état, nommé par l'empereur; conseiller d'état,

service extraordinaire, nommé par le roi (11 juillet 1814); il avait été nommé par le gouvernement provisoire commissaire aux affaires étrangères. (*Journal des Débats*, 11 avril 1814.)

LAGRANGE. *Voyez* GRANGE. (Marquis de la)

LALANDE ⊣⊣ (Jérôme). Fameux astronome, qui composa dans la révolution un dictionnaire des athées; il mit lui-même son nom, et écrivit dans les journaux des articles en faveur de l'*athéisme*. Il n'en fut pas moins, à la tête de l'institut, lors du couronnement de l'empereur, un discours au pape, sur les avantages et le bonheur qu'avait produit la religion chrétienne. (*Moniteur.*)

LALLEMANT ⊣ (les frères). Barons de l'empire. L'un fut nommé par le roi commandant de la légion d'honneur, le 23 août 1814; tous deux reçurent la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (20 août 1814). Le *Journal des Débats*, du 12 mars 1815, donne le détail de leur conduite; ce qui valut à l'un d'eux le titre de lieutenant-général, (*Décret* du 30 mars 1815) et celui de pair de France. (*Décret* du 4 juin suivant.)

LALOY ⊣⊣ (Pierre-Antoine), de la Haute-Marne. Membre de la convention; en était président, lorsqu'une députation y apporta les dépouilles *du temple élevé à saint Roch et à son chien.* « Citoyens, dit le président, vous ne serez plus dupes de votre patron; mais, fidèles comme son compagnon, vous resterez inviolablement attachés à la république. » (*Moniteur* du 2 frimaire an 2.) N'était-ce pas traiter toute la députation comme un chien? Depuis, M. Laloy a été tribun consulaire et membre de la cour impériale des prises.

LAMARTILLIÈRE ⊣. *Sénateur-pair*, le 14 nivose an 9; grand officier de la légion d'honneur; bénéficier de la sénatorerie d'Agen, et *pair-sénateur*, le 4 juin 1814, nommé par le roi.

LAMBERT ⊣⊣. Ancien conseiller au parlement de Paris; baron de l'empire; membre de la légion d'honneur; préfet du département d'Indre et Loire, nommé par l'em-

pereur; maître des requêtes ordinaire, nommé par le roi. (4 juillet 1814.)

LAMBRECHTS ⅁⅁⅁. Belge. Il se faisait précéder, sous le régime autrichien, de l'orgueilleux monosyllabe *de*; ancien professeur de droit à l'université de Louvain, commissaire du directoire exécutif près le département de la Dyle, nommé ministre de la justice par le même directoire; sénateur, depuis le 3 nivose an 8 jusqu'au 8 avril 1814 inclusivement. Il fut, dans cet espace de temps, nommé comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; et le 6 avril 1814, après avoir signé la déchéance de Napoléon, « il appela Louis-Stanislas-» Xavier de France et tous les autres membres de la maison » de Bourbon au trône de France. » (*Extrait des registres du sénat conservateur.*) C'est lui qui fut chargé de rédiger le *considérant* de la nouvelle constitution. (*Journal des Débats*, du 4 avril 1814.) Ce n'est donc pas la faute de M. Lambrechts si on ne le vit pas siéger dans la chambre des pairs.

LAMETH ⅁⅁⅁ (le comte Alexandre de). Nous ne dissimulerons pas l'embarras que ce nom nous a donné; nous n'étions pas certain que M. Alexandre de Lameth, qui avait sous le roi le titre de comte, fût le même qui, sous celui de baron, quand le Piémont faisait partie de la France, a été préfet du Pô. Le temps nous manque pour éclaircir ce fait. Cette incertitude n'empêchera nullement M. le comte Alexandre de Lameth d'être admis dans notre société, sur la foi de plusieurs sermens que nous lui connaissons certains. Savoir : ceux qu'il prêta comme préfet des Basses-Alpes, de Rhin et Moselle, de la Roër; baron de l'empire; maître des requêtes, et officier de la légion d'honneur, sous l'empereur; et comme préfet d'Amiens et chevalier de Saint-Louis sous le roi; toujours préfet d'Amiens sous l'empereur. Son zèle à mettre la garde nationale en mouvement, lui a mérité une mention honorable dans les journaux, et lui a valu la pairie pendant trois mois. (*Décret impérial* du 6 juin 1815.) M. Lameth, après avoir fait la

guerre d'Amérique et obtenu l'ordre de *Cincinnatus*, devint maréchal de camp et fut député à l'assemblée constituante.

LANGEAC (de), né en 1750. Conseiller ordinaire de l'université impériale; conseiller ordinaire de l'université royale; il n'a gagné dans cette mutation de titres que la croix de la légion d'honneur, qui s'est trouvée placée à sa boutonnière, on ne sait trop pourquoi, le 17 octobre 1814.

On lui attribue généralement l'*Essai d'instruction morale*, imprimé, il y a quelques années, chez le sieur Brunot-Labbe, libraire de l'université impériale, où l'on trouve le passage suivant :

« Les fastes de l'histoire ne nous offrent que cinquante-trois batailles vraiment décisives, ou du moins très-mémorables, dans l'espace de près de 2500 ans: c'est environ deux grandes batailles par siècle, remportées par trente-quatre souverains ou grands capitaines. Napoléon seul, en suivant ce calcul, nous montre par neuf victoires décisives les plus glorieux exploits d'environ cinq siècles, renouvelés sous nos yeux, et réunis dans le faible espace de quatorze ans. Quatre batailles ont fait la renommée d'Alexandre. La gloire d'Annibal est établie sur le même nombre; César n'en compte que trois; et déjà, sans prévoir l'avenir, neuf triomphes d'une importance et d'un effet incalculables attestent la prééminence du héros de notre âge, et livrent le monde à la puissance de son génie. »

LANJUINAIS (Jean-Denis), Membre de la convention nationale. « Citoyens, disait-il alors;

« Citoyens, il sera toujours puéril de prétendre retarder une grande question d'ordre public par une fin de non-recevoir et de véritables chicanes. Je pourrais aussi opposer décret à décret; mais je respecte trop cette assemblée pour me servir de pareils moyens. La question qui doit nous occuper est celle de l'expulsion des Tarquins, de la race royale: cette expulsion peut-elle, doit-elle être prononcée? Oui, citoyens, elle doit l'être; car sans cesse la présence de cette famille est dénoncée comme la cause des agitations qui troublent et la république et cette assemblée. Il ne faut point ajourner la destruction de cette cause de désordres.....

» Je vois ici que d'un côté on hait sincèrement la royauté, et de l'autre le roi, et je ne suis pas étonné d'entendre demander la tête du ci-devant roi; car cette tête, *toute déshonorée qu'elle est*, est peut-être encore un obstacle aux projets des ambitieux....

» Hâtez-vous de vous réunir à nous pour étouffer les germes de la tyrannie, etc. »

(*Séance de la convention nationale*, du dimanche 16 décembre 1792. *Journal des Débats*, n°. 90.)

Admis au sénat le 18 ventose an 8; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; pair de France, nommé par le roi. (4 juin 1814.)

M. Lanjuinais, nommé président de la chambre des représentans, le 4 juin 1815, en prenant la fauteuil, s'écria :

« Chers et honorables collègues, je manque d'expressions pour vous peindre la sensibilité et la reconnaissance dont me pénètre le choix que vous avez bien voulu faire de moi, et qu'il a plu à S. M. d'approuver.....

» Je n'aurai pas besoin de changer de principes. Réuni à l'empereur, j'ai été aussi de tout temps dévoué à la cause de la France, de notre chère patrie, de la liberté, de la paix du monde et du bonheur du genre humain. »

(*Moniteur* et autres journaux).

En récompense de ses services, M. Lanjuinais a été nommé président du collége électoral de l'Ille-et-Vilaine. (*Ordonnance du roi*, 26 juillet 1815.)

LAPIE ⊣. Capitaine de première classe du corps des ingénieurs-géographes, nommé par l'empereur; directeur du cabinet topographique du roi (le 14 mai 1814); il fait une dédicace au roi. (*Journal des Débats*, du 22 août 1814.)

LAPLACE ⊣⊣ (Pierre-Simon), né en 1749. Le premier ouvrage qu'il publia fut imprimé aux frais du président de Saron, qui voulait par-là encourager un géomètre qui donnait des espérances. Admis au sénat, le 3 nivose an 8; comte de l'empire; membre de l'institut; grand'-croix de la réunion, nommé par l'empereur; chancelier du sénat. Nous ne taririons pas, si nous voulions rapporter les discours flatteurs qu'il adressa à l'empereur. Son respect, son admiration, son amour, ne l'empêchèrent pas de venir siéger dans la chambre des pairs, nommé par le roi, le 4 juin

1814. Il avait pourtant prédit que, « grâce à son génie (le » génie de l'empereur), l'Europe entière ne formerait bientôt qu'une immense famille unie par la même religion, » le même code de lois et les mêmes mesures; et que la » postérité, qui jouira pleinement de ces avantages, ne » prononcerait qu'avec admiration le nom du héros son » bienfaiteur. » (*Exposition du système du monde*, 1813, page 142.)

LARIVIÈRE (Henri). Membre de la convention nationale, ayant juré de maintenir la république; nommé par le roi avocat général en la cour de cassation (15 mars 1814.)

LARSONNIER. Ancien receveur général des domaines à Versailles. Il est certain que si M. Larsonnier a été caissier et chef des bureaux de la trésorerie du sénat conservateur (*Almanach impérial*), il ne peut manquer, suivant notre système, d'avoir aussi été trésorier de la chambre des pairs. (*Almanach royal.*) C'est dans l'exercice de ces dernières fonctions qu'il reçut la croix de la légion d'honneur, le 8 janvier 1815.

LATOUR-D'AUVERGNE-LAURAGAIS (Hugues-Robert-Jean-Charles), né à Angeville (Haute-Garonne), le 14 août 1768; sacré le 16 mai 1802; baron de l'empire; membre de la légion d'honneur, évêque d'Arras. Nous renvoyons le lecteur au *Moniteur* du 11 avril 1814. C'est lui dire qu'il y trouvera la profession de foi de Monseigneur.

LATOUR-DU-PIN (Gouvernet). Ancien préfet de la Dyle. C'est alors qu'il écrivait à ses administrés :

« Citoyens, les Anglais ont paru sur les côtes qui vous avoisinent, et osent menacer le territoire de l'empire; déjà nos braves, aux prises avec eux dans l'île de Walcheren, ont signalé leur valeur ordinaire. Mais leur petit nombre ne leur permettant pas d'être partout, la patrie réclame momentanément le secours de vos bras, et appelle les hommes de bonne volonté à l'honneur de la servir. Un instant des efforts de votre courage, et ces éternels ennemis de votre repos, de votre prospérité, fuiront, et ne reporteront dans leur île que la honte d'une vaine tentative. Des troupes de ligne accourent

de toutes parts. Ces enfans de la victoire ne vous permettront pas long-temps d'occuper une place à laquelle ils ont les premiers droits; mais remplissons-là un moment pour eux; et qu'on puisse dire en la quittant, que vous étiez dignes de la conserver. Je parle à des Français; je leur parle de la gloire de la patrie, du *plus grand souverain qui fut jamais*. Je suis sûr que leur cœur se remplit d'enthousiasme, et qu'ils brûlent de trouver des occasions de signaler les nobles sentimens qui les animent. On recevra à la préfecture de Bruxelles et aux sous-préfectures de Louvain et de Nivelles, les déclarations de tous ceux qui se présenteront pour marcher. Du jour où il seront appelés, ils recevront la même paie que les autres troupes de ligne, et selon leur garde. Revenus bientôt dans leurs foyers, ils y rapporteront ou la gloire brillante d'avoir vaincu, s'ils ont vu l'ennemi, ou la douce satisfaction d'avoir offert à leur pays et à leur prince, les secours qu'ils auront réclamé d'eux. Des officiers expérimentés et connus par une valeur impatiente de se manifester encore, ont offert leurs secours; ils marcheront à votre tête, ils guideront, ils instruiront votre courage, et vous serviront de chefs, de modèle et d'exemple. »

A Bruxelles, ce 8 août 1809.

Depuis, l'empereur le nomma préfet de la Somme, et le roi en juillet 1814, plénipotentiaire à La Haie; mais avant de se rendre à ce poste, il a été adjoint à M. de Talleyrand pour les négociations du congrès.

LATOUR-MAUBOURG ⅁⅁⅁. (Comte de Fay.) Député à l'assemblée nationale; officier-général; fut un compagnon d'infortune de Lafayette, et comme lui, prisonnier à Olmutz. Admis au sénat le 28 mars 1806; admis à la chambre des pairs du roi, le 4 juin 1814; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er juin 1814; grand-cordon de la légion, nommé par le roi, le 23 août 1814; pair, nommé par l'empereur, le 4 juin 1815.

LATOUR-MAUBOURG ⅁. Auditeur au conseil d'état; chargé d'affaires près la sublime Porte à Constantinople, par l'empereur; chargé d'affaires à Hanovre, par le roi.

LAUMOND ⅁⅁⅁ (Jean-Charles-Joseph), né le 29 juillet 1754. Secrétaire de l'intendance de Flandre; secrétaire du duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères; pre-

mier secrétaire de l'intendance de Lorraine ; directeur de l'administration de la caisse de l'extraordinaire ; administrateur général des domaines nationaux ; membre de l'administration des revenus nationaux ; chargé des contributions ; puis consul général de France à Smyrne ; commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie ; administrateur des monnaies ; préfet du Bas-Rhin ; préfet de Seine-et-Oise ; conseiller d'état (service ordinaire hors des sections) ; commandant de la légion d'honneur (le 25 prairial an 12) ; directeur général des mines, minières, usines, etc. de l'empire français ; comte de l'empire, etc. ; conseiller d'état (service extraordinaire) au conseil du roi (le 4 juillet 1814) ; directeur général des mines du royaume : a conservé les mêmes fonctions sous Napoléon, en 1815.

LAURENT (J. A.). Peintre, rue Duphot, n° 8, près l'Assomption ; auteur d'un tableau représentant S. M. l'empereur paraissant à un balcon. (Exposé au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le n° 531 de la notice.) Et d'un *tableau allégorique des événemens qui nous ont rendu la paix et l'espoir du bonheur.* (Expose au *musée royal des arts*, le 1er novembre 1814, sous le n° 579.)

LAURISTON (Alex. Law de), de la famille du célèbre financier Law. Général de division au service de la république, et l'un des aides-de-camp de l'empereur Napoléon, le 1er février 1805 ; comte de l'empire ; grand-officier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur ; grand-cordon de la même légion, par le roi, le 29 juillet 1814 ; capitaine-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires de la garde du roi (février 1815) ; président du collége électoral de l'Aisne, par ordonnance du roi, 26 juillet 1815.

LAYA. Collaborateur du *Moniteur*, et professeur de belles-lettres au lycée Charlemagne, auteur de l'*Ami des lois*, drame donné en 1792, et dans lequel règne l'esprit républicain le plus prononcé.

Dans un certain discours d'ouverture prononcé par M. Laya à la distribution des prix du concours général

des lycées, le 7 août 1806, se trouve un éloge pompeux de S. M. l'empereur et roi.

« Ce héros, y est-il dit, est un homme à part des autres hommes; il possède une tête inébranlable et d'airain, etc. »

En 1814, M. Laya lut dans plusieurs sociétés son drame de l'*Ami des lois*, refait, et dont l'esprit était tout à fait tourné au *royalisme*. Les journaux même avaient annoncé qu'on allait le voir paraître au théâtre Français, *dans l'esprit où il avait été conçu originairement*.

LEBAILLY. Auteur de fables assez estimées.

En 1784 il fit la dédicace de la 1re édition de ses fables à S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, alors duc de Valois.

On y remarqua la fable suivante :

LE NID D'ALCYONS,

Fable allégorique présentée à S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, le lendemain de la naissance du prince de Nemours.

Eole et ses enfans, sur l'empire des eaux
Exerçaient d'horribles ravages;
Ce n'était pourtant que naufrages,
Mâts fracassés et débris de vaisseaux.
Surpris au fort de la tempête,
Avec courage Alcyon lui tient tête;
D'un vol rapide il rase et Charibde et Scylla.
Un asile sacré l'attendait près de là.
Il touche donc aux bords d'une île
Où les fruits de Bacchus et les dons de Cérès
A l'oiseau prévoyant semblent offerts exprès
Pour bâtir de son nid l'édifice mobile.
Bientôt l'ouvrage est fait, vrai chef-d'œuvre de l'art,
Qui doit contre les flots lui servir de rempart.
Alcyon aussi devient père.
Pressé de ses petits heureusement éclos
Par les soins assidus de la plus tendre mère,
Il juge, au battement de leur aile légère,
Que, déjà pleins d'ardeur, vers un autre Colchos
Ils brûlent de voguer, Argonautes nouveaux.

Le père a compris leur langage :
Voilà son nid en mer, il s'embarque avec eux.
Puisse le ciel protéger l'équipage !
Car au loin gronde encor l'orage ;
L'onde est toujours en butte au choc des vents fougueux
Mais, ô prodige ! ô fortuné présage !
La famille des Alcyons
A quitté le rivage à peine,
Qu'au souffle impétueux des âpres aquilons
Succède des zéphirs la molle et douce haleine ;
L'horizon s'éclaircit ; Phébus, de ses rayons
A doré la liquide plaine,
Et sur les mers, enfin, règne un calme parfait :
L'aspect des Alcyons a produit ce bienfait.
Sans nul obstacle, alors, le nocher part et s'avance.
Alcyon voit la terre après un court trajet.
Pour un père sensible, ô jour trois fois heureux !
Il a salué sa patrie...
Suivi de ses petits joyeux,
Et de sa compagne chérie.
Comme son cœur palpite à l'approche des lieux
Théâtre de ses premiers jeux !
Mais un bonheur si pur devait s'accroître encore.
Nouveau gage d'amour, objet des plus doux vœux,
Un autre Alcyon vient d'éclore...
Rival de ses aînés, il aura leurs talens
Avec leurs grâces en partage.
Eh ! comment en douter ? Issu de tels parens,
N'est-ce pas là son héritage ?

ENVOI.

De la tige des rois illustre rejeton !
Prince, dont le regard propice
Encouragea l'essor de ma muse novice,
Reconnaissez vos traits dans ce noble Alcyon.

Cette fable est loin de ressembler à la suivante :

L'ORACLE DU DESTIN,

Allégorie à l'occasion de la naissance de S. M. le roi de Rome.

Hercule, couronné des palmes de la gloire,
Avait pris place au rang des dieux.
Il devait à Junon sa plus belle victoire :

C'était la main d'Hébé, le chef-d'œuvre des cieux;
Au vif éclat de la jeunesse,
Hébé joignait encor mille dons précieux :
Esprit, grâces, talens, sagesse,
Tout séduisait en elle et le cœur et les yeux.
D'Hercule compagne fidèle,
Cette aimable déesse allait combler les vœux :
Son sein portait un gage heureux
De leur tendresse mutuelle.
Tout à coup un grand bruit a frappé les échos.
C'est la voix même du tonnerre
Qui vient annoncer à la terre
Un digne héritier du héros.
La terre a répondu par des cris d'allégresse,
Tandis qu'au céleste pourpris
Chaque divinité s'empresse
A fêter le héros dans son auguste fils.
Apollon et Minerve, et le dieu de Cythère
Veulent doter l'enfant de tous leurs attributs.
Jupiter leur répond : « Vos soins sont superflus;
» Les dons que vous offrez, il les tient de sa mère :
» Toi, Mars ! au feu divin qui brille dans tes yeux,
» On sait quel présent tu veux faire
» A ce rejeton précieux;
» C'est un cœur animé d'une valeur guerrière;
» Mais n'hérite-t-il pas de ce don glorieux ?
» Une vertu plus rare et non moins nécessaire
» Pour régir de vastes états,
» Vertu, premier soutien des plus grands potentats,
» C'est la force du caractère :
» Il en hérite encor de son illustre père.
» Sur cet enfant chéri, consultons le Destin.
» De ce dieu le pouvoir suprême
» S'étend, vous le savez, sur vous et sur moi-même.
» Qu'il dévoile à nos yeux l'avenir incertain. »
Jupiter a dit, et soudain
Jusqu'en ses fondemens la terre est ébranlée.
Du sommet de l'Olympe à la voûte étoilée,
Un nuage mystérieux
Fait pâlir le flambeau des cieux.
C'est là, c'est au milieu de cet épais nuage
Que dérobant sa vue aux regards indiscrets,
De siècle en siècle, d'âge en âge,
L'immuable Destin prononce ses arrêts.
Dans un respectueux silence,

On désire à la fois et l'on craint sa présence.
Mais, aux portes de l'Orient,
Commence à reparaître une douce lumière,
Et déjà la nature entière
A repris un aspect riant.
Eclairci par degrés, le nuage s'entr'ouvre.
L'arbitre souverain des mortels et des dieux,
Levant un voile qui le couvre,
Se montre alors à tous les yeux.
Ce dieu, né du chaos, a précédé Saturne,
Le bras appuyé sur une urne,
Il règle incessamment le sort du genre humain
Et grave ses arrêts sur un livre d'airain.
Son front est surmonté d'étoiles rayonnantes.
Un globe est sous ses pieds, un sceptre dans sa main.
Deux aigles aux ailes brillantes,
Ministres de ses volontés
Et sentinelles vigilantes,
Majestueusement planent à ses côtés.
O, quel doux avenir promet ce grand spectacle !
Des bords de l'Eurotas aux rochers de l'Hémus,
Tous les yeux sont ravis, tous les cœurs sont émus.
Terre ! prête l'oreille à la voix de l'oracle ;
Le dieu prononce enfin ces mots :
« D'une tige, en héros féconde,
» Il ne naîtra que des héros.
» Ce premier rejeton, en étonnant le monde
» Par mille prodiges nouveaux,
» Saura du grand Hercule imiter les travaux.
» On verra ses jours en durée
» Egaler les jours de Nestor.
» Son règne glorieux, sous l'empire d'Astrée,
» Fera revivre l'âge d'or.
» Ainsi veut le Destin. Volez, aigles rapides !
» Volez pour annoncer, en cent climats divers,
» Que la race des Héraclides
» Fonde la paix de l'univers. »

M. Le Bailly, comme on voit, ne fait pas usage de la morale d'une de ses fables :

« L'encens avec justice honore les autels ;
» Mais s'il est pour les dieux un légitime hommage,
» C'est un poison pour les mortels. »

LEBRUN (Ponce-Denis-Ecouchard). Secrétaire des commandemens de M. le prince de Conti, grand-prieur de France (1782); en 1783 parut son ode intitulée: *les Rois*. On y remarquait les strophes suivantes :

Autant l'univers les abhorre,
Autant cet univers adore
Marc-Aurèle, Trajan, Louis douze et Titus,
Et ce Henri, de qui la gloire
Fit monter sur un trône entouré de vertus,
La bienfaisance et la victoire.

Bon roi, monarque vraiment père,
Sur la France qui te fut chère,
Jette du haut des cieux tes regards satisfaits!
Vois Louis calmer les tempêtes!
Vois la fière Albion subir enfin la paix,
Et nos lis relever leurs têtes.

Le ton de ces vers est loin de ressembler à ceux-ci.

ODE PATRIOTIQUE

Sur les événemens de l'année 1792, *depuis le* 10 *août jusqu'au* 12 *novembre.*

C'est depuis long-temps que ma lyre,
Amante de l'égalité,
Préludait à la liberté
Dans son prophétique délire.
Ces jours prédits à nos neveux
Devancent et comblent nos vœux;
Ma lyre n'est point mensongère :
Le souverain reprend ses droits,
Et leur couronne passagère
Expire sur le front des rois.

Eh! que peut une ligue infâme
De tous les brigands couronnés,
Contre ces peuples détrônés
Qu'un noble désespoir enflamme?
O couple trop fallacieux!
Que de complots séditieux!
Que d'espérances homicides!
Vous vous armiez de nos bienfaits;
Et vos mains, de carnage avides,
Nous payèrent par des forfaits.

. . . . . .
. . . . . .
Purgeons le sol des patriotes,
Par des rois encore infecté;
La terre de la liberté
Rejette les os des despotes!
De ces monstres divisés
Que tous les cercueils soient brisés
Que leur mémoire soit flétrie!
Et qu'avec leurs mânes errans,
Sortent du sein de la patrie
Les cadavres de ses tyrans!

(*Almanach des Muses*, de 1794.)

Le recueil des poésies révolutionnaires de feu M. Lebrun serait très-volumineux. Il a fini ensuite par consacrer sa muse à louer Napoléon, après l'avoir loué comme général :

Et l'heureux Bonaparte est trop grand pour descendre
Jusqu'au trône des rois.

Lebrun changea encore de langage lorsqu'il vit l'empereur *descendre jusqu'au trône des rois*. (*Voyez* les dernières odes de ses œuvres.)

Sa versatilité lui valut le quatrain suivant de Désorgues :

« Oui, le fléau le plus funeste
» D'une lyre banale obtiendrait les accords;
» Si la peste avait des trésors,
» Lebrun serait soudain le chantre de la peste. »

LEBRUN ⅁⅁⅁⅁ (Charles-François). Auteur de la traduction de la *Jérusalem délivrée*; secrétaire du chancelier Maupeou, et ensuite de Turgot, administrateur des domaines. Membre de l'assemblée constituante et du conseil des anciens; troisième consul en l'an 8; duc de Plaisance; prince, archi-trésorier de l'empire; gouverneur-général des états de Gênes; gouverneur général des départemens de la Hollande, nommé par l'empereur; pair de France, nommé par le roi (4 juin 1814); pair de France, nommé par l'empereur, le 4 juin 1815, etc.; grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13.

Pendant le règne de Buonaparte en 1815, il a rempli les fonctions éphémères de grand-maître de l'université impériale.

LEBRUN DE ROCHEMONT ✠, frère du précédent. Comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; admis au sénat le 10 brumaire an 12; et à la chambre des pairs, par le roi, le 4 juin 1814.

LEBRUN-TOSSA ✠✠ (Jean-Antoine), né en 1760, dans le Dauphiné, ex-employé des *droits réunis*.

M. Lebrun-Tossa n'est point un poëte ordinaire. On en jugera par les deux pièces suivantes:

LA FRANCE A NAPOLÉON.

Dans ce jour solennel où la reconnaissance;
Du titre d'empereur saluait ta vaillance;
Au choix de tout un peuple, heureuse, j'applaudis;
Et ma main couronna le plus grand de mes fils.
Du myrte virginal que l'hymen t'abandonne
Celle qui maintenant embellit ta couronne,
Celle qui réunit, garans de ton bonheur,
Aux charmes de l'esprit le pouvoir d'un bon cœur;
Et la grâce aux attraits dont sa jeunesse brille,
Avec quel noble orgueil je la nomme ma fille!
Rassurant l'avenir, par ces augustes nœuds,
Je confie à l'amour le plus cher de mes vœux;
Et le ciel et l'amour entendront ma prière:
Idole des Français, Louise épouse et mère,
En des princes, un jour, de ta gloire rivaux,
Reproduira les traits et l'âme du héros.

Puisse encor ton hymen ramener, consolée,
L'aimable déité loin de nous exilée!
O mon fils, je te dois des bienfaits éclatans!
Tu les surpasseras par celui que j'attends.
Quand l'aigle du Danube à mes aigles s'allie,
De nouveaux ennemis me verrai-je assaillie?
Seule, j'ai dissipé la ligue de vingt rois;
A qui donc ai-je appris à me dicter des lois?
Reste-t-il à punir un coupable délire?
Combats, et que bientôt l'humanité respire.
A ce peuple si fier de son or, de son rang,
Qui marchande la gloire et *tarife* le sang;

S'il ose prolonger la discorde et la guerre,
Reporte tous les maux qu'il vomit sur la terre.
Le livre des destins est ouvert devant moi;
Connais, Napoléon, leur immuable loi;
Ils veulent ce que veut la sagesse profonde,
La liberté des mers et le bonheur du monde.
Les temps sont arrivés, l'Océan satisfait
N'aura plus d'autre roi que le dieu qui l'a fait.
Du Tage au Niémen, du Sund à Parthenope,
Afin de la venger, ton bras soumit l'Europe;
Sa défaite se change en triomphe éclatant:
Elle voit d'Albion briser l'affreux trident,
Et l'univers entier jouit de ta victoire.

Que peux-tu, désormais, ajouter à ta gloire?
Devant elle effacés meurent les noms fameux.
Des mortels le premier, sois en le plus heureux:
Pour payer la grandeur que tu m'as seul acquise,
Oui, le ciel te devait et mon trône et Louise.
De toi, de tes enfans l'immortel souvenir
Couvrira les Français; dans un long avenir
Il sera leur égide, il sera leur puissance.
Ainsi, dans ces beaux jours que l'été nous dispense,
Quand Phébus sous les flots cache son disque d'or,
Absent de nos climats, il les échauffe encor.

INVOCATION A L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Des champs glacés du Nord à nos riants climats
Semes-tu la terreur? portes-tu le trépas?
Ces murs où le ciel même a voulu te conduire,
Nouvel Agamemnon, viens-tu pour les détruire?
Ah! dépose la foudre, et fais dire aux Français:
Son bras nous a conquis bien moins que ses bienfaits.
Est-ce à nous qu'au pouvoir du *moderne Tibère*
Abandonna quinze ans la céleste colère,
A nous qu'il accabla de cent fléaux divers,
A payer tous les maux qu'il fit à l'univers?
Si de Moscou détruit l'héroïque incendie,
Madrid qu'épouvanta sa noire perfidie;
Des bords de la Vistule au Vésuve étonné,
Les sceptres avilis et le peuple enchaîné;
Des ruines partout, partout des funérailles,
Peuvent légitimer d'horribles représailles:
Use d'un droit plus beau, noble héritier des czars,

Laisse, laisse debout la cité des beaux-arts,
Et punis l'oppresseur sans punir les victimes.
Grand Dieu! qui plus que nous a souffert de ses crimes!

Du mérite éclatant cet ami si vanté
Ne l'avons-nous pas vu dans sa perversité,
D'injurieux décrets garrottans la pensée,
Ramener des erreurs la cohorte insensée?
D'or et d'honneurs prodigue à ces flots d'écrivains
Qui lui firent serment de tromper les humains,
Ne l'avons-nous pas vu, de leur plume vénale
Corrompre la raison, la vertu, la morale,
Proscrire le talent, décerner, sans remords,
L'outrage et l'infamie aux plus illustres morts?
Ennemi d'Albion, dont l'éclat l'importune,
Il jura de briser le trident de Neptune;
Et de ce beau projet sublimes résultats,
Le barbare détruit dans ses propres états;
Il détruit, dans l'Europe affligée, appauvrie,
Le bienfaisant commerce et l'active industrie.
Que nous reste-t-il donc? le fisc et ses suppôts;
En tarissant leur source, on double les impôts.

Si cet art qui féconde, embellit la nature,
Si le premier des arts, la noble agriculture,
A d'utiles travaux appelant les Français,
Eût du moins affaibli les maux qu'on leur a faits;
Mais de la tyrannie, ô terrible ravage!
O de nos champs déserts lamentable veuvage!
Le soc dort immobile, et de tristes chardons
Remplacent les épis qui couvraient nos sillons.
Où la vigne étalait sa richesse annuelle
La ronce croît et règne; emblème trop fidèle
De ces hommes nouveaux dans la fange trouvés,
A force de bassesse aux grandeurs arrivés.
Ici, je vois s'éteindre, au sein de la misère,
L'infortunée en pleurs qui nous dit: Je fus mère;
Là, le vieillard s'écrie aux portes du trépas:
O mon père, du moins, tu mourus dans mes bras!
D'une voix défaillante, au ciel qu'elle importune
Ils demandent leurs fils, c'était là leur fortune.
Malheureux! que répondre à vos cris déchirans?
De fatigue et de faim sur la neige expirans,
Loin du toit paternel restés sans sépulture,
Vos fils ont aux corbeaux servi de nourriture.

Chez l'antique Sarmate, où Dieu même en courroux,
Pour venger l'univers combattit contre nous,
Le sang de nos guerriers a rougi les campagnes,
Leurs débris entassés ont formé des montagnes;
Allez, et, s'il se peut, parmi tous ces débris
Parmi ces ossemens, reconnaissez vos fils.

Périsse, il en est temps, cette loi dont la France
Fit jadis un rempart à son indépendance;
Et dont un vil sénat ose faire aujourd'hui
D'un trône détesté le complice et l'appui;
Cette loi qui transforme un peuple entier de braves
En peuple de brigands, d'assassins et d'esclaves;
Cette effroyable loi qui, près de leur berceau,
De tant d'infortunés a placé le tombeau!
Hélas! ils ne sont plus, et le tyran respire!
Des voiles de la mort il couvre cet empire;
A sa voix parricide, au cri de son orgueil
Les générations descendent au cercueil,
Telles qu'un vil bétail, innocente hécatombe,
Qui sous le fer sanglant, mugit, expire et tombe.
Les lambeaux dispersés de ce peuple-géant,
Son bras les précipite au gouffre du néant;
Et, quand nous périssons, quand le Nord nous dévore
Est-il un avenir? espérons-nous encore
Qu'enfin ressaisissant ses transfuges lauriers,
Et des rois conjurés dissipant les guerriers,
A l'ombre de la paix va respirer la France?
Trompeuse illusion! chimérique espérance!
Marchez, dirait le tigre, à de nouveaux combats,
Aux princes que j'ai faits rendez leurs majorats;
Reportez sur le trône et mes sœurs et mes frères,
J'engraisse mes amis des publiques misères.

Sous un sceptre de fer, voilà donc notre sort!
La mort dans le présent, dans l'avenir la mort!

Mets un terme à nos maux, magnanime Alexandre!
A n'être que vaillans cent rois n'ont pu descendre;
Toi, le glaive à tes pieds, l'olive dans tes mains,
Sois l'ange du bonheur, console les humains,
Et, sur ton char brillant d'une immortelle gloire,
Fais asseoir la clémence auprès de la victoire.
Ah! malgré nos revers et malgré tes exploits,
Des vaincus tels que nous ne perdent pas leurs droits.

La palme des combats, plus d'un hasard la donne.
Le héros, le grand homme est celui qui pardonne.

(*Almanach des Muses*, de 1815.)

Il fait hommage à la chambre des représentans d'une brochure de circonstance intitulée : *la Patrie avant tout. Eh ! que m'importe Napoléon ?* brochure qui, malgré son titre en apparence anti-bonapartiste, renferme un pompeux éloge de Napoléon. (Juin 1815.)

Il est auteur d'une pièce à l'eau rose, ayant pour titre : *Arabelle et Vascos*, ou les *Crimes de la féodalité*, jouée en 1794 ; et d'une autre pièce intitulée *le mont Alphéa*, qui se jouait à une époque où les jours s'appelaient *primidi*, *duodi*, etc.

LECOUTOUR ⅁⅁⅁⅁. Avocat général de la cour de cassation, nommé par l'empereur ; conseiller à la cour de cassation, nommé par le roi. (Mars 1815.)

LECORDIER ⅁⅁⅁. En 1813 et les années antécédentes, M. Lecordier était maire du 1er arrondissement de Paris ; il avait même obtenu des mains de S. M. l'empereur et roi, la décoration de la légion d'honneur. (*Almanach impérial.*) Le 28 décembre 1814, après avoir prêté un nouveau serment de fidélité à S. M. Louis XVIII, M. Lecordier reçoit des lettres de noblesse. (*Moniteur.*) Cela n'empêche nullement M. Lecordier, le 25 mars 1815, de *saluer S. M. l'empereur Napoléon, au nom de la ville de Paris, des NOUVELLES protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.*

(*Adresse du conseil municipal de la ville de Paris*, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Lecordier.)

LECOURBE ⅁⅁⅁⅁. Général dont la république reçut les premiers sermens. Nommé général de division le 5 février 1799, le consul reçut les seconds sermens de M. Lecourbe, qui, devenu comte de l'empire, grand-officier de la légion d'honneur, prêta ses troisièmes sermens entre les mains de l'empereur ; le roi reçut ensuite les quatrièmes sermens de M. Lecourbe, lorsque celui-ci fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du grand-co-

don de la légion d'honneur, le 23 août 1814. Nous invitons le lecteur à lire le petit paragraphe qui concerne le général, dans le *Journal de l'Empire*, du 25 mars 1815. Il prouvera que M. Lecourbe *reprête* de nouveaux sermens à l'empereur; et si l'on en doute, d'ailleurs, nous ajouterons que le 4 juin 1815, il fut nommé membre de la chambre des pairs.

LECOUTEULX-CANTELEU ⚔⚔. Banquier à Paris, Comte de Fresnelles. Sénateur dès le 3 nivose an 8; commandant de la légion d'honneur, bénéficier de la sénatorerie de Lyon; commissaire extraordinaire de l'empereur, envoyé dans la 22e division, à Tours. (*Décret impérial* du 26 décembre 1813); pair de France. (*Ordonnance du roi*, du 4 juin 1814.)

LEFEVRE ⚔⚔⚔⚔. Sergent aux gardes en 1788; général sous Robespierre; il se couvrit de gloire à Fleurus; sénateur le 11 germinal an 8; préteur du sénat; grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13; maréchal de France; duc de Dantzick; il fait parvenir son adhésion au gouvernement provisoire, et signe l'acte constitutionnel. (*Journal des Débats*, du 10 avril 1814.)

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; pair de France nommé par le roi, le 4 juin 1814; et pair de France nommé par Napoléon, le 4 juin 1815.

LEFÈVRE ⚔. Employé au trésor de la république; secrétaire général du trésor public sous S. E. le comte Mollien; secrétaire général des finances sous S. E. le baron Louis.

LEFÈVRE-DESNOUETTES ⚔. Général de division le 28 août 1808; commandant de la légion d'honneur; grand'-croix de l'ordre impérial de la réunion; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. En date du 10 avril précédent, il avait donné pour lui et sa troupe son adhésion aux différens actes du gouvernement provisoire, et avait protesté *de son dévouement pour la dynastie des Bourbons*. (*Moniteur.*)

Si l'on veut savoir la conduite que tint le général Desnouettes, on lira le *Journal des Débats*, du 15 mars 1815. Le roi envoya à sa place le général Deslions. M. Desnouettes a été nommé pair de France, par l'empereur, le 4 juin 1815.

LEFÈVRE-GINEAU ⊣⊣ (Louis). Chevalier de l'empire; membre de la légion d'honneur. Sous le règne de l'empereur avant 1814, membre de l'institut, 1re classe, 5e section; inspecteur général de l'université impériale; administrateur du collége de France; professeur de physique expérimentale audit collége.

Sous le règne du roi, membre de l'académie royale des sciences; inspecteur général de l'université royale de Paris; administrateur du collége royal de France; professeur de physique expérimentale audit collége.

Sous le règne de l'empereur, depuis le 20 mars 1815, membre de l'institut, 1re classe, 5e section; inspecteur général de l'université impériale; administrateur du collége de France; professeur de physique expérimentale audit collége, etc.

LEGENDRE ⊣⊣⊣ (Adrien-Marie). Membre de la légion d'honneur; membre de l'institut; conseiller titulaire de l'université impériale, par conséquent un des plus zélés et dévoués sujets de S. M. l'empereur et roi. (Avant 1814.)

Membre de l'académie royale des sciences; conseiller honoraire du conseil royal de l'instruction publique (17 février 1815), par conséquent un des plus zélés et dévoués sujets de S. M. le roi de France et de Navarre (en 1814 et 1815). Membre de l'institut (1re classe, 1re section, géométrie); conseiller titulaire de l'université impériale (*décret* du 31 mars 1815), et par conséquent redevenu un des plus zélés et dévoués sujets de S. M. l'empereur.

Ceci nous semble démontré par A, plus B.

LEGOUVÉ ⊣⊣ (G.). Auteur de la *Mort d'Abel* et de plusieurs autres tragédies. Mort en 1812.

On remarque en tête d'*Epicharis et Néron*, tragédie en

cinq actes et en vers, représentée, pour la première fois, au théâtre de la République, le 15 pluviose, an second de la république française, une et indivisible; par Legouvé, citoyen français; à Paris, chez Maradan, rue du Cimetière André-des-Arts, n°. 9; on remarque, disons-nous, le morceau suivant:

A LA LIBERTÉ.

Liberté; c'est par toi que me fut inspiré
Cet écrit où parle mon âme;
Sur ton autel je pris la flamme
Dont Pison paraît pénétré;
J'allumai mon talent à ton flambeau sacré.
Du public indulgent si j'obtiens le suffrage,
Au pied de ton autel je reviens, incliné,
Déposer le laurier que ton nom m'a donné:
L'hommage t'en est dû, puisqu'il est ton ouvrage.
. . . . . .
Son siècle (de Brutus) reparaît, et tes beaux jours renaissent;
Devant toi, des tyrans les fronts altiers s'abaissent.
. . . . . .
Prostituant au trône un hommage idolâtre,
On a fait le théâtre et des grands et des rois:
Osez du peuple seul en faire le théâtre;
Que les arts épurés ne soient plus des flatteurs.
. . . . . .
Sanctifiez leurs voix, et rendez leur génie
Le chantre du civisme et l'organe des mœurs, etc.

Legouvé, si patriote et *si haineux* pour le trône, ne put cependant résister au plaisir de chanter l'empereur, à l'occasion de son mariage. (*Almanach des Muses*, de 1811, page 106.)

Le *chantre du civisme* fut nommé chevalier de la légion d'honneur; c'est alors qu'il se livra tout entier à la louange. Lors de la naissance de S. M. le roi de Rome, Legouvé, qui avait trois ou quatre places, composa ces vers:

. . . . . .
Elle avance pour toi cette heureuse journée
Où, mère triomphante et reine fortunée,
Au milieu des transports et du peuple et des grands,
Avec des chants joyeux sur tes pas accourans,

Tu marcheras au temple entouré de guirlandes ;
Où la mère d'un dieu recevra tes offrandes,
Prix du double bienfait qui, s'étendant sur nous,
Te donne un tel enfant après un tel époux.
Là tes yeux trouveront la France toute entière
Prononçant à ses pieds cette auguste prière :
« Marie, astre brillant, qui luis encor plus beau
» Aux regards des Français par un double flambeau ;
» Et sous les traits divers qu'il prête à tes images,
» De respect et d'amour obtiens les mêmes gages ;
» Tu dois à cet éclat de deux noms radieux
» De régner sur la terre en régnant dans les cieux ! »

. . . . . .

De ce chant prophétique entendant l'harmonie,
L'antique souverain des fleuves d'Ausonie,
Le Tibre au loin tressaille ; et de son lit doré,
Levant soudain son front de roseaux entouré,
S'élançant tout entier de ses grottes profondes,
Donne à son roi futur le salut de ses ondes.

. . . . . .

Voilà quelles faveurs t'offrent les cieux propices,
Enfant prédestiné : sous ces brillans auspices
Parais donc, viens au jour ; les yeux à peine ouverts,
Tu recevras en dons cet immense univers ;
Fort du génie actif qu'il obtint en partage,
Ton père, à chaque instant, t'en fonde l'héritage ;
Il subjuguera tout : Albion, sans appui,
Courbera de son front la fierté devant lui,
Gémira sur le deuil de la triste Tamise,
Par ce bras invincible attaquée et soumise ;
Et se laissant des mers arracher le trident,
Subira l'équilibre, et le sage ascendant
De cette antique loi qui, née avec le monde,
Rendra le genre humain le seul maître de l'onde

. . . . . .

Puissent, lorsque la terre y reprendra ses droits,
La Seine et le Danube, ennemis autrefois,
Maintenant dans leurs nœuds oubliant leurs querelles
Joindre les intérêts de leurs eaux fraternelles,
Et le commerce voir leurs canaux enrichis
Porter à l'Océan ses trésors affranchis !
Puissent enfin près d'eux, dans leurs terribles serres
D'un accord magnanime unissant leurs tonnerres,
Les aigles des Français, les aigles des Germains,
Dont le vol au combat conduisait les Romains,

Guider plus fièrement aux champs de la victoire
Des peuples généreux, autres fils de la gloire,
Et de leurs cris joyeux frappant au loin les airs,
D'une aile triomphante embrasser l'univers !

(*Imités des vers latins de M. Lemaire*, Mai 1811).

LEGRAVEREND ⚑. Arrivé, de simple *rédacteur*, à l'emploi de chef de division, justice criminelle, au ministère du grand-juge, sous l'empereur; directeur des affaires criminelles à la chancellerie de France, sous le roi; censeur *impérial* sous l'empereur, et censeur *royal* sous le roi; chevalier du lis et de la légion d'honneur.

LEJEAS ⚑, oncle de M. le duc de Bassano, qu'on ne peut accuser d'avoir laissé dans l'oubli sa nombreuse famille. Admis au sénat, le 19 août 1807; nommé par l'empereur comte de l'empire, officier de la légion d'honneur. Il n'en appelle pas moins Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon au trône de France. (*Extrait des registres du sénat conservateur*, du 6 avril 1814.) Le roi n'ayant pas donné à M. Lejeas le titre de pair, l'empereur répara cet oubli. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.)

LELONG ⚑ (P.-B.). Il fut nommé par l'empereur Napoléon maire du 4e arrondissement de la bonne ville de Paris, et prêta, comme tel, entre les mains de S. M., serment de fidélité; chevalier de la légion d'honneur, sous le même règne. (*Almanach impérial.*)

Maintenu par Louis XVIII dans la place de maire dudit arrondissement, même formalité observée; officier de la légion d'honneur sous le susdit règne. On ajoutera que M. Lelong fut anobli le 2 août 1814. (*Moniteur.*)

LEMERCIER ⚑⚑ (Nepomucène-Louis). Membre de l'institut de France.

Ode à l'occasion du mariage de S. M. l'empereur et roi.

Descende cœlo, et dic, age, tibiâ,
Regina, longum, Calliope, melos.
HORACE, *ode IV, liv. III.*

O lyre trop long-temps muette,
Qui dormis suspendue à des myrtes sacrés,

Lyre, réveille-toi! seconde d'un poëte
Les chants par l'hymen inspirés.

Père fécond de la nature,
Mille cœurs amoureux attendent ses leçons,
Tout rit, les cieux, les eaux, Zéphyre et la verdure,
A la plus belle des saisons.

Cédons aux flèches que nous lance
Amour, le dieu des dieux, Amour, le roi des rois!
Il embrase, il ravit.... Muse, sors du silence!
A ses feux ranimons nos voix.

Long-temps la discorde étrangère
T'effraya de l'horreur des combats renaissans:
Quel cygne put jamais sous les coups du tonnerre
Faire entendre de doux accens?

J'ai vu, sur des débris assise,
Clio, gravant les faits en ses tables d'airain,
Elle-même pâlir de crainte et de surprise
Aux traits sanglans de son burin.

Elle consacre en ses annales
Les ligues de la haine, et ses folles erreurs,
Et tant de fausses paix, trèves non moins fatales
Que les belliqueuses fureurs.

Elle peint l'aigle en ces tempêtes.
Qui, vengeant l'olivier menacé de périr,
Pour sauver de l'état les premières conquêtes,
Est forcé de tout conquérir.

Soudain Mnémosyne (1) immortelle
De Clio, qu'elle aborde, interrompt les travaux:
« N'attriste plus la terre; écoute, lui dit-elle,
» Et transmets des fastes nouveaux.

» Cesse enfin, muse de l'histoire,
» De noircir tes tableaux de lugubres couleurs;
» Quand de l'humanité, si chère à ta mémoire,
» Un dieu répare les malheurs.

(1) Déesse de la mémoire.

» Ce dieu, c'est le tendre Hyménée,
» Paré des attributs de Flore et du printemps!
» Et la paix, cette fois, par sa main ramenée,
» Sourit à des jours éclatans. . . . . .

Si j'en crois du public le dernier entretien,
Napoléon déchu veut être historien.
Et Clio souffrira que sa plume usurpée
Venge un usurpateur que ne sert plus l'épée!
Non, Bonaparte, non; tu te promets en vain
De faire d'un despote un loyal écrivain.
De l'histoire sais-tu quelle est l'auguste muse?
Une divinité que rien de faux n'abuse.....
Celui qui de Tacite insulte les annales,
De Tibère excusait les sentences fatales.....
N'imprime point ta vie en de sinistres pages
Qu'imboiront de leur fiel tes passions sauvages.....
Ta chute a signalé que tu n'as rien connu,
Ni comment du pouvoir on conserve les rênes;
Ni comment aux sujets on déguise leurs chaînes;
Ni comment on reluit sans pompeux appareil;
Ni comment on honore un docile conseil;
Ni ce qu'on doit de soins aux libertés publiques,
De respect aux arrêts des tribunaux antiques,
De sage indépendance aux sénats érigés,
Aux arts, à la coutume, et même aux préjugés;
Ni comment aux guerriers armés pour la patrie
On aide à conquérir la paix et l'industrie.

(*Extrait de l'épître à Bonaparte* sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des commentaires historiques; par Nepomucène-Louis Lemercier; brochure, juin 1814.)

LEMERCIER ⊣⊣⊣. Ancien magistrat; des assemblées législatives républicaines; *sénateur-républico*-consulaire, le 3 nivôse an 8; puis *sénateur-impérial*; commandant de la légion d'honneur; comte de l'empire et bénéficier de la sénatorerie d'Angers; enfin *pair-royal*, le 4 juin 1814.

LEMONTEY ⊣⊣⊣⊣. Député à l'assemblée législative, *mutilateur* de pièces de théâtre, sous le titre de censeur impérial; *remutilateur* de pièces de théâtre, sous le titre de censeur royal (24 octobre 1814); et au retour

de l'île d'Elbe, de Napoléon (avril 1815), nommé chef de division pour la librairie, au ministère de la police.

LENOIR-DE-LAROCHE ⪢⪢⪢. Nous ne lui connaissons réellement que trois variantes. Admis au sénat du 3 nivose an 8, le sénat de 1804 le fit changer d'opinion et de sermens, comme la chambre des pairs du roi en 1814.

LE PICARD ⪢⪢⪢. Ancien avocat aux conseils du roi, 1789; avocat au conseil d'état sous l'empereur; secrétaire général de la chancellerie de France et du sceau en 1814; membre de la légion d'honneur par le roi, août 1814.

LE PRÉVOST D'IRAY ⪢⪢⪢. Donna en 1798 un petit échantillon de sa verve patriotique, dans une tragédie intitulée *Manlius-Torquatus*. Voici maintenant un petit échantillon du talent poétique de M. Le Prévost.

A son Altesse royale Monsieur, frère du roi, sur sa convalescence.

Ne pleurez plus, tendres Amours;
Aux jeux livrez-vous sans contrainte,
Il nous est rendu pour toujours....
Aux tristes accens de la plainte
N'osant donner un libre cours,
Ma faible voix semblait éteinte;
Mais plus de danger pour ses jours,
Et pour ses enfans plus de crainte!
Oui, ce bienfait nous était dû.
Ce dépôt si cher de la vie,
Ce dépôt qui vous est rendu,
Ah! prince, je vous en supplie,
Ménagez-le bien désormais,
Pour l'espoir de votre patrie,
Pour l'amour de tous les Français
Votre existence est nécessaire
Au nouveau nœud qui nous unit
A votre famille si chère,
A ce peuple qui vous bénit,
Au repos de l'Europe entière....
D'un roi surtout si précieux,
Qui, de tous ses sujets le père,

Au milieu de ce vide affreux
Que, tristement héréditaire,
Le trône laisse entre vous deux,
Sent le besoin impérieux
D'aller, rêveur et solitaire,
Presser sur son cœur vertueux,
Plein de sa royale misère,
Un être franc et généreux
Qu'il puisse encor nommer son frère!
A l'état donnant tous vos soins,
Jusques à l'aube matinale,
Et sans relâche et sans témoins
Prolongeant votre ardeur fatale,
Vous repoussiez jusqu'aux besoins
Auxquels succombe un grand courage.
Pour nous travaillez un peu moins,
Vous nous servirez davantage.
Lorsque dans nos heureux climats
La paix ramène l'espérance,
Que nos travaux et nos débats
Trouvent enfin un terme en France,
Et permettez en récompense
Que notre amour seul n'en ait pas.

Croirait-on que M. Le Prévost d'Iray avait été, avant d'avoir fait ces vers-là, inspecteur général de l'université impériale? Aussi, ne pouvait-il manquer de devenir inspecteur général de l'université royale.

LE SENS DE FOLLEVILLE ⚌. Premier président de la cour impériale d'Amiens; membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur.

Le marquis Le Sens de Folleville, premier président de la cour royale d'Amiens; officier de la légion d'honneur, nommé par le roi; conservé par Napoléon en avril 1815.

LESPINASSE ⚌ (Louis-Nicolas), né en 1755. Général d'artillerie; sénateur, le 4 nivose an 8; grand-officier de la légion d'honneur; comte de l'empire; bénéficier de la sénatorerie de Dijon, sous l'empereur; pair de France sous le roi. (4 juin 1814.)

Voici un échantillon de son talent poétique:

Ah! plutôt louons la constance
Du héros qui, par ses vertus,
Chaque jour rattache à la France
Des rois par ses bienfaits vaincus;
Qui sait à ses desseins suprêmes
Amener ses ennemis mêmes
Que servaient leurs projets cruels;
Qui rougirait de la victoire
Si le char où l'attend la gloire
Etait teint du sang des mortels.

Il veut, et c'est la noble envie
De tous les héros bienfaisans,
Triompher de la tyrannie
En changeant les cœurs des tyrans.
Le bras levé sur l'Angleterre,
Aux yeux des peuples qu'il éclaire
Sur la justice de leurs droits,
C'est par des frayeurs salutaires
Qu'il veut d'un peuple de corsaires
Faire un peuple soumis aux lois.

(*Extrait de l'ode sur la liberté des mers*).

LEZAI-MARNEZIA ⊰ (Adrien). D'une ancienne maison de Franche-Comté, se fit d'abord connaître dans le monde par des brochures républicaines. Oncle de Mlle de Beauharnais, aujourd'hui grande-duchesse de Bade, il parvint aux honneurs sous le régime impérial, fut ministre plénipotentiaire à Wurtzbourg; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; préfet de Rhin et Moselle, et ensuite de Strasbourg. Il reçoit Monsieur, comte d'Artois, en mars 1814; sa préfecture lui est conservée par le roi. Mort en octobre 1814.

LHERMITE ⊰. Baron de l'empire; contre-amiral dans la marine *républico-império-royo-impériale*. Préfet maritime à Toulon, sous l'empereur et le roi; officier de la légion d'honneur nommé par le premier, et commandant de la même légion nommé par le second. (25 juillet 1814.) Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

LHERMITE ⊰ (P. L.). Contre-amiral; officier de la légion d'honneur par l'empereur; commandant de la même

légion par le roi (26 août 1814), et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

LOCRÉ ➘➘➘➘. Ancien procureur. Il fut secrétaire général du comité de législation sous la convention ; baron de l'empire, chevalier de la légion d'honneur, secrétaire général du conseil d'état sous S. M. l'empereur et roi (*Almanach impérial*) ; et M. le baron *de Locré* est encore secrétaire du conseil du roi. (*Almanach royal.*)

LOIZEROLLES ➘➘➘➘. Chevalier ; ancien chevau-léger de la garde du roi, a chanté Louis XVI et Napoléon ; le premier dans un poëme intitulé *de Saint-Louis II et son martyre*, publié sous le règne de Louis XVIII ; le second dans un petit poëme pour la naissance du roi de Rome, dont voici un petit fragment :

De l'amour des Français viens recevoir l'hommage,
Du grand Napoléon intéressante image,
Auguste rejeton des rois, des demi-dieux,
Généreux fils de Mars, enfant aimé des cieux !
Que la terre embellie annonce ta naissance !
Du jour qui te sourit que l'éclat gracieux
Pénètre jusqu'à toi sans offenser tes yeux !
Admire, à tes côtés, Napoléon lui-même,
Essayer sur ton front son double diadème.
Ton berceau, lit superbe où brillent à la fois
Les trésors du Pactole et le luxe des rois
Étale à nos regards, merveille ravissante ;
Des palais enchantés la pompe éblouissante :
Cette couche paisible où Zéphyr s'introduit,
Semble rendre au printemps les trésors qu'il produit.
Commence, aimable enfant, que la nature inspire ;
A distinguer ta mère à son tendre sourire ;
Sur le sein maternel mollement renversé,
Représente l'Amour par Cypris caressé ;
Sois de Louise aimé comme son peuple l'aime,
Et partage des rois la majesté suprême !

Quand l'espoir de l'Europe est enfin couronné,
Vois dans tes temples saints le peuple prosterné,
Créateur des humains ; de la nature entière,
De la France à genoux exauce la prière !
Abaisse sur ta fille un regard protecteur,
De son tendre printemps ne fane point la fleur ;

Conservé notre reine à sa double patrie;
A l'arbitre des rois sa compagne chérie;
Aux antiques autels leurs plus fermes soutiens;
A deux grands empereurs leurs augustes liens;
A chacun des Français leur monarque, leur père,
A tous les souverains un héros tutélaire!

(Voyez *Hommages poétiques*, tome 2, page 165).

Nous nous permettrons de terminer cet article par les propres réflexions de M. de Loizerolles.

« L'espoir d'arracher ma famille à l'honorable, à la trop cruelle infortune dans laquelle l'a plongée depuis vingt ans la mort sublime de mon père, peut légitimer, aux yeux des gens de bien, l'hommage que m'a pour ainsi dire extorqué un gouvernement sanguinaire que j'exécrais.... Au moment où il versait à pleines mains des trésors sur les gens de lettres, attachés au char de sa fortune, il n'a jamais répandu sur moi la *moindre faveur*.... J'ai offert, avec tous les vrais Français, quelques grains d'encens à *Moloch*, parce que *Moloch* pouvait nous exterminer, et que ses prêtres nous forçaient de brûler ce grain d'encens. Certains compilateurs se vantent dans leurs écrits de n'avoir jamais prononcé le nom de Buonaparte; je le crois: n'ayant aucune espèce d'imagination, ils étaient dispensés de toute prudence, etc. »

(*Extrait* des pages 88 et suivantes de son poëme en faveur de Louis XVI).

M. de Loizerolles, professeur de langues et de littérature eut le 14e prix au concours ouvert par MM. Lucet et Eckard. Son poëme sur *la naissance du roi de Rome* ne lui valut que les *OEuvres de Gresset*, 3 vol. in-8°, très-belle édition, très-belle reliûre, et pas autre chose! C'est la *moindre faveur* qu'on puisse *répandre* sur un poëte lauréat.

LOTHON ➤➤➤➤. Si le sénat conservateur, dont M. Lothon était l'huissier, avait prêté serment au roi de Maroc, M. Lothon aurait aussi été huissier du sénat de S. M. maroquine. Le bonheur a voulu que le sénat ne prêtât que trois sermens différens; c'est ce qui fait qu'on ne peut pas en attribuer davantage à M. Lothon, qui, en dernier lieu, était encore huissier de la chambre des pairs.

LOUIS ⊐⊐⊐⊐ (l'abbé). Conseiller au parlement de Paris, en la 3e chambre des enquêtes; baron de l'empire; membre de la légion d'honneur; administrateur du trésor public; président du conseil de liquidation à Amsterdam; maître des requêtes, service ordinaire, sous l'empereur; commissaire aux finances et au trésor public réunis, nommé par le gouvernement provisoire (*Moniteur* du 2 avril 1814); ministre et secrétaire d'état des finances, nommé par le roi. (*Moniteur* du 13 mai 1814.) Il remplisssait les fonctions de sous-diacre à la messe qui fut célébrée au Champ-de-Mars, à la fédération de 1790.

LOYZON ⊐ (C.). Attaché aux écoles normales de l'université, a fait imprimer en 1814 une *ode sur la chute du tyran et le rétablissement de nos rois légitimes.* Il avait donné en 1811 une ode sur la naissance du roi de Rome, dont voici une strophe.

Où court ce peuple immense?
Quels cris joyeux, quels doux transports
De la Seine charment les bords,
Et retentissent dans la France!
Vous, dont les chants harmonieux
Ont célébré l'hymen et les pompes brillantes,
O Muses, reprenez vos lyres triomphantes,
Il naît le rejeton des dieux.

(Voyez les *Hommages poétiques*, tome 1er, page 35 et suivantes).

LYNCH ⊐. Président du conseil général du département de la Gironde. (1808.)

Nommé maire de Bordeaux par S. M. l'empereur, et comte de l'empire, le 24 mars 1809; grand-officier de la légion avant 1814; grand-cordon de la même légion et comte, nommé par le roi. (*Voyez* sa proclamation du 12 mars. (*Journal des Débats* du 2 avril 1814).

LYON ⊐ (Conseil municipal de la ville de). En janvier 1813, la ville de Lyon envoya à l'empereur une députation qui s'exprima ainsi (à ce que dit le *Moniteur*):

« Sire,

» Le repos du monde devait être le fruit de vos triomphes: les élémens conjurés en ont suspendu le cours.

» Mais le peuple, qui met aujourd'hui sa gloire à vous obéir, Sire, ne s'est jamais montré plus grand que dans ces vicissitudes où la fortune quelquefois voulut éprouver sa constance. Il ne démentira point les sentimens sublimes dont il a hérité de ses pères.

» De toutes parts une jeunesse belliqueuse se rassemble et brûle d'entourer votre trône, votre personne sacrée, et l'illustre rejeton à qui sont attachées de si hautes destinées: elle brûle de voler sous les drapeaux de V. M.

» Que vos ennemis observent en frémissant cette universelle émulation de dévouement et de sacrifices, ce patriotisme, cet enthousiasme, qui de tant de peuples divers soumis à votre empire, ne composent qu'une famille; qu'ils apprennent, par ce premier et rapide élan de toute une nation, ce qu'elle ferait si des besoins plus grands commandaient d'autres efforts; qu'ils sachent qu'il n'y a pas un Français qui ne versât jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre la gloire de son monarque et de son auguste dynastie.

» Et vous, Sire, daignez agréer, daignez distinguer, au milieu de tant d'offrandes, les services de cent vingt hommes de cavalerie que votre bonne ville de Lyon sollicite la faveur de joindre à vos phalanges victorieuses.

» Né dans nos murs, l'escadron lyonnais s'honorera de porter dans les camps, comme dans les cités, cet amour pour la personne de V. M., cette fidélité, ce dévouement dont nous sommes glorieux d'avoir les premiers donné l'exemple aux Français.

» Tout est libre et pur dans cet hommage. Dans d'autres contrées, ce sont des sujets qui parlent à leur roi; en France, et surtout dans votre bonne ville de Lyon, ce sont des enfans qui parlent à leur père; oui, Sire, à leur père: les citoyens de Lyon s'enorgueillissent de tout devoir aux bienfaits de V. M.; pourquoi n'adopterait-elle pas cent mille cœurs qui ne respirent que pour sa prospérité, son bonheur et sa gloire?

» Daignez, Sire, agréer l'hommage du plus profond respect de vos fidèles sujets. »

En mai 1814, la ville de Lyon envoya au roi une députation qui s'exprima ainsi (à ce que dit le *Moniteur*):

« Sire,

» Le peuple français, en se rangeant sous l'étendard de la royauté, avec un accord si unanime et si touchant, montre assez qu'aucuns malheurs n'avaient pu affaiblir son amour pour le sang de ses rois, et

qu'au sein de nos calamités les droits de votre auguste maison au trône vivaient inaltérables dans tous les cœurs.

» C'est avec un attendrissement religieux, Sire, que la ville de Lyon, après tant d'infortunes, voit le fils de saint Louis rendu aux vœux des Français, au trône de ses ancêtres.

» Il n'est point de plaies que ne cicatrise un bonheur si grand; il n'est point de douleur qu'il ne console, point de souvenirs qu'il n'efface.

» Et quelle cité pourrait s'abandonner avec plus de transports à ce sentiment, que celle qui, aux premiers jours de nos révolutions, et dans les malheurs d'un long siége, scella du plus pur de son sang et du sacrifice de toutes ses richesses, son attachement à la plus sainte des causes; que celle qui, avant de connaître les grands desseins de vos puissances alliées et les résolutions à jamais mémorables du gouvernement provisoire, s'est hâtée de jurer une seconde fois de vivre sous vos lois, ou de s'ensevelir sous ses ruines?

» Ce bon, ce magnanime Henri, l'amour et l'orgueil de nos pères, se plaisait à honorer la fidélité de notre ville du titre glorieux de *sa bonne ville de Lyon.*

» Héritiers de leurs sentimens, nous retrouvons un autre Henri dans le cœur comme dans les vertus de V. M. »

Tout le monde connaît la dernière adresse de la même ville, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

MACDONALD (Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre), né le 7 novembre 1765, irlandais d'origine; servait en France avant 1789, dans une des brigades irlandaises; pendant la révolution, la république française l'employa, et ce fut elle qui le nomma général; depuis le 14 août 1809, l'empereur l'a fait grand-officier de l'empire, maréchal duc de Tarente, grand-aigle de la légion d'honneur; nommé par Louis XVIII chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; et pair de France le 4 juin suivant; il fut un des secrétaires de la chambre, et signa l'adresse au roi, qui commence par le paragraphe suivant:

« Sire,

» Vos fidèles sujets composant la chambre des pairs de France apportent au pied du trône de V. M. leurs respectueux remerciemens

pour la communication qu'elle leur a fait donner de l'exposé de la situation actuelle du royaume. Ils reconnaissent, avec les ministres de V. M., que la plus grande partie des maux qui ont pesé sur la France avaient leur source dans le despotisme du dernier gouvernement, dans la passion effrénée de la guerre, dans le mépris de la constitution, des lois, des traités, des droits même de chaque citoyen; enfin dans l'abus désastreux de forces que ce gouvernement n'avait pas créées, et de ressources qui n'étaient pas son ouvrage. »

On connaît la proclamation suivante. (*Moniteur.*)

GRANDE ARMÉE. — ÉTAT-MAJOR.

Proclamation.

Au quartier-général de Maestricht, 16 janvier 1814.

« Soldats,

» Vos quartiers d'hiver sont levés; dans quelques momens vous serez réunis; sous peu de jours vous marcherez aux combats! Souvenez-vous de vingt années de gloire, des innombrables faits d'armes qui les ont illustrées, et l'ennemi redoutera encore votre valeur et votre intrépidité.

» Nos frontières sont entamées; mais à la voix de l'empereur, la nation s'est levée; la patrie a appelé ses enfans; ils ont couru aux armes, ils marchent, s'avancent; le souverain est à leur tête, montrant d'une main l'olivier de la paix, et de l'autre le fer meurtrier....

» Français! c'est pour la patrie que nous allons combattre; ne souffrons pas qu'elle soit plus long-temps envahie et déchirée.... L'empereur et la France ont les yeux sur nous! *Vaincre ou mourir* doit être notre cri de ralliement.... »

Signé, le maréchal duc de Tarente, MACDONALD.

Par son excellence,

Le général chef d'état-major-général, baron GRUNDLER.

Commandant en chef de l'armée réunie, pour la défense de Paris, sous les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry. (*Moniteur* du 18 mars 1815.) Le 20 mars il fait entrer dans Paris les troupes qu'il avait dirigées sur Melun contre l'empereur. (*Journal de l'Empire*, du 22 mars suivant.)

S. Exc. *le duc de Tarente* s'est fait inscrire sur les contrôles de la garde nationale parisienne, dans laquelle il a fait

son service *en qualité de simple grenadier.* (*Gazette de France*, du 7 juillet 1815.)

MAINE-DE-BIRAN ⊐|⊐|. Idéologue; ancien garde du corps du roi; sous l'empereur, conseiller de préfecture du département de la Dordogne, puis sous-préfet de Bergerac; membre du corps législatif et de la commission nommée en décembre 1813, et chevalier de la légion d'honneur; devint sous le roi questeur de la chambre des députés, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (10 juillet 1814.)

MAISON ⊐|⊐|. Arrivé de grade en grade jusqu'à celui de général de division, nommé par l'empereur, le 21 août 1812; grand-officier de la légion d'honneur; comte de l'empire. Le roi le créa pair de France, le 4 juin 1814, et grand-cordon de la légion, le 22 juillet suivant; gouverneur de Paris, en place de M. Hullin, appelé à..... se reposer.

MALARTIC ⊐|(A. de). Secrétaire de légation à Studgard; auditeur au conseil d'état, service extraordinaire; maître des requêtes ordinaire du conseil du roi, nommé le 4 juillet 1814.

MALINGRE ⊐|⊐|⊐| (Pierre-François). Employé à la bibliothèque du roi; poëte latin et français; a consacré ses premiers chants aux martyrs de la liberté en 1794. Voici son *hymne à Barra et Viala*:

Martyr du lâche fanatisme,
Tendre et magnanime Barra!
Et toi, courageux Viala,
Victime du fédéralisme!
Le crime a de vos jeunes ans
Coupé la trame précieuse;
Mais par votre mort généreuse,
Vous revivrez dans tous les temps.
Heureux qui meurt pour sa patrie!
Jamais son pays ne l'oublie.

O Barra! bon fils et bon frère,
Tous les Français sont tes parens;
Tous, pour te venger des brigands,
Ont adopté ta pauvre mère.

Le coup mortel que t'a porté
Un bras féroce et fanatique,
Au cri *Vive la république!*
T'a donné l'immortalité.
Heureux, etc.

Et toi, héros de la Durance,
Nouvel *Horatius Coclès*,
De ton courage le succès,
O Viala, sauve la France.
Si, moins heureux que le Romain,
Tu tombas sous le plomb impie,
Ah! ne regrette pas la vie,
Nous envions tous ton destin!
Heureux, etc.

Notre jeunesse vous contemple
Comme ses glorieux guidons:
O Barra, Viala, vos noms
Lui rappellèront votre exemple!
Voyez-la brûler comme vous
D'entrer dans la lice guerrière;
Entendez sa voix mâle et fière
Répéter ce refrain si doux:
Heureux qui meurt pour sa patrie!
Jamais son pays ne l'oublie.

En 1802 M. Malingre chanta le premier consul; il nous apprend dans une note, que ce fut la vue de Buonaparte qui l'inspira tout à coup et lui donna l'idée de chanter ce héros.

« Ancien condisciple de Collin-d'Harleville, dit-il, et » rival de Legouvé au collége, je sentis renaître ma verve » première. » Et en effet, dans sa verve il composa une *ode sur le premier consul*, brochure in-12 de douze pages, qui se vendait *douze* sous. Dans une strophe il parle du désir de Buonaparte de nous donner la paix, et dit lamentablement:

Si pendant ce noble dessein
Un barbare eut percé *son sein*,
Que nous resterait-il? Les larmes.

Nous passerons sous silence les quatrains latins en l'honneur de Buonaparte, dont il farcissait de temps à autre le *Journal de Paris*. Il suffira au lecteur de savoir qu'après avoir chanté *Barra*, *Viala*, *Buonaparte*, *Napoléon*, il chanta le *roi de Rome*. *La naissance de Titus*, poëme, remplit six pages des Hommages poétiques. Voici les quatorze derniers vers :

L'Oracle s'accomplit. Fils du meilleur des princes,
L'enfant combla de joie et Rome et les provinces,
Et sur le trône enfin se fit, par ses vertus,
Bénir du monde entier, sous le nom de Titus;
Nom héroïque et doux, et que l'on donne encore
Au prince bienfaisant que son empire adore;
Nom, que de notre amour tu mérites si bien,
Prince, qui de très-loin passes Vespasien.
Ah! puisse un jour ce fils, ta noble et chère image,
Faisant voir à son tour dans un héros un sage,
Rendre à Rome Titus, et faire au genre humain
Oublier le beau nom de l'empereur romain!
Ou plutôt fils, élève, émule d'un grand homme,
Effacer comme lui tous les héros de Rome!

MALLARMÉ ⪢⪢⪢. Ancien tribun. Nous ne prendrons que trois traits de la vie de M. le baron Mallarmé : sa préfecture sous l'empereur, dans le département de la Vienne; sa préfecture sous le roi, dans le même département; et enfin sa préfecture sous l'empereur, dans le département de l'Indre. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.) Tout ce que M. Mallarmé va maintenant publier dans l'Indre, toutes ses instructions, circulaires administratives, vont être perdues pour le pauvre département de la Vienne, qui avait déjà la collection complète de toutes celles que M. Mallarmé avait fait imprimer sous l'empereur et sous le roi. La plupart des préfets ignorent malheureusement que leurs écrits seront préservés d'un oubli honteux, grâce aux soins de notre archiviste et de notre bibliothécaire. Nous ne désespérons pas de nous procurer jusqu'aux arrêtés et circulaires contradictoires des modestes sous-préfets.

MALLEVILLE ⪢⪢⪢. *Sénateur-pair*, le 28 mars

1806; commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire; et *pair-sénateur*, le 4 juin 1814.

MALLEVILLE ⅁⅁⅁⅁. Chevalier de l'empire; auditeur de première classe, service ordinaire près les ministre et les sections du conseil de législation (1811); maître des requêtes ordinaire au conseil du roi. (4 juillet 1814.) Député de la Dordogne (au Champ-de-Mai tenu en juin.)

M. le chevalier Malleville a fait parler de lui, et nous a fourni le moyen de donner plus d'étendue à son article. La chambre des représentans a retenti du scandale qu'ont produit les opinions du chevalier Malleville, opposées à celles de M. Malleville, chevalier de l'empire. Nous allons transcrire à nos lecteurs le *Parallèle* qu'a donné, à ses abonnés, un des rédacteurs du *Nain Jaune* (N° du 5 juillet 1815), et qui ne laisse rien à désirer, pour prouver à quel point les opinions de M. le chevalier Malleville sont versatiles.

LE PARALLÈLE,

ou *Une séance de la Chambre des représentans.*

« On a dit que personne ne possédait à un plus haut degré que Jean-Jacques le talent de défendre deux opinions opposées. M. Malleville, député de la Dordogne, nous semble mériter l'honneur de lui disputer la palme. Soutenant le pour et le contre avec une énergie de style et de sentiment, avec un air de franchise et de véracité qui annoncent la conviction la plus profonde, cet étonnant orateur nous subjugue, nous entraîne à son gré, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et nous laisse enfin dans une indécision qui ne nous permet pas d'autre réponse que ce mot si connu : *Vous portez aujourd'hui ce jugement, hier vous en portiez un tout contraire, et toujours à merveille.*

» M. Garreau, représentant, après avoir raconté l'histoire de M. Malleville, de père en fils; après nous avoir rappelé que lors de la première abdication de l'empereur, M. Maleville fut le premier à écrire contre lui, comme il fut le premier à le féliciter sur son retour, demande que l'on imprime en deux colonnes les opinions de M. Malleville.

» Le lecteur nous saura peut-être quelque gré de lui avoir présenté

de cette manière les phrases les plus éloquentes de M. le député de la Dordogne.

M. MALLEVILLE
au 17 juin 1815.

..... Sont réputés séditieux les discours tenus dans les réunions ou lieux publics, les placards, affiches, les écrits imprimés dans lesquels l'auteur excite directement les citoyens à désobéir aux lois et aux actes du gouvernement, etc.

Les écrits de même nature, qui contiennent la menace ou l'annonce de renverser le chef de l'état, de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône.

Ceux de même nature, dans lesquels on conteste au gouvernement sa légitimité. Sont encore réputés séditieux les cris de VIVE LE ROI, VIVE LOUIS XVIII, VIVENT LES BOURBONS, lorsqu'ils sont proférés dans les réunions ou lieux publics, ou qu'ils sont consignés dans *des écrits imprimés ou affichés.*

M. MALLEVILLE
au 27 juin 1815.

...En revenant à Louis XVIII, à notre roi, nous rendons le démembrement de la France moralement impossible.....Cependant, messieurs, un scrupule respectable peut vous arrêter : on vous a rappelé vos sermens, on vous a rappelé l'art. 67 de l'acte additionnel.... Plût au ciel que vous fussiez encore placés dans une position qui vous permît d'observer ou de violer la constitution !

....C'est dans ces fatales conjonctures qu'on vous a fait reconnaître pour souverain constitutionnel le fils de Napoléon.

..... Le drapeau blanc vole, à son tour, de clochers en clochers. De toute part le glaive est levé sur les partisans de la nouvelle dynastie.

..... Qui êtes-vous pour donner un souverain à la France ?..... Courez à votre roi. Faites que votre retour ait quelque chose de méritoire. Portez-lui directement vos vœux, au lieu de recevoir un maître de la main de l'étranger..... Louis remontera sur son trône, par l'effet du vœu et des efforts des puissances alliées.

Le malin rédacteur rapporte encore que les discussions sur les opinions dudit M. Malleville ont été suspendues pour cause d'absence, et qu'un membre s'est écrié : *Pour cause d'absence d'esprit.* Nous ne garantissons pas ce fait. Celui-ci est plus certain : M. Malleville a été nommé par le roi, président du collége électoral du département de ..... (*Ordonnance du roi*, 26 juillet 1815.)

MALOUET ⊐|⊐|⊐|⊐| (Pierre-Victor), né en février 1740. Intendant de la marine et membre du comité de marine de l'assemblée constituante. (*Journal des Débats*, 1792, décembre, page 134.) Baron de l'empire; ancien commissaire général de la marine à Anvers (1807); nommé maître des requêtes par l'empereur en 1808; il devint ensuite conseiller d'état en service ordinaire, section de la marine; officier de la légion d'honneur avant 1814. Le gouvernement provisoire nomma M. le baron Malouet commissaire au département de la marine (*Moniteur*); et comme le commissaire se trouvait tout porté au ministère, le roi reconnut M. Malouet ministre et secrétaire d'état de la marine. (*Moniteur* du 13 mai 1814.)

S. E. *fut reçue* chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814. (*Moniteur.*) Elle ne reprit pas de service sous Napoléon, attendue qu'elle est décédée le 7 septembre 1814.

MALOUET ⊐|⊐|⊐|, fils du précédent. Ancien secrétaire général de la préfecture de la Creuse (1807); sous-préfet de l'arrondissement de Villeneuve d'Agen, département de Lot-et-Garonne (1808); enfin préfet du département de l'Aisne. Une fois parvenu à la préfecture, M. Malouet *n'en voulut plus sortir. Le gouvernement* provisoire eut beau professer des opinions contraires au régime impérial que M. Malouet avait si bien défendu jusqu'alors; le roi même, qui, comme on sait, était naturellement anti-impérialiste, arriva; M. Malouet n'en fut pas moins préfet de ce pauvre département de l'Aisne, fort étonné de son royalisme. M. Malouet y gagna le titre de maître des requêtes, le 4 août 1814; et la croix de la légion que l'empereur lui avait donnée fut convertie par le roi en celle d'officier de la même légion. (18 août 1814.)

MALTE-BRUN. ⊐|⊐|⊐| Littérateur danois, qui a essayé long-temps d'écrire en français quelques articles dans le *Journal de l'Empire.*

« Aujourd'hui cette ville (Aquilée), chérie d'un Auguste, d'un Vespasien, d'un Tacite, d'un Justinien, passe sous la domination

de Napoléon. Elle peut donc se flatter de voir un héros législateur effacer les traces horribles qu'y avaient laissées, pendant tant de siècles, le passage *d'un conquérant barbare.* »

(*Journal de l'Empire*, du 23 novembre 1807.)

« Après de longues tourmentes, un héros, choisi par la Providence, paraît sur la scène du monde ; l'Europe reconnaît en lui un autre Charlemagne ; la France relève pour lui le trône impérial d'Occident ; la couronne chimérique que l'on adorait à Ratisbonne pâlit devant l'éclat d'une couronne réelle ; les princes de la Germanie donnent le titre de protecteur à celui qui seul en remplit les nobles fonctions ; obéissant à une force d'attraction naturelle et irrésistible, se dégageant de ce chaos politique au sein duquel ils flottaient, les superbes débris de l'empire de Charlemagne viennent d'eux-mêmes se ranger autour de leur ancien et véritable centre d'unité. »

(*Journal de l'Empire*, du 20 décembre 1807.)

« Parmi les misérables facéties dont le ci-devant empereur a été l'objet, aucune n'a plus égayé la tourbe des sots que les prétendues découvertes que les journalistes croyaient avoir faites de ses prénoms. D'abord ils avaient constaté qu'il s'appelait originairement *Nicolas*, mais qu'il avait changé ce prénom ignoble contre celui de Napoléon, afin de paraître extraordinaire en tout. Apparemment ce dédain avait irrité contre lui saint Nicolas, protecteur de la Russie. Quelques jours après, on fit la délicieuse découverte que Napoléon n'était pas le nom d'un saint, mais bien celui du diable. D'après une légende très-authentique, plusieurs bonnes femmes, dans le Piémont, avaient jadis été tourmentées par deux cousins de Lucifer, qui portaient les noms de *Napoléon* et de *Soldan*.

» Eh! comment douter de l'origine infernale de ce nom, lorsqu'on sait que l'apocalypse désigne l'antechrist sous la dénomination d'*Apollyon* ? La lettre *N* étant servile, dans plusieurs mots modernes formés du grec, l'identité de Napoléon avec le nom de la Bête est évidente.

» C'est dommage que toute cette profonde et agréable érudition de nos feuilles quotidiennes se dissipe devant le flambeau de la critique, comme les ombres devant l'aurore.

» Le prénom Napoléon appartient à plusieurs familles italiennes très-illustres. Dans les sanglantes guerres entre Venise et Gènes, nous voyons un *Napoléon Grimaldi* général des Génois, et qui même, après la mort du célèbre Pierre Doria, prit le commandement en chef de l'armée enfermée à Chiozza. Après plusieurs hauts faits, il périt dans une bataille sanglante en 1384. Un prince *Ursini*, qui, dans le quinzième siècle, fut un des *condottieri* les plus fameux, porta le prénom Napoléon ; il servit successivement les Vénitiens et le pape Pie II.

» Il paraît que les théologiens d'Italie considèrent *saint Neapolus*, martyr napolitain, comme le véritable patron de ceux qui, dans la langue vulgaire, s'appellent *Napolione*. Ce nom ne serait alors qu'un diminutif de *Napolo*, qui, à son tour, serait une corruption de *Neapolus*. Mais ce saint était-il bien sûr de l'orthographe de son nom, qui paraît grec, mais qui pourtant a l'air moins classique que celui de Napoléon? On peut considérer celui-ci comme composé de *napos*, vallée boisée, et *léon*, lion. Il signifierait « le lion de la vallée », et rappellerait les noms analogues de Timoléon, Doryléon, Pantaléon, etc.

» Quelques érudits, M. de Visconti à leur tête, prétendent qu'il faut écrire *Neapolion*, comme sur la fontaine de l'école de médecine. Ils varient ensuite sur l'étymologie. Les uns l'expliquent par *neos*, nouveau, et *poleo*, j'achète, j'arrange; le sens serait le fondateur de choses nouvelles.

» Il en est qui voient dans ce nom une corruption de *Neoptolemus*, nom du fils d'Achille. C'est remonter un peu haut.

» De quel côté qu'on se tourne, on est ramené à une origine grecque, et pas du tout infernale. Comment aussi a-t-on pu croire un diable assez bête pour écrire son nom sur son front? »

M. Malte-Brun poussa plus loin l'essai de ses forces littéraires; après avoir excellé dans le genre oratoire et badin, il se surpassa en poésie.

LES FÊTES DU CAUCASE.

ÉGLOGUE.

Prends un plus noble essor, déesse des bergers :
Abandonne aujourd'hui les bois et les vergers.

L'Ibère, interrompant le cours de ses conquêtes,
De son roi nouveau-né vient célébrer les fêtes.
La terre a retenti sous les pas des guerriers;
Le fer des lances brille à travers les lauriers;
Et flottant dans la nue, aux rayons de l'aurore,
De leurs mille drapeaux la pourpre se colore.
Les vallons du Caucase ont répété soudain
Du chant de ces guerriers le belliqueux refrain.

« Frappons les boucliers, frappons-les en cadence;
Que le bruit du triomphe accompagne la danse.

» Le vainqueur de la terre a pressé dans ses bras
L'héritier de son nom, l'espoir de ses états.

Venez, guerriers, venez, compagnons de sa gloire ;
Qu'autour de ce berceau gardé par la Victoire,
Cent drapeaux que vos bras au Mède ont arrachés,
Soient à ces lambris d'or en trophée attachés.

» Frappons les boucliers, frappons-les en cadence ;
Que le bruit des combats se marie à la danse.

» Mars te salue, ô fils d'un héros sans pareil ;
Ton œil s'ouvre au triomphe en s'ouvrant au soleil.
Déjà l'acier brillant qu'un frais laurier enlace,
Semble de tes regards flatter la jeune audace,
Et déjà de tes mains jouant avec nos dards,
Tu sembles t'essayer aux nobles jeux de Mars.
Prince, faut-il poursuivre au bord de l'Iaxarte
Le Scythe vagabond, l'infatigable Parthe?
Commande, et l'Orient reconnaîtra son roi.
Veux-tu que tous les flots se courbent sous ta loi?
Parle, et les vents soumis environnent ta poupe ;
Et les tritons, guidant cette orageuse troupe,
Apportent leur hommage au souverain des mers.
Mais que dis-je! Ton père a calmé l'univers ;
Il a mis à tes pieds les princes de la terre ;
Il a régné, pour toi, sur un siècle de guerre :
Toi, fidèle gardien du prix de ses hauts faits,
Tu régneras, par lui, sur un siècle de paix.

» Jetons les boucliers, jetons les dards, les lances ;
Que le bruit des combats ne trouble plus nos danses.

. . . . . .

» Fidèles tourtereaux, abandonnez les bois ;
Venez fixer vos nids au palais de nos rois :
Chantez, tendres oiseaux ; d'un auguste hymenée
Lucine a resserré la chaîne fortunée.

» O reines du Caucase, épouses des héros!
Pourquoi de vos enfans quittez-vous les berceaux?
Venez, mères, venez : un enfant, cher au monde,
Demande de vos seins la largesse féconde.
Epouses des héros, versez-lui tour-à-tour,
Dans des flots d'un lait pur, une offrande d'amour.

» Bondissez, mes chevreuils ; paissez les frais rosages (1) ;

(1) Le rosage (*rhododendron ponticum*) couvre les pâturages du Caucase.

L'insatiable tigre est loin de nos bocages :
Dix mois une déesse a porté dans ses flancs
Un gage de la paix, imploré par nos champs.
A nos hymnes d'amour, de joie et d'espérance,
Oublie, ô reine, oublie en ce jour ta souffrance!
Parais, jeune immortelle, et présente à nos yeux,
Dans tes bras maternels, ce rejeton des dieux;
Fais voir ces faibles mains, appui de tant de trônes;
Fais voir ce jeune front qu'attendent vingt couronnes.

» Filles de l'Amazone, élevons notre voix;
Révérons ce berceau que révèrent le rois.

. . . . . .

» L'astre d'un nouveau siècle a brillé dans la nue;
Déjà chez les mortels Thémis est revenue.
Enfant chéri des cieux, la terre en ton honneur
Déjà de son jeune âge a repris la splendeur.
Le laurier et la rose ont enlacé ta couche;
La vigne aux grappes d'or se penche sur ta bouche;
Et de fleurs et de fruits parsemant nos guérets,
Ton astre à son lever unit Flore à Cérès.
L'herbe ne cache plus la vipère perfide;
Les sombres aconits, moissons de la Colchide,
De leur souffle odieux n'infectent plus les airs.
Médée, en vain pleurant ces présens des enfers,
Et de ses noirs poisons à jamais désarmée,
A jeté dans le Styx sa coupe envenimée.

» Poursuis, céleste enfant, tes destins fortunés!
Les enfers à tes pieds rugissent, enchaînés.

» Parques, vous l'avez dit d'une commune voix :
Pour cet âge nouveau le temps suspend ses lois;
Ourdis, fuseau, sans terme ourdis la destinée;
Marchez sans ombre, ô jours de l'éternelle année!

» Dors, sang des demi-dieux; dors, amour des humains;
Et souris à ta mère en rêvant tes destins. »

Veut-on passer du grave au doux? on lira ce qui suit.

« Combien les phrases adulatrices des orateurs français ont-elles produit de mal, en faisant illusion aux hommes les plus éclairés de l'Europe! On ne pouvait croire qu'un aussi beau langage couvrît les actions les plus atroces, les vices les plus hideux! L'Europe, qui n'avait pas apprécié avec assez de sévérité les phrasiers académiques

de l'ancienne France, ne conçut pas jusqu'à quel point un discours public et solennel peut être vain, illusoire et trompeur, au milieu d'une nation qui préfère les mots aux choses. (1)

» L'Angleterre seule, habituée à apprécier la solide éloquence politique, ne fut pas éblouie par les météores de la faconde révolutionnaire. Burke, grand orateur lui-même, mais avant tout grand homme d'état, démasqua et dénonça le premier ce qu'il appelait plaisamment la *vaniloquence des Gaulois.*

» Ce mot manque à notre dictionnaire. Quel terme plus heureux, plus expressif peut-on trouver pour désigner tous ces grands discours dans lesquels les mêmes corporations, et souvent les mêmes hommes, ont dit élégamment le pour et le contre sur toutes les questions de politique?

» D'abord nous avons peint la grandeur toute républicaine, toute antique d'un magistrat « qui crée des rois en dédaignant de l'être; » qui distribue des sceptres aux alliés fidèles de la république; qui » renverse du haut de leurs trônes ceux qui ont osé insulter à la » liberté. » Quelques titres pompeux sont proposés, mais aussitôt rejetés; la *sublimité consulaire*, et autres phrases nouvelles, sont vouées au ridicule. Mais patience! Deux ou trois années s'écoulent, et nos orateurs républicains viennent en cérémonie haranguer *sa majesté impériale!* « Sire, s'écrient les Catons et les Brutus mo» dernes, daignez être notre monarque et notre père!..... — Sire, » s'écrie un magistrat, vous êtes *grand* par vos victoires, *grand* par » vos lois, *grand* par l'amour du peuple, *grand* par l'admiration de » l'Europe, *grand par toutes les grandeurs réunies!*..... — Mes » chères ouailles, dit la voix tonnante d'un prélat, voyez-vous le » *nouveau Cyrus?* c'est l'*oint du Seigneur!* c'est l'*envoyé du Très-*» *Haut!* c'est l'*homme de la miséricorde et de la Providence di-*» *vine!* — Que parlez-vous de Providence? dit en s'égosillant un » métaphysicien de 1793 : c'est l'*homme de la destinée!* c'est le » *destin personnifié* qui est venu *régénérer l'univers!*..... » Puis arrivent les phrasiers provinciaux; et un préfet de quelque département obscur efface toute l'éloquence complimenteuse de la capitale, par cette expression sacrilége : *Dieu créa l'empereur, et se reposa!* »

---

(1) Le rédacteur du *Spectateur* essayait souvent à glisser, dans des articles de journal, quelques observations propres à modérer cette insolente vanité dont le gouvernement et la nation étaient enivrés. Il rappelait le mérite des peuples étrangers, il indiquait les imperfections du caractère français. Mais aussi l'autorité le faisait constamment dénigrer comme un ennemi de *la gloire nationale.*

(On ne s'en serait guère douté, d'après les échantillons que nous avons donnés plus haut. (*Note des rédacteurs.*)

Voici un petit extrait du *Journal de l'Empire*, du 19 décembre 1808, qui fait naturelle suite à ce qu'on vient de voir.

« Il était digne de l'immortel fondateur de la France nouvelle, de rappeler la muse de l'histoire à son antique dignité; de ranimer cette voix des siècles à qui il a fourni tant de matière; de rendre aux historiens toute leur considération, toute leur liberté, tout leur courage, en les prenant sous sa protection; il était digne de Napoléon de penser que ce qui est l'épouvantail du commun des rois, pouvait être un ornement de son règne. Le concours solennel, dans lequel l'empereur lui-même couronnera le meilleur historien, prouve que ce monarque est jaloux d'avoir encore un trait de ressemblance de plus avec Trajan, en laissant les historiens déployer devant son trône l'austère franchise et le noble orgueil de leur ministère. Le projet d'une école historique, projet déjà connu dans le public, et dont l'exécution a pour garant les lumières et le zèle des chefs actuels de l'instruction, démontre que le monarque ne pense pas seulement à faire naître les études historiques, mais aussi à leur donner un centre d'activité et un asile perpétuel. »

On ne savait peut-être pas que M. Malte-Brun était royaliste, après s'être montré un chaud partisan et un des plus grands admirateurs de l'empereur; cependant les pièces suivantes en convaincront le lecteur.

Alliance de la monarchie et de la liberté sous le sceptre des Bourbons.

Libertas quæ sera tamen respexit inertem.

« Pourquoi des hommes connus par leur attachement aux principes républicains, se sont-ils les premiers empressés d'arborer le drapeau de l'antique monarchie des Bourbons?

» C'est que la cause des Bourbons est la cause de la liberté française et de la liberté européenne.

» La France, dans l'espace de vingt années, a vu s'écouler deux siècles de malheur. D'abord, les horreurs de l'anarchie ont dévoilé les dangers d'une démocratie corrompue; la liberté en pleurs s'enfuyait loin de ces autels ensanglantés, aux pieds desquels le vice et le crime déshonoraient son culte. Il parut alors un homme unique dans les fastes de l'histoire; il lui fut donné de tromper les rois, de séduire les peuples. Un pouvoir surnaturel semblait lui soumettre le genre humain. Les sages n'osaient lui refuser leurs services; les braves lui prodiguaient leur sang; les monarques suivaient son char de triomphes, et devant sa couronne de fer on voyait pâlir les diadèmes les plus augustes. . . . .

» Heureusement pour le genre humain, cet homme qui portait l'enfer dans son cœur, portait aussi le chaos dans sa tête. Semblable à un volcan, il engloutissait, il dévorait tout ce qu'il venait de produire. Lui-même il a renversé cet effrayant colosse d'une monarchie universelle qui déjà semblait écraser l'Europe sous son poids. Ses inconséquences, ses contradictions, ses caprices en ont hâté la chute plus que les batailles perdues.

» D'abord, l'administration, cette base de la puissance, n'était qu'un tissu de contradictions.

» Dans la diplomatie, c'était un mélange encore plus bizarre de maximes de despotisme et de licence démagogique. Presque dans la même phrase il insultait aux monarques et il ordonnait aux peuples d'obéir en esclaves. Aujourd'hui il disait aux Anglais d'être sur leur garde contre la prérogative de la couronne; il exaltait Francis Burdett. Demain, il prétendait faire accroire au roi de Prusse que ses plus dévoués serviteurs, les membres du *Tugendbund*, étaient des jacobins. C'est qu'au fond il avait envie d'être en même temps le seul despote et le seul jacobin dans l'univers. Ce secret lui échappa même tout entier le jour qu'il s'avisa de déclarer officiellement, aux princes de sa famille placés sur des trônes étrangers, « que leurs premiers devoirs étaient envers lui, et que les intérêts de leur peuple » ne venaient qu'en seconde ligne ! » Celui qui pouvait tenir solennellement un semblable langage, n'avait d'ennemi plus redoutable que lui-même. . . . . .

» En posant le pied sur le sol français, après vingt-cinq ans d'absence, quel a été le premier mot de *Monsieur*, comte d'Artois? « Plus de tyrannie, plus de conscription, plus d'impôts arbitraires ! » C'est à ce cri, répété dans les vallées des Vosges, dans les rues de Nanci, que le lieutenant général du royaume s'est avancé, sans armes, presque sans suite, se confiant à l'amour des Français. Un autre Bourbon à fait retentir le même cri sur les rives de la Gironde, et soudain tout le monde a reconnu le descendant de Henri IV. . . . . .

» Supposer une arrière pensée aux descendans du loyal Henri IV, ce serait leur faire le plus cruel outrage. Malheur à qui oserait, sous les couleurs des Bourbons, prêcher l'intolérance et le fanatisme, attaquer le droit de propriété, ou établir un système de diffamation ! Qui peut penser à des vengeances quand le roi pardonne?

» C'est surtout le souvenir de Buonaparte qui sera le boulevard de la liberté pour tous les peuples de la terre.

» Un ministre perfide ose-t-il insinuer au prince le désir d'étendre son pouvoir? le prince, l'histoire de Buonaparte à la main, lui répondra : Voyez à quelle chute humiliante l'usurpation a conduit un homme doué d'un grand génie. Les courtisans chercheraient-ils à éloigner du souverain les patriotes courageux et véridiques? le roi

se rappellera que c'est par-là que commencèrent les fatales erreurs de Buonaparte. »

Voulez-vous le voir donner un peu dans le républicanisme? vous lisez dans la *Quotidienne* du 25 mars 1815, que

« Nous avons, depuis quelques mois, vu certaines personnes soutenir que la France était le patrimoine d'une famille. Cette doctrine féodale ne peut soutenir un examen historique. Les Francs, fondateurs de la monarchie, tiraient leur nom distinctif de leur attachement à la liberté, et ils exerçaient leur souveraineté nationale dans ces fameuses assemblées connues sous le nom de *Champ-de-Mai* ou de *Mars*. »

Voilà de quoi exercer la sagacité du public. De quel parti est M. Malte-Brun? croit-on qu'une société comme la nôtre n'est pas fière de pouvoir montrer un tel amphibie? S'adresser, au reste, pour de plus amples renseignemens, à M. Hoffman, auteur d'opéras comiques, et collaborateur du *Journal de l'Empire*, à Passy.

MARESCOT ⅂⅂. Général de division, nommé par la république, le 8 novembre 1794; premier inspecteur du génie; commandant de la légion d'honneur; nommé par l'empereur comte de l'empire; décoré, par le roi, du cordon de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Cette dernière faveur qu'obtint M. *Marescot*, fit faire des réflexions singulières aux pauvres émigrés qui défendaient la ville de Maestricht, et que M. Marescot bombarda dans la révolution.

MARMIER ⅂⅂. Comte de l'empire; chambellan de S. M. l'empereur et roi, depuis 1810. Le 15 août 1814, le roi le décora de la croix de la légion d'honneur; ce qui n'empêcha pas M. Marmier de *redevenir* chambellan en 1815.

MARMONT ⅂⅂⅂⅂. Ancien officier d'artillerie, et aide de camp du *général Buonaparte*; grand-officier de l'empire; maréchal; duc de Raguse; grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13; commandant le 6e corps d'armée pour l'empereur, au siége de Paris; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, le

1er juin 1814; capitaine de la 6e. compagnie des gardes du corps du roi; pair de France, nommé par le roi, le 4 juin 1814.

MARRON ✝ (Paul-Henri). Président du consistoire de l'église réformée de Paris. La collection des petits discours flatteurs de M. Marron est assez curieuse. Voici les deux principaux types de ces discours, où M. Marron, au nom de son consistoire, dit à l'empereur:

« Sire,

» Le consistoire de l'église réformée consistoriale du département de la Seine s'empresse de féliciter V. M. I. et R. des nouveaux dangers qu'elle a surmontés, des nouveaux lauriers qu'elle a cueillis, des nouveaux pas qu'elle a faits vers l'honorable conquête de la paix. Sire, le consistoire bénit la Providence divine, guide et préservatrice constante de V. M., et il implore sur elle ses bénédictions non interrompues.

» Agréez, Sire, le respectueux hommage du consistoire, et daignez lui accorder la continuation de votre bienveillance tutélaire, de votre auguste protection. »

(*Moniteur* du 24 janvier 1809.)

et où M. Marron dit à Monsieur, comte d'Artois, et par conséquent au roi:

« Au retour des Bourbons, nos cœurs, comprimés trop long-temps, comme ceux de tous les Français, s'épanouissent de rechef à la joie et à l'espérance; nous osons les mettre à découvert au pied du trône; que V. A. R. daigne agréer les sentimens dévoués du consistoire de notre église, qu'elle daigne en être l'interprète auprès de S. M. Louis XVIII, son auguste frère! Invariables dans les principes de notre culte, les mêmes que ceux de l'Evangile, nous rivaliserons d'obéissance et de fidélité. Nos efforts pour concourir au bien public, selon la portée de nos moyens, seront aussi soutenus que notre hommage est pur, que nos vœux sont sincères. Qu'il bénisse le roi, qu'il bénisse le lieutenant du roi, qu'il bénisse toute la famille royale, celui par qui les rois règnent! Sous quels auspices nos intérêts seraient-ils mieux garantis, nos droits plus assurés que sous ceux des dignes fils de Henri IV?»

M. Marron, poëte latin très-distingué, n'a laissé échapper aucune occasion de célébrer la moindre action de Napoléon. Ses vers latins lui ont valu cinq vers français que voici:

Pour célébrer le grand Napoléon,
Tous les matins le prédicant Marron
Met côte à côte et spondée et dactyle;
Mais par Calvin, Marron n'est pas Virgile,
Et son *Auguste* est pire que *Néron*.

MARTAINVILLE ⊣⊣ (Alphonse). Un des collaborateurs à gages du *Journal de Paris*. Poëte, auteur dramatique, écrivain politique; rédacteur, audit journal, des causes célèbres et des grands procès criminels, dont il rend compte au public d'une manière badine, enjouée et presque toujours bouffonne; commandant en dernier lieu la garde nationale du Pecq, près Saint-Germain-en-Laye, etc. etc.

Ah! quel bonheur! ah! quelle ivresse!
Français, chantons, dansons, buvons;
Que dans ce beau jour d'allégresse
Sautent les cœurs et les bouchons.
Le ciel comble notre espérance;
L'air retentit du plus doux son.....
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Ratapon;
Les cœurs ont dans toute la France
Compté cent un coups de canon:
C'est un garçon!

Je sens redoubler mon ivresse
Quand je pense à notre empereur;
Il aura pleuré de tendresse;
Soyons heureux de son bonheur!
C'est le plus beau jour de sa vie
Que nous annonce le canon,
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Ratapon;
Je crois l'entendre qui s'écrie,
En baisant son joli poupon:
C'est un garçon!

C'est à toi, princesse adorée,
Qu'on doit le plus beau des présens.
De bonheur la France enivrée
Te tend ses bras reconnaissans.
De cette nouvelle prospère
Quel beau courrier que le canon!

Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Patapon.
Ah ! dans le palais de ton père
Déjà l'on chante à l'unisson :
C'est un garçon.

Je sais bien qui tout bas enrage :
Anglais, à l'esprit si subtil,
Cet enfant de Mars est, je gage,
Pour vous un fier poisson d'avril.
De notre fortuné rivage,
Quand vous entendrez le canon,
Pon, pon, pon, pon, pon, pon ;
Patapon,
Vous direz : Goddem ! quel tapage,
Ce bruit n'annonce rien de bon :
C'est un garçon !

Quand dans les sentiers de la gloire
Il viendra guider nos soldats,
Sur le chemin de la victoire
De son père il suivra les pas.
Quel brillant courage il déploie ;
Il sourit au bruit du canon,
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Patapon.
Nos vieux soldats pleurant de joie,
Diront : Du grand Napoléon
C'est le garçon.

De la France acquittons la dette,
Filles, garçons, mariez-vous :
Pour que la fête soit complète,
Réveillez-vous, anciens époux.
C'est le triomphe d'Hyménée
Qu'annonce aujourd'hui le canon ;
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Patapon.
Belles, songez que cette année
Chaque épouse à Napoléon
Doit un garçon.

(*Hommages poétiques* à LL. MM. II. et RR., tome . Paris, Prud'homme fils.)

« Déjà l'oriflamme brille. Que dis-je ! chaque régiment a la sienne : :

ce sont ces aigles tant de fois victorieuses, et que l'ennemi ne voit jamais sans effroi. . . .

» Aujourd'hui la véritable oriflamme des Français est *l'épée de leur monarque*. Elle ne brillera pas en vain. . . . .

» Les transports qui se communiquaient du théâtre à la salle, et de la salle au théâtre, ont fait de cette représentation une petite fête nationale, à laquelle une seule circonstance pouvait ajouter un nouvel éclat. Mais..... une loge était restée vide. »

(Feuilleton du *Journal de Paris*, du 2 février 1814.)

« Aujourd'hui le mot *ordre* est un appel de plaisir. Réjouis-toi, peuple; tu verras ton roi, ton roi sensible et bon comme la nation qui est heureuse et fière de lui obéir; empresse-toi sur ses pas, tu ne seras point repoussé par des gardes menaçans; tu pourras le voir, l'entendre, recueillir ces paroles affectueuses qui ne sortent de sa bouche que pour pénétrer dans tous les cœurs; alors, les yeux mouillés de douces larmes, criant d'une voie attendrie *vive le roi!* tu cesseras peut-être pour un instant de maudire le mal qui, en ralentissant sa marche, te procure le plaisir de le contempler plus long-temps.

» Venez aussi sur son passage, vous qui, depuis vingt-cinq ans, ne voulez rien oublier, parce que vous n'avez rien appris; vous qui, rebelles aux leçons de l'expérience, sourds à la voix de la patrie, insensibles aux vœux et à l'exemple du monarque, nourrissez encore des souvenirs de haine et des désirs de vengeance; comparez vos malheurs aux siens et ses sentimens aux vôtres; fixez un instant vos regards sur cette physionomie où se peignent en traits si touchans la clémence et la bonté, ces filles du ciel à qui Dieu a marqué pour séjour le cœur des rois; voyez cette expression de tendresse paternelle qui semble dire aux Français : mes amis, mes enfans, je ne fus malheureux que tant que j'ai vécu loin de vous; vous m'êtes rendus, je bénis ceux qui furent fidèles, j'excuse et je bénis aussi ceux qui furent égarés : suis-je moins le père de ceux-là que des autres? Mon bonheur ne sera pas complet tant que toute ma famille ne sera pas réunie autour de moi. Je retrouve tous mes enfans, fautes et malheurs, tout est oublié.

» Voilà le langage du roi; écoutez, obéissez, ou fuyez une terre qui ne doit plus être arrosée de larmes et de sang; abjurez la vengeance ou le nom de Français.

» Qui aurait pu résister à la délicieuse émotion qu'a ressentie la foule immense entassée dans la salle de Feydeau, et pressée dans toutes les avenues à l'arrivée du roi et de sa famille? L'Opéra-Comique attendait avec impatience l'honneur de posséder à son tour ces augustes spectateurs; et cette fête n'a pas été moins belle que toutes celles qui l'ont précédée. Les cris de *vive le roi!* et l'air chéri tant long-temps retenti, et le lever de la toile a seul fait cesser les

acclamations, auxquelles le roi a répondu avec une bonté, un plaisir qui lui faisaient oublier la fatigue qu'il éprouvait.

» Le spectacle a paru beaucoup amuser le roi. On était si avide d'applications, et l'on regrettait si fort de n'en pas trouver, qu'on a saisi, vaille que vaille, celle que présentaient ces vers adressés par le bailli au nouveau seigneur :

« Votre aspect, monseigneur,
» Comble en ces lieux notre bonheur. »

(*Journal de Paris*, du 24 novembre 1814.)

On pariait, le 18 août 1815, que le sieur Martainville n'avait pas pu assister le même jour, à la même heure, à la première représentation d'*une Matinée de Frontin*, au théâtre Feydeau, et à la première représentation *du Mari prêt à se marier*, au théâtre de l'Odéon, malgré qu'il eût parlé de ces deux pièces dans le feuilleton de son journal.

Les paris sont ouverts jusqu'à ce que l'*omnis homo* Martainville ait donné le mot de l'énigme.

MASSENA ⅁⅁⅁⅁⅁⅁, né à Nice. Etait simple sous-officier dans un régiment de ligne, au commencement de la révolution ; jura fidélité à la république, qui le nomma général, et combattit pour elle en Italie. Maréchal d'empire, prince d'Essling, duc de Rivoly, grand-officier de l'empire, grand-aigle de la légion d'honneur ; ayant commandé en chef l'armée de Portugal. Il envoya son adhésion de Toulon, le 16 avril 1814 ; réitère cette adhésion à Monsieur, comte d'Artois ; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. Le roi, le 10 du même mois, avait signé le contrat de mariage de la fille de M. le maréchal, Victorine Masséna, avec le comte Reille. M. le maréchal Massena a accepté, sous le dernier règne éphémère de Napoléon, le commandement en chef de la garde nationale de Paris, qu'il a été obligé de céder ensuite au comte Dessoles, ancien commandant de cette garde, à la rentrée du roi dans sa capitale. (*Journal de Paris*, du 9 juillet 1815.)

MAURICE DE GASVILLE ⅁⅁. C'est-à-dire, le marquis Maurice de Gasville, ou M. Goujon de Gasville, car nous présumons que c'est la même personne, laquelle

était auditeur au conseil d'état de l'empereur, nommé par lui sous-préfet à Rouen ; ensuite maître des requêtes ordinaire, nommé par le roi (le 4 juillet 1814).

MAURY (Jean-Sifrein), né à Vaureas en 1747. Ancien abbé bénéficier ; ancien constituant ; sacré archevêque de Nicée, le 1er mai 1792 ; évêque de Montefiascone en 1794 ; archevêque de Paris, nommé le 14 octobre 1810. (*Almanach impérial* 1811.) Membre de la légion d'honneur (1810) ; auteur du panégyrique de saint Louis, un des plus beaux titres de gloire..... littéraire de S. E. le cardinal ; car il a eu le chapeau rouge en 1794, à l'intercession de S. M. Louis XVIII, alors régent du royaume, pendant la captivité et la minorité de S. M. Louis XVII. Nous ignorons l'époque.

« S. Em. Mgr. le cardinal Maury se propose, a ce qu'elle a dit elle-même, de publier incessamment un ouvrage en douze volumes in-8°., pour prouver que ses opinions sont *invariables depuis vingt-cinq ans*. Le public attend avec impatience cet ouvrage : on est curieux de voir comment un homme d'un esprit aussi distingué se tirera du chapitre des *transitions*. »

(*Journal des Débats*, du 28 avril 1814, page 3.)

Nous allions donner quelques-uns des mandemens de S. E., afin de mettre le lecteur à portée de juger.

« Quel moment, nos très-chers frères, pour le créateur d'un puissant empire, que celui où Dieu lui accorde un fils dans lequel il espère de se voir revivre! Sa puissance, quelque grande qu'elle soit, en est encore augmentée. C'est alors qu'elle se manifeste entièrement, sous le protection du ciel, dans le rejeton destiné à le perpétuer, comme les arbres les plus vigoureux déploient plus de grandeur et de force par l'accroissement des branches qu'ils ont produites. Le berceau d'un enfant est aujourd'hui la première des citadelles qui défendent le trône et la France.

» L'empereur, en venant présenter son fils à la divine adoption du baptême, donne à tout son peuple l'exemple d'une instructive reconnaissance, qui fut toujours la vertu caractéristique des belles âmes, et qu'il sera vivement touché de voir partagée par tous ses sujets. Le grand bienfait dont il va rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, comme du gage le plus précieux de cette providence spéciale qui signale tout le cours de sa vie, ouvre devant lui une nouvelle carrière de gloire. Chargé, par ses devoirs paternels, de l'éducation

du fils que Dieu livre à son amour, son génie créateur saura fonder une brillante école de cet art si difficile d'élever les maîtres du monde. Il acquittera sa dette en choisissant pour instituteurs des princes de son sang, de nobles émules, s'il en existe encore parmi nous; de ces hommes immortels qui ont su tant illustrer en ce genre le règne des plus grands rois. Puisse donc l'élite de sa nation lui fournir des coopérateurs dignes de remplir ses vues, et de répondre à l'appel de sa confiance, pour former, dans cet enfant roi, l'homme, le chrétien, l'héritier du trône, le chef de l'armée, l'oracle des conseils, le père du peuple, l'arbitre de l'Europe, et le sage dépositaire d'une puissance dont il ne mesurera jamais bien toute l'étendue, que par l'immensité de ses devoirs!

» Mais il est, nos très-chers frères, un autre rapport non moins touchant sous lequel la gloire d'un tel père va s'accroître encore par l'éducation de son fils. L'amour paternel achevera de nous révéler tout ce que Dieu a mis de sensibilité et de bonté dans son âme. Nous le verrons descendre, en quelque sorte, de toute sa hauteur, et se mettre à la portée d'un âge si tendre, comme autrefois le prophète Elisée s'abaissa devant l'enfant qu'il rendit à la vie, pour l'animer de son esprit, le vivifier de son souffle, soutenir et guider ses premiers pas dans les sentiers de la vertu et dans les routes de la gloire. Avec quelle sollicitude, avec quel intérêt un œil si perçant ne saura-t-il pas épier et démêler les premiers rayons de sa raison naissante, les facultés de son intelligence, la sensibilité de son cœur, la trempe de son caractère, le ressort de son âme, pour découvrir de loin les destinées de cet empire qui est son ouvrage, de cette France qui lui est si chère, et qui vient d'augmenter si vivement sa félicité, par les acclamations de la joie publique! Mais son règne sera toujours la leçon la plus instructive qu'on puisse donner à ce jeune prince. Plus il étudiera les merveilles d'une vie si extraordinaire, plus il se convaincra que, hors des livres saints, qui ne sont pas les annales des hommes, mais les fastes de la Providence, le nom de l'auteur de ses jours est le plus grand que le burin de la vérité puisse graver dans l'histoire. »

« L'époque si importante et si universellement désirée où sa majesté l'impératrice des Français, reine d'Italie, va donner à la nation le premier fruit d'un mariage à jamais mémorable, ne saurait être désormais éloignée. En conséquence, les prières que nous ne cessons d'adresser au ciel depuis plusieurs mois pour un si grand intérêt, doivent redoubler et se ranimer avec une nouvelle ferveur, au moment où nous attendons de si près le bienfait du ciel qui est l'objet de tous nos désirs. Les vœux du peuple français sont le vœu de la religion. C'est donc avec amour et avec joie que nous nous empressons de nous conformer aux pieuses intentions de notre auguste empereur, qui a daigné nous les faire connaître.

» A ces causes, afin que toutes les paroisses et succursales de la ville de Paris se préparent à remplir nos vues avec autant de célérité que d'exactitude, et que les actes uniformes de piété s'exécutent en même temps dans toutes nos églises, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» 1°. Dès que nous serons informé officiellement que sa majesté l'impératrice-reine donnera des signes d'un accouchement prochain, le bourdon de la basilique de Notre-Dame l'annoncera pendant une heure entière, sans aucune interruption, et sonnera pendant la même durée de temps, le matin et le soir, durant tous les jours affectés aux prières des quarante heures.

» 2°. Nous irons commencer aussitôt lesdites prières des quarante heures dans l'église métropolitaine, et nous ordonnons qu'au même signal, elles soient faites dans toutes les églises paroissiales et succursales de la ville de Paris.

» 3°. Le très-saint sacrement sera exposé tous les jours, depuis huit heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir; les prières commenceront et finiront par la bénédiction.

» 4°. La même exposition et les mêmes prières se renouvelleront jusqu'à ce que sa majesté l'impératrice soit accouchée.

» 5°. On chantera, pour les prières du salut, le répons *unus panis*, etc., avec le verset et l'oraison du saint sacrement, le psaume *miserere mei Deus*, avec la prière *Domine, non secundum peccata nostra*, le psaume 127, *beati omnes qui timent Dominum* (qu'on trouve dans les vêpres du samedi), avec l'oraison *pro imperatrice prægnante*, l'antienne *sub tuum præsidium*, avec le verset et l'oraison de la sainte Vierge, la prière *Domine, salvum fac*, etc., et l'oraison pour l'empereur.

» 6°. Quand le canon et le bourdon annonceront l'heureuse délivrance de sa majesté l'impératrice, on se rendra immédiatement à l'église pour y clore les quarante heures, par le *tantum ergò* et la bénédiction du saint sacrement, avant laquelle on chantera l'hymne eucharistique *Te Deum laudamus*, etc., avec l'oraison *pro gratiarum actione*.

» Et sera notre présente ordonnance lue aux prônes de toutes les paroisses, et affichée partout où besoin sera.

» Donné à Paris, dans le palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le 23 février 1811. »

« La plus désirable et la plus parfaite harmonie est assurée désormais entre le siége apostolique, centre de l'unité, et notre monarque, fils aîné de l'église. Un nouveau traité, dont la prévoyante modération garantit la durée, resserre encore aujourd'hui cette sainte union par les liens les plus doux et les plus solides, et assure la perpétuité de l'église gallicane dans le sein maternel de l'église romaine.

La main du héros qui a relevé nos autels et doté le culte public, vient d'affermir à jamais son plus bel ouvrage, en mettant pour toujours le domaine sacré de la conscience à l'abri de tout changement et de toute inquiétude. Cet immortel monument de la plus haute sagesse doit être compté dans nos annales, par les continuelles acclamations de la postérité, parmi les plus mémorables bienfaits d'un règne qui sera une ère nouvelle de gloire dans l'histoire de l'Europe. Le chef auguste et saint de l'église a traité, sans aucun intermédiaire, avec le plus grand des souverains, un si solennel accommodement, dont les effets sur l'esprit public seront toujours d'une si vaste importance. Cinq journées de conférences intimes et à jamais glorieuses pour les parties contractantes, ont terminé tous les différens, sans blesser en rien ni l'intérêt de l'état, ni la majesté du prince, ni la discipline de l'église, ni la délicatesse, ni la conscience, ni la dignité suprême du vicaire de Jésus-Christ. Toute incertitude sur la tranquillité de l'église est ôtée à l'avenir; la perpétuité de ses ministres légitimes lui est garantie.

» Tant et de tels avantages ont justement motivé la noble confiance que le digne successeur de saint Pierre a placée dans la puissante protection de S. M. l'empereur, en faveur de la religion. Ces précieuses espérances seront remplies : S. S. en a déjà reçu le gage le plus cher à son cœur, en voyant aussitôt la plus auguste élite de l'église romaine ralliée avec une sainte allégresse autour de sa personne sacrée. Un événement si historique rappelle en ce moment à tous les esprits éclairés et sages, les paroles en quelque sorte prophétiques de l'immortel Bossuet, qui parlait comme si Dieu lui eût révélé d'avance l'avenir, quand il disait au clergé de France, en terminant la seconde partie de son magnifique discours sur l'*unité de l'église* : « Un pontificat si saint et désintéressé doit surtout être » mémorable par la paix et par les fruits de la paix, qui seront, j'ose » le prédire, l'humiliation des infidèles, et le rétablissement de la » discipline. Voilà l'objet de nos vœux; et s'il fallait sacrifier quelque » chose à un si grand bien, craindrait-on d'en être blâmé? »

(*Extrait d'un mandement de S. Em.* Prix : 75 cent.)

« La piété de notre auguste impératrice-reine et régente lui fait désirer que la religion devienne en ce jour, dans nos sanctuaires, l'organe de la reconnaissance nationale auprès du Tout-Puissant, et l'interprète des vœux de la France, pour obtenir du ciel la conservation du héros qui la gouverne avec tant de gloire.

» Ce double devoir est pour nous aussi sacré que doux à remplir. Jamais le tribut de nos pieuses actions de grâces ne fut plus légitime; jamais aussi la prière publique ne fut excitée, dans nos temples, par un plus grand intérêt.

» Le génie toujours sublime de l'empereur s'est élevé à la prévoyante pensée de fortifier, pendant l'armistice, la capitale et la

Saxe, pour en faire le boulevard de la confédération du Rhin et le plus solide garant de ses victoires. Le sort de l'Allemagne dépendait [illegible] grande mesure militaire, qui, en réduisant nos ennemis à la défensive, transportait, dans leurs propres états, tous les [illegible] de la guerre. A peine, en effet, recommencent-ils les hostilités, qu'ils se hâtent de rassembler toutes leurs forces pour emporter d'assaut la ville de Dresde, dont ils reconnaissent toute l'importance. [illegible] en soient rendues à la Providence divine! Une armée [illegible] mille hommes, commandée par trois souverains, rend au [illegible], par ses défaites, un éclatant hommage au protecteur de ce nouveau rempart, qui ferme aux ennemis de la France le territoire de tous ses alliés. Durant les deux journées entières de nos triomphes, toute agression est glorieusement repoussée devant cette même place forte dont le grand homme qui vient de la créer s'est réservé la défense.

» Nous n'avons pas besoin de retracer le tableau de ces victoires: un rapport officiel vous en a développé tous les avantages. *Trente mille prisonniers, quarante drapeaux, soixante pièces de canon, et une perte de soixante mille hommes pour l'armée ennemie en sont le résultat.* Tels sont les mémorables bienfaits du Très-Haut, qui appellent, en ce moment, la reconnaissance des peuples aux pieds de nos autels.

» A ces causes, pour nous conformer aux pieuses intentions de S. M. l'impératrice-reine et régente, et après en avoir conféré avec MM. les dignitaires, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

» Dimanche prochain, 19 du courant, immédiatement après la grand'messe, à midi très-précis, nous officierons pontificalement dans l'église de Notre-Dame, pour y chanter un *Te Deum* solennel, en action de grâces des victoires remportées sous les murs de Dresde, par S. M. l'empereur et roi, les 26 et 27 août dernier; cet hymne sera suivit du verset *Fiat manus tua*, etc., avec l'oraison du Missel, *Oro imperatore et ejus exercitu.*»

Extrait du Mandement de S. Em. Mgr. le cardinal Maury, pour ordonner qu'un Te Deum *sera chanté solennellement dans la métropole ainsi que dans toutes les églises de la ville et du diocèse de Paris, conformément aux pieuses intentions de S. M. l'impératrice-reine et régente.*

« Au moment, nos très-chers frères, où l'empereur venait de recevoir sur le trône la dernière adresse du corps législatif, sa majesté fit entendre à ses peuples ces paroles remarquables: *J'irai bientôt me*

mettre à la tête de mes troupes, et confondre les promesses fallacieuses de nos ennemis.

» A peine la campagne est ouverte, et déjà l'oracle se trouve accompli. Les premiers jours des hostilités ont acquitté cet engagement imposant du génie. Soutenu par la protection éprouvée du ciel, et animé par le noble sentiment de sa force, notre auguste monarque présentait dès lors ses espérances à la nation, sous une garantie de vingt années de triomphes, dont l'éclat efface toutes les réputations de l'histoire.

» Nos ennemis, enhardis par la défection du plus versatile de nos alliés, qui expie déjà l'aveuglement de sa faiblesse, n'ont cependant pas douté du plein succès de leur nouvelle coalition contre la France. Ainsi, tandis que leur température glacée suspendait le cours de nos victoires, les Russes, oubliant toutes leurs défaites qu'ils avaient célébrées l'année dernière par tant de cantiques d'actions de grâces, ont regardé comme un triomphe périodique et durable la protection fugitive des élémens. Ils ont cru, en se mettant à la solde des Anglais, que l'empereur ne parviendrait jamais à réorganiser son armée. C'est sur la foi insensée de notre dégradation militaire qu'ils ont fait durant l'hiver une campagne idéale d'invasions et de conquêtes. Il se sont flattés de nous chasser de l'Allemagne, de transporter même le théâtre de la guerre sur notre ancien territoire, si nous refusions de subir les lois que leur arrogance viendrait nous intimer sur les bords du Rhin ; et tout ce rêve de gloire n'a fini qu'à l'instant de leur réveil et de leur désenchantement dans les plaines de Lutzen.

» L'âpreté d'une saison précoce avait seule triomphé de notre armée, toujours victorieuse dans ces lointains et horribles climats. Mais, fiers d'un fléau dont ils avaient néanmoins partagé avec nous les féroces rigueurs, les Russes n'en regardaient pas moins nos projets comme des songes, nos préparatifs comme des fables, nos ressources comme des chimères. Quatre mois de prodiges d'un côté, et d'illusions de l'autre, ont suffi à la France pour marcher à leur rencontre, en se montrant à l'Allemagne étonnée, plus puissante que jamais. La trêve de l'hiver à tout réparé. Une noble émulation de dévouement et de sacrifices volontaires est venue affranchir de toute pénurie les finances, ce grand ressort de la guerre, en renouvelant notre armée, sans avoir besoin de demander à la nation aucun accroissement d'impôt, sans nous réduire à aucun expédient ruineux; et dès que tout notre appareil militaire s'est trouvé rétabli, au retour du printemps la coalition armée s'est offerte d'elle-même aux coups que lui préparaient nos braves guerriers. Dieu, qui se joue de la présomption et de la témérité des mortels, Dieu a soufflé, selon l'expression du prophète, sur cet amas d'ambitieuses chimères, et aussitôt leur fumée s'est évanouie. Les voilà donc humiliés et déjà vain-

eus, ces conquérans imaginaires qui comptaient si légèrement sur notre déshonneur!

» Outre le nouvel et florissant aspect qu'offre à notre armée l'éclatante victoire dont nous venons rendre en ce jour au Tout-Puissant les plus solennelles actions de grâces, elle annonce en notre faveur des triomphes encore plus décisifs aux sages qui savent juger de l'avenir par le présent, et lire d'avance, dans les grands événemens, toutes les pages glorieuses qu'ils promettent à l'histoire. Chaque jour va nous en développer les résultats. *Nous rejetterons ces Tartares dans leurs affreux climats, qu'ils ne doivent plus franchir.* (1)

» En effet, une campagne qui s'ouvre sous de si brillans auspices, semble devoir achever de nous manifester dans toute leur étendue les desseins de la Providence sur les magnifiques destinées de l'empereur. Puissances ennemies de la France! vous aviez dénombré nos légions, vous aviez calculé toutes les armes qui les composent; mais vous aviez oublié d'apprécier aussi le génie extraordinaire de leur chef, dont les sublimes combinaisons savent en balancer l'action, en centupler l'ensemble, en suppléer les moyens et en doubler la force. Vous lui supposiez des soldats sans expérience; et vous osiez mépriser leur jeune bravoure qui n'avait pas encore vu l'*effroyable feu des combats.* Mais vous ne songiez pas que le regard et la renommée du grand homme qui les commande, en feraient devant vous des héros. Vous l'avez cru loin encore de son armée; et son histoire, comme vos revers, auraient dû vous apprendre que dans ses marches, son poste est toujours à la tête de ses victorieuses phalanges. Vous n'avez pu tarder au moins de reconnaître la présence du premier des capitaines, aux manœuvres comme à l'enthousiasme de ses troupes, et aux ravages de la foudre qui a écrasé l'élite de votre armée. Ne saviez-vous donc pas, sur la foi de vos précédentes défaites, que l'obliger de se défendre c'était l'appeler à la victoire? Ah! un tel souverain n'est jamais simple spectateur des combats qu'il a résolu de livrer. Toujours éclairé par son inspiration, par son expérience, par cette habitude des grandes et soudaines pensées qui l'élèvent en tout genre au-dessus des autres hommes, il vous a découvert tout son ascendant, avec cette promptitude et cette sûreté de jugement qui savent improviser un plan de bataille que la méditation la plus profonde des plus illustres généraux aurait toujours à lui envier. Vous avez hâté de trois jours le moment d'un triomphe qu'il préparait dans le secret de ses pensées; mais en éludant ses combinaisons, vous n'avez changé dans ses dispositions que le mode seul de vous vaincre. Venez donc provoquer et accé-

(1) Proclamation de l'empereur à son armée, le 3 mai 1813.

lérer le combat. La moitié de son armée, encore éloignée de son camp, n'aura plus à regretter, dans quelques heures, que de n'avoir pu partager ses lauriers. *L'infériorité* de notre cavalerie, que l'empereur *désirait d'épargner*, et à laquelle il destinait pour supplément sa foudroyante artillerie, éclaire tout à coup sa pensée d'une de ces *illuminations soudaines* dont parle Bossuet. *C'est une bataille d'Egypte*, dit-il à ses troupes, *une bonne infanterie, soutenue par de l'artillerie, doit savoir se suffire.* L'histoire recueillera ce résultat mémorable d'une combinaison que le génie militaire a suggérée, et qui pouvait seule assurer la victoire.

» On est transporté d'admiration, N. T. C. F., devant l'homme extraordinaire qui élève notre empire à un si prodigieux degré de puissance et de gloire. Sa destinée et ses officieux ennemis le placent sans cesse dans toutes les situations les plus propres à nous découvrir tout l'horizon de son génie. Il est l'âme de son gouvernement comme de son armée. On ne conçoit pas qu'un mortel puisse surmonter tant d'obstacles, et suffire à tant de devoirs, allier tant d'activité à tant de prévoyance, tant de sagesse à tant d'impétuosité, tant d'étendue dans les conceptions, à tant de vigilance dans les détails; et que chaque partie de son immense administration soit toujours surveillée par la perspicacité de ses regards, comme s'il n'avait aucune autre sollicitude sur le trône.

» C'est la religion seule, N. T. C. F., qui, en ralliant tous les intérêts des souverains et des sujets, des riches et des pauvres, assure la véritable pompe des fêtes nationales, et donne à l'expression de la joie commune un caractère auguste et sacré que l'enthousiasme universel rend encore plus touchant et plus magnifique. Sans elle, rien n'est solennel, rien n'est vraiment populaire, rien ne réunit la multitude en une seule famille. Le monde a des divertissemens, le christianisme seul a de véritables fêtes. Les hommes ne sont jamais en parfaite communauté de sentimens et d'intérêts que dans les temples. C'est en se prosternant eux-mêmes devant Dieu, que les princes apprennent aux peuples à les respecter comme ses vivantes images. C'est en se rassemblant autour des autels, qu'on se sent fier d'être Français, et que chacun croit s'associer à la gloire de l'armée, en la célébrant avec tant d'allégresse et de majesté dans nos sanctuaires. Dieu étant ici au milieu de nous, et sensiblement *près de nous*, selon l'expression de l'apôtre saint Paul, semble aussi se déclarer pour nous. L'image du souverain s'y retrace dans tous les cœurs. Les acclamations d'un peuple entier répètent son nom chéri avec des transports unanimes de reconnaissance; mais sa renommée nous a tellement accoutumés aux prodiges, qu'il ne peut plus y avoir désormais de surprise pour notre admiration. Oh! combien sa grande âme jouirait avec délices de notre amour, s'il pouvait être en ce moment le témoin de tous les sentimens qu'il inspire!

» Mais quels regrets avons-nous donc à exprimer? Notre monarque ne sera-t-il donc pas présent par sa pensée à cette sainte solennité, pour jouir des bénédictions universelles qui vont environner sa compagne chérie au moment où un grand et touchant rapport religieux vient l'offrir, pour la première fois depuis sa régence, dans la plus magnifique pompe du trône, aux hommages de la nation? La fête qui nous réunit dans le premier de nos temples, tout resplendissant de ses bienfaits et de ses victoires, acquiert encore un plus grand intérêt et un plus beau lustre par la présence de l'auguste souveraine qui vient présider à cette pieuse cérémonie, en s'y montrant parée de toute la gloire de son époux.

» Eh! quel touchant spectacle de voir dans notre sanctuaire l'épouse révérée du souverain, la mère de l'héritier du trône, la régente de l'empire, remercier Dieu solennellement de la gloire du grand homme dont elle vient proclamer le triomphe, en déclarant aux Français que *sa conservation est aussi nécessaire au bonheur de l'empire qu'au bien de l'Europe, à la religion qu'il a relevée, qu'il est appelé à raffermir; et dont il est le protecteur le plus sincère!* (1) Quel spectacle de contempler une âme si pure se prosternant devant nos autels, implorant le Tout-Puissant en faveur du héros qui est l'objet continuel de sa pensée, dont sa tendresse suit tous les pas, et dont elle ne cesse de s'entretenir au milieu de sa cour avec la plus vive émotion! Dieu exaucera ces prières, ces vœux, ces actions de grâces qu'il inspire; et la félicité de notre souveraine va s'augmenter encore de toute l'allégresse publique, dont elle sera l'heureuse interprète auprès de celui qu'elle représente avec autant de grâce que de dignité.

» Nous pouvons le publier hautement, sur la foi des hommes supérieurs appelés à son conseil, le gouvernement qui lui est confié développe en elle, chaque jour, une âme pleine de douceur et de bonté, un caractère de haute sagesse dans ses actions comme dans ses discours, un goût de l'application, un amour de l'ordre, une habitude d'attention et d'intérêt, une exactitude de mémoire et de suites dans les affaires, une justesse d'esprit, une maturité de jugement, une solidité de réflexions, qui, en lui conciliant tous les suffrages, lui garantissent l'approbation la plus précieuse à son cœur. Tant de qualités brillantes sont encore embellies sous le diadème, par une piété aussi exemplaire que mesurée, et par l'attrait de ces douces vertus, d'autant plus propres à faire aimer ses principes religieux, qu'elles invitent à l'imitation, sans forcer à l'hypocrisie. »

(1) Lettre de S. M. l'impératrice aux évêques de France.

On voit jusqu'à présent que S. E. n'est pas avare de louanges, et qu'elle a une fécondité rare pour varier les formes délicates de cette louange qui, depuis Satan qui l'employa pour séduire Eve, jusqu'à S. E., qui en fit un si honteux usage, a besoin d'un grand talent pour paraître avoir le sens commun aux yeux de ceux qu'on loue.

Jusqu'à présent, nous passons sous silence les temps orageux qui avaient précédé le consulat, temps où S. E. avait déployé un caractère bien différent; mais ce que nous ne savions pas, et ce que S. E. nous apprend elle-même, c'est qu'elle a toujours été fidèle et dévouée au roi. (Brochure in-8°. de 30 pages; prix 75 centimes, 12 mai 1814; intitulée *Mémoire pour le cardinal Maury*); et que le roi, avant que S. E. fût nommée archevêque de Paris, l'avait nommée *son ambassadeur*. (Même brochure.)

Au moment où S. E. fut révoquée par le chapitre diocésain de Paris (*Journal des Débats*, du 11 avril 1814), nous eûmes connaissance d'une petite lettre de S. S. le pape Pie VII, en date du 5 novembre 1810, et qu'on nous avait cachée jusqu'alors.

Lettre du souverain pontife Pie VII, au cardinal Maury, en date du 5 novembre 1810.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Il y a cinq jours que nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous apprenez votre nomination à l'archevêché de Paris, et votre installation dans le gouvernement de ce diocèse. Cette nouvelle a mis le comble à nos autres afflictions, et nous pénètre d'un sentiment de douleur que nous avons peine à contenir, et qu'il est impossible de vous exprimer. Vous étiez parfaitement instruit de notre lettre au cardinal Caprara. (1), pour lors archevêque de Milan, dans laquelle nous avons exposé les motifs puissans qui nous faisaient un devoir, dans l'état présent des choses, de refuser l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Vous n'ignoriez pas que non seulement les circonstances sont les mêmes, mais qu'elles sont devenues et deviennent de jour en jour plus alarmantes par le souverain mépris qu'on affecte pour l'autorité de l'église; puisqu'en Italie on a porté

(1) Lettre précédente, du 26 août 1809.

audace et la témérité jusqu'à détruire généralement toutes les communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, supprimer des paroisses, des évêchés, les réunir, les amalgamer, leur donner de nouvelles démarcations, sans en excepter les siéges suburbicaires; et tout cela s'est fait en vertu de la seule autorité impériale et civile (car nous ne parlons pas de ce qu'a éprouvé le clergé de l'église romaine, la mère et la maîtresse des autres églises, ni de tant d'autres attentats). Vous n'ignoriez pas, avons-nous dit, et vous connaissiez, dans le plus grand détail, tous ces événemens; et d'après cela nous n'aurions jamais cru que vous eussiez pu recevoir de l'empereur la nomination dont nous avons parlé, et que votre joie, en nous l'annonçant, fût telle que si elle était pour vous la chose la plus agréable et la plus conforme à vos vœux.

» Est-ce donc ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'église catholique dans les temps les plus orageux de la révolution française, vous abandonnez cette même église, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié si éternellement à elle par la religion du serment? Vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'église? Est-ce ainsi que vous faites assez peu de cas de notre autorité pour oser en quelque sorte, par cet acte public, prononcer contre nous à qui vous deviez obéissance et fidélité? Mais ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié près d'un chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez de votre propre autorité, et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre église, bien loin d'imiter le bel exemple du cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, lequel, ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir absolument s'interdire toute administration spirituelle de cette église, malgré l'invitation du chapitre.

» Nous ne rappelons pas qu'il est inouï, dans les annales ecclésiastiques, qu'un prêtre nommé à un évêché quelconque, ait été engagé par les vœux du chapitre à prendre le gouvernement du diocèse avant d'avoir reçu l'institution canonique; nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous ce qu'il en est) si le vicaire capitulaire élu avant vous a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière; nous ne voulons pas non plus nous informer s'il n'y avait pas dans le sein du chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions aussi importantes; car enfin, où veut-on en venir? On veut introduire dans l'église un usage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile puisse insensiblement parvenir à n'établir pour l'administration des siéges vacans, que des person-

nes qui lui seront entièrement vendues : et qui ne voit évidemment que c'est non seulement nuire à la liberté de l'église, mais encore ouvrir la porte au schisme et aux élections invalides? Mais, d'ailleurs, qui vous a dégagé de ce lien spirituel qui vous unit à l'église de Montefiascone? Ou qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu par un chapitre, et vous charger de l'administration d'un autre diocèse? Quittez donc sur-le-champ cette administration; non seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressé par la charité paternelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcé de procéder malgré nous, et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des SS. Canons; et personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église, prennent en main le gouvernement d'une autre église, avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons que vous vous rendrez volontiers à nos vœux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part ferait à l'église et à la dignité dont vous êtes revêtu. Nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère; et si vous recevez notre lettre avec les mêmes sentimens qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous.

» En attendant, nous ne cesserons d'adresser au Dieu bon, au Dieu tout-puissant, de ferventes prières pour qu'il daigne apaiser par une seule parole les vents et les tempêtes déchaînés avec tant de fureur contre la barque de Pierre; et qu'il nous conduise enfin à ce rivage si désiré où nous pourrons librement exercer les fonctions de notre ministère. Nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

» Donné à Savone, le 5 novembre 1810, la onzième année de notre pontificat. »

PIE VII, *pape.*

Les détails militaires dont M. le cardinal surchargeait ses mandemens, leur firent donner par un plaisant le nom d'ordres du jour du général Maury. On pense en effet que SON ÉMINENCE eût été moins déplacée à la tête d'une armée qu'à celle d'un diocèse.

M. B. Signature de M. Boutard dans le *Journal de l'Empire. Voyez* BOUTARD.

MÉCHIN ☥☥. Baron de l'empire, ancien préfet de la Roër, ancien préfet de l'Aisne, ancien préfet du Calvados. C'est dans ce dernier département qu'il reçut la visite de M. le duc de Berry, lors de son entrée en France. Rien n'est

honorable comme la manière aimable et empressée avec laquelle M. le baron Méchin fut au-devant de S. A., qui eut même la bonté de l'admettre au dîner que lui donnait M. le préfet. Nous renvoyons, pour cette relation, le lecteur au *Moniteur* d'avril 1814.

M. Méchin, qui ne se fatigue pas d'être préfet, a encore obtenu dernièrement la préfecture de l'Ille et Vilaine. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.)

MEHUL (Etienne-Nicolas). Auteur d'*Euphrosine*, de *Stratonice*, etc.; membre de l'institut et de la légion d'honneur.

C'est lui qui fit la musique de *Timoléon*, tragédie en trois actes, avec des chœurs, par M. J. Chénier, représentée au théâtre de la République française, an 3.

Soleil, sacré flambeau qui fécondes la terre,
Pour nous, pour nos enfans, et pour tout l'avenir,
Aux rois, à leurs amis nous jurons une guerre
Que tes feux éternels ne verront point finir.
Périssent à jamais les tyrans et les traîtres!
Et si notre postérité
Démentait le serment prêté par ses ancêtres,
Refuse tes rayons à l'infâme cité. . . .

(*Chœur de Timoléon*, acte II, scène VII.)

Lors du couronnement de S. M. l'empereur, les députations de la ville de Paris furent recevoir la garde impériale à la barrière Saint-Martin. On exécuta alors le Chant du retour, composé par M. Méhul *pour cette circonstance*. (*Journal des Débats*, du 12 novembre 1807.) C'est lui qui fit encore la musique des paroles suivantes.

CANTATE

Pour le concert public exécuté aux Tuileries le 2 avril, jour de la célébration du mariage de S. M. l'empereur Napoléon et de S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Louise; paroles de M. Arnault, membre de l'institut.

LES FEMMES.

O doux printemps! descends des cieux
Dans tout l'éclat de ta parure,

Consolateur de la nature,
Viens ajouter encore aux charmes de ces lieux;
Parfume ces bosquets, et sous nos pas joyeux
Déroule tes tapis de fleurs et de verdure.

LES HOMMES.

Ne crains pas aujourd'hui d'exaucer nos désirs,
Ce n'est plus la voix de Bellone
Qui te presse à grands cris d'abréger tes loisirs;
Ce clairon qui sonne,
Ce bronze qui tonne,
C'est le signal des jeux, c'est la voix des plaisirs.

LES FEMMES.

Mars lui-même a cédé la terre
Au seul dieu que la paix ne puisse désarmer,
Sous un ciel plus serein vois tout se ranimer.
Tout s'attendrir, tout s'enflammer;
Sur le chêne, sous la bruyère,
Vois, cédant au besoin d'aimer,
L'aigle altière elle-même oublier son tonnerre.

LES HOMMES.

Mêlés aux citoyens, vois ces nombreux guerriers
Sous des myrtes nouveaux cachant leurs vieux lauriers,
Pour la première fois oublier les conquêtes;
Vois le Français, vois le Germain
Se tendre noblement la main
Et s'inviter aux mêmes fêtes.

CHOEUR.

Entends la voix qui retentit
Des rives du Danube aux rives de la Seine,
Entends la voix qui garantit
Un long règne au bonheur que ce grand jour amène.

CHOEUR GÉNÉRAL.

Dieu de paix! Dieu témoin du serment solennel!
Dieu, couronne notre espérance,
Rattache par ce nœud d'un amour éternel
Les destins de l'Autriche aux destins de la France.
Ce nœud qui joint la force à la bonté,
La douceur au pouvoir, les grâces au courage;
Ce nœud qui joint la gloire à la beauté,
Grand Dieu, de la faveur déjà nous offre un gage;
Bénis, pour nos fils et pour nous,
Le vœu qu'un couple auguste à tes autels profère.
En jurant leur bonheur, deux illustres époux
Ont juré celui de la terre.
Que ce bonheur s'étende à la postérité,

O Napoléon! ô Louise!
Que votre règne s'éternise,
Sans cesse rajeuni par la fécondité!
De votre auguste amour, terme de tant d'orages,
Ce vaste empire attend ses rois:
Que votre hymen, dont ils tiendront leurs droits,
Soit un bienfait de tous les âges.

M. Méhul, sous le roi, fut nommé par S. M. administrateur provisoire du conservatoire royal, de concert avec M. Gossec. (Janvier 1815.)

MÉJAN ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (Maurice). Avocat en la cour de cassation *império-royo-império-royale*.

Il fait hommage de son recueil des *Causes célèbres* au vice-roi d'Italie; M. Méjan reçoit en échange une marque de souvenir de S. A. (*Journal de l'Empire*, février 1809).

Même hommage à la princesse de Lucques et de Piombino, sœur de l'empereur: M. Méjan reçoit en échange une marque de de bienveillance de S. A. (*Journal de l'Empire*, mars 1809.)

Même hommage à S. A. E. le prince primat: M. Méjan reçoit en échange une tabatière ou une bague de S. A. E. (*Journal de l'Empire*, du 26 juin 1809.)

Même hommage au grand-duc de Bade: M. Méjan reçoit en échange une tabatière de S. A. (*Journal de l'Empire*, du 21 août 1809.)

Même hommage à S. M. le roi de Saxe: M. Méjan reçoit en échange une médaille d'or de S. M. (*Journal de l'Empire*, du 17 décembre 1809.)

Même hommage à S. M. le roi de Hollande: M. Méjan reçoit une tabatière de S. M. (*Journal de l'Empire*, du 20 janvier 1809.)

Hommage du *Procès de Louis XVI* à S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre. (*Moniteur*, 1814.) Nous ne savons ce que M. Méjan a reçu en échange.

Pareil hommage du susdit ouvrage au roi de Prusse (*Journal de Paris*, 12 août 1815), et M. Méjan reçoit..... une lettre très-honorable de S. M.

Et toujours, toujours des hommages; et toujours, toujours

jours des marques honorables de souvenir et de bienveillance : voilà ce qu'on appelle un auteur bien encouragé.

Nous n'avons rapporté encore qu'une partie de tous ces hommages faits par M. l'avocat Méjan à *quelques* Puissances du globe. On observera néanmoins que ce monsieur doit avoir reçu beaucoup de tabatières, et nous l'en félicitons s'il prend du tabac ; car

> Ne saurait-on que dire, on prend sa tabatière ;
> Soudain à gauche, à droite, par-devant, par-derrière,
> Gens de toute façon, connus et non connus,
> Pour y demander part, sont les très-bien venus....

MENÊTRIER ⊰|⊱ (Casimir). Chansonnier, convive des Soupers de Momus. Après avoir chanté Napoléon Ier et Napoléon II, M. Menêtrier prit part, *moyennant son couplet*, aux dîners de corps qui eurent lieu depuis le mois de juin 1814 jusqu'au 20 mars 1815, et depuis le 20 mars jusqu'au 8 juillet inclusivement et exclusivement. M. Menêtrier allait donc, comme on a dit de lui, *promenant son violon partout, et chantant des couplets de légion en légion*. M. Menêtrier parfois racle et chante faux ; nonobstant, ses couplets ont un mérite, le mérite de l'à-propos.

A propos de ses *à-propos* : M. Menêtrier a parlé des auteurs de notre galerie, avec irrévérence, puisqu'il appelle notre Dictionnaire un *libellé alphabétique*. Le sieur Menêtrier a tort, très-grand tort : nous citons, nous transcrivons, nous cherchons et nous trouvons heureusement des contrastes et des oppositions qui font plaisir aux girouettes nos amis ; d'ailleurs notre *scripta manent* ne dit-il pas tout ? Par exemple, si nous voulions faire l'honneur à M. Menêtrier de l'admettre au nombre des hommes à talent dont nous avons cité les noms, il nous faudrait faire de longues et pénibles recherches pour découvrir qu'il eût chanté sur l'air : *Verse encor !*

> Tonne encor, encor, encor,
> Dans les camps de la gloire,
> Foudre de la victoire !
> Tonne encor, encor, encor,

Rejette vers le nord
L'épouvante et la mort.

. . . . . .
. . . . . .

Le fer à la main
Franchissant la barrière,
L'homme du destin
Nous ouvre le chemin;
Il marche, et soudain
J'entends la France entière
Sous ses étendards
Chanter de toutes parts:
Tonne encor, encor, encor, etc.

Tel le roi des cieux;
Armé de son tonnerre,
Renversa des cieux
Les titans orgueilleux,
Tel le plus fameux
Des guerriers de la terre,
Renverse à nos yeux
Le Russe audacieux.
Tonne encor, encor, encor, etc.

. . . . . .
. . . . . .

Que dirait-il, si nous citions les couplets suivans?

LE BOURDON DE NOTRE-DAME,

CHANSON SUR L'AVÉNEMENT DE LOUIS XVIII AU TRÔNE DES FRANÇAIS.

Au son bruyant du canon
Succède un bruit plein de charmes,
C'est le joli carillon
Des cloches et du *bourdon*:
Bon, bon; c'est un Bourbon
Qui vient essuyer nos larmes;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Orgueil de sa nation,
Voyez ce *grand Alexandre*
Il n'a d'autre ambition
Que la paix et l'union;

Bon, bon, c'est un Bourbon,
Mes amis, qu'il vient nous rendre;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Avec la *conscription*
On *décimait* nos familles,
Et plus d'un brave luron
Mourait loin de son tendron;
Bon, bon, mais un Bourbon
Marîra toutes nos filles;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Tranquille, et loin du clairon,
Un père, dans sa chaumière,
Sans craindre un dur abandon,
Pourra devenir barbon;
Bon, bon, grâce à Bourbon,
Un fils clorra sa paupière;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Enfin, dans chaque canton,
Nous pourrons voir, le dimanche,
Tous les villageois en rond
Danser après le *sermon*;
Bon, bon, c'est un Bourbon
Qui leur rend leur gaîté franche;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Qu'il naisse fille ou garçon,
Les parrains, faisant les braves,
Pourront offrir au poupon
Et confiture et bonbon;
Bon, bon, grâce à Bourbon,
Plus de *jus de betteraves*;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Fumant près de son tison,
En pensant aux *droits d'entrée*,
Luc disait: « dans ma maison,
» Quoi! plus de *café*, *Suzon*!

» Bon, bon, mais un Bourbon
» Va bannir la *chicorée ;*
» Bon, bon, car un Bourbon
» Est toujours bon. »

Armés tous d'un vieux flacon,
Avec gentille compagne,
En dansant un rigaudon,
Faisons gaîment bond sur bond ;
Bon, bon, pour un Bourbon
Sablons Bourgogne et Champagne ;
Bon, bon, puisqu'un Bourbon
Est toujours bon.

Si nous citions les suivans, que nous ne citerons pas?

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

(Chantés par l'auteur, au mois de mars 1815).

Que conclurait maintenant le sieur Menêtrier, si ce n'est qu'il est une GIROUETTE ?

Nous renvoyons nos lecteurs qui voudraient avoir une idée exacte du talent *flexible* et exigu du sieur Menêtrier à se procurer *le tome II des Hommages poétiques*, *pages* 323 *et* 324; *l'Elan du cœur*, *hommage au roi ;* en société avec *P. Ledoux*, *Armand-Seville ; chez Tiger*; et un *Recueil périodique qui se vendait dans les cafés.*

MENJAUD (Alexandre). Peintre, rue J.-J. Rousseau, hôtel Bullion.

« LL. MM. II. et RR. l'empereur, l'impératrice et S. M. le roi de Rome. S. M. l'empereur est représenté au moment de son déjeuner, tenant dans ses bras S. M. le roi de Rome. S. M. l'impératrice regarde avec satisfaction cette scène intéressante. » (Tableau exposé au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le n° 638 de la notice.)

« S. M. Louis XVIII ordonne la continuation des travaux de l'église royale de Saint-Denis. LL. AA. RR. Monseigneur le comte d'Artois, et Madame, duchesse d'Angoulême, accompagnent S. M. » (Tableau exposé au *musée royal* des Arts, le 1er novembre 1814, sous le nº 696 de la notice.)

M. Menjaud connaît aussi bien que son confrère Meynier (*voyez* son article) l'art des substitutions ou des métamorphoses. Nous savons, sur ce dernier tableau, une anecdote qui caractérise notre confrère, anecdote qui n'est pas un conte, ni une *nouvelle de fabrique*, mais bien *un secret d'atelier*. Au lieu de la rapporter, nous nous contenterons seulement de faire une comparaison. Par exemple, nous dirons que les *substitutions* faites aux figures de son tableau, se sont opérées de cette manière-ci : Il (M. Menjaud) aurait mis à la place de N....., Louis XVIII ; en place du P....e E..... B....., il aurait mis Monsieur ; il aurait substitué à C....., Madame ; et au lieu d'une suite prise sous le règne de N....., il aurait campé, pour faire ombre au tableau, des personnages de la *maison* royale.

Certes, si la comparaison est exacte, M. Menjaud aurait fait là un drôle de tour ! Tant il est vrai de dire qu'en tout il faut voir le revers de la médaille.

MERLIN (Philippe-Antoine). Conseil du feu duc d'Orléans ; député du département du Nord à l'assemblée constituante ; il prêta serment de fidélité à la république, et sous Robespierre publia la fameuse loi *des suspects*. Sous le directoire, il fut successivement ministre de la justice, de la police, et enfin directeur.

Bientôt il abjura la république, prêta serment de fidélité à l'empereur, et fut nommé comte de l'empire, conseiller d'état à vie ; procureur impérial en la cour de cassation ; grand-officier de la légion d'honneur ; membre de l'institut ; commandant de l'ordre impérial de la réunion, etc. Cependant il adhère, le 11 avril 1814, au palais des Tuileries, à tous les actes du sénat et du gouvernement provisoire, et au rétablissement de nos anciens souverains.

Moniteur.) *Voyez* COUR DE CASSATION. On se rappelle qu'il fut en dernier lieu ministre d'état et membre de la chambre des représentans, où il a signalé le zèle, la prudence et la fidélité de sa portière.

Audaces fortuna juvat....

MERLIN ➤|. Député de Thionville. Sa conduite pendant le cours de la révolution est assez connue. La lettre suivante l'est peut-être moins.

A. S. A. le prince de Bénévent.

Paris, le 7 avril 1814.

« Monseigneur,

» Chargé de lever une légion pour concourir à la défense de mon pays, j'ai dû cesser son organisation quand j'ai su que la paix était le fruit des soins du gouvernement provisoire. J'adhère à tout ce qu'a fait *ce gouvernement paternel*, et je m'empresse de lui offrir mes services.

» J'ai l'honneur d'être avec respect,

» Monseigneur,

» De votre Altesse sérénissime

» Le très-humble et très-obéissant serviteur. »

Signé, le colonel MERLIN (de Thionville).

MEYNIER ➤|➤|➤|. Peintre, a exposé en 1814 une *grande machine*, qu'il a fait appeler *naissance de Louis XIV, sujet allégorique*. Voici ce que disait le livret du musée royal des Arts, 1er novembre 1814 :

« Après vingt-deux ans de mariage, les vœux de Louis XIII sont exaucés. Le ciel lui accorde un fils; la France reçoit cet *enfant* des mains de Junon Lucine, déesse des accouchemens; elle le presse sur son cœur, et rend grâce à l'Eternel du bienfait qu'elle en reçoit : les divinités célestes répandent des fleurs sur l'*enfant* chéri; les muses célèbrent à l'envi *la naissance d'un prince* dont elles ont immortalisé les actions éclatantes. »

Nous prions nos lecteurs de ne pas se méprendre sur le compte de M. Meynier; il a un talent bien plus étendu que celui de Rubens pour le tableau *historico-allégorique*. Le peintre du bon Henri, du premier roi de la branche des Bourbons, n'aurait pu approprier ses allégories à un duc de Guise, à un roi de la ligue; M. Meynier, plus habile,

opère ces métamorphoses au moyen de quelques coups de pinceau, et pour cela, il substitue aux *abeilles* des *fleurs de lis*, place deux grands écritaux sur sa grande toile, et de la *naissance du roi de Rome* il fait la *naissance de Louis XIV*: rien ne paraît plus simple!

M. Meynier voulait-il être de l'académie, ou bien de la quatrième classe de l'institut?... Nous pensons qu'il voulait être girouette.

MICHAUD ⊣⊣⊣⊣ (Joseph). Officier de la légion d'honneur; lecteur du roi; membre de l'institut. Il y a deux choses bien distinctes à considérer dans M. Michaud: l'homme en place et l'écrivain. Nous passerons le second titre sous silence; peu nous importent les places ou les faveurs dont M. Michaud a été comblé sous l'empereur, accablé sous le roi.

Voici des petits vers qui prouveront que M. Michaud a été passablement républicain.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME,

FRAGMENT.

J'ai vu l'impie enflé d'une vaine science,
Arracher aux vertus leur dernière espérance,
L'impunité du crime a flatté son orgueil,
Il a dit dans son cœur: « Tout finit au cercueil. »
Son âme n'est pour lui qu'une vapeur légère
Qui doit rendre au néant sa clarté passagère.
Tu crois donc, vain savant, dans tes songes trompeurs,
De la terre et des cieux sonder les profondeurs.
Vas, vas, tu n'as pu lire en ton erreur profonde
Qu'un feuillet abrégé du grand livre du monde.
Vois de cet univers l'ensemble harmonieux,
Interroge la terre et les mers et les cieux:
Des êtres et des temps suis la chaîne éternelle:
Tout répond à ta voix: « Oui, l'ame est immortelle. »
Le fleuve s'engloutit dans l'abîme des airs,
Mais son onde en vapeurs retourne dans les airs;
L'astre du jour dans l'ombre a plongé sa lumière,
Mais il rendra le monde à sa clarté première.
Déjà du sein des nuits il sort plus radieux,
Et bientôt l'univers brûle de tous ses feux.
Qu'as-tu fait, *prairial*, de ta riche parure?
Thermidor a flétri l'éclat de ta verdure;

Vendémiaire arrive, et voit d'un œil serein
Briller sur nos côteaux la pourpre du raisin;
Frimaire, dont le front se couvre de nuages,
S'avance tristement au milieu des orages;
Les bois en ont gémi, les monts en ont tremblé,
Et l'effroi plane au loin sur le monde ébranlé.
Mais bientôt des zéphyrs les fécondes haleines
Vont réveiller la terre et rajeunir nos plaines,
Floréal règne en paix dans les airs épurés,
Et répand sur nos champs ses parfums éthérés.
Tout s'anime au flambeau de la saison nouvelle,
Tout renaît, tout fleurit et tout change avec elle:
L'être prend à nos yeux un mode différent,
Mais la substance échappe à la faux du néant.
Tu créas l'univers; ta sagesse suprême,
Dieu juste! Dieu puissant! le conserve de même;
Et par d'heureuses lois chaque atome emporté
Marche à travers les temps à l'immortalité.
Sur ce globe éternel notre âme abandonnée,
A la nuit du néant seule est donc condamnée!
Non; le trépas pour elle est un nouvel essor;
Par-delà les tombeaux elle doit vivre encor.

O divine amitié! tu n'es point un fantôme;
Si la vile poussière et si le faible atome,
Tour-à-tour réunis, dispersés par les vents,
Surnagent, immortels, sur l'abîme des temps;
Doux charme des humains! oui, ta flamme sacrée
Doit des ans destructeurs suspendre la durée;
Et tu dois réunir, par tes nœuds bienfaisans,
Les siècles à venir et les siècles présens.
Je te pleure, ô mon père! et quand ton corps succombe
Ton âme se réveille et revit sur ta tombe;
Tu descends au cercueil, et voles vers les dieux;
La mort ouvre pour toi les tombeaux et les cieux.
Sur la rive de l'Ain, par mes pleurs arrosée,
De l'auteur de mes jours la cendre est déposée:
J'irai quand les hivers, images du trépas,
Porteront loin de nous le deuil de leurs frimats,
J'irai dans le vallon où repose sa cendre,
Épancher les regrets d'un cœur sensible et tendre;
Là, son âme changée en parfums enchanteurs,
Embaumera pour moi le calice des fleurs;
J'entendrai ses accens dans l'onde qui murmure;
Le tendre azur des cieux, le cristal d'une eau pure

Offriront à mes yeux l'image de son cœur ;
Le peuplier sauvage et le saule pleureur,
Doux monumens formés d'une cendre si chère,
Prêteront à mon deuil leur ombre hospitalière.

Ainsi de l'univers l'ordre toujours constant,
Des débris du chaos sans cesse renaissant,
Montre partout des dieux la sagesse suprême :
C'est un cercle infini qui roule sur lui-même ;
Et de l'éternité rapprochant les instans,
Il entraîne avec lui les êtres et les temps.
La mort sème partout les germes de la vie,
La fleur tombe et renaît sur la terre embellie ;
Et l'enfant réveillé dans un monde nouveau,
Sur la tombe des morts voit placer son berceau.
Où sont-ils, ces guerriers soutiens de la patrie ;
Et ces sages, l'honneur de la philosophie,
Et ces législateurs dont les noms immortels
Chez nos derniers neveux obtiendront des autels ?
Aux générations le burin de l'histoire
A-t-il donc vainement retracé leur mémoire ?
Du Panthéon français l'auguste monument
Sera-t-il donc pour eux le temple du néant ?
Sur eux la renommée appela les tempêtes,
Les foudres de l'envie ont grondé sur leurs têtes ;
Martyrs de la vertu, proscrits et malheureux,
Les fers qu'ils ont brisés se sont tournés contr'eux :
Ainsi d'un sort cruel ils furent les victimes ;
Et la mort fut le prix de leurs efforts sublimes :
Un Dieu doit consoler ces victimes du sort,
Et l'immortalité doit absoudre la mort.

Oh ! si jamais des rois et de la tyrannie
Mon front républicain subit le joug impie,
La tombe me rendra mes droits, ma liberté,
Et mon dernier asile est l'immortalité.
Oui, si le despotisme opprime encor les hommes ;
Rappelle-moi, grand Dieu ! de la terre où nous sommes ;
Et parmi les Catons, les Sidney, les Brutus ;
Fais-moi goûter encor le charme des vertus....

Par le citoyen J. Michaud.

En voici d'autres qui prouvent qu'il a été assez dévoué à l'empereur.

STANCES SUR LA NAISSANCE DU ROI DE ROME.

Depuis le jour prospère où l'auguste Hyménée
Dans le palais des rois alluma son flambeau,
A peine le printemps, sous un soleil nouveau,
Voit briller sa guirlande au front d'une autre année ;
A peine de retour des rivages lointains,
Sur nos coteaux joyeux Flore vient de paraître :
Les temps sont accomplis, et la France a vu naître
L'enfant qu'à notre amour ont promis les destins.

Il te souvient des jours où ta reine adorée,
Lutèce, en tes remparts, en tes jardins pompeux,
Dans un simple appareil se montrait à nos yeux,
Et d'un peuple chéri s'avançait entourée (1).
Son front avait l'éclat de l'aube à son réveil ;
Nos cœurs la comparaient à la saison nouvelle
Qui vient parer nos champs, et qui porte avec elle
L'espoir de tous les biens que mûrit le soleil.

Le fleuve plein d'effroi, sur sa rive fleurie,
Un jour n'aperçut point la fille des Césars ;
Dans nos jardins déserts, dans nos muets remparts,
On chercha vainement les traces de Marie ;
Le signal de Lucine a retenti trois fois ;
Sur les fronts consternés la pâleur est empreinte,
Près de l'Hymen tremblant Mars a connu la crainte,
Et la douleur gémit dans le palais des rois.

Dieu puissant (2) ! de Louise abrège la souffrance,
N'interromps point le cours de nos jours fortunés,
Veille sur tous les biens que tu nous a donnés !
Mais nos vœux sont remplis, ô trop heureuse France !
Le bonheur qui t'attend ne coûte point de pleurs ;
Et du deuil écartant les funèbres images,

(1) On n'a point oublié que S. M. l'impératrice, avant son heureux accouchement, se promenait tous les matins sur la terrasse des Tuileries, où elle marchait entourée des bénédictions du peuple.

(2) L'histoire gardera le souvenir de cette nuit mémorable, qui offrit tant de scènes touchantes, et qui fut, pour S. M. l'empereur et roi, comme un jour de victoire.

(*Notes du citoyen Michaud.*)

Ton jeune roi naîtra sous un ciel sans nuages,
Comme naît un beau bron dans la saison des fleurs.

Déjà Paris entend le bronze pacifique;
Tous les arts étonnés suspendent leurs travaux; (3)
Le dieu du fleuve écoute au fond de ses roseaux;
Le Louvre a tressailli sous son vaste portique....
Oui, c'en est fait! l'airain tonne et tonne cent fois:
Il tonne; et la colline au dieu Mars consacrée,
Et le mont où Paris voit sa vierge honorée,
Sur leurs sommets émus répondent à sa voix.

Un globe radieux, s'élançant dans la nue, (4)
Aux célestes lambris vont porter nos concerts:
Dans les bois écartés et sur les monts déserts
Descend du haut des cieux une voix inconnue.
Du Louvre triomphant le signal est donné;
Soudain la Renommée, à ce signal docile,
Des bords de l'Eridan aux rives de la Dyle, (5)
Dit aux peuples surpris: « Un nouveau siècle est né. »

Du nord et du midi les régions lointaines
De l'heureuse Lutèce ont redit les accords:
Au signal de l'airain qui tonne dans nos ports,
Neptune, impatient de voir briser ses chaînes,
Sur ses flots azurés lève un front radieux;
Au seuil de nos hameaux l'Espérance est assise,
Et raconte aux pasteurs les bienfaits de Louise,
Et d'un héros naissant l'avenir glorieux.

Renouvelle tes chants, riche et belle Ausonie;
Peuple de Romulus, noble cité de Mars,

---

(3) Il est difficile de décrire la vive sensation qu'ont produite dans la capitale les cent coups de canon annonçant la naissance du roi de Rome.

(4) Au moment qu'on a su à Paris la naissance du roi de Rome, madame Blanchard est montée en ballon, et elle a semé partout, dans son voyage aérien, ces mots écrits sur des feuilles de papier: *le roi de Rome est né.*

(5) Deux heures après l'accouchement de S. M. l'impératrice, on a appris cette *heureuse* nouvelle à Bruxelles et à Turin par la voie du télégraphe.

(*Notes du citoyen Michaud.*)

Levez-vous, saluez l'héritier des Césars :
Du grand Napoléon il aura le génie ;
Comme lui de l'empire il maintiendra les droits
La Victoire a juré de lui rester fidèle :
Il régira le monde, et la vie éternelle
Doit être encor pour lui la maîtresse des rois.

O spectacle inconnu! Lutèce triomphante
De lauriers belliqueux voit ses temples parés :
Le bronze tonne encore.... Aux lévites sacrés,
La Victoire elle-même, en sa pompe éclatante,
Vient présenter des rois l'auguste rejeton ;
Et la Religion le montrant à la terre,
Sous un dais entouré des enfans de la guerre,
Au pied des saints autels va consacrer son nom.

Sion, réjouis-toi : la voix de tes prophètes
Vient t'annoncer encor les jours de l'Eternel :
Devant un jeune enfant, cher espoir d'Israël,
Les cèdres du Liban inclineront leurs têtes :
Des peuples opprimés il deviendra l'appui ;
Il punira le crime, il flétrira le vice ;
Ses paroles seront la voix de la justice,
Et l'esprit du Seigneur marchera devant lui.

Quand d'un autre David, son glorieux modèle,
Cet enfant adoré connaîtra les exploits,
Sion, dans sa splendeur, aura donné des lois
Au fils de Samarie, à l'Égypte infidèle ;
Le Philistin verra ses remparts démolis,
Ses champs seront couverts de ronces et d'épines,
Et la superbe Tyr montrera ses ruines
Au rivage des mers où son trône est assis.

Vainement la Discorde, en frémissant de rage,
Agite ses serpens étouffés tant de fois :
Le berceau glorieux où dort le fils des rois
Est pour nous l'arc-en-ciel qui brille après l'orage :
Déjà le ciel plus doux sourit à nos concerts ;
O prodige éclatant! de guirlandes parée,
La couche d'un enfant devient l'arche sacrée
Qui conserve la loi promise à l'univers.

O vous, heureux enfans, qui commencez la vie,
Jeunes fleurs qui naissez pour un monde nouveau,
Un astre aimé des cieux luit sur votre berceau :

A vos destins futurs le vieillard porte envie.
Sur une terre heureuse et sous un ciel serein
Vous verrez sans effroi les crimes de notre âge,
Semblables au nocher contemplant du rivage
Les flots tumultueux de l'Océan lointain.

Au signal d'un héros, père de la patrie,
Une Flore inconnue a paru dans nos bois; (6)
Le désert étonné va fleurir à sa voix
Et verra des cités la féconde industrie:
Le miel américain croîtra dans nos sillons;
Des trésors ignorés dans nos champs vont éclore,
Et sur leurs bords lointains les peuples de l'aurore,
Des rives de la Seine environ les moissons.

Nos fleuves uniront leurs ondes fraternelles;
Et des climats divers échangeant les trésors,
Le commerce opulent, rappelé dans nos ports,
Règnera sur des mers trop long-temps infidèles.
Tous les arts, enfantant des prodiges nouveaux,
Orneront des palais et des cités nouvelles,
Et, le front couronné de palmes immortelles,
Du grand Napoléon rediront les travaux.

Français, vous n'aurez plus qu'à chanter ses conquêtes;
Le fer qui des guerriers arma les bataillons,
Tracera dans vos champs de paisibles sillons,
L'airain ne tonnera que dans vos jours de fêtes;
Vous donnerez vos lois à vingt peuples divers;
Et l'arbre de la paix qui croîtra d'âge en âge,
Sur votre empire immense étendant son ombrage,
De l'univers soumis entendra les concerts.

Si vous voulez une preuve convainquante du royalisme de M. Michaud, lisez, si vous en avez jamais la patience, les articles de la *Quotidienne* de 1814, signés O. Ils sont tous de M. Michaud.

MILET DE MUREAU ➤➤➤. La république, l'empereur et le roi, telles sont les trois idoles qu'a encensées

(6) S. M. l'empereur vient d'encourager la culture des plantes qui peuvent suppléer à l'indigo, à la cochenille, à la canne à sucre, etc.

M. Milet de Mureau. Sous la première, il a obtenu des grades, et a été fait général de division, le 2 juillet 1799. Sous le second, il a été nommé officier de la légion d'honneur; et sous le troisième, commandant de la même légion (10 septembre 1814), et commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

MILLEVOYE (Charles). Membre de la société philotechnique de Paris, de l'académie de Lyon, et autres. Peu de poëtes, même gagés, ont saisi avec plus d'empressement toutes les occasions et toutes les circonstances de pouvoir montrer leur verve. On sait que ces petites pièces qui font les délices d'un parti, meurent souvent, nous ne disons pas avec le parti, mais avec le motif qui les a inspirées: nous croyons donc rendre un service aux lettres et aux girouettes en conservant quelques-unes de ces nombreuses productions *circonstancielles* échappées à la muse féconde, flexible et variable de M. Charles Millevoye.

Procédons par ordre.

HERMANN ET THUSNELDA,

SCÈNE LYRIQUE,

A l'occasion du mariage de S. M. l'empereur et roi.

(La scène se passe à l'extrémité de la forêt de Chérusca, sur le sommet d'un rocher.)

BARDES et DRUIDES; THUSNELDA et SES COMPAGNES; ensuite HERMANN, et SIGISMAR, père de THUSNELDA; PEUPLE et GUERRIERS.

PREMIER DRUIDE.

ENTENDEZ-VOUS le bruit de l'horrible mêlée?
Comme le tourbillon du nord,
Le fatal combat de la mort
Mugit au fond de la vallée.

Bardes, précipitez vos pas;
Allez, et que par vous la victoire s'achève.
Faites entendre à nos soldats
Vos chants plus puissans que le glaive.

BARDES.

Que nos ennemis tremblent tous!
Qu'ils tremblent! L'homme de la gloire,

Le grand Hermann combat pour nous :
Hermann est pour nous la victoire.

UN BARDE.

Appui de nos autels, fondateur de nos droits,
De nos destins son âme est sans cesse occupée ;
Il agrandit son peuple, et ce roi de l'épée
Tient de sa main le sort des rois.

CHOEUR.

Hertha, divinité chérie,
Rends-nous Hermann victorieux :
Couvre du bouclier des dieux
Le bien-aimé de la patrie.

BARDE.

Hermann, pose le glaive ; arme-toi seulement
Du bouclier de fleurs que Thusnelda t'apprête ;
Des époux ordonne la fête,
Et fais asseoir la paix sur l'autel du serment.

LE CHOEUR.

Hertha, divinité chérie, etc.

PREMIER DRUIDE.

Suspendez vos concerts, Bardes, c'en est assez :
Par la divine Hertha vos vœux sont exaucés :
Jamais au ciel en vain notre voix ne s'élève.
Hermann et Sigismar se sont tendu la main ;
Tous deux ont abaissé la pointe de leur glaive ;
De ce rocher tous deux ils prennent le chemin.

. . . . . .

SIGISMAR.

Tu l'emportes, Hermann : il n'est point d'ennemis
Que ta vaillance ne surmonte.
Ce glaive par ma main dans la tienne est remis ;
Et je puis désormais sans honte
Me soumettre au héros à qui tout est soumis.

HERMANN.

Oui, noble Sigismar, je reçois cette épée,
Qui de sang désormais ne sera plus trempée ;
Je veux qu'on la suspende aux autels de nos dieux ;
Mais j'ose réclamer un don plus précieux :
Sigismar, ta fille m'est chère ;
Ces grâces, ces vertus, cette aimable candeur,
Et l'auguste fierté de ce grand caractère,
D'un héroïque amour ont embrasé mon cœur.
Il est temps qu'un lien prospère,
Enchaînant dans son vol l'aigle des légions,
Rende la paix aux nations,

Et donne à mon peuple une mère.

. . . . . .

UN BARDE.

Honneur à l'épouse nouvelle !
Honneur à la chaîne éternelle
Qui joint la vierge aimable au héros glorieux !
La compagne d'Hermann doit des fils à la terre,
Et de notre avenir, son sein dépositaire
Accomplira pour nous la promesse des cieux.

CHOEUR GÉNÉRAL.

Peuple d'Hermann, peuple fidèle,
De sa jeune compagne embrassons les genoux ;
Et puisse-t-il obtenir d'elle
Le bonheur qu'il répand sur nous !

LE CHANT DE VIRGILE,

sur la naissance du roi de Rome.

L'AIRAIN sonnait ; le bronze éclatant dans les airs,
De la naissance auguste informait l'univers.
Rome fut attentive : en ses nobles ruines
Tressaillit la cité que fondèrent les dieux ;
Et l'aigle des sept collines
Poussa trois cris vers les cieux.

Le Pausilype, au fond de sa grotte lointaine,
Les répéta trois fois ; et l'immortel rameau
Du rival de Mélésigène (1)
Frémit long-temps sur son tombeau.

Lui-même, reprenant cette lyre inspirée
Qui n'a point oublié le nom de Marcellus,
Il s'élance couvert de la nue azurée,
Des champs de Parthénope aux monts de Romulus.

O Capitole, sous ta voûte
Il vient chanter l'hymne aux Romains :
Du fond de ses roseaux le Tibre ému l'écoute,
Et l'urne d'or est prête à tomber de ses mains.

ends, cité de Mars, dit le chantre d'Enée,
» La pourpre souveraine et l'orgueilleux faisceau ;

(1) On se souvient qu'Homère, né aux bords du fleuve Mélès, portait avant sa cécité, le nom de *Mélésigène*.

» Cesse de déplorer ta gloire détrônée,
» Tes temples en poussière et tes dieux au tombeau.

» Sois toujours cette ville auguste et fortunée
» Qu'à la mère des dieux comparaient mes accens, (2)
» Quand, reine de l'Olympe et de tours couronnée,
» Des rois de l'univers elle accueillait l'encens.

» Le Louvre a triomphé du divin Capitole;
» Lutèce est en ce jour la Rome d'autrefois;
» Mais Rome est fière encor de régner sous ses lois,
» Et du trône du monde un berceau la console.

» Sur ce berceau chéri des dieux,
» Sont apparus, dit-on, des signes prophétiques;
» Ainsi qu'aux jours antiques,
» Un astre inattendu s'est levé dans les cieux. (3)

» L'hiver s'enfuit aux monts de la Scandinavie:
» Le soleil, père de la vie,
» A redoublé l'éclat de son disque enflammé;
» Et, jaloux d'assister au bonheur de la France,
» Le printemps, dieu de l'espérance,
» Remonte avec le temps sur son char embaumé.

» De lauriers et de fleurs la tête environnée,
» Viens rouvrir désormais la marche de l'année,
» Mois consacré jadis à l'amant de Vénus! (4)
» Triomphe, et ressaisis ta guirlande flétrie,
» Que posa l'ami d'Egérie
» Sur le double front de Janus.

» Du temple de ce dieu portes étincelantes,
» Fermez-vous à jamais! Cachez à l'œil mortel
» Le char de fer, le glaive et les haches sanglantes,
» Et du terrible Mars l'inexorable autel.

» Le seuil d'airain, scellé des mains de la Victoire,

---

(2) Virg. Enéid.

(3) Découverte d'une nouvelle étoile peu de jours avant la naissance de S. M. le roi de Rome.

(4) On sait que, jusqu'au règne de Numa, le mois de mars était le premier de l'année.

Recevra les tributs de l'univers soumis,
Là César, au repos condamné par sa gloire,
Verra se prosterner ses derniers ennemis.

Là viendront expirer les haines sanguinaires,
» Les discordes incendiaires,
» Et les homicides complots;
» Là viendra se briser la rage
» De cette nouvelle Carthage,
» Turbulente comme ces flots.

» Ivres d'une joie insensée,
» Ils avaient dit dans leur pensée :
» Sa race avec lui doit finir.
» Il mourra, le dieu de la terre!
» Son trône solitaire,
» Comme sans héritier, sera sans avenir.

» Mais leur espoir s'enfuit, tel qu'une ombre légère.
» De César le fils adoré,
» Magnanime héritier des vertus de sa mère,
» Du monde est le lien sacré.

» Seine, embellis tes bords pour la reine chérie;
» Pose ton urne à ses genoux.
» Terre d'hymen, heureuse Austrie,
» Cueille pour l'ombrager tes myrtes les plus doux.

» Par elle, et le Danube, et l'Oder, et la Sprée,
» Ont aux flots du vieux Tibre associé leurs eaux;
» Par elle, l'olivier d'Astrée
» Sur l'univers romain balance ses rameaux.

» Pourquoi l'arrêt des destinées,
» De ma gloire enchaînant le cours,
» A-t-il donc placé mes journées
» Si loin de ces illustres jours!
» Rome, ô jeune César! sous ton règne prospère
» Ne m'eût point vu de mon vieux père
» Redemander les dieux et les champs envahis.
» Exilé pour jamais de son rustique empire, (5)
» Mélibée en pleurant n'eût point dit à Tityre :
» Heureux vieillard, tes champs ne te sont point ravis. »

(5) *Mea regna.* (Ecl. I.)

L'ombre, à ces mots, retourne au sein du mausolée.
Dans les airs lentement sa voix s'est exhalée
Comme le dernier son d'un luth mélodieux,
Ou comme cette odeur d'immortelle ambroisie
Dont la brillante poésie
Parfume la trace des dieux.

Les alliés sont sur le sol de la France; M. Millevoye s'écrie aussitôt :

Vainqueurs de Marathon, quel trouble vous égare!
Levez-vous; triomphez de Sparthe et de Mégare,
Echappez à l'affront de leur joug odieux.
Sparthe et Mégare en vain jurent votre ruine;
Vainqueurs de Marathon, vainqueurs de Salamine,
Répondez-moi de vous, je vous réponds des dieux.
. . . . . .
. . . . . .
A ce présage heureux, en agitant le glaive,
Dans sa force première Athènes se relève;
Les braves sont armés de leurs longs javelots;
Ils partent, plus joyeux que ces brillans théores,
Dans les groupes mêlés aux chœurs des canéphores,
Volaient, parés de fleurs, aux fêtes de Délos, etc.

(*Stésichore*, ou *l'Hymne aux Athéniens*, *pièce de vers allégorique imprimée dans le* Journal de Paris, le 24 janvier 1814.)

Monseigneur le duc de Berry met le pied à Tivoli, il faut que M. Millevoye, par la bouche d'un nécromancien ou diseur de bonne aventure, lui décoche les vers suivans :

Aimable dans la paix, vaillant s'il faut combattre,
Tu seras surnommé le prince des soldats,
La victoire suivra l'héritier d'Henri-Quatre :
« Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. »

Ton père, des Français la seconde espérance,
T'alarmait pour ses jours, ses jours nous sont rendus :
Dieu gardera long-temps à notre belle France
Un bon prince, *un Français de plus.*

Comme lui désormais, comme son noble frère,
Parmi nous tu seras chéri,

Tant qu'à nos chevaliers la gloire sera chère,
Tant que l'on redira la chanson de Henri.

L'olive en main, la paix consolera la terre :
Mais si l'étranger toutefois
Venait à réveiller le lion de la guerre,
Appelle tes soldats, ils vaincront sous tes lois.

Prince, compte sur eux, compte sur leur épée,
Des ligueurs renaissans quels que soient les projets,
Leur attente sera trompée :
Le bouclier des rois, c'est le cœur de leurs sujets.

Tel est l'arrêt du sort dont je suis l'interprète.
Généreux prince, amour du peuple et du guerrier,
Tu peux m'en croire, ma baguette
Est une branche de laurier.

Nous gardons le silence sur la *Bataille d'Austerlitz*, poëme, 1806, Paris, et *qui est resté* chez A. Aug. Renouard. *La Mort de Louis XVI*, 1815, etc., etc.

MILLIN (Aubin-Louis). Membre de l'institut et de la légion d'honneur ; conservateur des médailles, des pierres gravées et des antiques de la bibliothèque impériale ; professeur d'antiquités ; membre de la société royale des sciences de Gœttingue, de l'académie italienne, de celle des curieux de la nature à Erland ; des sciences physiques de Zurich ; d'histoire naturelle et de minéralogie d'Jéna ; de l'académie royale de Dublin ; de la société linnéenne de Londres ; de l'académie impériale des naturalistes de Moscou ; de l'académie royale des antiquaires de Copenhague ; des sociétés d'histoire naturelle, philomatique, galvanique, celtique, médicale d'émulation ; de l'athénée des arts de Paris ; des académies et sociétés des sciences de Turin, Lyon, Rouen, Abbeville, Boulogne, Poitiers, Niort, Nîmes, Marseille, Alençon, Caen, Grenoble, Colmar, Nancy, Gap, Strasbourg, Mayence, Besançon, Nantes, Soissons, Lille, etc. etc. ; auteur du *Voyage dans les départemens du midi de la France* (1808 et années suivantes).

Maintenu par S. M. Louis XVIII conservateur des mé-

dailles et pierres gravées, et des antiques de la bibliothèque du roi.

Remaintenu par S. M. l'empereur conservateur des médailles, des pierres gravées et des antiques de la bibliothèque impériale, etc. etc.

Pendant la révolution, il a donné au public le volume dont voici le titre entier : *Annuaire du républicain*, ou *légende physico-économique*, avec l'explication de trois cent soixante-douze noms imposés aux mois et aux jours; ouvrage dont la lecture journalière peut donner aux jeunes citoyens et rappeler aux hommes faits les connaissances les plus nécessaires à la vie commune, et les plus applicables à l'économie rustique et rurale, aux arts, et au bonheur de l'humanité, etc.; par Eleuthérophile Millin, professeur de zoologie à la société d'histoire naturelle, et au lycée des arts. 1 vol in-12, l'an 2 de la république.

Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs que le mot Eleuthérophile, pris ou adopté par le sieur Millin, veut dire *amant de la liberté*.

MINES ⊐ (Direction générale des). Les personnes employées dans cette administration semblent être inamovibles, quel que soit le règne sous lequel elles vivent. En comparant l'*Almanach impérial* de 1811, par exemple, et le DÉSOLANT *Almanach royal*, vous trouverez toujours à son poste un *Monsieur* LELIÈVRE, ⊐ ou *Monsieur le chevalier* LELIÈVRE, ⊐ suivant l'almanach. MM. HASSENFRATZ, ⊐ BAILLET, ⊐ CORDIER, ⊐ HÉRON DE VILLEFOSSE, ⊐ SCHREIBER, ⊐ sont des inspecteurs divisionnaires toujours en fonction. Descendez-vous jusqu'aux ingénieurs en chef de 1re et de 2e classe? Vous les verrez au grand complet dans les deux almanachs; il n'y en a pas un seul au service du roi qui n'ait été préalablement au service de l'empereur. Il n'y a pas jusqu'à un M. TONNELIER, ⊐ *conservateur*, qui sut se faire *conserver*.

MIOLLIS ⊐⊐⊐. Il a obtenu successivement tous ses grades sous la république française, et a été nommé général de division le 6 juillet 1799; l'empereur le nomma

comte de l'empire, grand-officier de la légion d'honneur, gouverneur général de Rome, et président de la consulte extraordinaire. Le roi le nomma enfin chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (13 août 1814), et commandant à Marseille.

MOLÉ ⊣⊣⊣. Auditeur au conseil d'état en 1805; maître des requêtes, commissaire impérial au grand Sanhédrin; nommé par l'empereur conseiller d'état, officier de la légion d'honneur, directeur général des ponts et chaussées, grand-juge ministre de la justice. Nommé par le roi membre du conseil général du département de la Seine, renommé par l'empereur directeur général des ponts et chaussées (*Décret* du 21 mars 1815); pair de France le 4 juin suivant, par l'empereur; pair de France, le 17 août suivant, par le roi; et directeur des ponts et chaussées sous le roi, à son retour. Aussi le comte Molé, après avoir exposé la splendeur de la France après la campagne de Russie, s'écriait-il:

« Si un homme du siècle de Médicis ou du siècle de Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à la vue de tant de merveilles il demandât combien de règnes glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, vous répondriez qu'il a suffi de douze années de guerre, et d'un seul homme. »

(*Moniteur* du 12 mars 1813.)

MOLINIER MONTPLANQUA ⊣⊣. Fidélité à S. M. l'empereur Napoléon (avant 1814), comme maire du 12e arrondissement de la bonne ville de Paris. Fidélité à S. M. Louis XVIII (en 1814) comme maire du susdit arrondissement. *Refidélité* à S. M. l'empereur Napoléon, *qu'il salue des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.* (*Adresse* du conseil municipal de la ville de Paris, en date du 25 mars 1815, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Molinier Montplanqua.) Dans tout cela il a obtenu la croix de la légion d'honneur, le 2 août 1814.

MONBADON ⊣⊣ (Lafaurie de). Ancien maire de la bonne ville de Bordeaux. Voici une preuve de son zèle impérial.

« Le maire de Bordeaux a réuni, le 25 de ce mois, ceux des habitans de cette ville qu'à un premier examen il a jugés dignes d'être appelés à former une garde d'honneur auprès de S. M. Ce magistrat a ouvert la séance par un discours qui commence ainsi :

« Messieurs, tout nous annonce que S. M. l'empereur et roi honorera très-incessamment la ville de Bordeaux de sa présence. S. M. reçoit dans ce moment les hommages de ses peuples d'Italie; en quittant cette famille adoptive, notre auguste souverain se rendra aux vœux empressés de ses véritables enfans, en venant recevoir parmi nous, au milieu des acclamations de joie qu'excitera sa présence, l'expression de notre admiration, de notre amour et de notre respectueux dévouement. »

(*Journal de l'Empire*, du 24 août 1807.)

Aussi M. de Monbadon fut-il membre de la légion d'honneur; gouverneur du palais impérial de Bordeaux, et enfin admis au sénat le 6 mars 1809. Le roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814.

MONCEY ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (Bon-Am.-Jean de), né à Besançon en 1754. Passa du rang de grenadier de Champagne à la barre de la convention, pour reprendre ensuite le casque et l'épée; ancien officier des Cantabres. Son nom de famille est JEANOT. Il ne faut pas confondre le nom de *Moncey*, qu'il a pris, avec celui du marquis de Moncey, ancien seigneur du village de ce nom en Franche-Comté, où, par la suite des événemens, M. Jeanot a acquis de grandes propriétés. Ce fut en l'an 2 de la république, une et indivisible, qu'il commença à se faire connaître comme militaire. Il était simple capitaine dans le corps des Cantabres à l'armée de Bayonne. En peu de mois, les représentans du peuple près cette armée l'élevèrent successivement aux grades de chef de brigade, général et commandant en chef. Après la paix avec l'Espagne, il fut envoyé en Italie par le directoire. Il fut nommé successivement par l'empereur, premier inspecteur général de la gendarmerie; grand-officier de l'empire; maréchal; grand-aigle de la légion d'honneur; et le 13 pluviose an 13, duc de *Conegliano*, qui paraît être le nom définitivement adopté par M. Moncey. Après avoir donné son adhésion aux actes du gouvernement provisoire (*Moniteur* du 12 avril), M. le

maréchal, dit le *Journal des Débats* du 1er mai 1814, a été jusqu'à Boulogne, à la rencontre de S. M. Louis XVIII. On l'a vu successivement à cheval, ou derrière la voiture de l'empereur, ou derrière celle du roi. M. le maréchal fut confirmé par le roi dans son poste de premier inspecteur de la gendarmerie devenue royale; il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; pair de France le 4 juin suivant; et ministre d'état composant le conseil du roi. Loin d'avoir rien perdu sous l'ancien gouvernement, M. Moncey a été encore nommé pair de France par l'empereur. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.)

MONGE (Gaspard). Ministre de la marine sous la convention nationale (1792); il vient avec Lebrun et Clavières, prononcer à la séance du 21 septembre le discours suivant:

« La convention nationale vient de ratifier le vœu de tous les sages, et de légaliser la volonté de tous les Français en les délivrant du fléau de la royauté. Certes, cette journée est la plus grande dont les fastes du genre humain puissent encore conserver la mémoire; et il est sans doute permis au premier pouvoir exécutif de la république française, de se glorifier d'abord de telles fonctions à remplir à une époque si solennelle. Il nous est impossible, messieurs, de vous exprimer toute l'énergie que ces circonstances nous inspirent, et nous serions les plus lâches des hommes, si quels que soient les dangers auxquels nous pourrons être exposés, nous n'étions toujours prêts à les braver pour le maintien de la glorieuse résolution que vous avez prise. En vous présentant nos hommages, *nous prenons devant vous l'engagement de mourir, s'il le faut, en dignes républicains, pour la liberté et l'égalité*, que vous allez fonder sur des bases inébranlables. »

Nous plaçons à la suite de ce petit discours le suivant, et on remarquera combien le style du citoyen ministre a changé. Il est vrai qu'il était alors

Le sénateur Monge, comte de Peluse, grand-officier de la légion d'honneur, grand'-croix de l'ordre de la réunion, chevalier de la couronne de fer, titulaire de la sénatorerie de Liége, membre de l'institut, commis-

saire extraordinaire de S. M I. dans la 28 division militaire ; aux habitans de la 25e divion militaire.

« Français, je viens, en vertu des ordres de S. M., pour faire connaître ses intentions généreuses et pacifiques; je viens m'unir à vous, et prendre les mesures que commandent les circonstances.

» La mission honorable que S. M. m'a confiée m'a d'autant plus flatté, que je dois l'exercer dans des départemens que j'affectionne, et dont les habitans ont souvent donné des preuves de zèle pour le service de S. M.

» Français, l'empereur veut la paix, il l'a solennellement déclaré aux principaux corps de l'état, et la mauvaise foi seule peut encore feindre d'en douter. La noble modération de S. M. est aussi manifeste que son inébranlable fermeté ; elle s'est montrée au milieu des combats comme après les victoires les plus éclatantes.

» L'empereur, fortement occupé, il est vrai, de grands desseins qui avaient pour objet le bonheur de tous les peuples du continent, mais abandonné par les puissances même qui méconnaissent aujourd'hui les principes que naguère elles avaient adoptés avec empressement, est bien déterminé à consacrer tous ses soins au bonheur de son peuple.

» Monarque et père, l'empereur ne veut plus jouir que de la félicité des familles. Ses intentions sont invariablement fixées.

» Français ! l'empereur ne prétend pas plus troubler les puissances étrangères dans leurs états, qu'il n'est disposé à souffrir leur influence dans le sien. Il veut la paix enfin, et il a adhéré à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur et le vœu national.

» Mais ces intentions si modérées, si magnanimes, contrarient les desseins des directeurs de la coalition. Ils veulent déchirer, accabler, détruire la nation française; et s'ils semblent n'attaquer que le gouvernement, c'est qu'ils savent bien que la France n'existerait plus en corps de nation, si la clef de la voûte manquait à l'édifice.

» Français ! c'est en vain que les éternels ennemis de notre patrie se jouent de tous les principes de justice; nous ne serons pas dupes de leur insidieuse politique, née sur les bords de la Tamise. Les sentimens de notre auguste empereur nous sont maintenant connus. Soyons unis, attachons-nous au gouvernement, notre véritable ancre d'espérance. Qu'un seul esprit nous anime; qu'un sentiment unique nous enflamme ; celui de repousser l'ennemi au-delà du Rhin. L'exercice de notre industrie, la conservation du sol qui nous a vus naître, notre salut enfin, dépendent de notre courage et de notre confiance absolue au chef suprême de l'état, qui seul peut nous sauver, et qui nous sauvera. »

Liége, le premier janvier 1814.

Le comte de Peluse, MONGE.

M. Monge, comte de Peluse, était pair impérial. (*Décret* du 4 juin 1815.)

MONPERLIER (J. A. M.) (*de Lyon*). Président du Caveau lyonnais, membre du Cercle littéraire de Lyon, correspondant des Soupers de Momus, auteur dramatique, pourvoyeur des théâtres de Lyon.

LE SONGE;

(*Hommages poétiques, tome 2, page 142.*)

(L'auteur, plongé dans un profond sommeil, est tout à coup transporté dans des régions inconnues: un vieillard, appuyé sur une urne, lui tient ce discours:)

Mon fils, tu viens ici percer la nuit des temps:
Faut-il te retracer les discordes civiles,
Le sang des citoyens répandu dans les villes,
Et le trône ébranlé par d'aveugles mortels?
. . . . . .
. . . . . .
Napoléon paraît, et l'univers respire.
Contemple ce héros bienfaiteur à son tour,
De ses sujets nombreux dignes de son amour!
Vois dans ses nobles traits se peindre sa vaillance!
Protecteur des Français, sur le trône il s'élance!
Appelé par le ciel, par le cri des humains,
Le sceptre de l'empire éclate dans ses mains.
De ses prédécesseurs la brillante mémoire
Ne pourra soutenir les rayons de sa gloire;
Dans les camps, aux conseils, *Alexandre* ou *Titus*,
Lui seul réunira leurs antiques vertus.
Des bords de la *Vistule* aux colonnes d'*Alcide*,
Suis le vol radieux de l'aigle qui le guide;
Regarde avec orgueil cette foule de rois
Qu'vaincus par son bras, ou soumis par ses lois;
De mille nations la France respectée,
Entasser les lauriers sur sa tête indomptée:
Doux fruits de son courage, une éternelle paix
Après de longs travaux couronne ses succès.
Les arts, ces dons sacrés, ces fils de l'harmonie,
Renaissent à la voix de son puissant génie;
Et l'or et les honneurs par ses soins vigilans,
Sous les plus humbles toits vont chercher les talens.
Paris devient encor la rivale de *Rome;*
Tout s'agrandit enfin à l'aspect d'un grand homme.

. . . . . .

Voilos de l'avenir, vous tombez devant moi!
Je vois, *Napoléon*, un fils digne de toi;
Il joindra tes vertus aux grâces de Marie;
Instruit par les hauts faits d'une si belle vie,
Gage de ta tendresse et d'un bonheur constant,
Au sortir de tes bras la victoire l'attend.

. . . . . .

L'OMBRE DE HENRI IV,

ODE.

A Lyon, chez Chambet. (Mai 1814.)

Pleure sur tes lauriers, muse des vains prestiges,
Un jour a dévoré les vingt ans de prodiges
Dont la fausse grandeur avait séduit tes yeux!
Il est tombé l'orgueil du diadème,
Et son heure suprême
Pour instruire la terre a sonné dans les cieux.

La paix, la douce paix enchaînant les tempêtes,
Invite l'univers à ses illustres fêtes:
Ses mains vont relever et le trône et l'autel;
Sur un sol trop long-temps sillonné par la foudre,
Le lis réduit en poudre
Va briller désormais d'un éclat immortel.

Vous qui nous conserviez ces tiges adorées,
Rivages d'Albion, plaines hyperborées,
Les jours de l'espérance enfin sont arrivés!
Ils sont dignes des lis les champs de ma patrie;
Et la France vous crie:
Rendez-moi ces trésors que vous m'avez sauvés!

Le ciel qui les conduit, le ciel qui les envoie,
Change nos pleurs de sang en des larmes de joie:
Par le noble sentier que leur traça l'honneur,
Tandis que les Français au-devant d'eux s'élancent,
Modestes, ils s'avancent
Chargés de souvenirs, de vœux et de bonheur.

. . . . . .

C'est Henri IV. qui parle :

« Princesse infortunée, ô *Charlotte*, ô ma fille!
» Ange consolateur de ta noble famille,
» Sous le toit paternel tu veux tout oublier :
» Tu fuis un souvenir trop cher et trop funeste ;
» Et, colombe céleste,
» Quittant le noir cyprès, tu portes l'olivier. »

A travers les écueils d'une mer orageuse,
Louis, Dieu remplissait ton âme courageuse;
Il t'ouvrait le chemin qu'avait détruit l'erreur;
Et ses doigts imprimaient sur ton front vénérable
Le signe impérissable
Des destins ennemis heureux triomphateur.

. . . . . .

. . . . . .

Nota. Cet article nous a été envoyé de Lyon, par un parent de M. Monperlier.

MONTESQUIOU-FESENZAC ✝✝✝ (Elisabeth-Pierre), né le 30 septembre 1764. Grand-chambellan de l'empereur, commandant de la légion d'honneur, grand-officier de la couronne, commissaire extraordinaire de S. M. l'empereur et roi, dans la 15e division militaire à Rouen (*décret impérial* du 26 décembre 1813); nommé par le roi pair de France, le 4 juin 1814; et par l'empereur, pair de France, le 4 juin 1815.

C'est lui qui, le 3 avril 1810, disait à Napoléon :

« Sire,

» Le corps législatif vient mêler ses vœux aux acclamations des peuples. Toute l'Europe retentit de cet illustre hyménée, de ce gage assuré de la paix, de cette auguste alliance qui semble porter avec elle toutes ses destinées. Il est glorieux, Sire, de pouvoir commander aux fureurs de la guerre, et de faire cesser les rivalités des nations; mais qu'il est heureux de jouir de cette gloire auprès d'une jeune princesse dont les vertus ont devancé l'âge, et qui, par les regrets qu'elle laisse aux lieux de sa naissance, promet tant de bonheur à V. M. et au peuple qu'elle vient d'adopter!

» La renommée, Madame, a fait assez connaître les merveilles de ce règne et l'éclat du trône où vous montez; mais il est auprès de ce trône glorieux une place toujours réservée par la grâce et la bonté, dont le malheur fait son premier asile, et dont la gloire se compose

de bienfaits et de reconnaissance : c'est à ce rang suprême que vous appellent tous les vœux. Déjà les plus douces espérances naissent à votre approche ; un charme puissant se fait sentir dans cet empire ; il semble qu'un nouveau cours de prospérités commence pour le monarque et pour ses peuples.

» Oui, Sire, nous verrons les plus doux sentimens de la nature inspirer votre génie, l'esprit de famille s'unir à l'amour de la patrie, et la France recevoir de nouveaux bienfaits de la tendresse paternelle.

» Que votre bonheur et celui de vos peuples consacrent donc à jamais cette illustre alliance ! Qu'elle ramène parmi nous ces longues années de paix, si chères à nos souvenirs ; que l'auguste compagne de votre trône réalise tous mes vœux ; qu'elle soit chère à V. M., chère à ses peuples, et que ce concours d'affections et d'hommages soit le charme de votre vie et sa plus douce récompense ! »

MONTESQUIOU ⪤ (l'abbé de). Ancien membre de l'assemblée constituante. Le sénat, le 1er avril 1814, le nomma un des cinq membres composant la commission chargée du gouvernement provisoire. Nommé par le roi ministre et secrétaire d'état de l'intérieur. (*Moniteur* du 13 mai 1814.) *Voyez* son rapport à la chambre des communes, séance du 12 juillet 1814.

MOREAU ⪤⪤. Maire du 9e arrondissement de la bonne ville de Paris (avant 1814) ; maire dudit arrondissement (en 1814) ; maire encore du susdit arrondissement (après 1814.) La formule du serment était *à peu près la même* sous ces trois gouvernemens.

Chevalier de la légion d'honneur (avant 1814) ; anobli (le 2 août 1814), et *saluant* (après 1814) *S. M.* des NOUVELLES protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité. (*Adresse* du conseil municipal de la ville de Paris, en date du 25 mars 1815, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Moreau.)

MORIN ⪤. Secrétaire du consul Bonaparte et du général Masséna ; auteur d'un poëme intitulé *Gênes sauvée*, ouvrage tiré à dix mille exemplaires. Il existe deux traditions au sujet du débit de cet ouvrage ; la première est que neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf exemplaires sont

encore chez le libraire-éditeur; la seconde, que M. Morin ayant *donné* à peu près les dix mille exemplaires, est dans l'intention de faire paraître la deuxième édition, vu les demandes nombreuses qui lui en sont faites par *ses amis*. M. Morin a fait une ode sur le mariage de Napoléon; sous le roi, il a été chef de division au ministère de la police.

MORTEMART ⊣⊣ (le duc de). Comte de l'empire, membre de la légion d'honneur; nommé par l'empereur gouverneur du palais de Rambouillet. Nommé par le roi pair (4 juin 1814), et capitaine-colonel des cent-suisses.

MORTIER ⊣⊣⊣⊣ (Ed.-Adolphe-Casimir-Joseph), né à Cambrai selon les uns, ou à Dunkerque selon les autres; un des plus fameux généraux de la république française; sous l'empereur il fut nommé maréchal, duc de Trévise, grand-officier de l'empire; grand-aigle de la légion d'honneur, et commandant en chef l'armée du midi, en Espagne. Le roi le nomma pair de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814, et gouverneur de la 16e division militaire à Lille. Voici depuis la conduite qu'il a tenue.

« Hier, avant la messe, le duc de Trévise, arrivant de Lille, s'est présenté chez l'empereur. Ce maréchal, par sa fermeté et les bonnes mesures qu'il avait prises, a conservé Lille à l'empereur. Le projet des princes avait été de faire entrer la partie de la maison du roi sur laquelle ils pouvaient compter. Ce projet a trouvé des obstacles dans le patriotisme du maréchal et de la garnison, qui étaient décidés à ne laisser introduire dans la place aucune troupe qui ne fût sous l'obéissance de l'empereur. »

(*Journal de l'Empire*, du 28 mars 1815.)

Aussi M. Mortier fut-il nommé pair de France par l'empereur (*décret impérial* du 4 juin 1815).

M. Mortier avait eu l'honneur de dîner avec le roi le 30 avril 1814, à Compiègne; il avait eu aussi l'honneur de dîner avec l'empereur, le 27 mars 1815, aux Tuileries.

MOSKOWA. (le prince de la). *Voyez* NEY.

MOURE. ⊣⊣⊣ Baron de l'empire, président de la cour de cassation; membre de la légion d'honneur, nommé par

l'empereur ; officier de la même légion, nommé par le roi. (23 août 1814.)

MOUNIER ⊣. Auditeur au conseil d'état en 1810, intendant de Weimar et de Glogaw, pendant la guerre de Prusse ; maître des requêtes et secrétaire du cabinet de l'empereur ; commandeur de l'ordre de la réunion, et officier de la légion d'honneur ; intendant des bâtimens de la maison du roi.

MURAIRE ⊣⊣⊣⊣. (Honoré), né le 6 novembre 1750. Avocat au parlement d'Aix ; président de la cour de cassation ; conseiller d'état, grand-cordon de la réunion, et grand-officier de la légion d'honneur. Voici le discours qu'il tint à Monsieur, comte d'Artois, le 9 avril 1814.

« Monseigneur,

» Après une trop longue et trop violente tempête, le vaisseau de l'état rentre enfin dans le port. La France retrouve son véritable roi, et les Français un père dans le sein duquel ils oublieront leurs malheurs. Tout ce qu'un événement si heureux a produit d'allégresse et d'enthousiasme, tout ce que ce jour à jamais mémorable de bonheur et d'amour, de régénération et d'espérance, de réconciliation et de paix, a produit d'émotions et de sentimens, la cour de cassation l'a éprouvé, elle l'a ressenti, elle l'a partagé. Eh ! comment le premier corps de la magistrature française ne bénirait-il pas le retour d'un règne et d'un monarque qui assurent aux lois une action entière et libre, aux tribunaux l'indépendance et la considération sans lesquelles ils ne peuvent exister, et aux citoyens le cours invariable et régulier de la justice, et surtout l'ordre naturel et jamais interverti des juridictions ? Monseigneur, nous vous remercions de ces premiers bienfaits ; nous vous remercions de tous ceux que le retour de Louis XVIII et celui de V. A. R. promettent à la France, et nous vous supplions d'agréer pour votre auguste frère, comme pour vous-même, la vive et franche expression de notre amour, de notre respect et de notre fidélité. »

Et voici celui qu'il tint à l'empereur, le 27 mars 1815.

« Sire,

» La profession des sentimens dont votre cour de cassation vous apporte l'hommage, ne peut être aujourd'hui que la profession des principes qu'elle s'honore de proclamer en vous saluant comme seul, véritable et légitime souverain de l'empire. Cette souveraineté, ins-

fiuée par la nation et pour elle, vous fut déférée par son vœu lorsqu'elle vous appela à un trône vacant et abandonné. Ce vœu national vient de se manifester encore avec autant d'unanimité et plus d'énergie : partout il a été l'élan des cœurs, sans violence, sans contrainte ; car tous ont été pour vous, par un mouvement spontané, volontaire, et libre de toute influence. La légitimité de votre souveraineté pourrait-elle donc être méconnue, lorsqu'elle repose sur la base indestructible de la volonté libre du peuple français ?...

» Eh ! quel chef plus digne d'une nation libre et généreuse, que celui qui reconnaît que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois ; qui ne veut régner que par une constitution faite et acceptée dans l'intérêt et par la volonté de la nation ; qui ne veut gouverner que par les lois et pour maintenir également et indistinctement les droits de tous ! Sire, ces principes sont de toute éternité ; le progrès des lumières du siècle, de ce siècle qu'on a essayé de faire reculer, n'a fait que les mettre dans une plus grande évidence : l'ignorance et les préjugés ont disparu devant eux, et V. M. a acquis des droits immuables à la reconnaissance, non seulement de la France, mais de toutes les nations civilisées, pour les avoir sauvées de la subversion de tous leurs droits et de la rétrogradation de la raison universelle. »

Signé comte MURAIRE, président.

MURAT (Joachim), né en Quercy. De soldat devenu roi ; maintenant.... Il avait juré fidélité à la république et combattu pour elle ; il fit le siége de Toulon, et fut employé comme colonel à l'armée d'Italie, général de brigade en Egypte ; il devint depuis beau-frère de l'empereur Napoléon ; gouverneur de Paris, grand-amiral de France ; l'empereur le fit asseoir sur le trône de Naples ; aussi par reconnaissance sa majesté signa-t-elle un traité avec les alliés pour détrôner son beau-frère.

Voici sa proclamation à ce sujet :

« Soldats !

» Aussi long-temps que j'ai pu croire que l'empereur Napoléon combattait pour la gloire et la paix de la France, j'ai combattu à ses côtés ; mais aujourd'hui il ne m'est plus possible de conserver aucune illusion ; l'empereur ne veut que la guerre. Je trahirais les intérêts de mon ancienne patrie, ceux de mes états et les vôtres, si je ne séparais pas sur-le-champ mes armes des siennes pour les joindre à celles des puissances alliées, dont les intentions magnanimes sont de rétablir la dignité des trônes et l'indépendance des nations.

» Je sais qu'on cherche à égarer le patriotisme des Français qui

sont dans mon armée par de faux sentimens d'honneur et de fidélité; comme s'il y avait de l'honneur et de la fidélité à assujettir le monde à la folle ambition de l'empereur Napoléon !

» Soldats, il n'y a plus que deux bannières en Europe : sur l'une vous lisez : *Religion, morale, justice, modération, lois, paix et bonheur;* sur l'autre : *Persécutions, artifices, violences, tyrannie, guerre et deuil dans toutes les familles.* Choisissez.

» Bologne, le 30 janvier 1814. » *Signé* JOACHIM.

« Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
» Et qui de leur toison voit filer ses habits ! »

MURVILLE (Pierre-Nic.-André). Auteur des *Adieux d'Hector*, pièce qui a remporté le prix de poésie au jugement de l'académie française, en 1776; d'*Abdélazis et Zéléima*, tragédie en cinq actes, donnée au théâtre Français le 3 octobre 1791. Mort à Paris le 1er janvier 1815.

Il fut envoyé à la Vendée dans l'armée républicaine, en 1796, avec le grade de capitaine de cavalerie. (*Archives du ministre de la guerre.*)

En 1798, 20 mai (1er prairial an 6), il fit imprimer une ode, à Bayonne, intitulée :

NAPOLÉON ET LE NIL.

Lorsque Napoléon, guidé par son courage,
De la savante Egypte atteignant le rivage,
D'Alexandrie enfin découvrit les remparts ;
Quand sur ce bord célèbre il fut prêt à descendre,
Ce cri se fit entendre :
Vive la liberté, les Français et les arts ! etc.

Toi qui n'eus pas besoin, etc.
Par ta foudre meurtris, frappés d'un noble effroi,
Les monarques du Nord se sont tus devant toi.
Brillant Napoléon, poursuis : à ta fortune
Il manque un sceptre encor, le trident de Neptune ;
Ose le conquérir. L'insolente Albion
Asservit les deux mers qui ceignent les deux mondes.
Puisses-tu réprimer la folle ambition
D'un peuple usurpateur qui se dit roi des ondes !

(*Année champêtre*, poëme, chant 4e, page 126 (1808.)

. . . . . .

Le Germain belliqueux, l'Ibère, le Batave,
Des murs de Constantin le conquérant esclave,

Qui n'ont que trop, hélas! signalé leur valeur,
A d'éternels combats victimes condamnées,
Vont, durant cent années,
Consoler leur chagrin de vingt ans de malheur.

Cette immortelle paix que Louis nous ramène,
Affranchit l'univers; et de la race humaine
Unissant désormais tous les membres épars,
Rattache à notre Europe, à l'Asie, à l'Afrique,
D'une et l'autre Amérique,
Par le double lien du commerce et des arts.

(*La paix de Louis XVIII*, ode, à Paris, chez les marchands de nouveautés. 1814.)

Dans les cœurs palpitans d'une illustre famille,
Dans ses yeux attendris quelle espérance brille,
Lorsqu'éprouvant ces maux que l'amour rend si doux,
Vierge naguère encore, au lit de l'hyménée,
Par Lucine enchaînée,
Une épouse d'un fils va doter son époux!

Mais combien cette joie est entière, unanime!
Comme le genre humain tressaille et se ranime,
Quand ce fils, que les cieux marquèrent de leur sceau,
Ce fils, qu'avec ardeur nos prières demandent,
Vingt nations l'attendent,
Et que, né pour régner, un trône est son berceau!

C'est là que la victoire, et la paix consolante,
Qui l'atteint tôt ou tard en sa marche plus lente,
Reçoivent dans leur sein ce plus cher des dépôts,
Que les âmes en proie aux haines criminelles,
Désormais fraternelles,
Goûtent innocemment un vertueux repos.

Ce fils, dont les faveurs sont d'avance implorées,
Est comme un rejeton de deux tiges sacrées,
Qui va naître et grandir sous leurs troncs protecteurs,
Et qui, de leurs rameaux reproduits d'âge en âge,
Eternisant l'ombrage,
En couvre au loin les champs, les troupeaux, les pasteurs.

Enfant, qu'un Dieu promet à la terre ravie,
Apparais, tout brillant, aux portes de la vie,
Comme l'astre du jour, qui, dans son vol hardi,

Conquérant bienfaiteur de l'horizon qu'il dore,
Même dès son aurore,
Par des flots de lumière annonce son midi.

(*Hommages poétiques*, Appendice, page 2.)

NADERMANN ⊣ (F. J.). Compositeur; professeur de harpe; premier harpiste de la musique de S. M. l'empereur et roi, et de la musique particulière de S. M. l'impératrice et reine; ayant composé une foule de morceaux de musique dédiés à l'impératrice. Premier harpiste de la chapelle et de la musique du roi.

NANSOUTY ⊣. Grand-aigle de la légion d'honneur; nommé par l'empereur général de division; premier écuyer de sa maison. Par sa lettre du 2 avril, il informe le gouvernement provisoire de sa soumission à la maison de Bourbon. (*Journal des Débats* du 10 avril 1814), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi. (10 juin 1814.) Mort le 11 février 1815.

NANTEUIL ⊣⊣⊣ (Gogiran). Auteur de la *Flotille de Boulogne*, d'*Isabelle de Portugal*, et de plusieurs autres pièces de circonstance à la louange de l'empereur Napoléon et de l'impératrice, lesquelles pièces lui ont valu un grand nombre de bagues, de diamans et autres pierres précieuses; une action de 6,000 francs sur l'ancien *Journal de Paris*; et enfin la place de secrétaire du garde-meuble, qu'il a conservée sous le roi, continuée sous l'empereur, et recouvrée sous le roi. On assure qu'il a en portefeuille plusieurs pièces de circonstance, entre autres un vaudeville intitulé: *l'Orateur du café Tortoni*.

NAPOLÉON ⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (Buonaparte). Elève de l'école militaire de Brienne; ayant servi la république et juré *haine à la tyrannie*. Premier consul de la république; empereur des Français et roi d'Italie.

Il abdiqua en avril 1814.

Le 20 mars 1815 il prétend qu'il n'a pas abdiqué.

Le 22 juin suivant il abdique encore.

NAPOLÉON ⅁⅁⅁⅁ (Lucien). Républicain ardent, ministre de l'intérieur sous le consulat; il avait juré fidélité à la république et haine à la royauté; il compose les vers suivans :

Sur un siége éclatant, vois cet autre Louis
Dont le regard serein exprime l'indulgence;
Rien ne pourra lasser sa tranquille clémence,
Et dans tous ses sujets il aura des amis.
Que de pleurs répandus à son heure dernière!
Privés d'un si bon père,
Les peuples orphelins connaîtront la douleur.
Un meilleur roi jamais ne porta la couronne;
Jeune, il profitera des leçons du malheur;
Monarque, il placera la bonté sur son trône.

(*Charlemagne* ou *l'église délivrée*, poëme en 24 chants; par Lucien Buonaparte.)

Il avait jadis prêché l'égalité, et il accepta le titre de prince de Canino.

NEY ⅁⅁⅁⅁, né à Sarrelouis le 10 janvier 1769. Entra fort jeune au service dans le régiment de Colonel-Général hussards, et passa rapidement par tous les grades subalternes jusqu'à celui d'adjudant-général, qui lui fut conféré par Kléber en 1794. *Jamais guerrier ne fut plus brave*; mais aussi jamais brave ne fut plus *inconstant*, plus versatile, en un mot plus *girouette*. Général sous la république; maréchal d'empire; nommé par l'empereur grand-aigle de la légion d'honneur (13 pluviose an 13); grand-officier de l'empire; prince de la Moscowa, duc d'Elchingen.

Copie d'une lettre de M. le maréchal Ney à S. A. le prince de Bénévent, président de la commission composant le gouvernement provisoire.

« Monseigneur,

» Je me suis rendu hier à Paris avec M. le maréchal duc de Tarente et M. le duc de Vicence, comme chargé de pleins-pouvoirs pour défendre près de S. M. l'empereur Alexandre les intérêts de la dynastie de l'empereur Napoléon. Un événement imprévu ayant tout

à coup arrêté les négociations, qui cependant semblaient promettre les plus heureux résultats, je vis dès lors que, pour éviter à notre chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entièrement la cause de nos anciens rois; et c'est pénétré de ce sentiment, que je me suis rendu ce soir auprès de l'empereur Napoléon, pour lui manifester le vœu de la nation.

» L'empereur, convaincu de la position critique où il a placé la France, et de l'impossibilité où il se trouve de la sauver lui-même, a paru se résigner, et consentir à l'abdication entière et sans aucune restriction; c'est demain matin que j'espère qu'il m'en remettra lui-même l'acte formel et authentique; aussitôt après, j'aurai l'honneur d'aller voir Votre Altesse Sérénissime. »

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-obéissant serviteur.

Signé le maréchal NEY.

Ney faisait partie du cortége de Monsieur, lors de son entrée dans Paris.

« Monsieur, a dit le maréchal, nous avons servi avec zèle un gouvernement qui nous commandait au nom de la France. V. A. et S. M. verront avec quelle fidélité et avec quel dévouement nous saurons servir notre roi légitime. »

(*Journal des Débats*, du 14 avril 1814.)

Et on a vu avec quelle fidélité et avec quel dévouement M. Ney a servi S. M.

Extrait de l'ordonnance du roi, donnée au château des Tuileries, le 20 mai 1814.

« Notre cousin le maréchal Ney est nommé commandant en chef du corps royal des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des chevau-légers-lanciers de France. »

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; pair de France le 4 juin suivant.

« M. le maréchal Ney, prince de la Moscowa, a prié le roi de lui donner une destination. S. M. l'a assuré qu'elle comptait sur sa fidélité. M. le maréchal a baisé la main du roi avec un enthousiasme

respectueux, et lui a dit que le plus beau jour de sa vie serait celui où il pourrait lui donner des preuves de son dévouement.»

(*Journal de Paris*, du 11 mars 1815.)

ORDRE DU JOUR.

Le maréchal prince de la Moscowa aux troupes de son gouvernement.

«Officiers, sous-officiers et soldats!

»La cause des Bourbons est à jamais perdue! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône: c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur nôtre beau pays! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire; mais ils se sont trompés: cette gloire est le fruit de trop nobles travaux, pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

» Soldats! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits: *la liberté triomphe enfin*, et Napoléon notre auguste empereur, va l'affermir à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité!

»Soldats! je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. *Vive l'empereur!*»

Lons-le-Saulnier, 13 mars 1815.

Le maréchal d'empire,

Signé PRINCE DE LA MOSCOWA.

Aussi M. Ney devint-il pair de France. (*Décret impérial* du 4 juin 1815.)

NOEL (***). Auteur des nombreuses et volumineuses compilations à l'usage des lycées impériaux-royaux-impériaux; membre de la légion d'honneur.

M. Noel, pour ses cartes de visites, aurait pu faire graver une planche sur laquelle il aurait fait tirer les épreuves contenant ces mots:

Noël, ex-ambassadeur de la république française en

Hollande, *conseiller ordinaire*, *inspecteur général du conseil de l'université*..... Avant 1814, il ajoutait au mot université, *impériale*; en 1814, *royale*; et après 1814, *impériale*, ainsi de suite. On conçoit qu'il est une foule de nos messieurs qui ont été obligés de faire des frais pour renouveler leurs têtes de lettres ou leurs cartes, suivant les circonstances. Les girouettes un peu expérimentées ne font jamais imprimer ou graver que des cadres, et on remplit à la main les dénominations régnantes. Si nous avions, je suppose, le malheur de tomber sous la domination du sophy de Perse, on pense que sa hautesse n'adopterait ni le titre de *royale*, ni celui d'*impériale*, et moins encore peut-être celui de *républicaine*.

Pour en revenir à M. Noel, à qui nous demandons pardon de cette petite digression, nécessaire cependant aux personnes qui, comme lui surtout, seront dans le cas de mettre en usage ce que nous proposons, nous ajouterons qu'il fut nommé inspecteur général des études par le roi (17 février 1815); et qu'il avait publié en 1793 une *lettre sur l'antiquité du bonnet rouge*, considéré comme signe de la liberté, et que M. Barbier lui attribue le *Nouveau siècle de Louis XIV*, imprimé à la même époque. Voici quelques passages de l'avertissement de ce dernier ouvrage.

« L'ouvrage que nous offrons au public est un de ceux qui n'auraient jamais vu le jour sous l'empire du despotisme. La partie louangeuse aurait seule échappé au ciseau de la censure; car en fait de gouvernement, on ne permettait jamais de voir qu'un côté du tableau, et le revers était soigneusement dérobé aux yeux de la postérité. Tout ce qui semblait défavorable aux principes reçus ou à l'amour propre des familles dominantes, tout ce qui prêtait aux allusions était enlevé des écrits destinés à l'impression. Ceux qui ont été à portée de connaître les détails de cette inquisition politique, savent qu'il n'y a guère eu d'ouvrages sur l'histoire de France, qu'elle n'ait rectifié impitoyablement. »

Cet avertissement est terminé par ce passage :

« Il existe une infinité de personnes qui, ne pouvant remédier aux maux actuels, ont besoin, pour respirer un peu, de détourner de temps en temps les yeux des tableaux affligeans qui les poursuivent

depuis quelques années. C'est à elles particulièrement que nous présentons cet ouvrage d'un genre absolument nouveau, et le plus propre peut-être à lui procurer de salutaires distractions. Sa rédaction a été pour nous du même genre d'utilité; nous nous y sommes livré dans les momens de repos qui nous ont été laissés; mais l'on doit s'imaginer que notre travail a été souvent interrompu. Pour peu qu'il soit accueilli, nous satisferons promptement sa curiosité sur la régence du duc d'Orléans et le règne de Louis XV. Tous les matériaux sont déjà rassemblés et mis en ordre : ils sont d'autant plus intéressans, que les événemens se rapprochent de nous davantage, et qu'on y voit très-clairement le germe de la mémorable révolution qui de la France doit vraisemblablement se communiquer aux autres contrées de l'Europe. »

Dans une distribution de prix faite aux élèves des lycées de Paris, M. Noël leur disait en 1806 :

« Vous serez la gloire de vos maîtres, la consolation de vos familles, l'orgueil de votre pays, et vous nous rendrez dignes d'être comptés un jour parmi les hommes célèbres du cinquième siècle, du siècle de Napoléon-le-Grand. »

(*Moniteur* du 21 août 1806.)

NOUGARÈDE DE FAYET. ⫸⫸⫸ Auditeur au conseil d'état, qu'il quitta pour le corps législatif en 1803; chevalier de l'empire; membre de la légion d'honneur; conseiller titulaire de l'université impériale, en 1814; conseiller honoraire au conseil royal de l'instruction publique, en 1814; et redevenu titulaire de l'université impériale, président de chambre à la cour d'appel de Paris, le 31 mars 1815. Il est difficile, en dix mois, de varier plus constamment.

OUDINOT ⫸⫸⫸ (Charles-Nicolas), né le 25 avril 1765. Général sous la république; grand-officier de l'empire; maréchal de France; grand-aigle de la légion d'honneur; duc de Reggio, nommé par l'empereur.

« Monseigneur,

» J'arrive à l'instant à Paris, sans troupes; mais je les ai laissées prêtes et disposées à exécuter les mouvemens que pourrait ordonner le gouvernement provisoire.

» V. A. S. m'a rendu justice en interprêtant mes sentimens; j'éprouve un véritable regret de n'avoir pas été ici en position de partager le noble élan qu'enfin la France, dans sa partie saine, a montré; mais au moins ai-je fait, dans la position où j'étais placé, tout ce que le devoir et l'honneur commandent. J'ai des détails, à cet égard, à donner à V. A. S. qui l'intéresseront : je la prie de vouloir bien m'indiquer l'heure à laquelle je pourrai l'en entretenir. Je prie V. A. S. d'assurer au gouvernement que j'aurais de la satisfaction à m'utiliser pour l'organisation ou le commandement des troupes qu'on doit former au nom de Louis-Stanislas-Xavier; je suis, au reste, à la disposition du gouvernement pour ce qu'il voudra faire de moi. »

(*Journal des Débats*, du 11 avril 1815.)

Extrait de l'ordonnance du roi, donnée aux Tuileries, le 20 mars 1814.

« Notre cousin le maréchal Oudinot est nommé commandant en chef du corps royal des grenadiers et chasseurs à pied de France. »

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; gouverneur de la 2e division militaire, nommé par le roi le 28 juin; commandant de l'ordre de Saint-Louis, le 24 septembre 1814; ministre d'état composant le conseil du roi.

OURRY ⊐⊐. Vaudeviliste; auteur de la *double Fête*, vaudeville donné aux Variétés, en août 1810, à l'occasion de la Saint-Napoléon.

Il est né le fils de la gloire,
Il est né l'héritier du trône et des Césars !
Le bronze avec orgueil l'annonce à nos remparts;
Amour a son triomphe, Hymen a sa victoire.
Partout les temples sont ouverts;
Un peuple impatient inonde leurs portiques;
Sa voix entonne des cantiques
Dont frémit Albion, qu'écoute l'univers.

Et toi qui nous donnas Marie,
Toi dont l'aigle s'unit à l'aigle des Français,
Vienne, goûte aujourd'hui le prix de tes bienfaits;
Éclate en cris d'amour pour ta fille chérie.

Oublie en tes justes tributs
D'envier à Paris l'objet de sa tendresse.
Remplis de tes chants d'allégresse
Ces murs qui sont encor tout pleins de ses vertus.

Soudain à la voûte éthérée,
Comme un rapide trait s'élancent mille cris:
« Vive Napoléon! vive l'auguste fils
» Que donne à son amour une épouse adorée! »
Ces cris dont s'étonnent les airs,
Un pur esprit les porte à l'immortelle enceinte;
Et de David la harpe sainte
Répète nos accens en célestes concerts.

« Réjouis-toi, peuple fidèle;
» L'Éternel a reçu tes vœux et ton encens.
» Il a mis à tes pieds tes rivaux frémissans;
» Il te donne ce roi, des grands roi le modèle.
» Ce prince qu'a choisi son cœur
» Reçoit de ses bontés la plus touchante marque;
» Contemple cet enfant monarque
» A qui seront légués sa gloire et ton bonheur.

» Toi devant qui tremblent les anges,
» Sur le front d'un mortel toi qui mis ta grandeur,
» Ta foudre dans ses mains, ta bonté dans son cœur,
» Reçois, père des temps, de nouvelles louanges!
» Déjà tes ordres souverains
» *Au sauveur des Français* ont commandé l'empire;
» Je vois l'univers y souscrire,
» Et le fils du héros accomplir les destins. »

Mais de ces sublimes spectacles
Quel spectacle touchant vient détourner mes yeux!
Le voilà cet enfant dont le sort glorieux
Fut à Napoléon promis par vingt miracles!
Au néant à peine arraché,
Il ignore le but que le ciel lui propose,
Tant d'espoir qui sur lui repose,
Et le sort d'un grand peuple à ses jours attaché.

O vous dont l'active tendresse
Veille sur ce trésor remis entre vos mains,
Qui protégez les jours d'un maître des humains,
Qui préparez son règne et soignez sa faiblesse,

Ah! du moins à ses jeunes ans
Dévoilez ses destins; que par un doux présage
Son berceau de lauriers s'ombrage;
Que ses premiers regards devinent ses parens.

Je le vois ce jour où d'un père
Il apprendra l'amour, les bienfaits et les lois.
Aux fastes de l'histoire il a lu ses exploits,
Et chérit doublement sa gloire héréditaire.
Ah! par des discours superflus
Lui faut-il enseigner la grandeur, la vaillance,
La justice, la bienfaisance?
En apprenant son *nom* il apprit ses *vertus*.

De la France heureux interprètes,
A cet auguste enfant portez nos tendres vœux;
D'avance assurez-lui l'amour de nos neveux,
Et dans nos cœurs déjà montrez-lui des conquêtes.
Offrez à ses jeunes regards
Le tableau des vertus qui fêtent sa naissance,
Les chants de la reconnaissance
Et les transports du peuple et les tributs des arts.

A la discorde en vain encore
Il demande à grands cris de coupables secours;
Son lugubre flambeau s'est éteint pour toujours:
La nuit des factions fuit devant ton aurore.
Ainsi, noble espoir des mortels,
Alcide, à peine encore aux portes de la vie,
Frappait les serpens de l'envie,
Et déjà son berceau promettait des autels.

(*Hommages poétiques*, t. 1. Paris, Prud'homme fils.)

Auteur de la *Jeunesse d'Henri IV*, vaudeville représenté aux Variétés, en août 1814. (*Anniversaire de la double Fête.*)

La voix de l'honneur nous appelle
Auprès d'un monarque adoré;
Nous le servirons avec zèle,
C'est notre cœur qui l'a juré.
Animés de la noble envie
D'éterniser ce sentiment,
Nous garderons toute la vie
Notre prince et notre serment.

Mais pourquoi garder un monarque
Le père de tous ses sujets?
De nos transports plus d'une marque
A déjà payé ses bienfaits.
Chacun pour offrir son hommage
Voudrait l'entourer dans ce jour,
Et notre emploi sera, je gage,
De le garder de notre amour.

Amis, une santé bien chère
Sera, je crois, de tous les goûts;
C'est celle d'un roi, d'un bon père,
A plein verre nous boirons tous.
Ah! de l'entourer qu'il nous tarde!
Chaque jour redoublant d'efforts,
Mourir, s'il le faut, pour sa garde,
Voilà pour nous l'esprit du corps.

(*Couplets chantés le 19 juin 1814, à un repas des gardes du corps de Luxembourg.*)

C'est M. Ourry qui a remporté le prix proposé par la *Quotidienne* pour le meilleur ouvrage en l'honneur de Louis XVI, sous le titre de *Malesherbes à St.-Denis*.

PAER ⫶⫶⫶. Compositeur dramatique italien; auteur de la *Griselda*; directeur des théâtres de la cour impériale et de l'Opéra-Italien; un des collaborateurs de la partition de l'*Oriflamme*, représentée à l'Académie impériale de musique, au commencement de 1814; directeur des concerts particuliers du roi de France et de Navarre. (Mai 1814.) C'est alors qu'il fit graver les paroles suivantes, qui font suite à l'*Oriflamme*.

A LUIGI XVIII LA FRANCIA IN PACE,

Inno con musica del signor Paer.

(Prix, 2 fr. A Paris, chez l'auteur et chez les principaux marchands de musique.)

Viva Luigi il notro re!
Il cielo al fin ci diel' amico,
Il padre de re prestigi

Caduco e il vel.
Ami stella
Sorse dal mar,
Si vide in ciel brillar benigna face
Su rea porcella
Il sol scolpi
Nunzio di lieti di l'arco di pace.

Cessato il pianto
Omai sara;
In van chiamera la madre il figlio
Con nero manto
Vedovo amor
Non copra per dolor di spose il ciglio.
. . . . . .
O sovrumano
Alto voser
Tu che al giusto poter il trono hai reso
Se di tua mano
Il dono fu
Tu lo proteggi, et tu lo serba illeso.

Viva guidiamo
Ebri di zel
Di mille en viva il ciel rimbombi il suono
Amor giuriamo,
Giuriamo fe,
Viva Borbone in te l'onor del trono!

Rappelé à ses fonctions de directeur des théâtres de la cour impériale et de l'Opéra-Italien. (*Journal des Débats*, du 31 mars 1815.)

Nous attendons maintenant à qui M. Paer va vouer ses services.

PAIN ⫤⫤⫤⫤ (Joseph). Vaudevilliste et chansonnier; auteur de la moitié de *Fanchon*; auteur de la moitié d'une scène jouée à la suite de *M. de Crac*, le 3 avril 1810, par messieurs les comédiens français, à l'occasion du mariage de S. M. l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche; imprimée à Paris, chez A. Égron, rue des Noyers, n° 49.

Chantons Napoléon; ce nom seul nous inspire.
La vérité lui plaît: elle est si belle à dire!

Mars dépose un moment ses armes,
Et le vainqueur du Niémen,
Aux cris de guerre, aux bruits d'alarmes,
Fait succéder les chants d'hymen.
L'Amour sourit à l'alliance,
De fleurs couronne le guerrier,
Et maintenant le myrte, en France,
Va croître à l'ombre du laurier.
Ciel, éternise
Cette double union;
Que chacun dise,
Répète à l'unisson:
Vive Louise;
Vive Napoléon!

J'ai vu sa marche triomphale;
J'ai vu les villes, les hameaux,
Quitter, dans une ardeur rivale,
Leurs champs, leurs plaisirs, leurs travaux.
C'était une mère adorée
Qu'on voulait contempler encor;
C'était une nouvelle Astrée,
Rendant au monde l'âge d'or.

LES BOURBONS ET LE PRINTEMPS.

Du destin et de la nature
Nous goûtons enfin la faveur;
On voit renaître la verdure,
On sent renaître le bonheur.
Des zéphires la douce haleine
Succède au souffle des autans,
Le ciel apaisé nous ramène
Et les Bourbons et le printemps.

Le soleil perçant les nuages
Nous montre son flambeau divin;
Plus de tempête, plus d'orages,
Le ciel sera long-temps sercin.
De franche gaîté, d'espérance
Tout brille à nos regards contens,
Et les Bourbons sont pour la France
Garans d'un éternel printemps.

Quand Flore vers nous ramenée,
Des prés nuançait les couleurs,

En vain la France infortunée
Cherchait la plus noble des fleurs.
Le lis sur sa tige flétrie
Etait fané depuis long-temps;
On rend aux Bourbons leur patrie,
Il fleurira chaque printemps.

(Voyez *Etrennes Lyriques*, 34e année, page 58.)

Encore une partie de chasse, ou le *Tableau d'histoire*, comédie en un acte et en vers, faite en société avec Dumersan (avril 1810); remplie d'allusions pour l'empereur: représentée au théâtre de l'Impératrice.

Nous ne parlons pas d'une foule de couplets commandés en différentes circonstances, et qui ont circulé dans Paris et dans les armées.

PAJOU ➢|. Peintre, à la Sorbonne.

« Clémence de S. M. l'empereur et roi envers M. de Saint-» Simon. » (Tableau exposé au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le n° 692 de de la notice.)

« Le retour de Louis-XVIII. » (Tableau allégorique, exposé au *musée royal des Arts*, le 1er novembre 1814, n° 732 de la notice.)

PALMÉZEAUX. *Voyez* DORAT, nom qui vous renverra définitivement à *Cubières* (*de*).

PARANT ➢|. Peintre sur porcelaine, place d'Jéna, n° 22, en face de la colonnade du Louvre.

« Une table en porcelaine, de la manufacture de Sèvres, » commandée par sa majesté. » (Exposée au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le n° 701 de la notice.)

» Portrait du roi, sur porcelaine. » (Exposé au *musée royal des Arts*, le 1er novembre 1814, sous le n° 739 de la notice.)

PASQUIER ➢|. Baron de l'empire; membre de la légion d'honneur; préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'empire; conseiller d'état, service ordinaire hors des sections, nommé par l'empereur. On peut comparer les circulaires et lettres que M. le baron

Pasquier écrivait alors, avec celles qu'on trouvera dans le *Journal de Paris*, du 5 avril 1814, et du *Journal des Débats*, du 12 avril suivant.

Le roi nomma M. Pasquier directeur général des ponts et chaussées de France (22 mai 1814); conseiller d'état, service extraordinaire (4 juillet 1813); et enfin, garde des sceaux, ministre de la justice et chargé par *interim* du département de l'intérieur (juin 1815.)

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre), né le 24 décembre 1755. Ancien membre du conseil des cinq-cents, déporté le 18 fructidor an 5.

Admis au sénat le 14 décembre 1809; admis à la chambre des pairs du roi, le 4 juin 1814; secrétaire de l'une et l'autre assemblée.

Comte de l'empire; officier de la légion d'honneur, nommé par le roi, le 8 janvier 1815; de plus conseiller au conseil royal de l'instruction publique. (17 février 1815.)

« Monseigneur, sénateurs,

» Des lois fondamentales sont la première garantie d'un empire, et l'hérédité du trône est la première de ces lois. Sans elle, plus de véritable monarchie. Un ordre fixe et prévu dans la succession à la couronne et dans le gouvernement de l'état, assure seul au peuple un pouvoir toujours présent, toujours protecteur; et parmi les moyens que la législation offre pour l'obtenir, les meilleurs, sans doute, sont ceux que le temps a éprouvés et dont le souvenir inspire le désir de les voir renaître. Tel est, messieurs, le caractère du projet de sénatus-consulte soumis aujourd'hui à votre délibération. Peut-être, dans quelques lois précédentes, n'avait-on pas toujours profité, avec un soin égal, des leçons du temps et de l'histoire; en consacrant de nouveau les sages principes qu'elles établissent, il était nécessaire d'en modifier quelques autres, trop éloignés des maximes immémoriales du peuple français.

» Le premier article donne la régence à l'impératrice mère de l'empereur mineur, si feu l'empereur n'en a pas disposé, et elle la réunit de droit à la garde de son fils. Plus de vingt reines ont été régentes parmi nous, et cet usage est aussi ancien que notre monarchie. C'est au cinquième siècle qu'elle se forma, et dès le sixième l'histoire nous offre de jeunes rois sous la tutelle de leurs mères. Nous en retrouvons des exemples sous la deuxième race; ils sont plus fréquens encore sous la troisième; et ce n'est pas uni-

quement le soin de la personne que l'on confie à la tendresse des mères ; c'est aussi le gouvernement de l'état : *regni curam*, *administrationem*, *tutelam*, *regimen habeat*, sont les expressions les plus ordinaires de nos anciennes lois. La reine Alix fut deux fois régente, sous Louis VII son époux, et sous Philippe-Auguste son fils; la reine Blanche le fut deux fois également, par les volontés successives du prince à qui elle était unie, et de celui à qui elle avait donné le jour, de Louis VIII et de Louis IX.

» Je n'entrerai point ici, messieurs, dans des détails historiques, qui ont été recueillis avec soin, et placés naguère sous les yeux de tous les Français. Je ne m'arrêterai pas même sur cette reine Blanche, au sujet de laquelle j'aimerais pourtant à rappeler un fait trop peu connu et bien digne de l'être; c'est que la petite-fille de son illustre fils, de saint Louis, épousa le fils du premier empereur de la maison d'Autriche, et que cette maison, par là même, remonte à la plus célèbre de toutes les régentes dont notre histoire ait conservé le souvenir. J'éprouve, je l'avoue, messieurs, quelque bonheur à rappeler ce fait dans une époque où les Français doivent à la petite-fille de Marie-Thérèse le gage de tant d'affections et le modèle de tant de vertus.

» En assurant la régence à l'impératrice dans le cas de décès de l'empereur, le projet de sénatus-consulte ne fait donc que nous ramener à la doctrine ancienne de la monarchie. Si le trône, comme le disaient nos ancêtres, ne pouvait tomber *de lance en quenouille*, cela n'empêchait point que le gouvernement ne fût laissé aux mères jusqu'à ce que la lance pût être mise dans les mains de celui qui était déjà roi.

» La source d'une telle doctrine était dans la nature même. Quel garant plus sûr que l'amour maternel! Le premier bonheur des mères, leur plus doux devoir, c'est leur fils : qui veillera mieux à leur conserver un pouvoir fort et respecté! Une autre ambition ne peut les atteindre, et s'il était permis de joindre à des motifs tirés de la nature un motif qui appartient plus particulièrement à l'intérêt public, nous dirions que c'est précisément parce qu'elles ne peuvent arriver à la royauté, dans les pays où les lois leur en ferment l'entrée, que leur régence a tous les avantages sans offrir aucun danger. Le plus tendre des sentimens de la nature tourne alors tout entier au profit de l'état.....

» Le sacre et le couronnement de l'impératrice et du prince impérial, roi de Rome, sont l'objet des deux titres suivans. Des lettres-patentes qui vous seront adressées et publiées dans les formes ordinaires, accorderont cette prérogative à l'impératrice. Le roi de Rome pourra aussi, en sa qualité d'héritier de l'empire, être sacré et couronné du vivant de son père; et dès ce moment, la date du couronnement de ce prince sera jointe dans toutes les lois à celle de l'avenue

de l'empereur. Cette disposition est encore conforme aux institutions les plus antiques de notre monarchie. Les fils et les petits-fils de Charlemagne reçurent de leurs pères ce témoignage de confiance et de bonté, et les deux premiers siècles de la troisième race en virent autant d'exemples qu'ils eurent de rois. Quel acte en effet peut être tout à la fois plus auguste et plus touchant! quel jour que celui où, sous les auspices de la religion et de la patrie, se mêlent aux expressions de la reconnaissance d'une génération entière pour des bienfaits déjà reçus, les espérances d'un bonheur qu'elle pourra transmettre à sa postérité!....

» Tels sont, messieurs, les principaux objets du sénatus-consulte à jamais mémorable dont le projet vous est soumis aujourd'hui. Heureux de pouvoir, comme l'a si bien dit l'orateur du conseil d'état, « Préparer une telle loi dans le calme de la réflexion, dans l'absence » de tous les intérêts, dans le silence de toutes les passions, dans » l'éloignement de toutes les douleurs! » Heureux aussi, comme magistrats du premier corps de l'empire, de pouvoir admirer et bénir cette prévoyance qui ajoute à la stabilité des constitutions de l'état, par des institutions sages et fortes qui deviennent un bienfait de plus pour les Français! Les institutions sont les colonnes du pouvoir. C'est par les institutions que le génie des plus grands rois est présent encore à la postérité la plus reculée; c'est le défaut des institutions qui peut amener successivement les efforts de l'ambition, les troubles civils, et enfin le plus épouvantable fléau dont la colère céleste puisse frapper les hommes, l'anarchie. Charlemagne avait répandu sur la France, pendant près d'un demi-siècle, la gloire et les bienfaits : à la mort de son petit-fils, le trône commence à chanceler; neuf rois y passent avec une étonnante rapidité. Ils y montent, ils en descendent, ils y remontent pour en redescendre encore; des ambitieux s'en emparent sous le prétexte de le protéger; ils exercent tout le pouvoir au nom du prince légitime qui n'en a plus aucun.

» La France a, durant un siècle, des règnes sans rois, et des rois vivant sous un autre règne; et au milieu de ces dissensions, le peuple est entraîné et avili par la tyrannie féodale, pour offrir un nouveau témoignage de cette vérité que l'histoire a toujours et partout consacrée, que le plus grand intérêt des peuples est nécessairement lié à la plus grande force du trône, à sa plus grande solidité.

» Et c'est surtout dans cette enceinte, messieurs, que doivent être constamment rappelés ces principes tutélaires du bonheur des nations; c'est ici que doit briller sans cesse, dans son plus grand éclat, le flambeau de l'expérience; par combien de maux la France n'a-t-elle pas expié le malheur de l'avoir laissé éteindre! »

(*Extrait du rapport fait au sénat par M. le comte Pastoret, au nom de la commission.* Février 1813.)

PASTORET ⊣ (A.), fils du précédent.

M. *A. de Pastoret* a été nommé par l'empereur auditeur, 2e classe, service ordinaire près les ministres, section ponts et chaussées, et de là a passé maître des requêtes ordinaire au conseil du roi. (4 juillet 1814.)

PELET ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (Jean) de la Lozère, né le 23 février 1759. Avocat au parlement; conseiller politique; commissaire aux états du pays; fut, depuis la révolution, officier dans la garde nationale; maire; présidant du département du Gard; membre de la convention et du corps législatif; préfet de Vaucluse; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; conseiller d'état, chargé du 2e arrondissement de la police de l'empire, service extraordinaire hors des sections; commissaire extraordinaire dans la 9e division militaire à Montpellier, pour l'empereur (décembre 1813); conseiller d'état au conseil du roi, service ordinaire (4 juillet 1814); conseiller d'état, section de l'intérieur, nommé et présidé par Napoléon, le 25 mars 1815.

Nous avons cherché à savoir pourquoi M. Pelet était toujours conseiller d'état en dépit des vents contraires qui depuis quinze mois ont soufflé sur les Tuileries, mais nous avons découvert qu'il avait été nommé dès le commencement *conseiller d'état à vie*; et M. Pelet, qui a pris ce titre au pied de la lettre, compte encore être conseiller d'état, quelqu'événement qu'il advienne.

PELET ⊣⊣, fils du précédent, et par conséquent imitateur de M. son père, était déjà maître des requêtes sous l'empereur. Baron de l'empire; administrateur général des forêts de la couronne; auditeur au conseil d'état, service extraordinaire; maître des requêtes ordinaire au conseil du roi. (4 juillet 1814.)

PEAN DE SAINT-GILLES ⊣⊣⊣⊣. Maire du 5e arrondissement de la bonne ville de Paris, sous le règne de l'empereur (avant 1814); maire dudit arrondissement sous le règne du roi (en 1814); maire dudit arrondissement sous l'empereur (après 1814); membre de la légion

d'honneur (avant 1814); officier de la légion (en août 1814); député du collége électoral (après 1814.)

Outre les sermens qu'a prêtés M. Pean de Saint-Gilles, sous les deux règnes précités, on remarque encore celui où, le 25 mars 1815, il vient *saluer S. M. l'empereur des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.* (Adresse du conseil municipal de la ville de Paris, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Pean de Saint Gilles.)

PEPIN DE BELLISLE ⅃⅃⅃. De temps immémorial M. Pepin est auditeur au conseil d'état. Il était en mission, service extraordinaire. Il s'est rattaché au conseil d'état du roi, sous le titre de maître des requêtes ordinaire. (4 juillet 1814.) Il paraît que ce titre de maître des requêtes au conseil du roi, a été un manteau dont les auditeurs de l'ancien conseil d'état se sont enveloppés le plutôt qu'il leur a été possible.

PERÉ ⅃⅃. Ancien magistrat à Tarbes, sa patrie; membre des assemblées législatives; *républicain-sénateur*, le 4 nivose an 8; *sénateur-pair*, le 4 juin 1814; commandant de la légion d'honneur et comte de l'empire.

PERIGNON ⅃⅃⅃⅃. *Officier sous Louis XVI.* Il est entré au service de la république, où il est successivement arrivé au grade de général. L'empereur le nomma sénateur le 8 germinal an 9; bénéficier de la sénatorerie de Bordeaux; maréchal d'empire; grand-aigle de la légion d'honneur, le 13 pluviose an 13; gouverneur de Naples en 1810.

Le roi le nomma président de la commission qui devait constater les titres, brevets, lettres de service des anciens officiers de l'armée des émigrés (*ordonnance* du 31 mai 1814); chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; et pair de France, le 4 juin suivant.

PERRIER ⅃⅃⅃⅃ (Camille). Auditeur au conseil d'état; chevalier, et préfet de la Corrèze à perpétuité. Comme nous comptons publier incessamment un petit re-

cueil d'antithèses, pour faire suite aux tropes de Dumarsais, nous invitons M. le chevalier Perrier de vouloir bien nous envoyer, pour nous aider dans ce travail, quelques-unes des circulaires qu'il a écrites à ses administrés, datées de Tulle, avant 1814; quelques-unes de celles datées de la même ville, sous le gouvernement anti-impérial du roi, et quelques-unes enfin, datées encore de la même ville, depuis le décret impérial du 6 avril 1815.

PERSUIS (***). Compositeur de musique; chef de l'orchestre de l'Opéra. En 1807, année qui suivit le couronnement de S. M. l'empereur et roi, il composa la musique d'un opéra intitulé le *Triomphe de Trajan*, pièce où, sous une allégorie ingénieuse, les victoires et un trait de clémence de S. M. étaient célébrés. En 1814, il retoucha la même pièce, de concert avec M. Vieillard, pour l'adapter, sinon aux circonstances, du moins pour la rendre agréable au gouvernement du roi, au service duquel M. Persuis s'était mis.

Le *Journal de l'Empire*, du 25 décembre 1807, renferme l'article suivant :

« Mercredi dernier les auteurs de l'opéra de *Trajan* ont eu l'honneur de présenter la partition de cet ouvrage à S. A. I. Madame, mère de l'empereur, qui a bien voulu l'agréer avec la dédicace suivante :

« Madame,

» Une Romaine illustre disait que ses enfans étaient sa parure. L'histoire a recueili ces paroles mémorables de Cornélie, en regrettant qu'elles n'eussent pas été prononcées par la mère de Trajan.

» Le nom de cet empereur célèbre est devenu depuis long-temps un titre d'honneur que la reconnaissance publique accorde rarement aux maîtres du monde. Le plus magnifique éloge de l'Espagne est renfermé dans un seul vers de Claudien : *Les siècles lui doivent Trajan.* Les Français viennent d'ajouter encore à la gloire de ce grand prince : ils ont cru reconnaître en lui le héros qui règne sur eux.

» C'est à ce noble rapprochement, c'est à l'admiration générale pour un acte sublime qui convenait au caractère de Trajan, mais qui n'appartient qu'à l'histoire de Napoléon, que nous devons le succès de notre ouvrage, et c'est aussi sans doute ce qui nous a fait obtenir la faveur de le déposer aux pieds de V. A. I.

» Daignez, Madame, agréer avec ce faible hommage celui du profond respect avec lequel nous sommes,

» De votre Altesse impériale

» Les très-humbles, etc.»

ESMÉNARD, LESUEUR, PERSUIS.

Il dédia aussi à S. M. l'impératrice Marie-Louise, sa pauvre partition de la *Jérusalem délivrée*. Il n'en fut pas moins surintendant et maître de musique de la chapelle du roi. Le roi revient de Gand, M. Persuis perd sa place, qui se trouve donnée à M. Plantade, on ne sait trop pourquoi.

PETIT DE BAUVERGER ⚑⚑⚑. Si Cahors est content de M. Petit de Bauverger, nous pensons que M. Petit de Bauverger est content de Cahors, car il paraît tenir à être préfet, et surtout préfet du département du Lot. Le roi, qui soupçonnait le goût de M. Petit de Bauverger, n'a pas hésité à l'y nommer. L'empereur, sur ce point, a imité le roi, et a maintenu M. Petit de Bauverger dans sa chaise curule à Cahors. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.)

M. Petit de Bauverger était secrétaire général de la commission du gouvernement à Hambourg, et auditeur au conseil d'état de l'empereur en 1811.

PETIT-RADEL ⚑⚑ (Louis-Charles-François). Membre de l'institut; connu par ses travaux historiques sur les monumens cyclopéens; nommé par l'empereur conservateur de la bibliothèque Mazarine (mars 1808); et par le roi, administrateur de la même bibliothèque, en remplacement de M. Palissot (15 juin 1814.)

Voici la rédaction latine, en style lapidaire, des fastes de S. M. l'empereur et roi (1807); ils étaient inscrits sur les panneaux de la salle de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour la fête qu'on donnait à Napoléon.

Ex. monte. Noli.	Vainqueur
III. Jd. april.	à Montenotte,
Ex. millesimo.	à Millessemo,
XVII.	à Mondovi
Ex pollentia	les XI, XIV, XV
XVI. Kal. Mai.	avril.

Ad. Stvram.
Tanarum. Q.
Cepit. Arces. plures
Cvm. alba Pompeia
VII. Kal. Mai.
III.
Ceba. dertona.
Receptæ.

Sur les rives
De la Sture et du Tanaro,
prise d'Albe
et de plusieurs sitadelles
le xxv avril.
Reddition de Ceva
et de Tortone
le xxix avril.

Ad
Confluentem
Trebiam
T. semprodio. ominosam
Trajectvs. Padi
Non. Mai
Certatem. fombi
VIII. id.

Au confluent
de la Trebia
où Titus Sempronius
combattit
sous des auspices funestes,
Passage du Pô
le vii.
Combat de Fombio
le viii mai.

Pvgna
ad. Lavdem. Pompeiam.
V. id. mai
Prid. id.
Cepit cremonam
Vnde
P. Corn. Scipio. Cos.
Hannibalem
Vix. Evasit.

Bataille de Lodi
le xi mai.
Le xiv
il prend Crémone,
d'où le second P. Corn. Scipion
put à peine échapper
des mains d'Annibal.

Foro allieni
Felsina. Ancona,
receptis
Picentes. Senones
Boi. Lingones
ad. obsequivm
Redacti
VI kal. Qvintil.

Ferrare,
Ancone, Bologne
étant livrées
les descendans
des Picentins, des Sénoniens,
des Boïens et des Lingoniens
sont réduits
à l'obéissance
le xxvi juin.

Ad.
Arcvlvm.
Ponti. obsessa
Proposvit. signvm
signifer : ipse
mox. Victor
XIII. Kal. Dec.

A [illegible]
l'ennemi occupait
la tête du pont
Il y porta l'enseigne,
et la victoire
le xix novembre.

Pugna. ad. Riwlos
XVIII. Kal. feb.
Mantvam. capit
Andes. Virgilio
Servat
IV Non febr.

Bataille de Rivoli.
xv janvier
il prend Mantoue,
protége Andès
en mémoire de Virgile
le xi février.

Rubicone
Transgresso.
abstinet. Roma
VI. Kal. Mart.
Codices. Tabulæ
Signa. pacta.

Le Rubicon passé
il marchait sur Rome,
il la respecte
le xxiv février.
Le même jour on stipule
la remise
des manuscrits, des tableaux
et des statues.

In
Aegytum
traiiciens
Cepit Melitam.
id. Jvn.
Alexandriam
Kal. Qvint.

Dans son trajet d'Egypte
il prend Malte
le xii juin.
Alexandrie
le PREMIER juillet.

Ad Pyramides
præliatum
XII. Kal. sextil.
cepit. alkairam
Totam. Q.
Aegyptum inferiorem
X. Kal. sextil.

Bataille
des Pyramides
le xxi juillet.
Prise du Caire
et de toute
la basse Egypte
le xxiii.

Infesto. mari
Li[illegible]trajecto
fosvm. Iuli
Octavanorvm
regressus
VI. id. octob.
fata. galliarvm.
vertit.

Sur une frégate
il traverse
une mer
infestée d'ennemis,
aborde à Fréjus
le x octobre
et change
les destins des Gaules.

Svperatis
Alpibvs. Peninis
Instaurat
Castra hannibalis
ad. Ticinvm
C. Marii
ad campos Ravdios
XVII. Kal. Jvn.

Il franchit les sommets
des Alpes Pennines,
renouvelle
les camps d'Annibal
vers le Tessin,
ceux de Marius
aux champs Raudiens
le XVII mai.

De
Fœderatis
Germanisi Roxolanis.
Italis. Britanis
Egit.
Ex Marengo
XVIII. Kal. Quintil.

Le XIV juin
il triomphe
à Marengo,
des Germains, des Russes,
des Italiens,
des Anglais
confédérés.

S. C.
Plebis, Q. scito
Cos. perpetvs
Ambiani
Pace. parta.
Janvm. clusit
XV. K. april.

Consul perpétuel
par un décret du sénat
sanctionné par le peuple.
Il ferme
Le temple de Janus
et conclut à Amiens
le XXVII mars
la paix
qu'il avait conquise.

Imperator
Senatvs. consvlto.
Salvtatvs
Lavreatvs
Processit.
IV. Non. Decembre.

Salué
EMPEREUR
par un sénatus-consulte
Il est couronné
le 11 décembre.

Nommé par le roi membre de légion d'honneur. (1814.)

PIAULT ⅁⅁. Maire du 10e arrondissement de la bonne ville de Paris (avant 1814); maintenu comme tel (en 1814); chevalier de la légion d'honneur (avant 1814); anobli (en 1814, le 18 décembre).

PICARD ⅁⅁⅁⅁ (Louis-Benoît). Ancien comédien et directeur du théâtre Louvois; nommé par l'empereur directeur de l'Académie impériale de musique; maintenu par

le roi directeur de l'Académie royale de musique ; remaintenu par Napoléon en dernier lieu.

L'empereur lui avait donné un pension pour sa comédie des *Marionnettes*, et donna son agrément pour sa réception à l'institut. On a remarqué que dans cette comédie M. Picard avait oublié d'y mettre un auteur qui reçoit des places et des pensions de toutes mains.

Le 15 juin 1814, M. Picard eut l'honneur d'être présenté au roi, et d'offrir à S. M. un exemplaire de son théâtre. (*Journal des Débats*, du 18 juin 1814.)

PICTET ⸗⸗⸗⸗, Genevois. Ancien tribun ; inspecteur général de l'université impériale ; chevalier de l'empire ; membre de la légion d'honneur (*Almanachs impériaux* depuis 1806 jusqu'à 1813 inclusivement) ; inspecteur général, conseiller ordinaire de l'université royale de France. *Voyez* l'*Almanach royal* de 1814 et 1815, qui, comme on sait, est l'unique *Almanach royal* qui ait paru en France dans le dix-neuvième siècle.

PIIS⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗⸗(Antoine-Pierre-Augustin). Écuyer ; secrétaire interprète de Monseigneur le comte d'Artois (1787) ; membre du bureau central sous le gouvernement directorial ; secrétaire général de la préfecture de police sous la république consulaire et l'empire ; maintenu dans cette place par le roi (1814) ; nommé par Napoléon archiviste dans la même administration (31 mars 1815).

Comme écrivain, M. Piis était déjà connu avant la révolution par une pièce de vers sur la naissance du dauphin. C'est alors que son goût pour chanter les circonstances se déclara entièrement. Après avoir été royaliste, vous le verrez républicain.

Quand tu t'habilles, quand tu manges,
Braver le luxe est ton devoir ;
Il faut mériter des louanges,
Et ne jamais en recevoir :
Si quelque douleur te harcelle,
Philosophe, tu dois souffrir ;

Patriote, tu dois mourir,
Dès que la liberté chancelle.

Je sais que la vertu stoïque,
Pour bien des gens a peu d'appas;
Mais à son austère pratique
Pourquoi ne nous ferions-nous pas?
Les écoles *républicaines*
N'ont jamais changé que de nom;
Et les disciples de Zénon
Etaient les *jacobins* d'Athènes.

Par le citoyen PIIS.

(*Almanach des Muses* de 1795.)

De républicain, M. Piis deviendra napoléoniste. On a vu en 1810, sur le format in-folio, papier vélin, à l'effigie de l'empereur, une romance en dix couplets, intitulée : *Chacun son offrande, composée à l'arc de triomphe de l'Etoile, lors de l'entrée à Paris de LL. MM. II. et RR., le 2 avril* 1810. Cette pièce se sent un peu de la précipitation avec laquelle M. Piis la composa. Voici le couplet d'envoi :

A S. M. I. et R. Marie-Louise d'Autriche.

NAPOLÉON et MARS sont deux dieux ressemblans;
Mais vous qui de Minerve, en abordant la France,
Nous montrez les attraits, les vertus, les talens,
Montrez-nous aussi sa puissance....
Quand votre Epoux au genre humain
Pourrait dicter des lois en maître,
Louise, votre sceptre en main,
Frappez la terre, et l'olivier va naître.

PIIS, *chevalier, secrétaire général de la préfecture de police.*

LE COMPLIMENT DES DAMES DE LA HALLE A LL. MM. IMP. ET RR.

Du bon peuple de Paris
Vous voyez des interprètes,
Qui n'ont ni l'fil des biaux esprits,

Ni l'langag' doré des poëtes.
Leux compliment sincère et court
N'en plaira p'tê't pas moins en cour....

Du depuis messieurs Tarquins
G'n'y avait pas eû d'rois de Rome.
Mais celui-ci, je le souquiens,
S'ra z'un homm' brave, et z'un brave homme.
Vantez qu'i doit b'en fair' son ch'min,
Pis qu'i est né l'sceptre à la main.....

Oh! qu'les Français sont contens
De c'que ce p'tit prince auguste
La veille même du printemps
Au monde est arrivé tout juste!
Faut convenir que ces hasards
N' sont faits qu'pour Minerve et pour Mars.....

Le canon cent z'et un'fois
Z'a fait gronder son tonnerre;
J'allons nous clarifier la voix
De cent z'un coups d'Beaune ou d'Tonnerre
A la santé d'Napoléon,
D'Louise et d'leux charmant poupon.....

Signé Brument, marchande de marée; Doré, du service de la marée; Touroude, marchande de poisson d'eau douce; Michel, marchande de verdure; Lesueur, marchande de marée; Robbe, bouquetière; Canut, marchande de marée; Toffier, marchande d'huîtres; Boucaut, marchande de marée; Léger, marchande de fruits; Léger, fille, marchande de fruits; Goffe, marchande de marée, l'Amauay, bouquetière; Michel, deuxième marchande de salines; Renaudière, marchande de marée, et Quinsac, marchande de fruits.

Le soussigné, secrétaire général de la préfecture de police, certifie véritables les signatures des seize dames de la halle ci-dessus dénommées et qualifiées. Paris, ce 21 mars 1811.

Piis.

(*Hommages poétiques*, tome 2, page 332.)

En 1814, M. Piis redevient royaliste.

Le *God save the king* des Français, sur l'air anglais; paroles de M. le chevalier de Piis, accompagnement de guitare ou de piano; par Beauvarlet; prix: 50 centimes (8 juin 1814.)

Des Bourbons généreux
Le retour en ces lieux
Comble nos vœux.
Avec eux et par eux
Ainsi que nos aïeux
Soyons heureux.
Nos yeux sont éblouis,
Nos maux évanouis,
Nos cœurs épanouis.
Vive Louis !

JE VISE AU GAI, ou LE GRAND JUBILÉ DU PARNASSE.

Puisque nous ressuscitons
Il faut que l'on tienne
A chanter sur tous les tons
La meilleure antienne ;
C'est le cas du *Lætare*,
Et non du *Dies iræ !*
Et morgué (1)
Je vise
Au gai,
C'est là ma devise.

Nous n'avons pas recueilli les couplets de cet aimable et mobile chansonnier, pendant le règne fugitif de Napoléon, dont M. le chevalier fut l'archiviste de sa préfecture de police.

M. Piis est auteur d'une chanson intitulée : *l'Inutilité des prêtres*, dont voici trois couplets :

Engeance adroite et fanatique,
Qui viviez jadis de l'autel,

(1) Note. Le retour des Bourbons est un si grand bienfait, que tous les hommes qui le célèbrent doivent porter pour épigraphe cette strophe du *Lauda Sion* :

Sit laus plena !
Sit sonora !
Sit jucunda !
Sit decora !
Mentis jubilatio.

(*Voyez* le *Caveau moderne*, ou *le Rocher de Cancale* pour 1815 ; 9e année de la collection.)

Voulez-vous de la république
Obtenir un pardon formel?
En uniforme, en casque, en guêtres,
Armez vos bras d'un fer vengeur,
Et perdez, en prenant du cœur,
Votre caractère de prêtres.

O vous que j'aime et que j'honore,
Des campagnes bons habitans,
On veut vous tromper encore,
Mais attendons jusqu'au printemps :
Quand vous verrez les blés renaître,
Quand vous verrez la vigne en fleur,
Avec nous vous direz en chœur :
Eh! tout ça vient pourtant sans prêtre!

Alors qu'il me faudra descendre
Au sein d'un éternel repos,
O mes amis, portez ma cendre
Sous l'herbe des rians coteaux;
Et puisse l'écorce d'un hêtre
Près de là dire au voyageur :
En ce lieu repose un bon cœur
Qui n'y fut pas mis par un prêtre.

On a du même auteur deux chansons sur les *cloches* : l'une, composée en 1790, au sujet de la motion faite alors à l'assemblée nationale de fondre toutes les cloches, contient les couplets que voici :

En province comme à Paris,
Toutes les cloches ont leur prix;
C'est bien ce que l'on pèsera,
Alleluia.

Notre-Dame au plutôt mettra
Son ut, son ré, son mi, son fa,
Bourdon, ec si sol et la,
Alleluia.

Nous n'entendrons plus, Dieu merci,
Pour celui-là, pour celui-ci,
Chanter de tristes *libera*,
Alleluia.

Si le feu prend à ma maison,
Un tambour vaut bien un bourdon;
Et la générale battra :
Alleluia.

On sait que le dévot airain
Avait souvent pour sot parrain,
Duc, baron, comte *et cætera*,
Et cætera.

M. Piis étant secrétaire général de la préfecture de police, et M. Dubois préfet de police, ce dernier fit cadeau à la paroisse de Vitry, près Paris, d'une cloche qui, suivant l'usage, fut baptisée. Nous avons oublié les noms du parrain et de la marraine; mais nous nous ressouvenons très-bien avoir, au dîner qui suivit la cérémonie, entendu des couplets de M. le chevalier Piis, en l'honneur de la cloche qu'on intronisait. Ces couplets sont imprimés. M. Piis ne s'est pas borné à traiter des sujets de dévotion, il a aussi abordé les questions politiques. La chanson intitulée *la Souveraineté du peuple*, est trop longue pour qu'on la transcrive ici en entier; on se contentera d'en citer trois couplets :

L'ex-abbé Paul, mal converti
A la foi de la république,
Conserve encor de son parti
Le torti-coli fanatique,
Et dit d'un air de bonne foi :
« Plût au ciel que je fusse maître! »

Ecoute donc, l'abbé! Qu'entends-tu par ces paroles? Est-ce maître d'école que tu voudrais être? ça ne se peut pas. Maître d'enfans de chœur? il n'y a plus que des enfans de la patrie. Maître de langue? je te conseille d'être maître de la tienne. On ne retourne pas l'opinion des républicains comme la conscience des dévotes.

On n'influence pas la loi :
Tu ne seras pas maître toi;
C'est le peuple entier qui doit l'être.

Le ci-dévant marquis de Crac,
Traînant un sabre à la houzarde,
Et provoquant ab hoc, ab hac

iiconque en face le regarde ;
ous dit d'un air de bonne foi :
h! saudis, si j'étais lé maître.....

El[illegible]n, qu'est-ce que tu ferais? — Cé qué jé férais? jé coupérais les ore[illegible]es à celui-ci et à celui-là. — Tout beau, citoyen Crac, si celui-ci et celui-là sont patriotes, il ne t'appartient pas de leur ôter un cheveu : s'ils sont aristocrates, le glaive national leur coupera les oreilles, sans préjudice du reste. *Tute lututu, rengaine;* tu peux être maître d'armes, si tu en as le talent.....

Mais, on n'enfile pas la loi.
Tu ne seras point maître, toi :
C'est le peuple entier qui doit l'être.

Par bonheur arrive, en sabots,
Un campagnard vrai sans-culotte,
Qui, sans se perdre en vains propos,
Dit : « Nous n'avons plus de despote;
» Par ainsi, j'entends, jarnigoi,
» Que chaque honnête homme soit maître.

» Ah! je respire; voilà donc un patriote de mon avis! Sais-tu bien, papa Michau, que ce que tu dis là, je le dis depuis une heure à un tas de modérés qui n'y veulent rien entendre. La loi, mon camarade, et le peuple souverain par-dessus tout le reste. *Vive la république!*

» Tu seras maître comme moi.
» Je serai maître comme toi :
» C'est le peuple entier qui doit l'être. »

M. Piis ou de Piis, est du nombre de ces girouettes fortunées à qui leurs tergiversations ne font perdre aucun de leurs anciens avantages. Cet ardent ami de la *souveraineté du peuple*, ce chantre de *Napoléon*, vient d'être autorisé, assure-t-on, par brevet de Monsieur, à reprendre le titre de *secrétaire-interprète* de ce prince.

PILLET. *Voyez* Fabien-Pillet.

PLANARD (). Auteur dramatique; en 1810 et années suivantes, employé aux archives du conseil d'état; en 1814, employé aux archives de la chancellerie de France, chez S. E. M. d'Ambray.

Dans un dialogue représenté sur le théâtre de S. M. l'Impératrice, le 20 mars 1810, avant le divertissement intitulé : *le Marché aux fleurs*, représenté sur le même théâtre et le

même jour, à l'occasion du mariage de S. M. l'
avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, on
les vers suivans :

UN LIEUTENANT ALLEMAND.

Au théâtre Français je fus voir *Figaro*,
Et j'ai même crié très-fortement *bravo!*

LE DIRECTEUR.

La pièce vous plaisait?

LE LIEUTENANT.

Oh! sans doute elle est belle;
Mais moi trouver plus beau certaine demoiselle
D'un talent très-charmant, et qui porte le nom
Qu'en Allemagne on donne au grand Napoléon.

LE DIRECTEUR.

Le nom de l'empereur?

LE LIEUTENANT.

Oui, *Mars*. Dans ma patrie
Voilà comme on l'appelle, etc.

LE DIRECTEUR.

Heureux si l'empereur, approuvant notre zèle,
Dans cette enceinte un jour paraissait auprès d'elle,
Pour entendre un public, de plaisir transporté,
Faire retentir l'air de ce cri répété :
O momens fortunés! ô trop douce présence!
Vivent ces deux époux, la gloire de la France!

Le 30 avril 1814 furent représentés pour la 1re fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, *les Héritiers Michau*, ou *le moulin de Lieursain*, opéra comique en un acte et en prose.

FRAGMENT.

Sus l'dôme du palais
Le drapeau blanc s'agite.
Comm' le cœur des Français
En le voyant palpite!
Chacun s' dit à la fois :
Vivent, vivent nos rois!
C' drapeau de bon augure
Nous dit sans écriture :
Prospérité,
Tranquillité,
Franche gaîté,

bonheur, la paix, l'union,
ut ça r'vient avec un Bourbon.

On peut encore comparer du même auteur une dédicace à S. A. S. monseigneur le prince Cambacérès, duc de Parme, archichancelier de l'empire. (*Voyez* la *Nièce supposée*, comédie en trois actes et en vers, de l'imprimerie de Doublet, 1813); et une autre à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, lieutenant général du royaume. (*Voyez* les *Héritiers Michau*, chez Vente, libraire, boulevard des Italiens, n° 7. 1814).

Commis greffier au comité de législation de l'ancien conseil d'état.

PLANCY ⁊⁊⁊⁊. Comte de l'empire; membre de la légion d'honneur; préfet du département de Seine-et-Marne; ayant prêté serment entre les mains de S. M. l'empereur et roi; maître des requêtes honoraire au conseil du roi; officier de la légion d'honneur au passage de Monsieur (décembre 1814), et maintenu préfet du même département, après avoir prêté serment au roi.

Toutes ces petites oscillations n'ont point empêché M. le comte de Plancy d'être maintenu par S. M. l'empereur préfet du même département. (*Décret* du 6 avril 1815.)

Il paraît que, tel événement qu'il advienne jamais, M. de Plancy a fait un bail avec la préfecture de Seine-et-Marne.

PLANTADE ⁊⁊⁊ (C.-H.). Compositeur dramatique médiocre (témoin la partition du *Mari de circonstance*); cette production était loin de faire soupçonner qu'elle était du même auteur qui avait donné quelques espérances dans celle de *Palma*, et qui avait composé de si jolies romances.

Professeur de chant et de piano, en 1813, de l'Académie impériale de musique et du conservatoire; et de la musique particulière de la reine Hortense; en 1814, de l'Académie royale; en 1815, le 20 mars, de l'Académie impériale.

Scène lyrique imitée d'Ossian, mise en musique par C.-H. Plantade. En voici le sujet.

« Cannmor, souverain d'Ullin et père de Rosmala, a péri malheureusement. Caros, célèbre usurpateur, s'est emparé du trône

et s'est fait déclarer empereur. Persécuté par le tyran l'un des deux frères de Cannmor, accompagné de la belle Armin sa nièce, et des autres enfans d'Ullin, s'est réfugié auprès de Fingal, roi de Morven. Depuis vingt ans ils vivent à sa cour. Un jour, Morar, appuyé sur les bras de Rosmala, et pour distraire sa douleur, errait solitaire autour des rochers de Morven. Fatigué, il s'arrête : »

MORAR.

Reposons-nous ici !....

ROSMALA.

Dans quel séjour affreux !
Voyez-vous à nos pieds ces torrens écumeux,
Et ces roches d'Arven sur nos fronts suspendues,
Dont les sommets glacés se perdent dans les nues ?
Tout m'épouvante....

MORAR.

Hélas ! ce spectacle d'horreur
Ne sied que trop, ma fille, à l'état de mon cœur ;
Ce deuil de la nature
Est aussi là.... Tu sais les tourmens que j'endure.

ROSMALA.

Fuyons donc ce désastre.
Déjà l'éclair du nord sillonne au loin les airs ;
Les vents sifflent....

MORAR.

Eh ! quoi, tu redoutes l'orage !
Des autans déchaînés je dois braver la rage.
Crois-tu, ma Rosmala, que le courroux des dieux
Puisse ajouter aux maux que nous souffrons tous deux ?
Laissons briller l'éclair qui menace nos têtes,
Nos cœurs sont trop flétris pour craindre les tempêtes.

AIR.

Depuis vingt ans, proscrits, errans,
Déshérités du trône de nos pères,
Mille souvenirs déchirans
Chaque jour comblent nos misères.
Quel avenir espérer ?
Nous faudra-t-il sur l'aride bruyère,
Loin de nos aïeux expirer
Sans avoir de leur tombe embrassé la poussière ?

ROSMALA.

Qu'ai-je entendu, grands dieux !
Loin de notre patrie
Nous serions condamnés à finir notre vie,
Tandis qu'un étranger, un tyran odieux,

lé du sang des rois, ceint de leur diadème,
e au Nord entier soulevé contre lui,
rave et nos enfans, et Fingal, Odin même!...
Ah! si le ciel est juste, il nous doit un appui.
La race des Cannmor, jadis si révérée,
Languirait plus long-temps fugitive, ignorée,
Et s'éteindrait sans gloire aux yeux de l'univers!
Ce serait là le prix de vingt ans de revers!

AIR.

Non, non; plus de souffrances!
Odin va mettre un terme à nos longues douleurs;
Fingal a vu couler mes pleurs:
Odin, Fingal! voilà nos espérances.
Tremble! Caros.... Du haut de ta grandeur,
Ton œil plonge en riant sous l'effroyable abîme
Où gémit ta victime;
Vois-la briller enfin de toute sa splendeur;
Qu'Odin souffle.... ta tête altière,
Comme un pin de Moruth par la foudre écrasé,
Tombe.... Ton sceptre est brisé,
Et tu rentres dans la poussière.
Mais pourquoi tardez-vous? Qui vous peut arrêter?
Odin!....

MORAR.

De quel espoir tu flattes ma vieillesse!
Oh! ma fille, avec quelle ivresse
Je reverrais ces rives de l'Ulster!

ROSMALA.

Ah! leur nom seul me fait verser des larmes;
Et quand nous rentrerons pour la première fois
Dans ce palais des rois,
Jadis affreux séjour et de deuil et d'alarmes!
Quel souvenir nous attend là!....

MORAR.

Que dis-tu, Rosmala?
De Cannmor épargne les frères;
Est-ce en m'offrant des tableaux déchirans,
Que tu voudrais consoler mes vieux ans?
N'avons-nous point assez de nos misères,
De nos malheurs présens,
Sans les accroître encor de tous ceux de nos pères?

AIR.

Hier tu me disais:
« Au seul aspect de sa patrie,
Il n'est point de maux qu'on n'oublie,

De larmes qu'on n'essuie ; »
Et moi je répétais
D'une voix attendrie :
« Point de larmes qu'on n'essuie. »
Cependant tu gémis, et c'est devant celui
A qui ton faible bras vingt ans servit d'appui,
Dont tes soins caressans ont charmé l'existence,
Qui ne vit que par toi, par ta seule présence,
Que tu nommes ton père enfin !....

ROSMALA.

Ah ! pardonnez.

MORAR.

Ne m'as-tu pas promis des destins fortunés ?

ROSMALA.

Ce souvenir ranime mon courage.

MORAR.

Le bonheur que je goûte est déjà ton ouvrage....

ROSMALA.

C'en est fait, de mon front le deuil est effacé.

MORAR.

Pour être heureux, ma fille, oublions le passé.

ROSMALA.

Fuyez donc, noirs chagrins... n'attristez plus mon âme !

MORAR.

Viens, Rosmala, ta voix m'enflamme.
Eh ! mais... n'entends-je pas, dans le lointain des airs,
Des cent harpes du nord *les célestes concerts ?*
Vois-tu comme leurs sons *dissipent les orages !*
Déjà nous respirons *un air plus doux, plus pur...*
Juste ciel ! quel éclat ! *quels flots d'or et d'azur !*
Odin !.. prosternons-nous au pied *de ces nuages.*

INVOCATION.

Dieu du nord ! exauce nos vœux :
Jadis forcés de fuir une terre chérie,
Loin d'elle, hélas ! nous errons malheureux ;
Rends-nous donc à notre patrie.

ROSMALA.

Entends les cris de nos enfans !
Un peuple entier appelle et Morar et sa fille ;
Ah ! dans ses bras conduis-nous triomphans !
C'est réunir une famille.

ENSEMBLE.

Dieu du nord, etc.

(*Almanach des Muses* de 1815, page 162.)

La musique de cette pièce a valu au sieur Plantade la croix d'honneur, et certes il n'y avait pas de quoi.

* * * Plantade a commencé sa carrière musicale chez Mme Campan, où il donna des leçons à la reine de Hollande, comtesse de Sain-Leu ; cette princesse le fit nommer maître de chapelle de Louis Napoléon, roi de Hollande, comte de Saint-Leu. Aujourd'hui M. Plantade est chef de la chapelle royale, et a succédé à M. Persuis.

PONTÉCOULANT ⊣⊣⊣⊣⊣⊣ (le marquis de). Ancien major des gardes du corps ; député à l'assemblée constituante ; préfet de la Dyle, après le 18 brumaire. Nous ignorons si c'est le même qui fut député du Calvados à la convention nationale, mais ce que nous savons positivement, c'est que M. Pontécoulant fut *sénateur-pair*, le 12 pluviose an 13 ; *pair-sénateur*, le 4 juin 1814 ; et *pair-pair*, le 4 juin 1815.

Du reste, comte de l'empire ; commandant de la légion d'honneur ; commissaire extraordinaire de l'empereur dans la 25e division militaire à Liége (1813), et commissaire extraordinaire de Napoléon dans la 10e division militaire. (*Journal de l'Empire*, du 26 avril 1815.)

PONTS ET CHAUSSÉES (direction générale des). On remarque que depuis le conseil général de cette administration, composé en partie de MM. Lamandé ⊣⊣⊣, le chevalier Rolland de Prony ⊣⊣⊣, le chevalier Bouchet ⊣⊣⊣, Sganzin ⊣⊣⊣, Cachin ⊣⊣⊣, Berigny ⊣⊣⊣, Cadet de Chambine ⊣⊣⊣, jusques et y compris M. Magin ainé ⊣⊣⊣, commissaire général de l'approvisionnement de Paris ; voire même MM. Chappe ainé et jeune ⊣⊣⊣, administrateurs des lignes télégraphiques ; on remarque, disons-nous, que tout le monde à peu près est resté à son poste. Il paraît que quand une fois on se trouve dans les ponts et chaussées, on est sûr d'y faire son chemin et de s'y maintenir, quelque orage qu'il advienne, témoin M. le comte MOLÉ ⊣⊣⊣.

PORCHER ⊣⊣⊣⊣. (Autrefois le citoyen Porcher,

aujourd'hui comte de Richebourg). Ancien médecin, et membre des assemblées législatives.

Dès le 3 nivose an 8, M. Porcher était au sénat; il y resta pendant le consulat et l'empire, où il devint commandant de la légion d'honneur; et le 4 juin 1814, le sénat étant mort, M. Porcher entra dans la chambre des pairs du roi.

PORTAL ⊣⊣⊣ (Antoine). Membre de l'institut; chevalier; membre de la légion d'honneur nommé par l'empereur; maître des requêtes ordinaire au conseil d'état du roi, le 4 juillet 1814. Maintenu sur la liste des maîtres de requêtes par l'empereur.

PORTALIS ⊣⊣⊣. Conseiller d'état de l'empereur; directeur général de l'imprimerie et de la librairie (1810); membre de la légion d'honneur et président de la cour impériale d'Angers; officier de la légion d'honneur nommé par le roi le 23 août 1814; président de la cour royale d'Angers, et conseiller d'état, service extraordinaire (4 juillet suivant).

PRADT ⊣⊣⊣⊣ (Dominique), neveu du cardinal de la Rochefoucault, né à Allanches, département du Cantal; sacré le 2 février 1805 archevêque de Malines; le 12 mai 1808, aumônier ordinaire de l'empereur et officier de la légion d'honneur. Voici un fragment du discours que Monseigneur prononça à Notre-Dame de Paris, en 1811, pour l'anniversaire du couronnement de Napoléon.

« La victoire ne s'est arrêtée pour lui qu'aux lieux où finit pour nous l'univers. Elle le suivra partout où il portera ses pas, avec vous, superbes légions de la France, guerriers magnanimes dont les bras redoutés forment autour de son trône et de notre patrie un rempart impénétrable; vous qui, formés de l'élite des enfans de cet empire, réunissant les vertus des guerriers et des citoyens, laissez loin derrière vous ce que Rome et la Grèce eurent de plus célèbre! Depuis vingt ans, et à jamais, vous avez fixé parmi nous la victoire, qui, transfuge de nos drapeaux, s'attachait depuis un demi-siècle à ceux de nos ennemis; vous avez montré au monde surpris et tremblant ce que peuvent vos invincibles phalanges sous des chefs dignes de les guider. Si vous êtes sans-rivaux dans la carrière des combats, vous n'êtes pas moins distingués par un genre de gloire qui, entre tous les guerriers, n'a encore appartenu qu'à vous-seuls. Lorsque la discorde, agitant d'aveugles citoyens, changeant nos cités et nos

champs en arènes teintes du sang fraternel, l'honneur de la nation aurait trouvé tout entier sous vos drapeaux, comme dans son asile naturel! Détournant, en enfans respectueux, vos regards des égarements de votre patrie, vous ne vîtes que ses dangers, vous n'écoutâtes que vos devoirs, vous couvrîtes à la fois ses remparts de vos corps, et ses erreurs de vos trophées! Dévouement sublime, tribut admirable de fidélité et de tendresse, vous deviez enfanter des héros!..... Vous avez appris aux nations que leurs vertus, endormies dans les palais, se réveillent sous les tentes!..... »

Le roi nomma M. de Pradt chancelier de la légion d'honneur, le 30 juillet 1814. Nous ignorons si depuis le retour de Napoléon, Monseigneur n'a pas repris ses fonctions d'aumônier ordinaire. Depuis l'embarquement de Bonaparte et son départ pour l'Angleterre, les journaux ont annoncé que M. DE PRADT, *qui n'a jamais servi Bonaparte*, ou qui du moins *ne l'a jamais aimé*, allait nous donner et faire imprimer le *récit de ce qu'il avait fait* comme ambassadeur de Napoléon en Pologne.

M. de Pradt est un des hommes qui, après avoir servi avec un zèle très-actif Bonaparte, ont fait paraître des brochures contre lui depuis sa seconde chute. M. de Pradt vient de publier *une relation de son ambassade à Varsovie*, au grand étonnement du public, mais dont le ton n'est rien moins que celui d'un courtisan. L'archevêché de Malines perd ce prélat diplomate, qui en revanche, et comme fiche de consolation, obtient du roi des Pays-Bas unis une pension de 12,000 francs.

PRASLIN. *Voyez* CHOISEUL-PRASLIN.

PREVOST (....), auditeur au conseil d'état; secrétaire d'ambassade à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, sous l'empereur, commissaire du roi près la commission du sceau, et maître des requêtes honoraire au conseil du roi (4 juillet 1814).

PROPIAC (....) (Gérard) est auteur de *Vox populi, vox Dei; la Voix du peuple, la voix de Dieu*; brochure relative à la restauration de 1814. Il a donné à la même époque, et dans le même sens: *Appel d'un Français à ses concitoyens*. Dans les premiers mois de la même année il

avait donné au public *les Beautés de l'Histoire militaire et moderne*, in-12, ouvrage consacré en partie à la gloire de Napoléon.

QUINETTE-DE-ROCHEMONT, député de l'Ain à la convention nationale; fut, en 1793, l'un des commissaires envoyés par la convention auprès de l'armée de Dumouriez. Ce général le livra avec ses collègues aux Autrichiens. Quinette fut pour son compte enfermé à Maëstricht, à Coblentz, à Wurtzbourg, et enfin à Spielberg.

En novembre 1795, il fut ramené à Fribourg en Brisgaw, et peu de temps après, lui et ses collègues furent échangés contre la fille de Louis XVI; ministre de l'intérieur sous le directoire (an 8); baron de l'empire; membre de la légion d'honneur; ancien préfet de la Somme; conseiller d'état nommé par l'empereur, chargé de la comptabilité des communes et des hôpitaux près le ministre de l'intérieur, ayant déclaré et signé qu'il adhérait à tous les actes du sénat et du gouvernement provisoire, et au rétablissement de nos anciens souverains. (11 avril 1814.)

A la première séance de la convention nationale, Collot-d'Herbois demanda qu'on déclarât que la base immuable des opérations de ladite convention fût l'abolition de la royauté.

« Cette déclaration ne signifierait rien dans la naissance d'une société, a dit le citoyen Quinette. Déjà nous *avons fait serment* de combattre jusqu'à la mort les rois et la royauté. Ce serment doit suffire. Ici, comme représentant du peuple, *j'oublie le passé*. Je dois oublier tout ce qui existait avant nous. Ce n'est pas la royauté que nous avons à juger; c'est Louis XVI, qui a été un instant sur le trône, et qui a manqué de faire périr la nation, la liberté et l'égalité. »

Il paraît que le citoyen Quinette, devenu pair de France, le 4 juillet 1815, *oublia encore le passé*.

Il était un des membres du gouvernement provisoire, après la seconde abdication de l'empereur.

RADET (J.-B.). Membre du fécond et mobile triumvirat qui *a régné* long-temps sur le Vaudeville. *Voyez* BARRÉ.

RAMPON ⊣⊣⊣⊣⊣⊣. Général républicain qui n'a pas balancé à entrer dans le sénat. Le 8 nivose an 9, la feuille des bénéfices de cette *flagorneuse* assemblée lui adjugea la sénatorerie de Rouen. M. Rampon se vit successivement grand-officier de la légion d'honneur; comte de l'empire, etc. Le roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814; et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 juin suivant. Napoléon revient, et le général Rampon est nommé pair impérial de France. (*Décret* du 4 juin 1815.)

RAPP ⊣⊣⊣⊣ (Jean), né en Alsace. C'est sous le régime révolutionnaire qu'il commença à se faire connaître. Il était aide-de-camp du général Desaix, et partit avec lui pour l'Égypte. Il devint depuis aide-de-camp de Buonaparte, général de division, comte de l'empire, grand-officier de la légion d'honneur. Fait prisonnier en Russie, il adressa au roi la lettre suivante :

« SIRE,

» Les généraux des troupes françaises du 10e corps, qui se trouvent en Russie comme prisonniers de guerre de la garnison de Dantzick, ayant eu connaissance des événemens qui ont ramené V. M. sur le trône de ses pères, s'empressent de lui adresser le témoignage de leur profonde soumission, et du vif désir qu'ils éprouvent d'être bientôt à même de lui donner des preuves de leur entier dévouement et de leur inviolable fidélité.

» L'excellent esprit des troupes du 10e corps nous autorise à être garans que les mêmes sentimens animent tous les militaires qui le composent, et qui sont dispersés dans divers gouvernemens de la Russie.

» Nous attendons avec impatience, pour aller renouveler l'expression de ces sentimens au pied du trône, l'heureux effet des démarches paternelles de V. M., qui doivent accélérer la rentrée en France des prisonniers de guerre.

» Nous sommes, avec le plus profond respect,

» SIRE,

» De Votre Majesté,

» Les très-humbles, très-obéissans serviteurs et fidèles sujets

» *Signé*, le général en chef comte RAPP. »

Le roi donna à M. Rapp le grand-cordon de la légion d'honneur (23 août 1814); et l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 13 août précédent. S. M. eut même tant de confiance dans ce général, qu'elle lui confia le commandement du premier corps de l'armée commandée par S. A. R. le duc de Berry. (*Ordre du jour*, du 15 mars 1815.) Qu'advint-il de tout cela? Que M. Rapp fut nommé par Napoléon pair de France, le 4 juin suivant; et commandant de la 5e division militaire.

RAUP DE BAPTESTIN DE MOULIÈRES ⊐⊐. Inspecteur de la librairie sous l'empereur, et censeur royal honoraire, le 24 octobre 1814. Pourvu que M. Raup de Baptestin de Moulières tienne à la librairie, il est content.

RAUZAN ⊐⊐⊐⊐ (l'abbé). M. l'abbé Rauzan a juré d'être chapelain du souverain qui régnerait en France. En conséquence, il ne connaît que le ciel et le titre de chapelain. De temps immémorial il était chapelain de la maison de S. M. l'empereur; et, comme les affaires politiques paraissent aussi indifférentes à M. l'abbé que les affaires de l'église, il n'en a pas moins prié pour Napoléon pendant que ce dernier était en guerre ouverte avec S. S. Les prières de M. l'abbé doivent (nous osons l'espérer) avoir changé d'objet, puisqu'il a été nommé chapelain par quartier de la chapelle du roi de France et de Navarre. Nous l'avons entendu prêcher devant S. M. le 1er novembre 1814, comme prédicateur de l'avent; et nous pouvons assurer que M. l'abbé Rauzan, pour l'art de retourner les phrases suivant les circonstances, vaut un sénateur.

REDON ⊐⊐⊐. Membre des états généraux en 1789; admis au sénat le 7 février 1810; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur; pair de France, nommé par le roi, le 4 juin 1814; anobli le 6 septembre suivant. Mort le 6 février 1815.

REDON fils. ⊐⊐⊐ Auditeur de première classe, service ordinaire près les ministres, section de la marine; maître des requêtes nommé par l'empereur, le 14

avril 1813; et maître des requêtes honoraire nommé par le roi, le 4 juillet 1814. Maintenu maître des requêtes par l'empereur.

RÉGNAULT (Michel-Louis-Etienne), né en 1762. Ancien avocat à Saint-Jean-d'Angély. La vie de M. Régnault, que nous offrons comme un modèle d'édification à notre société, prouve jusqu'où l'on peut parvenir avec le talent de la parole *en variations*. Simple avocat, il part de sa ville natale, et vient siéger aux états généraux. Il passe naturellement de cette assemblée dans celle qu'on appela depuis *constituante*. Il jura là, que le gouvernement français ne serait jamais républicain. (*Moniteur* du 5 août 1789, motion faite par Adrien Duport); ensuite il prêta serment de maintenir la république et de haïr la royauté; conséquences naturelles de la première opinion. Il abjura la république pour prêter serment de fidélité à l'empereur; ce qui est encore tout naturel; grand-aigle de la légion d'honneur; ministre d'état; président du conseil d'état, section de l'intérieur; procureur général près la haute-cour impériale; secrétaire d'état de la famille impériale; membre de l'institut, etc. C'est lui qui, sous le nom d'*orateur du gouvernement*, était dépêché par Napoléon au sénat, pour préparer les esprits et dire, en style bien pompeux et bien boursouflé, *Napoléon, messieurs, veut que vous signiez cela*. Voici une preuve de ce que nous avançons, prise dans mille de cette force.

Motifs du sénatus-consulte qui met 300,000 *hommes à la disposition du ministre de la guerre.*

« Monseigneur,

» Sénateurs,

» Elle vous est présente encore cette séance mémorable où remplissant à la fois les devoirs augustes de régente, d'épouse, de mère et de française, l'impératrice est venue vous exposer les besoins de la France. Les sentimens qu'elle a excités dans cette enceinte, se sont communiqués rapidement aux extrémités de l'empire, et vivent encore dans tous les cœurs. Tout ce qui est Français a senti que dans la situation actuelle de l'Europe, la nation ne pouvait espérer de

conserver son rang, de maintenir sa dignité, de pourvoir à sa sûreté, de défendre son territoire, qu'en proportionnant ses efforts pour vaincre, aux efforts tentés pour l'asservir; qu'en élevant la puissance de ses armées, l'étendue de ses ressources au-dessus de la puissance, au-dessus des ressources des états coalisés contre elle.

» Mais à cette époque, Messieurs, la défection de la Bavière n'était pas consommée; la loyauté française s'honorait en refusant d'y ajouter foi. Alors encore, vous ignoriez comment les Saxons avaient, au milieu du combat, déserté leurs rangs dans nos armées, pour occuper ceux qui étaient réservés d'avance dans les armées de nos ennemis; comment l'artillerie fournie, pourvue par nos arsenaux, avait été tournée contre nos bataillons, inopinément foudroyés par les batteries destinées à les protéger. Ces événemens dont on ne retrouve des exemples que dans l'antique histoire des rois de l'Asie barbare; ces événemens dont l'Europe civilisée n'avait pas encore à rougir pour ses cabinets, à s'affliger pour ses peuples, ont eu des conséquences qui ne pouvaient, il y a quelques semaines, se présenter à votre pensée.

» Cependant, Messieurs, et nos ennemis eux-mêmes l'avouent, en comptant leurs défaites et leurs pertes, les armées françaises ont soutenu leur antique et leur impérissable renommée, malgré tous ces événemens.

» Mais par la force des circonstances, des victoires glorieuses sont devenues stériles, des triomphes réitérés sont devenus insuffisans; et l'événement imprévu et déplorable du pont de Leipsick a ajouté aux avantages de l'ennemi, heureux encore une fois d'obtenir un triomphe sans combat, des trophées sans danger, et des succès sans gloire.

» A ce nouveau malheur, chacun de vous l'a pu voir, Messieurs, un sentiment universel de dévouement, de générosité, s'est manifesté de toutes parts. Au milieu de la douleur publique, et même des douleurs privées, les cœurs français se sont soulevés d'indignation, à la seule pensée de l'espoir conçu par l'ennemi, de triompher de la France, de dévaster son territoire, de lui imposer des lois. Le cri d'alarme et de secours, jeté par nos enfans, par nos frères encore en armes, encore combattans avec gloire au bord du Rhin, a retenti sur les bords de la Seine et du Rhône, du Doubs et de la Gironde, de la Moselle et de la Loire, sur les montagnes du Jura et des Vosges, des Alpes et des Pyrénées. Tous les vieux Français ont été, par leurs vœux, au-devant des besoins de la patrie, au-devant des dangers et des sacrifices qui doivent prévenir des dangers et des sacrifices bien autrement effrayans, et par leur étendue, et par l'humiliation dont ils seraient accompagnés.

» Quelle serait, en effet, Messieurs, notre situation, si les ennemis, qui sont déjà sur quelques points de nos frontières, et qui les

menacent d'un autre côté, pénétraient sur notre territoire? Quelle paix nous resterait-il à espérer, que la paix de l'esclavage, ou la paix des tombeaux? Par quelles insolentes et avilissantes conditions, les puissances que leurs intérêts divisent, et qui ne sont unies que par leurs ressentimens, se vengeraient-elles de l'éclat de nos succès, de l'humiliation de leurs défaites, de la nécessité qui leur a fait souscrire les traités qu'elles ont violés, et même de la générosité qui les a consentis? Jugez-en; que la France en juge avec vous, Messieurs, par ce que nos ennemis ont osé à Dresde, devant nos armées réunies, menaçantes, victorieuses. Ce congrès, espoir du monde, provoqué, désiré par l'empereur, qui, comme celui de Westphalie en 1648, pouvait seul balancer et régler les intérêts de l'Europe, a été rejeté malgré les instances persévérantes du cabinet français. Ses apparans préparatifs n'étaient que le moyen décevant sous lequel on cachait les apprêts effectifs d'une confédération générale. Les prétendus plénipotentiaires n'étaient en effet que des agens chargés d'arrêter le plan de la campagne déjà résolue, et non des ambassadeurs préparant les projets d'une paix désirée; des hommes passionnés qui en appelaient aux armes et à la force, au lieu d'en appeler à la justice et à la raison; des hommes décidés d'avance à ne rien discuter, et prétendant à dicter une capitulation au lieu de débattre un traité. Ils comptaient dès lors sur les défections, que nous laissons à l'équitable postérité, à l'histoire impartiale, le soin de qualifier; ils se reposaient sur ces violations de traités que l'or de l'Angleterre avait payées d'avance, que les menaces avaient préparées, que la crainte avait promises, que la faiblesse laissait espérer. Ils n'étaient pas encore arrivés devant les murs de Dresde, où ils ont peu après éprouvé de si éclatans revers, et déjà ils voulaient dicter des lois.

» Que feraient-ils s'ils avaient franchi le Rhin ou l'Escaut; les Alpes ou les Pyrénées! Je ne demande pas quelle justice, je demande quel ménagement la France en pourrait attendre; quel repos l'Europe en pourrait espérer. La réponse, Messieurs, est dans les documens de l'histoire. A la fin du règne de Louis XV, l'Europe croyait avoir une balance, les couronnes une garantie, la civilisation un boulevard, le trône de Pologne existait. Une coalition impie se forma. Un triumvirat de rois osa se confier son ambition, en désigner la victime, marquer chaque part dans la proie commune; et la Pologne, d'abord démembrée, disparut entièrement, quelques lustres après, du nombre des couronnes européennes. Quels amers regrets n'a pas éprouvés, quels honteux reproches n'a pas essuyés la France, dont la faiblesse souffrit cet attentat politique qui a amené depuis des résultats si grands, si remarquables! Eh bien! Messieurs, ma question est répondue par ces reproches, par ces regrets. La Pologne avilie, partagée, détruite, opprimée, est une leçon terrible et vi-

vante pour la France, menacée par les mêmes puissances qui se sont disputé les lambeaux de la monarchie polonaise.

» Les mânes des Poniatowski, les mânes du dernier roi des Polonais, si misérablement jeté loin du trône; les mânes du dernier général polonais, si glorieusement enseveli sous des lauriers, vous disent à quels ennemis nous avons affaire, et quels sont les moyens d'en obtenir la paix que nous voulons et le repos que désire l'Europe. C'est de repousser loin de l'empire cette ligue qui en menace les frontières.

» Si les armées coalisées pouvaient pénétrer ou s'établir en-deçà des Pyrénées, des Alpes ou du Rhin, le jour de la paix ne pourrait luire pour la France. Il ne peut s'élever pour nous qu'autant que nous aurons éloigné et rejeté l'ennemi loin de notre territoire.

» C'est pour satisfaire à ce vœu, à ce besoin, à ce devoir du monarque et du peuple, que des forces nouvelles sont nécessaires, et que l'empereur les demande avec confiance à la nation qui les a offertes avec un empressement si généreux. En reportant l'appel qu'autorise le sénatus-consulte aux classes précédemment libérées, et en remontant jusqu'à l'an 11, S. M. cède à l'empire des circonstances, autant qu'aux conseils de la justice, de la sagesse, de l'humanité. Les hommes qui viendront se ranger sous les aigles françaises, réuniront la force au courage pour en soutenir l'honneur : et cependant la jeune conscription acquerra, dans le service des armées de réserve, la vigueur qui lui manque encore pour seconder les sentimens dont elle est animée, et dont les dernières levées ont donné sur le champ de bataille des preuves qui ont étonné nos vieilles phalanges. Les gardes nationales, dont l'armement a honorablement prévenu le danger, rentreront dans leurs foyers; les pères de famille qui les composent seront rendus à leurs professions, à leurs travaux.

» Sénateurs, les paroles qui sortiront de cette enceinte pour appeler aux armes les descendans de ces mêmes Francs qui, à tant d'époques glorieuses, ont repoussé les barbares de la terre des braves, de la patrie des arts, du centre de la civilisation; ces paroles seront répétées par tous les pères, par toutes les mères, par toutes les épouses, par tous les frères, dont les enfans, les époux, les frères paient en ce moment leur dette à la patrie. Combien la France n'en compte-t-elle pas? Combien j'en sais moi-même qui, les yeux encore mouillés des pleurs répandus sur des pertes douloureuses, le cœur encore ému de crainte pour ceux que la Providence a conservés à leur amour, ne songent qu'à envoyer à leur secours les braves qui leur restent encore.

» Nobles enfans de notre chère France, généreux défenseurs de notre glorieuse patrie, qui fermez vers le Rhin, vers les Pyrénées, l'entrée de la France aux Anglais, aux Russes et à leurs alliés, vous ne serez pas délaissés sans assistance dans la sainte et honorable

lutte à laquelle vous vous êtes dévoués. Encore quelque temps, et des bataillons nombreux d'hommes puissans en force et en courage iront vous aider à ressaisir la victoire et à délivrer la terre française. C'est ainsi, Messieurs, qu'environné de toute la force, de toute la puissance de la nation, l'empereur, modéré comme à l'époque où il accordait à l'Autriche la paix de Léoben et de Campo-Formio, dans l'espoir de dicter celle de l'Europe à Rastadt; généreux comme à l'époque où il élevait des trônes et les dotait de ses conquêtes, après les victoires d'Jéna et d'Austerlitz, pourra préparer la paix avec sagesse, en balancer les conditions avec justice, et la signer avec honneur. »

(11 novembre 1813).

On voit l'emploi que M. Régnault savait faire de la louange; aussi fut-on *bien surpris*, pour ne pas dire autrement, de voir M. Régnault présider l'institut, lors de la réception de M. Campenon.

« M. l'abbé Delille, a dit M. Régnault de Saint-Jean d'Angély, ne s'est jamais abaissé jusqu'à la flatterie du pouvoir, et il s'est élevé jusqu'à la flatterie du malheur.....

» Ce qui a été couvert d'applaudissemens à cette même séance de l'institut, c'est l'éloge du roi, que M. Régnault prononça, et qu'il mit avec adresse dans la bouche du poëte de la *Pitié*. Dans cet éloge délicatement amené, on ne savait si on ne devait être plus étonné ou du talent de l'écrivain, ou de l'entendre prononcer par lui-même un éloge auquel il n'était pas accoutumé, et dont il pouvait si facilement se dispenser. »

(*Quotidienne* et *Débats*, novembre 1814).

M. Régnault fut nommé, sous Napoléon, le 4 juin 1815, membre éphémère de la dernière chambre des représentans; c'est lui qui demanda avec tant de chaleur qu'on votât *des remerciemens* à Bonaparte parce que S.e M. *daignait abdiquer*; et ce que la postérité croira encore moins, c'est qu'en effet Bonaparte fut remercié.

REGNIER (Claude-Ambroise), né le 6 novembre 1746. Avocat à Nancy; député à l'assemblée constituante; membre du conseil des anciens; coopérateur du 18 brumaire; membre de la commission intermédiaire; grand-juge ministre de la justice, étant en outre chargé du

portefeuille de la police lors de l'affaire de Pichegru, Moreau, etc. Quant aux divers sermens pour ou contre la république, qu'il a prêtés, nous renvoyons le lecteur à l'article précédent de M. Régnault.

Le *Bulletin des lois*, n° 247 (août 1809), contient les lettres-patentes par lesquelles S. M. confère « à S. Ex. M. Claude-Ambroise Regnier, grand-juge, ministre de la justice, grand-aigle de la légion d'honneur, comte de l'empire, né à Blâmont, département de la Meurthe, le 5 novembre 1746, le titre de *duc de Massa di Carrara*, à cause des services signalés rendus à l'état et à nous par notre cher et bien-amé le sieur Regnier, ayant fixé sur lui notre estime et notre bienveillance particulière, nous avons résolu de récompenser le zèle, le dévouement et la fidélité dont il nous a donné des preuves constantes dans le ministère important dont nous l'avons chargé. Dans cette vue, nous avons, par notre décret du 15 août 1809, nommé notre cher et bien-amé le sieur Regnier l'un des ducs de notre empire, sous le titre de *duc de Massa di Carrara*. Armoiries d'hermine à la fasce de sable, chargées de trois alérions d'or, chef des ducs de l'empire. Livrée : noir nuancé, hermine et argent. ».

« Monseigneur,

» Hier, à l'instant même de mon arrivée à Paris, craignant d'être indiscret en demandant une audience à V. A. S., je l'ai priée, par écrit, d'avoir la bonté de me faire connaître si elle jugeait que, malgré les événemens, je puisse me considérer encore comme président du corps législatif, et adhérer, en cette qualité, à la déchéance prononcée par le sénat contre Napoléon Bonaparte et sa famille. Vos grandes occupations, monseigneur, n'ont pas permis que j'aie reçu une réponse; mais ayant pensé, après y avoir bien réfléchi, que je continuais à être président jusqu'à ce que j'eusse un successeur, j'ai l'honneur d'adresser à V. A. S., en qualité de président du gouvernement provisoire, l'adhésion que je donne à la déchéance prononcée contre Bonaparte et sa famille. »

Cette lettre est loin de ressembler à la suivante.

Le grand-juge ministre de la justice, comte de l'empire, à MM. les magistrats composant la cour de cassation, les cours d'appel et les cours de justice criminelle.

Paris, le 28 novembre 1808.

« C'est avec la plus douce satisfaction, messieurs, qu'en exécution des ordres de S. M. I. et R., je vous donne connaissance de la résolution qu'elle a prise de faire placer dans le lieu des séances de son conseil d'état, les statues en marbre de MM. Tronchet et Portalis.

» En leur décernant ces statues, l'empereur a voulu honorer de grands talens qu'il avait appréciés surtout, et dans le premier projet du code Napoléon, dont ils furent les rédacteurs, et en présidant les conférences mémorables qui ont précédé la rédaction définitive de ce code immortel.

» Mais ne croyez pas, messieurs, que dans l'érection de ces monumens, S. M. ait eu uniquement en vue ceux dont ils sont destinés à transmettre la mémoire et les traits aux siècles à venir. Toujours guidé dans ses conceptions par les considérations supérieures du bien public et de la gloire nationale, l'empereur a étendu sa pensée beaucoup plus loin; il a voulu que ces statues, élevées à deux hommes illustres dans la carrière qu'ils ont parcourue, devinssent la source féconde de la plus noble comme de la plus utile émulation.

» Vous en jugerez, messieurs, par ce passage de la lettre que S. M. a daigné m'écrire à ce sujet :

« Notre intention est que nos ministres, conseils d'état et ma-» gistrats de toutes nos cours voient dans cette résolution le désir que » nous avons d'illustrer leurs talens et de récompenser leurs services; » la seule récompense du génie étant l'immortalité et la gloire. »

» Quelles actions de grâces ne sont pas dues au grand prince qui destine aux services et aux talens une aussi noble récompense !

» Que les magistrats en conservent à jamais la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance, et qu'ils la lui prouvent chaque jour par un redoublement de zèle, d'application et de dévouement à sa personne sacrée.

» Recevez, messieurs, les nouvelles assurances de mes sentimens affectueux. »

Signé REGNIER.

REILLE ⚔⚔⚔. Général de division; comte de l'empire; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; grand-officier de la même légion, nommé par le roi, le 29 juillet 1814; et chevalier de l'ordre royal et mi-

litaire de Saint-Louis; pair de France, nommé par Napoléon le 4 juin 1815.

RENDU ⊣⊣⊣ (Ambroise). Nous ne savons si messieurs les conseillers ordinaires de l'ancienne université impériale, qui se trouvent être encore à peu près les mêmes, grâce au décret du 31 mars 1815, connaissent, comme nous, l'aimable instinct des moutons de Panurge. Quand l'un *sautait* tous les autres *sautaient* à la fois. M. Rendu, suivant l'exemple de ses illustres confrères, comme conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale, veillait à ce qu'il ne se passât rien qui fût contraire au dévouement qu'il avait promis solennellement aux intérêts de S. M. l'empereur et roi.

En 1814, M. Rendu ne ralentit en rien son zèle et ce même dévouement qu'il promit de nouveau à S. M. le roi de France et de Navarre, qui le nomma même inspecteur des études. (*Ordonnance* du 17 février 1815.)

Au retour de S. M. l'empereur il en coûtait si peu de renouveler le premier serment; c'est comme si on n'avait jamais prêté que celui-là. M. Rendu a été nommé par le roi, lors de son retour, et installé secrétaire-général de la préfecture de la Seine.

RIGAL ⊣⊣⊣. Sénateur, le 7 brumaire an 13; comte de l'empire; officier de la légion d'honneur. L'extrait des registres du sénat conservateur, du 6 avril 1814, nous apprend que M. Rigal appela Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon au trône de France.

RIOULT DE NEUVILE ⊣⊣. Député du Calvados; ancien membre du corps législatif; membre de la chambre des députés; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 13 août 1814.

RIOUST ⊣⊣⊣ (Mathieu-Noël). Prêtre; grand-vicaire de l'évêque de Nevers; ayant acquis, comme prédicateur, une sorte de réputation qui l'avait fait appeler à la cour, où il avait prêché l'avent devant le roi. (Voyez *Plaidoyer, conclusions* du citoyen L. G.; *cahier et ju-*

gement dans la cause entre C.-N.-F. Brisson et F.-M.-M. Héron, femme de M.-N. Rioust, page 8); se maria à Rouen le 22 nivose an 2 (*ibid*, page 15); donna à un de ses enfans le prénom de *Montagne* (*ibid*, page 16). Lorsque Arena, Cerrachi, Demerville, furent arrêtés, quelques traits d'une correspondance mystérieuse entre les citoyens Rioust et Demerville, éveillèrent les soupçons du gouvernement; le citoyen Rioust fut arrêté le 2 brumaire an 9, conduit à Paris: bientôt il fut interrogé par le préfet de police, et mis sur-le champ en liberté (*ibid.*, page 21); il avait été en l'an 6 nommé à l'administration du département de l'Eure. (Voyez *ibid*, page 39.) Il a été un moment, en 1813, rédacteur en chef du *Journal de Paris*. L'administrateur républicain fut en 1815, lors du retour de Napoléon, nommé secrétaire général impérial du département du Bas-Rhin, puis du département du Nord.

RIVET. ➢➢➢➢. Une petite collection qui serait assez curieuse à faire, et que nous ne désespérons pas de mettre au jour plus tard, c'est le recueil des différens arrêtés, proclamations, circulaires, lettres et autres actes émanés des préfectures de certains préfets. M. le baron Rivet, membre de la légion d'honneur, dont le style paraît se prêter facilement à tous les tons et à tous les genres de dévouement, nous ferait juger de la rédaction de quelques-uns de ses actes *préfectoraux*, lorsqu'il était, par exemple, préfet du département de l'Ain, long-temps avant 1814; on les comparerait avec ceux qu'il écrivit dans sa préfecture de la Dordogne, depuis le 20 juin 1814 (*ordonnance du roi*, qui nommait M. Rivet à ladite préfecture); on les comparerait enfin avec ceux qu'il a déjà écrits dans sa préfecture du Cher. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.)

ROBERT-LEFÈVRE ➢➢. Peintre, *quai Bonaparte*, n°. 3.

« Portrait en pied de S. M. l'empereur et roi;

» Portrait en pied de S. M. l'impératrice;

» Le buste, étude du portrait de S. M. l'impératrice, etc.»

(Exposés au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous les nos 779, 780, 789, etc. de la notice).

Le même. Peintre, *quai d'Orsay*, n° 3, au coin de la rue du Bac.

« Portrait de S. M. Louis XVIII.

(Exposé au *musée royal des arts*, le 1er novembre 1814, sous le numéro 795 de la notice.)

» Ce portrait a été fait sans séance, et entièrement de mémoire. »

Si M. Robert-Lefèvre avait suivi un cours complet de *mnémonique*, il ferait bien mieux les *portraits de mémoire*, et obtiendrait, nous n'en doutons point, un brevet d'invention pour son art de peindre *sans séance* et *entièrement de mémoire*.

ROEHN ⊐⊐⊐. Peintre. « Bivouac de S. M. l'empereur, n° 704, exposition de 1811. Entrée de S. M. l'empereur et roi dans la ville de Dantzick. Réception de drapeaux à Millesimo. »

(Exposés au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous les nos 801, 803 de la notice.)

« Louis XVI au séjour des bienheureux reçoit le duc d'Enghien. »

(Exposé au *musée royal des arts*, le 1er novembre 1814, sous le no 811.)

Nous demanderons à M. Roehn, peintre, si ce dernier tableau lui a été commandé par M. *Denon* (*Voyez* son article), et s'il a dû, cette fois, long-temps le *solliciter* et le *persécuter* pour obtenir de travailler, pour le gouvernement, à des *sujets nationaux* ? Il fut un temps où M. Roehn savait *solliciter* et *persécuter* le directeur du *musée impérial*, lequel s'en débarrassait en lui *confiant* des *sujets nationaux* à traiter. A bon entendeur salut !

ROGER ⊐⊐⊐. Ex-membre du corps législatif; chevalier de l'empire; membre de la légion d'honneur; ancien secrétaire de M. Français (de Nantes), c'est-à-dire employé aux droits-réunis, d'où il passa conseiller ordinaire de l'université impériale; conseiller de l'université royale de

France, puis inspecteur des études, censeur, etc. M. Roger est auteur de la comédie de l'*Avocat*.

ROGER-DUCOS ⊣⊣⊣⊣. Ancien juge de paix à Dax, sa patrie. Ayant juré fidélité à la république et *haine à la royauté*; un des trois consuls du gouvernement qui succéda au directoire; admis au sénat le 22 frimaire an 8; grand-officier de la légion d'honneur nommé par l'empereur. Malgré *sa haine*, M. Roger-Ducos, de républicaine et impériale mémoire, appela Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon au trône de France. (*Extrait* des registres du sénat conservateur du 6 avril 1814); pair de France nommé par Napoléon (le 4 juin 1815).

ROGNET ⊣⊣⊣⊣. Jamais général n'a été plus mobile. Baron de l'empire; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; M. Rognet va aux Tuileries prendre de la main du roi le grand cordon de la légion d'honneur (23 août 1814), et la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et signe le 30 juin 1815, au camp de la Villette, une adresse aux représentans de la nation, dans laquelle les Bourbons sont *calomniés*. (*Voyez* tous les journaux de Paris, à cette date.)

ROLAND DE CHAMBAUDOUIN ⊣⊣. Auditeur de 1re classe, service ordinaire près les ministres, section de l'intérieur; sous-préfet à Orthès; maître des requêtes ordinaire au conseil du roi (4 juillet 1814).

ROLLAND DE VILLARCEAU ⊣⊣⊣⊣. Nous hésitions à admettre M. Rolland de Villarceau dans notre société, lorsqu'un de nos respectables confrères, homme qui dans sa vie a prêté quinze sermens différens de forme et de couleur, lesquels sont constatés authentiquement dans les bureaux des différentes administrations dont copie est duement légalisée et déposée dans nos archives; lorsqu'un de nos respectables confrères, disons-nous, s'écria: « Mais, » sandis, messieurs, pardonnez-moi; M. Rolland de Vil» larceau a été successivement préfet impérial-royal-impé» rial. » A ces mots il nous cita le département du Gard; et comme notre confrère était de Nismes; il nous lut quel-

ques circulaires antérieures, et quelques autres postérieures à 1814. La signature *le baron Rolland de Villarceau* nous força de convenir qu'il avait raison. « Cela ne vous suffit-il » pas? reprit-il vivement; eh! donc, sachez que M. de » Villarceau est à présent préfet à Chartres. » (*Décret impérial* du 6 avril 1815.) Nous ne pûmes alors refuser d'admettre, à l'unanimité, M. Rolland de Villarceau dans notre dictionnaire.

ROMAGNÉSI ⊐|. Sculpteur, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 10.

« Minerve protégeant l'enfance de S. M. le roi de Rome. » (Exposé au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le n° 1134 de la notice.)

« Buste du roi; buste de S. A. R. Monsieur. (Exposés au *musée royal* des arts, le 1er novembre 1814, sous les nos 1133 et 1134 de la notice.)

ROMAN ⊐|⊐|⊐| (l'abbé). M. Roman était depuis long-temps paisible conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale. (*Almanachs impériaux.*) Moyennant une légère formule de fidélité, il devient, sans changer de place, conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université royale de France. (*Almanach royal.*) Depuis le 17 février, M. Roman, malgré son dévouement au roi, ne faisait plus tout à fait partie de l'état-major de ladite université. Mais le 31 mai 1815, moyennant une troisième formule, il se replaça dans le fauteuil de conseil ordinaire et d'inspecteur général de l'université impériale.

ROMER ⊐|⊐|⊐|. D'expéditionnaire ou simple *scribe* des bureaux de l'administration générale des eaux et forêts, M. Romer devient secrétaire particulier du grand-juge le duc de Massa Carrara; et en voici la raison, c'est que M. le grand-juge était son oncle; lequel oncle le fit nommer par l'empereur chef de la 4e division, comptabilité de son ministère.

Le roi arrive, M. Romer change de bannière et devient directeur de la même comptabilité à la grande-chancellerie

de France, et en voici la raison, c'est que le duc de Massa était encore son oncle.

M. Romer reçut en août 1814 l'étoile de la légion d'honneur, et nous serions fort embarrassés d'en donner la raison.

ROUEN ⊣⊣⊣ (D. A.). Notaire, chevalier de l'empire; maire du 2e arrondissement de la bonne ville de Paris; chevalier de la légion d'honneur, et ayant comme tel prêté serment de fidélité à S. M. l'empereur Napoléon (*Almanach impérial*); maintenu par le roi maire du même arrondissement, et obtenu de S. M. des lettres de noblesse, le 18 décembre 1814. (*Moniteur.*) M. le chevalier Rouen n'en vient pas moins, au nom de la ville de Paris, *saluer l'empereur des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.* (*Adresse* du conseil municipal de la ville de Paris, en date du 25 mars 1815, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Rouen.)

ROUEN DES MALLETS ⊣⊣⊣. Fils du précédent, auditeur au conseil d'état, intendant d'une des provinces Illyriennes; préfet d'Avignon en 1813. M. Rouen des Mallets n'est pas de ces préfets qui tiennent au sol d'un département; peu lui importe la préfecture qu'on lui donne pourvu qu'il en ait une. Le roi le confirma dans celle d'Avignon, qui se trouve à 142 lieues de Paris, il est content. L'empereur le nomma à celle d'Agen (*Décret impérial* du 6 avril 1815), qui se trouve également à 142 lieues de Paris, M. Rouen des Mallets est encore content; il n'a pas fait, comme MM. Jerphanion, de Jessaint, et autres de ses confrères, des baux amphitéotiques avec leurs préfectures.

ROUGEMONT ⊣⊣. Auteur de quelques mélodrames (tels que *Célestine*, ou les *Epoux sans l'être*, joué aux Jeunes-Artistes de la rue de Bondy), de petites comédies et vaudevilles, d'articles dans la *Quotidienne*, etc.

Jeanne Hachette, ou *le siége de Beauvais*, vaudeville donné aux Variétés en février 1814.

La pièce finit par le couplet suivant:

Un roi dans sa noble audace
A dit : Français, armons-nous ;
Sur mon corps il faudra qu'on passe
Pour arriver jusqu'à nous.
Ses sentimens sont les vôtres ;
Et nous disons aujourd'hui :
On passera sur les nôtres
Pour arriver jusqu'à lui.

En avril 1814 il donna aux Variétés un vaudeville intitulé : *le Souper d'Henri IV*, ou *la dinde en pal*.

HENRI IV. (*Chant.*)
Je ne viens point frapper vos yeux
Du vain éclat de la victoire ;
Sur le trône de mes aïeux
Votre unique bonheur fera toute ma gloire.
Ma main vient essuyer vos pleurs
Et conquérir mon héritage.
Vous m'aimerez, Français, j'en ai pour gage
Mon nom, mes droits et mes malheurs.

M. Guillaume, paysan qui accompagne le roi, lui dit :

« Vous allez entrer dans un pays où il y a eu ben du grabuge, ben du boulvari : les uns ont dit ci, les autres ont dit ça ; il y en a même qui ont dit ci et ça ; fermez-moi les yeux là-dessus. »

Le même mois M. Rougemont donna à l'Odéon : *Henri IV et d'Aubigné*, de société avec M. René-Perrin.

Au théâtre de l'Impératrice, en août 1810, il fit jouer *la Fête impromptue*, comédie en un acte en prose, pièce de circonstance à la louange de Napoléon, et à l'occasion de sa fête.

Le mariage de Charlemagne, en un acte et en vers ; pièce pleine d'allusions pour le mariage de l'empereur. (1810.)

VIVE BOURBON!

Quand chez nous un roi légitime
Remonte au rang de ses aïeux,
Français, qu'un seul vœu nous anime,
Et qu'un seul cri frappe les cieux :
Que de notre ivresse

Exprimant l'heureux abandon,
Ce cri du cœur soit répété sans cesse :
Vive *Bourbon!* vive *Bourbon!*

Ce prince auguste vient en France,
Ramenant un Français de plus,
Régner par la double puissance
De la naissance et des vertus.
Partout on publie
Qu'image d'un Dieu juste et bon,
Dès qu'il paraît, il pardonne il oublie;
Vive *Bourbon!* vive *Bourbon!*

Soldats, qu'un excès de vaillance
Trahit dans les champs de l'honneur,
Qui gémissez loin de la France
Dans l'esclavage et la douleur,
A sa voix chérie
L'Anglais ouvre votre prison,
Et votre roi vous rend à la patrie;
Vive *Bourbon!* vive *Bourbon!*

Grâce à *Bourbon*, le nom de père
N'est plus un brevet de malheur,
Et le titre si doux de mère
N'est plus un titre de douleur.
Dans chaque famille
Nous verrons grandir le garçon;
L'amour, l'hymen souriront à la fille;
Vive *Bourbon!* vive *Bourbon!*

L'Europe a cessé d'être en guerre,
Pour le bonheur de nos enfans,
Et, quittant l'arme meurtrière,
Le laboureur revient aux champs.
Il reprend courage;
Le bled couvre enfin le sillon,
Et j'entends dire aux échos du village :
Vive la *paix!* vive *Bourbon!*

ROUILLÉ-D'ORFEUILLE ⇉ ⇉ ⇉. Chartres et Evreux sont deux villes qui ne sont pas assez éloignées l'une de l'autre, pour ne pas se communiquer entr'elles les circulaires et instructions émanées de leurs préfectures

Quoique signées du même nom, on ne dirait pas qu'elles soient sorties de la même plume ; cependant rien n'est plus certain ; mais le préfet d'Eure et Loir, en 1814, ne pouvait pas penser comme pense le préfet de l'Eure en 1815. (*Décret impérial* du 6 avril 1815.) Nous laissons à M. Rouillé-d'Orfeuille, qui a été dans l'un et l'autre cas, le soin d'expliquer un point d'histoire qui mettra certainement dans un très-grand désespoir nos Scaliger futurs; ils croiront que M. Rouillé-d'Orfeuille est un Hercule administratif auquel on aura attribué les travaux de deux hommes différens, et certes ils se tromperont.

ROUSSEAU ⊣⊣⊣⊣. Maire du 3e arrondissement de Paris, chevalier de la légion d'honneur, honneurs obtenus de S. M. l'empereur Napoléon, long-temps avant l'année 1814. (*Almanach impérial.*) Maintenu maire dudit arrondissement par le roi, et anobli par S. M. Louis XVIII, le 2 août 1814. Le 25 mars 1815 M. Rousseau, au nom de la bonne ville, s'empresse *de saluer l'empereur des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité.*

(*Adresse du conseil municipal de la ville de Paris*, au bas de laquelle se trouve la signature de M. Rousseau.)

ROUX ⊣⊣. Chevalier de la légion d'honneur, chef de division du midi au ministère des relations extérieures, nommé par l'empereur ; conservé dans cette place par le roi, et de plus maître des requêtes ordinaire. (4 juillet 1814.)

ROYER-COLLARD ⊣⊣⊣. Doyen de la faculté des lettres, et professeur dans trois ou quatre chaires en différens établissemens, qu'on est convenu de ne regarder que comme des bagues au doigt, mais qu'on reçoit du gouvernement en disant qu'on n'a pas sollicité.

M. Royer-Collard, avant 1814, avait donc prêté serment, plutôt dix fois qu'une, à S. M. l'empereur et roi. Aussi M. Royer-Collard ne s'en est-il pas tenu là.

Nommé par le roi directeur général de l'imprimerie et de la librairie (mai 1814), il a prêté de nouveau serment entre les mains de S. M. le roi de France et de Navarre, le

22 mai 1814. (Voyez le *Moniteur* et les autres journaux.) Aussi le roi lui a-t-il laissé toutes les bagues que l'empereur avait daigné lui donner, et de plus l'a nommé conseiller d'état en service extraordinaire. (4 juillet 1814.)

Le 20 mars 1815, M. Royer-Collard regarde de quel côté vient le vent; il ne prend aucune inquiétude de ce qui s'est passé, et bientôt il prononce un serment de fidélité à S. M. l'empereur, lequel serment retentit des voûtes de la faculté des lettres jusque dans le *Journal de l'Empire* (mai 1815). Et si M. Royer-Collard cesse d'être conseiller d'état et directeur de la librairie, il n'en conserve pas moins ses autres dignités.

ROYER-COLLARD ⊣⊣⊣. Ancien oratorien, médecin en chef de l'hospice de Charenton, inspecteur général et conseiller ordinaire de l'université impériale. Rien ne coûte moins à un docteur en médecine qu'un serment: on voit M. Royer-Collard, à la tête des médecins de Paris, accourir près du roi, le 2 août 1814, et s'écrier avec cet accent de sincérité qu'un médecin possède toujours si bien:

« Sire,

» Organes de nos collègues les médecins et chirurgiens attachés aux quarante-huit bureaux de bienfaisance de votre bonne ville de Paris, nous venons déposer aux pieds de V. M. l'hommage de leur respect et de leur dévouement.

» Au milieu des soins que nous donnons tous les jours au pauvre dans ses maladies, nous n'avons pu demeurer étrangers au grand mouvement qui s'est opéré autour de nous. Comme tous les Français fidèles, nous avons vu avec une religieuse et profonde émotion, les événemens merveilleux qui nous ont ramené notre roi; et comme eux, nous éprouvons le besoin de mêler aux acclamations universelles les témoignages de notre joie et de notre amour.

» Nous la revoyons enfin au milieu de nous cette famille auguste qu'environnent de si touchans souvenirs, que nos vœux appelaient depuis si long-temps, et que la consécration du malheur nous rend plus auguste encore et plus chère. Nous l'avons retrouvé ce monarque si ardemment désiré, que ses hautes qualités et sa royale naissance nous faisaient regarder comme notre unique libérateur, et dont l'autorité tutélaire et sacrée pouvait seule nous réconcilier à la fois avec Dieu, avec l'univers et avec nous-mêmes. Mais, Sire, ce ne sont pas seulement nos sentimens que nous venons

exprimer à V. M.; ce sont encore ceux des pauvres dont la santé nous est confiée. Nous les avons vu tressaillir de joie sûr leur lit de douleur en apprenant l'heureux retour de V. M.; et tous les jours, au milieu de leurs souffrances, nous les entendons bénir le prince dont les bienfaits ont déjà soulagé une partie de leurs maux. Sire, les bénédictions du pauvre ont toujours été le partage des bons rois, et nous sommes sûrs qu'à ce titre V. M. daignera les accueillir.

Ce petit discours flatteur et aimable valut bientôt à M. Royer-Collard la croix d'honneur (18 août 1814); ensuite 12,000 fr. de rente, sous le titre de conseiller au conseil royal de l'instruction publique (17 février 1815), à moins qu'on n'ait eu l'intention de donner cette charge à M. Royer-Collard, directeur de l'imprimerie devenue royale.

RUTY ⅁. Baron de l'empire; général, inspecteur général du corps império-royal de l'artillerie; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; grand-officier de la même légion, nommé par le roi (5 août 1814); chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

SAINT-CRICQ ⅁⅁⅁⅁ (Monplaisir). Nom recommandable par son ancienneté. M. de Monplaisir Saint-Cricq, de simple employé de bureau chez le sieur Collin, depuis comte de Sussy, directeur général des douanes de l'empire, devint un des plus zélés administrateurs de ladite administration. Le serment de fidélité à l'empereur devenait même superflu, vu l'empressement et la chaleur qu'il mettait à servir la cause de S. M.; mais le roi maintient M. de Monplaisir dans son emploi; que dis-je? il le fait monter aux lieu et place de M. Ferrier, avec le titre de directeur général des douanes royales; S. M. l'avait nommé de plus maître des requêtes (4 juillet 1814). Le serment de fidélité au roi devenait encore superflu; car M. de Saint-Cricq montrait déjà le même zèle à servir les intérêts de S. M. très-chrétienne. Napoléon revient, M. Ferrier revient aussi, et M. de Monplaisir retourne à sa place d'administrateur des *douanes impériales*. Maintenant, ce sera la quatrième

fois, à notre connaissance, que l'administrateur aura juré fidélité. Quelle prodigieuse facilité! Ce n'est pas tout, M. Saint-Cricq redevenu directeur général des douanes, part pour présider le collége électoral du département de Seine et Marne. (*Ordonnance du roi*, du 26 juillet 1815.)

SAINTE-SUZANNE ⊰⊰⊰. Général sous la république; *sénateur-pair*, le 1er floréal an 12; grand-officier de la légion d'honneur; bénéficier de la sénatorerie de Pau; *pair-sénateur*, le 4 juin 1814, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

SAINT-VALLIER ⊰⊰⊰. Ancien officier aux gardes françaises; comte de l'empire; sénateur, le 12 pluviose an 13; pair de France, le 4 juin 1814; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; pair de France et grand-officier de la même légion, nommé par le roi, le 8 janvier 1815; commissaire extraordinaire de S. M. l'empereur et roi, dans la 7e division militaire à Grenoble (1813).

SALGUES ⊰⊰⊰⊰⊰⊰ (J. B.). Un des collaborateurs du *Journal de Paris*; ancien professeur de rhétorique à Sens, où il est connu sous le nom de M. l'abbé Salgues.

« *Ne croyez pas les traîtres* quand ils vous disent que le tyran marche avec des forces immenses, parce que sur toute sa route, dans tous les départemens qu'il a parcourus, il n'existait qu'un petit nombre de soldats, et qu'en supposant qu'il eût tout entraîné, il aurait à peine cinq à six mille hommes avec lui.

» *Ne les croyez pas* quand ils versent la calomnie sur nos braves et fidèles défenseurs, quand ils accusent nos généreux et invincibles guerriers d'aspirer au retour de Buonaparte, parce que le cœur de nos invincibles et généreux guerriers est plein de nobles et glorieux sentimens, et que, si l'honneur manquait d'asile sur la terre, il en trouverait un dans le sein de nos armées.

» *Ne les croyez pas* quand ils affectent de gémir de voir des Français armés contre des Français, parce que le Corse n'est pas Français, parce qu'à l'exception de deux régimens entraînés par un moment d'erreur, il ne traîne après lui qu'une poignée d'aventuriers, rebut impur de diverses nations.

» Regarderiez-vous aussi comme des Français les traîtres qui, infidèles à leur serment, infidèles à leur patrie, infidèles à leur

roi, ont passé sous ses drapeaux ? Ils ont cessé de l'être, quand ils ont renoncé à l'honneur. Regarderiez-vous comme des Français les fanatiques qui, se précipitant dans le camp d'un étranger, viennent de porter le fer et le feu dans leur propre pays, déchirer les entrailles de leurs pères, de leurs mères, de leurs frères, de tout ce qui devrait être sacré pour eux, si quelque chose pouvait être sacré pour les sectateurs de Bonaparte ?

» *Ne croyez pas les traîtres*, surtout quand, avec un hypocrite et perfide intérêt, ils exagèrent les alarmes et le danger.

» Et de quel danger réel sommes-nous donc menacés? Quoi ! parce que quelques frénétiques, transfuges de l'honneur et de la gloire, sont passés dans le camp du tyran, nous pourrions nous croire en péril ! Quoi ! une bande de cinq à six mille fugitifs se flatterait de faire la conquête de la France, de venir imposer leurs lois à une nation de vingt-cinq millions d'hommes; ils oseraient concevoir la folle espérance de nous remettre sous le joug de fer du *Robespierre corse !* Et quels sont-ils ces insensés qui se sont joints à sa cause désespérée ? que veulent-ils? que demandent-ils? qu'attendent-ils? Ce qu'ils veulent, ce qu'ils demandent, ce qu'ils attendent, c'est la ruine, la désolation, le pillage de la capitale; ce sont des désastres sans fin, des vengeances sans bornes. Commerçans, c'est de la spoliation de vos riches magasins qu'il s'agit ; propriétaires de toutes les classes, c'est de vos maisons, de vos meubles, de tout ce que vous possédez de précieux.

» Il vient, disent les traîtres, avec des sentimens pacifiques. *Ne les croyez pas.* Quoi ! il reviendrait avec des sentimens pacifiques celui qui n'a cessé de proclamer cette maxime horrible : *Un homme d'état doit avoir son cœur dans sa tête !*

» Il reviendrait avec des sentimens pacifiques, celui qui n'a jamais rien oublié, rien pardonné; qui ne goûte de plaisir et de bonheur que dans le sang et la vengeance; celui qui n'a jamais tenu sa parole, ni dans les traités publics, ni dans les traités particuliers !

» Non, il ne peut revenir avec des sentimens pacifiques. Quand le ciel, par un miracle inespéré, pourrait amollir son cœur de bronze, quand la nature se tairait chez lui, les circonstances et sa situation le forceraient de devenir cruel.

» Il serait cruel, parce qu'il ne verrait autour de lui que des ennemis ou des hommes suspects. Il serait cruel, parce qu'il aurait sans cesse présent à sa pensée le vœu de la nation qui l'a déclaré indigne du trône, et le décret des représentans du peuple qui l'en a déclaré déchu.

» Il serait cruel, parce que les puissances alliées l'attaqueraient de toutes parts, et que, dans son désespoir, il chercherait sa sûreté dans la terreur et les supplices.

» Ainsi, tous les intérêts, toutes les considérations se réunissent

pour le repousser. Hommes, femmes, enfans, vieillards sont intéressés à cette cause. Les vieillards, pour épargner à leurs cheveux blancs l'affront d'une nouvelle servitude; les hommes, pour sauver leur fortune; les femmes, pour sauver leurs enfans; les enfans, pour ne pas redevenir, sous la main du tyran, *de la chair à canon.*

» Rappelez-vous qu'il a été un temps où telle était la consommation des hommes, le massacre de nos guerriers, que par un calcul rigoureux le terme moyen de la vie d'un conscrit était estimé à six mois. Vous-mêmes, soldats égarés, qui avez déserté vos drapeaux pour ceux de Bonaparte, que deviendriez-vous si la fortune ennemie couronnait votre criminelle entreprise? dans trois ans, il ne resterait pas un seul d'entre vous.

» Rappelez-vous ces hôpitaux où les morts et les mourans étaient entassés. Ces temps malheureux où la contagion exhalait ses vapeurs meurtrières dans nos villes, dans nos campagnes; moissonnait la fleur de nos générations et privait la vie humaine de sa jeunesse, comme les saisons de leur printemps.

» Si nous ne marchions pas aujourd'hui contre lui, il faudrait marcher demain pour lui; il faudrait, pour satisfaire son insatiable ambition, traverser de nouveau les fleuves, franchir les montagnes, porter la désolation dans des régions lointaines, aller au prix de notre sang relever les trônes de Westphalie, d'Italie, d'Espagne, etc., et peut-être même aller encore expirer dans les déserts glacés de la Russie.

» Français, jetez les yeux sur l'Espagne; trois cent mille hommes inondent ses provinces. Bonaparte se flatte en quelques mois de planter ses aigles sur toutes les cités de ce grand empire. Les Espagnols, surpris par la plus noire des trahisons, sont presque sans armée; mais le courage, l'amour de la patrie, l'amour du souverain leur reste, et l'Espagne est libre.

» Français, la justice, la sagesse, la bienfaisance se sont assises sur le trône avec votre roi; ses conquêtes sont celles des cœurs, son ambition le bonheur de ses peuples, ses sentimens l'amour de ses sujets. Il est le descendant de vos rois, l'autre est un étranger; il règne par les lois, l'autre régnait par le fer; il est votre père, l'autre était votre oppresseur; il vous a donné la paix et une constitution libre, l'autre nous a donné tous les fléaux de la guerre et de la tyrannie. Français, c'est entre le bien et le mal, entre Louis XVIII et Bonaparte que vous avez à choisir. »

(*Journal de Paris*, du 18 mars 1815.)

« Soyons grands pour user noblement de la victoire, et mépriser les lâches qui frappent leur ennemi par terre, » a dit M. Salgues, dans la première livraison de ses *Mémoires*

pour servir à l'histoire de France, sous le gouvernement de Napoléon Bonaparte, et pendant l'absence de la maison de Bourbon. A Paris, chez Louis Fayolle, rue Saint-Honoré, n° 284, et chez Le Normant.

Et le 1er avril 1815, c'est-à-dire, dix jours après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, paraît dans le *Journal de Paris* l'article suivant :

« Quand on a connu les ministres du dernier gouvernement, on se demande si jamais il a existé une agrégation d'hommes d'une ignorance, d'une impéritie, d'une sottise plus consommée?

» Étrangers à la France, que la plupart avaient quittée dans le cours de nos orages politiques; étrangers à la révolution, qu'ils se faisaient gloire de ne pas connaître; étrangers à la nation, qui s'était renouvelée depuis l'époque de nos dissensions civiles; étrangers aux mœurs, aux progrès des lumières, ils venaient administrer un pays inconnu, et, pour le gouverner, ils rapportaient presque tous, des contrées lointaines, toutes les idées, tous les préjugés gothiques dans lesquels ils avaient vieilli; leur tête étroite ne concevait d'autre ordre de choses que celui qu'ils avaient vu, d'autre moyen de renouveler la France que de la vieillir.....

» On avait promis la liberté de la presse, et la première loi émanée du nouveau gouvernement était une violation manifeste de la liberté de la presse. On mettait le prince, dont la parole devrait toujours être sacrée, en opposition avec ses engagemens les plus solennels.

» On affectait de partager la nation en deux classes, et d'établir deux peuples dans un peuple : le peuple des émigrés, qu'on représentait comme les seuls Français fidèles; et les Français de l'intérieur, qu'on n'osait appeler, mais qu'on désignait comme un peuple révolutionnaire.....

» On s'était engagé à ne rechercher personne pour ses opinions et ses votes; mais des ordres confidentiels étaient donnés dans toutes les administrations pour en faire sortir tous ceux qui avaient pris une part active aux événemens de la révolution; mais on les expulsait des tribunaux; mais on ne les voulait pas même souffrir dans les simples sociétés savantes; dans ces réunions libérales où le mérite et le savoir son tout, la personne rien. On semblait vouloir les isoler, les séparer de tout point d'appui, comme si l'on eût eu à leur égard des desseins ultérieurs.

» Ainsi l'on portait partout la défiance, l'inquiétude, les alarmes; on éveillait toutes les craintes, on grossissait chaque jour le nombre des mécontens; et dans leur imbécille imprévoyance, les ministres

ressemblaient à ces écoliers étourdis qui vont dans la ruche irriter les abeilles.

» Les bons esprits gémissaient de ces sottises, et en prédisaient les résultats. Mais on n'écoutait ni leurs plaintes ni leurs prédictions; et parce qu'ils étaient les ennemis de la sottise, on les traitait d'ennemis de l'état.

» Sous prétexte d'économie, on réformait dans les bureaux, on expulsait des administrations une foule de pères de famille qui n'avaient d'autre ressource que leur travail; on enlevait à nos armées, on condamnait à une demi-solde insuffisante pour exister, une multitude de braves qui pouvaient si utilement servir la patrie; et tandis que ces officiers à demi-solde languissaient dans l'indigence, que les employés périssaient dans le désespoir, les ministres s'occupaient de créer un fonds de 15 millions de rente pour les émigrés; ils formaient à grands frais une maison militaire du roi, dans laquelle ils appelaient une foule d'imberbes qui n'avaient jamais manié l'épée...

» Enfin, quand il n'est plus temps, quand le mal est à son comble, quand l'édifice s'écroule de toutes parts, on commence à sentir les fautes qu'on a commises; on cherche, mais trop tard, à réparer le mal qu'on a fait; et comme on paraît n'obéir qu'à la nécessité, on perd jusqu'au mérite du repentir, on se retire avec l'indignation des gens de bien, la haine des victimes qu'on a blessées, et le mépris de tous. »

Dans une altercation assez singulière qui s'était élevée, dit-on, entre l'ancien rédacteur et censeur bonapartiste du *Journal de Paris*, M. Jay, de *représentante mémoire*, et M. Salgues, ce dernier prétendait n'avoir pas fait cet article, et accusait M. Jay de l'avoir composé et d'y avoir apposé au bas l'initiale S; l'accusation allait prendre un caractère grave. On nous a assuré au *Journal de Paris*, que l'article est réellement de M. Salgues, attendu que M. Salgues, après le retour du roi, en a exigé le paiement.

SAMBUCY (l'abbé de Saint-Estève). Chanoine honoraire d'Amiens. L'oraison suivante est sortie de sa plume.

POUR L'EMPEREUR.

Quæsumus, omnipotens Deus, ut famuluus tuus Napoleo imperator noster, qui tua miseratione suscepit imperii gubernacula, virtutem etiam omnium percipiat incrementa, quibus decenter or-

natus, vitiorum monstra devitare, hostes superare, et ad te, qui via, veritas et vita es, gratiosus valeat pervenire.

(Page 345 de la *Journée pratique du chrétien*, ou *Conduite chrétienne pour tous les âges.* A Paris, chez l'éditeur, rue Gârencière, n° 6, près Saint-Sulpice, de l'imprimerie des frères Mame (1808).

Voulant établir des couvens à Amiens, son esprit germuant et monacal le conduisit en 1812 à Sainte-Pélagie.

En 1814, le 7 juillet, il fut envoyé à Rome en qualité de conseiller de l'ambassade extraordinaire de S. M. très-chrétienne, auprès de S. S., accompagnant M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo et ambassadeur.

SAMBUCY ⊐|⊐| (Gaston de), frère du précédent. Maître des cérémonies de la chapelle de l'empereur (1811).

Le même. Maître des cérémonies de la chapelle du roi, sous le nom de l'*abbé* de Sambucy.

SARRAZIN ⊐|⊐|. Général de brigade; commandant de la légion d'honneur; admirateur de Bonaparte en 1804, et son détracteur dès 1811, a fait imprimer le *Onze frimaire, ou discours analytique de la vie, des exploits mémorables et des droits de Napoléon Ier à la couronne impériale, prononcé le 11 frimaire, à Saint-Paul-de-Léon; suivi d'un précis historique du sacre et du couronnement de S. M. Napoléon Ier*, 1804. In-8°. Il a donné depuis: *Confession du général Bonaparte à l'abbé Maury*; Londres, 1811, in-8°; et *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal*, 1814, in-8°.

SAULNIER ⊐|⊐|. Ancien préfet de la Meuse, nommé par l'empereur; baron de l'empire; membre de la légion d'honneur; secrétaire général du ministre de la police, nommé par le grand-juge ministre de la justice, duc de Massa-Carrara, et confirmé par l'empereur; secrétaire général de la direction générale de la police du royaume, sous le roi en 1814; réemployé comme secrétaire général du ministère de la police, sous S. M. Napoléon, depuis son retour de l'île d'Elbe. (23 mars 1815.)

SAUR ⊐|⊐|⊐|. Comte de l'empire; membre de la légion

d'honneur, nommé par Napoléon, et admis au sénat conservateur, le 30 vendémiaire an 13; il appela Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon, au trône de France. (*Extrait des registres du sénat*, 6 avril 1814.)

SAUR ⊣; fils du précédent, né dans l'électorat de Trèves. Auditeur de première classe, service ordinaire près les ministres, section de la guerre, nommé par l'empereur; maître des requêtes ordinaire, nommé par le roi. (4 juillet 1814.)

SAUVO ⊣⊣⊣⊣, né en 1772. Élève de feu l'abbé Geoffroy, qui fut son professeur de rhétorique au collége Mazarin; rédacteur en chef du *Moniteur*. Or, qu'on juge après cela si le sieur Sauvo peut avoir une opinion à lui; d'ailleurs, il a été censeur impérial et censeur royal.

SCHAAL ⊣⊣. Membre du corps législatif, membre de la chambre des députés; officier de la légion d'honneur nommé par l'empereur; commandant de la même légion, nommé par le roi (17 octobre 1814); général de division, ayant servi la république et Napoléon; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (19 juillet 1814.)

SCHADET ⊣⊣. Sous-préfet de Dunkerque, nommé par l'empereur; membre du corps législatif, membre de la chambre des députés et membre de la légion d'honneur, sous le roi. (5 octobre 1814.)

SEDILLEZ ⊣⊣. Membre du corps législatif, membre de la chambre des députés (Seine et Marne); inspecteur général de l'université impériale, spécialement attaché aux écoles de droit; inspecteur général et conseiller ordinaire de l'université royale de France; inspecteur général des études. (*Ordonnance du roi*, du 17 février 1815.)

SEGUIER ⊣⊣ (Antoine-Jean-Mathieu), né le 21 septembre 1768, fils de l'avocat général Seguier. A servi comme officier de cavalerie dans l'armée de Condé; baron de l'empire, commandant de la légion d'honneur, maître des requêtes, service extraordinaire, nommé par l'empereur; premier

président de la cour impériale de Paris; conseiller d'état, service extraordinaire, nommé par le roi; premier président de la cour royale de Paris.

« Sire,

» Il ne vous a pas suffi d'élever un empire tel que n'en avait jamais vu l'Europe policée; vous voulez lui donner des bases qui le fassent subsister par son propre poids au milieu des vicissitudes humaines.

» Ainsi, ces merveilleuses pyramides que vous avez autrefois conquises pour les visiter, monumens les plus anciens de la puissance et de la civilisation, se sont conservées par leur masse à travers les siècles et la barbarie.

» Dans la vue généreuse du temps où votre main puissante ne soutiendra plus l'édifice qu'elle a porté si haut, vous en étendez sans repos les fondemens, vous écartez les causes de dissolution, vous placez des soutiens, vous liez toutes les parties pour former un ensemble indestructible.

» La même prévoyance qui vous a fait attacher l'Italie et l'Allemagne à la France, a suscité la réunion des Espagnes : la même force qui a tout soumis loin du Rhin et des Alpes, dompte tout au-delà des Pyrénées; et la même magnanimité qui a conservé Berlin et Vienne, sauve et relève Madrid.

» Vous nous avez accoutumés, sire, aux victoires, aux prises des villes et des royaumes. Quand vous partez, nous savons que vous reviendrez avec de nouvelles couronnes; et elles sont si rapidement acquises, qu'à peine nous avons le temps de préparer nos félicitations.

» Si nos expressions doivent paraître disproportionnées devant votre gloire immense, nous pouvons du moins mettre aux pieds de V. M. des sentimens purs, simples, et que ne dédaignera pas un grand cœur : c'est notre respect pour vos desseins profonds, notre admiration pour vos succès innombrables; ce sont notre zèle et notre dévouement à vous servir dans nos fonctions, nos vœux constans et unanimes pour la conservation de votre personne sacrée. »

(*Moniteur* du 24 janvier 1809.)

« Sire,

» Naguère les magistrats célébraient annuellement le jour où Henri-le-Grand, entrant dans Paris moins en conquérant qu'en libérateur, répondait aux vives acclamations de ses sujets ces paroles indulgentes : *Je vois bien que ce pauvre peuple a été tyrannisé.* Alors aussi ce glorieux aïeul de V. M., pressé par la foule en allant remercier Dieu, témoignait qu'il préférait être retardé pour se montrer à tous; car, ajoutait-il, *ils sont affamés de voir leur roi.*

» Une autre journée non moins digne de mémoire, est celle où

nous-mêmes, prêts à être victimes d'une lutte sanglante aux barrières de la capitale, devenus libres tout à coup devant les phalanges européennes, forts de notre repentir, nous avons élevé nos bras vers des princes, instrumens généreux de la Divinité, et nous avons redemandé à grands cris notre antique souverain. Le ciel prend pitié de nous. Il avait marqué le terme de l'oppression, et il nous rend l'homme de sa volonté, le prince selon la loi, dont la bonté consent à tout pardonner, dont la sagesse promet de tout réparer.

» Sire, et nous aussi nous sommes affamés de contempler notre roi, et à ses côtés cette illustre orpheline, ange de consolation, brillant modèle de vertu; de revoir ces princes, ornement de votre deuil sur une terre hospitalière, et dont les noms nous rappellent toutes les gloires, de connaître ces rejetons augustes; élèves innocens de l'adversité, et l'espoir du trône des Bourbons.

» Admis aujourd'hui aux pieds de V. M., pleins de cette joie intime que donnent l'accomplissement du devoir et l'effusion de la tendresse, que pourrions-nous encore désirer? Les organes des lois ne recouvrent-ils pas l'héritier de saint Louis, de Louis XII, ces rois qui se sont éminemment plu à distribuer eux-mêmes la justice, et par-là ont inspiré à la nation le sentiment du bon droit qui déjà une fois avait prévenu l'usurpation, et qui de nouveau profère avec tant d'énergie le vœu de la restauration monarchique? »

(*Journal des Débats*, du 6 mai 1814.)

SEGUR (Louis-Philippe de), né le 10 septembre 1753. Il était fils du maréchal de Segur, et fut employé à la cour de Louis XVI, comme ambassadeur en Russie, en Prusse et à Rome. On connaît même l'heureuse issue de sa négociation avec Catherine, qu'il charma par ses vers.

Pendant la révolution, M. de Segur se fit auteur-chansonnier-vaudevilliste. Il publia d'abord *la Politique de tous les cabinets de l'Europe*, et fit imprimer aussi le *Théâtre de l'ermitage*. A le voir chanter *la chaumière*, *la solitude*, on l'aurait cru dégoûté de ce monde; il disait:

D'un monde qui m'avait séduit
Je connais l'imposture;
Mon cœur éclairant mon esprit,
Me rend à la nature.
Partout on voit tant de fureur
Et tant d'ingratitude,
Qu'on ne trouve plus le bonheur
Que dans la solitude.

Par amour pour *la solitude* il entra au corps législatif, et s'y prononça en mai 1802, pour la prolongation à vie du consulat de Napoléon Bonaparte. Il fut bientôt nommé conseiller d'état; il disait en brumaire an 6 (1798):

Pour trouver ce parfait bonheur
Dont le séjour est un mystère,
Consultez toujours votre cœur,
Que ce guide seul vous éclaire.
De vos ambitieux désirs
Fuyez la trompeuse lumière,
Et pour goûter de vrais plaisirs
Venez me voir dans ma chaumière.

Pour *fuir la trompeuse lumière de ses ambitieux désirs*, il alla droit au palais des Tuileries, en qualité de grand-maître des cérémonies de S. M. I. et R. Napoléon Bonaparte; devint bientôt comte de l'empire, grand-aigle de la légion d'honneur, 13 pluviose an 13; grand-officier civil de la couronne; commissaire extraordinaire de S. M. l'empereur et roi, dans la 18e division militaire. Le *Moniteur* a fait connaître sa proclamation impériale datée du 1er janvier 1814, étrennes qu'il donnait à la pauvre ville de Troyes. C'est lui qui s'était écrié (*Moniteur* du 1er janvier 1809, pages 2 et 3):

« Quelle louange donner à un tel monarque, lorsque le simple récit des faits est au-dessus de tout éloge, lorsque sa rapidité est telle, que la renommée a peine à le suivre! »

Le roi nomma M. de Ségur pair de France, le 4 juin 1814; M. de Ségur jura au roi *dévouement et fidélité*, ce qui n'empêcha pas M. de Ségur de repasser dans la chambre des pairs de Napoléon, le 4 juin 1815, anniversaire du 4 juin précédent, et d'accepter par conséquent tous les emplois qu'il exerçait auparavant, notamment celui de grand-maître des cérémonies.

SEMONVILE ⊰⊰⊰. Ancien conseiller au parlement; un des plénipotentiaires de la république française, et échangé par l'Autriche contre la fille de Louis XVI; comte

de l'empire; sénateur, le 12 pluviose an 13; commissaire de l'empereur à Bourges (1814); pair de France, le 4 juin 1814; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; grand-officier de la même légion, nommé par le roi (janvier 1815); bénéficier de la sénatorerie de Bourges, et grand-référendaire de la chambre des pairs.

SÉNAT, dit SÉNAT-CONSERVATEUR. Fut-il jamais un corps plus adulateur, plus vil, plus rampant et plus ingrat? Institué pour balancer le pouvoir souverain, il devint l'esclave du monarque, et lorsqu'il crut devoir s'opposer aux volontés du prince, ce fut avec tant de mollesse, qu'il finissait par aller au-devant de ses désirs. Est-il rien de plus dégoûtant et de plus épais que cet encens dont le sénat enfumait son idole?

En 1808 il s'écriait:

« Sire,

» Le sénat vient présenter à V. M. I. et R. le tribut de sa respectueuse reconnaissance, pour la bonté qu'elle a eue de lui faire communiquer, par S. A. S. le prince archichancelier de l'empire, les deux statuts relatifs à l'érection des titres impériaux établis par les décrets du 30 mars 1806, et par le sénatus-consulte du 19 août de la même année.

» Par cette grande institution, Sire, V. M. vient d'imprimer le sceau de la durée à toutes celles que le peuple français doit à la haute sagesse de V. M. I. et R.

» A mesure, Sire, que l'on observera les rapports mutuels qui enchaînent les différentes parties si multipliées et néanmoins si bien coordonnées de ce grand ensemble élevé par V. M.; à mesure que le temps, qui seul peut montrer toute l'étendue des bienfaits de V. M., développera les conséquences de la nouvelle constitution qu'elle donne à l'empire, quels effets ne verra-t-on pas de la prévoyance tutélaire de V. M. I. et R.?

» Un nouveau prix ajouté à toutes les récompenses que V. M. ne cesse de décerner au mérite, dans quelqu'obscurité que le hasard de la naissance l'ait placé, et quelle que soit la diversité des services rendus à l'état; de nouveaux motifs d'imiter de grands exemples; de nouveaux liens de fidélité, de dévouement et d'amour envers la patrie, le souverain et sa dynastie; un accord plus grand entre nos institutions et celles des peuples confédérés ou amis; les pères récompensés dans ce qu'ils ont de plus cher; les souvenirs des familles rendus plus touchans; la mémoire des aïeux devenue plus sacrée; l'esprit d'ordre,

d'économie et de conservation fortifié par l'intérêt le plus naturel, celui de ses descendans; les premiers corps de l'empire et la plus noble des institutions plus rapprochés et plus réunis; toute crainte du retour d'une odieuse féodalité à jamais bannie; tout souvenir étranger à ce que vous avez fondé, évanoui pour toujours; la splendeur des familles devenue la réflexion de quelques-uns des rayons émanés de votre couronne; l'origine de leur illustration rendue contemporaine de votre gloire; le passé, le présent et l'avenir se rattachant à votre puissance; de même que dans les conceptions sublimes du plus grand poëte de l'antiquité, le premier anneau de la chaîne des destinées était dans la main du plus puissant des dieux : tels sont, Sire, les résultats de l'institution à laquelle V. M. vient de donner le mouvement.

» La réunion de ces résultats si nombreux et si importans rassurant à jamais ceux pour qui le présent n'est rien, lorsqu'il ne garantit pas l'avenir, consolide dans ses bases, fortifie dans toutes ses parties, perfectionne dans ses proportions, et embellit dans ses ornemens l'immense édifice social au sommet duquel s'élève le trône resplendissant du plus grand des monarques.

» Du haut de tant de gloire, du milieu de tant de trophées, puisse V. M. I. et R., Sire, agréer avec sa bienveillance ordinaire pour le sénat, l'hommage de notre gratitude, de notre fidélité, de notre affection et de notre respect. »

Bientôt l'Europe étonnée lut l'adresse suivante :

« La volonté du peuple français, Sire, est la même que celle de V. M.

» *La guerre d'Espagne est politique*, ELLE EST JUSTE, *elle est nécessaire.*

» Les Français, pénétrés pour le héros qu'ils admirent, de cet amour qu'ils viennent de vous exprimer avec un si grand et si juste enthousiasme partout où ils ont eu le bonheur de vous voir, vont répondre avec ardeur à la voix de V. M.; et rien ne pourra ébranler la résolution du sénat et du peuple, de seconder V. M. I. et R. dans tout ce qu'elle croira devoir entreprendre pour garantir les plus grands intérêts de l'empire.

» Que V. M. I. et R. daigne agréer le nouvel hommage de notre respect, de notre dévouement, de notre fidélité. »

C'est le sénat qui conseilla pour ainsi dire l'expédition de Moscou.

« Sire,

» La profondeur et l'étendue de vos desseins, *la franchise et la générosité de votre politique*, votre sollicitude constante pour le bien

de vos peuples, ne se sont jamais plus manifestées que dans le message adressé au sénat par V. M. I. et R. Les arrêts du conseil britannique ont non seulement déchiré le droit public de l'Europe, mais ils outragent jusqu'à ces lois naturelles, qui sont aussi anciennes et aussi impérissables que le monde. La nature elle-même a placé les mers hors du domaine de l'homme. Il peut les franchir, mais non les occuper, et prétendre exercer l'empire sur l'élément qui environne de toutes parts la terre habitable, c'est aspirer à tenir en captivité les deux mondes, et à flétrir d'une tache de servitude l'immensité toute entière.

» Tel est l'attentat sacrilége contre lequel V. M. réunit tous les efforts de sa puissance; l'Europe, justement indignée, vous applaudit et vous seconde. Déjà ce gouvernement inquiet et turbulent, qui avait suscité contre la France cinq coalitions successives, détruites en un instant par vos armes victorieuses, voit aujourd'hui toutes les nations du continent liguées contre lui, et ses vaisseaux repoussés de tous les ports. Il ne peut plus alimenter sa circulation intérieure que par des valeurs mensongères, et son commerce étranger que par la fraude. Les seuls alliés qu'il ait sur la terre sont le fanatisme et la sédition.

» Poursuivez, Sire, cette guerre sacrée, entreprise pour l'honneur du nom français et pour l'indépendance des nations. Le terme de cette guerre sera l'époque de la paix du monde.

» Les mesures proposées par V. M. hâteront ce terme si désirable. Puisque vos seuls ennemis sont sur l'Océan, il est nécessaire de vous rendre maître de toutes les portes par où l'Océan communique avec les provinces intérieures de votre empire. »

A la naissance du roi de Rome :

« Sire,

» Le sénat vient offrir à V. M. ses vives et respectueuses félicitations sur le grand événement qui comble nos espérances et qui assure le bonheur de nos derniers neveux. Nous venons les premiers faire retentir jusques aux pieds du trône ces transports de ravissement et ces cris d'allégresse que la naissance du roi de Rome fait éclater dans tout l'empire. Vos peuples saluent par d'unanimes acclamations ce nouvel astre qui vient de se lever sur l'horizon de la France, et dont le premier rayon dissipe jusqu'aux dernières ombres des ténèbres de l'avenir. La Providence, Sire, qui a si visiblement conduit vos hautes destinées en nous donnant ce premier né de l'empire, veut apprendre au monde qu'il naîtra de vous une race de héros, non moins durable que la gloire de votre nom et les institutions de votre génie.

» Du haut de ce trône où nous contemplons la majesté souveraine dans toute sa pompe, vous nous avez plus d'une fois fait entendre ces nobles et touchantes paroles : *Que le bonheur de vos peuples est la*

premier besoin de votre cœur. Devenu époux et père, vos affections les plus intérieures se confondent dans l'amour que vous portez à vos sujets. L'auguste impératrice qui relève l'éclat du diadème par tant de grâces et de vertus, vous est plus chère encore comme mère du prince appelé à régner un jour sur les Français, et quand vos regards paternels s'attachent sur le roi de Rome, vous pensez aussitôt que sur cette tête précieuse reposent les destinées futures de ce peuple toujours présent à votre souvenir.

» Permettez, Sire, que dans ce jour le sénat confonde aussi ses sentimens les plus chers avec les premiers de ses devoirs, et que nous ne séparions point notre tendresse respectueuse pour le fils du grand Napoléon d'avec les saintes obligations qui nous attachent à l'héritier de la monarchie, de même que dans l'hommage que nous venons de présenter à V. M., nous ne séparons point l'humble offrande de notre amour pour votre personne sacrée, d'avec le tribut de notre profond respect et de notre inébranlable fidélité.»

(22 mars 1811.)

Voici maintenant la conclusion de toutes les adresses précédentes.

« Le sénat-conservateur,

» Considérant que dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social;

» Que Napoléon Bonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent avait donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur les actes de sagesse et de justice; mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, notamment en levant des impôts, en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi, contre la teneur expresse du serment qu'il avait prêté à son avènement au trône, conformément à l'article 53 de l'acte des constitutions du 28 floréal an 12;

» Qu'il a commis cet attentat aux droits du peuple lors même qu'il venait d'ajourner, sans nécessité, le corps législatif, et de faire supprimer comme criminel un rapport de ce corps, auquel il contestait son titre et sa part à la représentation nationale;

» Qu'il a entrepris une suite de guerres en violation de l'article 50 de l'acte des constitutions, du 22 frimaire an 8, qui veut que la déclaration de guerre soit proposée, disputée, décrétée et promulguée comme des lois;

» Qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort, nommément les deux décrets du 5 mars dernier, tendant à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée;

» Qu'il a violé les lois constitutionnelles par ses décrets sur les prisons d'état;

» Qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit l'indépendance des corps judiciaires;

» Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme, et d'outrages contre les gouvernemens étrangers;

» Que des actes et rapports entendus par le sénat ont subi des altérations dans la publication qui en a été faite;

» Considérant qu'au lieu de régner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français, aux termes de son serment, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie, par son refus de traiter à des conditions que l'intérêt national obligeait d'accepter, et qui ne compromettaient pas l'honneur français;

» Par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes et en argent;

» Par l'abandon des blessés sans pansemens, sans secours, sans subsistances;

» Par différentes mesures dont les suites étaient la ruine des villes, la dépopulation des campagnes, la famine et les maladies contagieuses;

» Considérant que par toutes ces causes, le gouvernement impérial établi par le sénatus-consulte du 28 floréal an 12, a cessé d'exister, et que le vœu manifeste de tous les Français appelle un ordre de choses dont le premier résultat soit le rétablissement de la paix générale, et qui soit aussi l'époque d'une réconciliation solennelle entre tous les états de la grande famille européenne;

» Le sénat déclare et décrète ce qui suit:

» Art. 1er. Napoléon Bonaparte est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

» 2. Le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité [illegible] Napoléon Bonaparte. »

[illegible] le meilleur jugement qu'on puisse porter sur le sé[illegible] est extrait d'un ordre du jour fort peu connu, et qui [illegible] dernier acte de souveraineté de Napoléon, à Fontai[illegible]au, le 4 avril 1814.

Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français, il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; que c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres de l'orage de la révolution; tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la

nation. Le sénat se fonde sur les articles de la constitution pour la renverser. Il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme le premier corps de l'état, il a pris part à tous les événemens. Il est allé si loin qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé des actes dans la publication : le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices ; un signe était un ordre pour le sénat, *qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui....*»

Le 2 avril 1814, le sénat en corps demanda et obtint, par l'organe de son président, à être présenté à S. M. l'empereur Alexandre.

Tout le monde connaît le caractère de cupidité que déploya cette assemblée lorsqu'elle décréta une constitution pour Louis XVIII. C'est le sénat qui déféra le gouvernement provisoire à Monsieur ; et ce corps, qui avait si lâchement et si souvent adulé l'empereur, osa, le 2 mai 1814, se présenter au roi et lui voter l'adresse suivante :

« Sire,

» Le retour de V. M. rend à la France son gouvernement naturel et toutes les garanties nécessaires à son repos et au repos de l'Europe.

» Tous les cœurs sentent que ce bienfait ne pouvait être dû qu'à vous-même ; aussi tous les cœurs se précipitent sur votre passage. Il est des joies qu'on ne peut feindre : celle dont vous entendez les transports est une joie vraiment nationale.

» Le sénat, profondément ému de ce touchant spectacle, heureux de confondre ses sentimens avec ceux du peuple, vient, comme lui, déposer aux pieds du trône les témoignages de son respect et de son amour.

» Sire, des fléaux sans nombre ont désolé le royaume de vos pères. Notre gloire s'est réfugiée dans les camps ; les armées ont sauvé l'empereur français. En remontant sur le trône, vous succédez à vingt années de ruines et de malheurs. Cet héritage pourra contenir une vertu commune. La réparation d'un si grand désordre exige l'avènement d'un grand courage : il faut des prodiges pour guérir les blessures de la patrie ; mais nous sommes vos enfans, et les prodiges sont réservés à vos soins paternels.

» Plus les circonstances sont difficiles, plus l'autorité royale doit être puissante et révérée : en parlant à l'imagination par tout l'éclat des anciens souvenirs, elle saura se concilier tous les vœux de la raison moderne, en lui empruntant les plus sages théories politiques.

» Une charte constitutionnelle réunira tous les intérêts à celui du

trône, et fortifiera la volonté première du concours de toutes les volontés.

» Vous savez mieux que nous, Sire, que de telles institutions si bien éprouvées chez un peuple voisin, donnent des appuis et non des barrières aux monarques amis des lois et pères des peuples.

» Oui, Sire, la nation et le sénat, pleins de confiance dans les hautes lumières et dans les sentimens magnanimes de V. M., désirent avec elle que la France soit libre pour que le roi soit puissant. »

SERRURIER ⊣⊣⊣⊣⊣⊣. Officier sous Louis XVI; il traversa toutes les phases de la révolution, et arriva jusqu'au consulat avec tous les grades militaires possibles. Napoléon le fit maréchal d'empire; sénateur, le 4 nivose an 8; grand-aigle de la légion d'honneur (13 pluviose an 13), et gouverneur des invalides.

Comme M. Serrurier paraît beaucoup tenir à ses *invalides*, il les demanda au roi, qui le maintint dans son gouvernement, et de plus le nomma pair de France et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Napoléon tombe de l'île d'Elbe à Paris; M. Serrurier, pour ménager, comme dit le bon peuple, la chèvre et le chou, présente à S. M. Elboise une députation d'invalides. (*Journal de l'Empire*, du 3 avril 1815.) Car ce sont toujours les invalides que M. Serrurier veut conserver; aussi, grâces au petit discours où se trouvaient de l'amour, de la fidélité et de l'admiration, M. Serrurier fut maintenu gouverneur. Comme il était décidé à conserver son gouvernement sous Napoléon, il faut espérer qu'il le conservera aussi sous tous les régimes futurs.

SERRURIER ⊣⊣, qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal; ministre plénipotentiaire près le président des États-Unis à Washington, et membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur (1811); confirmé dans ladite place par le roi. (1814.)

SERVILLE ⊣⊣ (Armand). Un des collaborateurs volontaires actuels du *Journal de Paris*.

STANCES

Sur la naissance du roi de Rome.

LOUISE déjà ta patrie
Te doit le plus grand des bienfaits;

Du dieu Mars calmant la furie,
Tu sus lui procurer la paix.
Vienne, en proie aux vives alarmes,
T'offre à son vainqueur, et tes charmes
Soumettent le plus fier guerrier.
Ainsi, de sa vivante tombe
Noé fit sortir la colombe
Qui lui rapporta l'olivier.

Jouis long-temps, heureuse mère,
Jouis des jours les plus flatteurs;
Le trône qui t'est dû sur terre
Est depuis long-temps dans nos cœurs,
Entends nos voix qui te bénissent;
Les échos au loin retentissent
De leurs accords harmonieux :
Quels Français connaîtraient la peine?
Le bonheur de leur souveraine
En a fait *un peuple d'heureux.*

Toi, qui d'un héros pris naissance,
Toi, dont le fortuné destin
A dévoué ton existence
Au seul bonheur du genre humain.
Pour toi, l'avenir se dévoile;
Oui, grâce à ton heureuse étoile,
Les peuples verront désormais
A l'abri certain de ta gloire,
Sur les lauriers de la victoire
Mûrir l'olive de la paix.

De l'univers, antique reine,
A mes accens éveille-toi!
Rome, une illustre souveraine
Te donne enfin un nouveau roi.
Pour régner, il a de son père
La force et la valeur guerrière,
De sa mère il a les vertus:
Rome, quels biens le ciel te donne!
Tu verras bientôt sur ton trône
Monter Napoléon-Titus.

. . . . . .
. . . . . .

NAPOLÉON, monarque *auguste*,
Adoré de tous ses sujets,

Par son règne aussi doux que *juste*,
Des méchans confond les projets :
Tel est *le* prince que l'*on aime* ;
Le vif éclat du diadème
Le fait moins briller que son cœur ;
Il ne compte, *pour ses trophées*,
Que nos discordes étouffées,
Nos succès *et notre bonheur!*

(*Hommages poétiques*, folio 280.)

LE RETOUR DU ROI,

Stances aux Français.

Français, qu'une vive allégresse
Ranime en ce jour nos accens,
Prenez part à la noble ivresse
Qui vient s'emparer de nos sens.
LOUIS, grâce aux destins prospères,
Revient au trône de ses pères
Où le rappelaient tous nos vœux ;
Ah ! pourrions-nous nous plaindre encore
Ton bonheur, ô roi qu'on adore !
Fait de nous *un peuple d'heureux*.

LOUIS, toujours grand, toujours *juste*,
Adoré de tous ses sujets,
Par son règne paisible, *auguste*,
Des méchans confond les projets.
Voilà *le* monarque qu'*on aime* ;
Le vif éclat du diadème
Le fait moins briller que son cœur ;
Il ne compte pour ses trophées,
Que nos discordes étouffées ;
Notre amour *et notre bonheur*.

(Extrait *de l'Elan du cœur*, hommage au roi Louis XVIII, par MM. P. Ledoux, Armand Séville et Casimir Menêtrier. Imprimé chez Tiger, en 1814.)

Cet échantillon que nous devions *souligner* pour fixer l'attention de nos lecteurs, donnera une idée de la rapide facilité avec laquelle ces stances ont du être faites ; elles

sont suivies de sept autres, mais comme les phrases qui les composent ne se trouvent point dans la pièce *improvisée* pour le *roi de Rome*, et que d'ailleurs *les stances aux Français* sont signées : *Armand Séville*, *P. Ledoux*, et *Casimir Menêtrier*, convives des Soupers de Momus, nous sommes fondés à croire que les vers que nous négligeons de copier appartiennent aux collaborateurs de M. *Armand Séville*.

SHÉE ⅁⅁⅁ (Henri), né le 25 janvier 1739. Servit dans l'infanterie et la cavalerie, puis dans l'état-major de l'armée, jusqu'en 1791, que ses infirmités l'ont forcé de prendre sa retraite, comme colonel de cavalerie. Il fut agent du gouvernement français en Irlande ; commissaire du gouvernement dans le pays conquis sur la rive droite du Rhin ; conseiller d'état ; préfet de Strasbourg, poste qu'il occupait en 1804 ; sénateur nommé par l'empereur, le 7 février 1810 ; et pair nommé par le roi, le 4 juin 1814.

SIEYES ⅁⅁⅁⅁ (Emanuel-Joseph). Le nom de M. l'abbé Sieyes suffira à nos lecteurs pour leur donner l'idée de la girouette la plus caractérisée qui soit en France. Membre de toutes les assemblées révolutionnaires ; ambassadeur à Berlin, membre du directoire de la république française, consul provisoire ; sénateur, le 22 frimaire an 8 ; grand-officier de la légion d'honneur. Le citoyen Sieyes « appela Louis-Stanislas-Xavier de France et les autres membres de la maison de Bourbon au trône de France, » et signa. (*Extrait des registres du sénat conservateur*, 6 avril 1814.) Il aurait été ridicule d'en rester là ; aussi M. Sieyes se fit-il nommer par Napoléon pair de France. (4 juin 1815.)

SILVESTRE DE SACY ⅁⅁ (Antoine-Isaac). Membre de l'institut, 3e classe ; chevalier de la légion d'honneur, baron de l'empire, membre du corps législatif, professeur au collége de France (pour le persan), professeur à l'école spéciale de la bibliothèque impériale, rue de Richelieu (pour l'arabe vulgaire et littéral). On voit que M. Silvestre de Sacy ne laissait pas que d'être lié par plus d'un serment de fidélité, d'amour, de dévouement, etc., avant 1814. Il avait dédié à S. M. l'empereur et roi sa *Chrestomatie arabe*,

3 vol. in-8o, et était le traducteur officiel ou officieux des pièces en langues orientales qu'inspiraient les hauts faits de Napoléon.

L'horizon change, et voilà M. de Sacy membre de la chambre des députés, professeur aux deux établissemens indiqués ci-dessus; toujours membre de l'institut; et de plus (car M. de Sacy est de ces hommes qui aiment à gagner quelque chose quand ils font tant que de changer), recteur de l'université royale de Paris (*ordonnance du roi*, du 17 février 1815); censeur royal (*ordonnance* du 24 octobre 1814); bibliothécaire du cabinet du roi, etc.

SOULT ⅁⅁⅁⅁ (Nicolas). Général au service de la république; maréchal d'empire, duc de Dalmatie. Tout le monde connaît son ordre du jour contre le duc d'Angoulême, en mars 1814. Cependant le duc de Dalmatie, à la tête des divisions de l'aile gauche, attendit le prince et le complimenta. (*Journal des Débats*, du 15 mai 1814.) Grand-aigle de la légion d'honneur, nommé par l'empereur, le 13 pluviose an 13, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 24 septembre 1814; *ministre et secrétaire d'état de la guerre, nommé par le roi* (décembre 1814); *pair de France, nommé par Napoléon*, le 4 juin suivant.

Toutes les proclamations et ordres du jour du maréchal Soult que nous pourrions citer, ne vaudraient pas le rapprochement que nous venons d'indiquer.

SPONTINI ⅁⅁. Musicien-compositeur, auteur de *la Vestale*, qu'il dédia à l'impératrice Joséphine; ce qui lui valut de l'empereur 6,000 fr. (*Journal de l'Empire*, du 23 février 1808.)

23 août 1814. Première représentation de *Pélage* ou *le bon roi*, pièce de circonstance, à la louange du roi et de Madame d'Angoulême (nous ignorons ce que cela lui valut); directeur de la musique de la chapelle de l'empereur, et administrateur de l'opéra seria et buffa. (1811.)

STASSART ⅁⅁⅁⅁ (le baron de). Gentilhomme belge; membre, puis officier de la légion d'honneur; sous-préfet d'Orange; préfet de Vaucluse et ensuite des Bouches-de-la-Meuse, a d'abord célébré les mœurs champê-

tres et l'amour de la retraite, dans de jolies idylles qu'il a publiées en 1802, et que M. Chaussard a reproduites dans sa Bibliothèque pastorale.

Après avoir remporté plusieurs prix à l'université de jurisprudence, en 1803, et professé des opinions monarchiques dans plusieurs discours dont les journaux nous ont donné des extraits, il fut nommé auditeur au conseil d'état.

« M. de Stassart, auditeur au conseil d'état, remplissait pendant la dernière guerre (celle de 1807) les fonctions d'intendant de la Prusse orientale; il obtint de S. M. l'empereur et roi que la contribution de huit millions en argent, à laquelle la ville de Kœnigsberg avait été assujettie, serait supportée par toute la province. Les députés de la ville vinrent l'en remercier, et le prier d'accepter dix mille ducats, en témoignage de reconnaissance. *Voudriez-vous donc, Messieurs*, leur répondit M. de Stassart en rejetant leurs offres, *voudriez-vous me faire rougir d'un acte de justice?* »

(*Journal de Paris*, du 13 décembre 1808.)

Il disait à Napoléon, sur la frontière du département des Bouches-de-la-Meuse, le 24 octobre 1811 :

« Sire,

» Interprète des sentimens qui animent vos fidèles sujets du département des *Bouches-de-la-Meuse*, que pourrais-je ajouter à ce qu'expriment si bien à Votre Majesté l'enthousiasme et les acclamations de ce bon peuple, accouru de toutes parts, et se pressant en foule sur votre passage pour jouir d'un de ces regards paternels qui commandent avec tant d'empire la reconnaissance, le dévouement et le respect.

» Sire, que de sentimens se confondent, pour ainsi dire, en un seul! Je cherche en vain, dans mon trouble respectueux, des expressions qui rendent ce que j'éprouve; mais quelle phrase, quelle période oratoire pourrait valoir ce cri populaire, ce cri qui s'échappe de toutes les bouches et de tous les cœurs : *Vive Napoléon-le-Grand et le bien-aimé!* »

On n'en lit pas moins dans un recueil de pensées (Pensées, maximes, etc. par Circé, chienne célèbre et membre de plusieurs sociétés savantes), imprimé chez Didot, en 1811, et généralement attribué à M. de Stassart, le passage suivant :

« Quand enfin écrira-t-on l'histoire comme elle doit être écrite? et quand verrons-nous les Numa, les Marc-Aurèle, les Charles-le-

Sage et les Stanislas au premier rang, si long-temps usurpé par les Alexandre, les César et les Gengiskan? Les princes fidèles aux devoirs du trône, les bienfaiteurs de l'humanité, céderont-ils toujours le pas aux fléaux des peuples, à ces monarques insensés ou coupables qui, plus épris de la gloire mensongère, des exploits guerriers, que sensibles aux bénédictions de leurs sujets, n'ont cherché que le bruit et l'éclat, sans songer aux flots de sang que coûtaient les chimères de leur orgueil? Historiens, qui préconisez l'esprit des conquêtes, vous êtes plus répréhensibles que les conquérans même.... Historiens, gardez-vous de représenter, sous les traits séduisans de la gloire, une furie qui ferait horreur si elle était dépouillée des lauriers dont on la surcharge et des prestiges dont on l'environne; réservez tous vos éloges pour les vertus paisibles, et vous serez pour lors ce que vous devriez toujours être, les fidèles interprètes de la sagesse des siècles, les apôtres de la morale et de l'humanité. »

Après la chute de l'empire, en mai 1814, M. de Stassart devint chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche.

« S. M. l'empereur d'Autriche, qui a bien voulu se rappeler l'humanité, la délicatesse et le dévouement dont M. le baron de Stassart, ancien préfet des Bouches-de-la-Meuse, a fait preuve dans le Tyrol, lorsqu'en 1805 il y a rempli les fonctions d'intendant, ainsi que les services de ses ancêtres, a daigné, après lui avoir fait l'accueil le plus distingué, lui conférer le titre et la clef de chambellan. »

(*Journal de Paris*, du 30 mai 1814.)

Rentré en France, *à la fin de mars 1815*, il partit avec les dépêches de Napoléon pour la cour de Vienne, et fut chargé de négocier la paix aux conditions du traité de Paris, mais il ne put aller que jusqu'à Lintz. (*Voyez* la *Feuille du jour*, du 28 mai 1815). Il a circulé dans le public, qu'à son retour, M. de Stassart avait fait à Napoléon la proposition d'abdiquer en faveur de son fils, le lendemain de la fête du Champ-de-Mai. Quoi qu'il en soit, nommé maître des requêtes, par décret du 18 mai 1815, il ne siégea point au conseil d'état, et l'on assure qu'il refusa de se rendre à Mézières, pour seconder de là les projets du gouvernement français sur la Belgique. On ignore s'il est aujourd'hui redevenu belge. A la rigueur, nous aurions pu, dans ce siècle si fécond en girouettes, nous dispenser de consacrer un article à M. de Stassart, mais on sait assez qu'il faut dans chaque ordre faire la part de l'indulgence et encourager les dispositions heureuses.

SUARD ⅁⅁⅁ (Jean-Baptiste-Antoine), né à Besançon. Ancien journaliste, déporté le 18 fructidor an 5; membre de l'institut, secrétaire perpétuel de la seconde classe; membre de la légion d'honneur, nommé par l'empereur; officier de la même légion, nommé par le roi (25 novembre 1814); censeur royal honoraire.

SUCHET ⅁⅁⅁⅁⅁⅁, né à Lyon. Ancien militaire devenu maréchal d'empire, duc d'Albufera. Une grande quantité d'ordres du jour sont sortis de la plume de M. Suchet, contre et pour Napoléon. Grand-aigle de la légion d'honneur, nommé par l'empereur, le 8 février 1806; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. Le roi le nomma gouverneur de l'Alsace (5e division); pair de France, le 4 juin 1814, et le maréchal Suchet passe à l'empereur. (Voyez le *Moniteur*.) Aussi M. Suchet fut-il pair de France, nommé par Napoléon. (4 juin 1815.)

L'empereur abdique encore, le roi revient; M. Suchet, comme on l'avait prévu, oublie Napoléon pour revenir *de Roanne à Paris, apporter à Louis XVIII* l'hommage de son dévouement personnel (*Aristarque*, 24 août 1815.) Les faiseurs d'horoscopes ne peuvent pas se tromper : on lit dans l'avenir, et l'on sait ce que fera tel ou tel autre individu.

SUCHET ⅁⅁⅁, frère du précédent. Chevalier de l'empire; administrateur général des tabacs (1813), maître des requêtes ordinaire du conseil du roi. (4 juillet 1814.) Heureux et mobile personnage, il suivra l'heureux et mobile maréchal.

TABARIÉ ⅁⅁⅁⅁. Nommé par l'empereur chef de la 2e division, nomination dans les bureaux du ministère de la guerre, avec le grade d'inspecteur aux revues; officier de la légion d'honneur, maintenu par le roi en mai 1814, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 29 juillet 1814. Maintenu sous l'empereur et sous le roi, *per omnia secula seculorum*.

TABOUREAU ⊐|⊐|. Chevalier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur ; intendant du trésor public dans les départemens au-delà des Alpes ; auditeur au conseil d'état, service extraordinaire ; maître des requêtes ordinaire au conseil d'état du roi, le 4 juillet 1814 ; rétabli sur la liste des auditeurs au conseil d'état au retour de Napoléon.

TALAYRAT ⊐|⊐| de Brioude, n'a jamais chanté que des sujets nationaux : *l'Arbre de la liberté*, *Napoléon* et la *Révolution*. Voici sa chanson *à l'Arbre de la liberté* :

A L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

Arbre chéri, bien doux emblême
De notre auguste liberté !
Toi que planta l'égalité,
Du Français déité suprême,
Crois chaque jour, crois sous nos yeux,
Du bonheur gage précieux !

Elève ta tête immortelle,
Qu'elle plane à l'abri du temps :
De cent orages menaçans,
Ta tige sortira plus belle !
Crois chaque jour, crois sous nos yeux,
Du bonheur gage précieux !

Un jour, sous ton épais feuillage,
Dormiront nos heureux enfans ;
La paix régnera dans nos champs,
Et l'amitié sous ton ombrage ;
Jurons, jurons fraternité
Sous l'arbre de la liberté !

Quand les bergers du voisinage
Viendront prendre part à nos jeux,
Arbre chéri, courbe sur eux
Tes rameaux épaissis par l'âge :
Jurons, jurons fidélité
Sous l'arbre de la liberté !

Lance sur nous tes vives flammes,
Liberté, sainte liberté !
Près de toi que l'égalité
Ravisse et transporte nos âmes !
Jurons, jurons mort aux tyrans ;
Liberté, reçois nos sermens !

Sa naissance du roi de Rome contient ces vers :

Ainsi de ces héros la tige va fleurir ;
Ainsi de siècle en siècle on l'entendra bénir ;
Et des Napoléons la gloire et la puissance,
Régleront à jamais les destins de la France.

Jetez des fleurs, jetez sur l'auguste berceau :
Qu'un myrte toujours vert, qu'un laurier toujours beau
A ce fils du héros offrent leur doux ombrage ;
Du bonheur des Français cet enfant est le gage.

La muse ainsi soupire à l'entour des berceaux,
Errante sur les fleurs, aux bords des clairs ruisseaux,
Et ne demandant rien à l'altière puissance,
Le plaisir de chanter, voilà ma récompense.

D'après cette déclaration, M. Talayrat aurait eu tort de faire les mêmes réflexions que M. de Loizerolles : (*Voyez* Loizerolles) aussi ne sachons-nous pas qu'il les ait faites ; et, après avoir alimenté pendant les années 1812 et 1813, l'*Epicurien français*, il donna en 1815 *les Fastes de la France*, fragment d'un poëme inédit, suivi de poésies diverses, in-8°.

TALLEYRAND-PÉRIGORD ⅁⅁⅁⅁ ⅁⅁⅁⅁⅁⅁⅁⅁. (Charles-Maurice), né à Paris en 1754. Nommé évêque d'Autun en 1788, sacré le 4 janvier 1789 ; député du clergé du bailliage d'Autun aux états-généraux, se réunit à la chambre des communes, dès leur ouverture ; c'est lui qui fit la motion tendante à confisquer les biens du clergé. Il officia *pontificalement* s[ur] l'autel de la patrie qu'on avait élevé au Champ-de-Mar[s] fit la bénédiction des drapeaux qui devaient être rem[is] différens départemens ; il appelait ces drapeaux les *ba[n]nières sacrées de la liberté*. Après avoir prêté le serment à [la] titution civile du clergé, ce fut lui qui, assisté des é[vê]ques de Lyda et de Babylone, sacra les premiers évêques c[on]stitutionnels. A la fin de la session il accompagna, comme chargé d'affaires, M. de Chauvelin, ministre en Angleterre, qu'il habita jusqu'en 1794, époque à laquelle il la quitta pour passer aux États-Unis ; il revint bientôt en Eu-

rope. On l'avait inscrit sur la liste des émigrés. Chénier proposa et fit adopter par la convention un décret pour la rentrée en France de Talleyrand-Périgord, et le rapport du décret d'accusation porté contre lui. (*Voyez* le *Moniteur* du [illegible] messidor an 3 (7 septembre 1795.) Chénier fit valoir les nombreux services que l'évêque d'Autun avait rendus, et les talens qui pouvaient encore être utiles à la république. Le 15 juillet 1797, il fut nommé ministre des relations extérieures de la république française; il donna sa démission, le 19 juillet 1799. A cette époque, des méfiances, des plaintes, des dénonciations s'étaient élevées contre lui; ce fut alors que parurent sous la date du 25 messidor an 7 (13 juillet 1799), *les Eclaircissemens donnés par le citoyen Talleyrand à ses concitoyens*. L'auteur, récapitulant les reproches que lui adressaient ses ennemis, s'écrie :

(*Page* 3.) « Il doit sans doute être encourageant pour moi de pouvoir rappeler, en commençant cette étrange justification, avec quel empressement, avec quelle joie j'allai me ranger, en 1789, parmi les premiers et les plus sincères amis de la liberté. Ce souvenir me remplit d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder *comme sacrifice ce que je fis alors pour son triomphe. Mais* que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité, à de si justes titres, les plus implacables haines de la part du ci-devant clergé, de la ci-devant noblesse, j'attire sur moi ces mêmes haines.....» — (*Pages* 4, 5, 6, 7 et 8.) « Que disent-ils donc ces hommes non Français, ou ceux d'entre les Français dont ils ont su tromper la bonne foi? Que j'ai été de l'assemblée constituante? Ah! je savais bien qu'au fond de leur âme ils ne pardonneraient jamais à ceux dont les noms brillent parmi les fondateurs de la liberté. Je savais bien que les hommes qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple français en 1789, que ceux qu'on voyait alors s'associer honteusement aux froides railleries par lesquelles on insultait à ce sublime enthousiasme de la nation; que ceux enfin qu'on n'a vu se montrer dans la révolution qu'aux époques où ils ont espéré que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du moins à la flétrir odieuse, s'indignaient en secret contre l'assemblée qui, la première, proclama la déclaration des Droits de l'homme; qu'ils accordaient surtout bien plus de faveur au côté anti-révolutionnaire de cette assemblée, qu'à celui qui fut le berceau de la révolution..... Ils disent que je ne suis qu'un constitutionnel de 1791, et ils préten-

dent que je n'offre point de garantie contre le renversement de la république. Etrange allégation! Quand même on se refuserait à voir que les hommes poursuivis avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires quelconques, sont indubitablement ceux qui ont travaillé les premiers à une constitution en France, puisque c'était là le premier pas, et un pas immense vers la république; quand on ne voudrait pas réfléchir que la plupart de ceux qui m'adressent cette bizarre injure n'auraient eux-mêmes à se reprocher, dans le cas d'une contre-révolution, que quelques propos qui leur seraient si bien pardonnés; quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son serment à la république, et qui l'a répété dans les circonstances les plus solennelles et les plus décisives, n'a aucune grâce à espérer d'un gouvernement français qui ne serait pas républicain; il sera incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les yeux à toute lumière, que dans l'effervescence où s'agitent les esprits, trois seules suppositions sont possibles: *Ou bien la république s'affermira au milieu de tant de chocs; ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous; ou la royauté reviendra nous asservir, mais avec un surcroît de rage et de tyrannie.* Toute autre supposition est pour moi une chimère; et sans doute *j'ai donné assez de garantie contre ces deux derniers régimes.* On sait assez le sort que l'un et l'autre me réservent, et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. *Il est donc démontré, mille fois démontré, que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de la république.....* » (Pages 8 et 9.) « On ne saurait trop le répéter: oui, les garanties véritables, les garanties les plus certaines qu'on puisse offrir à la république, sont incontestablement dans un amour bien prononcé pour la liberté, qu'un Français quelconque, depuis 1792, ne peut sans délire chercher hors de la république; dans la manifestation ouverte de ce sentiment, dès l'origine de la révolution; dans les haines qu'on a méritées constamment de la part des plus irréconciliables ennemis de la France; dans la réunion de tous les genres d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un régime sous lequel on a exercé de hautes fonctions, et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore davantage pendant une absence de trois ans; dans la conviction profonde que la république qui nous a coûté si cher ne pourrait périr qu'au milieu des flots de sang; que celui qui aurait osé concourir à cet horrible événement en serait probablement la première victime, et que *son nom, comme celui de tout traître, arriverait à la postérité chargé du poids de l'exécration générale;* dans tous les sentimens humains qui font envisager avec horreur un bouleversement universel où s'engloutiraient le bonheur, la fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de parens, de tant d'amis; enfin *dans cet honneur national qui doit être la vie d'un Français, et qui soulève l'âme à l'idée seule*

que des Autrichiens et que des Russes, après avoir ravagé notre pays, viendraient insolemment nous dicter des lois..... » — (*Page* 13.) « L'auteur d'un pamphlet a osé dire à cette occasion, que dans le cours de ce qu'il appelle mon émigration, je quittai l'Angleterre pour aller en Amérique, où je portai, dit-il, la cocarde blanche. — Je quittai l'Angleterre, non : mais le gouvernement anglais me donna l'ordre d'en sortir dans vingt-quatre heures ; et en cela sa haine me distingua bien honorablement. — J'allai en Amérique, cela est vrai ; car je ne pouvais être en sûreté que sur une terre libre : mais il est aussi faux qu'il est absurde de dire que j'y ai porté la cocarde blanche ; une idée aussi ridicule n'aurait pu même entrer dans mon esprit. On répète la même absurdité pour le temps où je me trouvai à Hambourg, en revenant en France. J'en appelle, sur une allégation aussi mensongère, au témoignage du citoyen Reinhart, alors envoyé de la république à Hambourg, et à celui du citoyen Lagau, notre consul dans cette résidence ; qu'ils disent si constamment je n'ai pas été paré comme eux des couleurs nationales. De tels reproches, au reste, quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber le poids sur ma tête. Je me hâte de le dire : *si un seul était fondé, je serais indubitablement le fonctionnaire le plus criminel* de la république.

Après avoir administré les sacremens, M. l'évêque d'Autun en reçut un à son tour : il épousa Mme Grant, indienne, qui avait repassé en Europe le 21 novembre 1799 ; il avait été rappelé au ministère des relations extérieures, qu'il a occupé jusqu'au 8 août 1807. L'empereur le nomma prince de Bénévent, vice-grand-électeur de l'empire ; grand-aigle de la légion d'honneur (le 13 pluviose an 13). Il fut successivement décoré de l'ordre de la couronne de Saxe, de l'ordre royal de Westphalie (grand-commandeur), de l'ordre de S. A. R. le grand-duc de Hesse, de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg, de l'ordre de Léopold, du grand-ordre du soleil de Perse, de l'ordre de l'aigle noir de Prusse, de l'ordre de Saint-André de Russie, etc. ; nommé le 1er avril 1814, par le sénat, président de la commission chargée du gouvernement provisoire.

Adresse du gouvernement provisoire aux armées françaises.

« Soldats !

» La France vient de briser le joug sous lequel elle gémit avec vous depuis tant d'années.

» Vous n'avez jamais combattu que pour la patrie; vous ne pouvez plus combattre que contre elle sous les drapeaux de l'homme qui vous conduit.

» Voyez tout ce que vous avez souffert de sa tyrannie: vous étiez naguère un million de soldats; presque tous ont péri: on les a livrés au fer de l'ennemi, sans subsistances, sans hôpitaux; ils ont été condamnés à périr de misère et de faim.

» Soldats! il est temps de finir les maux de la patrie. La paix est dans vos mains; la refuserez-vous à la France désolée? les ennemis même vous la demandent. Ils regrettent de voir ravager ces belles contrées, et ne veulent s'armer que contre votre oppresseur et le nôtre. Seriez-vous sourds à la voix de la patrie qui vous rappelle et vous supplie? Elle vous parle par son sénat, par sa capitale, et surtout par ses malheurs. Vous êtes ses plus nobles enfans, et ne pouvez appartenir à celui qui l'a ravagée, qui l'a livrée sans armes, sans défense, qui a voulu rendre votre nom odieux à toutes les nations, et qui aurait peut-être compromis votre gloire, si un homme, qui n'est pas même Français, pouvait jamais affaiblir l'honneur de nos armes et la générosité de nos soldats.

» Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon; le sénat et la France entière nous dégagent de vos sermens. »

Paris, le 2 avril 1814.

(*Journal des Débats*, du 3 avril 1814.)

Nommé par le roi ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères (*Moniteur* du 13 mai 1814), et pair de France, le 4 juin suivant, etc., etc., etc....

TALLEYRAND ⅄⅄⅄⅄ (Auguste de). Comte de l'empire, membre de la légion d'honneur; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la confédération helvétique à Berne, pour l'empereur; ministre près la confédération à Berne, pour le roi.

Il est à remarquer que le sieur Rouyer n'a jamais cessé d'être, sous ces deux ambassades, le même secrétaire.

TASCHER ⅄⅄. Oncle de l'impératrice Joséphine. *Sénateur-pair*, le 30 vendémiaire an 13; officier de la légion d'honneur; comte de l'empire; *pair-sénateur*, le 4 juin 1814.

TESTU ⅄⅄⅄⅄⅄⅄⅄⅄⅄⅄. Le sieur Testu et compagnie, imprimeurs et libraires, rue Haute-Feuille, n° 13, est, comme on sait, l'éditeur de cet ouvrage volumineux qui, au dire de Fontenelle, est celui qui contient le plus de vérités. Rien n'est admirable comme

l'empressement que le sieur Testu mettait à venir dans un fiacre, en habit de cour, le chapeau sous le bras et l'épée au côté, présenter humblement à S. M. l'empereur et roi, au commencement de chaque année, son *Almanach impérial* doré sur tranche, et revêtu, comme l'éditeur, d'un habit pompeux qu'il ne prenait que pour la circonstance; car Dieu sait si les almanachs du sieur Testu valent la peine d'être habillés d'un riche maroquin, voire même ceux de la république!

Le lendemain de cette visite annuelle, on annonçait dans tous les journaux quotidiens, que *le sieur Testu avait eu l'honneur de présenter à S. M. un exemplaire de son* almanach.

Le roi survient : le sieur Testu, qui n'avait pu disposer son édition de 1814 conformément aux événemens de mai de ladite année, endossa son certain habit français qui lui avait déjà servi en pareilles circonstances; et présenta à S. M. le roi de France et de Navarre, son nouvel *almanach*, le seul qui ait paru en France, sous le titre d'*Almanach royal*, depuis la fin du 18e siècle; *almanach* unique, puisqu'il n'y en a eu qu'un. (*Voyez* l'avertissement de l'*Almanach royal*, qui instruit les acheteurs des *opinions* politiques du sieur Testu.) *Nous attendons le sieur Testu au mois* de janvier prochain, lui qui sans doute avait déjà pris note de toutes les nouvelles nominations de S. M. Elboise, préparé de nouvelles formes, brisé celles qui avaient servi, etc. Ne voilà-t-il pas le sieur Testu devenu, grâce à notre *Dictionnaire*, une espèce de personnage! Et pourquoi pas? L'opticien Chevallier n'a-t-il pas eu un semblable honneur? (*Voyez* CHEVALLIER.) *Le faiseur d'almanachs* nous décline les noms de nos confrères, et l'*achromatique* CHEVALLIER nous *chausse* ses lunettes.

THEVENARD ⊰|⊱ (Antoine), né à Saint-Malo, le 7 décembre 1733. Grand-officier de la légion d'honneur; admis dans l'enceinte du sénat conservateur, le 7 février 1810, et dans celle de la chambre des pairs du roi, le 4 juin 1814. M. Thevenard en est resté là, vu qu'il est mort le 9 février 1815.

TIMBRUNE-THIEMBRONE. *Voyez* VALENCE.

TIOLIER ⅁⅁⅁⅁. Graveur, hôtel des Monnaies.

« Un cadre renfermant plusieurs empreintes de l'effigie de S. M. l'empereur. »

(Exposé au *musée Napoléon*, en novembre 1810.)

« Un cadre renfermant deux empreintes du grand sceau de S. M., et deux empreintes du contre-scel. »

(Exposé au *musée royal des arts*, le 1er novembre 1812, sous le n° 1329 de la notice.)

Envoyé à Compiègne pour dessiner le portrait du roi, d'après lequel devaient être gravées les nouvelles monnaies. (*Journal des Débats*, du 25 mai 1814.)

TRAVOT ⅁⅁⅁⅁. Général dont la république a eu le plus à se louer; il a toujours exécuté avec un zèle rare et une promptitude singulière les ordres de cette chère république. On connaît sa conduite à Nantes, lorsque Charette y fut conduit et fusillé. L'empereur le nomma commandant de la légion d'honneur; le roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et M. Travot, pour sa nouvelle conduite à Nantes, en 1815, fut nommé par Napoléon pair de sa chambre, le 4 juin 1815. Le mois de juillet suivant, on l'a vu soumis à Louis XVIII.

TRENEUIL ⅁⅁⅁. Tous les royalistes sincères admirent *le grand caractère* que M. Treneuil, selon leur opinion, dû montrer pour publier *les Tombeaux de Saint-Denis* (*Voyez* Amar.) dans un temps où il n'était pas facile de traiter un tel sujet. Nous en aurions du chagrin, si cela était. M. Treneuil, dont nous aimons la gloire, a été royaliste par accès; et si l'on relit les *fameux Tombeaux de Saint-Denis*, dans la première édition, on verra qu'il n'y a pas un seul mot qui fasse soupçonner M. Treneuil d'une opinion. M. Treneuil est des nôtres; ainsi cela doit suffire aux personnes qui se plaisent à ternir gratuitement une réputation, en disant: M. un tel est un homme qui n'a jamais eu qu'une manière de voir ou de penser. Voici deux petites pièces de vers que nous tâchons de sauver du profond oubli où elles étaient plongées, et qui prouveront combien le susdit M. Treneuil a été engoué de S. M. napoléonienne, qui, certes, ne peut être soupçonnée d'être bourboniste.

CHANT NUPTIAL.

. . . . . .

Quelle vierge embellit l'admirable carrière
De ce monarque radieux,
Et semble précéder ses pas victorieux,
Comme l'aurore printanière
Vient, par ses doux rayons, accoutumer nos yeux
A soutenir du jour l'éclatante lumière?
La terre, avec orgueil, l'offre aux regards des cieux.
Ses vertus cachent une reine;
Son port trahit la grandeur souveraine.
Je te salue, ô reine des Français!
Pour sceptre elle tient une rose,
Et le joug qu'elle impose
Est un joug d'amour et de paix.

Le lis éclos pendant l'orage,
Le lis, que d'une eau vive abreuve la fraîcheur,
Que de toutes les fleurs environne l'hommage,
Et qui voudrait cacher sa royale blancheur
Dans un vallon voilé d'ombrage,
Peint l'éclat de Marie au printemps de son âge,
Et l'innocence de son cœur.

. . . . . .

Telle que de deux beaux et riches oliviers,
Symbole de paix, d'abondance,
La terre de Jessé voit fleurir l'espérance
Dans d'innombrables héritiers;
Ou telle que la vigne étroitement unie
Au cèdre pompeux du Liban,
Sans craindre désormais l'aquilon ni l'autan,
Toute pleine d'amour, toute pleine de vie,
Presse des plus doux nœuds son époux enchanté,
Et l'entoure des fruits de sa fertilité;
Telle, de votre tige adorée et féconde,
Une auguste postérité
S'élève, pour remplir tous les trônes du monde.

. . . . . .

Réjouis-toi, Franco chrétienne!
Que n'a pas fait pour toi le premier de tes fils?
Ta foi sera toujours la sienne,
Et son Dieu, le Dieu de Clovis.

. . . . . .

Pleine de confiance en ta grande promesse,
L'église, à qui ta main prodigua ses bienfaits,
Demande encor ces mœurs et cet esprit de paix
Qui signalèrent sa jeunesse;
Et, belle de ces seuls attraits,
De cette primitive et solide richesse,
Elle ne périra jamais.
Elle a pour boulevard la parole éternelle
Du Dieu qui l'a fondée et qui veille sur elle,
De ce grand Dieu, dont l'œil est exempt de sommeil,
Dont le trône est assis sur le front du soleil,
Qui promène, suspend les fleuves sur nos têtes,
Et dans leur vol de feu maîtrise les tempêtes.
. . . . . .

LA NAISSANCE DU ROI DE ROME.

Ode.

« La poésie est plus sérieuse et plus utile que ne le croit le vulgaire. »

FÉNÉLON. (*Lettre à l'Académie française sur l'éloquence.*)

TELLES on voit briller ces sphères vagabondes
Qui, frappant de terreur les peuples et les mondes,
D'un vol précipité s'éloignent de nos yeux;
Des arrêts du destin prophétiques ministres,
Dont le front toujours pâle, armé de feux sinistres,
Semble menacer l'ordre établi dans les cieux :

Tels passent, enivrés de sanglantes chimères,
Ces fougueux conquérans, puissances éphémères
Produites pour détruire ou punir les états;
La haine, après leur mort, s'attache à leur mémoire :
Que reste-t-il d'eux? rien : tous leurs titres de gloire
Sont dans de grands malheurs et de grands attentats.

Mais quand l'esprit d'erreur, la faiblesse et le crime
Ont, par degrés, conduit sur les bords de l'abîme
Un empire déjà ravagé par le temps,
S'il s'élève aussitôt un souverain génie
Qui verse dans son sein de longs torrens de vie,
Et l'arrête, affermi sur ses vieux fondemens;

Si sa main en saisit les rênes délaissées,
Si, le succès toujours couronnant ses pensées,
Il fixe l'harmonie où régnait le chaos;
S'il enchaîne le cours des publiques misères,
Et qu'il sache, à son gré, des factions contraires
Émouvoir, aplanir et balancer les flots :

Si, dans l'art des combats, sans rival et sans maîtres,
On voit, à son nom seul, s'enfuir et disparaître
Les peuples contre lui soulevés par leurs rois;
S'il est moins un héros sur le char de la guerre,
Qu'un grand législateur qui visite la terre
Pour en renouveler les trônes et les lois :

Qui ne révère en lui l'envoyé de Dieu même?
Sur quel front glorieux le sacré diadème
Réunit-il jamais cette vive splendeur?
Qui ne voit que sa race, en monarques féconde,
Seule peut enfanter et garantir au monde
Des siècles florissans de paix et de grandeur?

O toi, que si long-temps tourmenta l'espérance,
France, réjouis-toi! triomphe, heureuse France!
Vois du Très-Haut sur toi les desseins s'accomplir.
Et toi, divin enfant, qu'appelaient nos hommages,
Sois grand, surtout sois bon! ces vœux sont des présages
Que le ciel me révèle et que tu dois remplir.

Que toutes les vertus l'ombragent de leurs ailes!
Chantons en son honneur, sur nos lyres fidèles,
L'amour qui pour leurs rois transportait nos aïeux :
De cet antique amour, leur plus beau caractère,
Rallumons à l'envi la flamme héréditaire;
Et que nos souverains redeviennent nos dieux!

Ah! si la poésie enfantait les merveilles
Qui de ses favoris signalèrent les veilles,
Quand la terre admirait leurs chants législateurs;
Et si le ciel, propice à l'ardeur qui m'entraîne,
Ajoutait à ma voix cette voix souveraine
Qui sait, en les frappant, renouveler les cœurs :

Je dirais aux humains qu'un pouvoir sans partage
De l'immortel pouvoir est l'immortelle image,

Leur garant le plus sûr de salut et de paix ;
Que le joug paternel, le seul joug monarchique,
Pour le maintien sacré de l'ordre politique,
Convient à chaque peuple et surtout aux Français.

Je saurais surveiller, sentinelle aguerrie,
Les esprits novateurs, fléau de la patrie,
Prêt à lancer contr'eux les foudres de ma voix,
A prouver qu'une impie et rebelle doctrine,
Du trône et de l'autel préparant la ruine,
Les ennemis de Dieu sont ennemis des rois.

Combien douze ans chargés de malheurs et de crimes,
Qui d'un oubli fatal ont vengé ces maximes,
En renouvelleraient l'utile souvenir !
Je ferais de ces temps revivre les images,
Salutaires fanaux qui de ces grands naufrages
Iraient, en l'éclairant, préserver l'avenir.

Ainsi la présie, art trop souvent futile,
Art plus souvent encor dangereux et servile,
Serait, comme jadis, le langage des dieux ;
Et, laissant dans les cours ramper la flatterie,
Ma muse citoyenne, en servant la patrie,
Servirait le monarque et la cause des cieux.

Et quel besoin a-t-il que, rivaux de bassesse,
Des essaims de flatteurs le poursuivent sans cesse
Pour brûler à ses pieds un mefcenaire encens ?
La gloire de remplir ce grave ministère
Appartient à des voix qui ne peuvent se taire,
Et dont il ne peut fuir ni blâmer les accens.

Ces superbes canaux que son génie immense,
Rival du Créateur, prépare à l'opulence,
Par ces heureux liens vingt fleuves réunis,
Ces chemins inconnus ouverts à la victoire,
Que cet aigle intrépide, en volant à la gloire,
Trace en sillons de feu sur le front du Cénis ;

Le malheur consolé recouvrant ses hospices,
L'humble religion, ses pompeux édifices,

Tous les arts à la fois pleins d'un esprit nouveau,
Ces siéges renommés, ces savantes batailles,
De trois peuples rivaux célèbres funérailles,
Dans les champs d'Jéna, de Wagram et d'Eylau:

Voilà de quelles voix il estime l'hommage;
Les voilà ces amis dont le noble langage
Lui fait, en le louant, sentir la vérité:
Éloquens orateurs, simples et grands comme elle,
Ils forment le cortége imposant et fidèle
Qui le mène en triomphe à l'immortalité.

Fils de Napoléon, ô prince en qui la France
Voit fleurir sa plus chère et plus haute espérance,
Sois digne du monarque à qui tu dois le jour;
Sois digne des vertus de ton heureuse mère;
Sois digne des Français: que ton règne prospère
S'écoule plein de gloire et de paix et d'amour!

Mais j'aperçois déjà la muse de l'histoire
Qui, des faits les plus beaux remplissant ta mémoire,
Allume par degrés ta généreuse ardeur;
Et, nourrisson des rois, des héros et des sages,
Tu peux, fortifié par leurs vives images,
De l'astre paternel soutenir la splendeur.

Vois à ses pieds vainqueurs tomber tous les obstacles,
Et vois se prolonger la chaîne des miracles
Qui l'ont des potentats rendu le souverain:
Apprends l'art, successeur et fils du plus grand homme,
De porter, comme lui, dans Paris et dans Rome,
Deux sceptres, si légers pour sa puissante main.

Quels devoirs te prescrit sa vaste renommée!
Avec quel tendre orgueil ta jeunesse enflammée
Se plaît à contempler ses immenses travaux!
Mais tu crains, je le vois à tes brûlantes larmes,
Que l'univers, soumis par ses lois et ses armes,
Ne condamne tes jours au tourment du repos.

N'entends-tu pas ton nom retentir sous le chaume?
Les pauvres dispersés dans ton double royaume
De ta naissance auguste adorent le bienfait;

Cesse donc d'envier la gloire de ton père ;
Même gloire t'attend : son cœur te laisse à faire
Tout le bien qu'il médite et qu'il n'aura point fait.

Ah ! permets, dans ce jour rayonnant d'allégresse,
Que je vienne à tes pieds, conduit par la sagesse,
Apporter en tribut un si touchant tableau ;
Que l'infortune en toi trouve un dieu tutélaire,
Et que, dans les palais trop souvent étrangère,
La pitié suppliante embrasse ton berceau.

J'ai vu, j'ai parcouru la montagne aux deux cimes :
L'une s'enorgueillit de ces chantres sublimes
Qui savent des héros consacrer la valeur ;
L'autre sous les cyprès élève ces poëtes
Qui, de l'humanité courageux interprètes,
Ont dévoué leur lyre au culte du malheur.

Qu'ils chantent, d'une voix également habile,
Le grand Agamemnon et le bouillant Achille,
Ou le sort de Priam, d'Andromaque et d'Hector :
Ils sont tous aussi chers au dieu de l'harmonie
Tous créés pour la gloire ; et l'arbre du génie
Sur leurs fronts triomphans courbe ses rameaux d'or.

Aussi l'empereur nomma-t-il M. Treneuil, le 19 décembre 1811, bibliothécaire adjoint de la bibliothèque de l'Arsenal.

En dernier lieu, M. Treneuil publia l'*Orpheline du Temple*, brochure in-8°; prix, 1 fr. A Paris, chez F. Didot, etc.

Mais quels chants, soutenus d'accords mélodieux,
Semblent furtivement pénétrer dans ces lieux?
Ah ! lorsque ce concert enchante mon oreille,
Quel pieux souvenir dans mon cœur se réveille !
La France à ce beau jour attachait autrefois
La fête consacrée au plus saint de nos rois ;
Et la religion, pour sa race chérie,
Offrait à l'Eternel les vœux de la patrie.
Sur ces temps de bonheur et de gloire écoulés
Reporterai-je encor mes regards désolés?
O sujets, ou plutôt amis dont le courage

Hasarde, en ma faveur, un si touchant hommage;
Qu'il m'est doux, dans ces lieux de tristesse et d'effroi,
De songer que vos cœurs se souviennent de moi;
Que je n'en serai point par le temps effacée;
Qu'à mon image enfin, tant de fois offensée,
Vos mains, pour m'honorer, attachent quelques fleurs,
Et que chacun de vous l'arrose de ses pleurs!
Mon malheur vous répond de ma reconnaissance....
. . . . . .
Je sais que des méchans la fureur assouvie
Vous laisse, ainsi qu'à moi, le fardeau de la vie;
Que du sang de Louis ces monstres satisfaits,
Ne se nourriront point d'inutiles forfaits.
Pourquoi donc, dans Paris, solitaire enchaînée,
Ne puis-je à votre sort unir ma destinée?
. . . . . .
J'irai dans Saint-Denis saluer la famille
De ces rois dont je suis la déplorable fille;
Jusqu'à la fin des temps ils dormiront en paix
La mort les a rendus possesseurs d'un palais
Où, quoique dénués d'amis et de défense,
Ils n'auront jamais lieu de redouter l'offense;
Ils se réveilleront dans le même tombeau,
Sous le même soleil levé sur leur berceau,
Tandis que je ne sais quelle lointaine rive
Recevra dans son sein ma cendre fugitive.
. . . . . .
Mais quand je parcourrai ces rangs silencieux
Remplis depuis mille ans de mes nobles aïeux,
Je n'y trouverai point la cendre de mon père,
Ni celle de sa sœur, ni celle de ma mère.
Vous dont j'ai tant pleuré le règne d'un instant,
Vous n'y siégerez point; le même sort m'attend,
Et je dois à mon tour du royal mausolée
Me voir, comme du trône, avec vous exilée.
Peut-être (et cet espoir dans les lointains climats,
De ma famille auguste accompagne les pas);
Peut-être elle viendra, plus que jamais chérie,
Du règne des tyrans consoler la patrie!
Devant nous marcheraient le pardon et la paix;
Quelques monstres enfin ne sont pas les Français;
Et tous, amis du joug si doux à leurs ancêtres,
Vivraient à l'avenir fidèles à leurs maîtres.

Aussi le roi nomma-t-il M. Treneuil administrateur de

la bibliothèque de l'Arsenal, et lui donna-t-il, le 18 août 1814, la décoration de la légion d'honneur.

Nous recommandons au lecteur la préface de *la Princesse Amélie*, ou *l'héroïsme de la piété fraternelle*, 1808, in-8°, où il est question *de la gloire de célébrer quelques-unes des merveilles qui ont illustré le siècle naissant de Napoléon*. Nous avons toujours été surpris que Napoléon n'ait pas donné à M. Treneuil la décoration de commandant de la légion d'honneur, pour cette préface aimable; mais il lui a donné du moins l'ordre de la réunion; il a reçu depuis l'ordre de la légion d'honneur et l'ordre du lis, si bien qu'à sa boutonnière on voit un ruban tricolore où S. M. l'empereur figure pour un tiers. M. Treneuil a publié en janvier 1815, le *Martyre de Louis XVI*, poëme élégiaque dont on a rendu un compte très-intéressant dans le *Nain Jaune* du 15 février.

TRÉVISE. *Voyez* MORTIER.

TRUGUET ⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣⊣. Officier supérieur du corps *royo-républico-démago-consulo-império-royo-impèrio-royal* de la marine. Jamais sermens n'ont moins coûté qu'à M. Truguet. On se rappelle la lettre que le contre-amiral Truguet écrivit à la convention nationale, *à bord du* Tonnant, *le* 28 *septembre* 1792, *l'an* 4e *de la liberté*, *le* 1er *de l'égalité*.

Une autre lettre écrite du même bord, et lue à la convention nationale, le 14 octobre 1792, présidence de Lacroix, est conçue en ces termes:

« Monsieur le président, le contre-amiral Truguet, commandant les forces navales de la Méditerranée, heureux de voir enfin réunie cette convention nationale qui doit affermir à jamais la liberté, l'égalité et les vrais droits de l'homme, ne vient pas lui présenter de froids éloges et de vains discours; mais il vient *offrir à la république tout son sang, tous ses momens, sa vie entière.*

» J'ignore, sur l'élément où je sers la patrie, quel est *le nouveau serment* que vont prêter les Français: en attendant, le contre-amiral Truguet *jure exécration et vengeance à tout despote du dedans et du dehors qui attenterait au gouvernement établi par la convention nationale, accepté par le peuple.*

Il jure aussi que les flots l'engloutiront avant que le *pavillon républicain*, dont l'honneur lui est confié, reçoive la moindre insulte.»

Signé le contre-amiral TRUGUET.

L'empereur le nomma successivement commandant de la légion d'honneur, préfet maritime à Amsterdam; grand-officier de la même légion. Le 13 janvier 1815, le vice-amiral reçut du roi des lettres-patentes scellées en présence de la commission du sceau, lui conférant le titre de comte; le 22 septembre précédent, il avait été décoré par le roi, du grand-cordon de la légion d'honneur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Voilà l'homme qui jurait *exécration et vengeance à tout despote!!!*

UNIVERSITÉ (Bureaux de l'). Cette pauvre université si riche naguère, dont le nombreux et brillant état-major surprenait tous les modestes professeurs qui avaient blanchi sur les bancs de l'ancienne université; cette pauvre université, disons-nous (car elle était assez pauvre en talens), a subi trois changemens de titres qui lui ont donné un air d'*étonnement et de simplicité* qu'elle masquait avant 1814, *sous* l'apparence d'un faste insolent. Ses bureaux, alternativement impériaux-royaux-impériaux, offrent l'image de l'impassibilité la plus heureuse. *Voyez* MM. Dumouchel aîné ⊣, Alix ⊣, Roussel ⊣, de Rigny ⊣, Enfantin ⊣, de Roissy ⊣, jusqu'au sieur de Saint-Geyrat ⊣ qui n'attend que l'arrivée du roi pour prendre acte dans l'*Almanach royal* de son titre d'*abbé*; tous mêlent leurs accens à ceux de l'état-major de leur nourrice. Quand elle dit: *vive l'empereur!* le cri se prolonge jusque sous les voûtes des bureaux; dit-elle: *vive le roi!* elle trouve encore dans ces mêmes bureaux un enthousiasme égal. M. Poyet ⊣, architecte, fait *chorus*; M. Gatteaux ⊣, graveur, est de l'avis de toutle monde; il n'y a pas jusqu'à M. Fain ⊣, imprimeur imperméable, qui vient tous les mois demander le titre nouveau qu'a adopté l'université, et s'il faut mettre en gros caractères, sur les affiches ou imprimés des bureaux, *royale* ou *impériale*.

VALENCE (J.-B.). Cyrus-Marie-Adrien, comte de Timbrune-Thiembrone, né le 27 septembre 1757, plus connu sous le titre du *citoyen Valence*, *général de la république*, ou même tout simplement *Cyrus-Valence*.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, citoyen ministre, que les troupes de la république française occupent la ville autrefois appelée *Charles-roi*, et que le peuple nomme à présent *Charles-sur-Sambre*. L'arbre de la liberté est planté dans cette ville et dans presque tout le pays entre Sambre et Meuse.... »

Signé CYRUS-VALENCE.

« *P. S.* J'ai prévenu que demain les citoyens rassemblés nommeront leurs magistrats. Ce soir, j'assisterai à la première séance des amis de la liberté et de l'égalité. »

(*Lettre* lue à la séance de la convention nationale, par Barrère, le jeudi 15 novembre 1792.)

Sénateur, le 12 pluviose an 13; commandant de la légion d'honneur, nommé par l'empereur, et commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire à Besançon. (*Décret impérial* du 26 décembre 1813.)

Le roi nomma le citoyen, membre de sa chambre des pairs, le 4 juin 1814; Napoléon nomma aussi le même citoyen, membre de la chambre des pairs, le 4 juin 1815; de sorte qu'il serait difficile maintenant de déterminer la couleur de M. le comte de Valence. Nous comptons lui envoyer une girouette d'honneur, pour mettre entre sa croix de la légion et sa croix de Saint-Louis.

VALMY. *Voyez* les deux KELLERMANN.

VANDOEUVRES (Pavée de). Baron de l'empire; auditeur de 2e classe, section des ponts et chaussées, chargé ensuite de la surveillance de l'approvisionnement de Paris; maître des requêtes honoraire, nommé par le roi, le 4 juillet 1814.

VAUBLANC (Viennot de). Ancien membre de l'assemblée législative en 1792; nommé par l'empereur

préfet de la Moselle et commandant de la légion d'honneur. Voici ce que M. Vaublanc publia à Metz, le 11 avril 1814.

« Une grande révolution vous donne la paix avec le continent, vous est présente l'espoir de la paix générale, et replace sur le trône l'ancienne race de vos rois. Les plus grands malheurs ont amené cet heureux résultat. L'abus de la force qui pesait sur tous les peuples, a contraint l'Europe entière à s'élever contre elle : le premier fruit de cette révolution est le retour en France de 150,000 prisonniers ; de toutes les contrées de l'Europe ils vont accourir dans leurs familles.

» La capitale de la France a reçu les promesses solennelles que je vous annonce, de nouvelles lois constitutionnelles s'y préparent, et bientôt Louis XVIII reprendra la couronne d'Henri IV. Tout nous annonce une longue paix, tout nous promet des jours heureux. Livrons-nous à la plus douce espérance, unissons-nous à la grande famille des Français, qui s'empresse de toutes parts de voler au-devant de l'auguste famille de ses rois.

» Vous avez toujours montré cet esprit de sagesse et de modération qui s'unit au vrai courage, et qui même en est inséparable. Voici l'instant d'en écouter les inspirations, de n'écouter qu'elles, et de former un concert de volontés qui rende cette révolution aussi paisible qu'elle est heureuse et mémorable.

» Je dois surtout vous recommander les égards qui sont dus aux troupes des puissances alliées. S'il est encore dans quelque partie du département des hommes connus sous le nom de partisans, et qui forment des rassemblemens armés, qu'ils se hâtent de retourner dans leurs communes. La guerre des particuliers serait un crime affreux, quand celle des nations a cessé. Des hommes imprudens pourraient attirer ainsi sur quelques communes les représailles les plus funestes. Ils seraient poursuivis avec toute la rigueur des lois. Je recommande expressément à toutes les autorités et aux citoyens de réunir leurs efforts pour empêcher de semblables malheurs ; et pour conserver la plus parfaite harmonie entre nous et les troupes des puissances alliées. »

VAUBOIS (....). Ancien militaire, admis au sénat le 8 thermidor an 8, et à la chambre des pairs du roi, le 4 juin 1814 ; bénéficier de la sénatorerie de Poitiers ; grand-officier de la légion d'honneur, nommé par l'empereur ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé par le roi. (8 juillet 1814.)

VERGENNES ⫤⫤. Inspecteur général de l'administration des eaux et forêts, nommé par l'empereur; capitaine-colonel des gardes de la porte du roi, le 10 juin 1814.

VERNET ⫤⫤⫤⫤ (Carle). Peintre. Décoré de la légion d'honneur de la main même de Napoléon.

« Une chasse de S. M. l'empereur au bois de Boulogne, au moment du hallali. »

(Exposé au *musée Napoléon*, le 1er novembre 1812, sous le no 947 de la notice.)

« S. A. R. Mgr le duc de Berry, en uniforme du 6e régiment de lanciers. »

(Exposé au *musée royal des arts*, le 1er novembre 1814, sous le no 937.)

Aussitôt l'arrivée de Napoléon, il n'a rien de plus pressé, pour lui faire sa cour, que d'achever et d'exposer un tableau représentant la bataille de Marengo (le portrait du duc de Berry avait disparu).

L'empereur, avant sa première abdication, avait fait payer à M. Vernet 20,000 fr à-compte, plus 6,000 fr. quelques jours avant la seconde abdication, ce qui fait 26,000 francs pour ce tableau; et avait approuvé sa nomination à la quatrième classe de l'institut, aux appointemens de quinze cents francs, sans compter le jetton. Si M. Carle Vernet n'est plus de l'*institut*, il sera de l'*academie*, toujours *ad honores et divitias*.

VERNIER ⫤⫤⫤⫤. Comte de l'empire, sous le nom de *comte de Montorient*; *républicain-sénateur*, le 4 nivose an 8; *sénateur impérial* en 1805; commandant de la légion d'honneur; *pair royal*, le 4 juin 1814.

VICTOR. Duc de Bellune, nommé par l'empereur; maréchal d'empire; grand-aigle de la légion d'honneur, etc.

« L'ordonnance du roi et la proclamation de S. M. du 6 de ce mois, annoncent aux Français le nouvel attentat de Buonaparte à la paix et au bonheur dont ils jouissent sous le gouvernement paternel de leur souverain légitime et justement chéri; mais elles annoncent en même temps le châtiment prochain de ce nouveau crime. Déjà nos troupes sont à la poursuite de son auteur, et tout doit faire espérer qu'il

touche au terme de sa funeste existence. Cependant, si cette espérance était un instant déçue, si les desseins perfides de Buonaparte trouvaient des partisans assez nombreux pour en seconder l'exécution, quel est l'homme d'honneur qui hésiterait à les combattre? Tous les Français seront donc prêts, s'il le faut, à repousser leur ennemi; car c'est l'homme qui a tyrannisé, désolé et trahi la France pendant douze ans, qu'il faudrait poursuivre, ainsi que les satellites qui l'assisteraient dans ses brigandages; c'est l'honneur national, le roi, la charte constitutionnelle, la patrie enfin qu'il faut défendre.

» Soldats, vos sentimens me sont connus, et si nous sommes appelés à concourir à la destruction des factieux, nous remplirons nos devoirs, nos sermens; et notre auguste et bon roi sera satisfait de nos services.

» Au quartier-général à Sedan, le 10 mars 1815.

» *Signé* le maréchal duc DE BELLUNE. »

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er juin 1814; gouverneur de la 2e division militaire, nommé par le roi.

On conçoit que MM. les maréchaux Victor, Berthier, Marmont, et plusieurs généraux, qui viennent de donner une preuve de caractère en suivant le roi, nous forceront plus tard à les supprimer de ce recueil.

MM. Moncey, Mortier, Soult, et surtout Ney, trouveraient mauvais qu'on mît sur la même ligne qu'eux, des hommes qui n'ont pas su profiter de toutes les circonstances qui se sont présentées de changer de parti. Les derniers que nous venons de nommer se sont définitivement acquis des droits immortels à notre vacillante admiration.

VIEILLARD [redacted] (P.-A.). L'estimable auteur de tous les vers que nous allons citer.

L'HYMEN.

A mes autels une vierge amenée
Va, par les plus saints nœuds, unir sa destinée
A celle d'un époux toujours victorieux;
Et l'Ister à la Seine, aujourd'hui son amante,
Raconte les titres heureux
Que sa noble fille présente
Au choix du favori des dieux.

LA SEINE AU DANUBE.

Dis-moi, fleuve aux urnes profondes,
Quel astre protecteur de mes rives fécondes,
Quittant les bords heureux qu'embellissent tes eaux,
Doit venir à jamais assurer mon repos?

LE DANUBE.

Naïade, que Lutèce aux superbes portiques
Voit dans son sein apporter les tributs
Et de Cérès et de Bacchus,
J'offre à tes ondes pacifiques,
Heureuses de couler sous les lois d'un héros,
Une vierge, l'orgueil et l'amour de mes flots.

LA SEINE.

Pour mériter de partager le trône
Que fonda sur mes bords le plus grand des mortels,
Vois de quels dons il faut que l'éclat environne
Celle qui recevra ses sermens solennels.
Il est l'arbitre de la guerre.

LE DANUBE.

Il est l'ornement de la paix.

LA SEINE.

Son bras lance au loin le tonnerre.

LE DANUBE.

Ses mains répandent des bienfaits.

LA SEINE.

Il réunit force et sagesse,
Pallas prit soin de le nourrir.

LE DANUBE.

Minerve instruisit sa jeunesse;
Cypris se plut à l'embellir.

LA SEINE.

Son regard fait trembler et rassure la terre,
Le rapide éclair est moins prompt.

LE DANUBE.

La douceur de ses yeux tempère
L'éclat qui brille sur son front.

LA SEINE.

Sur le sien le laurier rayonne;
La victoire souvent l'y posa de sa main.

LE DANUBE.

Elle vient ajouter aux palmes de Bellone
Myrtes d'amour, roses d'hymen.

L'HYMEN.

Oui, de l'éclat du diadème
Je vais orner la gloire et la beauté;
Je vais unir, au sein du rang suprême,
Et la grâce et la majesté.
Par cette alliance sacrée
Dont les traités sont écrits dans les cieux,
La terre va revoir Astrée:
Deux époux immortels la rappellent près d'eux.

CHOEUR GÉNÉRAL.

Jusques aux voûtes éternelles
Elevons en cet heureux jour
Nos accens d'allégresse et nos hymnes d'amour.
De tes parures les plus belles,
Doux printemps, enrichis nos fêtes solennelles;
Parmi nous, pour jamais, Astrée est de retour.

(*Cantate sur le mariage de LL. MM.*)

Epître à Napoléon Bonaparte, avec cette épigraphe:

Tolluntur in altum
Ut lapsu graviore ruant.
CLAUD.

C'est là où se trouve le quatrain suivant, qui s'accorde si bien avec le dialogue qui précède.

Tremblant et furieux, timide et forcené,
A souffrir, à proscrire, à frapper condamné,
Le trouble et l'épouvante accompagnent son règne.
Il croit tout ce qu'il craint, il n'est rien qu'il ne craigne.

CHANT D'ALLÉGRESSE.

Le front ceint d'olivier, et le myrte à la main,
Chantez, muses, chantez les doux fruits de l'hymen.

Aux fureurs des partis, aux discordes livrée,
La France trop long-temps sous leur joug inhumain
Expia le mépris du pouvoir souverain;
Trop long-temps Erinnys sur l'Europe éplorée
Etendit un sceptre d'airain :
Sur l'autel de la paix Mars éteint son tonnerre;
Hercule a terrassé l'hydre des factions,
Par lui sont abattus nos affreux Gérions :
L'hymen consacre enfin le repos de la terre :
Les signes précieux de la fécondité
Fondent sur la splendeur d'un trône héréditaire
La publique félicité;
Et de prospérités source à jamais féconde,
Le berceau d'un enfant fixe l'espoir du monde.

Le front ceint d'olivier, et le myrte à la main,
Chantez, muses, chantez les doux fruits de l'hymen.

O toi, qui des époux accueilles les offrandes,
Lucine, à tes autels entourés de guirlandes
Vois s'élever nos vœux et fumer notre encens :
Tu dois à l'univers le plus doux des présens;
A nos maîtres un fils, à nos neveux un père,
Et vous, dieux, qui veillez aux destins de la terre;
Dieux, qui par des bienfaits régnez sur les mortels,
Tournez vers nous vos regards paternels;
Dotez de vos faveurs, au jour de sa naissance,
L'héritier du héros qu'idolâtre la France.
Flore, de tes présens viens orner son berceau;
Hébé, répands sur lui les dons de la jeunesse;
Hygie, ô propice déesse!
De ses jours précieux entretiens le flambeau;
Qu'aux jeux les plus rians votre zèle s'empresse;
Grâces, bercez-le dans vos bras :
Que ta force, puissant Alcide,
Soutienne et dirige ses pas;
Minerve, couvre-le de l'immortelle égide;
Thémis, qu'à ses décrets ton équité préside :
Sage aux conseils, invincible aux combats,
De son père toujours que l'exemple le guide.

Le front ceint d'olivier, et le myrte à la main,
Chantez, muses, chantez les doux fruits de l'hymen.

O d'un père immortel l'espérance et la joie,
Quel immense avenir devant toi se déploie !
Tu règnes, en naissant, sur la cité de Mars;
Sur la ville sacrée
Souveraine des rois, des mortels adorée,
Fille de Romulus et mère des Césars !
Puissante par la guerre, illustre par les arts,
Rome enchaîna le monde à son char de victoire;
Les jours de son antique gloire
Vont luire encor sur ses remparts;
Et sous tes lois l'aigle romaine
Suivant d'un vol audacieux
L'aigle française aux rives de la Seine,
Avec elle reprend son essor vers les cieux;
Mais Lutèce, rivale et de Rome et d'Athène,
Lutèce, ton berceau, dont les vœux en ce jour
Devancent ton aspect, précèdent ta naissance,
Doit obtenir de ton enfance,
Et les premiers regards et le premier amour.
C'est elle dont la voix fait redire à la France :

Le front ceint d'olivier, et le myrte à la main,
Chantez, muses, chantez les doux fruits de l'hymen.

Comme un astre nouveau qui lorsque les tempêtes
Cessent de régner dans les airs,
S'élève radieux au-dessus de nos têtes,
Et vient par son aspect rassurer l'univers,
Parais, enfant, notre espérance,
Enfant, heureux soutien des destins de la France;
Sur ton front que la majesté,
Que la grâce dans ton sourire,
Dans tes regards que la bonté,
De tes nobles parens qu'on chérit, qu'on admire,
Rendent les traits divins à notre œil enchanté :
Que leurs leçons instruisent ton jeune âge;
Des vertus unis l'héritage
A l'héritage des grandeurs;
Soumets les volontés, en captivant les cœurs;
Sur l'amour fonde ta puissance;
Des attraits de la bienfaisance,
Orne le diadème; ajoute à sa splendeur
Le doux éclat de la clémence :
Des travaux paternels atteignant la hauteur,

Eternise la paix, présent de la victoire,
Et que, par toi, le siècle de la gloire
Soit toujours celui du bonheur.

(*Journal de l'Empire*, du 25 décembre 1810.)

STANCES LYRIQUES A L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Aux bords où la Seine enchaînée
Roulait des flots teints du sang de ses fils,
L'airain tonnait sur la ville d'Isis,
Au bruit des combats consternée.
Comment le calme dans les airs
A-t-il remplacé les tempêtes?
Comment un jour pur sur nos têtes
Brille-t-il après les éclairs?

Du nord un brillant météore,
Environné de l'éclat le plus doux,
Se montre aux cieux, versant ses feux sur nous;
Du bonheur nous voyons l'aurore :
La cité que Pierre éleva
Avec Paris fait alliance;
Et l'olivier croît pour la France
Sur les rives de la Néva.

Des Czars héritiers magnanime,
Libérateur des Français asservis,
Tous les bienfaits dont nos maux sont suivis
De tes mains sont le don sublime.
Ta gloire, fille des vertus,
A l'amour a droit de prétendre;
Et les cœurs, au nom d'Alexandre
Ajoutent celui de Titus.

(*Almanach des Muses*, 1815.)

LE TOMBEAU DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE,

AU CIMETIÈRE DE LA MADELEINE.

Sous ce gazon qu'un simple arbuste
Couvre de ses jeunes rameaux,
Des rois repose le plus juste,
Privé du faste des tombeaux.

Nous, qui d'une race adorée
Avons gardé le souvenir,
Allons sur sa tombe sacrée,
Et le pleurer et le bénir.

Mais quelle cendre à sa poussière
S'unit en ce lieu solennel?
C'est d'une reine épouse et mère
Ce qui n'a pu monter au ciel.
Dans la grandeur, dans l'infortune,
Le destin voulut les unir;
La tombe encor leur est commune;
Sur leur tombe allons les bénir.

Honneur à la vertu modeste,
Au courage religieux
Qui de nos rois garda le reste
Comme un dépôt reçu des cieux.
Pieux sujet (1), ton nom s'élance
Vers les tribus de l'avenir;
Et de Louis et de la France
Le cœur s'empresse à te bénir.

(*Almanach des Muses*, 1815.)

Quand il s'agit de louer, M. Vieillard sait prendre tous les tons, depuis *l'épître au roi Louis XVIII et à S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême*; Saint-Lo, imprimerie de J. Elie; jusqu'à la réparation à neuf du malheureux opéra intitulé *le Triomphe de Trajan*, que M. Vieillard arrangea, retoucha, adapta, tant bien que mal, aux circonstances, et rendit en un mot le plus supportable qu'il put. Etait-ce pour rendre encore un hommage à Napoléon, en faisant continuer la représentation d'une pièce composée pour le louer, ou bien était-ce pour comparer le roi à Trajan? Quoi qu'il en soit, M. Vieillard, le 20 mai 1814, *s'empressa d'avoir l'honneur* d'offrir et de présenter à S. A. R. Mgr le duc de Berry, un exemplaire du poëme mutilé. (*Journal des Dé-*

(1) M. Decloseaux, propriétaire du cimetière de la Madeleine.

bats, du 1er juin 1814.) On assure que S. A. remercia M. Vieillard *de lui avoir fait connaître le poëme d'Esmenard.*

VIGÉE ➤|➤|➤|➤|➤|➤| (L.-J.-B.-E.) Le poëte Lebrun, de caustique mémoire, se demandait dans un distique si M. Vigée *était un aigle, ou un cygne.* S'il nous avait fait cette question, nous lui aurions montré, pour toute réponse, le titre de notre dictionnaire. Le public ne se souvient peut-être plus (et rien n'est plus simple) que M. Vigée a fait cinq ou six pauvres pièces de théâtre, qui sont en général de la force de la *Princesse de Babylone*, OPÉRA, qu'il faut bien se garder de confondre avec le joli conte de Voltaire. En 1784, M. Vigée était contrôleur de la caisse des amortissemens, supprimée en 1788, par l'archevêque de Sens, Lomenie; secrétaire du cabinet de Madame, belle-sœur de Louis XVI; et c'est encore ému du souvenir de cette princesse, qui l'avait comblé de bienfaits, qu'il composa les vers suivans :

LA LIBERTÉ.

Ode.

Quelle est cette fière déesse,
Qui se révèle à l'univers?
Autour d'elle je vois des fers
Brisés par sa main vengeresse.
La tyrannie, à son aspect,
Sur son trône craint et chancelle,
Et les peuples au devant d'elle
Courent, saisis d'un saint respect.

Fille auguste de la nature,
Liberté! je te reconnais.
Tu viens combler de tes bienfaits
La race présente et future.
Le Français, au seul nom de roi
Soulevé contre un long outrage,
S'indigne de son esclavage;
Le Français est digne de toi.

Quatorze siècles d'ignorance
Sous le joug le tenaient courbé;

De ses yeux le voile est tombé :
Un nouveau jour luit pour la France.
Les temps, les esprits sont changés :
Plein de ta présence divine,
Le peuple a jusqu'en sa racine
Sappé l'arbre des préjugés.

Eh quoi ! l'homme à l'homme osait dire :
« Je suis né roi, tout m'est permis.
» Je parle : baisse un front soumis;
» Obéissance à mon empire !
» Tremble d'opposer à ma voix
» Une résistance insensée;
» J'enchaîne jusqu'à ta pensée,
» Et mes seuls désirs sont tes lois. »

Honte éternelle de nos pères !
Par un tel langage insultés,
Tour-à-tour vendus, achetés,
Ils n'ont point vengé leurs misères !
Non, cet honneur nous était dû :
Grâce à sa raison qui l'éclaire,
La nation se régénère,
Le despotisme est confondu.

Tombez, murailles insolentes !
Écroulez-vous, affreux remparts
Qui dérobiez à nos regards
Tant de victimes innocentes !
Que maintenant notre œil surpris,
Après votre chute superbe,
Reconnaisse à peine sur l'herbe
L'empreinte de vos longs débris !

Vous que le temps en vain révère,
Bronzes et marbres imposteurs,
Consacrés par de vils flatteurs
Aux vils despotes de la terre,
Rempez à nos pieds, abattus.
Vous, pour épurer nos hommages,
Elevez-vous, nobles images
Et des talens et des vertus.

Attentive à ta voix chérie,
Sur tes pas, sainte liberté,
La sage et douce égalité
Accourt au sein de ma patrie.
L'orgueil a beau lutter encor :
Ses vains hochets vont disparaître,
Et pour nous vont bientôt renaître
Les jours heureux de l'âge d'or.

Déjà nos campagnes fertiles,
Qu'opprimaient d'antiques abus,
Refusent d'injustes tributs
Au luxe dévorant des villes.
L'agriculteur laborieux,
Affranchi des maîtres qu'il brave,
Ne va plus d'une bêche esclave
Ouvrir le champ de ses aïeux.

Mais que vois-je? la tyrannie
S'agite, et lève ses soldats;
France! pour hâter ton trépas,
L'aigle au léopard s'est unie.
Et de ces monstres haletans,
Pour seconder l'avide rage,
Les ports du Texel et du Tage
Ont vomi tous leurs combattans.

Stérile effort! ligue insensée!
Le ciel a vaincu les Titans;
Hercule à ses pieds triomphans
Vit tomber l'hydre terrassée :
Tyrans, malgré votre courroux,
Malgré vos nombreux satellites,
Malgré vos guerrières élites,
Vous avez fui devant nos coups.

La France n'est point alarmée
A l'aspect de ce grand combat.
Chez elle, tout homme est soldat,
Toute famille est une armée.
Tremblez, tyrans; vos attentats
Appellent sur vous la vengeance;

Elle s'apprête, elle commence
Au sein même de vos états.

Las de votre joug despotique,
Vos peuples veulent être heureux.
Ils ont su pénétrer vos vœux
Et votre sombre politique.
Votre art n'est que l'art de trahir,
Et vous pensez que la couronne
Vous asservit tout et vous donne
L'affreux droit de tout envahir.

Votre règne odieux s'achève;
Le sceptre échappe de vos mains.
Pour les oppresseurs des humains,
Jamais de paix, jamais de trève.
Sur eux le glaive est suspendu.
Que leur sang coule, et qu'il efface
Jusques à la dernière trace
Du sang en leur nom répandu!

Liberté! rien n'est impossible
A qui combat *sous tes drapeaux.*
Protège un peuple de héros
Que ton regard rend invincible.
C'est ce peuple dont tu fis choix,
Pour assurer ton juste empire;
Que par lui tout ce qui respire
Adopte et chérisse tes lois!

Que les nations étrangères,
Des féroces usurpateurs,
Distinguent leurs libérateurs
Et tendent les bras à leurs frères.
Liberté! que tous les mortels,
Dans les climats les plus sauvages,
Et jusqu'aux plus lointains rivages,
Fondent ton culte et tes autels!

Peu à peu, le citoyen Vigée mit une autre teinte dans ses vers, et, après avoir loué en 1796 Napoléon, alors général

(*Almanach des Muses*, de 1797, page 39), en 18[illegible], il loua l'empereur et son fils.

Salut, auguste enfant, précieuse espérance,
Gage du long bonheur que doit goûter la France,
Salut ! Sur ton berceau, poëte adulateur,
Jeune viens point brûler un encens corrupteur.
Quand du trône pour toi s'entrouvre la barrière,
Amante des vertus, ma muse libre et fière,
De ton royal destin, de ton noble avenir,
Sans crainte, sans orgueil ose t'entretenir;
Et de la vérité prenant le seul langage,
Te parler des devoirs auxquels le sceptre engage.

Un grand peuple à tes lois un jour sera soumis;
Puisse-t-il ne te voir qu'avec des yeux amis!
Son amour a marqué l'instant de ta naissance;
Qu'il marque aussi l'instant fixé pour ta puissance!
Connaître les esprits et les savoir gagner,
C'est mériter déjà la faveur de régner.
Au cœur de tes sujets grave donc ton image,
De la postérité je t'assure l'hommage.
Le souvenir d'un roi toujours est honoré,
Lorsqu'on l'aimait vivant, que mort il fut pleuré.

Mais qu'est-ce qu'un bon roi? Garde-toi bien de croire
Que j'accorde ce nom au prince que l'histoire
Me peint nonchalamment sur le trône endormi,
Des veilles, du travail, de la gêne ennemi,
Dans son repos honteux ne s'inquiétant guère
Des douceurs de la paix, des fureurs de la guerre;
Sans jamais se montrer d'un soupçon combattu,
Accueillant du même œil le vice ou la vertu;
Savourant des flatteurs les perfides caresses,
D'une facile main prodiguant les largesses,
Et de justes rigueurs heureux de s'abstenir,
Sans cesse pardonnant alors qu'il faut punir.
Sur le front d'un tel roi la couronne chancelle,
Ce n'est point la porter, c'est succomber sous elle.

Le bon roi vient s'offrir sous de plus nobles traits.
Une molle indolence est pour lui sans attraits.

Il sait qu'il doit sa vie au bien de son empire,
Il le sait : à ce bien il faut que tout conspire.
L'intrigue n'oserait usurper son pouvoir.
C'est par lui qu'il agit, par ses yeux qu'il veut voir.
Propice à la vertu, mais inflexible au vice,
La prudence est sa règle, et sa loi la justice.
Grâces, emplois, honneurs, richesses, dignités,
N'appartiennent qu'à ceux qui les ont mérités.
Le méchant est saisi d'un effroi salutaire.
Le mal, on s'en abstient ; le bien, on doit le faire.
Que l'un de ses voisins marche contre l'état,
C'est lui qui de l'armée est le premier soldat.
Ainsi, pour ses sujets, ferme, actif, intrépide,
Leur soutien dans la paix, aux combats leur égide,
De respect et d'amour on peut l'environner.
Le bon roi est celui qui sait bien gouverner.
Sans doute, dans cet art te cherchant un modèle,
Je pourrais évoquer Trajan et Marc-Aurèle ;
A leur ombre allier l'ombre de ce Titus
Dont le nom se rattache à toutes les vertus ;
Mais Rome seule, enfin, aurait-elle eu la gloire
D'inscrire de grands noms aux fastes de l'histoire,
D'enfanter les héros à qui tout dut céder,
D'obéir à des chefs dignes de commander?
Ah ! d'un silence ingrat n'affligeons point la France!
Cette vie est un jour qui pour tes yeux commence,
Auguste enfant. Les jeux, les doux amusemens
Vont embellir le cours de tes premiers momens.
Tour-à-tour je te vois des genoux de ta mère
Passer avec amour dans les bras de ton père,
Enchanter leur regard, sur ta bouche arrêté,
Du souris caressant qu'ils se sont disputé.
Mais d'un ciel toujours pur que l'heureuse influence
Fasse éclore la fleur de ton adolescence,
Pour des goûts sérieux, pour d'utiles plaisirs,
L'étude à haute voix réclame tes loisirs.
Ouvre alors de Clio les archives fidèles,
Vois, compare, balance, et choisis les modèles
Que parmi tous ses rois la France vient t'offrir.
Tel s'est fait admirer, et tel s'est fait chérir.
Dans le fils de Pepin à la fois on renomme
Les vertus du grand roi, les talens d'un grand homme.
Là le surnom de Juste éternise un Louis ;
Ici le peuple au ciel du dernier des Henris
Redemande en pleurant la bonté, la vaillance.

Plus près de ton berceau, dans sa magnificence,
Brille ce trône altier, rayonnant de splendeur,
D'où le prince à son siècle imprime sa grandeur.
Ton choix est fait? Arrête. Ah! pour des jours d'alarmes
A tes yeux attendris je demande des larmes.
Oui, pleure sur un peuple aimable, généreux,
Dont la bonté se change en un délire affreux.
Pèse bien la leçon qu'en expirant te laisse
Un roi victime, hélas! de sa seule faiblesse.
A peine tu conçois les crimes, les excès
Dont la honte et l'horreur souillent le nom français;
Tu veux fermer le livre.... Encore quelques pages
Et le calme naîtra du sein des noirs orages;
Mille débris couvraient le trône renversé,
Un seul homme a paru, le chaos a cessé.

Armé de son génie, étayé de sa gloire,
De cette même main qui fixe la victoire
Le vois-tu rallumant l'espoir au fond des cœurs,
Des partis divisés contenir les fureurs,
Enchaîner, étouffer le trouble, l'anarchie,
Et de tous ses liens la licence affranchie,
A la discorde horrible arracher son flambeau,
Sur le front de Thémis replacer le bandeau,
Parmi les attentats, les vœux les plus sinistres,
Rendre à Dieu ses autels, au culte ses ministres;
Et, sans s'épouvanter du cri des factions,
Remettre enfin la France au rang des nations.
Aussi la France entière, en sa reconnaissance,
Le conjure à genoux d'accepter la puissance.
Il cède; un juste espoir ne sera point déçu:
Plus d'un vaste projet dans son âme est conçu,
Et sur chacun de tous sa politique fonde
Le salut de son peuple et le bonheur du monde.
Le démon de la guerre, en hydre transformé,
Sans cesse contre lui se représente armé;
Et sans cesse trompée en son effort crédule,
L'hydre nouvelle en lui trouve un nouvel Hercule.
De ses nobles travaux, de sa prospérité,
Qui pourrait parcourir le cercle illimité?
A travers les lauriers lorsque élevant sa tête
La France s'agrandit de conquête en conquête;
Que Neptune s'attend à voir ses fers brisés,
Que des ports, des canaux, à l'envi sont creusés;

Dans la Seine, par lui vengé d'un long outrage,
Le Louvre avec orgueil baigne enfin son image.
De hideux bâtimens sur ses pas sont détruits.
Là s'élèvent des quais ; là, des ponts sont construits;
Là de ses légions, à défaut de l'histoire,
Le marbre doit garder le nom et la mémoire.
Partout à l'indigence un hospice est offert;
A l'enfance partout un lycée est ouvert :
Sans attendre jamais qu'un vœu la sollicite,
Sa bienfaisance court enrichir le mérite.
Les arts encouragés enfantent à sa voix;
Vingt peuples différens sont régis par ses lois.
Où sa foudre est lancée, où gronde son tonnerre,
Il ne veut qu'assurer le repos de la terre.
Dans le siècle présent il n'a point de rival,
Dans les siècles passés il n'a point eu d'égal,
Et la postérité ne pourra point le croire
Qu'un seul homme ait sur lui rassemblé tant de gloire.

Toi-même, contemplant ce règne merveilleux,
Tu t'étonnes, des pleurs échappent de tes yeux!
Ton cœur tressaille..... Eh bien! l'histoire qui t'éclaire
Te le dit par ma voix : tombe aux pieds de ton père.
Cet objet de surprise, et d'envie, et d'amour,
C'est lui, c'est le héros à qui tu dois le jour.
Dans l'art de gouverner ne prends point d'autre guide,
Confie à ses leçons ta jeunesse timide ;
Désespérant sur lui de jamais l'emporter,
Tu seras assez grand si tu peux l'imiter!

Mais aux vœux de la France unissant ta prière,
Demande que le ciel prolonge la carrière
D'un roi qu'ont illustré tant de faits éclatans :
Que son heureux hiver, à ton heureux printemps
Puisse encore sourire! et, douloureux présage,
Quand son front fléchira sous les glaçons de l'âge,
Tels que de feux brillans se colore un beau soir,
Au sein des immortels lorsqu'il ira s'asseoir,
Avec crainte et respect saisissant la couronne
Que te lègue son nom, qu'un droit sacré te donne,
A la France éplorée, à l'univers surpris,
Du grand Napoléon montre le digne fils.

(*Hommages poétiques*, tome 2.)

Tout cela ne valut pas des honneurs à M. Vigée, qui tenait beaucoup au petit ruban rouge. Le roi le lui accorda, ainsi que la place de lecteur de la chambre et du cabinet. Alors M. Vigée crut ne plus pouvoir se dispenser de publier le pauvre fragment suivant, triste preuve de sa reconnaissance poétique.

PROCÈS ET MORT DE LOUIS XVI.

(Fragment d'un poëme sur la révolution française.)

. . . . . .

Dieu juste et bienfaisant, dieu protecteur des lis!
De la religion c'est le plus digne fils,
C'est le sang des Bourbons que demande leur rage.
Hélas! dans sa prison, trop précieux ôtage,
Pour calmer la douleur dont il est déchiré,
Le roi, de ses enfans à toute heure entouré,
A l'étude soumet leur mémoire docile,
Leur ouvre des vertus la route difficile,
Et, dans le noble emploi de sage instituteur,
En formant leur esprit forme encore leur cœur.
Il ne jouira pas des succès qu'il espère.
L'une en vain lui promet les grâces de sa mère;
Dans l'autre, qui se jette en ses bras caressans,
Il voit en vain l'honneur, l'orgueil de ses vieux ans;
L'avenir s'offre à lui sous un voile infidèle.
Un sinistre décret dans le sénat l'appelle;
Il s'y rend. Ce n'est plus ce roi dont la grandeur
D'un trône sans rivaux étalait la splendeur;
De la fleur des guerriers, noble et vaillante élite,
Composant à la fois son escorte et sa suite;
A chaque pas, ému du spectacle si doux
D'un peuple adorateur embrassant ses genoux.
Triste, morne, soumis à la main qui l'entraîne,
C'est un captif courbé sous le poids de sa chaîne,
Un accusé traduit devant le tribunal
Qui doit l'épouvanter de son arrêt fatal.
Toutefois le monarque, au sein de son naufrage,
Grand de son innocence et fort de son courage,
Oppose à la tempête un front calme et serein.
Il arrive, il paraît. Vous eussiez vu soudain
Tout le sénat pâlir, et par un long silence

Du diadème encor respecter la présence. (1)
Un des juges enfin tient l'acte accusateur;
Il veut lire, et sa voix décèle sa terreur. (2)
Il achève. Louis, qu'avez-vous à répondre?
A-t-il dit. Et d'un mot, lorsqu'il peut le confondre,
Demander de quel droit de rebelles sujets
Prétendent l'asservir au joug de leurs décrets,
Usurper du pouvoir que sa seule puissance
Daigna leur confier, le roi, dans sa défense,
Aux traits de l'imposture et de l'iniquité
Oppose la raison, la simple vérité,
Il a de l'indigent assisté la misère;
C'était pour ressaisir un pouvoir arbitraire,
Ont dit les factieux. « Eh! mon plus grand plaisir,
Voyant des malheureux, fut de les secourir, (3)
Répond-il; et ses yeux se sont mouillés de larmes.
Ainsi de la vertu n'empruntant que les armes,
Sans dédain, sans orgueil, sans trouble, sans effroi,
C'est le sage qui parle et qui défend le roi.
De ses juges pourtant il sait la perfidie;
Il sait qu'ils ont juré d'attenter à sa vie;
Il implore des lois la commune faveur,
Et réclame pour lui le choix d'un défenseur.
Qui le croirait? celui que de leur confiance
Honorent le malheur, le trône, l'innocence,
Leur refuse sa voix. *Insensible Target....*
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Respectable Tronchet, ton âme généreuse
N'a point abandonné la grandeur malheureuse;
Reçois mon pur hommage! Et toi, qui des Français,
Dans tes bois paternels déplorais les excès,
Qui, soutenant l'éclat d'une puissance illustre,
Au nom de Lamoignon prêtas son plus beau lustre,
Tu viens donc à ton roi présenter ton appui!
En des temps plus heureux, t'appelant près de lui,

(1) Historique.
(2) Historique.
(3) Propres mots de Louis XVI.

De tes sages conseils il aida sa jeunesse;
Combien ce noble effort honore ta vieillesse !
Sous tes pas maintenant le tombeau peut s'ouvrir,
Qui meurt content de soi, ne craint pas de mourir.
Toi qu'une même gloire à ces mortels allie,
Garde-toi de penser que ma muse t'oublie,
Desèze ! tes talens, phénomène nouveau,
De Gerbier au cercueil consolaient le barreau,
Tes talens de Louis ont brigué la défense;
Te louer, c'est payer la dette de la France.
Présage fortuné ! doux et touchant espoir !
Mon âme est soulagée. Oui, j'aime à le prévoir,
L'auguste vérité, l'intrépide éloquence,
Des mains des factieux sauveront l'innocence.
Silence, crime altier ! silence, iniques lois
Desèze va parler : entendez-vous sa voix ?
Il attaque, il terrasse ; il raisonne, il entraîne.
Succès trop incertain ! victoire, hélas ! trop vaine
Des juges qui pourrait adoucir la rigueur !
Chacun d'un triple airain a cuirassé son cœur.
Cruels ! serait-il vrai ? Quoi ! vous auriez d'avance
Dans un deuil éternel voulu plonger la France ?
Quoi ! l'arrêt parricide était déjà dicté ?
Quoi ! vous jouant des lois et de l'humanité....
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Pardonne, Dieu puissant ; dans ta colère auguste,
Tu laissas quelquefois couler le sang du juste;
Mais du meilleur des rois quand tu proscris les jours,
A nos larmes du moins permets un libre cours.
L'instant fatal approche. Exécrable journée !
La victime à l'autel en spectacle amenée....
D'une honteuse mort les horribles apprêts....
Un échafaud.... les lis couverts d'un noir cyprès....
Est-ce un songe cruel dont l'erreur me tourmente ?
Non, je veille. Que dis-je ? une tête sanglante....
Barbares ! c'en est fait, et Louis ne vit plus.
Inutile douleur et regrets superflus !
Il ne vit plus : son âme et si pure et si belle
A quitté pour jamais sa dépouille mortelle.
Et d'une sombre nuit l'épaisse obscurité
Ne nous a pas des cieux dérobé la clarté !
Et la main du bourreau qui dut trancher sa vie

A pu, sans se glacer, consommer l'œuvre impie!
Et la terre n'a pas englouti dans ses flancs
Ce chef des assassins dont les ordres sanglans,
Grâce aux accens bruyans d'un instrument complice
En étouffant sa voix, hâtèrent son supplice!
[illegible]vit plus! quel crime avait-il donc commis?
[illegible]e d'un pouvoir par ses aïeux transmis,
[illegible]it-il ses sujets sous un sceptre arbitraire?
Hélas! il en était moins le roi que le père.
Monarque vraiment sage, et vertueux époux,
On ne le vit jamais, infidèle en ses goûts,
Faire, au mépris des lois de la morale austère,
De son lit nuptial une couche adultère;
D'impudiques trésors, gages de ses soupirs,
Payer le faste abject de ses honteux plaisirs.
De la religion soutenant l'édifice,
Par son exemple seul il combattit le vice;
Du trône il dédaigna les honneurs orgueilleux,
Il borna sa grandeur à faire des heureux.
De toutes les vertus modèle vraiment rare,
Du sang de ses sujets quel roi fut plus avare?
Au sein de ses malheurs, de chagrins accablé,
« Dites-moi que l'on m'aime et je suis consolé, » (1)
S'écriait-il. Enfin, son indulgence extrême
Ne l'abandonna point à son heure suprême.
En recevant la mort, d'un air fier et soumis
Il pardonna sans peine à tous ses ennemis, (2)
Fit grâce à l'injustice, oublia la vengeance,
Et son dernier moment fut un trait de clémence.

France, pleure un forfait dont l'éternel affront
Jusqu'à ton dernier jour fera rougir ton front.
Les siècles à venir contre toi se soulèvent;
Leurs redoutables voix dès à présent s'élèvent,
T'accusent, et du ciel sur ta postérité
Appellent le courroux trop long-temps arrêté.
Vois l'Europe déjà conspirant ta ruine,
Sur tes débris fumans la guerre, la famine,
Tous les fléaux ensemble exerçant leurs fureurs,

(1) Propres mots de Louis XVI.

(2) Je pardonne à ceux qui sont la cause de mes infortunes dit, Louis XVI avant d'expirer.

Tes propres enfans même abreuvés de tes pleurs,
Insultant à tes maux, méconnaissant leur mère,
Des torrens de ton sang baignant au loin la terre.

Et vous dont les écrits, par malheur trop fameux,
Corrompant du Français le naturel heureux,
Précipitaient ses pas dans le sentier du crime,
Téméraires penseurs, mesurez donc l'abîme
Où l'a jeté l'erreur de vos principes vains.
Etalez maintenant vos superbes dédains;
D'une religion peignez-nous la chimère;
Allez défier Dieu jusqu'en son sanctuaire;
Et recueillez le prix de vos rares leçons.
De vos livres, plutôt, tarissent les poisons!
Périssent vos écrits et leur coupable gloire!
Et, pour en effacer jusques à la mémoire,
Que leurs feuillets, livrés à des feux dévorans,
Soient en vile poussière abandonnés aux vents!

Pour moi qui, dans ces jours et de honte et d'alarmes,
Comprimant ma douleur, dissimulant mes larmes,
Prêt à quitter vingt fois et crayon et pinceau,
Osai de nos malheurs esquisser le tableau,
Si, de la vérité trop fidèle interprète,
Au glaive inquisiteur je dévouais ma tête;
Si, trahi dans mes vers, surpris dans mon secret,
D'un tribunal de sang je dois subir l'arrêt,
J'irai, de mes bourreaux je braverai la rage;
Et loin que l'échafaud étonne mon courage,
Je le vois sans pâlir, j'y monte sans effroi,
Trop heureux de périr comme a péri mon roi.

Quant au mérite littéraire de M. Vigée, on reconnaît généralement que l'auteur, dans son épître à Ducis, sur *la médiocrité*, a combattu, comme on dit, *pro aris et focis*. La médiocrité en tout devait être chantée par un auteur qui a fait ses preuves de *médiocrité* en poésie. Lebrun lui a adressé d'excellens conseils, lorsqu'il lui a dit :

Cher....., aimable Cottin,
J'aime vraiment ce ton badin;
Mais quand on a maison de verre,

Il ne faut pas jeter de pierre
Dans la maison de son voisin.

Des généalogistes mal instruits ont prétendu que M. Vigée était fils d'un perruquier-barbier-étuviste, se fondant sur une épigramme dont voici les deux derniers vers :

Ton père écorchait nos mentons ;
Tu nous écorches les oreilles.

C'était Mme Vigée mère qui était coiffeuse pour femmes. (Métier perdu aujourd'hui.)

VILLAR ⊣⊣⊣⊣ (Gabriel). Membre de l'institut, 2e classe ; membre de la légion d'honneur, conseiller ordinaire et inspecteur général de l'université impériale. (*Almanachs impériaux* de 1810, 1811, 1812, 1813, etc.)

L'*Almanach royal*, qui reconnaît M. Villar comme conseiller et inspecteur général de l'université royale de France, lui prodigue le titre singulier d'*ancien doctrinaire*.

Nous avions conçu des craintes que M. Villar, comme *ancien doctrinaire*, ne restât fidèle à la nouvelle doctrine qu'il paraissait avoir embrassée ; mais le décret impérial du 31 mars 1815 nous a pleinement rassuré : il a *requitté* le royal, pour *reprendre* l'impérial, et de là.....

VILLARET ⊣⊣⊣⊣ (Jean-Chrys.-André-Ig. de), né le 27 janvier 1739. D'abord vicaire général du diocèse de Rhodez, puis évêque d'Amiens, administrateur de la province de Haute-Guyenne, membre de l'assemblée constituante ; commissaire impérial et subdélégué du saint-siège, pour l'organisation du collége dans le ci-devant Piémont ; baron de l'empire, chevalier de la légion d'honneur ; évêque de Casal (département de Marengo) ; sacré le 23 mai 1802 ; premier aumônier de S. M. le roi des Espagnes, frère de l'empereur ; et chancelier de l'université impériale.

Après avoir été comblé des faveurs impériales, comme on vient de le voir, Monseigneur convoita les faveurs roya-

les, et n'hésita pas, moyennant un traitement de 12,000 fr., à se vouer au roi, comme conseiller au conseil royal de l'instruction publique. (*Ordonnance du roi*, du 1er février 1815.)

Ce n'est pas tout : ledit Monseigneur revient à ses premiers sermens, attendu qu'il s'en était trouvé mieux [illegible] réinstalle comme chancelier de l'université impériale. (*Décret impérial* du 31 mars 1815.)

Nous nous sommes laissé dire que cela s'appelait *savoir retomber sur ses pieds*.

VILLEMANZY ⅁⅁⅁. Comte de l'empire; sénateur, le 14 décembre 1809; commandant de la légion d'honneur; pair de France, nommé par le roi, le 4 juin 1814.

« Monseigneur,

» Je saisis avec empressement cette occasion de vous mander que j'ai adhéré aux délibérations prises par le sénat, et qu'il me tarde d'être à Paris pour renouveler dans son sein les sentimens dont je suis animé. M. Moreau de Bellamy partira cette nuit pour Lille. Je lui ai remis deux lettres; l'une pour M. le général en chef comte Maison, et l'autre pour M. le général baron Brenier, commandant la seizième division militaire, afin de lui faciliter, si cela est nécessaire, le succès de sa mission dans le département du Nord.

» Ma mission dans la seizième division militaire n'ayant plus d'objet, je partirai dans deux jours pour Paris, à moins que d'ici là je ne reçoive des ordres contraires du gouvernement. »

(*Journal des Débats*, du 11 avril 1814.)

« Français,

» L'ennemi vient d'envahir notre frontière, et veut pénétrer jusqu'au centre de nos provinces.

» Cependant des négociations ont été entamées avec les puissances coalisées, et l'empereur a adhéré aux bases préliminaires qu'elles ont présentées.

» Quels sont les motifs qui s'opposent à la conclusion de la paix?... Ils ne peuvent être attribués à la France.

» Français, il ne s'agit plus de recouvrer nos conquêtes; l'empereur vient de vous le déclarer.

» Il s'agit de maintenir l'intégrité et l'indépendance de notre territoire, et de préserver nos belles contrées de tous les fléaux que la guerre entraîne nécessairement après elle, tels que le pillage, l'incendie, la destruction des propriétés.....

» Hâtez-vous donc, vous qui êtes appelés à concourir à ce noble but, de rejoindre vos bataillons; que votre élan soit spontané; que l'ennemi en soit déconcerté, c'est le moyen d'atteindre à cette paix si désirée qui est le vœu le plus cher de S. M., parce qu'elle lui permettra d'assurer à jamais le bonheur de son peuple.

» Français des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys, je me rendrai incessamment dans vos contrées; j'y réunirai vos maires. Je me flatte qu'ils n'auront à m'entretenir que de votre patriotisme, de votre zèle et de votre dévouement pour notre auguste souverain; qu'ils m'apprendront que la plus parfaite tranquillité règne dans vos communes; que tous ceux désignés et appelés pour la défense de notre chère patrie en sont partis pour rejoindre leurs aigles, et que je ne serai jamais forcé de faire usage contre aucun de vous, des pouvoirs dont S. M. a daigné m'investir.

» Français, n'oubliez jamais ces paroles que S. M. vient de prononcer dans sa réponse du 30 décembre, à l'adresse que le sénat a eu l'honneur de lui présenter : « Les sacrifices que comportent les bases » préliminaires que m'ont proposées les ennemis, et que j'ai accep» tées, je les ferai sans regret : ma vie n'a qu'un but, le bonheur des » Français. Paix et délivrance de notre territoire doit être notre cri » de ralliement. A l'aspect de tout ce peuple en armes, l'étranger » fuira, ou signera la paix sur les bases qu'il a lui-même proposées.

» Il n'est plus question de recouvrer les conquêtes que nous avions » faites. »

Le comte de VILLEMANZY.

VIMAR ⅁⅁⅁⅁. Ancien avocat à Rouen ; des assemblées législatives ; *républicain-sénateur-pair-royal*, le 3 nivose an 8; et le 4 juin 1814, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur, bénéficier de la sénatorerie de Nancy.

VOLNEY ⅁⅁⅁⅁ (Constantin-François). Membre de l'institut. A la sénatorerie de Nancy près, M. Volney a le quadruple titre de son illustre collègue M. Vimar, et jouit comme lui de tous les honneurs qui y sont attachés.

XIMENÈS ⊐ ⊐ ⊐ ⊐ (Augustin-Louis), né le 28 février 1726. Mousquetaire sous Louis XV; successivement connu sous les titres de marquis, monsieur, le citoyen et M. de Ximenès.

A M. le comte de Thyard, lieutenant-général des armées du roi, et commandant en chef, pour S. M., en Provence.

Non ego te meis chartis inornatum silebo.
HORAT. lib. IV.

SUPPORTER. *S'abstenir. C'est toute la sagesse.*
Disait l'esclave imbu des leçons de la Grèce,
Qui les mit en pratique, et dont la fermeté
D'un soldat de Néron lassa la cruauté.

Cher comte, tu n'as point le langage emphatique
Des superbes fauteurs d'une secte apathique,
Ni le risible orgeuil des discurs d'aujourd'hui,
Qui bravent, en héros, tous les dangers d'autrui.
Tu souffres (1), mais ton âme égale, invariable,
Semble jouir encor d'un calme inaltérable;
Et dans tous les périls ton esprit courageux,
Les jugeant tels qu'ils sont, t'élève au-dessus d'eux.
Cette vertu d'un chef, cette mâle constance
Distingua, sous mes yeux, les jours de ton enfance.
Coigny, cher à son maître, et plus cher aux soldats,
Aux champs de Wissembourg te pressa dans ses bras.
Je le peindrais encor.... La victoire fidèle (2).
Sur un char teint de sang, le place à côté d'elle.
Sous ses cheveux blanchis par quatre-vingts hivers,

(1) M. le comte de Thyard venait de se casser le bras.

(2) Le maréchal de Coigny, qui avait gagné la bataille de Parme le 29 juin 1734, gagna celle de Guastalla le 19 septembre de la même année.

Du laurier de Guastall les rameaux sont plus verds.
Son front paraît serein; sa valeur est tranquille:
C'est Nestor satisfait de voir combattre Achille.

Né pour tous les honneurs, sans les solliciter,
Content de les attendre et de les mériter,
L'estime du public est ton premier salaire.
Pas d'un courtisan que le talent de plaire.

Par le marquis de XIMENÈS.

(*Almanach des Muses* de 1786, page 159.)

CHANSON DE GUERRE

Des soldats français.

SPARTE, aux accens de Tyrtée,
S'élançait dans les combats,
Et Messène épouvantée,
A ses fers tendit les bras.
Français! qu'éveille la gloire
Plus belle que la beauté,
Allez chercher la victoire
Au cri de la liberté.

Le sceptre de l'ignorance
Courba vos aïeux trompés;
Vos mains rendront à la France
Ses droits long-temps usurpés.
Levez-vous: changez vos chaînes
En glaives étincelans,
Qui brisent les armes vaines
De vos ennemis tremblans.

Laissez applaudir la terre
A des arts ingénieux:
C'est par la force et la guerre
Que l'homme est égal aux dieux.
Ainsi les amis d'Alcide
Ont partagé ses autels.
Marchez, élite intrépide!
La mort fait les immortels.

Par M. XIMENÈS.

(*Almanach des Muses* de 1793, page 113.)

L'ÈRE RÉPUBLICAINE.

La Grèce eut des olympiades,
Romulus adopta les ides des Toscans ;
L'égire flatte encor l'orgueil des Musulmans :
Et vous aussi, Français, vous aurez des décades!
Mais Athène eut des Miltiades,
Des Socrate, des Phocion,
Des Thémistocle, des Solon.
Sparte, au détroit des Thermopyles,
Grava sur des tombeaux l'empreinte de son nom ;
Rome, ouverte aux Gaulois, enfanta des Camilles.
C'est la grande âme des Emiles,
La foi de Régulus, et les mœurs de Caton
Qui triomphèrent de Carthage,
Plus que le fer de Scipion.
Des Grecs et des Romains imitons le courage ;
Attaquons, dans ses eaux, la perfide Albion.
Que nos fastes, s'ouvrant par sa destruction,
Marquent les jours de la victoire!
Que le monde, vers nous lentement attiré,
Sente de quels fardeaux nous l'aurons délivré,
Et nous pardonne notre gloire !

Par le citoyen Ximenès.

(*Almanach des Muses* de 1794, page 5.)

Premier-né du héros que demandait la terre
our l'affranchir du joug où la tient l'Angleterre !
Roi de Rome et du monde! amour du genre humain!
Mes yeux ont pu te voir.... Qu'ils se ferment demain.

Par M. de Ximenès.

(*Hommages poétiques*, tome 2, page 391.)

ZANGIACOMI ⊣⊣⊣⊣. Député de la Meurthe à la convention nationale; adjoint au comité de sûreté générale (séance du 9 janvier 1793, présidence de Treilhard); baron de l'empire; conseiller à la cour de cassation, germinal an 8; directeur de la bibliothèque de ladite cour; maître des requêtes, nommé par l'empereur, le 14 avril 1813; maître des requêtes ordinaire, nommé par le roi, le 4 juillet 1814, et conservé conseiller à la cour de cassation.

FIN.

00027218

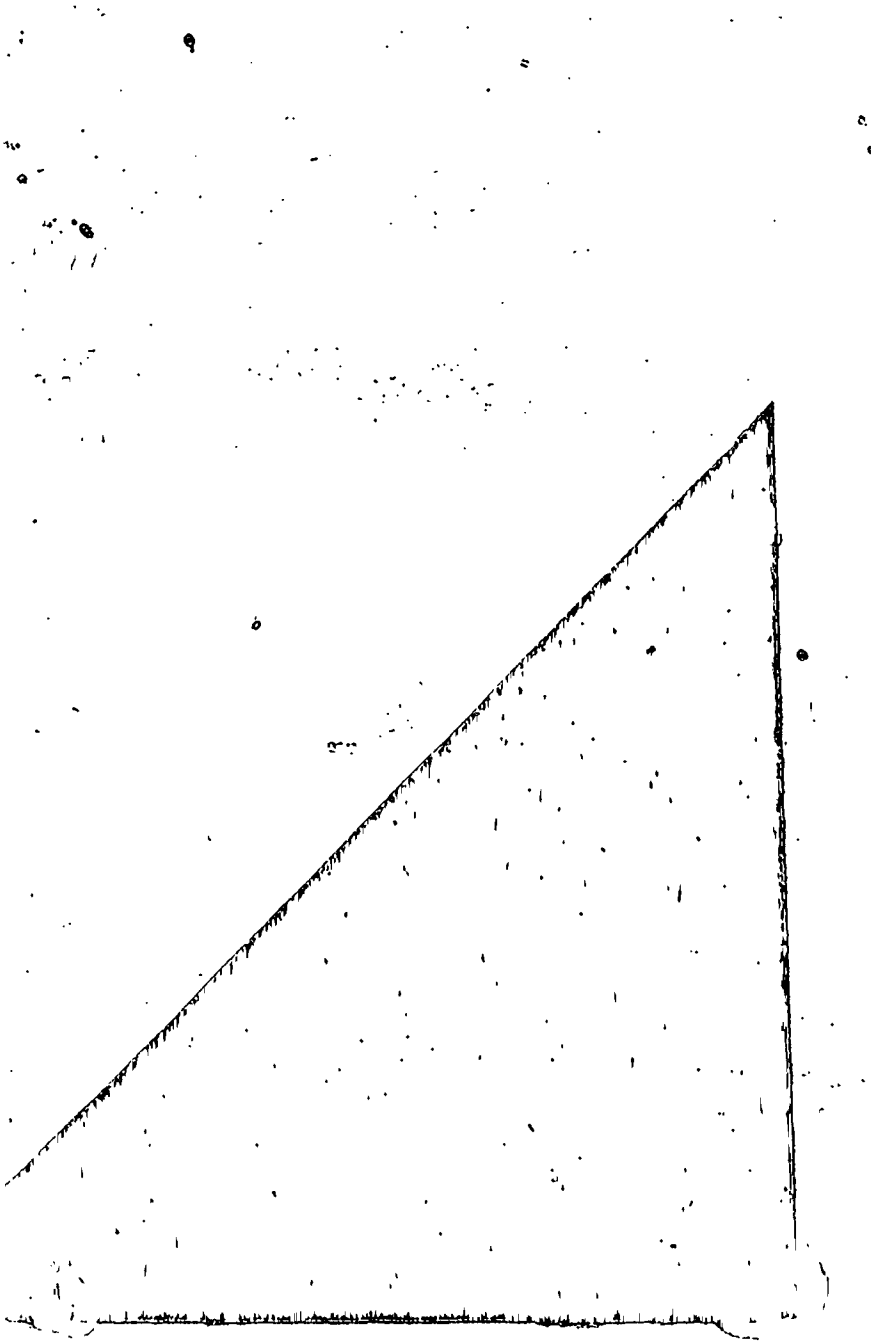

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 05 January, 2016